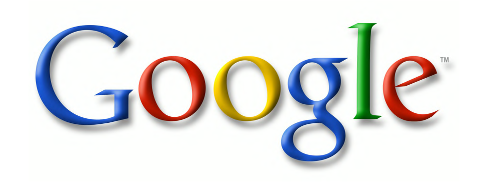





DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA
Taylor Institution.

HISTOIRE

DES ROMAINS

VI

L'*Histoire des Romains* forme six volumes in-8° :

Tome I, depuis les temps les plus reculés jusqu'aux Gracques;

Tome II, depuis les Gracques jusqu'à Auguste;

Tome III, depuis Auguste jusqu'à la mort de Claude;

Tome IV, depuis Néron jusqu'à la mort de Marc Aurèle.

Tome V, l'empire et la société romaine aux deux premiers siècles de notre ère;

Tome VI, depuis Commode jusqu'à Dioclétien.

22132. — Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

HISTOIRE

DES ROMAINS

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'A DIOCLÉTIEN

PAR

VICTOR DURUY

MEMBRE DE L'INSTITUT

TOME SIXIÈME

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1879

HISTOIRE

DES ROMAINS.

NEUVIÈME PÉRIODE.

LES PRINCES AFRICAINS ET SYRIENS (180-235).

CHAPITRE LXII.

COMMODE, PERTINAX ET DIDIUS JULIANUS (180-193).

Commode (180-192). — Le 31 août fut un jour deux fois néfaste pour l'empire, car ce jour-là naquirent Caligula et Commode. Depuis deux cent dix ans que Rome avait des empereurs, celui-ci était le premier qui eût vu le jour dans la pourpre, *porphyrogénète*[1]; mais son règne ne sera point fait pour recommander aux Romains le système de l'hérédité. Il n'avait pas dix-neuf ans quand Marc-Aurèle mourut[2]. Son père lui avait donné les meilleurs maîtres;

1. C'est-à-dire né durant le règne de son père. — 2. Marcus Lucius Ælius Aurelius Commodus Antoninus, né le 31 août 161, succéda à Marc-Aurèle le 17 mars 180. Sur son règne, nous avons l'abrégé informe de Dion, par Xiphilin (liv. LXXII), le Ier livre d'Hérodien, qui est l'œuvre d'un rhéteur, et la confuse biographie de Lampride.

une nature ingrate rendit leurs soins inutiles : à douze ans, trouvant un jour que son bain n'était pas assez chaud, il avait commandé de jeter le baigneur au four. Le pouvoir absolu dont il hérita si jeune acheva de le perdre. Ceux qu'un ancien appelle « les instituteurs de cour[1] » prendront bien vite de l'empire sur cet esprit faible; méchant et craintif à la fois, il sera cruel quand un mot, un signe, suffiront pour le délivrer de ceux qui lui feront peur.

L'empire n'était pas héréditaire, mais les empereurs voulaient toujours qu'il le fût : en l'absence de véritables institutions de gouvernement, c'était naturel et inévitable. Les fils de princes trouvaient donc dans leur berceau les titres et les honneurs dont quelques-uns eussent été, pour un citoyen, la récompense d'une longue vie de services publics. A cinq ans, Commode avait été fait césar ; à quatorze, membre de tous les colléges sacerdotaux et prince de la Jeunesse, quoiqu'il n'eût pas encore la toge virile ; à seize, il était consul, *imperator*, et revêtu de la puissance tribunitienne[2]. C'est dire qu'il avait tous les titres impériaux, moins celui d'Auguste qui était le signe du rang suprême, moins encore celui de souverain pontife, qui alors ne se partageait pas. Marc-Aurèle l'associa à son triomphe sur les Germains, et l'emmena, en 178, dans son expédition contre les Marcomans. Le bruit courut qu'on avait aidé le Sage « à rendre à la nature les éléments qu'elle lui avait prêtés ». Dion Cassius accuse les médecins de Marc-Aurèle de l'avoir empoisonné, à l'instigation de Commode ; mais Dion était un contemporain, et les contemporains ont l'oreille ouverte à toutes

1. ... *qui in aula institutores habentur* (Lampr., *Comm.*, 1). Dion, qui le connut bien, dit cependant de lui (LXXII, 1) qu'il était sans malice, mais très-timide et d'une simplicité d'esprit qui le rendit l'esclave de ceux qui l'approchaient. — 2. D'après son inscription tumulaire, il avait, à la fin de 192, sa dix-huitième puissance tribunitienne. (Orelli, 887.) Sa quatrième salutation impériale est antérieure au mois d'août 179. (Cohen, *Méd. impér.*) Lampride (*Comm.*, 8) dit qu'il prit en 183 le titre de Pieux, *senatu ridente*, et celui de Félix après la mort de Pérennis en 185.

les calomnies. Deux hivers passés sous un ciel inclément étaient dangereux pour cet homme du Midi qu'une constitution délabrée faisait, à cinquante-neuf ans, un vieillard à bout de force et de vie. Ajoutez les soucis d'une guerre difficile, puis la peste, et vous n'aurez pas besoin de charger Commode d'un parricide : son compte est suffisamment lourd. Je mentionne pour mémoire qu'il dédia un temple à son père, avec des prêtres, des flamines antoniniens et tout ce que l'antiquité avait établi pour « les consécrations »[1]. Plus tard le dieu nouveau ne lui parut pas d'assez bonne condition ; il ne voulut plus être appelé fils de Marcus, mais fils de Jupiter[2].

Commode prit le pouvoir sans opposition. On lui conseillait de profiter de l'épuisement des barbares pour les accabler. Mais de jeunes nobles, ennuyés de ces combats sans gloire dans les marécages de la Pannonie, de cette vie sans plaisirs en des campements sauvages, sous des huttes de boue et de roseaux, lui rappelaient les villas de marbre de Tibur, les fêtes de l'amphithéâtre, les séductions de la voie Sacrée ; et il eut hâte d'aller jouir à Rome de ses palais, de son or et de sa volonté souveraine. Il attendit cependant que les vieux généraux de son père eussent renouvelé le traité que Marc-Aurèle avait, une fois déjà, imposé aux barbares[3]. Les Marcomans et les Quades promirent de ne pas approcher à plus de 40 stades du Danube ; de livrer des armes, des auxiliaires[4], leurs captifs, les transfuges et une certaine quantité de blé, dont Commode leur accorda plus tard la remise. Défense leur fut faite d'attaquer les Yazyges, les Bures et les Vandales. Ils avaient des marchés que fréquentaient les négociants romains, mais qui étaient aussi l'occasion, pour eux, d'assemblées où l'on concertait les projets d'invasion, où s'échangeaient les serments. On leur interdit de les tenir plus d'une fois par

1. Capitolin, *Anton. philos.*, 18. — 2. Hérodien, I, 14. — 3. Voy. t. IV, p. 457. — 4. Les Quades en donnèrent treize mille ; les Marcomans, moins.

mois ; on en détermina l'emplacement, et des centurions eurent commission de surveiller ces réunions. Un traité analogue fut conclu avec les Bures.

L'empire put croire alors que sa domination, ou son influence incontestée, régnait sur les deux versants de la vallée du Danube, depuis la mer Noire jusqu'à la Bohême, et que les Karpathes, avec les monts de Moravie, lui seraient une sûre barrière. Mais Commode avait renoncé à l'ancien droit de faire des levées annuelles chez ces tribus batailleuses, c'est-à-dire de prendre leurs meilleurs guerriers. En outre, il leur rendait toutes les forteresses conquises sur eux [1]. Du haut de ces murs, les légions eussent tenu les barbares en bride, et garanti la sécurité des colons qui, à l'abri des épées romaines, auraient fait de ces pays une Dacie nouvelle. Mais Commode n'était point Trajan [2].

Ce fut la dernière fois qu'il parut à la tête des troupes. Heureusement les grandes traditions de guerre n'étaient pas encore perdues, et il restait à Rome des généraux tels que Marcellus, Niger, Pertinax, Albinus et Septime Sévère, qui firent bonne garde contre les barbares [3].

Il rentra dans Rome [4] entouré de toute la pompe triomphale, pour des victoires qu'il n'avait point gagnées, et, au lieu de placer sur son char l'image de Marc-Aurèle, le vainqueur véritable, il y fit asseoir un bel esclave, son mignon. C'était le vice, en effet, qui rentrait au palais impérial où, avec Marc-Aurèle, avait habité la vertu.

Laissant le soin des affaires à Pérennis, préfet des gardes [5], Commode ne songea qu'à ses plaisirs, et une

1. Dion, LXXII, 2 et 3. — 2. C'est le récit de Dion. Hérodien (I, 15) parle en outre de grosses sommes données aux barbares pour acheter la paix. — 3. Dion et Lampride mentionnent quelques succès remportés sur les barbares du Danube, par Albinus et Niger, en 182 et 184. Il y eut des combats plus sérieux en Bretagne (184) et en Afrique (187-190). Cf. Eckhel, VII, 120 et 123. — 4. Le 22 oct. 180. — 5. Τοῦ γὰρ Κομμόδου.... τῶν τῇ ἀρχῇ προσηκόντων οὐδὲν, ὡς εἰπεῖν, πράττοντος, ὁ Περέννιος ἠναγκάζετο οὐχ ὅτι τὰ στρατιωτικὰ, ἀλλὰ καὶ τἄλλα διὰ χειρὸς ἔχειν, καὶ τοῦ κοινοῦ προστατεῖν (Dion, LXXII, 9).

partie de la haute société romaine fit comme lui[1]. Les derniers empereurs avaient imposé à la cour des mœurs sévères. On se dédommagea de cette retenue prolongée en se jetant dans le désordre, comme nos jeunes seigneurs après la trompeuse austérité des dernières années de Louis XIV. Un prince, dans l'âge des passions ardentes, propageait au milieu de son entourage les vices qui étaient en lui : naguère il était de mode de philosopher, à présent il paraissait du meilleur ton de courir à toutes les folies. On dit que les deux impératrices en donnèrent l'exemple : l'une, Crispina, femme de Commode, sera, sous l'inculpation d'adultère, reléguée dans l'île de Caprée, puis mise à mort. L'autre, Lucilla, fille de Marc-Aurèle, avait conservé de son premier mariage avec l'empereur Verus les honneurs impériaux ; au théâtre, elle était assise sur un siége royal, et, dans les rues, on portait le feu sacré devant elle[2]. Son père l'avait contrainte d'épouser, en secondes noces, le vieux et respectable Pompeianus, qu'elle trompait, dit-on : un contemporain l'accuse d'avoir mis au nombre de ses amants jusqu'à son propre gendre. Mais Lucilla est peut-être encore une victime de ces médisances qu'on aimait tant à colporter dans Rome, au témoignage de Tertullien qui les entendit[3]. Elle devait avoir alors bien près de quarante ans, l'âge qui, pour les femmes du Midi, n'est plus le temps de la beauté ni des folles amours.

Les écrivains qui nous ont conservé l'histoire de ce

1. Selon Hérodien, Commode aurait régné sagement jusqu'à la conspiration de Lucilla, qu'on place en 183. Mais c'est probablement une réminiscence littéraire du *quinquennium Neronis*. — 2. Ammien Marcellin et Quinte-Curce disent que les rois de Perse croyaient posséder un feu tombé du ciel, qu'ils l'entretenaient avec soin et le faisaient porter devant eux dans les expéditions, sur de petits autels d'argent, au milieu des mages qui chantaient des cantiques. Cet usage était bien ancien, car Hérodote en parle. (Voy. *Mém. de l'Acad. des inscriptions*, t. III, p. 263). Les empereurs auront pris cette coutume orientale, comme ils en ont pris tant d'autres, et ce feu devint un symbole de leur majesté. On voit, par la citation de Dion Cassius, que cet usage était déjà établi à la fin du deuxième siècle. — 3. *Apolog.*, 35.

principat la remplissent de monotones récits d'exécutions sanglantes. On n'y trouve, pour ce règne de douze années, ni bonne mesure de gouvernement ni rescrit qui améliore la législation ; rien qui montre le souci de l'intérêt public; Commode n'acheva même pas les constructions commencées par son père. Cependant l'empire tient debout par son propre poids, *mole sua stat*. Les marchands trafiquent, les marins naviguent, les ouvriers travaillent, et les gouverneurs veillent sur les provinces, comme si un prince sage présidait aux destinées de l'empire. Le fisc accorde encore des subventions pour relever Nicomédie ruinée par un tremblement de terre [1], pour construire un gymnase à Antioche [2], divers monuments à Alexandrie et constituer à Carthage une flotte africaine, *classis Africana*, afin de parer avec les blés d'Afrique à l'insuffisance des récoltes que la flotte d'Égypte devait apporter à Ostie [3]. Enfin les soldats continuent de prêter leurs bras pour les travaux publics. Ceux de Dalmatie relèvent un pont écroulé sur la Cettina [4] ; le long du Danube, ils construisent des postes fortifiés pour arrêter les maraudeurs germains [5]. Si ces débris étaient plus nombreux, on constaterait partout le même labeur. Ce que Fénelon disait de la monarchie de Louis XIV, « que la vieille machine allait encore du branle qu'on lui avait donné », on pourra le dire longtemps de l'empire.

Mais on voit aussi apparaître les symptômes inquiétants. Sous la main faible et violente qui tient les rênes, la discipline romaine se relâche dans tous les ordres [6]. Au milieu de la ville, des émeutes éclatent ; le règne des soldats s'annonce par des séditions ; la guerre religieuse,

1. .... πολλὰ ἐχαρίσατο (Malalas, *Chronogr.*, XII, p. 289, édit. de Bonn). Antioche avait acheté, en 44, des habitants d'Élis, pour un terme de 90 olympiades, le droit de célébrer des jeux olympiques, et elle y dépensait chaque année près d'un million de francs ; mais ces jeux ne se célébrèrent régulièrement à Antioche qu'à partir du règne de Commode. (Gibbon, ch. XXII.) — 2. Malalas, *ibid.*, p. 283-6. — 3. Lampride, *Comm.*, 17. — 4. Or.-Henz., 5272. — 5. *Ibid.*, 5487 : .... *clandestinos latrunculorum transitus.* — 6. Spart., *Pescenn. Nig.*, 10 : *Commodi temporum dissolutio.*

par des désordres nés auprès des temples[1], et l'anarchie qui menacera bientôt de dissoudre l'empire se montre par les insolents succès d'un bandit pillant impunément plusieurs provinces. Enfin l'esprit militaire s'affaiblit : les sénateurs désertent les emplois où il faut prendre l'épée. Un d'eux obtient de Commode d'être dispensé du service militaire[2].

Aux frontières, point de guerre sérieuse durant ces douze années : Niger et Albinus, qui, tous deux, devaient goûter au pouvoir[3] et en mourir, semblent avoir eu à défendre la Dacie contre les Sarmates, et la Gaule contre les Frisons. En Bretagne, les Calédoniens ayant franchi la ligne des défenses romaines, Marcellus, un soldat des anciens jours, les rejeta dans leurs montagnes; quelques mouvements dans la Maurétanie furent aussi rapidement réprimés[4].

Commode n'entendit même pas l'écho de ces bruits d'armes lointains. Laisser le souci des affaires publiques à son préfet du prétoire, sauf à lui envoyer au premier soupçon un ordre de mort; afin de n'avoir rien à craindre des provinces, retenir en otages les enfants des gouverneurs[5] et assurer sa sécurité à Rome en accordant toute licence aux prétoriens ; c'est à cela qu'il réduisit la science du gouvernement. Quant aux finances, il avait repris le système de battre monnaie avec des condamnations, ou bien, comme en 188, il annonçait son prochain départ pour un voyage lointain et sous ce prétexte puisait à pleines mains dans l'*ærarium*. Ces précautions prises, il s'abandonnait en toute quiétude à sa passion pour les courses du cirque, les chasses et les luttes de l'amphithéâtre.

Chacun des tyrans de Rome eut sa folie particulière ou son vice dominant. Caligula se croyait un dieu; Néron, un incomparable chanteur. Dans la bande infâme, Vitellius fut le Silène; Commode sera le gladiateur. Il combattit sept

1. Voy. p. 22, n. 1. — 2. Orelli, 5003 ; L. Renier, *Mél. d'Épigr.*, p. 12 et 20. — 3. Tac., *Ann.*, VI, 20 :.... *degustabis imperium*. — 4. L'inscription d'Orelli 887, son épitaphe, lui attribue huit salutations impériales ; il y avait donc eu, sous son règne, quelques succès aux frontières. — 5. Hérod., III, 4.

cent trente-cinq fois dans l'arène : combats ruineux pour le trésor qui payait chacune de ces représentations princières 250 000 drachmes[1] ; combats aussi sans péril, car tout était disposé pour que la Majesté impériale n'eût rien à craindre de l'épée des malheureux destinés à être des victimes, ni de la dent des fauves qu'on amenait souvent en cage. Sans cesse entouré d'habiles archers parthes et maures, il excella à lancer une flèche ou un javelot. Un jour, cent ours tombèrent sous ses coups. A chacune de ces faciles et honteuses victoires, le sénat poussait en chœur de joyeuses acclamations : « Tu es le maître, tu es le premier, tu es le plus heureux des hommes. Tu es vainqueur; tu le seras à jamais, Amazonius le Victorieux ! » Mais nous savons à quelle triste condition étaient réduits, sous de tels princes, les héritiers des maîtres du monde, leurs continuelles terreurs et leurs déshonorantes adulations[2]. Un seul, Pompeianus, le gendre et l'ami de Marc-Aurèle, osa protester contre cette dégradation en refusant de paraître à l'amphithéâtre, même au sénat. Dion déclare ne l'y avoir jamais vu, si ce n'est au temps de Pertinax. Ce chevalier d'Antioche[3] était le Caton du temps. La vieille Rome mettait encore son empreinte sur quelques-uns de ses nouveaux enfants.

Mais comme il était facile que la tête tournât à un jeune prince étourdi par cette épaisse fumée d'encens ! Le sénat n'est pas seul à épuiser tout le vocabulaire de la servilité, le peuple, les soldats, font comme lui, et Commode peut entendre les acclamations des provinces répondant à celles de Rome. Les jeunes gens de Népète se cotisaient pour consacrer un monument « à Commode le Victorieux[4] ». Une monnaie d'Éphèse lui donne, comme autrefois à Hadrien, le surnom d'Olympios[5],

1. A prendre sur le fonds des jeux, qu'une telle dépense épuisait vite, ce qui obligeait de recourir au trésor public. (Dion, LXXII, 19.) — 2. Voy. t. V, p. 247, où j'ai cité un passage de Dion Cassius qui montre sous quelle terreur les sénateurs vivaient. — 3. Voy. t. IV, p. 462. — 4. Orelli, 879. — 5. Eckhel, VII, p. 136.

et une inscription l'appelle « le plus noble, le plus heureux des princes[1] ». Dans une autre, l'offrande est faite « à l'Hercule romain[2] ». Aussi « le dieu[3] » ne respecte rien sur la terre : il ôte aux mois de l'année leurs noms pour leur imposer les siens[4]; il change même celui de Rome qui devient la Colonie Commodienne[5]. Son règne est l'âge d'or; du moins l'on date ainsi ses lettres impériales, *ex sæculo aureo*, et son jour de naissance doit être fêté par tout l'empire. Mais la fête est pour lui seul, car « ce jour-là, raconte Dion, il nous faut, nous, les sénateurs, nos femmes et nos enfants; lui donner chacun deux *aurei*, et les décurions de chaque ville lui doivent cinq deniers[6]. »

Sa plus haute ambition était de ressembler au fils d'Alcmène, qui, pour lui, n'était que le dieu de la force brutale. On portait devant lui, par les rues, la massue et la peau de lion du vainqueur de l'hydre; à l'amphithéâtre, on les posait sur une estrade dorée, et parfois il s'en servait. Dion raconte que, ayant réuni bon nombre d'estropiés et d'infirmes pris au hasard dans Rome, il les fit affubler en monstres de la Fable, avec d'immenses queues de serpents, et qu'il leur donna des éponges en guise de pierres pour se défendre contre lui, quand il se jetterait sur eux avec sa massue. Il s'imaginait renouveler ainsi les exploits d'Hercule; le bruit courut même que les spectateurs lui semblaient pouvoir fort bien remplir le rôle des oiseaux de Stymphale et qu'il s'était proposé de lancer ses traits dans la foule qui garnissait l'amphithéâtre[7]. Pour rendre cette menace toujours présente aux yeux des sénateurs, il fit placer, devant la curie, une statue qui le représentait en Hercule, l'arc en main et tendu. Un jour, rencontrant un homme d'une grande corpulence, il lui ouvrit le ventre pour voir tomber ses

1. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, n° 4408. — 2. Orelli, 886. — 3. ἐκαλεῖτο καὶ θεός (Zon., XII, 5). — 4. Id., *ibid.* — 5. Cohen, III, p. 127, médailles 469 et 470. — 6. LXXII, 16. — 7. Ses médailles le représentent souvent en Hercule. Cf. Cohen, III, *passim.*

intestins[1]. « Jamais, dit l'historien qui fut témoin de ce qu'il raconte, jamais il ne se montra en public sans être taché de sang; » et Lampride ajoute : « Comme il venait de frapper mortellement un gladiateur, il plongea la main au fond de la blessure, puis l'essuya à ses propres cheveux. » C'était un boucher[2].

Nous voilà donc encore une fois en présence d'un fou à qui l'ivresse de la jeunesse et du pouvoir a donné l'ivresse du sang. Néron valait mieux, car, dans cet artiste grotesque, il y avait du moins une étincelle d'art, et ses fêtes babyloniennes arrivaient, dans l'infamie, à une certaine grandeur. Commode n'avait que de bas instincts et ne cherchait que de vulgaires ou hideux plaisirs. C'est pourquoi il n'y a point à s'étonner de la légende qui lui donnait pour père un héros de l'arène.

La populace est peu difficile sur le choix de ses favoris : là où elle vote, ce sont les déclamations violentes qui lui plaisent; lorsqu'elle n'a que le droit d'applaudir, ce qu'elle aime, c'est l'adresse et la force physique. Aussi les exploits de carrefour de son empereur qui scandalisaient les sages, la charmaient. Elle chérissait cet homme, qui lui jetait de l'or et ne quittait pas l'amphithéâtre; qui lui donnait un autre spectacle, la terreur des grands[3]; et, comme intermède, de temps à autre, un cadavre à traîner par les rues. Mais la noblesse s'indignait de trembler sous un prince qui lui paraissait singulièrement petit à côté des grands empereurs de l'âge précédent. Il n'y avait plus dans le sénat, ainsi qu'au premier siècle, des rancunes de républicains ou des ambitions patriciennes. On savait à présent combien un empereur véritable était nécessaire à l'empire; combien il fallait, dans le rang suprême, de vigilance, d'habileté, de ferme résolution pour maintenir, avec la grandeur de l'État, la sécurité de chacun et la vraie liberté de tous. Ces sentiments se montreront quand, pour remplacer le dernier des Antonins,

1. Lampr., *Comm.*, 10. — 2 Id., *ibid.*, 16. — 3. Voy. t. V, p. 247.

tout le monde s'accordera dans la curie à mettre la pourpre des Césars sur les épaules du fils d'une affranchie. Dès la troisième année du règne, une conspiration se forma dans le palais même; Lucilla en fut l'âme[1]. Commode, sans doute, tenait à l'écart cette femme ambitieuse et jalouse de l'impératrice, qui lui ôtait le premier rang. Elle pensa qu'en remplaçant son frère par son gendre ou par Quadratus, jeune et riche sénateur qui s'était associé à ses projets, elle aurait une meilleure part du pouvoir. Pour être bien sûre de l'exécution, ce fut son gendre, un familier du prince, qu'elle chargea du coup. Comme l'empereur passait par un couloir sombre qui menait à l'amphithéâtre, le meurtrier se jeta sur lui avec un poignard, en s'écriant : « Voilà ce que le sénat t'envoie. » Il fut désarmé avant d'avoir frappé (183). Son imprudente parole était une sentence de mort pour nombre de sénateurs. De ce jour, en effet, les anciens amis de Marc-Aurèle ne parurent plus à son fils des censeurs silencieux, mais des ennemis dont il fallait prévenir les coups. Les beaux jours des délateurs reparurent et les meurtres commencèrent pour ne plus s'arrêter. Lucilla, son gendre, le père de celui-ci, Quadratus et bien d'autres périrent. Un des préfets du prétoire, Tarrutenius Paternus, savant légiste qui a mérité de prendre place parmi les jurisconsultes des *Pandectes*[2], ne put être convaincu d'avoir participé au complot. Mais Pérennis, son collègue, voulait être seul chef des gardes. Il le fit nommer sénateur pour lui ôter la préfecture du prétoire, puis il l'accusa de trahison; Paternus fut condamné avec le petit-fils du grand jurisconsulte d'Hadrien. Ce Salvius Julianus était, à l'avénement de Commode, à la tête d'une puissante armée et fort aimé de ses troupes; il n'avait pas voulu disputer l'empire au fils de Marc-Aurèle, mais il l'aurait pu : c'était assez pour qu'il fût coupable, puisqu'il passait pour dangereux. La liste des victimes du tyran est longue; Dion assure que, de

1. Zonare (XII, 4) dit qu'à cause de ses vices et de ses cruautés πλειστάκις ἐπεβουλεύθη. — 2. On y trouve des fragments d'un livre de lui *de re militari*.

tous ceux qui avaient joui de quelque crédit dans l'État au temps de Marc-Aurèle, trois seulement, sous Commode, échappèrent à la mort. Comme Caligula, il ne prit souvent les têtes que pour prendre les biens et apurer ses comptes; plusieurs femmes périrent à cause de leurs richesses.

Le sort des Quintilius frappa l'imagination des contemporains, quelque habitués et endurcis qu'ils fussent à ces scènes de meurtre: c'étaient deux frères, Troyens d'origine, renommés pour leurs richesses, leur savoir leurs talents militaires et qui ne s'étaient jamais séparés. Les princes, se plaisant à honorer cette amitié fraternelle, leur avaient fait courir ensemble la carrière des charges publiques : ils avaient été en même temps consuls, chefs d'armée et gouverneurs d'Achaïe, l'un servant de lieutenant à l'autre; ils signaient tous deux les dépêches, et Marc-Aurèle sanctionnait cette illégalité touchante, en adressant à tous deux un rescrit qui se lit encore au Digeste[1]. Commode les réunit aussi, mais dans la mort[1]. On voit encore, dans la campagne de Rome, les grandes ruines de leur palais qu'au moyen âge on appelait la *Roma Vecchia*[3]. Dion raconte que, pour échapper, le fils de l'un d'eux, Condianus, avait répandu le bruit de sa mort. Simulant une chute de cheval, il s'était fait rapporter chez lui tout sanglant et, tandis qu'un bélier brûlait à sa place sur le bûcher, il s'était enfui et caché. Plusieurs payèrent de la vie leur ressemblance avec le jeune Quintilius. Après la mort de Commode, un faux Condianus réclama le riche héritage. Il était fort au courant de l'histoire de sa prétendue famille et répondit pertinemment à toutes les questions. Mais Pertinax, vieux professeur de grammaire, s'étant avisé de lui parler grec, il se troubla, et l'on

1. XXXVIII, 2, 16, § 4. — 2. *Domus Quintiliorum omnis exstincta* (Lampr., *Comm.*, 4). Cet écrivain donne une longue liste des victimes de Commode. — 3. Les fouilles exécutées dans ces ruines par le prince Torlonia ont donné bon nombre de statues, de bas-reliefs, de colonnes et d'entablements en marbres précieux.

décida qu'un homme qui faisait des fautes dans la langue d'Homère ne pouvait être un Quintilius.

Durant la guerre de Bretagne, Pérennis avait remplacé par des chevaliers les sénateurs qui commandaient les légions de ce pays. Les soldats, dit-on, s'irritèrent de ce qu'on diminuât ainsi l'éclat des grades militaires. Cette sollicitude, dans les camps de Bretagne, pour les priviléges des Pères conscrits, m'est fort suspecte. Il doit y avoir eu d'autres motifs de mécontentement. On parle vaguement d'une grande sédition que Pertinax apaisa[1], après y avoir couru risque de la vie; d'un empereur, Priscus ou Pertinax lui-même, que ces légions voulurent nommer, et qui refusa. Quoi qu'il en soit, les soldats envoyèrent quinze cents d'entre eux porter leurs plaintes à l'empereur. Inquiet à l'approche de députés si nombreux qui semblaient apporter des ordres, bien plus que des prières, Commode sortit de Rome à leur rencontre : « Qu'est-ce cela, camarades, leur demanda-t-il, et quel dessein vous amène ? — Nous sommes venus, répondirent-ils, parce que Pérennis conspire contre toi; il veut faire son fils empereur. » Sans plus d'informations, le lâche prince livra son fidèle serviteur[2]. On le battit de verges longtemps, puis on lui coupa la tête, et sa femme, sa sœur, ses deux fils, furent égorgés (185)[3]. Les soldats venaient de défaire un ministre, bientôt ils feront et déferont des empereurs.

On ne sait où placer la singulière histoire de Maternus[4]; Hérodien la raconte après la chute de Pérennis. Ce soldat, ayant déserté avec quelques hardis compagnons, courut la campagne en pillant les villages. Sa troupe, organisée militairement et grossie des bandits, des condamnés aux-

1. Dion, LXXIII, 4, et Capitolin, *Pertin.*, 3. — 2. C'est le témoignage que Dion lui rend (LXXII, 12). Hérodien (I, 24) lui est contraire. Il remplace les soldats de Bretagne par des légionnaires d'Illyrie et raconte qu'un philosophe à besace vint au milieu d'une fête dénoncer les intrigues du préfet, qui le fit brûler vif. — 3. Eckhel, VII, 113, 135-6. — 4. Dion Cassius n'en parle pas, mais Lampride (*Comm.*, 16) mentionne le *bellum desertorum*, et Spartien (*Nig.*, 3) dit de Niger qu'il avait été envoyé *ad comprehendendos desertores qui innumeri Gallias tunc vexabant.*

quels il ouvrait les portes des prisons, se trouva assez forte pour s'attaquer aux villes, dont plusieurs furent mises à sac et incendiées. Il parcourut ainsi l'Espagne et la Gaule, pillant et brûlant, sans avoir rien à craindre des milices municipales qu'une longue paix et le bon ordre des provinces avaient fait tomber en désuétude. Le gouvernement dut se résoudre à envoyer contre lui des troupes régulières. Maternus n'était pas un bandit vulgaire : il résolut de tenter un grand coup. Au bruit des préparatifs faits contre lui, il divisa ses bandes, commanda à ses hommes de gagner, en toute diligence, l'Italie par des chemins détournés, et leur donna rendez-vous à Rome pour la fête de la Mère des dieux. Ce jour-là, les travestissements étaient autorisés. Maternus comptait revêtir, avec ses gens, le costume des gardes, s'approcher ainsi de l'empereur, le tuer et prendre sa place. Dénoncé par un complice, il fut mis à mort avec ceux des siens qu'on put découvrir.

Rien n'autorise à dire que l'audacieux bandit ne pouvait pas réussir. Dans un État où il ne se trouve entre les ambitieux et le souverain pouvoir aucune institution vivace et forte qui mette le prince à l'abri d'une surprise, un coup de poignard suffit à changer une dynastie. Nous avons déjà vu de ces catastrophes et nous allons en voir bien d'autres. A cet égard, la dignité impériale n'était pas sans analogie avec le sacerdoce du temple de Diane Aricine dont le grand prêtre devait avoir tué son prédécesseur[1].

Un ancien portefaix devenu chambellan de Commode, l'affranchi Cléander, remplaça Pérennis dans la faveur du prince. Il avait gardé tous les vices de la servitude, en y ajoutant l'âpreté au gain. Il vendit les charges, les provinces, les jugements : on vit plusieurs préfets des gardes en une semaine et jusqu'à vingt-cinq consuls en un an[2]. Avec une partie de cet argent, il achetait les maî-

1. Strab., V, 12. — 2. Du moins Lampride le dit, mais nous n'en avons d'autre preuve que sa parole, et ce n'est pas assez.

tresses de Commode et Commode lui-même. Les prétoriens suivront bientôt cet exemple, mais c'est l'empire qu'ils mettront à l'encan. Les gouvernements récoltent ce qu'ils sèment.

Burrus, beau-frère de Commode, voulut l'éclairer sur ces indignités. Cléander l'accusa d'aspirer au principat et obtint contre lui un ordre de mort qui s'étendit à beaucoup de sénateurs. Il prit alors la préfecture du prétoire, qu'il consentit à partager avec deux collègues.

Cet affranchi, qu'on appelait le ministre du poignard, aurait pu continuer impunément à décimer la noblesse; mais il laissa la populace avoir faim : elle le précipita. Depuis quelques années il y avait disette, et le prix du blé montait. Commode voulut contraindre les marchands à vendre les vivres à meilleur compte; il en résulta que les denrées se cachèrent et que le mal augmenta. Un immense incendie qui rappela celui de Néron, une épidémie, qui, dans Rome seulement, enlevait deux mille personnes par jour[1], portèrent au comble l'exaspération populaire. Ces fléaux ne paraissaient pas naturels; le peuple réclama une victime. On prétendait que Cléander amassait des blés. Nous connaissons le sort de ceux qu'en temps de disette la populace accuse d'être accapareurs. Comme on célébrait les jeux du cirque, une bande d'enfants s'élancèrent dans l'arène, avec de grands cris, ayant à leur tête une virago de taille élevée et d'aspect farouche, qui, sans doute, disparut dans la bagarre, ce qui permit aux niais et aux ennemis de Cléander de prétendre ensuite qu'une divinité avait tout conduit. Aux clameurs des enfants se joignent celles des spectateurs; l'émotion gagne tout le monde; on quitte les jeux et on court hors de la ville au palais Quintilien où Commode se trouvait. Cléander, pour arrêter cette multitude, la fait charger

1. Une autre avait eu lieu en 182. Cf. Or.-Henz., 5489. Il semble que la grande peste qui avait fait tant de ravages sous Marc-Aurèle avait laissé derrière elle des foyers d'infection, d'où elle sortit pour reparaître sous Commode par accès intermittents.

par des cavaliers de la garde germaine ou prétorienne; plusieurs personnes sont tuées, d'autres blessées, et l'immense cohue est refoulée sur la ville. Afin d'en achever la dispersion, les cavaliers s'engagent dans les rues. Assaillis par une grêle de tuiles et de pierres qui tombent du haut des toits, attaqués par les soldats des cohortes urbaines qui font cause commune avec le peuple, ils reculent en désordre, et la foule revient vers la demeure impériale, mêlant à ses cris de mort contre Cléander, des vœux de prospérité pour le prince. Une concubine de Commode lui montre l'émeute qui approche, le péril qu'il peut courir, le moyen de le conjurer. Commode fait tuer son favori et livre le corps à la populace. Longtemps celle-ci promena dans la ville, au haut d'une pique, la tête du tout-puissant ministre et traîna par les rues son cadavre. Son fils, un enfant en bas âge qu'on élevait à la cour, fut broyé sur le pavé. Ceux qui avaient partagé la fortune du favori partagèrent l'ignominie de sa mort; après avoir servi de jouet à la tourbe abjecte, ils finirent aux gémonies (189)[1].

Au dernier jour des jeux, Commode avant de descendre dans l'arène avait remis sa massue à Pertinax. On s'en souvint plus tard et l'on y vit un signe. L'expiation, en effet, approchait. Le fils de Marc-Aurèle, que son biographe appelle « plus cruel que Domitien, plus impur que Néron, » était une bête fauve qui ne pouvait manquer d'être un jour ou l'autre abattue. Dans l'héritage d'une de ses victimes, Commode avait trouvé une femme à laquelle il s'attacha passionnément et dont il fit sa concubine. Cette union, sorte de mariage morganatique que la société romaine reconnaissait[2], permit à Marcia de

1. Effrayé par cette émeute, Commode donna quelque soin à l'approvisionnement de Rome, comme l'attestent plusieurs médailles le représentant en Hercule, le pied droit sur la proue d'un vaisseau et donnant la main à l'Afrique, qui tient des épis, avec cette légende : *Providentiæ Augustæ*. Cf. Cohen, *Commode*, aux nos 212, 213, 719, etc. On verra Septime Sévère veiller de très-près sur ce service. — 2. Le concubinat n'avait pas tous les effets civils des *justæ nuptiæ*, mais il n'encourait pas le *stuprum* attaché aux

recevoir presque tous les honneurs réservés aux impératrices[1]. Cette femme, qui paraît n'avoir manqué ni d'étendue d'esprit ni de résolution, avait pris un grand ascendant sur l'âme amollie de cet histrion hébété : ses médailles, que l'on peut prendre pour des portraits, annoncent un caractère viril, et l'on a vu sa décision dans l'affaire de Cléander. Elle était chrétienne[2], autant que le pouvait être une maîtresse de Commode, et les chrétiens lui durent la paix dont ils jouirent sous ce règne. Mais, à faire le vide autour de leur trône, ces tyrans insensés finissent par tourner contre eux-mêmes les instruments de leur tyrannie et de leur plaisir. Marcia, le chambellan Eclectus, Lætus, le préfet des gardes, se sentirent menacés. Commode surprit-il quelques paroles imprudentes? On ne sait; mais il crut à un complot qu'il provoqua, s'il n'existait encore. Hérodien raconte, d'une manière trop dramatique peut-être, le dernier incident qui ne fit sans doute que décider le jour de l'exécution.

La veille des Saturnales, Commode se mit en tête d'aller passer la nuit dans une école de gladiateurs, d'où il sortirait le lendemain pour la fête du jour, armé de pied en cap, et précédé de tous ses compagnons de l'arène. En vain sa femme et ses confidents firent les plus vives instances pour qu'il renonçât à cet indigne dessein; il les congédia avec colère et, pour en finir avec cette opposition à ses volontés, il écrivit sur des tablettes les noms des nouvelles victimes qui devaient périr la nuit

unions illégitimes. C'était un mariage véritable, qui n'a été supprimé que par Léon VI le Philosophe. (Cf. Accarias, *Précis de droit romain*, t. I, p. 193-5.) Peut-être les enfants suivaient-ils, comme dans les mariages morganatiques de nos jours, la condition de la mère, et n'étaient-ils pas soumis à la *patria potestas* du père. — 1. Elle les avait tous, dit Hérodien (I, 50), excepté qu'on ne portait pas le feu devant elle. Capitolin (*Max. jun.*, 1) donne le détail du costume officiel des impératrices. — 2. Ou, du moins, elle favorisa les chrétiens ...πολλά τε ὑπὲρ Χριστιανῶν σπουδάσαι. Ce témoignage de Dion (LXXII, 4) est confirmé par les *Philosophumena* (IX, 12), qui l'appellent φιλόθεος et qui racontent qu'elle chargea le vieil eunuque qui l'avait élevée d'aller délivrer les exilés chrétiens de Sardaigne. La mesure dut être générale. (Voy. chap. LXIV.)

prochaine : en tête étaient ceux de Marcia, de Lætus et d'Eclectus. Lorsqu'il sortit de sa chambre pour se rendre au bain, il mit ses tablettes sous le chevet de son lit. Mais un enfant dont les jeux amusaient l'empereur et qui errait librement par tout le palais, entra dans cette chambre, aperçut les tablettes et les prit pour un jouet. Marcia le rencontra et lut la liste funèbre; elle prévint, en toute hâte, ceux que Commode lui donnait nécessairement pour complices. Ils convinrent qu'après le bain elle présenterait au prince un breuvage empoisonné; et, comme le poison ne produisait qu'un vomissement, ils le firent étrangler par un jeune et vigoureux athlète (31 déc. 192). Son corps, secrètement emporté du palais, fut enterré précipitamment, et l'on répandit le bruit que Commode avait été frappé d'un coup de sang. Le sénat, qui l'encensait hier, poursuivit sa mémoire de toutes les malédictions[1]; il voulait le déclarer ennemi public et faire jeter son cadavre au Tibre: Pertinax s'y opposa; mais on brisa ses statues et l'on traîna par les rues ses images. Il avait trente et un ans, l'âge où Néron périt; Caracalla sera tué à vingt-neuf; Caligula l'avait été à vingt-huit; Élagabal le sera plus tôt encore, à vingt et un. Les vrais tyrans ne vieillissent pas.

Commode a contre lui trop de choses détestables pour que nous ne lui tenions pas compte d'une bonne: il donna la paix aux chrétiens et ouvrit les prisons où son père les avait jetés[2].

A un point de vue plus général, son principat commence,

1. On peut en lire, dans Lampride (18), la longue énumération. — 2. Voy. le chap. LXVI. On lit dans Eusèbe (*H. E.*, V, 21). « Apollonius fut accusé par un ministre du démon, dans un temps où cela n'était pas permis. Pérennis condamna le délateur à être rompu; mais, à son tour, il déféra Apollonius au sénat, et celui-ci, ayant refusé de renoncer à sa foi, eut la tête tranchée, parce qu'il était défendu par la loi d'absoudre les chrétiens qui avaient été accusés, à moins qu'ils ne changeassent de sentiment. » Ainsi le préfet du prétoire punit de mort un accusateur des chrétiens, ce qui devait intimider ceux qui auraient été tentés de suivre cet exemple. Mais Apollonius ayant sans doute, à cette occasion, manifesté publiquement sa foi, il lui appliqua le rescrit de Trajan. Voilà la jurisprudence bien marquée.

pour l'histoire de l'empire, une période nouvelle. C'est la fin des temps heureux et le commencement des jours de malheur. Un seul règne avait suffi pour développer le germe funeste qui se trouvait au sein de la monarchie impériale, la prépotence des soldats. Ce mal avait déjà fait explosion à la mort de Néron, et l'empire avait failli en être brisé ; la main ferme de Vespasien, de Trajan et d'Hadrien l'avait une première fois étouffé. Il éclata de nouveau lorsque les hasards de la naissance ou de l'émeute firent arriver à la tête des légions, au lieu de princes glorieux et respectés, un gladiateur tel que Commode et un Syrien affolé de luxure comme Élagabal. Du jour où le soldat vit de près la honte de ses princes et les lâches adulations du sénat, l'autorité du commandement et de la loi civile tomba.

Dans les camps, le voisinage de l'ennemi maintenait quelque reste de l'ancienne discipline ; mais, à Rome, au milieu des séductions de la grande ville, les prétoriens avaient pris beaucoup de besoins qui exigeaient beaucoup de licence. Pertinax se les aliéna en leur défendant d'injurier et de maltraiter les citoyens [1]. Commode, au contraire, dont ils étaient la seule défense contre la noblesse, qu'il décimait, avait pour eux des complaisances funestes, et ses défiances à l'égard des grands l'obligeaient à donner l'épée du prétoire à des parvenus, même à un affranchi. Ces généraux d'aventure prenaient à leur tour des précautions contre l'empereur. Ils cherchaient à s'assurer de leurs cohortes et, pour cela, les composaient de gens auxquels ils pouvaient tout demander, parce que eux-mêmes ne leur refusaient rien. Ils appelaient dans les rangs, autrefois ouverts aux seuls Italiens, puis aux plus braves des provinciaux, jusqu'à des barbares : le chef de la bande qu'on verra se ruer sur le palais de Pertinax, sera un Tongrien. De tels soldats devaient s'inquiéter bien moins de l'honneur du nom romain que des avantages à tirer de la crainte qu'ils inspiraient. Ainsi l'empire n'est pas

1. Hérodien, II, 12.

encore ébranlé; mais, en face d'un sénat que le prince avilit et de magistrats devenus impuissants, une soldatesque turbulente et avide fera, dans l'intérêt de sa cupidité, des révolutions qui ruineront les provinces et ouvriront les frontières aux barbares. L'ordre militaire l'emportera bientôt sur l'ordre civil. Les Antonins avaient pris leur point d'appui dans le sénat, leurs successeurs vont le prendre dans les légions, et durant un siècle, tous, si l'on en excepte trois, seront les serviteurs plutôt que les maîtres des soldats. Les officiers, à leur tour, plieront devant les hommes qui feront les empereurs : de sorte que le pouvoir politique des armées aura pour conséquence nécessaire la perte de la discipline et, par suite, la ruine de la grande institution militaire d'Auguste et d'Hadrien[1].

Pertinax (193). — Les meurtriers de Commode se hâtèrent de choisir un empereur, Publius Helvius Pertinax, vieux général qui, dans sa verte vieillesse[2], paraissait conserver assez de vigueur pour qu'on n'eût pas à craindre de voir succéder aux excès de la jeunesse l'impuissance de la sénilité. Lætus le conduisit au camp des prétoriens.

Renommé pour sa sévérité, Pertinax ne pouvait plaire à des soldats qui regrettaient Commode; mais ils n'avaient sous la main personne à qui mettre la pourpre sur les épaules, de sorte qu'entre le prince qui ne pouvait plus rien pour eux et celui qui promettait un *donativum*, ils se résignèrent au fait accompli. Quant au peuple, il avait applaudi Commode; il acclama Pertinax : c'était un spectacle et un congiaire de plus.

Avec Commode, nous avons vu qu'un fils de prince était tout arrivé; Pertinax nous montre comment de petites gens arrivaient. Fils d'un affranchi, marchand de charbon à Alba Pompeia, en Ligurie, Pertinax avait cher-

1. « A cette époque, dit Hérodien (II, 24), commença la corruption des soldats. Depuis ce temps, ils montrèrent une insatiable et honteuse cupidité et le plus grand mépris pour le prince. » — 2. Il avait soixante-six ans. (Zon., XII, 7.)

ché d'abord à gagner sa vie en enseignant la grammaire ; le métier n'allant pas, il demanda et obtint, par le crédit d'un patron, le grade de centurion. Son mérite l'éleva rapidement aux premiers rangs de l'armée, par suite dans l'État. Il devint préfet d'une cohorte en Syrie, commandant d'un escadron en Bretagne et dans la Mœsie, commissaire de la voie Émilienne pour surveiller la distribution des pensions alimentaires[1], chef de la flottille du Rhin, receveur du fisc en Dacie avec un traitement de 200 000 sesterces, tribun légionnaire, sénateur, préteur, légat d'une légion qui se distingua sous lui dans la Rætie et le Norique, enfin, consul. Les services qu'il rendit à l'époque de la rébellion de Cassius contre Marc-Aurèle lui valurent le commandement de l'armée du Danube, puis le gouvernement des deux Mœsies, de la Dacie et de la Syrie. Ainsi, à cinquante-quatre ans, il avait rempli des fonctions très-différentes et administré quatre provinces consulaires. Ses talents ne paraissent cependant point avoir dépassé la commune mesure, et ce rapide avancement prouve que la route des honneurs était ouverte à tous ceux qui savaient y marcher.

Il n'avait pas vu Rome depuis sa nomination au sénat. Lorsqu'il y rentra, on lui reprocha d'avoir gagné de grands biens dans ses divers emplois. Il n'avait pas cru qu'il eût le devoir de s'y ruiner, et une économie sévère suffit sans doute à mettre la fortune dans sa maison[2]. Relevons deux traits à son honneur : il garda sa mère près de lui dans ses divers commandements[3], et, lorsqu'il éleva de beaux édifices dans sa ville natale, il y encadra la boutique de son père, le charbonnier.

1. Cette fonction de *proc. ad alim.* gérée par Pertinax, et qu'on retrouve indiquée dans plusieurs inscriptions (par exemple chez Or.-Henz., 3190, 3814, 6524, et au n° 1456 du *C. I. L.*, t. III, p. 235, *proc. ad alim. per Apul. Calabr.*, *Luc. et Bruttios*, pour un contemporain d'Alexandre Sévère et de Gordien III), prouve que l'institution alimentaire de Trajan était encore en pleine vigueur vers le milieu du troisième siècle.—2. Hérodien (II, 3) prétend qu'il était pauvre.—3. Elle mourut près de lui dans la Germanie Inférieure, où l'on montra longtemps son tombeau. (Renier, *Mél. d'Épigr.*, p. 272.)

Pérennis le fit exiler; mais Commode, à la mort de ce préfet, le rappela et le mit à la tête de la turbulente armée de Bretagne. Plus tard, il le chargea de surveiller les approvisionnements de Rome, *præfectus frumenti dandi*, lui donna le proconsulat d'Afrique[1] et, ce qui était le suprême honneur, la préfecture de la Ville. Ces grandes charges avaient mûri son expérience. Par nature, il était honnête, sans ambition et quelque peu avare, comme ceux qui ont fait difficilement leur fortune; mais, dévoué au bien public, il aurait pris rang parmi les meilleurs princes, si on l'avait laissé vivre ou s'il avait su se défendre.

Le pouvoir l'effrayait; il n'y avait nul goût[2]. Dans le sénat, il offrit l'empire à Pompeianus, qui avait protégé ses débuts[3], à Glabrion, qu'on disait descendant d'Énée: c'étaient des sages; ils préférèrent lui laisser le fardeau et les périls. Quelques jours après, un autre sénateur s'étant aventuré au milieu des prétoriens, ceux-ci voulurent le faire empereur. Échappé à grand'peine de leurs mains, la toge en lambeaux, il vint se réfugier au palais de Pertinax et, pour fuir plus sûrement l'empire, s'éloigna de Rome. Ces désintéressements révèlent une situation pleine d'anxiété.

Pertinax refusa pour sa femme le titre d'*Augusta*, pour son fils celui de césar : « Il sera temps de le lui donner, dit-il, quand il l'aura mérité[4]. » Tous les siens, parents et serviteurs, furent retenus dans la modestie de leur condition : il leur abandonna ses biens personnels et lui-même resta simple dans sa vie privée. A la nouvelle de son

1. Dans cette province, il eut, suivant Capitolin (4), à réprimer *multas seditiones* causées *vaticinationibus earum quæ de templo Cælestis emergunt*. — 2. *Horruisse illum imperium epistola docet.* Capitolin, qui parle de cette lettre (15), a eu le tort de ne pas nous la donner, d'autant plus que Julien, dans *les Césars*, accuse Pertinax « de s'être fait complice, au moins par la pensée, des embûches où périt le fils de Marcus. » — 3. Sur Pompeianus, cf. L. Renier, *Inscr. de Troesmis*, p. 5. — 4. On a trouvé à Metz une inscription qui donne le titre d'Augusta à sa mère et celui de césar à son fils. (L. Renier, *Mél. d'Épigr.*) Ces provinciaux avaient cru que les choses s'étaient passées à Rome comme à l'ordinaire, ou ils s'étaient permis une flatterie dont ils étaient sûrs que le prince ne s'offenserait pas.

avénement, ses compatriotes des montagnes de la Ligurie, gens âpres au gain, étaient accourus en foule pour exploiter cette fortune; il les renvoya comme ils étaient venus. Il avait à remplir la même tâche que Vespasien, c'est-à-dire à remettre l'ordre dans l'État, dans les magistratures troublées par tant de nominations arbitraires[1], dans les finances ruinées par des prodigalités insensées : au trésor, il n'avait trouvé que 1 million de sesterces. Pour se procurer l'argent que les soldats et le peuple réclamaient, il vendit aux enchères les mignons de son prédécesseur, les complices ou les victimes de ses débauches, tout un harem, ses armes, ses vêtements de soie et d'or, ses meubles précieux et mille curiosités parmi lesquelles je note des voitures à siéges mobiles qu'un train articulé permettait de faire tourner aisément et qui marquaient à la fois l'heure et le chemin parcouru. Il dépouilla de leurs biens les bouffons, fit rendre gorge aux affranchis et chassa du palais toutes les bouches inutiles. Les goinfres qui, sous Commode, vivaient de la table impériale ne lui pardonnèrent pas ce qu'ils appelèrent sa ladrerie, et l'on se mit bien vite à jouer de la langue contre lui. Telle était l'immensité des ressources de cet empire, que moins de trois mois d'une administration économe et sévère permirent à Pertinax de tenir la moitié de ses promesses aux prétoriens[2], de payer plusieurs dettes de l'État et de recommencer les travaux d'utilité publique. Il supprima quelques-unes des entraves qui gênaient le commerce et exempta d'impôts pendant dix ans ceux qui mettraient en culture les terres désertes d'Italie. Enfin la réhabilitation des victimes de Commode, le rappel des exilés, la condamnation des délateurs et la protection accordée aux citoyens contre les insolences de la soldatesque ramenèrent la sécurité.

1. Sous Commode, quantité de gens avaient été *adlecti inter prætorios* Il les oblige de prendre rang après ceux qui avaient réellement géré la préture. (Capitolin, *Pert.*, 6.) Il fit sans doute le même règlement pour les autres magistratures. C'était l'ordre remis dans le sénat. — 2. *Promisit duodena millia nummum, sed dedit sena* (Capitolin, *ibid.*, 15).

Mais cet ordre, cette économie, ne faisaient le compte ni des prétoriens ni du peuple. Aux premiers, il avait eu l'imprudence de défendre le port d'armes dans les rues[1], les brutalités aux passants, et de leur dire : « Dans notre siècle, il s'est introduit beaucoup de désordres, qu'avec votre concours nous corrigerons, » et son premier mot d'ordre avait été : *militemus*, combattons. Dans ces paroles, ils avaient vu l'intention de les ramener à l'ancienne discipline et au service de guerre. Au peuple, il supprima les distributions de blé que, depuis Trajan, les enfants recevaient à partir de neuf ans. Enfin il se montra peu disposé à se laisser conduire par Lætus, qui regarda cette défiance comme un présage de disgrâce et travailla dès lors en secret les cohortes prétoriennes. Une conspiration se forma, ou du moins un consulaire, Falco, fut accusé d'aspirer à l'empire; le sénat allait le condamner, quand Pertinax jura que jamais un sénateur ne serait mis à mort sous son règne. Un esclave ayant accusé plusieurs prétoriens de complicité avec Falco, Lætus les fit tuer et rejeta sur le prince l'odieux de l'exécution. Mal payés et se sentant suspects, ils résolurent de se débarrasser de tout souci et d'un empereur avare. Trois cents se rendirent en armes au palais[2]; il s'y trouvait assez de soldats pour repousser cette poignée de factieux; mais toute la domesticité, ceux que Dion appelle les césariens et qu'un prince économe ruinait, ouvrirent les portes aux assassins. Pertinax crut les arrêter en allant sans armes au-devant d'eux. La vue du prince les contint un instant et déjà quelques épées rentraient au fourreau, quand un Tongrien s'élança sur lui et le blessa. Aussitôt l'hésitation cesse; tous frappent et sa tête mise au bout d'une pique est portée au camp des prétoriens. Eclectus seul avait essayé de le défendre et était mort avec lui. Il avait régné quatre-vingt-sept jours (28 mars 193).

1. .... μήτε πελέκεις φέρειν μετὰ χεῖρας (Hérod., II, 4). — 2. Zonare (XII, 6) dit deux cents.

Julianus (193). — A la différence de son prédécesseur, Julianus[1] était fort riche et de noble extraction, car il descendait du grand jurisconsulte d'Hadrien et avait été élevé dans la maison de Domitia Lucilla, mère de Marc-Aurèle. C'était un petit esprit, d'une vanité puérile, à qui la vie n'enseigna rien. Il remplit toutefois sans déshonneur les plus hautes charges de l'État, gouverna plusieurs provinces, battit quelques tribus germaines et, à un âge qui aurait dû être pour lui l'âge de la sagesse, soixante ans, il se laissa entraîner à l'abîme par l'ambition d'ajouter une bande de pourpre à son laticlave.

Quoique l'empire eût été souvent acheté, il n'avait pas encore été vendu à la criée: Rome allait voir cette honte. Pour calmer les prétoriens, Pertinax avait envoyé à leur camp son beau-père, Sulpicianus, le préfet de Rome. Ce sénateur était encore une de ces médiocrités vulgaires qui, ignorant les obligations du pouvoir, ne voient de lui que ce qui brille. Quand on lui montra la tête de Pertinax, il proposa sur l'heure aux meurtriers de leur acheter la pourpre trempée dans le sang de son gendre. Le bruit s'en répandit bien vite, et Julianus courut lui faire concurrence. Alors commença une scène sans nom et heureusement sans exemple. Julianus était sur le haut du mur, Sulpicianus dans l'intérieur, et chacun d'eux enchérissait sur l'autre. Du mur d'enceinte au prétoire allaient des messagers disant à celui-ci : « Il donne tant; qu'y ajoutes-tu ? » Et à celui-là : « L'autre offre plus d'argent; promets-tu davantage? » On arriva à 5000 drachmes, et, les offres se balançant, le soldat attendait, bien sûr de tirer meilleur parti de sa marchandise; à la fin, Julianus déconcerta son adversaire par une surenchère hardie de 1250 drachmes. Il criait la somme du haut mur; il la comptait sur ses doigts pour que ceux qui ne l'entendaient pas pussent le comprendre, et il leur jetait ses tablettes où il avait écrit qu'il rétablissait la mémoire de Commode; tandis que Pertinax

1. Marcus Didius Severus Julianus. (*C. I. L.*, t. VI, n° 1401.)

serait certainement vengé par Sulpicianus. Celui-ci n'osa pousser plus loin. Chaque prétorien allait donc recevoir environ 6000 francs : « Jadis, le sénat avait proclamé la vente d'un morceau du territoire de la république, c'était celle du champ où campait Annibal [1]. » Nous avons raison de trouver cette scène indigne, mais ce *donativum*, dont on a vu l'origine, était un usage auquel un empereur n'aurait pu se soustraire. Marc-Aurèle avait donné presque autant que Julien [2], et chez des nations très-libres, même très-fières, on achète encore le pouvoir, sinon aux prétoriens, qui fort heureusement n'existent plus, du moins aux électeurs.

L'adjudication faite, les soldats apportèrent une échelle pour que l'acquéreur pût descendre au camp et prendre livraison des serments de ses nouveaux gardes et des ornements impériaux. Ils lui firent nommer deux préfets du prétoire qu'ils avaient eux-mêmes choisis, puis ils ouvrirent les portes et, en ordre de bataille, les enseignes déployées, conduisirent au sénat leur nouveau chef qu'ils saluaient du nom menaçant de Commode.

Pourtant ils eurent l'attention de lui faire jurer qu'il ne garderait pas rancune à son compétiteur. Il ne fallait pas décourager ceux qui pourraient être tentés de recommencer cet honnête commerce.

Beaucoup de sénateurs tremblaient, à commencer par notre historien, Dion, qui, dans ses plaidoiries, avait eu plusieurs fois occasion de prendre Julianus à partie. Ils aimaient Pertinax, ils trouvaient son successeur ridicule et avaient horreur du marché qui venait de se conclure. Mais les alentours de la curie, la curie elle-même, étaient remplis de soldats. On se hâta de sourire au prince, de trouver fort éloquentes les niaiseries qu'il débita, et de faire les acclamations accoutumées. Julianus monta ensuite au palais ; y trouvant le souper préparé pour Per-

1. Chateaubriand, *Études historiques*. — 2. 20 000 sest. Voy. t. IV, p. 437. Or les 1250 drachmes de Julianus ne faisaient que 5000 sesterces de plus.

tinax, il se moqua de la simplicité des mets, en envoya chercher d'autres et joua aux dés à quelques pas du cadavre de son prédécesseur[1]; mais dès le lendemain allaient lui venir les terribles soucis d'un pouvoir contesté et, au bout de quelques jours, les angoisses d'une mort inévitable et prochaine.

Il n'avait rien promis au peuple, qui se trouva blessé dans sa dignité par cet oubli offensant. Lorsqu'il se présenta le lendemain à la curie, la foule l'accueillit avec de grands cris, l'appelant usurpateur et parricide. Il prit d'abord la chose doucement et leur assura qu'il donnerait de l'argent. « Nous n'en voulons pas, s'écrièrent-ils, saisis d'un désintéressement inaccoutumé, nous ne l'acceptons pas! » Alors il les fit charger par les soldats, qui en tuèrent plusieurs ; les autres se sauvèrent par la ville et se réfugièrent au Cirque. Dion prétend qu'ils y restèrent une nuit entière et le jour suivant, invoquant les dieux et, ce qui eût été plus sûr, les chefs militaires, surtout Pescennius Niger ou le Noir qui était alors bien loin au fond de la Syrie. On les y laissa, et l'impuissante émeute tomba d'elle-même.

Cependant la Monnaie impériale frappait des médailles qui représentaient le nouveau prince la tête couronnée de lauriers, avec ces mots en exergue : *Rector orbis;* sur d'autres on gravait la légende : *Concordia militaris*[2], mais, du monde, Julianus ne possédait que l'espace occupé par le palais où il venait d'entrer, et la concorde militaire n'existait que contre lui. Les légions des frontières venaient d'apprendre ce que rapportait une élection d'empereur et elles n'entendaient pas laisser aux seuls prétoriens les avantages de ce trafic profitable. De puissantes armées, composées chacune de trois légions, occupaient la Bretagne, la Pannonie Supérieure[3] et la Syrie sous des géné-

1. Spartien le montre frugal et préoccupé; mais, à la fin de son récit, il dit le contraire. Hérodien confirme Dion, que souvent il copie. — 2. Eckh., VII, 149.—3. Spartien (*Sev.*, 4), Hérodien (II, 33) et Borghesi (*Œuv. compl.*, V, p. 368) font Sévère gouverneur des deux Pannonies; mais Dion, qui commanda

raux renommés, Albinus, Sévère et Pescennius Niger. Lorsqu'on y apprit qu'en trois mois deux empereurs avaient été assassinés et qu'un troisième avait brocanté l'empire, il y eut un soulèvement de dégoût contre les soldats qui faisaient ces exécutions ou ces marchés et contre le sénat qui les sanctionnait. Ce sentiment se montrait surtout dans les camps du Danube où Pertinax avait commandé et laissé d'honorables souvenirs.

On revit alors ce qui s'était passé à la mort de Néron. Deux de ces armées, celles de Pannonie et de Syrie, proclamèrent leurs chefs (avril 193), et la troisième en eût fait autant sans d'habiles négociations de Sévère avec Albinus. En même temps qu'il s'assurait la neutralité de l'armée de Bretagne, il gagnait l'assistance des légions voisines de son commandement, de sorte qu'en peu de jours il se trouva avoir dans les mains près de la moitié des forces militaires de l'empire[1]. Il avait donc déjà cause gagnée quand il prit la route de Rome, précédé de la déclaration qu'il y portait la vengeance de Pertinax[2]. De secrets émissaires avaient fait sortir ses enfants de la ville avant que la nouvelle de son élévation à l'empire y parvînt.

Julianus le fit déclarer ennemi public par le sénat et commença des préparatifs. On se mit à remuer de la terre pour creuser un fossé en avant de Rome ; on fit venir les gladiateurs de Capoue, gens de sac et de corde, sur lesquels il ne fallait pas compter ; on appela les sol-

lui-même dans la Pannonie Supérieure, ne donne à ce général que ce gouvernement et ne montre sous ses ordres que les trois légions stationnées dans cette province. Sévère en aurait eu quatre, s'il les eût gouvernées toutes deux. — 1. « Les quatorze légions qui acclamèrent Septime Sévère et auxquelles le nouvel Auguste fit distribuer une monnaie de joyeux avénement, *donativum*, étaient les dix légions qui défendaient les provinces du Danube et les quatre qui gardaient la frontière du Rhin. » (Robert, *les Légions du Rhin*, p. 46.) Spartien dit (*Sev.*, 5) qu'il fallut faire violence à Sévère, *repugnans*. Il a pris ce mot sans doute dans l'autobiographie du prince. — 2. .... *excipiebatur ab omnibus quasi ultor Pertinacis* (Spart., *ibid.*, 5 ; cf. Hérod., II, 9, 10). Il prit même le nom de Pertinax qu'on trouve dans un grand nombre d'inscriptions ; sur une d'elles trouvée à Constantine on lit : *Divo Pertinaci Augusti patri.* Cf. L. Ren., *Mél. d'Épigr.*, p. 180 et suiv.

dats de la flotte de Misène, qui prêtèrent à rire par leur maladresse à manier le javelot, et on arma en guerre les éléphants du Cirque qui jetaient à terre les tours dont on voulait les charger. Julianus fit même barricader le palais impérial, en signe de la résistance désespérée qu'il opposerait à l'ennemi jusque dans Rome forcée. Les prétoriens auraient dû donner l'exemple; mais ils étaient riches, habitués à vivre mollement et payaient pour qu'on fît leur besogne, tout en insultant le peuple dont ils étaient la terreur [1]. En gage du maintien de son alliance avec eux, Julianus fit tuer Lætus et Marcia, les meurtriers de Commode. En même temps, il consultait les magiciens, dépêchait des assassins à Sévère [2], des sénateurs à son armée pour la débaucher, et le préfet du prétoire à Ravenne, afin de mettre en état de défense cet avant-poste de Rome où stationnait la flotte de l'Adriatique. Mais Sévère se gardait bien et avançait vite. Proclamé à *Carnuntum*, près de Vienne, le 13 avril, il avait dû employer dix ou douze jours à négocier avec les légions de la haute Germanie et à mettre son armée en mouvement. Cependant il arriva aux environs de la capitale avant le 1er juin, de sorte que ses troupes eurent à faire, de Vienne à Rome, en moins de sept semaines, 266 lieues, ou 6 lieues et demie par étape, sans s'arrêter un seul jour [3]. Cette marche rapide d'une armée nombreuse entrant à l'improviste en campagne, prouve l'abondance des provisions que l'agriculture et le commerce pouvaient instantanément réunir, le bon état des chemins et la soumission des provinces, c'est-à-dire la prospérité et le calme de l'empire durant les orages de Rome. Elle prouve aussi la discipline maintenue par Sévère dans ces légions auxquelles il pouvait imposer de telles fatigues sans qu'elles fissent entendre un murmure.

Cette rapidité déjouait toute résistance. Sévère franchit, sans trouver d'obstacles, les Alpes, l'Adige et le Pô, entra

1. Dion, LXXIII, 16; Spartien, *Didius Julianus*, 5. — 2. .... *Aquilium centurionem notum cædibus ducum miserat* (Spart., *Pescenn. Nig.*, 2). — 3. Gibbon, ch. v.

dans Ravenne avant le préfet envoyé de Rome, et fit passer les députés du sénat de son côté. Ainsi Julianus voyait se resserrer chaque jour l'étroit espace où il lui était encore permis de régner et de vivre.

Les dernières nouvelles le firent tomber dans l'accablement. Inquiet, irrésolu, il demandait des conseils, que le sénat se gardait de lui donner: il offrit l'empire à Pompeianus, qui répondit : « Je suis trop vieux, et ma vue est trop faible. » Réduit au misérable espoir de se concilier son terrible adversaire en lui mendiant la vie et une part de pouvoir, il voulait, comme autrefois Vitellius, qu'on envoyât les vestales au-devant de Sévère, puis qu'on le nommât son collègue[1].

Les Pères se hâtèrent cette fois de déférer à son désir, et il fit porter le sénatus-consulte au nouvel Auguste par un des préfets du prétoire, qu'on soupçonna de méditer, sous ces apparences de paix, un assassinat. Le décret qu'il apportait fut dédaigneusement rejeté et lui-même mis à mort.

Cependant, afin d'éviter d'ensanglanter Rome par un grand combat comme au temps de Vespasien, Sévère y préparait un mouvement en sa faveur. Il écrivait aux magistrats; il envoyait des édits, qu'on affichait; il nommait un préfet du prétoire, que Julianus tremblant reconnaissait et il faisait annoncer aux prétoriens qu'il leur promettait le pardon s'ils livraient les meurtriers de Pertinax. Aussi lâches que leur prince, les gardes se saisirent des trois cents, puis vinrent dire au consul Messalla que leurs camarades étaient enchaînés: c'était la fin. « Aussitôt, dit Cassius, Messalla nous réunit et nous exposa ce que les soldats avaient fait. Alors, nous décrétâmes la mort de Julianus; nous donnâmes les droits impériaux à Sévère et les honneurs divins à Pertinax. » Julianus fut tué dans son lit. Il ne dit que ces mots : « Quel mal ai-je fait? » (2 juin 193.) Il avait tenu l'empire soixante-six jours[2]

1. Il éleva aussi à tous les honneurs le grand-père maternel de Sévère. (Dion, LXXIII, 17.) — 2. Dion, LXXII, 17. Zonare (XII, 7) dit soixante.

et ne méritait pas de le tenir davantage. C'était trop déjà qu'il eût inscrit son nom sur la liste des empereurs. L'histoire doit, à son tour, faire justice de ces aventuriers qui ne veulent le pouvoir que pour en jouir : l'ambition dont on n'a pas les talents est un crime [1].

Aurelius Victor, Eutrope et la *Chronique* d'Eusèbe le font mourir dans une bataille au pont Milvius, preuve d'un bien grand défaut de critique de la part de ces écrivains. — 1. Le mot est de Chateaubriand à propos d'un personnage de ses *Mémoires*.

CHAPITRE LXIII.

SEPTIME SÉVÈRE[1] (193-211) : SES GUERRES.

Enfin nous retrouvons un homme ! Mais cet homme, dur aux autres et à lui-même, justifiera son nom par d'inexorables sévérités : ce sera un justicier à la façon de Tibère et de Louis XI.

Depuis l'extinction de la maison des Césars, on a vu des empereurs italiens, espagnols et gaulois; le tour des Africains est venu. Sévère était né[2] à Leptis, dans une famille décorée depuis longtemps de l'angusticlave, sans que cet honneur lui eût fait abandonner la province où étaient ses biens, son influence, et où avait commencé son illustration. Cependant un de ses membres avait acquis à Rome assez de notoriété, dès le temps de Domitien, pour que Stace le célébrât dans ses chants[3]. Mais ce Sévère, bien différent du nôtre, est appelé par le poëte « le doux Septimius ». Le futur empereur resta jusqu'à sa dix-huitième année dans la Tripolitaine, s'y instruisant dans les lettres grecques et latines, sans oublier l'idiome paternel[4], de sorte que Rome allait avoir un empereur parlant la langue d'Annibal et tout près de se glorifier de son origine punique[5]. Fort crédule, comme tous ses contemporains, aux présages, il était aussi très-

1. Lucius Septimius Severus. — 2. Le 11 avril 146. (Orelli, 1104, et Spart., *Sev.*, 1. (Dion le fait naître une année plus tôt. Eckhel accepte l'année 146. — 3. *Silv.*, IV, 5. — 4. Il en garda toujours l'accent. (Spart., *ibid.*, 19.) Sa sœur parlait à peine latin, *vix Latine loquens* (Id., *ibid.*, 15.) — 5. Caracalla fit faire beaucoup de portraits d'Annibal. (Hérod., IV, 8.)

résolu à se mettre en état de répondre un jour aux avances de la fortune[1], ce qui est le meilleur moyen de réaliser les songes.

A Rome, il étudia le droit sous un jurisconsulte éminent, Q. Scævola. La gravité de son caractère se montra par l'affection qu'il conçut dans cette école fameuse pour un autre élève de Scævola, qui devait éclipser le maître. Cette liaison d'école dura toute la vie des deux condisciples, et l'amitié de Papinien doit protéger près de nous la mémoire de Sévère. Trois de ses oncles[2] avaient été consuls; l'un d'eux lui fit obtenir la questure[3], par conséquent l'entrée au sénat (172). C'était la carrière des honneurs qui s'ouvrait pour lui à vingt-sept ans; nous ne l'y suivrons pas : ce *cursus honorum* est connu[4], et le prince seul nous intéresse.

Pendant que Julianus mourait à Rome, Sévère approchait de cette ville. Le sénat envoya au-devant de lui jusqu'à *Interamna*[5] cent de ses membres pour lui renouveler son serment de fidélité.

Il les reçut entouré de six cents de ses plus dévoués soldats qui avaient charge de veiller sur les suspects. Introduits au milieu de ce cortége menaçant, les députés durent se laisser fouiller, afin qu'on s'assurât qu'ils ne cachaient pas d'armes. Après cet affront, chacun d'eux fut, il est vrai, gratifié de 80 pièces d'or, mais cette première rencontre du sénat et du prince n'inaugurait pas

1. *Omnibus sortibus nactus* (Spart., *Sev.*, 2), il fut accusé sous Commode d'avoir consulté les Chaldéens pour savoir s'il parviendrait à l'empire. (Spart., *ibid.*, 4.)—2. Un mot de Spartien (*ibid.*, 1), *Magnaper*, a fort embarrassé les commentateurs. M. L. Renier (*C. R. de l'Ac. des insc.*, 1866, p. 411), après une savante discussion des textes épigraphiques, résout ce mot en *Marcus Aper*, et donne trois oncles à Sévère. Herm. Peter a présenté aussi cette correction dans son édition des *Script. Hist. Aug.* (1865).—3. Sans avoir passé par le tribunat militaire, si l'on admet la restitution de Hirschfeld (*Hermes*, III, 230) pour une phrase incompréhensible de Spartien. La phrase ainsi refaite devient claire ; mais on ne comprend plus comment Sévère, qui fut surtout un soldat se soit soustrait de dix-huit à vingt-sept ans au service militaire. Eutrope le fait passer par cette charge.—4. Il est discuté fort au long par Hœfner (*Untersuch. zur Gesch. des K. L. Septimius Severus*, 1872). Disons seulement qu'il fut consul *suffectus* sous Commode en 189. — 5. Terni, à 20 lieues de Rome.

un règne de mutuelle confiance; on verra que les rivaux de Sévère trouveront toujours des partisans parmi les Pères conscrits.

Les meurtriers de Pertinax étaient déjà décapités; aux autres prétoriens, Sévère ordonna de venir à sa rencontre jusqu'à un lieu indiqué où les légions d'Illyrie les entourèrent en silence, pendant qu'une autre troupe allait, par des chemins détournés, occuper la vraie citadelle de la Rome impériale, leur camp fortifié, entre les portes Viminale et Colline. Sûr alors de les tenir à sa merci, il monte à son tribunal; il leur reproche, avec des paroles irritées, leur perfidie envers le dernier prince, puis leur commande de jeter leurs armes[1], leurs baudriers et jusqu'à leurs ceintures militaires. Ces inutiles soldats, naguère si vains dans leur splendide accoutrement de guerre; qui tant de fois avaient fait trembler le prince, le sénat et Rome, se trouvaient vaincus sans combat. Dégradés sous les rires moqueurs des légionnaires, bafoués du peuple qui voyait réduits à la simple tunique ces pourfendeurs redoutés, ils s'éloignèrent en se cachant; peine de mort fut prononcée contre ceux qui, après quelques jours, seraient rencontrés en deçà de la centième borne milliaire. De honte, quelques-uns se tuèrent[2].

Les cohortes prétoriennes étaient licenciées. Mais Sévère se hâta de les reconstituer en les composant autrement. Avant lui, elles se recrutaient surtout en Italie[3]; il décida qu'on y appellerait, à titre d'avancement et de service d'honneur, les soldats d'élite de toutes les légions. Cela était bon; les gardes des souverains modernes sont ainsi formées. Puisque, depuis un siècle, les provinciaux donnaient à Rome des empereurs, il était naturel qu'ils lui donnassent aussi des prétoriens. Sévère

1. C'est-à-dire la courte épée qu'ils portaient au côté droit; pour leurs armes de combat, ils les avaient laissées au camp dans l'*armamentarium*. — 2. J'ai suivi le récit de Dion, de préférence à l'amplification d'Hérodien. — 3. On en prenait aussi en Espagne, dans la Macédoine et le Norique. (Dion, LXXIV, 2.)

emploiera les nouvelles cohortes dans toutes ses guerres, mais il leur laissera le caractère de garnison permanente de Rome; le danger restait donc le même. Nous verrons s'il l'augmenta en portant, comme on l'a dit, le nombre des prétoriens à quarante mille.

« Aux portes de la ville, écrit Dion Cassius, Sévère descendit de cheval et quitta l'habit de guerre pour entrer dans Rome ; mais toute son armée le suivait. Ce fut le plus magnifique spectacle que j'aie jamais contemplé. Dans la ville entière, on ne voyait que couronnes de fleurs et de laurier; les maisons, ornées de tapis de diverses couleurs, resplendissaient du feu des sacrifices et de l'éclat des flambeaux. Les citoyens, vêtus de blanc, poussaient de joyeuses acclamations, et les soldats s'avançaient dans un ordre martial, comme s'ils accompagnaient un triomphe. Pour nous, nous marchions en tête du cortége, avec les ornements de notre dignité[1]. »

En même temps, des agents du prince, répandus dans les groupes populaires, racontaient tous les signes qu'il avait eus de sa grandeur future. Les soldats sont fatalistes et ont besoin de l'être ; Sévère croyait fermement aux présages, mais il voulait surtout qu'on crût à ceux qui lui étaient favorables. Dans les *Mémoires* de sa vie, que nous avons perdus, il avait rapporté avec complaisance les signes célestes, les songes, les oracles, qui lui avaient prédit la fortune, et il les fit représenter en des tableaux qu'il exposa dans Rome, afin de montrer au monde que les dieux eux-mêmes avaient annoncé, et par conséquent voulu, l'avénement de la nouvelle dynastie impériale.

Dion a raison de nous donner l'entrée de Sévère à Rome comme un triomphe. C'était, en effet, la victoire définitive, et, cette fois, sans voiles, du pouvoir militaire ; mais, à l'honneur de Sévère, c'était aussi une victoire sans larmes : un petit nombre de coupables avaient seuls péri[2].

1. Dion, LXXIV, 1. Cet écrivain, moins inutile pour ce règne que pour les précédents, sera notre source principale. Gibbon a trop cédé au plaisir d'utiliser la rhétorique d'Hérodien pour en orner son récit. — 2. Spartien

Le caractère du nouveau règne se révéla bientôt. Sévère eut beau se montrer au sénat fort civil[1], déclarer qu'il prendrait Marc-Aurèle et Pertinax pour modèles, faire solennellement la promesse de ne jamais mettre à mort un membre de la haute assemblée, la licence des soldats prouva ce que valaient ces paroles. Sentant qu'ils étaient les vainqueurs du jour, ils traitaient Rome en ville conquise. Ils s'établissaient dans les temples, sous les portiques, dans les palais, comme en des hôtelleries, prenaient chez les marchands ce qui était à leur convenance et, à toute demande de payement, montraient l'épée. Pendant que Sévère, entouré de ses amis en armes, haranguait les Pères à la curie, ils vinrent avec cris et menaces réclamer du sénat 10 000 sesterces pour chacun d'eux. C'était ce qu'avaient eu les soldats d'Octave, et ils croyaient avoir gagné une nouvelle bataille d'Actium qui leur méritait pareille récompense. Quoique Sévère leur eût déjà donné beaucoup[2], il eut peine à obtenir qu'ils se contentassent de 1000 sesterces.

Quelques jours après, on célébra les funérailles de Pertinax. Sévère avait ordonné qu'il lui serait élevé un sanctuaire, qu'il aurait au Cirque une statue d'or et qu'on invoquerait son nom dans toutes les prières, dans tous les serments. Sur le Forum, on construisit un édifice avec péristyle orné d'ivoire et d'or, au milieu duquel on plaça sur un lit couvert de tapis d'or et de pourpre l'image de Pertinax en costume triomphal. Comme s'il n'eût été

dit (*Sev.*, 8) que les amis de Julianus, accusés par l'empereur lui-même dans le sénat, furent dépouillés de leurs biens et mis à mort. Dion écrit seulement τοὺς μὲν χειρουργήσαντας τὸ κατὰ τὸν Περτίνακα ἔργον θανάτῳ ἐζημίωσε (LXXIV, 1), et ne parle point d'autres exécutions avant celles de la guerre civile. Ce fut probablement dans celles-là que périt le sénateur Jules Solon (id., *ibid.*, 2). — 1. Il le fut presque toujours, au moins en paroles. A propos d'une *relatio* qu'il fit plus tard au sénat, sur une question de droit civil, il disait : *cui rei obviam ibitur, patres conscripti, si censueritis* (*Fragm. Vatic. jur. Rom.*, du cardinal Maï, n° 158). Cf. Hübner, *de Senatus populique Rom. actis*, p. 73 et suiv. Il y donne la liste chronologique des communications faites par les empereurs au sénat. — 2. Spartien (*Sev.*, 5).

qu'endormi, un jeune et bel esclave écartait les mouches de son visage de cire avec des plumes de paon. « Le prince et nous, les sénateurs, avec nos femmes, tous en habits de deuil, nous vînmes prendre place, les femmes assises sous les portiques, nous à découvert, et le défilé commença. D'abord passèrent les statues des Romains qu'on vénère depuis les plus vieux temps ; des chœurs d'enfants et d'hommes qui chantaient un hymne funèbre ; des bustes d'airain représentant tous les peuples soumis avec leurs costumes nationaux. Parurent ensuite les citoyens des petits métiers, les bustes de ceux qui s'étaient distingués par leurs découvertes dans leurs professions[1], l'infanterie, la cavalerie, les chevaux du Cirque, enfin un autel doré, garni d'ivoire et de pierres précieuses.

« Après ce défilé pompeux, Sévère monta sur la tribune aux harangues et lut un éloge de Pertinax que nous interrompîmes souvent par nos acclamations. Nous redoublâmes, quand il eut fini, en laissant éclater nos gémissements et nos sanglots. Les magistrats en charge enlevèrent alors le lit funéraire et le remirent aux chevaliers, pour qu'il fût porté au Champ de Mars, où s'élevait le bûcher. Une partie d'entre nous marchaient en avant ; quelques-uns se frappaient la poitrine ; d'autres chantaient au son des flûtes un chant funèbre : l'empereur venait le dernier.

« Le bûcher, en forme de tour à trois étages, orné d'or, d'ivoire et de statues, portait à son sommet un char doré que Pertinax conduisait. Le lit y ayant été placé avec tout ce qu'il est d'usage de déposer auprès du mort, Sévère et les parents de Pertinax embrassèrent son image.

1. ....ἀνδρῶν.... οἷς τι ἔργον ἢ καὶ ἐξεύρημα ἢ καὶ ἐπιτήδευμα λαμπρὸν ἐπέπρακτο (Dion, LXXIV, 4). On remarquera ce singulier passage et la présence, dans le cortége, des gens des petits métiers ; ces deux phrases confirment ce que nous avons dit ailleurs touchant l'importance des petites industries à Rome. Au triomphe d'Aurélien, les *collegia*, précédés de leurs bannières, eurent aussi leur place dans le cortége. (Vopiscus, *Aurel.*, 34.)

Alors les magistrats, avec leurs insignes, l'ordre équestre, la cavalerie et l'infanterie, défilèrent autour du bûcher ; puis les consuls y mirent le feu, et un aigle s'en échappa prenant son essor vers les cieux. C'est ainsi que Pertinax fut mis au rang des immortels[1]. »

Dion est un mauvais écrivain. Nous lui avons pris cependant cette page, comme tableau des coutumes romaines. On voit que, dans ces funérailles impériales, les sénateurs jouaient le rôle des pleureuses à gages dans les cérémonies ordinaires. Ce peuple grave aimait les cris, les gestes, l'expression forcée de la douleur et de la joie, même lorsque ni l'une ni l'autre n'était sincère ; et ses descendants les aiment encore.

Des deux compétiteurs du nouveau prince, Albinus et Niger, l'un avait été retenu dans l'inaction par de trompeuses promesses ; l'autre, à la tête de neuf légions et de nombreux auxiliaires, s'était fait reconnaître par toute l'Asie romaine, et, dans les villes grecques, il faisait frapper des monnaies avec des légendes latines qui lui promettaient la victoire et l'éternité, *Æternitas Augusta* et *Invicto Imperatori*[2]. Il avait même pris pied en Europe par l'occupation de Byzance et ses troupes marchaient sur Périnthe.

Le respect des adversaires n'était pas une vertu antique; les empereurs rivaux s'insultaient, comme les héros d'Homère, avant le combat. « Ce n'est qu'un bouffon d'Antioche, » avait dit Sévère de son rival. Au fond, il l'estimait fort[3] et le tenait pour un adversaire redoutable. Niger, en effet, soldat de fortune, avait passé par les grades en méritant les éloges de Marc-Aurèle, de Commode et de Sévère lui-même. C'était un gardien vigilant

1. Dion, LXXIV, 4 et 5. Cf. le récit que fait Hérodien (IV, 3) des funérailles de Sévère. — 2. Eckhel, VII, p. 154, et Cohen, III, p. 213 et 217, n°s 1 et 26. — 3. Spartien (*Nig.*, 4 et 5) prétend que Sévère, durant une maladie, au début de la guerre, aurait souhaité, s'il mourait, d'avoir Niger pour successeur, et qu'après ses premiers succès il lui offrit encore *tutum exilium si ab armis recederet*.

de la discipline. Un jour il fit lapider deux tribuns qui s'étaient ménagé des profits sur la nourriture des troupes[1], et, sans les prières de l'armée, il eût fait décapiter des soldats qui avaient volé une poule. Une autre fois, ses légionnaires demandaient du vin : « Vous avez de l'eau, leur dit-il, n'est-ce pas assez? » Jamais, sous lui, le soldat n'exigea des provinciaux, du bois, de l'huile ou des corvées[2]. Dans Rome, où l'on se souvenait qu'il était Italien, il comptait des partisans[3], et ses manières affables l'avaient fait aimer partout où il avait commandé. Dion prête sans doute à la foule ses sentiments et ceux d'une partie du sénat, lorsqu'il montre le peuple, à la suite d'une rixe avec les soldats de Julianus, appelant Niger au secours de la république. Dans tous les cas, les vœux du peuple-roi ne valaient pas une bonne épée, et, s'ils ont été exprimés, ils ont irrité Sévère sans servir Pescennius. On a reproché son indolence au gouverneur d'Antioche et des molles provinces de Syrie; mais, avant même que son rival eût quitté Rome, de promptes et habiles mesures lui avaient assuré l'Asie et l'Égypte, ouvert l'Europe, garanti la neutralité des Arméniens, le secours des princes et des chefs arabes de la Mésopotamie, même des alliances au delà du Tigre[4]. Il n'avait donc pas oublié dans les délices de Daphné la terrible partie qu'il s'était résolu à jouer.

Sévère avait chargé ses lieutenants d'organiser la résistance dans la Thrace, la Macédoine et la Grèce, et une légion envoyée en Afrique gardait pour lui ce grenier de Rome. Cependant il n'avait pas un moment à perdre. Aussi, trente jours après être entré dans Rome, il en sortit « pour aller mettre l'ordre dans les provinces orientales ».

1. Voyez, plus loin, la lettre de Sévère à Celsus. Spartien nous a conservé une lettre de Marc-Aurèle fort honorable pour Niger. — 2. Spart., *Nig.*, 3. — 3. Spart., *ibid.*, 2 : .... *Romæ fautum est a senatoribus.* Son père avait été *curator* d'Aquinum. Lui-même avait commencé par être centurion. — 4. Le roi des Parthes lui avait promis des secours; celui d'Atra lui envoya des archers; les Adiabéniens et quelques tribus indépendantes se déclarèrent pour lui. (Spart., *Sev.*, 9; Hérod., III, 1.)

Il laissait derrière lui le sénat en défiance, mais le peuple repu de fêtes et dans la joie d'une moisson abondante [1]. Depuis plus d'un mois, ses troupes s'acheminaient vers la Propontide. Elles arrivèrent à temps pour sauver Périnthe et refouler l'ennemi sur Byzance, dont Marius Maximus forma aussitôt le blocus [2]. Des négociations ouvertes par Niger ayant échoué [3], le reste de l'armée franchit l'Hellespont, sur les flottes de Ravenne et de Misène, sans que Niger paraisse lui en avoir disputé le passage, et remporta, près de Cyzique, une première victoire, puis une seconde aux environs de Nicée, où Niger combattit en personne.

Cinq siècles auparavant, Alexandre avait conquis, non loin de ces lieux, l'Asie Mineure. La double défaite de Niger le rejeta, comme Darius l'avait été après la bataille du Granique, jusqu'au delà du Taurus. Il éleva dans les gorges de la montagne des retranchements qu'il crut inexpugnables; un torrent grossi par un violent orage y fit une brèche par où les Illyriens passèrent. Dans la troisième action, engagée près d'Issus, aux Portes Cili-

1. Cohen, III, 253 : *liberalitas Augusta*, et p. 214, 226 : *sæculo frugifero, Cereri frugiferæ*. Ces médailles sont de l'année 193. — 2. Sur la question de savoir s'il faut confondre ce Marius Maximus avec l'historien de ce nom tant de fois cité dans l'*Histoire Auguste*, voy. Borghesi, t. V, p. 475 ; Henzen, 5502 ; L. Renier, édit. de Spon, p. 297, et en sens contraire, *Untersuchungen zur Rœm. Kaiserg.*, t. III, p. 30-33. Le lieutenant de Sévère commandait avec le titre de *dux* un corps emprunté aux légions des deux Mœsies. Ce titre, qu'on rencontre pour la première fois sous Hadrien, et qui, au temps des Gordiens, est entré dans la hiérarchie officielle, désigne, non pas un légat impérial à la tête des légions de son gouvernement, mais un général chargé d'un commandement pour une expédition déterminée, sans autre *imperium* que celui qu'il exerce sur ses soldats. Cf. Borghesi, t. V, p. 462. Sous Marc-Aurèle, Candidus, autre lieutenant de Sévère, avait été *præpositus copiarum*. (Orelli, 798, et t. III, p. 78.) Deux autres inscriptions de Gruter (p. 389, 2) et de Marini (*Iscriz. Alb.*, p. 50) donnent le titre de *dux* à Tib. Cl. Candidus et à L. Fabius Cilo, du temps de Septime Sévère. On ne connaît pas de plus ancienne mention de ce titre. (L. Renier, *ap.* Spon (édit. de 1858), p. 299. Cf. Henzen, *Annali*, t. XXII, p. 40.) Le principal lieutenant de Niger était le proconsul d'Asie, Asellius Æmilianus, qui fut tué à Cyzique. (Dion, LXXIV, 6. Cf. Waddington, *Fastes des prov. asiat.*, p. 245.) — 3. Il demandait le partage de l'empire, Sévère ne lui offrit qu'un *tutum exilium* (Spart., *Nig.*, 5.)

ciennes, les légions asiatiques, malgré l'avantage du nombre et d'une position dominante, ne purent soutenir le choc et perdirent vingt mille hommes. Niger s'enfuit à Antioche, et il allait demander aux Parthes un asile, lorsqu'il fut pris et décapité. Sa tête, portée au camp devant Byzance, fut exposée aux regards des assiégés pour leur ôter toute espérance (194)[1]. Comme dans toutes les batailles entre les légions d'Europe et celles d'Asie, celles-ci avaient été vaincues.

Sévère semble n'avoir été présent à aucune de ces batailles, non par crainte assurément, mais par confiance en ses généraux, et sans doute afin de rester à portée des courriers d'Italie et de Gaule qui pouvaient lui apporter la nouvelle de quelque orage se formant à l'Occident[2].

Plusieurs villes d'Orient s'étaient mêlées à cette guerre civile pour satisfaire les passions locales et ces jalousies invétérées dont toute l'histoire dépose. Ainsi Nicée, Laodicée, Tyr et Samarie avaient pris le parti de Sévère, parce que Nicomédie, Antioche, Béryte et Jérusalem s'étaient déclarées pour son rival. Dans la Palestine, les Juifs et les Samaritains s'étaient battus avec acharnement. En Occident, Albinus va trouver cent cinquante mille Bretons, Espagnols et Gaulois pour suivre sa fortune, tandis que d'autres suivront celle de Sévère.

Ainsi en arrivait-il chaque fois que l'autorité impériale se divisait. Sans Rome et l'unité de commandement, le monde serait retombé dans le chaos : vérité qu'il ne faut jamais perdre de vue dans l'histoire de l'empire romain et qui est sa justification devant l'histoire.

Niger vaincu, ses partisans furent punis, ses adversaires récompensés ; c'était dans l'ordre habituel et c'est dans l'esprit de tous les temps. Antioche, qui avait frappé des médailles en l'honneur de l'*imperator* asiatique, perdit ses priviléges et son titre de métropole, dont Laodicée hérita

1. Spartien le fait mourir à Cyzique, ce qui est absurde. — 2. Il a dû séjourner quelque temps à Périnthe, ville bien choisie dans ces circonstances, et d'où l'on veillait à la fois sur l'Europe et sur l'Asie. Cf. Eckhel, II, 41 ; IV, 440.

pour toute la durée du règne de Sévère[1]. Cette ville, Tyr, Héliopolis ou Baalbeck, d'autres encore, obtinrent le titre de colonies avec le *jus Italicum*[2]. Cependant Sévère pardonna aux Juifs qui s'étaient prononcés pour Niger[3]; mais Naplouse perdit son droit de cité[4], tandis que Samarie obtenait le rang et les priviléges d'une colonie romaine.

Le siége de Byzance, qui dura près de trois ans[5], est resté aussi fameux que ceux de Tyr et de Carthage, de Rhodes et de Jérusalem. Dion décrit la puissante enceinte de la ville, ses tours garnies d'engins redoutables, son port fermé par une double chaîne et dont le courant du Bosphore rendait l'attaque difficile, ses navires à double gouvernail qui, changeant de route sans évoluer, tombaient soudainement sur les galères romaines, qu'ils avaient paru fuir, et les brisaient de leur éperon. La supériorité de la défense sur l'attaque était alors si grande, que cette ville, entourée d'une armée nombreuse et menacée par toutes les flottes de l'empire, ne put être forcée. Il fallut attendre que la famine fît tomber les armes de ces braves gens. Un grand nombre d'entre eux périrent en essayant, au dernier jour, de s'échapper; le reste, après s'être nourri d'objets immondes, même de chair humaine, ouvrit les portes. Les chefs, les soldats furent égorgés, les murailles abattues, et Byzance, déchue de son rang de cité libre, devint un simple bourg du territoire de Périnthe. Un compatriote de Dion, l'ingénieur Priscus, avait dirigé cette belle défense. Il fut, comme les autres, condamné à mort; mais Sévère le gracia pour l'attacher à son service.

1. Eckhel, III, 200. Suivant Malalas (*Chronogr.*, XII, p. 294), il autorisa les habitants de Laodicée à prendre son nom, Septimius, il leur fit de très-grandes largesses, institua des distributions gratuites, παρέσχεν αὐτοῖς σιτωνικὰ χρήματα πολλά, construisit dans leur ville un hippodrome, un cynégion, des thermes, un hexastoon et donna le laticlave sénatorial, ἀξίας συγκλητικῶν, à ce qui restait de leurs plus notables citoyens, ἀξιωματικοῖς. — 2. Dig., L., 15, 1. — 3. *Palæstinis pœnam remisit* (Spart., *Sev.*, 14). On a des monnaies de Césarée et de Jérusalem, frappées au nom de Niger. Cf. de Saulcy, *Numism. de la terre sainte*. — 4. Spart., *Sev.*, 9. — 5. D u milieu de 193 au printemps de 196.

Les amis du prétendant partageaient donc son malheur comme ils auraient partagé sa bonne fortune. Niger n'aurait pas été plus clément; car, après la bataille de Cyzique, il avait fait mettre à sac, par ses cavaliers maures[1], des villes qui s'étaient prononcées pour le vainqueur. Du moins Sévère, fidèle encore à son serment, ne fit mourir aucun de ceux qui étaient de rang sénatorial[2]: ils furent dépouillés de leurs biens et relégués dans les îles. D'autres, qui avaient fourni de l'argent, payèrent une amende du quadruple. Dion accuse Sévère d'avoir suscité des délateurs et condamné des innocents. Son texte, très-mutilé en cet endroit, ne permet pas de discuter ce fait, qui d'ailleurs n'aurait pas étonné un peuple habitué, par un long usage, aux vengeances politiques. Mais il y a une autre conclusion à tirer du trait suivant. Un sénateur, Cassius Clemens, cité au tribunal du prince, dit pour sa défense : « Je ne te connaissais pas plus que Niger; me trouvant pris dans son parti, j'ai obéi à la nécessité, non pour te combattre, mais pour renverser Julianus. Je poursuivais donc le même but que toi. Si, plus tard, je n'ai pas abandonné le chef que les dieux m'avaient donné, toi, non plus, tu n'aurais pas voulu qu'aucun de ceux que voilà près de toi, pour me juger, te trahît en passant à ton rival. Examine donc bien la chose en elle-même. Tout ce que tu décideras contre moi sera décidé contre toi et tes amis, car la postérité dira que tu nous as fait un crime d'une conduite semblable à la tienne. » Sévère, charmé de cette hardiesse, lui ôta seulement le quart de ses biens : demi-justice qui parut une grande indulgence. Durant la lutte, on lui avait entendu dire qu'il pardonnerait à Niger, si celui-ci prévenait sa défaite par une abdication; et il n'est pas certain qu'il n'eût pas

1. Nous avons encore l'épitaphe d'un Sidonien tué dans « cette guerre des Maures ». Cf. de Saulcy, *Deux inscr. de Saida*.—2. Τῶν δὲ δὴ βουλευτῶν τῶν Ῥωμαίων ἀπέκτεινε μὲν οὐδένα (Dion, LXXIV, 8). Spartien (*Sev.*, 9) dit qu'un seul périt; mais comme il copie sans critique les renseignements que lui fournissent ses lectures, il se contredit trois fois dans le même passage.

tenu cet engagement, car, après la victoire, il se contenta d'exiler la femme et les enfants du malheureux prince; à Rome, il respecta ses statues et leurs fastueuses inscriptions. « Si ces éloges sont véridiques, dit-il à ceux qui lui conseillaient de les effacer, et ils le sont, on saura quel ennemi nous avons vaincu. » Enfin, il accorda une amnistie aux soldats et en ramena ainsi un grand nombre, qui s'étaient réfugiés chez les Parthes [1]. Sévère n'était donc pas toujours l'homme sans entrailles que l'histoire habituelle nous montre. Il finit même par accorder des faveurs à cette ville de Byzance qui avait si longtemps tenu sa fortune en échec. La position en était trop belle pour qu'un prince intelligent n'y laissât que des ruines [2]. Il aida à la relever, y bâtit des thermes, un temple du Soleil, un autre d'Artémis, un amphithéâtre, un hippodrome, etc., en ayant soin, dit un ancien, d'acheter aux propriétaires les maisons et les jardins dont il avait besoin pour ses constructions [3]. Il lui accorda des subventions sur son trésor militaire et lui permit de prendre le nom de son fils. Jusqu'à la mort de Caracalla, Byzance fut la cité Antonine [4].

Le justicier impitoyable des alliés de Niger se faisait le bienfaiteur de sujets redevenus fidèles.

Philostrate [5] donne une autre preuve de son esprit de justice, et ce fut un Byzantin qui en profita. Le siége de la ville durait encore, quand un de ses habitants, acteur renommé, mérita aux jeux amphictyoniques le prix de déclamation tragique. Les juges n'osèrent le lui donner; on réclama auprès de Sévère, qui le lui adjugea. La chose est petite, mais, pour des anciens, la sentence ne l'était pas.

1. Hérod., III, 15. — 2. ....*situmque loci amœnum contemplatus, Byzantium instauravit* (*Chron. Alex.*, ad ann. 195, et Malalas, XII, p. 291, édit. de Bonn).—3..... ἀγοράσας οἰκήματα (*ibid.*) Malalas et la *Chron. d'Alex.* vont peut-être trop loin dans un sens; Dion fait comme eux en sens contraire lorsqu'il affirme (LXXIV, 14) que Sévère avait confisqué les terres des habitants, ce qui ne se peut pas, puisque Byzance continua à subsister et qu'il n'y envoya pas une colonie. — 4. ἡ πόλις Ἀντωνινία (Hesychius Milesius, ap. *Frag. Hist. Græc.* t. IV, p. 153; éd. Didot,). — 5. *Vitæ Soph.*, II, 27.

Pendant le siége de Byzance, Sévère avait réglé les affaires de Syrie et puni les gens de l'Osrhoène, quoiqu'ils se vantassent d'avoir égorgé les fugitifs d'Issus, réfugiés chez eux. L'empire entretenait quelques garnisons au delà de l'Euphrate. Pour raffermir en ces pays l'autorité impériale ébranlée par la guerre civile et punir les alliés que Niger y avait trouvés, il mena ses légions dans la haute Mésopotamie où, depuis la grande expédition de Cassius en 165, aucune armée romaine n'avait paru. Il lança encore en avant ses généraux, qui eurent aisément raison, sur les deux rives du Tigre, des Arabes et des Adiabéniens[1]. Il lui convenait d'étouffer le bruit des batailles civiles par le retentissement de victoires remportées sur l'étranger. Mais il était trop prudent pour s'engager à fond dans ces lointaines régions avant d'avoir réglé les affaires des provinces occidentales. De sa personne il s'arrêta dans Nisibe, place de sûreté donnée par les Parthes aux Juifs, nombreux dans ces contrées et qu'ils avaient fortifiée avec soin[2]. Située sur les dernières pentes du mont Masius, à mi-chemin de l'Euphrate et du Tigre, Nisibe allait être le centre de la défense de cette région et le boulevard à la fois de la Syrie et de l'Arménie méridionale, contre les Parthes et les Perses.

Cette guerre n'avait pas pris de trop grandes proportions[3], et, quoi que pense Dion de l'occupation de Nisibe « qui coûte plus qu'elle ne rapporte », cette politique était sage. Finir ainsi une guerre civile à la veille d'une autre qu'on pouvait aisément prévoir, c'était agir en prince préoccupé avant tout des intérêts de l'État.

1. Il rapporta de cette expédition les surnoms de Parthicus Arabicus, d'Adiabenicus et de Parthicus Adiabenicus qu'on lit sur des monnaies et dans des inscriptions de l'année 195. Cf. Eckhel, VII, 172; Cohen, III, 260; L. Renier, *Inscr. d'Algérie*, 1824, 1829, 3191, etc. — 2. Sainte-Croix, *Mém. sur le gouv. des Parthes*, p. 17. Neerda, sur le bas Euphrate, était une autre place de sûreté des Juifs. Lorsqu'il en partit, il y laissa pour commandant un chevalier romain, et Dion ajoute: ἀξίωμα δούς (LXXV, 3). Voy. p. 270. — 3. Cependant elle valut à Sévère les quatre salutations impériales que les médailles et les inscriptions marquent pour l'année 195.

Sévère était encore en Mésopotamie au printemps de 196, quand l'annonce de la reddition de Byzance lui arriva. Cette nouvelle décida son retour en Europe, où le rappelaient d'ailleurs les soucis qu'Albinus commençait à lui causer. Il l'avait adopté comme fils [1], lui avait reconnu le titre de césar [2], c'est-à-dire d'héritier présomptif, et l'avait désigné pour prendre, avec lui-même, possession du consulat l'année suivante. On frappait en son honneur des monnaies avec ce titre, on lui dressait des statues, et les sacrifices étaient offerts au nom des deux empereurs [3]. Avant de partir pour l'Orient, il lui avait écrit : « L'État a besoin d'un homme tel que toi, d'une naissance illustre et dans la force de l'âge. Moi, je suis vieux, attaqué de la goutte, et mes fils sont encore des enfants [4]. » Mais, depuis trois ans, Albinus était laissé en dehors de toutes les affaires sérieuses. Sévère avait gardé pour lui seul la plénitude du pouvoir, même dans les plus petites choses. Il se peut qu'une inscription relatant des travaux ordonnés par lui, du fond de l'Asie, dans une obscure cité du Latium, soit fausse [5]; mais nous avons le texte d'un rescrit qu'il envoya des bords de l'Euphrate au sénat de Rome touchant la tutelle des biens des pupilles [6]. Ainsi un autre conquérant se plaisait à dater ses décrets de Varsovie ou de Moscou, à 600 lieues de sa capitale et de

1. C'est du moins ce que je conclus, avec Tillemont, du nom de Septimius que prit Albinus et de la coutume des empereurs lorsqu'ils donnaient le titre de césar. De là les médailles frappées en l'honneur d'Albinus à *Hippo Libera*, Side et Smyrne. Cohen, t. III, *ad fin. Alb.* Eckhel pense (VII, 165) que s'il avait tenu ce nom de Sévère, il y aurait renoncé après leur rupture. Cette raison ne paraît pas suffisante. — 2. Suivant Capitolin (*Alb.*, 2 et 6), Commode, inquiet des menées de Sévère, avait déjà offert ce titre à Albinus, qui l'avait refusé, prévoyant la chute prochaine de l'empereur et disant que ce prince cherchait des gens qui périssent avec lui. Le silence de Dion et des autres écrivains ne permet pas d'accepter l'authenticité de cette lettre, d'ailleurs si étrange. — 3. Par exemple le taurobole de Lyon en 194. (Or.-Henz., 6032.) — 4. Hérod., II, 48. Caracalla était né en 188; Géta l'année suivante. — 5. Spon, *Miscell.*, p. 270. — 6. Dig., XXVII, 9, 1. Il fut lu au sénat le 13 juin 195; d'autres sont datés de *Viminacium* (Cod., IV, 19, 1), d'*Eboracum* (Cod., III, 32, 1) et d'Antioche (Cod., VI, 46, 2); mais, pour celui-ci, il y a eu erreur, soit quant à la date 22 juillet 205, soit quant au lieu où l'on marque qu'il fut rédigé.

son gouvernement. Albinus, réduit à d'inutiles honneurs, voyait grandir les fils de Sévère, et il ne lui fallait pas beaucoup de prévoyance pour s'assurer que ces enfants devenus hommes lui seraient de redoutables compétiteurs. Ses trois légions de Bretagne lui étaient dévouées; celles des Gaules et de l'Espagne, [1] qui seules n'avaient point fait d'empereur, devaient être désireuses de s'associer à la fortune d'un nouveau prince. A Rome, les anciens amis de Pescennius, tous ceux que Sévère inquiétait, avaient reporté sur Albinus leurs espérances. On vantait sa naissance illustre, on opposait la douceur du césar à la dureté de l'Auguste, on croyait qu'avec lui le sénat reprendrait son autorité [2], et quelques-uns des sénateurs les plus considérables l'engageaient à profiter des embarras de Sévère en Orient pour mettre la main sur Rome et sur

1. Borghesi, *Œuvres complètes*, IV, 265, compte, pour le règne de Sévère, trente-trois légions, dont quatre dans les deux Germanies et une en Espagne. Nous ignorons de quel côté ces cinq légions se rangèrent, mais nous savons que les partisans d'Albinus étaient nombreux en Gaule et au sud des Pyrénées, puisque, après la bataille de Lyon, il y eut encore des troubles dans ces provinces (voy. p. 265), et, au dire de Spartien (*Sev.*, 12), *Hispanorum et Gallorum proceres multi occisi sunt*. Sévère a dû, dès l'origine, entraîner dans son parti les légions de la haute Germanie voisines des siennes, et on verra son armée entrer en Gaule par cette province. Mais il est difficile de ne pas admettre qu'Albinus travailla de bonne heure l'armée de la Germanie Inférieure, si voisine de la Bretagne et qu'il avait probablement commandée. Cf. Roulez, *les Légats des prov. de Belg. et de Germ. Inf.*, p. 44. Le passage de Capitolin (*Alb.*, 1) prouverait que les légions de la Gaule, celles au moins du bas Rhin, avaient fait cause commune avec l'armée de Bretagne. Deux faits sont certains : Sévère, à la tête de sa garde prétorienne et des contingents qu'il avait pu tirer des vingt-sept légions stationnées dans les pays de son obéissance, faillit succomber dans la lutte ; et pour qu'Albinus, victorieux en plusieurs rencontres, ait pu, au dernier moment, mettre son rival en grand péril, il faut qu'il ait eu, non-seulement les levées tumultuaires de la Gaule et de l'Espagne, mais des forces organisées considérables. Dion parle de cent cinquante mille hommes mis en ligne de chaque côté. Les chiffres donnés par les anciens auteurs ne peuvent jamais être acceptés qu'avec hésitation ; mais on a le droit de retenir de ceux de Dion que les forces des deux rivaux étaient égales et nombreuses. — 2. Voyez le discours tout républicain, ou plutôt tout sénatorial, attribué par Capitolin (13) à Albinus. Il est impossible que de telles paroles aient été dites devant une armée de ce temps ; mais on n'a pu les prêter à Albinus qu'à raison de ses sentiments connus sur l'importance du rôle des sénateurs.

l'Italie. Les lettres trouvées plus tard dans les papiers d'Albinus révélèrent ces secrètes intrigues. Des médailles donnent même à penser qu'un certain nombre de Pères conscrits allèrent rejoindre Albinus, et qu'il en composa un contre-sénat, comme autrefois Pompée avait fait en Grèce, Scipion en Afrique, et comme Postumus fera plus tard en Gaule[1].

Sévère ne pouvait ignorer ces dispositions de la noblesse romaine et il devait être depuis longtemps en défiance, bien qu'Albinus lui eût encore envoyé en 195 de grandes sommes pour l'aider à secourir les villes d'Asie ruinées par Niger. Comme il regagnait l'Italie par la vallée du Danube, il lui arriva, près de *Viminacium*, des nouvelles de Bretagne et de Rome qui le décidèrent à brusquer l'inévitable rupture[2]; sans doute l'annonce qu'Albinus avait pris le titre d'Auguste et se préparait à descendre en Gaule. Sévère venait de sortir victorieux de deux guerres et de traverser deux fois les plus riches provinces de l'empire; il avait donc donné à ses soldats de la gloire et il pouvait leur donner de l'or. Aussi eut-il peu de peine à leur faire déclarer Albinus ennemi public et proclamer son fils aîné césar et prince de la jeunesse sous le nom d'Aurèle Antonin[3]. Lui-même avait déjà pris le titre de fils de Marc-Aurèle[4]. « Enfin il a trouvé un père, » disaient ceux que blessait cette fortune d'un parvenu[5]. Mais ce n'était pas une simple usurpation de nom. Il avait dû être procédé à une véritable adoption, accom-

1. Cf. Eckhel, VII, 165-5. — 2. Spartien attribue la rupture à Albinus Dion à Sévère; elle était inévitable. Elle précéda le 30 juin 196, car nous avons un rescrit de cette date signé par Sévère et Caracalla (Cod., IV, 19, 1). Les compilateurs de Justinien y ont donné à Caracalla le titre d'Auguste; mais ils ont fait souvent, au sujet de ce prince, la même erreur. Il faut user avec prudence des dates fournies par les *Pandectes*. Eckhel (VII, 387) dit à propos de ces lois signées par les empereurs ....*harum testimonia quam sint infirma, satis compertum*. — 3. Eckhel, VII, p. 173 et 109; Dion, LXXV, 7; Spart., *Sev.*, 10. C'est alors qu'apparaît pour la première fois la formule *imperator destinatus*. Cf. L. Renier, *Inscr. d'Algérie*, 1826. — 4. Une monnaie de l'année 195, où Sévère porte le titre de fils de Marc-Aurèle, le représente tenant à la main une Victoire et couronné par Rome. (Cohen, III, p. 298.) — 5. Dion, LXXVI, 9.

plie suivant les formes légales, car Sévère tenait à ce qu'elle eût tous ses effets civils. Il manquait naturellement à la cérémonie son principal acteur, le père adoptif, mort depuis quinze ans. Mais, d'une manière ou d'une autre, l'omnipotence impériale leva cette difficulté, comme Galba l'avait fait pour Pison, qu'il *adrogea*[1] sans assemblée curiate, en vertu de sa charge de souverain pontife, comme Nerva l'avait fait pour Trajan absent, quoique la présence et le consentement de l'adopté fussent nécessaires. Sévère était aussi grand pontife, et ce qui avait été légal au sujet d'un absent le fut à l'égard d'un mort. Dès lors, dans les inscriptions de Sévère, on plaça au-dessus de tous ses titres, sa descendance des Antonins[2], et son urne sépulcrale sera déposée dans leur tombeau.

Cette étrange conduite avait un double motif. Sévère se proposait de faire rejaillir sur sa maison l'éclat de la plus illustre des dynasties impériales, ces glorieux Antonins que les poëtes élevaient maintenant au-dessus des dieux[3]; mais il voulait du même coup mettre la main sur les innombrables domaines que cinq générations d'empereurs, tous héritiers civils les uns des autres, avaient légués à Commode. A la mort de ce prince, cette immense fortune serait passée à ses trois sœurs encore vivantes, si Septime Sévère, que tant de richesses aux mains de particuliers effrayaient, ne se les était attribuées en se disant fils adoptif de Marc-Aurèle. Du jour au lendemain le plus pauvre des empereurs en devenait le plus riche[4].

Cet acte eut de graves conséquences politiques. Tant que Sévère ne porta que le nom de Pertinax, qui était cher

1. Sur l'*adoptio* et l'*adrogatio*, voy. t. V, p. 18-21. A partir de Dioclétien, l'*adrogatio* se fera par simple rescrit impérial. (Cod., VII, 48, 2.) — 2. *M. Antonini Pii filius Commodi frater Antonini Pii nepos Hadriani pronepos, Trajani abnepos, Nervæ adnepos.* (L. Ren., *Inscr. d'Alg.*, 3277.) Une fille de Marc-Aurèle, *Vibia Aurelia Sabina*, est dite sœur de Sévère. (*Ibid.*, 2718.) — 3. Lampr., *Macr.*, 7. — 4. Jusqu'à son consulat, il n'avait eu à Rome qu'une très-petite maison et un seul fonds de terre, *quum ædes brevissimas habuisset et unum fundum* (Spart., *Sev.*, 4). Pour gérer cette grande fortune, il institua une *procuratio rerum privatarum* dont l'usage se conserva. (*Ibid.*, 12.)

au sénat, cette assemblée, tout en ayant quelque défiance à l'égard du rude soldat, laissa les événements se dérouler sans chercher, même par ses vœux, à en modifier le cours. Mais se dire le frère du prince que les Pères avaient en exécration et réhabiliter sa mémoire maudite, c'était justifier ses actes et prendre aussi comme héritage sa haine contre les grands. De ce jour, la peur et la colère agitèrent sourdement la curie, et l'on conspira en pensée pour Albinus.

La rupture fut-elle précédée, comme on l'a dit, d'une tentative d'assassinat[1]? Tout le monde pensait alors qu'un coup de poignard était un bon moyen de simplifier une question difficile, et, à cet égard, Sévère pensait certainement comme tout le monde. Mais ceux qui étaient exposés à de telles surprises avaient l'habitude de se bien garder, et le procédé attribué à l'empereur était si facile à découvrir, qu'on peut douter qu'il l'ait employé. Spartien et Dion Cassius ne parlent pas de ces émissaires, envoyés avec de fausses lettres et du poison, qui, d'après les aveux que la torture arrache toujours, devaient attirer Albinus à une conférence secrète et l'y poignarder, ou gagner son cuisinier afin qu'il mêlât du poison à ses mets. Le César breton était trop intéressé à faire courir de tels bruits pour qu'ils ne soient pas suspects.

Sévère ordonna tout pour la prochaine campagne, avec sa promptitude ordinaire. Des troupes allèrent garder les défilés des Alpes, tandis que le gros de ses forces, continuant à remonter la vallée du Danube, tournait les montagnes au nord et entrait en Gaule par la province de la haute Germanie. Lui-même gagna Rome d'une course rapide[2], y fit confirmer par le sénat la déclaration de son armée contre Albinus et l'élévation de son fils au rang de césar; puis il revint se mettre à la tête de ses soldats, qui s'avancèrent divisés en deux corps. Une députation envoyée quelque temps après par les sénateurs

1. Capitolin, *Alb.*, 7, et Hérod., III. — 2. Eckhel, VII, 175; Cohen, III, 275.

trouva Caracalla dans la Pannonie Supérieure, où son père l'avait laissé, et Sévère dans la haute Germanie[1].

Dion rapporte un fait curieux. Un petit grammairien de Rome, pris tout à coup d'ardeur guerrière, ferma son école et se rendit en Gaule. Il se donna pour un membre du sénat chargé par l'empereur de lever une armée, rassembla des troupes et battit plusieurs corps de cavalerie albinienne. Sévère, le croyant réellement sénateur, lui écrivit pour le féliciter. Numerianus, c'était son nom, courut tout le pays, rançonna les villes ennemies et ramassa jusqu'à 17 750 000 drachmes qu'il envoya au prince. La guerre finie, il vint le trouver et lui avoua sa ruse. Il pouvait tout obtenir; il refusa même d'entrer au sénat et n'accepta qu'une petite pension dont il alla vivre aux champs. Voilà un maître d'école à la fois homme d'action et philosophe; mais son histoire n'en montre pas moins l'immense désordre causé par ces guerres civiles.

A en croire Dion, trois cent mille hommes, cent cinquante mille de chaque côté, allaient se heurter en Gaule. Rome suivait d'un regard mélancolique ces événements lointains. «Tandis que l'univers était ébranlé par ce grand choc, dit l'historien, nous autres sénateurs, nous restions tristement inactifs. Le peuple, même dans les fêtes accoutumées, montrait sa douleur. Aux jeux du Cirque, je vis une immense multitude; mais son attention n'etait point aux courses : pas un cri, pas un encouragement aux cochers. Tout à coup, après un grand silence, une seule clameur s'éleva : « La paix pour le salut du peuple! » Le sénat et Rome, sans force contre ces ambitieux, ne demandaient que le repos avec n'importe quel maître. C'était, sous une autre forme, le mot d'Asinius Pollion avant Actium: « Je serai le butin du vainqueur.»

Un engagement où les troupes d'Albinus eurent l'avantage sur le lieutenant de Sévère précéda l'action principale,

1. L. Renier, *Inscr. d'Alg.*, 1826; *Mél. d'Épigr.*, p. 163; Henzen, *Bull. de l'Inst. archéol.*, 1856, p. 88. La députation dont il est parlé dans cette inscription eut lieu en 196.

qui se livra sur les bords de la Saône, près de Trévoux[1]. Les sévériens, venus du nord-est, regardaient le midi; les albiniens faisaient face au nord, couvrant Lyon, leur place d'armes. Depuis son avénement, Sévère avait dirigé de loin toutes les opérations militaires Cette fois, il conduisit lui-même ses troupes à l'attaque, car toute sa fortune était engagée dans ce conflit suprême, et la trahison qu'il sentait derrière lui l'obligeait à vaincre ou à périr. Il y courut en effet risque de la vie : mais une charge de sa cavalerie de réserve, conduite par Lætus, décida la victoire. Les vainqueurs pénétrèrent dans Lyon à la suite des fuyards; Albinus, sur le point de tomber en leurs mains, se tua; Sévère restait enfin maître incontesté de l'univers romain (18 févr. 197). Hérodien a raison de dire : « Qu'un seul homme soit parvenu à détruire trois compétiteurs déjà en possession du pouvoir; qu'il soit allé renverser l'un jusque dans son palais de Rome, l'autre au fond de l'Orient, le troisième au fond de l'Occident: c'est une gloire dont il n'est pas facile de trouver dans l'histoire un second exemple[2]. »

Mais le moment où Sévère gagnait cette gloire est aussi celui où il mit sur son nom une tache de sang ineffaçable.

A l'annonce des premiers succès remportés par Albinus, le sénat, croyant l'empereur perdu, s'était empressé de faire frapper une médaille d'argent au nom du nouvel auguste[3] et d'accorder des honneurs à son frère et à ses proches[4]. De la part de gens si avisés, c'était une bien grande imprudence, qui ne s'explique que par l'arrivée de quelque bulletin menteur d'Albinus. Sévère leur avait aussitôt écrit : « Rien ne peut m'être plus pénible, pères conscrits, que de voir vos préférences pour Albinus.

1. Suivant d'autres, à Tournus, qui est plus loin de Lyon. — 2. Hérod., III, 23. L'expédition contre Albinus avait pris les derniers mois de 196 et les deux premiers de 197. Dion nous donne une date précise pour le milieu des hostilités, l'incident dont il vient de parler ayant eu lieu la veille des Saturnales, c'est-à-dire le 16 déc. 196. — 3. Cohen, III, p. 227. Le sénat ne pouvait frapper que de la monnaie de cuivre. — 4. Spart., *Sever.*, 11; Capit., *Alb.*, 9.

Après avoir largement pourvu aux approvisionnements de Rome, j'ai soutenu pour la république plusieurs guerres, et par la mort de Niger je vous ai délivrés de la tyrannie. Ah ! vous avez bien reconnu et dignement récompensé mes services ! Vous êtes allés prendre un aventurier d'Hadrumète, qui se prétend de la famille des Ceionius, et, moi vivant, vous en avez fait un empereur ! Vous manquait-il, ô noble sénat, quelqu'un que vous deviez aimer? Mais vous attendiez de cet homme des consulats, des prétures, des commandements. Un fourbe, habile à soutenir toutes les impostures, voilà celui que vous m'avez préféré. Il ne vous restait qu'à décerner le triomphe à cet illustre capitaine, comme à mon vainqueur. J'en rougis vraiment; vous l'avez pris pour un lettré, lui qui n'a jamais occupé son esprit que de contes absurdes et qui a vieilli entre les *Milésiennes* d'Apulée, son digne ami, et toutes les niaiseries littéraires[1].» Avant de l'avoir vaincu, Sévère voulait rendre Albinus ridicule, en lui ôtant les aïeux qu'il s'était donnés et les talents qu'on lui prêtait deux vanités dont lui-même était possédé.

Après la bataille de Lyon, arriva un message plus terrible : la tête d'Albinus, plantée au bout d'une pique, en face de la curie, et ces mots qui terminaient une lettre menaçante : « Voilà comment je traite qui m'offense. » Bientôt Sévère lui-même parut au milieu du sénat. « Il loua la sévérité de Sylla, de Marius et d'Auguste, qui les avait sauvés, et blâma la douceur de Pompée et de César, qui les avait perdus. » Puis il fit l'apologie de Commode, reprochant aux sénateurs de l'avoir noté d'infamie[2], eux

1. Capit., *Alb.*, 12. Cette lettre est-elle authentique ? Dion (LXXV, 7) parle de lettres menaçantes, sans en rien citer; mais ce qu'il rapporte des discours de Sévère au sénat permettrait d'accepter la dépêche citée par Capitolin. — 2. D'après Dion (LXXV, 7), on pourrait croire que ce ne fut qu'à ce moment qu'il déclara Commode *divus*, ἡρωϊκὰς ἐδίδου τιμάς ; une inscription de l'an 196 (*Bull. de l'Inst. archéol.*, 1845, p. 60), où Sévère est qualifié de « frère du divin Commode », prouve que l'apothéose de ce prince précéda la bataille de Lyon. En se faisant fils de Marc-Aurèle, au moins dès l'année 195, Sévère s'était mis dans l'obligation de réhabiliter la mémoire de son frère adoptif.

qui, pour la plupart, vivaient d'une manière plus infâme. « Si l'on trouve étrange, nous dit-il, qu'il ait tué des bêtes de sa main : hier et avant-hier, l'un de vous, vieillard consulaire, ne jouait-il pas en public avec une courtisane qui imitait la panthère. Par Jupiter ! vous dites qu'il s'est battu en gladiateur. Aucun de vous ne fait donc ce métier ? Mais alors pourquoi ses boucliers et ses casques d'or ont-ils trouvé des acheteurs ? » A la suite de ce discours qui fit grand peur au sénat[1], un procès capital fut intenté à soixante-quatre sénateurs accusés d'avoir soutenu le parti d'Albinus : trente-cinq, trouvés innocents, reprirent leur siége au sénat, et Dion, qui n'aime point Sévère, constate que, dans la suite, il se conduisit avec eux comme s'ils ne lui avaient jamais donné de doute sur leur fidélité[2]; vingt-neuf condamnés à mort furent exécutés[3]. » Parmi eux, se trouva ce Sulpicianus qu'on avait vu, après le meurtre de Pertinax, marchander l'empire et baiser les mains couvertes du sang de son gendre. Des partisans de Niger jusqu'alors épargnés, sa femme, ses enfants et six de ses proches périrent; Sévère réglait en une fois tous ses comptes.

Ces sévérités trouvent non pas leur excuse, mais leur explication dans les dangers que l'empereur venait de courir : en face, un redoutable adversaire soutenu par les forces des provinces occidentales ; derrière, en Italie, des trahisons ; en Orient, une invasion des Parthes et une révolte militaire, celle de la légion *III[a] Cyrenaïca*, qui de ses cantonnements d'Arabie pouvait mettre encore la Syrie en feu et renouveler l'alliance de Niger avec l'éternel ennemi de l'empire. Cette légion avait reconnu Albinus[4], et, à défaut de ce général, elle aurait sans doute pro-

1. Μάλιστα δ' ἡμᾶς ἐξέπληξεν. Dion, LXXV, 7. — 2. LXXV, 8. — 3. Spartien (*Sev.*, 13) compte quarante et un personnages mis à mort. Sévère laissa vivre d'abord la femme et les deux (?) fils d'Albinus ; plus tard il les fit tuer. (Capit., *Alb.*, 9.) Suivant l'usage et la loi, les biens des condamnés furent confisqués. Cependant on trouve un Ceionius Albinus préfet de Rome sous Valérien ; toute la famille n'avait donc pas été enveloppée dans la ruine du vaincu de Lyon. — 4. Spart., *Sev.*, 12.

clamé un des fils de Niger : ce fut la condamnation du reste de ce parti. Sans doute il faut plaindre les victimes des discordes intestines, surtout celles qu'une fatalité de naissance y entraîne. Mais si nous avions un peu moins de compassion pour les fauteurs de guerres civiles que frappe le vainqueur, et un peu plus pour ceux qui périssent dans ces troubles en accomplissant leur devoir de soldats, nous mettrions, à côté des vingt-neuf sénateurs exécutés à Rome pour s'être amusés au jeu terrible des révolutions, les trente ou quarante mille cadavres de légionnaires romains qui couvraient les plaines lyonnaises[1].

Les Gaules, l'Espagne, eurent leurs proscrits. Tous ceux qui avaient aidé Albinus payèrent de leur tête ou de leur fortune la faute de n'avoir pas su prévoir quel serait le vainqueur. Un de ces proscrits suppliait l'empereur de l'épargner. « Si le sort des armes, ô César ! t'avait été contraire, que ferais-tu dans l'état où je suis? — Je me résignerais à souffrir ce que tu vas souffrir. » Et il le fit tuer. « Qui veut détruire les factions, disait-il, doit être cruel un jour, afin d'être clément le reste de sa vie[2]. » Il y eut des résistances isolées[3], surtout dans la péninsule ibérique, où Sévère envoya un de ses meilleurs généraux, Tib. Claudius Candidus, le vainqueur de Nicée, pour combattre « sur terre et sur mer les rebelles de la Citérieure[4] ». Une autre inscription parle d'un tribun qui servit dans la campagne entreprise « pour écraser la faction gauloise[5] ».

Lyon avait souffert de cette grande lutte livrée à ses portes ; mais elle en effaça bien vite les traces et se hâta de se montrer fidèle au vainqueur. Deux mois et demi après la bataille, un taurobole y fut offert « pour le salut de l'empereur, du césar son fils, premier empe-

1. ....ἀμφοτέρωθεν ἀναριθμήτων πεσόντων (Dion, LXXV, 7). — 2. Aurel. Victor, *Cæs.*, 20. — 3. *Multi post Albinum fidem ei servantes bello a Severo superati sunt* (Spart., *Sev.*, 12). — 4. *C. I. L.*, II, 4114. — 5. *Ibid.*, III, 4037. Mais je dois dire que rien ne permet de donner avec certitude à cette inscription la date de l'année 197.

reur désigné, de l'impératrice Julia Domna, la mère des camps, et de toute la maison divine ». Durant quatre jours [1] la religion déploya ses pompes les plus imposantes pour cette solennité qui scellait la réconciliation de la dynastie africaine avec les populations gauloises.

A Rome, tandis que vingt-neuf familles sénatoriales pleuraient leurs morts, la populace et les soldats étaient en liesse [2]. Ceux-ci avaient eu de larges gratifications, celle-là un congiaire [3], des fêtes et des combats de gladiateurs [4] pour la dédommager de n'avoir pas joui du spectacle de tant de milliers de Romains tombés dans les batailles de la guerre civile.

Sévère pouvait se reposer. Le monde romain, deux fois parcouru et pacifié ; l'Euphrate et le Tigre franchis ; le Rhin et le Danube roulant leurs flots paisibles sous les enseignes romaines : tout invitait le prince à tourner son infatigable activité vers les travaux pacifiques. Mais, durant la guerre des Gaules, le roi des Parthes, Vologèse IV, avait envahi la Mésopotamie et assiégé Nisibe, qu'un général du nom de Lætus avait vaillamment défendue, et la révolte de la légion d'Arabie prouvait qu'en Orient les feux de la guerre civile étaient mal éteints. Sévère reprit le harnais et acheva avec une extrême diligence tous ses préparatifs. Avant d'engager si loin les principales forces de l'empire [5], il recommanda à ses lieutenants la vigilance sur les frontières du Nord, en les autorisant à

1. Du 4 au 7 mai 197. De Boissieu, *Inscript. de Lyon*, p. 36. Plus tard, après la guerre parthique, un autre taurobole fut célébré par l'ordre et aux frais de l'assemblée générale de la Narbonaise, *pro salute dominorum impp.* (Grut., XXIX, 12.) Sur cette cérémonie, voy. mon t. V, p. 442. — 2. Tertullien montre Rome durant ces fêtes (*Apol.*, 35), sans sortir malheureusement des lieux communs, de sorte qu'on ne lui peut rien prendre. — 3. Cohen, III, 259, *munificentia Aug.* — 4. Sévère renouvela la défense pour les femmes de combattre comme gladiateurs. (Dion, LXXV, 16.) — 5. Il emmena une partie des prétoriens (Dion, LXXV, 10) avec leur préfet, C. Fulvius Plautianus (Or., 934), et emprunta des détachements aux armées d'Europe (Dion, LXXV, 12, et *C. I. L.*, III, 1193) et d'Afrique (L. Renier, *Inscr. d'Alg.*, 1182).

faire, pour prévenir les hostilités, de prudentes concessions. Nous savons, par exemple, qu'un de ses bons généraux, Lupus, arrêta par des présents distribués aux chefs, une invasion des montagnards de la Calédonie. Ces précautions prises, Sévère s'embarqua sur la flotte de Brindes, qui le porta aux côtes de Syrie, et il franchit assez tôt l'Euphrate pour gagner par quelque succès sa dixième salutation impériale avant que l'année 197 fût écoulée [1].

Pour les Romains de ce temps-là, l'ennemi c'était surtout le Parthe. Successeur de Cyrus et d'Alexandre, l'héritier des Akhéménides pouvait seul, dans l'univers connu, jeter une ombre sur la majesté impériale. Les déserts qui protégeaient ce peuple, la mort de Crassus, les vains efforts d'Antoine et jusqu'aux succès éphémères de Trajan, tout faisait de lui un voisin incommode et odieux. Le vaincre était la grande ambition des chefs militaires de Rome. Nous avons dit [2] pourquoi cette victoire définitive était impossible. Sévère résolut d'infliger au moins une honte au grand empire oriental, et de lui fermer les approches de la Syrie, en rendant le passage du Tigre difficile pour les armées parthiques. Vologèse n'attendit pas l'empereur, mais ses généraux livrèrent plusieurs combats dont un paraît avoir été pour les légions une décisive victoire [3]. La route de Ctésiphon était ouverte ; Sévère y marcha.

Avec les bois que lui fournit une forêt voisine de l'Euphrate, il construisit une flotte pour porter son gros bagage, tandis que les soldats suivaient sur la rive. Il arriva ainsi à Babylone et à Séleucie, qui n'avaient plus de grand que leur nom, et s'empara de la cité royale des Parthes, d'où il emmena cent mille captifs. C'était la troi-

1. Eckhel, VII, 176 : *Profectio Aug.*; Momms., *I. N.*, 1410 : *Bono evento profectionis Orientalis*. Cohen, III, p. 265, *Imp.*, X. Pour cette guerre, Hérodien confond les faits, les noms, les dates, la géographie. — 2. T. III, p. 102 et 299; t. IV, p. 440. — 3. Avril 198. Cette date peut se conclure d'une inscription publiée par M. L. Renier, *Inscr. d'Alg.*, n° 1727.

sième fois en ce siècle que les Romains entraient dans Ctésiphon.

Le retour fut difficile à cause de la pénurie des vivres et des pâturages. Comme Trajan, Sévère assiégea la forte ville d'Atra[1] dont le roi s'était allié à Niger, et il échoua comme son glorieux prédécesseur, malgré les machines de l'ingénieur Priscus. Au milieu de ce désert sans eau, on ne pouvait recourir à un blocus, le grand moyen des anciens pour réduire une place. Après vingt jours de vives attaques, il leva le siége et rentra, par la haute Mésopotamie, dans les provinces syriennes, à la fin de 198 ou au commencement de l'année suivante.

Durant ce siége, où l'armée endura de grandes souffrances, il y avait eu un moment d'indiscipline, et il fallut faire un exemple. Un tribun du prétoire avait cité et sans doute commenté dans des conciliabules les paroles que Virgile met dans la bouche du lâche Drancès, le partisan de la paix à tout prix : « On ne tient nul compte de nous, et nous périssons par l'ambition d'un homme[2]. » Sévère l'avait fait mettre à mort, châtiment extrême, mais peut-être mérité. Ces gens d'épée qui désespèrent quand ils ont le devoir d'espérer, même contre toute espérance, perdent les causes qu'ils sont chargés de défendre, en jetant le découragement dans le cœur des soldats. Ainsi, devant Atra, l'empereur, craignant de n'être pas obéi de l'armée[3], avait renoncé à une dernière attaque qui semblait devoir réussir.

Est-ce à ce moment que périt Lætus[4]? A la bataille de Lyon, Lætus, qui commandait la cavalerie, n'avait chargé

1. A quelques jours de marche à l'ouest du Tigre. Ses ruines subsistent encore et ne se trouvent point, comme le dit Hérodien, sur une haute montagne. On n'y voit que des collines et quelques roches calcaires. Cf. *Nineveh*, de Layard, qui a visité *el Hadhr*. Il est question dans Dion de deux siéges, ou plutôt de deux attaques d'Atra : l'une, peut-être, par un des lieutenants de Sévère, l'autre par lui-même. — 2. *Énéide*, XI, 371 et suiv. — 3. ....τὴν ἀπείθειαν τῶν στρατιωτῶν (Dion, LXXV, 12). — 4. Différent du défenseur de Nisibe, qui était dans cette place quand l'autre Lætus était encore en Gaule.

qu'après avoir appris que l'empereur paraissait mortellement blessé, et cette charge avait décidé la victoire. Sévère mort, Albinus vaincu, Lætus aurait pris leur place[1]; mais l'empereur vivait : ce qui peut-être avait été une trahison devint l'habile manœuvre d'un grand capitaine. Sévère le crut, on le laissa dire : Dion prétend que, ne pouvant frapper sur l'heure celui qui paraissait l'avoir sauvé, il attendit, et que, en Mésopotamie, il fit tuer Lætus dans un tumulte de soldats[2].

A Ctésiphon, l'empereur avait abandonné tout le butin à ses soldats. Pour remercier leur chef en flattant sa faiblesse paternelle, ceux-ci avaient salué Bassianus du nom d'auguste et proclamé Géta césar. Au titre du premier Sévère attacha la puissance tribunitienne (198). Caracalla, bien qu'il ne fût encore que dans sa onzième année, était donc associé à l'empire : honneurs prématurés et funestes à celui qui en était l'objet. Dans cet empire électif la tendance à l'hérédité était irrésistible. Le père cédait toujours à ce sentiment naturel, et toujours aussi on acceptait sa volonté. Cependant, Titus excepté, l'hérédité n'avait donné que de mauvais princes, Caligula, Domitien et Commode. L'« empereur désigné » ajoutera bientôt à cette liste un des noms les plus odieux de l'histoire[3].

1. Dion, LXXV, 6. Spartien (*Sev.*, 11) dit que l'armée, ayant cru l'empereur mort, avait songé à faire aussitôt un autre empereur. — 2. Dion, LXXV, 10. Il se contredit : dans la même phrase, il présente Lætus comme aimé des soldats; puis il nous apprend que Sévère rejeta le meurtre sur eux en disant qu'ils l'avaient commis παρὰ γνώμην αὐτοῦ. Dion était bien loin de là pendant que cette tragédie s'accomplissait. Il n'a donc pu recueillir que les bruits qui arrivèrent à Rome. Or deux choses sont absolument contraires au caractère connu du prince : cette longue hésitation à frapper l'homme dont il avait, dit-on, résolu la mort, et le dangereux moyen qu'il aurait employé, une émeute militaire, qu'on n'est jamais sûr d'arrêter au point voulu. Il est certain que Lætus fut tué par les soldats, et nous savons qu'à ce moment des désordres se produisaient dans l'armée : il en aura été victime. — 3. Spartien, dans sa biographie de Sévère (20), faisait remarquer à Dioclétien qu'il était très-rare qu'un grand homme eût laissé un fils *optimum et utilem.... aut sine liberis viri interierunt, aut tales habuerunt plerique, ut melius fuerit de rebus humanis sine posteritate discedere.* Mais

Malgré la vaine tentative sur Atra, Sévère venait de frapper un grand coup en Orient. La chute de Ctésiphon avait retenti jusqu'au fond des provinces les plus lointaines, et l'on célébrait partout le grand vainqueur des Parthes, *Parthicum Maximum*. L'empire n'avait pas été considérablement agrandi, chose inutile; mais une crainte salutaire était inspirée à ceux qui avaient violé sa frontière, et elle les fit tenir en repos pendant dix-huit années. Sévère méritait donc le titre qu'il reçut de *Propagator imperii*. On lui en donna bien d'autres[1], car la force qu'attestait une fortune si constamment heureuse avait excité un enthousiasme à la fois servile et reconnaissant. D'innombrables inscriptions, surtout dans les provinces helléniques et africaines, en portent témoignage. Athènes, qui avait à se faire pardonner de n'avoir pas su prévoir la fortune du futur empereur, se signala par la ferveur de son zèle[2].

Par sa femme, Julia Domna, Sévère était à moitié Syrien. Avant son avénement à l'empire, il avait commandé en Syrie la quatrième légion scythique, 182-184; après la mort de Niger, il y resta plus de deux ans, quatre après celle d'Albinus. Il connaissait donc bien ces pays et tous leurs besoins. Mais à quoi servirent ces longs séjours, surtout depuis la fin de la guerre parthique? Ce ne fut certainement pas le plaisir qui le retint dans les provinces orientales. La mollesse était sans prise sur un tel homme qui avait l'ambition des grandes choses, et par conséquent le mépris des petites. Son biographe dit, à propos d'une de ces provinces, que Sévère y fit beaucoup de règlements, dont l'inepte écrivain se garde de rapporter un seul. Soyons assurés qu'il employa ses loi-

Dioclétien n'avait point d'enfant: c'était une consolation que l'historiographe officiel voulait lui donner. — 1. Ceux par exemple de *pacator orbis et fundator imperii Romani* (*C. I. L.*, II, 1669, 1670, 1969, etc. Cf. Cohen, III, n°s 118-122, 360-5, 610-612). — 2. Hertzberg (*die Gesch. Griechenl. unter der Herrsch. der Rœm.*), qui recueille les plus minutieux détails, n'a pu (t. II, p. 421 et suiv.) rien tirer d'important de ces inscriptions. Voyez aussi L. Renier, *Inscr. d'Alg.*, 2159, 2322, 2374, 2466, etc.

sirs à mettre la discipline dans les légions, tous les moyens de résistance dans les places avancées, l'ordre dans le pays, la sécurité sur les routes, et qu'il développa au sein de ces populations la vie romaine, afin de pouvoir mieux compter sur leur fidélité. Un petit nombre de faits révélés par des témoins irrécusables, les médailles et les inscriptions, nous permettront de soupçonner tous ceux que l'histoire officielle nous cache[1].

1. L'Asie romaine comprenait, au temps de Sévère, douze provinces : 1° ASIE proprement dite, qui conservait l'organisation que Sylla lui avait donnée. Ses cinq cents villes étaient réparties en quarante-quatre districts pour faciliter l'opération du cens et la levée de l'impôt, et elles se divisaient en trois classes : αἱ μητροπόλεις (Smyrne, Sardes, Pergame, Lampsaque, Cyzique et la capitale de la province, Éphèse), αἱ ἔχουσαι ἀγορὰς δικῶν, αἱ ἐλάττους πόλεις (Modest, au Dig., XXVII, 1). On y connaît dix-huit villes libres et trois colonies. — 2° BITHYNIE et PONT, sur la côte, du Rhyndacus au Sangarius, capitale Nicomédie et Amastris; vingt-trois districts, deux villes libres, trois colonies. — 3° GALATIE avec le Pont Polémoniaque et Galatique, la Pisidie, la Phrygie, la Paphlagonie et la Petite-Arménie (cf. Waddington, *Voy. arch.*, III, p. 432, et Perrot, *de Galatia*); capitale Ancyre, deux villes libres, plusieurs colonies. — 4° CAPPADOCE, sans villes importantes et sans régime municipal (le pays était divisé en dix ou onze stratégies, comme la Thrace); capitale Mazaca, population rude et violente, meurtres fréquents. Cette province paraissant devoir servir de rempart contre l'Arménie, Vespasien l'avait accrue d'une partie de la Galatie et avait remplacé son procurateur, simple chevalier romain, par un légat consulaire. (Suét., *Vesp.*, 8.) Elle eut une légion, plus tard deux, dont les postes et campements donnèrent naissance à plusieurs villes. — 5° LYCIE (Xanthos et Patara) et PAMPHYLIE (Side, Perge, Aspende). — 6° CILICIE, avec la Lycaonie et l'Isaurie, capitale Tarse; six villes libres, trois colonies. — 7° CYPRE, capitale Paphos. — 8° et 9° SYRIE, capitale Antioche. Le sénat y avait laissé subsister longtemps de petites principautés dont les chefs, remplissant la fonction de procurateurs du peuple romain, rendaient à Rome le service de lever pour elle l'impôt. Ces petits royaumes avaient été successivement réunis : la Commagène, en 72; la Chalcidique, sous Domitien; l'Abilène, en 48; le royaume d'Aréthuse et d'Émèse, sous les Flaviens; celui de Damas et la république de Palmyre, en 106, quand l'Arabie Pétrée fut conquise. Sévère fit de la Syrie deux provinces. — 10° JUDÉE, de l'an 6 à l'an 41 et de l'an 44 à 70, elle avait été administrée par des procurateurs ayant le *jus gladii,* quoique subordonnés au gouverneur de Syrie, et après 70, érigée en province gouvernée par un légat et contenue par une légion. La colonie d'Ælia Capitolina avait remplacé Jérusalem, et Césarée lui servait de métropole. — 11° ARABIE, avec ses deux grandes villes de Petra et de Bostra, celle-ci résidence du gouverneur et de la *legio III*[a] *Cyrenaïca.* — 12. MÉSOPOTAMIE, dont les principales villes étaient outre les colonies nommées au

D'abord, entre l'Euphrate et le Tigre, il organisa la Mésopotamie en province. Il lui donna pour garnison permanente deux légions qu'il avait créées durant la guerre, la première et la troisième Parthique[1], et il augmenta la puissance de ces forces militaires en multipliant dans la nouvelle province l'élément civil romain. Des colons furent établis à Nisibe, la forteresse centrale du pays, qui prit son nom, Septimia[2], à Rhesæmia, où la troisième Parthique eut ses quartiers[3], à mi-chemin entre Nisibe et Thapsaque, le grand passage de l'Euphrate, à Zaitha, la ville des oliviers[4], située sur le même fleuve au-dessous de Circesium et au débouché de la route de Palmyre.

Au nord-ouest de la province, le roi de l'Osrhoène lui avait livré ses enfants en otage et donné d'habiles archers pour la campagne contre les Parthes[5]; au nord, le roi d'Arménie avait été maintenu dans sa fidélité à l'empire; au sud, la garnison de Zaitha imposait aux chefs arabes l'obéissance, et, à l'est, le passage du Tigre était assuré par l'occupation de Ninive, où Trajan avait établi des vétérans et où Sévère doit en avoir laissé, pour bien défendre cet extrême avant-poste de l'empire[6].

texte, Carrhes, colonisée par Marc-Aurèle, Singara et Édesse. Cf. Marquardt, *Rœm. Staatsw.*, t. I, p. 176-281. — 1. La *leg. II[a] Parthica* fut ramenée par Sévère en Italie; elle eut son quartier général à Albano, où l'on a trouvé son cimetière et quantité d'inscriptions provenant d'elle. (Henzen, *Annali*, 1867, p. 37 et suiv.) Il est inutile de chercher à distinguer les mesures prises par Sévère durant le premier ou le second séjour qu'il fit en Mésopotamie. — 2. *Septimia col. Nisibis.* (Dion, LXXV, 3; Eckhel, III, 517.) — 3. Eckhel, III, 518. — 4. Amm. Marc., XXIII, 5; Eckhel, *ibid.* — 5. Il vint plus tard, entre 203 et 208, renouveler à Rome ses promesses de fidélité. Sévère l'y reçut avec une grande magnificence. (Dion, LXXIX, 16.) Quant aux Arméniens, S. Martin, dans ses *Mémoires sur l'Arménie* (t. I, p. 301), parle d'une invasion des Khazars qui, ayant traversé les gorges de Derbend dans le Caucase et franchi le Kour, auraient battu les Arméniens et tué leur roi Vagharsch, en l'année 198. Ces événements expliqueraient mieux encore que la politique traditionnelle de ce peuple, pourquoi Sévère n'eut pas de précautions à prendre de ce côté, quand il descendit sur Ctésiphon. Entre les Parthes qui les menaçaient au sud-est et les barbares qui les attaquaient au nord, l'alliance romaine était pour les Arméniens une nécessité. — 6. Sur les monnaies de Trajan, Ninive

Il avait donc solidement établi sa domination entre les deux fleuves, en l'adossant aux montagnes arméniennes et en l'appuyant sur tout un ensemble de forteresses et de colonies romaines. Aussi cette province sera-t-elle, pendant des siècles, le boulevard de l'empire.

Après la mort de Niger, il avait réuni la Lycaonie et l'Isaurie à la Cilicie, afin de constituer, au voisinage de la Syrie, un grand gouvernement qui gardât cette vraie porte de l'Orient[1]; par des raisons contraires, il avait divisé la province de Syrie, qui donnait à ses chefs de trop ambitieuses espérances : au nord, la Commagène et la Syrie Creuse, c'est-à-dire la vallée inférieure par où l'Oronte gagne Antioche et la mer en s'ouvrant passage entre l'Amanus et le Liban; au sud et à l'est, la Syrie phénicienne comprenant tout le littoral, et, sur le revers oriental du Liban, jusqu'au milieu du désert, Héliopolis, Émèse, Damas et Palmyre. Les deux routes qui menaient dans la Mésopotamie en franchissant l'Euphrate, à Thapsaque et à Circesium, étaient ainsi gardées par deux armées[2], et elles le furent bien. L'empereur, en effet, donna le gouvernement de la Cœlé-Syrie à un de ses meilleurs lieutenants, Marius Maximus, que Spartien appelle « un très-sévère général[3] », et il est permis de supposer que la Syrie phénicienne fut confiée à quelque autre capitaine expérimenté. Après la bataille d'Issus, Sévère avait châtié rudement Antioche, parce que la sévérité était dans sa nature; toutefois cette ville n'en demeurait pas moins la plus considérable cité de l'Orient romain, et il était trop grand prince pour que la justice, ou ce qu'il regardait comme tel, une fois satisfaite, il consultât ses rancunes plutôt que l'intérêt de l'État.

s'appelle *Colonia Augusta*. Cf. Mionnet, *Descr. des méd. gr. et rom.*, t. I, p. 279, n. 1. Dion, contemporain de Sévère, disait de Ninive : ....ἡμετέρα ἐστὶ καὶ ἄποικος ἡμῶν νομίζεται (XXXVI, 6). — 1. Lebas et Wadd., *Voy. archéol.*, n° 1480. L'inscription du n° 816 montre ces deux provinces réunies à la Galatie. — 2. Sous Alexandre Sévère, il y avait cinq légions en Syrie et en Palestine. — 3. .... *legatus severissimus* (*Nigr.*, 6).

Antioche, comme Byzance, fut donc d'abord punie, puis favorisée. Au retour de la Mésopotamie, il s'arrêta dans l'ancienne métropole de la Syrie, non pour jouir des délices de Daphné, sous les voluptueux ombrages du sanctuaire d'Apollon, mais pour effacer le souvenir de ses récentes rigueurs. Il y donna à son fils aîné (201) la toge virile et, pour l'année suivante, le consulat qu'il voulut partager avec lui. C'était traiter Antioche en capitale. Ces solennités et les fêtes qui les suivirent rapprochaient déjà la frivole cité de la nouvelle dynastie. Sévère acheva la réconciliation en y faisant construire des thermes magnifiques[1].

Dans la Syrie phénicienne, de grands travaux s'exécutaient. Quatre bornes milliaires qu'on a trouvées sur la route de Sour à Sayda, et qui portent toutes la même inscription, datée de l'an 198, montrent le lieutenant du prince remettant en état les chemins de cette province[2]; et le nom de Sévère gravé sur une autre borne des environs de Laodicée prouve que les mêmes ordres avaient été donnés dans la Grande-Syrie[3].

La région syrienne qui descend à la Méditerranée était depuis longtemps en possession de tous les avantages que la civilisation ancienne pouvait donner. Alexandre et ses successeurs avaient hellénisé ces populations d'origine punique ou araméenne, et les colonies que Rome y avait établies, les garnisons qu'elle y tenait, avaient introduit sa langue dont les soldats étaient obligés de se servir[4]. Tyr, que les Maures de Niger avaient incendié[5], fut repeuplé par des vétérans de la légion *III[a] Gallica*, et obtint le droit italique[6]. Béryte, où vivaient les descendants des légionnaires d'Auguste, l'avait depuis longtemps et renfermait la plus grande école de jurispru-

1. *Chron.* d'Eusèbe et de S. Jérôme, *ad. ann.* 202, et Malalas, p. 294, dans la Byzantine. — 2. *C. I. L.*, III, n. 205. — 3. Waddington, *Inscr. de Syrie*, 1838. — 4. Sur le colosse de Memnon, tous les *proskynèmes* de militaires ou de fonctionnaires sont en latin ; voy. Letronne, *Inscr. d'Ég.*, II, 324. — 5. Hérod., III, 3. — 6. Dig., L, 15, 1.

dence romaine; Papinien, Ulpien et tous ces jurisconsultes dont on a noté, dans les *Pandectes*, « les judaïsmes », en étaient sortis[1]. Béryte s'était d'abord déclarée contre Sévère. Nous ignorons si elle en fut punie ou si Papinien apaisa la colère du prince; du moins, ses sentiments changèrent vite : une inscription de l'année 196, trouvée dans ses environs, contient l'expression de vœux « pour le salut de Sévère et de Julia Domna, la mère des camps[2] ».

Sur le revers oriental du Liban et au delà du Jourdain, Rome avait eu beaucoup à faire. Avant Trajan, le Haouran (Batanée) et le Ledja (Trachonitide) étaient ce qu'ils sont aujourd'hui, des solitudes parcourues par des nomades farouches. « Vous vivez, leur disait le roi juif Agrippa, comme des bêtes fauves, dans des tanières[3]. » Trajan et Hadrien portèrent l'ordre et la vie dans ces pays où s'élevèrent de grandes et magnifiques cités. Sévère y continua leur ouvrage et, pour effacer toute trace de la révolte de la légion d'Arabie, il se rendit sans doute dans cette province. Le nom de *Septimiani* porté par des décurions de la Batanée rattache au règne de ce prince, par un lien que nous ne pouvons malheureusement saisir, l'organisation municipale de cette région[4], et il s'y trouve des ruines de cités dont les habitants avaient la langue, les mesures, le calendrier et divers usages de Rome[5]. Un légat impérial écrivait à ces Arabes au milieu desquels les voyageurs modernes ne pénètrent qu'au risque de leur vie, comme il l'aurait fait aux magistrats de l'Espagne ou de la Gaule, pour les garantir contre l'abus des logements militaires : preuve que l'administration romaine avait, sur cette extrême frontière, la sollicitude qu'elle montrait dans les plus

1. Ulpien était originaire de Tyr. (*Dig.*, L, 15, — 2. Waddington, *Inscr. de Syrie*, 1843. Sous Caracalla la *leg. III[a] Galiica* coupa des rochers, l'inscription dit des montagnes, qui faisaient obstacle au cours du Lycus. (*Ibid.*, 1845.) — 3. ἐνφωλεύσαντες (Wadd., *op. cit.*, 2329). Cf. Jos., *A. J.*, XIV, 15, 5, et notre t. III, p. 54. — 4. Cf. Henzen, *Bulletin de l'Inst. archéol.*, 1867, p. 204 et suiv. — 5. Waddington, *Inscr. de Syrie*, 2136 et suiv.

vieilles provinces[1]. A Bostra, capitale de la province d'Arabie, les légendes des médailles étaient grecques sous Trajan; quelques années après Sévère, elles étaient latines[2].

Les quarante-deux blokhaus dont on croit avoir compté les restes entre Damas et Palmyre ont-ils été construits par Hadrien[3] ou par Sévère? On ne le sait. Du moins ce dernier prince les a tenus bien garnis d'hommes et de vivres, car, si on ne trouve pas sa trace d'une manière certaine le long de la route qui mène à Palmyre, on la rencontre à Palmyre même. Ce grand marché du désert, avant-poste de la Syrie sur le moyen Euphrate, lui avait été d'un très-utile secours dans son expédition contre Babylone. Comme toutes les villes de commerce, Palmyre était une cité cosmopolite. Il s'y trouvait des Parthes, des Arméniens, des Romains, des Grecs et une colonie juive très-importante, dont quelques membres rivalisaient de richesse avec les plus considérables des indigènes[4]. Aussi avait-elle, comme Alexandrie, un *juridicus* pour terminer les contestations qui s'élevaient entre ces étrangers[5]. Les Odainath y tenaient déjà le premier rang. Un d'eux, Hairan, sans

1. « Si quelque soldat ou voyageur veut entrer de force chez vous, écrivez-moi pour obtenir réparation. Vous ne devez rien aux étrangers, et, puisque vous avez un caravansérail (ξενῶνα) pour les recevoir, vous ne pouvez être contraints à leur ouvrir vos maisons. Placez cette lettre à l'endroit de votre ville où elle sera le plus facile à lire, afin que nul ne puisse s'excuser en invoquant son ignorance. » (Wadd., *Inscr. de Syrie*, 2, 524.) L'auteur de cette lettre est un légat d'Alexandre Sévère. — 2. Wadd., *ibid.*, p. 460. — 3. Voy. mon t. IV, p. 366-7. D'après la carte de Peutinger, il y avait 212 milles de Damas à Palmyre. Porter (*Handbook for Syria*, p. 536) ne compte entre ces deux villes que quarante heures de marche. MM. de Vogüé et Waddington ont aussi trouvé des postes de soldats romains le long d'une route se dirigeant de Bostra vers Palmyre, à travers une solitude désolée. Malheureusement les *graffiti* qu'ils y ont lus ne donnent aucune date. (*Inscr. de Syrie*, p. 522.) Dans le Sahara africain, les mêmes précautions avaient été prises; cf. *Hist. des Rom.*, t. V, p. 202, et *Arch. des Missions*, 1877, p. 362 et suiv. En voyant le désert partout bordé de forts romains, on comprend que les provinces situées derrière eux aient joui d'une prospérité qu'elles ont perdue quand les malheurs de l'empire ont fait disparaître cette police vigilante. — 4. De Vogüé, *Inscr. sémit.*, 7, 16, 65 et *passim*. — 5. Δικαιοδότης. Cf. a Wddington, *Inscr. de Syrie*, 2606 *a*.

doute stratége de Palmyre au temps de la guerre parthique, seconda si bien Sévère par sa connaissance des lieux et par les approvisionnements qu'il fit arriver aux légions, que l'empereur lui permit de prendre son nom de Septimius, qui fut, dès lors, le *gentilitium* de la grande famille palmyréenne. Ainsi Hérode le Grand avait été autorisé par Auguste à se rattacher à la famille des Césars en joignant à son nom celui des Jules [1]. Lorsque, soixante ans plus tard, un de ces Odainath, devenu « le roi des rois [2] », se fit le protecteur de l'empire romain en Orient, son prénom de Septimius rappelait encore le temps où les siens n'étaient que des clients de Sévère.

Comme les sheiks arabes changeaient leurs noms, les villes du désert changèrent leurs coutumes : la Tadmor de Salomon fut une colonie romaine, investie des priviléges du droit italique [3]; avec des duumvirs (στρατηγοί), des édiles (ἀγορανόμοι) [4], des assemblées du sénat et du peuple. Par ses monuments, on dirait une fille d'Athènes, par ses institutions une fille de Rome. Elle eut jusqu'aux distributions gratuites; on y a trouvé des tessères frumentaires, des bons de pain et d'huile [5], et, parmi ses citoyens, elle compta des chevaliers et des sénateurs de Rome. Sévère lui avait probablement déjà donné pour garnison l'aile de cavalerie qu'on y voit plus tard [6].

Alors comme aujourd'hui, les nomades étaient obligés de conduire, durant l'été, leurs troupeaux aux sources de Palmyre ou aux pâturages du Djebel Haouran [7]. En occupant fortement ces points, les Romains se rendaient maîtres du désert, et ils en ont fait la police mieux que personne n'a jamais su la faire.

1. Waddington, *ibid.* — 2. De Vogüé, *Inscr. sémit.*, 28. — 3. Dig., L, 15, 1, § 5. — 4. En d'autres villes grecques et syriennes, les édiles portaient le nom d'évêques, ἐπίσκοποι ou surveillants. — 5. De Vogüé, *Inscr. sémit.*, 16, 146-7, et Waddington, *Inscr. de Syrie*, 2606 *a*, 2607 et 2629. — 6. Wadd., *ibid.*, 2580. — 7. Les chefs de ces nomades étaient appelés ethnarques, stratéges ou οἱ ἀπὸ ἔθνους νομάδων. Cf. Waddington, *op. cit.*, p. 511. Quelques-unes de leurs tribus gardent encore le nom qu'elles portaient il y a dix-huit siècles. (*Ibid.*, p. 525, n° 2287.)

A l'extrémité orientale du Haouran, au milieu d'une région qui semble maudite, s'élève une montagne volcanique dont le pied porte un camp romain avec des murailles épaisses de plus de 2 mètres, flanquées de tours et précédées d'un fossé : une troupe résolue devait braver là tous les Arabes du désert. Au sommet du cratère, un poste surveillait cette plaine immense, où se voient des ruines de thermes et de maisons. « Avant nous, dit M. de Vogüé, aucun Européen n'avait troublé cette solitude[1]. » Mais les Romains y étaient venus et avec eux la culture et la sécurité.

Ainsi la vie régulière s'introduisait dans ces régions désolées. A l'abri des postes fortifiés qui bordaient « le pays de la soif », des villes s'élevèrent dans les vallées, des canaux y amenèrent l'eau des montagnes[2]; le régime municipal s'y développa, et les inscriptions nous parlent de stratéges et de décurions en des lieux où ne retentit plus que le cri du chacal. Souvent, du haut d'un amas de ruines, le voyageur aperçoit au loin de larges dalles de basalte régulièrement disposées et encadrées d'un double cordon de pierres plus fortes qui font saillie. C'est une voie romaine qui, après quinze siècles, annonce qu'un grand peuple a passé par là[3].

Sur mille points de ces terres bibliques, on retrouve l'empreinte de Rome. Il faut donc retourner le vers de

1. *La Syrie centrale*, par M. de Vogüé. — 2. Wadd., *Inscr. de Syr.*, 2296 et 2301. La première de ces inscriptions est une action de grâces à Trajan pour le remercier d'une conduite d'eau amenée à Kanata, ἐκ προνοίας de Corn. Palma. Ainsi le premier soin de ce conquérant de l'Arabie avait été de donner de l'eau aux nouveaux sujets de l'empire. En pratiquant cette excellente politique en Algérie, nous ne faisons que suivre l'exemple des Romains. — 3. « La voie romaine de Bostra à Damas existe encore presque en entier, dit M. Waddington, et on trouve çà et là, dans ces régions, les restes de beaucoup d'autres. » La numismatique septimienne est très-riche pour toutes ces provinces ; M. de Saulcy, qui la connaît mieux que personne, a été très-frappé de l'influence exercée en ces pays par Septime Sévère et les siens. Son mémoire sur l'*Age des grands monuments d'Héliopolis* (*Revue arch.*, avril 1877) l'a conduit à la conclusion que ces ruines, les plus belles de l'Orient, sont de cette époque, le temple de Jupiter ayant été construit par Septime Sévère et celui du Soleil par Caracalla.

Juvénal : ce n'est plus l'Oronte qui coule dans le Tibre; au second et au commencement du troisième siècle de notre ère, c'est le Tibre qui coule au désert et y porte l'esprit de l'empire.

Sévère venait de suivre jusqu'à Ctésiphon les traces de Trajan; il suivit celles d'Hadrien en Palestine et en Égypte.

La Palestine était comme toujours en proie au désordre. Dion parle d'un brigand qui dévastait la Judée et savait déjouer toute poursuite. Un jour, il osa se rendre au camp de l'empereur avec une troupe de cavaliers et l'entretenir comme s'il eût été un de ses tribuns. Personne ne soupçonna la bravade, et le bandit, qui n'était sans doute qu'un chef voulant vivre indépendant, retourna tranquillement dans ses montagnes. Ce fait, l'histoire de Bullas, une des curieuses légendes du banditisme italien[1], celles de Maternus qui, sous Commode, pilla la Gaule entière, et de Numerianus, le faux sénateur dont on vient de lire les exploits[2], montrent comme la désorganisation faisait de rapides progrès dans ce grand corps de l'empire dès qu'aux Trajan et aux Hadrien succédaient les Commode et les Julianus. Pour maintenir l'ordre en tant de pays et au milieu de populations si différentes, il fallait évidemment que tous les factieux, brouillons du sénat, chefs ambitieux ou coupeurs de routes sentissent sur leur tête la main d'un prince énergique dont la conscience ne s'inquiéterait pas d'une sévérité excessive. Un de ces Odainath dont nous parlions tout à l'heure médite une révolte et intrigue avec les Perses; Rufinus, le commandant des forces romaines, le fait tuer et, cité pour ce meurtre par le fils du mort devant l'empereur, répond au prince : « Plût aux dieux que l'empereur me permît de le débarrasser aussi du fils[3]. » Cette justice était trop expéditive, mais elle prévenait une invasion persane. Est-il bien sûr que nous-mêmes en Algérie, les Anglais dans

1. *Hist. des Rom.*, t. V, p. 228. — 2. Page 51. — 3. De Vogüé, *la Syrie centrale*, p. 30. Le fait se passa après Sévère, entre 241 et 251.

l'Inde, nous n'ayons jamais agi de même? Les empereurs romains se trouvèrent souvent en face de ces situations redoutables, où ce que l'on croit le salut de l'État apparaît comme la loi suprême.

Sévère était de ces hommes prêts à tout sacrifier au repos public[1]. Par malheur, il comprit les chrétiens parmi les perturbateurs des provinces. Les Juifs et les Samaritains venaient de recommencer en Palestine, les armes à la main, leur querelle séculaire[2]. Des chrétiens s'y mêlèrent-ils? On ne sait. Mais ce bruit de combats à propos de croyances religieuses irrita le prince. Les légions frappèrent quelques coups, et des exécutions rétablirent la tranquillité. Le sénat voulut donner plus tard à ces mesures de police l'importance d'une victoire. Quand l'empereur refusa de faire dans Rome une entrée triomphale pour la prise de Ctésiphon, les sénateurs, afin de ne pas priver son fils d'une flatterie et Rome d'une fête, décernèrent un triomphe juif à Caracalla[3]. En vue d'empêcher le retour de ces désordres, « Sévère, dit son biographe, fit, durant ce voyage de Palestine, beaucoup de règlements[4]. » Nous n'en connaissons qu'un, renouvelé de l'ancien rescrit impérial qui défendait aux rabbins de pratiquer la circoncision sur des hommes étrangers à leur race[5], et aux chrétiens de continuer leur propagande. La même mesure était appliquée aux deux religions, non en vue de les détruire, mais afin de les empêcher de s'étendre. On verra ailleurs[6] que cet édit eut, pour elles, des conséquences très-différentes.

De la Palestine, Sévère gagna l'Égypte, terre féconde

1. *Fuit delendarum factionum cupidus* (Aur. Victor, *de Cæs.*, 20). — 2. La *Chronique* d'Eusèbe traduite par saint Jérôme contient, *ad ann.* 199, ces mots: *Judaïcum et Samariticum bellum ortum vel resumtum.* Abulfaradja, dans son *Chronicon*, met cette guerre en la première année de Sévère, 193 : *bellum gravissimum exortum est inter Judæos et Samaritanos.* — 3 *Judaïcum triumphum.... quod et in Syria res bene gestæ fuerant a Severo* (Spart., *Sev.*, 16). — 4. *Plurima jura fundavit* (id., *ibid.*, 17). — 5. *Hist. des Rom.*, t. IV, p. 233 et 429. — 6. L'histoire de la persécution de Sévère est l'objet d'un chapitre suivant.

où les hommes poussaient comme les moissons[1] : ils y étaient alors plus de huit millions, avec peu d'esclaves, car le travail agricole se faisait comme aujourd'hui par des fellahs de condition libre, et le travail industriel par une multitude de Grecs et de Juifs. On y vivait aussi sans beaucoup de peine, excepté dans les carrières, dont l'exploitation fut rendue par le prince encore plus active[2], mais où ne travaillaient que des condamnés.

Au mont Casius, Sévère fit, comme Hadrien, un sacrifice funèbre sur le tombeau de Pompée et remonta le Nil par la bouche Pélusiaque[3]. Il visita curieusement les pyramides de Ghizeh, plus belles, ou du moins plus régulières en ce temps-là qu'aujourd'hui, parce qu'elles avaient encore leur revêtement[4]; le grand Sphinx couché à leurs pieds, symbole solaire déjà dégradé par les vingt siècles qui avaient passé sur lui et que Sévère fit réparer[5] ; le Sérapéum de Memphis qui conduisait aux tombeaux des Apis, qu'un des nôtres a retrouvés[6] ; le Labyrinthe, les merveilles de Thèbes et de Philæ, etc. Il se fit expliquer les hiéroglyphes que l'on continuait à graver aux parois des temples[7], et Champollion a lu son nom à côté des sculptures que l'empereur commanda pour le pronaos du grand temple d'Esneh[8]. Mem-

1. Jos., *B. J.*, II, 16, 4, lui donne 7 800 000 habitants; nombre qui, cent ans plus tard, devait s'être augmenté. Cf. Letronne, *Journ. des Sav.*, 1844, p. 434. — 2. Une inscription de l'année 203, postérieure seulement de deux années au voyage de Sévère, a consacré la découverte près de Philæ de nouvelles carrières de granit d'où l'on tira « de nombreuses et grandes colonnes ». Cf. Letronne, *Journ. des Sav.*, 1836, p. 684; *C. I. L.*, III, 75. Les carrières du Djebel Faterch continuèrent à être exploitées jusqu'au temps de Dioclétien. — 3. Les auteurs ne le disent pas, mais c'était pour lui la route la plus courte, celle qui le conduisait le plus vite aux merveilles égyptiennes. Alexandrie n'était qu'une ville grecque, et ce n'était pas la Grèce qu'il cherchait en Égypte. — 4. Letronne, *Inscr. de l'Égypte*, t. II, p. 487-518. — 5. *Ibid.*, p. 463. — 6. M. Mariette-Bey, à qui sont dues les plus belles découvertes faites en Égypte. — 7. La dernière inscription hiéroglyphique qui soit connue est une offrande de l'empereur Decius vers 250, mais Letronne pense que l'usage de cette écriture subsista jusqu'au sixième siècle. (*Journ. des Sav.*, 1843, p. 464.) On a des inscriptions où des Grecs se disent graveurs d'hiéroglyphes. (Id., *Inscr. d'Égypte*, t. II, p. 475.) — 8. *Lettres écrites d'Égypte*, p. 86.

non lui parla encore ; ce fut pour la dernière fois. Par excès de zèle pieux, Sévère reconstitua, tel qu'on peut le voir à présent, le colosse brisé au temps d'Auguste; mais du jour où la statue ne présenta plus au soleil levant sa large cassure à surface inégale, imprégnée de l'humidité de la nuit, le dieu cessa de faire entendre « sa voix divine[1] ».

« Curieux de toutes choses, même des plus secrètes, humaines ou divines, » Sévère s'informa certainement des sources du Nil, dont les Romains s'étaient fort approchés[2]. Dion Cassius en parle à propos de ce voyage de l'empereur, qu'il lui avait peut-être entendu raconter, et, s'il se trompe en mettant l'origine du fleuve à l'extrémité de l'Atlas maurétanien, il dit presque vrai en le faisant sortir d'immenses marécages qui s'étendaient au pied d'une haute montagne couverte de neige[3]. Sévère s'était proposé de pénétrer dans la vallée supérieure du Nil ; une peste l'arrêta, et le fleuve le ramena dans Alexandrie. Il y visita le tombeau d'Alexandre, le Musée, toujours occupé de ses travaux stériles[4], et la bibliothèque fameuse du Sérapéum dont la colonne dite de Pompée, encore debout, ornait une des cours. Il se plut dans cette ville ou crut politique de lui témoigner sa faveur. Les Alexandrins avaient pris parti pour Pescennius et mis sur leurs portes : « Cette ville appartient à Niger notre maître. » Quand Sévère arriva, ils lui dirent : « Oui, nous l'avons

1. Voy. *Hist. des Rom.*, t. IV, p. 375, et le mémoire célèbre de Letronne. Aucune des inscriptions gravées sur le colosse n'est postérieure à Sévère. — 2. Les dernières découvertes de Mariette-Bey à Karnak prouvent que les Pharaons avaient légué à leurs successeurs une connaissance de la vallée supérieure du Nil bien plus complète qu'on ne l'a cru longtemps. Les armées de Toutmès III ont certainement pénétré jusqu'au cap Ras-Hafoun, au sud du cap Gardafui, même probablement, dans l'intérieur des terres, au delà de Kharthoum, et Ptolémée parle de trois grands lacs équatoriaux. Cependant Amm. Marcellin (XXII, 15) déclarait les sources du Nil introuvables. ....*posteræ ignorabunt ætates.* — 3. LXXV, 13. — 4. Voy. *Hist. des Rom*, t. IV, p. 37?. Sur les *nugæ difficiles* du Musée, cf. chez Letronne, *Inscr. d'Égypte*, t. II, p. 399-400, l'inscription de ce pensionnaire du Musée qui s'intitule poëte homérique, parce qu'il composait des centons d'Homère.

écrit, mais en croyant bien que toi tu étais le maître de Niger[1]. » L'empereur n'en demandait pas davantage pour pardonner. Il leur rendit le sénat et les magistrats municipaux qu'Auguste leur avait ôtés, revisa leurs lois[2], restreignit à la juridiction volontaire les fonctions du *juridicus* romain, qui depuis plus de deux siècles était le juge suprême dans Alexandrie, et, pour marquer sa confiance à cette province, il leva l'interdiction portée par le premier empereur contre le gouvernement de l'Égypte par un préfet d'ordre sénatorial[3]; enfin il dota la ville d'un gymnase et d'un grand temple qu'il appela, comme celui d'Agrippa à Rome, le Panthéon[4]. Sévère était, à l'exemple de Trajan et d'Hadrien, un grand bâtisseur, et l'Égypte n'était point faite pour lui ôter le goût des constructions monumentales.

L'étrange pays avait fait sur l'impérial voyageur l'impression accoutumée. Dans la suite, Sévère revenait volontiers à ses souvenirs d'Égypte et se plaisait à rappeler les merveilles de la terre des Pharaons. Le culte de Sérapis, dont il avait partout rencontré les sanctuaires[5], l'attira particulièrement[6]. Il fut frappé de cette puissante synthèse de doctrines différentes par où les païens essayaient de donner satisfaction aux idées alors dominantes d'unité divine et de salut par le dieu « maître de la lumière et de la nuit, de la vie et de la mort ». Macrobe a conservé cette réponse d'un oracle de Sérapis : « Qui je suis? Je suis le dieu que je vais dire : la voûte du ciel est ma tête ; la mer, mon ventre ; la terre, mes pieds ; la région éthérée, mes oreilles, et, pour œil, j'ai le bril-

1. Spart., *Sev.*, 17. — 2. Dion, LI, 17. Aussi Malalas dit (XII, p. 293) : Ἰνδουλγεντίας αὐτοῖς παρασχὼν ἐδέξατο αὐτούς. — 3. *Chronic. Alex.*, *ad. ann.* 202. — 4. Une inscription (Letronne, *ibid.*, p. 463) le montre aussi réparant le pavé d'un temple. Si tant de monuments épigraphiques n'avaient point péri, nous aurions certainement de plus nombreuses preuves des travaux commandés par Sévère en Égypte. — 5. Le rhéteur Aristide en compte quarante-trois en Égypte. Pour lui, Sérapis est le dieu des dieux qui domine la terre et la mer, la lumière et la nuit, la vie et la mort. Ce culte de Sérapis se répandait par tout l'empire, même dans le palais impérial. Sur des médailles de Commode, on lit : *Au dieu Sérapis.* — 6. Spart., *Sev.*, 17.

lant flambeau du soleil qui porte partout ses regards[1]. » Sérapis représentait donc le dieu, en qui tous les autres se confondaient; uni à Isis, « la déesse aux mille noms », il était la force qui féconde et la nature qui conçoit; mais il était aussi le dieu qui assurait le salut sur la terre et au ciel. Les pèlerins encombraient ses temples dont les parois disparaissaient sous les ex-voto, et l'on ne parlait que de ses cures miraculeuses, tandis que les vieilles déités restaient mornes et silencieuses auprès de leurs autels désertés. Sévère et les siens paraissent avoir été gagnés à ce culte[2]. Caracalla, du moins, lui consacra plusieurs temples jusque dans Rome, notamment près du Colisée, un sanctuaire d'Isis et de Sérapis qui donna son nom à cette région de la ville[3]; et lorsqu'on voit Sévère élever un Panthéon dans Alexandrie, on est disposé à croire qu'il fut conduit par une idée de syncrétisme religieux à donner le nom de tous les dieux au temple que, dans sa pensée, il dédiait au seul principe divin. Ainsi se précisait ce paganisme nouveau qu'on a montré en voie de formation au siècle précédent et qui s'accuse chaque jour davantage. Le dieu-soleil d'Élagabal et d'Aurélien, l'Ahoura-Mazda des Persans, le Baalsamin des Palmyréens, « le Seigneur du monde qui doit être béni dans l'éternité », préparaient les voies au Jéhovah mosaïque[4].

Malgré ses préoccupations religieuses, Sévère ne fut pas plus favorable en Égypte qu'il ne l'avait été en Palestine

1. *Saturn.*, I, xx, 17. — 2. *Jucundam sibi peregrinationem hanc propter religionem dei Serapidis.... Severus ipse postea semper ostendit* (Spart., *Sev.*, 17). — 3. La troisième. Sur le culte d'Isis, voy. *Hist. des Rom.*, t. V, p. 446. Commode s'était déjà montré fervent adorateur d'Isis. (Lampr., *Comm.*, 9.) — 4. Voy. notre t. V, p. 452-467. Tertullien (*Apol.*, 24) dit lui-même aux Romains : *Nonne conceditis de estimatione communi aliquem esse sublimiorem et potentiorem velut principem mundi..... imperium summæ dominationis esse penes unum.* Quantité d'inscriptions palmyréennes débutent par cette invocation dont les musulmans semblent avoir hérité : « A Celui dont le nom est béni dans l'éternité, le Bon et le Miséricordieux. » Cf. de Vogüé, *Inscr. sémit.*, p. 53 et suiv. Ce dieu était, à Palmyre, le soleil, *Baalsamin*, « le dieu suprême, le maître de l'univers et de l'éternité. »

aux disputes théologiques. Il enleva de tous les sanctuaires les livres contenant les doctrines secrètes, celles qui font les associations vivant dans l'ombre et d'où sortent parfois les menées séditieuses. Ces livres, il ne les détruisit pas, mais il les enferma dans le tombeau d'Alexandre, afin que personne ne pût les lire. C'était un vrai Romain, un de ces hommes d'épée et de gouvernement qui n'aiment pas les choses que l'épée ne tranche jamais[1] et dont les gouvernements s'inquiètent toujours. Mais c'était aussi un esprit élevé. Parmi ces livres, il en est un qu'au lieu de proscrire, il admira certainement, le *Livre des Morts*, que nous retrouvons avec les momies dont il était comme la voix par delà le tombeau[2]. On y lit des paroles telles que celles-ci: « Quand l'intelligence, principe divin, entre dans une âme humaine, elle essaye de l'arracher à la tyrannie du corps et de l'élever jusqu'à soi.... Souvent elle triomphe; alors les passions dominées deviennent des vertus, l'âme dégagée de ses liens aspire au bien et devine les splendeurs éternelles à travers le voile de la matière qui obscurcit sa vue.

« Quand l'homme est mort à la terre, son âme comparaît devant Osiris, et ses actions sont pesées dans la balance infaillible. Si elle est reconnue coupable, elle est livrée aux tempêtes et aux tourbillons des éléments conjurés, jusqu'à ce qu'elle puisse rentrer dans un corps qu'à son tour elle torture, qu'elle accable de maux et précipite au meurtre et à la folie. » Le méchant est un damné qui expie les fautes d'une première existence.

Mais le ciel s'ouvre pour l'âme qui a pu dire à son juge : « J'ai suivi la justice et dit la vérité; jamais une « plainte ne s'est élevée contre moi; j'ai chéri mon père « et ma mère; j'ai été la joie de mes frères et l'amour de

1. Un d'entre eux fait cependant exception ; malheureusement il n'est pas des nôtres, Frédéric II. — 2. On en mettait avec le mort un exemplaire qui était plus complet, suivant la richesse plus ou moins grande de la famille. Celui qui est conservé à la Bibliothèque de Turin est l'exemplaire type. Il a été publié par Lepsius sous le titre de *das Todtenbuch der Ægypter*, etc.

« mes serviteurs. Je n'ai commis aucune fraude, aucune « abomination. L'ouvrier n'a pas, chaque jour, exécuté « pour moi plus de travaux qu'il n'en devait faire. Je « n'ai ni desservi l'esclave auprès de son maître, ni « chassé le troupeau du pâturage, ni commis l'adultère « ou la fornication. Je suis pur! Je suis pur! »

Et encore :

« Je n'ai ni menti ni fait le mal, et j'ai semé la joie, « donnant le pain à l'affamé, l'eau à l'altéré, le vêtement « à qui était nu. »

« Alors cette âme pure s'élance à travers les espaces inconnus. Sa science s'accroît, sa puissance augmente, elle parcourt les demeures célestes et accomplit dans les champs d'Aalu le labourage mystique. Enfin, le jour de la bienheureuse éternité se lève pour elle; elle se mêle à la troupe des dieux dans l'adoration de l'Être parfait; elle voit Dieu face à face et elle s'abîme en lui [1]. »

Ce que la vieille Égypte avait si longtemps gardé pour elle seule se répandait sur le monde. Ce pays, dont Bossuet, jugeant sur les apparences, a dit que « tout y était dieu, excepté Dieu même », enseignait l'unité divine, le jugement des morts et les béatitudes éternelles gagnées par les mérites de la vie terrestre. De Memphis, de Jérusalem et de Palmyre, de plus loin encore, partait un courant d'idées, à certains égards analogues, qui en rencontrait un autre sorti d'Athènes et de Rome et se mêlait avec lui. Sur leurs eaux confondues allait voguer, d'abord discrètement et sans bruit, puis à pleines voiles, la barque de saint Pierre portant la croix triomphante.

1. J'emprunte cette analyse du *Neb-Ged* par M. Pierret, à M. Maspero, *Revue critique* de 1872, p. 338.

CHAPITRE LXIV.

SÉVÈRE; SON ADMINISTRATION.

L'Orient pacifié et organisé, Sévère regagna l'Italie par l'Asie Mineure et la Thrace, car on a un rescrit impérial daté de Sirmium, le 18 mars 202[1]. Comme Hadrien encore, il n'était pas pressé de retrouver la capitale, ses fêtes et ses intrigues. Il lui semblait plus utile d'inspecter cette frontière du Danube qu'il n'avait pas vue depuis neuf années et les armées de Mœsie et de Pannonie auxquelles il devait son élévation[2]. « Partout, dit Hérodien, il remit l'ordre dans les provinces[3]. » Nous admettons cette affirmation comme très-fondée; il nous est malheureusement impossible de la prouver par des faits.

Au printemps de l'année 202[4], Sévère rentra enfin à Rome. C'était la dixième année de son gouvernement. A cette occasion, les pouvoirs impériaux étaient autrefois renouvelés, *sacra decennalia;* mais on avait depuis longtemps renoncé à ce mensonge. La solennité n'était plus qu'un anniversaire célébré par des fêtes pompeuses. Sévère y ajouta une libéralité de 50 millions de drachmes, que se partagèrent, à raison de 2000 sesterces par tête[5], les prétoriens et tous ceux qui recevaient du blé de l'État. Le prince eut sa part. On lui éleva sur la voie Sacrée, en face du Capitole, un arc de triomphe qui subsiste encore. Les

1. Cohen, III, 234 .... *Advent. Augg.* durant le troisième consulat de Sévère, et Cod., II, 32, 1. — 2. Hérodien, III, 10. — 3. Id., *ibid.* — 4. Ou à l'automne, selon Eckhel, VII, 180. — 5. Ce qui suppose 200 000 parties prenantes. Voy. *Hist. des Rom.*, t. V, p. 258.

proportions en sont belles, mais des sculptures trop multipliées et qui semblent l'œuvre d'ouvriers plutôt que d'artistes, y annoncent la décadence de l'art décoratif[1]. Sur l'attique, une longue inscription rappelle que le monument a été construit en l'honneur du prince « qui a raffermi l'État et agrandi l'empire[2] ».

Deux ans après, on célébra les jeux séculaires qui valurent au peuple et aux soldats de nouveaux dons[3]. Des hérauts parcoururent la ville et l'Italie en faisant cette proclamation : « Venez à ces jeux que vous n'avez pas encore vus et que vous ne reverrez jamais[4]. » Les derniers, en effet, avaient été donnés par Domitien en l'année 88. Entre deux de ces fêtes, on laissait passer trois générations. Aussi celle de Sévère était la huitième seulement que les Romains eussent solennisée.

En ce temps-là il se trouvait à Rome un homme presque aussi puissant que l'empereur : le préfet du prétoire, Plautianus. On se rappelle qu'Auguste avait paru faire deux parts dans le gouvernement : l'une abandonnée au sénat, l'autre réservée au prince, et qu'il avait constitué deux sortes de fonctions, celles-ci d'ordre sénatorial, celles-là d'ordre équestre. Au sommet de la première hiérarchie était le préfet de la ville ; au sommet de la seconde, le préfet du prétoire. Ce partage n'était point sérieux; la vérité apparut vite, et l'empereur fut politiquement ce que, dans l'état des mœurs, il devait être, tout[5]. Il fit successivement passer à son conseil[6], composé de sénateurs, de jurisconsultes et des chefs de la chancellerie impériale, presque toute l'autorité législative, judiciaire et administrative du sénat qui ne conserva guère d'autre

1. C'est le premier exemple d'un arc à trois portes. Au forum Boarium, les *argentarii* et les *negotiantes* en élevèrent un autre de petites dimensions. (Orelli, 913.) — 2. .... *ob rem publicam restitutam imperiumque populi Romani propagatum.* (Orelli, 912.) — 3. Cohen, III, p. 254 et 273. — 4. Hérod., III, 8. — 5. Je veux dire que, par la force des choses, il devint nécessairement le chef politique et militaire, mais rien ne l'obligeait à se faire l'administrateur universel. — 6. Voy. *Hist. des Rom.*, t. IV, p. 383. Les membres de ce conseil, divisés en trois catégories, avaient un traitement de 200 000, 100 000 et 60 000 sesterces.

fonction que celle d'enregistrer les décisions arrêtées par ce conseil.

Le fonctionnaire qui avait, entre tous, la confiance impériale, puisqu'il tenait en ses mains la vie du prince, fut celui qui gagna le plus à ce changement. A l'origine, le préfet du prétoire n'avait que le soin de veiller à la sûreté de l'*imperator* qui, à cet effet, l'avait investi de la juridiction militaire sur toutes les troupes stationnées en Italie[1]. Les Grecs l'appelaient *l'épée du roi*[2], et il se plaçait derrière le prince dans les solennités; il l'accompagnait tout armé jusque dans le sénat et le suivait dans les expéditions de guerre. Mais cette épée, l'empereur s'en servit pour toutes sortes d'offices. Fallait-il arrêter un accusé, exécuter un coupable, tuer un innocent ou seulement faire une enquête préalable : les prétoriens étaient là; eux et leur chef devaient au prince l'obéissance militaire en tout ce qu'il commandait. La juridiction criminelle du préfet s'étendit d'abord des soldats aux esclaves et, peu à peu, elle envahit tout[3]. Celui qui, naguère, n'était que l'épée du prince, devint « le compagnon de ses travaux, son appui[4] », et, dans mille cas, son représentant, *vice sacra agens*, comme on dira plus tard. Il entra au *consilium*, qu'il présida en l'absence de l'empereur, prit part à toutes les affaires soit pour le conseil, soit pour l'exécution, assista le prince dans ses jugements, le remplaça par délégation, même dans la juridiction civile, et reçut pour lui les appels. Alexandre Sévère donnera bientôt force de loi à ses décisions[5]. Il était donc, avec un

1. Excepté les cohortes urbaines qui relevaient du *præfectus urbi*. (Dion, LII, 24.) — 2. τὸ βασίλειον ξίφος (Philostr., *Vit. Ap.*, VII, 16). — 3. Id., *ibid.*, 17. — 4. *Socius laborum* (Tac., *Ann.*, IV, 2) et *adjutor imperii*. Pomponius, au temps d'Hadrien, comparait le préfet du prétoire au tribun des *celeres* sous les rois, au *magister equitum* sous les dictateurs. (Dig., I, 2, 2, 19.) Hérodien (V, 1) rapporte une lettre de Macrin au sénat où il est dit que cette charge est bien près de la souveraine puissance, τῆς πράξεως οὐ πολύ τι ἐξουσίας καὶ δυνάμεως βασιλικῆς ἀποδεούσης, et que Lampride (*Diad.*, 7) résume par les mots *secundus imperii*. Zosime (II, 32) montre en effet l'étendue de ses attributions. Voy. aussi ce qu'en disent Charisius au Digeste (I, 11) et Dion (LXXV, 14). — 5. En 235. Cf. Cod., I, 26, 2.

pouvoir indéterminé, par conséquent sans limite, une sorte de premier ministre, de grand juge, et, à certains égards, le chef de l'armée, car il faisait fonctions d'intendant pour les approvisionnements militaires, d'inspecteur pour la revue des armes et le bon état des arsenaux, enfin de major général pour les opérations[1]. L'usage de composer l'armée active de détachements pris dans diverses légions et de mettre à la tête de ces corps des ducs n'ayant aucun commandement territorial, avait rendu nécessaire ce nouveau rôle des préfets du prétoire.

Telle était l'autorité que Pérennis avait eue sous Commode et que Plautianus exerça sous Sévère. Comme elle n'était qu'un reflet de l'autorité impériale, il convient d'entrer en défiance à l'égard des accusations vaguement portées contre les préfets qui géraient leur charge sous de vrais empereurs. Des princes soucieux de l'intérêt public pouvaient permettre de grandes sévérités; ils n'auraient pas autorisé des crimes. Cette remarque est particulièrement nécessaire pour juger Plautianus. De petite condition, mais Africain comme Sévère, et peut-être de sa famille[2], il l'avait suivi dans toutes ses guerres, à la tête des gardes[3], et, dans l'intervalle des expéditions, il revenait sans doute à Rome où l'empereur avait besoin d'un homme sur lequel il pût compter. L'autorité de la charge s'augmentait donc de l'absolue confiance que Sévère mettait en celui qui en était alors revêtu.

Cependant Plautianus avait été un jour très-près d'une mortelle disgrâce. L'ordre avait été donné d'abattre les statues qu'il s'était fait élever auprès de celles des membres de la famille impériale, et Sévère avait prononcé le

1. Hist. Aug., *Gord.*, 28-29; *Trig. Tyr.*, 11. Il était même chargé de lever, par l'intermédiaire de bas officiers, la partie des impôts publics qui servait à la solde et à l'entretien de l'armée (Zosime, II, 32) et punissait les agents financiers coupables d'excès de pouvoir. (Paul, *Sentent.*, V, 12, 6.) — 2. Son nom était *Caïus Fulvius Plautianus*. Comme la mère de Sévère s'appelait Fulvia Pia et son grand-père Fulvius Pius, Reimar (*ad* Dion, LXXV, 14) en a conclu que Plautianus était de la famille impériale. — 3. *Augg. necessarius et comes per omnes expeditiones eorum* (*C. I. L.* V, 1074).

mot redoutable d'ennemi public que l'on avait bien vite répété. Mais Plautianus était rentré en faveur, et le prince, si terrible pour d'autres, s'était attaché à lui faire oublier cet instant de colère en le comblant de marques publiques d'estime. Un orateur ayant dit dans le sénat : « Avant que Sévère maltraite Plautianus, le ciel tombera. — Cet homme a raison, dit le prince aux sénateurs assis à ses côtés ; il est impossible que je fasse aucun mal à Plautianus, et je souhaite mourir avant lui[1]. » Il avait violé en sa faveur une règle fondamentale de l'État en nommant deux fois consul le chef des prétoriens[2], et, dans la pensée d'assurer à son fils un guide expérimenté, il avait fait de Plautianus le beau-père du futur empereur. Dion rapporte qu'il vit porter au palais la dot « de la nouvelle Junon[3] » et qu'elle aurait pu suffire à cinquante filles de rois.

Aussi le préfet avait-il un train royal, et tous les ordres, le sénat, le peuple, l'armée, rivalisaient à son égard de basses flatteries. Si l'on n'osait plus lui dresser des statues aussi grandes que celles du prince, on l'appelait le parent des augustes[4], on jurait par sa fortune et, dans les temples, on priait pour lui avec d'autant plus de ferveur, qu'il paraissait ne pas en avoir besoin. Plautianus abusa-t-il de cette toute-puissance, plus dangereuse aux mains du ministre que dans celles du maître? Dion l'accuse de beaucoup de sottises et de tous les crimes, sans rien préciser ou en précisant trop. Par exemple, il lui fait voler « les chevaux du Soleil, semblables à des tigres, qu'on nourrissait dans une île de la mer Rouge ». A la rigueur, on peut entendre que ces che-

1. Dion, LXXV, 15 et 16. — 2. Plautianus n'avait eu d'abord que les *ornements consulaires*, mais Sévère les lui compta comme un consulat effectif. (Dion, LXXV, 15 ; C. I. L., VI, 220.) Alexandre Sévère décidera bientôt, contrairement à la constitution d'Auguste, que la préfecture du prétoire sera une charge sénatoriale. — 3. Νέα Ἥρα (Wadd., *Fastes de la prov. d'Asie*, p. 247). — 4. ....*Necessarius Augg.* (*C. I. L.*, VI, 227 et 1074). Une autre inscription, le n° 226, le comprend dans « la maison divine » et son nom y suit ceux des augustes, du césar Géta et de l'impératrice Julia.

vaux-tigres étaient des zèbres. Mais lorsqu'il raconte que Plautianus fit enlever cent Romains de condition libre, mariés et pères de famille, qu'il les soumit à un horrible supplice pour donner à sa fille un cortége tel qu'en ont les femmes de l'Orient et qu'il ajoute : « La chose ne fut connue qu'après sa mort[1], » nous avons le droit de dire qu'il s'est fait l'écho d'une de ces ineptes calomnies qui s'attachent aux puissants dans leur chute. Une pareille exécution ne se serait pas accomplie dans le silence, et le préfet n'aurait pu braver impunément par ce crime une constitution impériale[2], toujours en vigueur, et l'indignation publique soulevée par les femmes et les enfants des victimes.

Ses grandes richesses feraient croire à de grandes rapines, mais Sévère, qui avait pris l'héritage des Antonins, lui fit largement sa part dans les nombreuses confiscations qu'il prononça[3]. Cet Africain ne répugnait pas plus que son maître à verser le sang. Après la victoire de Lyon, il décida la perte de la famille de Niger, que le vainqueur avait d'abord épargnée. Depuis la mort d'Albinus, la noblesse faisait bien encore de muettes imprécations, mais elle n'avait plus assez d'énergie pour faire des complots : il en supposa ou il y crut, et des victimes tombèrent. On a peine à se représenter Sévère comme un roi fainéant fermant les yeux sur les iniquités de son ministre. Si le préfet a ordonné des supplices immérités, la responsabilité doit en remonter à l'empereur qui, rendu soupçonneux par la conduite du sénat avec le césar breton, approuvait tout.

J'ai dit le secret de cette faveur : elle était naturelle. Sévère, à qui sa santé chancelante commandait de songer

1. LXXV, 14. — 2. Id., LXVII, 2. Voy. t. IV, p. 207. Amm. Marcellin montre que la loi de Domitien était encore observée au quatrième siècle, et il l'estime fort utile, *receptissima inclaruit lege* (Domitianus), XVIII, 4. — 3. Hérodien, III, 10. Plautianus n'eut pas, comme on l'a dit, pour administrer ses biens, épars dans les provinces, « de procurateurs du domaine privé », ainsi qu'en avait l'empereur. Le *procurator ad bona Plautiani*, qu'on trouve mentionné dans les inscriptions (Or.-Henz., 6920), est un *procurator ad bona damnatorum* (Or.-Henz., 3190, 6519).

au lendemain, voulait assurer à ses fils et à l'empire le concours d'un homme capable de continuer son œuvre et qu'il croyait avoir fait assez grand pour qu'il n'eût pas la tentation de le devenir davantage. C'était un calcul de bon sens : la passion le déjoua.

La trop grande prospérité « du vice-empereur[1] » l'aveugla. Plautianus commit l'imprudence de mettre contre lui l'impératrice, par de perfides insinuations sur sa conduite, et l'héritier du trône par l'affectation d'une tendresse paternelle dont les conseils maladroits blessaient cette âme violente[2]. Le mariage de sa fille, qui semblait consolider sa fortune, la précipita. Julia avait-elle été contraire à cette union? Partageait-elle les sentiments de Caracalla contre le favori dont le crédit offusquait cet empereur de quatorze ans qui, animé d'une haine égale contre le père et la fille, repoussait l'une de son lit et l'autre de sa maison? Dion ne nous l'apprend pas; mais il nous dit que la jeune augusta, plus fière de son père que de son époux, s'était rendue insupportable à celui-ci[3], et que Plautianus, fort irrité contre l'impératrice, la tourmentait de mille manières. Ces querelles de ménage préparaient une catastrophe.

Sévère avait renouvelé, en les aggravant, les peines contre l'adultère, et l'on ne parlait plus à Rome que de procès de ce genre[4]. Plautianus essaya d'envelopper Julia dans ces accusations, et Dion assure, ce qui paraît fort étrange, qu'il chercha des témoignages contre elle jusque dans les tortures auxquelles il soumit de nobles femmes. Incapable de lutter avec le tout-puissant ministre, l'impératrice se réfugia au milieu de ses lettrés et de ses philosophes ; mais Caracalla ne prit pas les déplaisirs de sa mère avec cette sérénité, et sa haine en redoubla.

1. Ὃς [Σεουῆρος] οὕτως αὐτῷ ὑπεῖκεν ἐς πάντα ὥστ' ἐκεῖνον μὲν ἐν αὐτοκράτορος αὐτὸν δὲ ἐν ἐπάρχου μοίρᾳ εἶναι (Dion, LXXV, 15). — 2. .... ὡς παιδαγωγοῦ (Dion, LXXVI, 7). — 3. ἀναιδεστάτῃ οὔσῃ (LXXVI, 3). — 4. Dion, LXXVI, 16. Cf. au Digeste (XLVIII, 5, 2, § 3), deux rescrits de Sévère à ce sujet.

Seul, au palais, Sévère soutenait le préfet du prétoire. Un frère de l'empereur, Géta, qui fut collègue de Plautianus dans le consulat en 203, était convaincu qu'il méditait la ruine de la famille impériale et, à son lit de mort, il supplia son frère de la sauver. Ses paroles firent impression sur le prince; on le vit par les honneurs décernés à l'accusateur du ministre, et Caracalla crut le moment propice pour en finir avec lui. Trois individus qu'il soudoya se firent introduire un soir au palais; ils déclarèrent que Plautianus les avait chargés d'assassiner Sévère et son fils; en preuve, ils produisirent une lettre où cet ordre était écrit et qu'ils prétendirent tenir de lui. Sévère, étonné, mais non convaincu, fit appeler le préfet. Aux portes, on arrêta ses gardes, et il entra seul. Sévère lui parla avec douceur. « Pourquoi, lui dit-il, veux-tu nous ôter la vie, et qui a pu t'inspirer ce dessein? » Comme Plautianus niait la chose et se montrait fort surpris d'une telle accusation, Antonin se jeta impétueusement sur lui, lui arracha son épée et le frappa au visage en disant: « Tu as cherché le premier à m'assassiner. » Il l'eût égorgé si son père ne l'avait arrêté, mais il commanda à un licteur de le tuer. Puisqu'il était auguste, sa parole valait un ordre; le licteur obéit. Le corps de Plautianus, jeté du haut du palais dans une ruelle, y fut abandonné jusqu'à ce que Sévère lui eût fait donner la sépulture[1] (23 janvier 204).

Dans toute cette affaire, l'empereur avait joué un rôle misérable. Par faiblesse paternelle, il avait laissé assas-

1. Le *Chronicon paschale* met la mort de Plautianus au 22 janvier 203. Mais, après avoir parlé du procès de Racius Constans, qui eut lieu après le retour de Sévère à Rome, par conséquent dans le courant de 202, Dion (LXXV, 16) dit que Plautianus se maintint en faveur durant une année, ce qui nous reporte au milieu de 203. Une inscription d'Algérie (L. Renier, 70) le montre en effet vivant encore le 22 août 203. Enfin, il résulte de Dion (LXXVI, 3) que la catastrophe eut lieu au moment où les derniers spectateurs des jeux palatins sortaient du palais. Or ces jeux commençaient le 21 janvier et duraient trois jours (Marq., *Handb.*, IV, 429-445). Ce serait donc e 23 janvier 204 que la tragédie se serait accomplie.

siner sous ses yeux son ami[1]. On vit bien le lendemain qu'il ne croyait pas au prétendu complot[2], car, au lieu d'insister, dans l'assemblée du sénat, sur le crime du préfet, il recourut à des lieux communs de philosophie, déplora la faiblesse naturelle à l'homme, qui ne peut supporter une fortune trop grande, et s'accusa lui-même d'avoir perdu Plautianus en le comblant d'honneurs et de témoignages d'affection. Comme il fallait, pour la justification du meurtrier, que le complot parût certain, quelques-uns des courtisans assidus du préfet allèrent le rejoindre[3]. Sa fille et son fils furent relégués à Lipari où, plus tard, Caracalla les fit tuer.

On ne sait si c'est à titre d'ami de Plautianus que Quintillus fut frappé. C'était un personnage de haute naissance et un des premiers du sénat, mais qui vivait aux champs, loin des affaires et des intrigues. Il mourut à la manière antique. Condamné sur des dépositions calomnieuses, il se fit apporter les objets qu'il avait depuis longtemps préparés pour sa sépulture, et les voyant gâtés par le temps : « Qu'est-ce que cela ? dit-il. Nous avons bien tardé ! » Il brûla quelques grains d'encens sur l'autel des dieux et se livra à l'exécuteur. D'autres sénateurs, accusés de nous ne savons quels crimes, furent convaincus, assure Dion[4], et condamnés. Mais les crimes de ce temps n'en seraient pas tous du nôtre, témoin le procès suivant qui montre une des misères de ce gouvernement

1. Le récit d'Hérodien (III, 11 et 12), qui suppose un complot véritable de Plautianus, est beaucoup plus dramatique, mais invraisemblable. Il rapporte la légende que Caracalla fit courir, et les inscriptions témoignent qu'on l'accepta dans les provinces. Mais Dion était alors à Rome : il a tout entendu ; il n'aimait pas le préfet et n'aurait pas manqué de marquer sa trahison s'il y avait cru. — 2. .... ὅτι οὐ πάνυ σφίσι (aux dénonciateurs) πιστεύει (Dion, LXXVI, 5). — 3. Dion ne parle que de l'exécution de Cæcilius Agricola et de l'exil de Cœranus qui, rappelé sept ans après, fut le premier Égyptien qui entra au sénat. (LXXVI, 5.) Macrin, le futur empereur, était intendant de Plautianus ; Sévère le prit à son service. — 4. Après débat, ἀπολογησαμένους καὶ ἁλόντας (LXXVI, 7). Cincius Severus, qui périt sous l'inculpation d'avoir voulu empoisonner l'empereur (Spart., *Sev.*, 13), fut-il du nombre de ces sénateurs reconnus coupables ? Spartien le dit innocent.

et de cette société. Apronianus, gouverneur d'Asie, fut accusé de se livrer à des opérations magiques pour découvrir si les destins ne lui réservaient pas l'empire. La chose est possible, car la magie était la folie de cette époque. Le législateur en avait même si grand'peur qu'il avait fait de ces pratiques un crime capital, et Tertullien estime que c'était justice parce que cette curiosité téméraire suppose toujours de mauvais desseins[1]. Apronianus fut condamné. L'intérêt de ce procès n'est pas dans les suites qu'il eut pour l'accusé, mais dans la scène que Dion raconte. « Lorsqu'on nous lut les pièces de l'instruction, nous y trouvâmes cette déposition d'un témoin : « J'ai vu un sénateur chauve qui se penchait pour regarder. » A ces mots, nous fûmes dans les transes, car ni le témoin ni le prince n'avait nommé personne. La crainte fut extrême parmi tous les sénateurs dont la tête, ou même seulement le haut du front, était dégarni de cheveux. Nous regardions avec anxiété autour de nous, et l'on disait tout bas : « C'est un tel; non, c'est celui-là. » Je ne cacherai pas que mon trouble était si grand, que je cherchais avec ma main à ramener mes cheveux sur ma tête. Mais le lecteur ajouta que ce chauve était revêtu de la prétexte. Tous les yeux se tournèrent alors vers l'édile Bæbius Marcellinus qui était atteint d'une calvitie complète. Il se leva et, s'avançant au milieu de l'assemblée, dit : « Le témoin me reconnaîtra nécessairement, s'il m'a vu. » On introduisit le délateur, qui chercha longtemps, et, à la fin, sur un léger signe qu'on lui fit, désigna Marcellinus. Convaincu ainsi d'être « l'homme chauve qui avait regardé », il fut emmené hors du sénat et décapité dans le Forum, avant que Sévère eût été instruit de sa condamnation[2].

S'il l'avait connue, l'eût-il approuvée ? Il n'avait pas désigné Marcellinus dans les pièces de l'instruction transmise au sénat, et peut-être se serait-il souvenu que

1. *Apol.*, 35. — 2. Dion, LXXVI, 8 et 9.

lui-même avait été en grand péril, sous Commode, au sujet d'une pareille accusation[1] ?

Mais ce qu'il faut noter, ce sont ces terreurs du sénat, cette joie de détourner sur une tête probablement innocente le coup suspendu sur les autres, cette hâte à faire suivre la sentence d'une exécution immédiate, à priver l'accusé de toutes les garanties d'une bonne justice et le condamné du bénéfice de la loi de Tibère sur le délai des dix jours. On voit par là qu'une chose plus funeste que le despotisme des Césars, fut la lâche servilité de ceux qui entouraient le prince et qui, ne se servant même pas pour le contenir des lois existantes, ne laissaient d'autre recours contre lui que les conjurations.

Y en eut-il sous Sévère? Certains témoignages le disent. Plusieurs fois sa vie fut en danger, assure Ammien Marcellin[2], et des inscriptions contiennent des actions de grâces aux dieux pour les remercier d'avoir protégé l'empereur et sa famille contre les coupables machinations des ennemis de l'État. Mais Ammien Marcellin ne cite qu'un seul de ces complots, celui qu'on avait attribué à Plautianus, et les inscriptions se rapportent peut-être au même événement[3]. Défendu par le dévouement de ses prétoriens et des légions, ayant deux fils qui arrivaient à l'âge d'homme et qu'il fallait frapper en même temps que lui, l'empereur n'avait rien à craindre. Entre la mort de Plautianus et le départ de Sévère pour la Bretagne, Dion ne parle que des condamnations dont il vient d'être question. Comme il ne

1. Renvoyé par Commode devant les préfets du prétoire, il avait été absous par eux. (Spart., *Sev.*, 4.) — 2. XXIX, 1. — 3. Guérin, *Voy. archéol. en Tunisie*, t. II, p. 62 : ....*ob conservatam eorum salutem, detectis insidiis hostium publicorum*. Une autre (L. Renier, *Inscr. d'Alg.*, 2160), est à peu près conçue dans les mêmes termes. Au n° 5497 d'Orelli, on lit : *Quod.... Domini nostri.... sustulerunt omnes parricidiales insidiatores*. Je crois qu'il faut entendre de la même façon la phrase de Tertullien : ....*qui nunc scelestarum partium socii aut plausores quotidie revelantur, post vindemiam parricidarum racematio superstes* (*Ap.*, 35). Ces restes des conspirations *parricides* sont les complices de Niger et d'Albinus, et l'on voit que Tertullien n'a aucune compassion pour ces victimes des guerres civiles qu'il regarde comme des coupables.

croit pas à la trahison de Plautianus et qu'il n'en signale point d'autres, nous sommes autorisés à dire qu'il n'y en eut pas et que la source des plus grandes iniquités était tarie.

Cependant Sévère a bien mauvais renom ; il le mérite à cause des exécutions dont il fit suivre chaque guerre civile et des condamnations qu'il laissa prononcer en vertu de lois détestables, telles cependant que nos sociétés en ont connu longtemps. Mais lorsqu'on serre de près les vagues accusations des écrivains postérieurs, on ne trouve plus cette tyrannie sombre à laquelle le nom de cet empereur fait songer. Spartien, par exemple, lui reproche quantité de meurtres dont son avarice fut la cause; suivant Dion, au contraire, « il ne fit mourir personne pour se procurer de l'argent[1] ». Un autre ancien ne parle de confiscations que « pour les méchants qui avaient été convaincus[2] », et le grand apologiste chrétien de ce temps tient tous ces malheureux pour justement condamnés. N'avons-nous pas, d'ailleurs, des témoins plus dignes de foi que les scribes misérables de Dioclétien[3], et qui, par leur seule collaboration à l'œuvre de Sévère, déposent en sa faveur? Quand nous trouvons Paul et Ulpien siégeant dans le conseil impérial[4] et Papinien au prétoire, nous avons le droit de dire qu'il y avait de la sagesse dans le gouvernement et de la justice dans l'administration.

Le prince qui avait choisi de tels serviteurs était lui-même aussi bon jurisconsulte que grand général. Dans son conseil, on parlait sans entraves : Paul y soutint contre lui de savantes discussions, et lorsqu'il publia son recueil des décisions de l'empereur, il en critiqua quelques-unes avec une liberté qui honore à la fois le conseiller

1. LXXVI, 16 ; mais il lui reproche d'avoir été peu scrupuleux sur les moyens de s'enrichir, ce que ne confirme aucun fait, sauf son adoption forcée par les Antonins. — 2. Zosime, 1, *initio*. — 3. Spartien et Capitolin ont écrit leurs biographies par ordre de Dioclétien. — 4. Deux autres jurisconsultes célèbres, Tryphonius et Arrius Menander, étaient aussi membres du conseil. (Dig., XLIX, 14, 50, et V, 4, 11, 2.)

et le prince. On s'accorde à le représenter simple dans ses vêtements, sobre dans son régime, avec de la dignité dans la vie[1], le respect de soi et de son rang. Légat en Afrique, il avait fait bâtonner un de ses concitoyens de Leptis qui, écartant les faisceaux, l'avait embrassé en pleine rue ; et, empereur, il semble avoir vécu en prince qui pouvait poursuivre les adultères sans qu'on lui reprochât d'être moins indulgent pour les autres que pour lui-même. On ne trouve, en effet, rien à relever contre ses mœurs, si ce n'est dans sa jeunesse une accusation qui est fausse[2] et, plus tard, une autre qui est absurde, celle par laquelle on prétendait expliquer son affection pour Plautianus.

Il ne laissa aucune influence aux césariens, c'est-à-dire à ses affranchis et à la domesticité du palais, même à son frère qui pensait avoir large part au pouvoir et qu'il renvoya bien vite dans son gouvernement de Dacie : prudence rare chez un prince absolu et qui fut d'autant plus appréciée [3]. Les courtisans, mal inévitable, n'avaient pas beau jeu avec cet empereur dédaigneux des pompes du pouvoir, qui rejetait la plupart des honneurs que lui décernait le sénat, en disant aux Pères conscrits : « Ayez dans le cœur l'affection pour moi dont vous vous targuez dans vos décrets[4]. » Après sa campagne parthique, il refusa le triomphe sous prétexte que la goutte l'empêchait de se tenir assis sur le char triomphal, et, quand il s'agissait d'inspecter une armée, une province, il traversait tout l'empire. Il était aussi insensible au mal qu'on disait de lui[5] : bonne disposition pour voir et agir avec sérénité. Un sénateur dont l'esprit mordant s'était plus d'une fois exercé

1. Spartien (*Sev.*, 4) dit que durant son gouvernement de la Lugdunaise *Gallis ob severitatem et honorificentiam et abstinentiam tantum quantum nemo dilectus est*. — 2. Hœfner, qui la discute dans ses *Untersuch. zur Gesch. des.... Severus*, p. 49-51, dit : *Die ganze Geschichte wird nichts anderes sein, als eine gehæssige Erfindung* ; les raisons données par lui et par M. Roulez semblent décisives. Sur la régularité de ses mœurs, voy. Hist. Aug., *Tyr. trig.*, 5. — 3. Dion, LXXVI, 6. — 4. Id., LXXIV, 9. — 5. Id., LXXVI, 16.

contre le prince, osa lui dire, quand Sévère se fit inscrire dans la famille des Antonins : « Je te félicite, César, d'avoir trouvé un père. » L'épigramme était à peine voilée; Sévère parut ne pas la comprendre, et l'auteur du mot garda son crédit[1]. Un autre, railleur impitoyable, avait été, pour les méfaits de sa langue, mis aux arrêts dans son palais, comme après un procès de presse nous consignons le coupable dans une maison de santé. Il continua à mordre contre toutes gens, y compris les empereurs. Sévère commanda qu'il lui fût amené et jura qu'il lui ferait couper la tête. « Tu peux bien la faire couper, répondit-il; mais tant qu'elle me restera sur les épaules, je te jure que ni toi ni moi nous n'en serons les maîtres. » L'empereur rit, et le moqueur qui se moquait de lui-même fut renvoyé libre[2]. Débonnaire à l'égard de ses adversaires, quand sa sûreté et l'ordre public n'exigeaient pas de sévérité, il fut ami fidèle et dévoué avec ceux qui avaient su gagner son affection : il les comblait de biens et d'honneurs, les soignait dans la maladie et faisait provision, pour les distribuer, de remèdes coûteux que Galien lui composait. Il guérit ainsi Antipater, son secrétaire pour les lettres grecques, le fils d'un Pison et la matrone Arria[3]. Cette conduite ne révèle pas un naturel bien farouche.

Toutes ses heures étaient consacrées au service public, parce qu'il voulait ne négliger rien de ce qui était nécessaire au succès de ses entreprises[4]. Dion nous donne l'emploi de ses journées : « Dès le point du jour, il se mettait au travail, ne l'interrompant que pour une promenade

1. Dion, LXXVI, 9. — 2. Id., LXXVII, 10. — 3. Galien, *de Theriaca*, t. XIV, p. 218 de l'édit. de Kuhn. Cette provision de remèdes trouvés au palais après la mort de Caracalla parut suspecte; ces drogues qu'on fit passer pour du poison furent solennellement brûlées, et Macrin traita le fils de Sévère d'empoisonneur. Le meurtrier des vingt mille partisans de Géta n'avait pas besoin de ce moyen discret pour se débarrasser de ses adversaires; mais les gouvernements qui se succèdent croient toujours que le déshonneur des morts profite aux vivants. — 4. ἐπιμελὴς μὲν πάντων ὧν πρᾶξαι ἤθελεν (Dion, LXXVI, 16). Hérodien (III, 32 et 43) le montre aussi fort assidu pour les soins du gouvernement.

à pied durant laquelle il s'entretenait des affaires publiques avec ceux qu'il appelait à l'accompagner. L'heure venue de siéger à son tribunal, il s'y rendait, à moins que ce ne fût jour férié, et y restait jusqu'à midi. Il accordait aux parties tout le temps qu'elles demandaient, et à nous, qui siégions à ses côtés, une grande liberté pour dire notre sentiment. Après l'audience, il montait à cheval ou se livrait à quelque exercice, puis se mettait au bain. Il dînait seul ou avec ses enfants, dormait habituellement après ce repas et se faisait éveiller pour s'entretenir, tout en se promenant encore, avec des lettrés grecs ou latins. Le soir il prenait un second bain et soupait avec ceux qui se trouvaient en ce moment près de lui, car il n'invitait personne et réservait les festins somptueux pour les jours où il ne pouvait s'en dispenser[1]. » Cette vie bien réglée annonce un homme qui devait aimer l'ordre en tout.

L'impératrice était digne de lui. Fille de Julius Bassianus, prêtre du Soleil à Émèse[2], elle habitait cette ville lorsque Sévère commandait une légion en Syrie, et peut-être que le souvenir de sa beauté, autant que l'horoscope qui lui avait promis un époux royal, le décida à demander sa main. On lui accorde une prudence qui, dans cet esprit viril, s'alliait à l'audace. C'est elle, assure-t-on, qui avait décidé Sévère à prendre la pourpre[3]. Aussi lui montrait-il de grands égards ; il l'emmenait dans ses expéditions, et, comme dans les inscriptions il se laissait appeler *dominus noster*, « le maître », elle se nommait *domna*, « la maîtresse[4] » ; on lui donnait encore le titre de mère des camps, du sénat et de la patrie, même du peuple romain[5].

1. Dion, LXXVI, 17. — 2. Née en 170, dans une condition modeste, ἐκ δημοτικοῦ γένους (Dion, LXXVIII, 24). — 3. Du moins Capitolin (*Alb.*, 3) dit de Sévère ....*illorum* (Albinus et Niger) *utrumque bello oppressisse, maxime precibus uxoris adductus.* — 4. Les Romains ont pu donner ce sens au mot *domna*, mais, suivant Suidas (*s. v.* Δόμνος), ce mot était un nom ropre syrien, et tout dit que Suidas a raison. — 5. Orelli, 4945, et L. Renier, *Inscr. d'Alg., passim*. Hertzberg (*Gesch. Griechenl.*, t. II, p. 422) montre par beaucoup d'inscriptions la popularité de Julia Domna chez les Grecs, qui l'honorèrent comme « une nouvelle Déméter ». Pour les monnaies, voy. Cohen, III, p. 333 et suiv.

Pour l'histoire, la mère de Caracalla est restée surtout fameuse par sa triste fécondité, et des écrivains postérieurs, ramassant les médisances de ce peuple dont « la langue était toujours en révolte[1] », lui reprochaient des adultères ; mais ils lui reprochaient aussi d'avoir conspiré contre son époux. Dion ne parle ni de l'une ni de l'autre accusation, et l'absurdité de la seconde donne des doutes sur la première, alors même qu'on n'admettrait pas que l'élévation habituelle de ses pensées, ses quatre enfants et le rang suprême aient dû la préserver de vulgaires égarements[2]. Elle avait l'esprit curieux et porté vers les grands problèmes, car elle s'inquiétait des idées et des croyances qui couraient alors le monde. Dans le palais, elle s'était formé un cercle[3] de beaux esprits où l'on discutait sur toute choses, et qui a peut-être donné à un contemporain l'idée de son *Banquet des savants*[4]. Elle ne s'offensait pas d'être appelée Julia la Philosophe[5]. Il y a des raisons de croire que Diogène de Laërte lui dédia son histoire des Grecs rendus célèbres par la philosophie[6], et il est certain qu'elle chargea Philostrate d'écrire pour elle la vie d'Apollonius de Tyane, à qui le fils de Sévère consacrera un *heroon*[7]. Toute-puissante durant le règne de Caracalla, elle philosophait encore en gouvernant

1. Tertull., *ad Nationes*, 1, 17, et *Apol.*, 35 : *Ipsos Quirites, ipsam vernaculam.... plebem convenio, an alicui Cæsari suo parcat illa lingua Romana.* — 2. Les bustes du Vatican montrent une grande ressemblance entre les fils de Sévère et leur père. — 3. .....τοῦ περὶ αὐτὴν κύκλου (Philostr., *Vit. Apoll.*, I, 3). ...τοῖς περὶ τὴν Ἰουλίαν γεωμέτραις τε καὶ φιλοσόφοις (id., *Vit. Soph.*, II, 30). — 4. L'habitude de ces sortes d'ouvrages était ancienne en Grèce ; Platon en avait donné l'exemple, que Lucien imita. Il n'est donc pas certain qu'Athénée se soit inspiré de ce qui se passait à la cour de Sévère. Cependant au nombre des convives se trouvent Ulpien et Galien, deux familiers de la maison impériale, et la fête a lieu à Rome où elle est donnée par le riche Larensius. — 5. ....τῆς φιλοσόφου Ἰουλίας (Philostr., *ibid.*, II, 30). — 6. Le livre était dédié à une femme ayant une grande admiration pour l'Académie ; mais son nom s'est perdu avec la dédicace, et l'on est libre de choisir entre Arria et Julia. — 7. Dion, LXXVII, 18. Beaucoup de villes en Grèce et en Asie avaient déjà fait d'Apollonius un dieu (Philostr., *Vita Ap.* I, 5), et Aurélien lui dressera des autels. (Vopisc., *Aur.*, 24.) Les chrétiens eux-mêmes croyaient à ses miracles et aux oracles que rendait sa statue ; la théorie des démons expliquait

l'empire[1], et elle garda ces goûts jusqu'à la mort ; ils se conservèrent même après elle au Palatin : un demi-siècle plus tard, l'impératrice Salonina se plaisait à converser avec Plotin.

Près d'elle, étaient sa sœur et ses deux nièces, célèbres aussi pour leur beauté : Julia Mæsa qui, plus tard, sut à elle seule venger sa race en renversant un empereur et qui disposa deux fois de la pourpre en faveur de deux enfants; Julia Soœmias que les médailles représentent sous les traits de la Vierge Céleste, mais que Lampride accuse d'avoir été folle de son corps, réputation qu'elle dut peut-être à son fils Élagabal; enfin la sage Mammæa, doublement mère d'Alexandre par le sang et par l'éducation qu'elle donna à ce prince en qui l'on crut entrevoir un nouveau Marc-Aurèle. Préoccupée du grand mouvement d'idées qui troublait alors les intelligences, Mammée désira, quand elle entendit parler d'Origène, connaître le plus savant des chrétiens de ce temps; et comme Julia Domna se faisait raconter la merveilleuse histoire de cet ascète pythagoricien, qu'on disait une incarnation du dieu Protée[2], elle voulut apprendre de « l'homme d'airain[3] » ces doctrines étranges qui menaient joyeusement au martyre.

Dans cette société d'esprits supérieurs, nous avons le droit d'introduire trois hommes dont la postérité ne prononce le nom qu'avec respect : un parent de Julia Domna, Papinien, qui lui dut sa fortune ou qui avait fait la sienne[4]; Ulpien, compatriote des illustres Syriennes, et Paul, membre, comme lui, du conseil suprême[5]. Auprès de

tout. Voy., à la suite des œuvres de saint Justin, la 26ᵉ question et la réponse qui y est faite, et notre t. V, 426. — 1. ....μετὰ τούτων ἔτι ἐφιλοσόφει (Dion, LXXVII, 18). — 2. Apollonius de Tyane. — 3. Ἀδαμάντιος (Eus., *Hist. eccl.*, VI, 14). C'est le nom que ses contemporains lui donnaient. Sur ses rapports avec Mammée, voy. le même auteur (*ibid.*, VI, 21). — 4. ....*et*, *ut aliqui loquuntur*, *adfinem* (Spart., *Caracalla*, 8). Papinien était Syrien, comme Julia, et, depuis sa jeunesse, l'ami de Sévère. Le mariage de Julia s'était fait ....*interventu amicorum* (Spart., *Sev.*, 3). — 5. Je ne saurais affirmer que Ulpien et Paul fussent de grands amis. Le premier ne cite jamais le second, et Paul n'a mentionné Ulpien qu'une seule fois, au Digeste, XIX, 1,

l'impératrice, ces graves personnages oubliaient le prétoire pour ne conserver de leur science profonde que ce qui convenait à une conversation élevée. Parfois on lisait des vers d'Oppien, que le prince avait payés au poids de l'or[1], et ceux que Gordien, le futur empereur, écrivait alors pour glorifier cette maison antonine[2] où la nouvelle dynastie cherchait ses aïeux. Philostrate, un des habitués du palais, y récitait son *Heroïcos*, qui montrait Caracalla sous les traits d'Achille; Élien, fameux en ce temps-là pour la douceur de son style et sa piété profonde, était sans doute admis à y conter quelques-unes de ses *Histoires variées*[3], et Galien, dont nous avons cité de magnifiques paroles[4], certainement répétées plus d'une fois au cercle impérial, y discourait avec une verve entraînante sur la science et la philosophie, surtout quand il était aux prises avec un ami de Géta, Serenus Sammonicus, qui se mêlait de médecine et avait bien des curiosités à tirer des 62 000 volumes de sa bibliothèque[5].

L'empereur se plaisait à ces graves entretiens, car ce rude soldat aimait les lettres et voulait être au courant de toute doctrine[6]. Avant d'arriver à l'empire, il avait passé aux écoles d'Athènes, *causa studiorum*, tout le

I, 43. Cependant les fragments d'Ulpien forment le tiers et ceux de Paul le sixième des *Pandectes*. — 1. Le poëme sur la chasse est dédié à Caracalla ....τὸν μεγάλη μεγάλῳ φυτήσατο Δόμνα Σεβήρῳ (*De Venat.*, I, 4). — 2. Il avait chanté en trente livres les Antoniniades, c'est-à-dire Antonin et Marc-Aurèle, et Capitolin (*Gord. tres*, 3) dit de lui ....*declamavit audientibus etiam imperatoribus suis.* — 3. L'impératrice emmenait Philostrate même dans ses voyages. Quant à Élien, il était établi à Rome, et sa réputation d'écrire le grec avec une grande pureté lui avait valu le nom de Μελίγλωσσος, qui dut lui ouvrir les portes du Palatin, où l'on aimait mieux parler grec que latin. Cf. Lampr. *Alex.* : ....*nec valde amavit Latinam facundiam* (3).... *et librum in mensa et legebat, sed Græce magis* (34). — 4. T. V, p. 455. — 5. Sammonicus avait écrit en vers sur la médecine et dédié quelques-uns de ses traités à Sévère et à Caracalla. (Macrobe, *Saturn.*, III, XVI, 6.) Géta lisait assidûment ses livres, *familiarissimos habuit.* (Spart., *Geta*, 5.) — 6. *Philosophiæ ac dicendi studiis satis deditus, doctrinæ quoque nimis cupidus* (Spart., *Sev.*, 18 et 1); ....*cunctis liberalium deditus studiis* (Aur. Vict., *de Cæs.*, 20). *Civilibus studiis clarus fuit et litteris doctus, philosophiæ ad plenum adeptus* (Eutrop., VIII, 19).

temps d'une disgrâce[1], et Galien nous conte qu'il eut une estime particulière pour une grande dame romaine, « parce qu'elle lisait Platon[2] ». Cette Arria devait être aussi une habituée du cercle de l'impératrice. Ne dirait-on pas une de ces cours italiennes de la Renaissance qui virent Platon renaître et où les plus grandes dames écoutaient de savantes dissertations sur un monde qui, lui aussi, voulait se renouveler? Mais, à Florence, on entrait dans la pleine lumière, tandis que dans la Rome de Sévère, malgré une égale curiosité d'esprit, on errait au milieu de clartés confuses et douteuses.

Un prince se juge aussi par les conseillers qu'il prend. J'ai cité Papinien parmi les familiers du palais. Le grand jurisconsulte était l'ami de Sévère[3] depuis leurs jeunes années, et après son avénement, le prince l'avait nommé *magister libellorum*[4]. Cette charge obligeait le maître des requêtes à lever les doutes des juges, à répondre aux questions des gouverneurs et aux suppliques des particuliers. Ces *rescrits*, rédigés pour des cas spéciaux, formaient souvent des exceptions au droit commun. Ils élargissaient la législation antérieure et y faisaient pénétrer l'esprit de justice que les jurisconsultes nous ont montré[5]. Ceux de Papinien eurent surtout ce caractère[6].

1. Spart., *Sev.*, 3. Il se plaisait à entendre les sophistes en renom. (Phil., *Vitæ Soph.*, II, 27, 3.) — 2. *Œuvr. de Gal.*, t. XIV, p. 218, édit. Kuhn. — 3. ...*amicissimum imperatori* (Spart., *Car.*, 8). — 4. Dig., XX, 5, 12, pr. — 5. Voy. t. V, p. 404. Tertullien (*Apolog.*, 4) le reconnaît hautement : *Nonne et vos quotidie, experimentis illuminantibus tenebras antiquitatis, totam illam veterem et squalentem silvam legum novis principalium rescriptorum et edictorum securibus rustatis et cæditis.* C'est le même travail législatif que l'Angleterre, héritière du sens pratique des Romains, fait dans l'Inde, où, prudemment, elle attend pour légiférer que les intéressés réclament et que l'expérience révèle les besoins. — 6. Dans un de ses livres, par exemple, il restreint l'autorité testamentaire du père, en lui refusant le droit de mettre dans son testament une clause *quam senatus aut princeps improbant.... nam quæ facta lædunt pietatem, existimationem, verecundiam nostram et, ut generaliter dixerim, contra bonos mores fiunt nec facere nos posse credendum est* (Dig., XXVIII, 7, 15). Outre Ulpien, Paul et Marcien, vivaient encore en ce temps-là, Callistrate, dont les *Pandectes*

C'était un esprit sûr et clair, une âme élevée pour qui le droit et l'honnête se confondaient, un écrivain élégant dont les livres devenus classiques furent prescrits dans les écoles de droit[1]. La loi des citations, rendue deux siècles plus tard par deux empereurs chrétiens, le mit au-dessus de tous les jurisconsultes romains[2].

Après la mort de Plautianus[3], Sévère lui donna la préfecture du prétoire, en revenant à la coutume souvent interrompue, mais très-ancienne, de partager cette charge redoutable entre deux, quelquefois même entre trois titulaires[4]. Cet usage contraire à toutes les institutions militaires de l'empire était commandé par l'importance de la fonction et la variété de talents qu'elle exigeait.

Papinien eut pour collègue un homme de guerre, Mæcius Lætus. En voyant à la tête de l'armée le vaillant et habile défenseur de Nisibe[5], à la tête de l'administration civile le jurisconsulte dont un ancien a dit « qu'il aimait la justice autant qu'il la connaissait », on doit tenir pour certain que l'État fut bien servi par ces deux hommes qui, durant huit années, restèrent autant les amis que les ministres du prince. Malheureusement, nous savons fort peu de chose de leurs travaux.

Cependant l'œuvre législative de Sévère fut considérable : les fragments de ses rescrits dépassent en nombre ceux du plus actif de ses prédécesseurs. « Il fit beaucoup

renferment quatre-vingt-dix-neuf fragments, deux membres du conseil, Cl. Tryphonius et Arrius Menander, qui en ont fourni un certain nombre. Le règne de Sévère, qui compte encore un jurisconsulte du nom de Tertullien, qu'on a quelquefois confondu à tort avec l'apologiste chrétien, continue donc la belle époque de la jurisprudence romaine. — 1. Pour les élèves de troisième année, les *papinianistes*. Spartien (*Sev.*, 21) l'appelle *juris asylum et doctrinæ legalis thesaurum*. — 2. En 426, Cod. Theod., I, 4, lex unica *de responsis prudentium*. — 3. Une inscription du 28 mai 205 le montre en possession de la préfecture du prétoire avec Mæcius Lætus. Or.-Henz., 5603. — 4. Hérod., III, 8. On trouve deux préfets du prétoire en exercice dès le règne de Caligula (Suét., *Cal.*, 56) ; deux aussi sous Néron (Plut., *Galba*, 8 ; Tac., *Hist.*, IV, 2), et sous Antonin. — 5. Voy. p. 45.

de lois excellentes[1] », dit Aurelius Victor, et Tertullien ajoute « des lois utiles »; car il félicite celui qu'il appelle « le plus conservateur des princes[2] » d'avoir réformé la loi Papia Poppæa[3], qui était à elle seule presque tout un code[4]. » Malheureusement il ne subsiste à peu près rien de cette législation, et la plupart des nombreux rescrits de Sévère ne sont que des applications d'anciennes lois qui servaient aux jurisconsultes à fixer la jurisprudence[5]. Pour l'histoire de la législation romaine, ces rescrits ont donc peu d'importance; mais ils en ont une grande pour l'histoire politique, car ils montrent dans quel esprit ce prince entendait que les lois fussent appliquées, et cet esprit est un sentiment d'équité bienveillante dont nous devons conserver le souvenir : *benignissime rescripsit*, dit un jurisconsulte. Lui-même marqua ce caractère de son administration, lorsque, dans un discours qu'il fit lire au sénat par son fils, il demanda aux Pères d'adoucir la rigueur du droit[6], et les actes répondirent aux paroles.

Pour mettre ses richesses en sûreté, on les déposait volontiers dans un temple, et un vol en pareil lieu entraînait la peine du sacrilége; Sévère n'accorda que l'*actio furti* contre ceux qui, sans toucher aux objets sacrés, avaient dérobé le dépôt d'un particulier. Toutefois il condamna à la déportation le fils d'un sénateur qui avait fait porter dans un sanctuaire un coffre où il avait caché

1. *Legum conditor longe æquabilium* (Aur. Victor, *de Cæs.*, 20). — 2. *Constantissimus principum* (*Apol.*, I, 4). — 3. Les chrétiens en souhaitaient la suppression, que Constance prononça. (Cod., VIII, 58, 1.) — 4. Voy. t. III, p. 213-4. — 5. Beaucoup de rescrits impériaux peuvent être comparés aux arrêts de notre Cour de cassation, dont la date ne détermine pas celle de la disposition législative que l'arrêt consacre, ni même celle du commencement de la jurisprudence sur le point dont il s'agit, mais atteste que cette disposition et cette jurisprudence étaient en vigueur à l'époque où l'histoire les rencontre, et cela suffit à justifier nos citations. — 6. ....*ut aliquid laxaret* (senatus) *ex juris rigore* (Dig., XXIV, 1, 32, pr.). Il s'agissait d'une question particulière, des donations entre époux; mais le même esprit se retrouve en d'autres rescrits. Dans un rescrit d'Alexandre Sévère on lit : *quæ a D. Antonino, patre meo et quæ a me rescripta sunt, cum juris et æquitatis rationibus congruunt* (Cod., II, 1, 8).

un homme, pour que celui-ci, la nuit venue et les portes closes, s'emparât des objets à sa convenance[1].

Dans les cas de trahison et de majesté, le fisc héritait des biens présents ou futurs du condamné; il décida que les enfants du coupable conserveraient les droits utiles qu'avait eus leur père sur ses affranchis; et cela fut estimé une grande douceur[2]. S'il n'abolit pas la loi injuste, mais profondément romaine de la confiscation, du moins il en adoucit les rigueurs, et ses conseillers écrivaient, en toute circonstance, que la faute du père ne retombe pas sur le fils; que les enfants naturels, adultérins, même incestueux, ne peuvent être exclus des honneurs, à cause de la tache de leur naissance[3]. Un de ses rescrits établit un nouveau mode de confiscation contre lequel il n'y a point à réclamer : « Le mari, disait-il, qui ne poursuit pas la vengeance de sa femme assassinée, perdra tout ce qui lui serait revenu de la dot[4]. »

Vendre une statue d'empereur ou la frapper d'une pierre était un crime de majesté, qui avait coûté la vie à beaucoup; il autorisa la vente des statues non consacrées et admit l'excuse d'erreur[5].

Point de sentence contre un absent: l'équité s'oppose à ce qu'un jugement soit prononcé sans que la cause ait été contradictoirement entendue[6].

Si l'accusateur se désiste, interdiction pour lui de reprendre l'accusation[7]. Même chose, en France, quand le ministère public abandonne la poursuite à l'audience.

L'accusé sera traduit devant le juge du lieu où le crime a été commis[8]; là aussi il subira sa peine[9], afin que les

1. Dig., XLVIII, 13, 12. — 2. Dig., XXXVII, 14, 4, et XLVIII, 4, 9. C'est à propos de ce rescrit que Marcianus dit : *benignissime rescripsit.* — 3. Dig., L, 2, 2, § 2 : *ne patris nota filius macularetur.* Ibid., L, 2, 6 : *non impedienda dignitas ejus qui nihil admisit.* — 4. Dig., XLIX, 14, 27. — 5. Dig., XLVIII, 4, 5, § 1 : *lapide incerto.* — 6. *Ibid.*, 17, 1. L'absence n'interdit point, au contraire, un jugement favorable, au moins dans certains cas. Ainsi le préteur peut déclarer libre l'esclave à qui la liberté a été promise par fidéicommis, lors même qu'il ne se présente pas pour la réclamer. Sénatus-consulte de l'an 182, sous Commode, Dig., XL, 5, 28, § 4. — 7. *Ibid.*, 16, 15, § 4. — 8. *Ibid.*, 2, 22. — 9. Dig., XLIX, 16, 3, pr.

témoins de la faute le soient de l'expiation. Nous agissons encore de même.

Pour les déportés, la peine survivait à la mort et le cadavre du condamné était banni de la tombe paternelle. Sévère ne rapporta pas cette loi, mais il en accorda très-souvent la dispense[1].

Des pupilles étaient dépouillés par des tuteurs infidèles: il interdit aux tuteurs et curateurs d'aliéner les biens des mineurs, à moins d'une autorisation donnée par le préteur urbain ou le gouverneur[2]. Nous avons des prohibitions analogues.

Il n'est pas certain que Sévère ait beaucoup amélioré la condition des esclaves; au moins furent-ils après lui plus assurés des avantages qu'ils avaient déjà conquis, par l'application qu'il fit, en certaines circonstances, des dispositions qui leur étaient favorables.

Défense au maître d'intenter une action contre son affranchi à raison d'une faute qu'il aurait commise dans l'état de servitude[3]; défense à tous de reprocher à une femme le gain honteux qu'elle a pu être forcée de faire avant son affranchissement[4]; défense aux femmes de combattre dans l'arène[5].

Si un esclave a dû la liberté à un faux *codicille*, il la gardera, mais payera vingt *solidi* à l'héritier[6]: décision qui sauvait tout à la fois l'équité et la justice, en laissant à l'esclave le bénéfice d'une erreur heureuse et à l'héritier un dédommagement pour la diminution de son héritage.

Il ouvre même à leurs enfants l'accès des honneurs : « Qu'on n'empêche pas Titius, né d'une femme libre, mais d'un père encore dans la servitude, d'arriver au décurionat dans sa cité[7]. »

Le condamné était dit *servus pœnæ*. Que devenait l'es-

1. Dig., XLVIII, 24, 2 : ....*multis petentibus indulsit.* — 2. Dig., XXVII, 9, 1. Cette *oratio Severi* lue dans le sénat, aux ides de juin 195, était une loi importante que nous avons conservée. La prohibition qu'elle créait est encore en vigueur. — 3. Dig., IV, 4, 11. — 4. Dig., III, 2, 24. — 5. Dion, LXXV 16. — 6. Dig., XL, 4, 47. — 7. Dig., L, 2, 9, pr.

clave envoyé aux mines quand une faveur du prince l'en faisait sortir? Le condamné, répond l'empereur, était serf de la peine, la peine étant supprimée, il est libre[1]. Singulier mode d'affranchissement : une sentence capitale ayant pour conséquence de donner à l'esclave la liberté! La condamnation de l'esclave avait, en effet, substitué l'État aux droits du maître, et celui-ci ne pouvait les recouvrer par le fait de la grâce que le prince accordait au *servus pœnæ*. C'était une application rigoureuse des principes, mais il faut que ces principes aient été quelquefois violés pour que le prince, interrogé à ce sujet, les ait de nouveau confirmés.

Ordre au préfet de la ville de recevoir les plaintes des esclaves contre les maîtres durs ou débauchés, et de veiller à ce que nul d'entre eux ne fût contraint à un trafic honteux[2].

Il y avait, surtout à l'armée, beaucoup d'esclaves appar-

1. Dig., XLVIII, 19, 8, § 12. Ce rescrit est du règne de Caracalla, qui suivit dans ses lois civiles l'esprit des actes législatifs de son père. Ulpien, qui rapporte ce rescrit, ajoute *rectissime rescripsit*. Alexandre Sévère appliqua le même principe au fils, qui, en pareilles circonstances, fut libéré de la *patria potestas*. (Cod., IX, 51, 6.) Voici quelques autres rescrits de Caracalla : — L'esclave ne pourra être affranchi qu'après avoir rendu ses comptes de gestion. (Dig., XL, 12, 34. Voy. mon tome V, p. 64.) — Le patron qui ne nourrit pas son affranchi perd ses droits sur lui. (Dig., XXXVII, 14, 5, § 1. Ce rescrit est peut-être d'Alexandre Sévère.) La déportation entraînait la perte des biens. Deux déportés, un fils et une mère, demandent à prélever chacun sur leur bien personnel qui allait leur être ôté de quoi assurer, l'un à son fils, l'autre à sa mère, le strict nécessaire, *ad victum necessaria*. On ne peut changer la loi, répond le prince, mais votre demande est pieuse : il sera fait ainsi que vous le désirez. (Dig., XLVIII, 22, 16.) — Il condamne aux verges et à trois ans de relégation ceux qui pillent des naufragés. (Dig., XLVII, 9, 4, etc., etc.) — 2. .. .*officium præf. urbi datum.... ut mancipia tueatur, ne prostituantur* (Dig., I, 12, 1, § 8) .... *ut servos de dominis querentes audiat si sævitiam, si duritiam, si famem, qua eos premant; si obscœnitatem in qua eos compulerent vel compellant* (ibid.). Toutefois l'esclave ne put se porter accusateur de son maître. Sévère voulait contraindre celui-ci à l'humanité, il n'entendait pas détruire la discipline domestique. (Dig., XLIX, 14, 2, § 6.) Une constitution de Commode avait décidé que l'affranchi qui ne secourrait pas son patron dans la maladie ou la misère, rentrerait en servitude. (Dig., XXV, 3, 6, § 1.)

tenant à plusieurs maîtres. Sévère décida que, si l'un de ceux-ci affranchissait l'esclave commun, le ou les copropriétaires seraient obligés de lui vendre leur part au prix fixé par le préteur, afin que l'affranchi restât en possession de la liberté [1]. Ce règlement a duré jusqu'à Justinien.

Contrairement à un rescrit d'Hadrien [2], il ne laissa pas mettre à la torture l'esclave commun pour le procès d'un des maîtres [3] et, rappelant que la loi ne permettait point, excepté dans certains cas déterminés, d'arracher à des esclaves par la torture des aveux contre leur maître [4], il ajoutait : à plus forte raison leurs dénonciations ne sont-elles pas recevables [5]. Ce principe de discipline sociale avait été si souvent violé sous les mauvais princes, qu'il faut tenir compte à Sévère d'en avoir rappelé l'autorité légale.

Dans les causes fiscales, on forçait le prévenu à démontrer la légitimité de sa fortune; il décida que c'était au *delator* à faire la preuve du bien fondé de son accusation [6]. C'est encore une des règles de notre législation.

Enfin, il édicta ce principe que, toutes les fois qu'il y aurait doute sur le sens de la loi, on consultât les précédents ou la coutume qui, dans ce cas, auraient force de loi [7]. Les coutumes locales n'étaient donc pas supprimées au commencement du troisième siècle [8].

Sévère, qui se plaisait à incliner doucement la loi vers les solutions indulgentes, fut rigoureux envers le désordre sous quelque forme qu'il se produisît. Il augmenta les sévérités de la loi Julia sur les adultères sans grand profit pour les mœurs, lesquelles ne se corrigent point par un article de code [9]. Mais il fut aussi sans complaisance pour ses propres intérêts : il rejetait tout legs où

1. Cod., VII, 7, 1. — 2. Dig., XLVIII, 18, 17, § 2. — 3. *Ibid.*, § 3 : *Plurium servum in nullius caput torqueri posse.* — 4. Cod., IX, 41, 1. — 5. Dig., XLVIII, 18, 1, § 16. — 6. Dig., XLIX, 14, 26. — 7. *Ibid.*, I, 3, 38. — 8. Voy. *Hist. des Rom.*, t. V, p. 79. — 9. En arrivant au consulat, Dion trouva trois mille accusations inscrites aux rôles. Voy. *Hist. des Rom.*, t. V, p. 374, n. 3.

manquait la plus simple des formalités, en disant ces paroles qui sont belles dans la bouche d'un prince à qui la constitution accordait la dispense de toutes les lois : « Il est vrai que je suis au-dessus des lois; mais c'est avec elles et par elles que je veux vivre[1]. »

Plusieurs de ces dispositions ne sont pas nouvelles[2], mais Sévère se les appropriait en les répétant; quelques-unes aussi prouvent que la société romaine continuait à opérer par elle-même la plus grande évolution sociale de l'antiquité : l'esclave cessant d'être une chose pour devenir une personne.

Notons, en sens contraire, le déclin du régime municipal qui commençait. L'espèce d'hérédité établie par Auguste pour le sénat de Rome s'était peu à peu étendue. Des fils de décurions, sans doute en nombre déterminé[3], les *prætextati*, prenaient séance, mais ne votaient qu'après leur vingt-cinquième année, quand ils avaient géré une charge et que la mort ou une condamnation avait fait un vide parmi les titulaires [4]. Paul, un des conseillers de Sévère, venait d'écrire : « Celui qui n'est pas membre de la curie ne peut être nommé duumvir, parce qu'il est interdit aux plébéiens de prétendre aux honneurs du décurionat[5]. » D'autre part, ses illustres contemporains, Papinien et Ulpien, admettaient qu'un homme du peuple pouvait arriver à la curie[6]; mais pour eux aussi les fils des décurions formaient une classe privilégiée[7]. Nous sommes donc à une époque de transition où les anciennes libertés s'effacent sans avoir complétement disparu. La curie n'est pas encore fermée aux hommes nouveaux, mais l'aristocratie municipale serre de plus en plus ses rangs, et le mouvement de concentration s'accélère. Déjà Ulpien est d'avis que le décurion qui abandonne sa ville doit y être ramené par le gouverneur de la province, afin

1. *Licet legibus soluti sumus, attamen legibus vivimus* (*Inst.*, II, 17, § 8). — 2. Voy. p. 97, n. 5. — 3. A Canusium, en 223, il y en avait 25 pour 100 décurions. — 4. Papinien, au Dig., L, 2, 6, § 1. — 5. Dig., L, 2, 7, 2. — 6. Dig., L, 2, 2, § 2. — 7. Dig., L, 2, 2, §§ 2-7.

qu'il s'acquitte des charges qui lui incombent[1]; et Septime Sévère prescrit à tous ses agents de n'autoriser qu'avec une extrême circonspection de nouvelles impositions municipales[2]; aux proconsuls, à ses légats, d'exercer une rigoureuse surveillance sur les travaux publics[3]. « Il n'est rien dans la province, dit le conseiller de Sévère, qui ne puisse être exécuté par le gouverneur[4]. » La centralisation s'accroît aux dépens de la vitalité locale. Mais, on le verra plus loin, ce sont moins les princes qui empiètent que les municipes qui rendent ces empiétements nécessaires.

A lire tous ces rescrits et tant d'autres dont je n'ai point parlé, on est forcé de reconnaître que si Septime Sévère n'a pas été le réformateur que l'empire attendait depuis Auguste, il fut un prince attentif aux besoins de son temps.

De tous ces besoins, le plus impérieux, après l'horrible confusion commencée sous Commode et qui, après lui, s'était continuée durant cinq ans, c'était l'ordre public. Pour en finir avec les guerres civiles, les révoltes militaires et les brigandages à main armée, pour remettre chaque homme et chaque chose à sa place, il fallait une énergie peu commune, et Sévère eut cette énergie-là. « Il corrigea beaucoup d'abus », disent Spartien et Aurelius Victor[5]; « il fut terrible aux méchants », ajoute Zosime[6],

1. Dig , L, 2, 1. On trouve des rescrits de Sévère pour empêcher les villes d'imposer de trop lourdes charges aux riches ; mais aussi pour contraindre à l'exécution de leurs promesses ceux qui avaient formellement pris l'engagement de faire quelque œuvre d'utilité publique ou de décoration (Dig., L, 12, 6, §§ 2 et 3) ; sur la révocation du médecin ou professeur nommé par la ville (Dig., XXVII, 1, 6, §§ 6, 9 et 11) ; sur l'âge exigé pour l'exercice des charges municipales, de vingt-cinq à cinquante-cinq ans (Dig., L, 2, 11) ; sur le magistrat qui détournait à son usage les deniers publics (Dig., III, 5, 38); sur l'étendue de la responsabilité du fidéjusseur d'un magistrat (Cod., VI, 34, 1, etc.). — 2. (Cod., IV, 62, 1.) — 3. Ulp. Dig., I, 16, 7. — 4. *Nec quicquam est in provincia quod non per ipsum expediatur* (id., *ibid.*, I, 16, 9, 1). — 5. *Implacabilis delictis* (Spart., *Sev.*, 18). .... *Ne parva latrocinia quidem impunita patiebatur* (Aur. Victor, *de Cæs.*, 20). — 6. I, *initio.*

et, selon Hérodien, il rétablit l'ordre dans les provinces; tous enfin s'accordent à le montrer sans indulgence pour les gouverneurs trouvés coupables[1], « parce qu'il savait que ce sont les grands voleurs qui font les petits[2] ». Un préfet d'Égypte, accusé de faux, fut frappé des peines prescrites par la vieille loi Cornelia *de falsis*[3]. Mais il prit soin d'avoir rarement à punir, en s'appliquant à faire d'excellents choix[4]; ce qui est, pour un souverain, l'art par excellence, et en comblant d'honneurs ceux qui remplissaient bien leur office[5].

Hérodien et, après lui, les modernes reprochent à Sévère d'avoir relâché la discipline[6], accusation étrange pour un tel homme. Elle provient d'un mot rapporté à Dion[7] du fond de la Bretagne et qui peut-être avait été fabriqué à Rome. Sur son lit de mort, il aurait dit à ses fils : « Enrichissez les soldats, et moquez-vous du reste. » La parole est brutale dans la forme, et cette brutalité a fait sa fortune. Mais qui a entendu cette confidence suprême et dangereuse? Cependant ce mot, comme tant d'autres mots prétendus historiques, aura un fond de vérité si on le ramène à ces simples termes qui ont pu être la pensée de Sévère : « Tenez l'armée satisfaite pour l'avoir dévouée; » c'est-à-dire payez-la bien et honorez-la, parce que toute la force de l'État est en elle. Ce qu'il conseillait, il l'avait exécuté, donnant aux généraux de riches dotations; aux vétérans la dispense des obligations personnelles envers la cité[8]; aux légionnaires une solde plus forte, une ration de blé meilleure, des gratifications plus

1. *Accusatos a provincialibus judices, probatis rebus, graviter punivit* (Spart., *Sev.*, 8). — 2. Aur. Vict., *de Cæs.*, 20. — 3. Dig., XLVIII, 10, 1, § 4. — 4. *Ad erigendos industrios quosque judicii singularis* (Spart., *ibid.*, 18). ....*homo in legendis magistratibus diligens* (Capit., *Alb.*, 3). — 5. *Strenuum quemque præmiis extollebat* (Aur. Vict., *de Cæs.*, 20). — 6. III, 25. — 7. LXXVI, 15 : ....τάδε λέγεται τοῖς παισὶν εἰπεῖν. Alex. Sévère dira plus tard : *Miles non timet, nisi vestitus, armatus, calceatus et satur et habens aliquid in zonula* (Lampr., *Alex.*, 52). — 8. *A muneribus quæ non patrimoniis indicuntur veterani.... perpetuo excusantur* (Dig., L, 5, 7). Sur les *munera*, voy. t. V, p. 122, n. 1.

fréquentes et le droit de porter l'anneau d'or, insigne qui fit désormais partie de l'uniforme[1]. La dépréciation des métaux précieux[2] et le besoin d'attirer la population romaine sous les drapeaux rendaient ces mesures nécessaires. Nous agissons de même, par les mêmes raisons, pour la solde, l'ordinaire de nos troupes et la médaille militaire, sans penser les corrompre. Et ces dépenses n'épuisèrent pas le trésor, puisque les finances de l'empire ne furent jamais plus florissantes[3]. Hérodien dit encore qu'il autorisa les légionnaires à « demeurer avec leurs femmes[4] ». Ce serait grave, car la discipline n'y aurait pas résisté, et l'armée eût été comme dissoute[5]. Mais son édit ne fut qu'une mesure de moralité. Depuis l'établissement des armées permanentes, il était de règle

1. Vospic., *Aur.*, 7. Des esprits chagrins ont vu dans cette mesure une tentative de corruption de l'armée. Alors il en faudrait dire autant de l'épaulette de laine rouge donnée à nos soldats du centre après avoir été le privilége des compagnies d'élite. — 2. Voy. *Hist. des Rom.*, t. V, p. 219, n. 3. — 3. On en a la preuve par les immenses ressources qu'il laissa soit en numéraire (Hérod., III, 49, et Spart., *Sev.*, 12 : *Filiis suis.... tantum reliquit quantum nullus imperatorum*), soit en approvisionnements de toutes sortes. Il établit la règle, peut-être renouvelée de Trajan (Lampr., *Elag.*, 26), qu'il y aurait toujours à Rome un approvisionnement de blé pour sept ans : c'était mieux que nos anciens greniers d'abondance, mais, au point de vue économique, c'était une bien mauvaise mesure. Du moins ces ressources n'étaient point le fruit des confiscations qui sont, à tous les points de vue, un triste revenu, car les confiscations fructueuses avaient cessé avec la guerre civile, treize ans avant la mort de Sévère. — 4. γυναιξί τε συνοικεῖν. — 5. Cependant le mariage est permis dans l'armée anglaise, mais avec des restrictions qui diminuent beaucoup les inconvénients de cet usage. Ceux qu'on appelle officiers *non-commissioned holding the rang of* 1st *or* 2nd *class staaf serjeant*, etc., peuvent prendre femme. Parmi les sous-officiers, 3 sur 4 ou 5, 4 sur 6 ou 7, 6 sur 10 suivant le grade ; et parmi les soldats, 4 (autrefois 7) sur 100 peuvent obtenir cette autorisation. Ces ménages ont droit à une chambre garnie dans la caserne ; les femmes, les enfants reçoivent demi et quart de ration, ou, lorsque la famille ne suit pas son chef dans les colonies, une indemnité de 6 deniers par jour pour la femme et de 2 deniers pour chaque enfant. (Circulaire du *War Office*, 1er avril 1871.) Ces dépenses de casernement et de solde peuvent être faites pour une petite armée comme celle d'Angleterre ; elles auraient imposé au gouvernement romain d'écrasants sacrifices, d'autant plus que l'autorisation accordée par Sévère n'impliquait pas ces restrictions injustes qui, dans l'armée anglaise, font du mariage un bénéfice réservé seulement à 1 soldat sur 25.

que le soldat ne fût point marié[1]. « La loi ne le permet pas, » dit Dion[2]; « c'est à certains vétérans que le prince donne le droit de contracter de justes noces, » ajoute Gaius[3], en désignant les soldats qui obtenaient le congé d'honneur[4]. Au commencement du troisième siècle, Tertullien rappelait encore ce principe[5]. Mais la nature réclamait; les hétaïres suivaient les armées, et dans les cantines, dans les villages, qui peu à peu formaient une ville autour du camp, se trouvaient de nombreuses familles que la loi ne connaissait pas[6]. L'empereur, qui avait accru la sévérité des peines contre l'adultère, n'aimait point ce désordre. Il régularisa l'usage, en permettant aux soldats sous les drapeaux de contracter la forme inférieure du mariage romain, qui constituait le concubinat et donnait au moins un père à l'enfant[7].

La religion du serment, que les armées de Trajan et d'Hadrien observaient encore, était bien affaiblie à l'avénement de Sévère. On a vu sous Commode l'insurrection des légions de Bretagne; à sa mort, celle des prétoriens, puis de toutes les armées. Sévère lui-même, au commencement, eut à faire tête, dans son camp, à deux séditions; à une troisième, dans Rome[8]; à une quatrième, dans la province d'Arabie. Il rétablit la discipline, d'abord en donnant l'exemple des qualités militaires; à Lyon, il se battit en soldat; dans la Mésopotamie, l'armée souffrait de la

1. Tac., *Ann.*, XIV, 27. — 2. Au temps de Claude (LX, 24). — 3. *Inst.*, I, 57. — 4. *Honesta missio.* Voy. le recueil des *Dipl. milit.* de L. Renier, et *Hist. des Rom.*, t. V, p. 291. — 5. *Exhort. ad Castit.*, 12. — 6. Quand les soldats du camp d'Émèse se soulevèrent contre Macrin, ils appelèrent des bourgs voisins leurs femmes et leurs enfants pour les mettre à l'abri derrière les murailles du camp. Beaucoup de ces familles avaient été légitimées par le rescrit de Sévère. — 7. Voy. p. 17. Un rescrit de 227 constate le privilége accordé aux femmes de soldats qui ont accompagné leur mari, absent pour le service de la république, de ne pas encourir la forclusion lorsqu'elles ont laissé passer le délai légal pour intenter une action temporaire. (Cod., II, 52, 1-2.) A cette date l'état légal de la femme de soldat est donc bien établi, non par concession particulière, mais d'une manière générale, et le rescrit de Sévère a eu son plein effet. — 8. Spart., *Sev.*, 7 et 8; le lendemain de son entrée à Rome, aux Roches-Rouges et devant Atra.

soif et ne voulait pourtant pas de l'eau pourrie d'un marécage; à la vue de tous, il en but une large coupe[1]. Puis, il ne laissa pas l'esprit frondeur se glisser au milieu des troupes : un tribun des cohortes prétoriennes expia par la mort de lâches propos[2]. Enfin, il chassa des camps le désordre et la mollesse. Plus d'un gouverneur reçut sans doute une lettre pareille à celle qu'il écrivit un jour à un des légats de la Gaule : « N'est-il pas honteux que nous ne puissions imiter la discipline de ceux que nous avons vaincus? Tes soldats vagabondent et les tribuns sont au bain, au milieu du jour.... Où ils mangent, ce sont des cabarets; où ils couchent, des lieux de débauche. Ils passent leur temps à danser, boire et chanter; des repas sans terme, des libations sans mesure, voilà leur occupation. Verrait-on de telles choses, si nous avions gardé quelque sentiment de l'ancienne discipline? Corrige d'abord les tribuns, ensuite le soldat. Tant que tu le craindras, il ne te craindra pas. Niger a dû te l'apprendre : pour que le soldat soit docile, il faut que les chefs soient respectables[3]. »

Ces derniers mots font grand honneur à celui qui parlait ainsi de Niger après l'avoir vaincu; mais, à côté de cette lettre, que peut-il rester de l'accusation d'avoir détruit la discipline? Un prince lâche ou indolent peut laisser flotter les rênes; jamais un général que cinq années de guerre ont mis en possession du pouvoir n'a pensé que le désordre dans les camps fût une force pour lui, et Sévère, qui maintenait si énergiquement la discipline civile, devait le penser moins que tout autre. Un ancien lui rend expressément le témoignage qu'il établit un ordre excellent dans les armées[4], et Dion en donne la preuve lorsqu'il montre les troupes soulevées contre Macrin, parce que celui-ci voulait remettre en vigueur les règlements militaires du premier empereur africain.

1. Dion, LXXV, 2. — 2. Voy., p. 38. Il condamnait encore à la déportation le déserteur qui, au bout de cinq ans, se présentait lui-même. (Dig., XLIX, 16, 13, § 6.) — 3. Spart., *Nig*, 3. — 4. Zosime, I, *initio*.

Il accrut l'armée de trois légions auxquelles il donna le nom de Parthiques. La première et la troisième gardèrent la nouvelle province de Mésopotamie; la seconde, composée sans doute de soldats particulièrement dévoués, fut, contrairement à l'usage, ramenée en Italie et cantonnée près d'Albano[1], pour rappeler sans cesse aux Romains le souvenir des victoires d'Orient; mais aussi pour être une réserve fidèle contre une émeute populaire ou quelque sédition prétorienne. Sévère pouvait certainement compter sur sa nouvelle garde; mais il était trop prudent pour oublier le rôle joué par ce corps dans les récentes catastrophes, qui lui en rappelaient de plus anciennes. La deuxième légion Parthique fut une précaution contre toute surprise. Hérodien dit cependant qu'il quadrupla le nombre des prétoriens; ce n'est point vraisemblable, et c'était impossible sans troubler profondément toute l'organisation militaire de l'empire. Dion et Spartien n'en parlent pas; nous ferons comme eux[2].

Est-ce l'empereur qui chargea Menander, membre de son conseil, d'écrire ses quatre livres *de re militari*[3], c'est-à-dire de rédiger une sorte de code militaire? On peut, du moins, admettre qu'il encouragea cette entreprise. Nous savons que plus tard on parlait « des règlements de Sévère pour l'armée[4] ».

Au nombre de ses précautions militaires, il faut compter la division de plusieurs provinces trop vastes. De la Syrie et de la Bretagne venaient de sortir des guerres civiles formidables; il partagea chacune d'elles en deux commandements; il fit de même en Afrique, où la Numidie, comprise depuis l'an 25 avant Jésus-Christ dans le gouvernement proconsulaire d'Afrique, forma enfin une province particulière[5].

1. Dion, LV, 24; Henzen, *Annales de l'Inst. archéol.*, 1867, p. 73-88. — 2. J'ai discuté cette question dans la *Revue archéol.* de 1877, p. 299 et suiv. — 3. Ce livre d'Arrius Menander semble avoir été plus important que ceux de Paternus rédigés sous Commode, et de Macer, écrits sous Caracalla; car c'est à lui que les *Pandectes* font le plus d'emprunts. Cf. Dig., XLIX, 11. — 4. Dion, LXXVIII, 28. — 5. Voy. le mémoire de L. Renier sur l'inscription

A Rome, il tint les greniers de l'État remplis de blé pour sept ans et d'huile pour cinq années[1]. En bon administrateur, il répara tous les édifices publics, entre autres le Panthéon d'Agrippa[2], et construisit un grand temple de Bacchus et d'Hercule, des thermes dont il ne subsiste rien, et le *Septizonium*, portique à trois étages de colonnes qui aurait fait un magnifique vestibule au palais des Césars, du côté de la voie Appienne, si les augures n'avaient point déclaré que les dieux interdisaient de changer l'entrée du Palatin[3]. Pour lui-même, il se bâtit sur les pentes du Janicule, aux lieux où s'élèvent le palais Corsini et la Farnesina, une villa dont les jardins descendaient jusqu'au Tibre et remontaient au sommet de la colline. Une porte ouverte près de là, dans l'enceinte d'Aurélien, rappelle encore son nom, la *porta Settimania*. Dion trouve que Sévère mettait trop d'argent à ces constructions[4]; mais les travaux publics sont un luxe nécessaire, quelquefois glorieux, et l'économie que Sévère faisait régner au palais lui permettait les larges dépenses pour les choses utiles.

Les provinces se ressentaient de cette libéralité. On a vu ce qu'il fit à Byzance, à Antioche, à Alexandrie et dans toute l'Égypte.

En Syrie, il bâtit, à Baalbeck (*Héliopolis*), le temple de Jupiter[5], à droite et en contre-bas du tertre où son fils

de Velleius Paterculus, aux *C. R. de l'Acad. des inscr.* pour 1876, p. 431, et Marquardt, t. IV, p. 310. — 1. *Hist. des Rom.*, t. V, p. 259. — 2. *Pantheum vetustate corruptum cum omni cultu restituerit* (*C. I. L.*, VI, 896). — 3. Il en subsistait encore au seizième siècle quelques ruines, que Dupérac a vues et dessinées dans son ouvrage, *Antichità di Roma*, tav. 13. Quelques-unes des colonnes du Septizonium ont été employées par Sixte-Quint au Vatican. Cf. Montfaucon, l'*Antiquité expliquée et représentée en figures*, t. V, p. 122. On peut voir encore au Vélabre, près de l'église Saint-Georges, un petit arc de triomphe que la corporation des orfèvres y éleva en l'honneur de Septime Sévère. La bibliothèque Vaticane conserve un bon buste en bronze de ce prince. — 4. LXXVI, 16. — 5. Une étude attentive des médailles héliopolitaines a prouvé à M. de Saulcy que le temple de Jupiter avait été construit par Septime Sévère. (*Revue archéol.*, avril 1877.) Il croit pouvoir attribuer à la même époque les constructions qui ont formé les ruines

élèvera le temple du Soleil. La trop riche ornementation de cette œuvre accuse, comme l'arc Septiminien de Rome, la décadence de l'art décoratif. Les architectes n'avaient plus la calme sérénité des anciens maîtres. Leur imagination aussi s'était affolée, et ils tourmentaient la pierre comme les philosophes tourmentaient les idées. Ce temps, qui faisait colossal, ne savait plus faire simple, parce qu'il avait perdu le sentiment de la vraie grandeur. Mais, vues à distance, quel ensemble magnifique formaient ces constructions gigantesques d'Héliopolis, dont les seules ruines opposent à la majesté menaçante du désert l'image de la prodigieuse activité des hommes qui remplissaient autrefois ces solitudes de mouvement, de bruit et de richesses.

« Bien d'autres villes, ajoute son biographe, lui durent de remarquables monuments[1]. » Carthage, Utique, la Grande-Leptis reçurent de lui le droit italique[2]. La dernière de ces villes était son lieu d'origine; il ne dut pas oublier de l'embellir, mais il ne reste aucune trace des travaux qu'il y fit[3]. Seulement, on sait qu'il pourvut à son plus pressant besoin en contraignant, par des exécutions militaires, les nomades qui désolaient la Tripolitaine à en respecter la frontière. En reconnaissance de la sécurité qui lui était rendue[4], la province prit l'engagement, qu'elle tint jusqu'à Constantin, de fournir chaque année à Rome une certaine quantité d'huile et de blé[5]. « Pour les Africains, dit son biographe, Sévère était un dieu[6]. »

immenses de Rabbat-Ammon, sur le plateau stérile et meurtrier de Moab, et celles d'Er-Rabbah. — 1. Spart., *Sev.*, 23. Zosime dit aussi : « Il embellit quantité de villes. » Et Eutrope, VIII, 8 : *Multa toto Romano orbe reparavit.* — 2. Dig., L, 15, 8, § 11. On a vu, p. 271, ce qu'il fit pour les villes syriennes. — 3. Une médaille de Sévère porte : *Indulgentia Augg. in Carth.* Mais nous ne savons en souvenir de quelles faveurs accordées à cette ville elle fut frappée. (Eckh., VII, p. 183.) — 4. Dig., L, 18. — 5. Aur. Victor, *de Cæsar.*, 41. Je suis la correction faite par Casaubon au texte de Spartien et qui est autorisée par deux mss Casaub., *Notæ in Spart.*, p. 120, 2, et Salmas., *ibid.*, p. 140, 1 c. — 6. Un citoyen de Théveste en Numidie légua une grosse somme à cette ville pour la construction d'un arc de triomphe en l'honneur de Sévère et de sa famille. (L. Renier, *Insc. d'Alg.*, 3084-3688.)

Il adopta pour les provinces quelques-uns des règlements proposés par Niger à Marc-Aurèle, et il en fit lui-même qui montrent sa sollicitude à prévenir jusqu'aux plus petits abus : défense à quiconque prendra femme dans la province où il gère un office, de rien recevoir d'elle par testament[1]; au soldat d'acheter un fonds dans le canton où il sert[2]; au gouverneur de laisser les logements militaires et civils devenir une charge pour les provinciaux[3]. Enfin, il acheva, au profit des cités, la réorganisation de la poste impériale entreprise par Hadrien[4]. Ulpien nous a conservé un de ses rescrits où le législateur ne dédaignait pas d'être spirituel et, en un sujet où les abus avaient été nombreux, recommandait aux gouverneurs de se tenir à distance égale d'une facilité trop grande qui serait inhumaine et d'une vertu trop farouche qui blesserait de vieilles et respectables coutumes[5]. Une chose, du reste, valait mieux que les meilleurs rescrits, de bons gouverneurs, et les anciens reconnaissent qu'il s'appliqua à ne faire que d'excellents choix.

1. Dig., XXXIV, 9, 2, § 1. — 2. Dig., XLIX, 16, 9. — 3. .... *ne in hospitiis præbendis oneret provinciam* (Dig., 1, 16, 4, pr.). — 4. Spart., *Sev.*, 14. On ne connaît pas l'étendue de la réforme faite par Sévère. La poste existait déjà sous la république. Des *tabellarii* officiels portaient les dépêches des magistrats et avaient des stations sur les voies militaires. (Inscr. de l'an 132, *C. I. L*, t. I, n. 551.) Les publicains et les particuliers envoyaient leurs dépêches par leurs esclaves et leurs affranchis ou par des *tabellarii* privés, qu'ils payaient. Auguste organisa ce service appelé la *vehiculatio* et imposa aux riverains des prestations onéreuses dont Nerva exempta l'Italie. Trajan développa l'institution, en corrigeant les abus auxquels donnait lieu la concession trop facile des diplômes ou permis de circulation. Les prestations à faire par les villes étaient toujours nombreuses quoiqu'il semble qu'il soit resté quelque chose à la charge des magistrats qui usaient du *cursus publicus*, puisque Hadrien les en délivra *ne magistratus hoc onere gravarentur* (Spart., *Had.*, 7). Antonin y apporta quelque adoucissement, et Sévère accorda aux dépens du fisc un dégrèvement dont profitèrent ceux qui avaient la charge de ces prestations : *vehicularium munus a privatis ad fiscum traduxit* (Spart., *Sev.*, 14). Mais, après lui, tout retomba au compte des municipalités. Cf. Naudet, *De l'adm. des postes chez les Rom.* dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXIII, 2, p. 166-240; Marquardt, I, 417; Desjardins, *Mém. sur les Tabellarii*, dans le volume publié pour les *decennalia* de l'École pratique des Hautes-Études. — 5. Dig., I, 16, 6, § 3 : ....*quam rem* (xeniorum) *D. Sev. et imp. Ant. elegantissime epistula sunt moderati*, etc.

Les soldats continuaient à mettre, partout où il était besoin, leurs bras au service des travaux de la paix, mais sans laisser l'épée bien loin de la pioche et de la truelle [1].

Aussi la tranquillité régnait au pied de l'Atlas, comme sur les bords du Rhin, du Danube et du Tigre. En face de ce prince vigilant, dont la main était si rude, les barbares se tenaient dans un repos craintif. Sous ce règne, on trouve des soldats établis à poste fixe dans toutes les provinces pour y faire la chasse aux bandits [2]. Est-ce une création du prince que son biographe appelle « l'ennemi en tous lieux des voleurs [3] ». La longue impunité des brigands, en Espagne, en Gaule, en Syrie, dans l'Italie même, au temps de Commode et durant la période des guerres civiles [4], prouve que, si cette institution est antérieure à Sévère, elle était bien tombée et qu'il a dû la réorganiser. Le prince implacable pour le désordre a certainement voulu que la sécurité fût aussi bien assurée à l'intérieur qu'aux frontières. En vue de rendre la répression plus énergique et plus prompte, il décida que le préfet de la ville connaîtrait de tous les crimes commis en Italie [5], avec le droit de condamner aux mines [6] et à la déportation [7].

Pour éloigner ses fils des dangers de Rome, Sévère y restait peu ; il faisait de longs séjours dans ses villas de la Sabine ou de la Campanie, sans réussir à dompter ces natures ardentes. Géta, aussi bien qu'Antonin, se jetait dans le plaisir. Tous deux fuyaient la société savante dont leur mère s'entourait et les graves amis de leur père

1. Cf. Or.-Henz., 905 pour la Syrie, et ci-dessus, p. 64 et suiv. ; 937 en Rætie ; 3586 dans la Germanie Inférieure ; 4987 en Pannonie, près de Bude ; 6701 en Bretagne (L. Renier, *Inscr. d'Alg.*, 4361), la via Septimiana construite par la légion *IIIe Aug.*, etc., etc. — 2. Tertullien, *Apol.*, 3 : *Latronibus vestigandis per universas provincias militaris statio sortitur.* — 3. .... *latronum ubique hostis* (Spart., *Sev.*, 18). — 4. Voy., p. 13. — 5. Dig., I, 12, 1, § 4. — 6. *Ibid.*, XLVIII, 19, 8. — 7. *Ibid.*, XXII, 6, § 1.

pour rechercher la compagnie des cochers du cirque et des gladiateurs. Jusque dans leurs jeux, ils portaient des sentiments de rivalité haineuse : un jour, dans une course, ils se disputèrent l'avantage avec une si violente ardeur qu'Antonin, précipité de son char, se brisa la cuisse. Sévère reprit le harnais et les emmena au fond de la Bretagne [1].

Il ne pouvait y avoir, à cette extrémité de l'empire, de tels périls que, pour les conjurer, le vieil empereur goutteux et infirme fût obligé d'entreprendre un si lointain voyage et de le faire durer si longtemps. Les seules légions de Bretagne avaient, jusque-là [2], suffi à contenir ces montagnards pauvres et nécessairement peu nombreux dans leurs cantons stériles. Mais il voulait soustraire ses fils à l'influence de dangereux amis, aussi bien que ses légions à l'oisiveté; sorti des camps où il avait commencé sa fortune, il y retournait avant de mourir pour la fixer dans sa maison. Julia Domna et Papinien l'accompagnaient. Il n'eut pas une seule bataille à livrer, car Fingal et Ossian, les héros légendaires, ne sortirent point, pour le combattre, du rustique palais de Selma; il perdit néanmoins beaucoup de monde dans les surprises, où ces sauvages excellaient. Mais leurs montagnes couvertes de bois épais où l'on n'avançait qu'avec la hache, leurs marécages dont il fallait consolider le sol vaseux en y jetant une forêt entière, n'empêchèrent pas la lourde armée romaine d'atteindre l'extrémité de l'île où ces hommes du Midi virent avec étonnement des jours presque sans nuit.

Sévère resta trois ans dans ce pays, qui ne connaissait pas la mollesse des mœurs de l'Italie. Géta, nommé auguste et investi de la puissance tribunitienne, administrait la province méridionale. Antonin guerroyait ou négociait avec les Méates et les Calédoniens, tandis que l'empereur, de la ville d'York, sa résidence habituelle,

1. Des médailles de l'année 208 portent la légende PROF. AVGG. — 2. Dion, LXXVI, 10.

surveillait la restauration, qu'il fit exécuter par ses soldats, du mur d'Hadrien[1].

En 210, la soumission des barbares paraissant assurée par un traité qui les obligeait à céder une partie de leur territoire, il ajouta aux titres qui rappelaient ses victoires orientales celui de *Britannicus*, que prit aussi Antonin. En souvenir de ce dernier triomphe du conquérant africain, le sénat fit frapper une médaille représentant deux Calédoniens attachés au tronc d'un palmier.

Pendant qu'à dessein il s'attardait à cette extrémité de l'empire, les oisifs du lac Curtius[2] avaient beau jeu pour imaginer des nouvelles. Tantôt une femme barbare, fort au courant, à ce qu'il semble, de la vie qu'on menait à Rome, donnait une leçon à Julia Domna, en opposant aux mœurs dépravées des matrones les mœurs par trop viriles des Calédoniennes[3]. Tantôt c'était une morale en action, à la manière orientale, dont le prince était le héros et les soldats les spectateurs : son fils aîné avait cherché à gagner les troupes ; la sédition apaisée, l'empereur s'était fait porter sur son tribunal et avait dit aux factieux implorant sa clémence : « Reconnaissez-vous enfin que la tête commande et non pas les pieds[4] ? » Ils lui prêtaient des banalités à l'apparence profonde, bonnes pour un moine, déplacées dans la bouche d'un prince qui ne comptait pas, comme Charles-Quint, sur les compensations d'outre-tombe : « J'ai été tout et rien ne vaut, » ou les mots peut-être plus véridiques adressés à l'urne qui devait renfermer ses cendres : « Tu contiendras celui que l'univers n'a pu contenir. » Les uns contaient que, pour en finir avec d'atroces douleurs, il avait demandé du poison, qu'on

1. *C. I. L.*, VII, n° 912 *c*, et p. 99 et s. Voy. *Hist. des Rom.*, t. IV, p. 339, n. 1. Spartien est le premier qui ait parlé de mur construit par Sévère au nord du mur d'Hadrien, opinion aujourd'hui abandonnée. — 2. Petit bosquet qui était le rendez-vous des *ardélions* (Phèdre, II, v, 1), les *reporters* du temps, ...*garruli.... supra Lacum* (Plaute, *Curcul.*, IV, I, 16). — 3. Dion, LXXVI, 16. — 4. Le mot fit fortune ; on le retrouve soixante-quatre ans plus tard dans un document officiel, la procalmation de l'empereur Tacite : *Acclamationes senatus : ..... Severus dixit, caput imperare non pedes.*

lui refusa ; les autres, que son fils aîné avait voulu le faire empoisonner par les médecins. Mais un empoisonnement s'exécutant dans l'ombre ne prête pas aux effets tragiques; de plus experts montrèrent Caracalla chevauchant un jour derrière son père et tirant l'épée pour l'en frapper ; le vieil empereur, averti par les cris d'horreur de l'escorte, détourne la tête, voit l'épée nue, et le parricide n'ose achever. Puis venaient des scènes contradictoires, comme les déclamateurs du temps les aimaient ; dans l'une, Sévère, rentré sous sa tente, délibère avec ses préfets s'il ne fera pas mourir le coupable; dans l'autre, il appelle son fils, lui présente un poignard et lui dit : « Frappe ou commande à Papinien de frapper; il t'obéira, puisque tu es son empereur. »

Tout cela est fort dramatique et très-invraisemblable. Caracalla montra sans doute une impatience de régner qui obligea l'empereur à rappeler que le maître véritable était « le roi à la barbe blanche[1] », et il était bien capable de concevoir les idées qu'on lui prête. Cependant, s'il les a eues, pourquoi ne les a-t-il pas exécutées? Rien ne devait être plus facile pour l'homme qui, en pleine Rome, poignarda un autre empereur, son frère, dans les bras de leur mère ! A soixante-six ans, Sévère, qu'une maladie cruelle minait depuis longtemps, était à bout de vie, et Caracalla n'avait pas besoin de hâter l'œuvre de destruction que la nature accomplissait. Mais la grande ville inoccupée accueillait tout ce qui pouvait la distraire; et l'imagination créait aisément, en ces climats lointains, de tragiques aventures qui, après le meurtre de Géta, parurent à tout le monde des réalités.

A ces récits douteux, on préférera des paroles vraiment impériales : « Ce m'est une grande satisfaction de laisser dans une paix profonde l'empire, que j'avais trouvé en proie à toutes les dissensions, » et le dernier ordre donné au moment où l'agonie commençait, mais qui était si

1. .... *incanaque menta*
Regis Romani ....
(Virg., *Æn.*, VI, 810.)

bien dans son caractère : « Allons, voyez si nous avons quelque chose à faire. » On en a composé le mot fameux: *Laboremus.* « L'officier de garde s'étant approché de sa couche, dit un éloquent écrivain, il lui donna pour mot d'ordre : Travaillons, et il tomba dans l'éternel repos » (4 février 211)[1]. Dans cet adieu que le vaillant soldat fait à la vie et qu'il laisse aux siens comme suprême conseil, j'aime mieux voir le mot qui est devenu la devise de l'humanité : *Laboremus.*

Sévère avait écrit l'histoire de sa vie et voulait sans doute, à l'exemple d'Auguste, qu'on en gravât un résumé sur le marbre. Du moins, au temps de Spartien, on lisait ce testament politique sur le portique construit par Caracalla.

De tous les princes qui régnèrent après lui jusqu'à Dioclétien, durant près de quatre-vingts ans, il est le seul qui soit mort dans son lit. Ce fut de sa part une grande habileté et pour l'État un grand bonheur; car ce règne de dix-huit années, terminé paisiblement, prouve l'ordre qu'il avait mis en tout.

Il lui manqua la douceur, qualité charmante dans l'individu, mais qui chez le prince devient aisément de la faiblesse. Quand Julien fait comparaître les Césars dans l'assemblée des dieux, Silène s'écrie à la vue de Sévère : « De celui-ci je ne dirai rien: j'ai peur de son humeur farouche et inexorable. » Dur, en effet, par système, il frappa de grands coups pour n'avoir pas à frapper souvent[2], et dans son autobiographie, que les anciens ont jugée véridique[3], il justifiait ses sévérités. Mais ces grands coups ont si bien retenti dans la postérité qu'on les entend encore et que Sévère est resté l'homme de son nom[4]. Les contemporains en jugèrent autrement[5] : il

1. Chateaubriand, *Études hist.* — 2. .... *quo deinceps mitius* (Aur. Vict., *de Cæs.*, 20). — 3. Id., *ibid.* : ....*abs se texta, ornatu et fide paribus composuit.* — 4. *Imperator vere nominis sui, vere Pertinax, vere Severus* (Spart., *Sev.*, 14). — 5. Id., *ibid.*, 19 : *Judicium de eo post mortem magnum omnium fuit.... ac multum post mortem amatus.* Id., *ibid.*, 13 : ....*ab Afris ut deus habetur.*

fut très-regretté. Qu'on lise, en effet, son histoire, en songeant au devoir principal qu'un empereur de ce siècle avait à remplir : assurer l'ordre pour cent millions d'hommes, et l'on dira de lui avec plus de vérité encore qu'on ne l'a dit de Louis XI : « Tout mis en balance, c'était un roi. »

CHAPITRE LXV.

L'ÉGLISE AU COMMENCEMENT DU TROISIÈME SIÈCLE.

Le troisième siècle est l'âge héroïque de la société chrétienne que nous avons vue se former dans l'ombre et grandir silencieusement. A cette époque, elle a tous ses moyens d'action, et la lutte mortelle s'engage entre elle et l'empire. Le moment est donc venu de mesurer les forces des deux combattants. Nous connaissons celles de l'un, l'État; voyons celles de l'autre, l'Église.

Dans le précédent volume[1], nous avons montré que, selon les époques, l'esprit humain prend des directions différentes, et qu'il se forme comme de grands courants d'idées, où se porte le meilleur de la vie nationale[2]. Les jurisconsultes et les administrateurs, les architectes et les généraux, les artistes et les philosophes moralistes avaient été la force ou la gloire de Rome au deuxième siècle. Au troisième, le droit a encore d'éminents interprètes ; mais le dernier représentant de la science antique, Galien, venait de mourir et n'eut pas de successeur. L'art, les lettres proprement dites, disparaissent.

1. T. V., p. 382. — 2. Hegel a dit, dans sa *Philosophie de l'histoire*, p. 9 : « *Jede Zeit hat so eigenthümliche Umstände, ist ein so individueller Zustand, dass in ihm aus ihm selbst entschieden Werden must, und allein entschieden Werden kann.* » C'est une loi de l'histoire, et bien connaître le caractère spécial, ou ce qu'on peut appeler la dominante d'une époque, est la première condition de la critique historique. L'*Influence du milieu* est bien autrement grande pour la vie intellectuelle qu'elle ne l'est en botanique et en zoologie où elle est déjà si forte ; et il n'y a de juste jugement sur les hommes et les choses qu'en les replaçant dans leur milieu.

Pendant douze siècles[1], l'humanité n'entendra plus cet hymne de la beauté que la Grèce avait chanté si longtemps et dont les échos avaient retenti dans la Rome de Lucrèce, d'Horace et de Virgile. L'esprit nouveau proscrit ces magnificences de la terre. « Pourquoi sont-ils tombés? s'écriaient douloureusement des écrivains sacrés, à propos de certains hérétiques. Aristote et Théophraste sont les objets de leur admiration ; Euclide est perpétuellement dans leurs mains. Ils négligent la science de l'Église pour l'étude de la géométrie, et, occupés à mesurer la terre, ils perdent le ciel de vue [2].» Un autre, se riant de l'homme qu'on estimait le plus savant de son siècle, Ptolémée, écrivait à propos des sciences exactes : « O le frivole labeur qui ne fait que gonfler l'âme d'orgueil[3] ! » Le grand éloge, alors, c'est d'être « appliqué aux choses divines[4] ».

Cela se dit parmi les philosophes comme au milieu des chrétiens. Tandis que l'auteur de la lettre à Diognète condamnait toute doctrine qui n'avait pas pour objet l'invisible, Plotin écrivait : « Pourquoi l'homme n'arrive-t-il pas à la vérité? Parce que l'âme est sans cesse arrachée au sentiment des choses divines par les impressions extérieures. » Et il voulait que, se faisant sourde à tous les bruits du dehors, elle n'écoutât que la voix d'en haut[5]. Alors se produit ce phénomène, étrange dans le monde occidental, qu'on y oublie la terre si longtemps aimée pour relever la tête vers ces palais aériens que, selon les temps, la dialectique et le sentiment construisent dans les nues avec tant de magnificence ou de religieuse terreur et dont l'imagination est l'unique souveraine.

Les fils de la vieille Italie, race pesante, n'auraient pas eu ces élans vers l'inconnu; mais l'Italie, à son tour,

1. Sur la pauvreté littéraire du troisième siècle, voy. Teuffel, *Geschichte der Römischen Literatur*, p. 835-875. De science, il n'en est plus question; quant aux arts, voy. mon t. V, p. 400. — 2. Eus., *Hist. eccl.*, V, 28. — 3. *Philosoph.*, IV, 12. — 4. Eus., *Hist. eccl.*, V, 10. Voy. aussi mon t. IV, p. 469 sq. — 5. . . .. ἀκούειν φθόγγων τῶν ἄνω (Ennéades, V, 12).

subissait une invasion plus terrible que celle d'Annibal et des Gaulois :

Tous les monstres d'Égypte ont leur temple dans Rome.

Les hommes et les croyances de l'Asie avaient pris possession de la terre où régnait autrefois la simplicité des idées et des mœurs; l'esprit de l'Orient dominait celui de Rome, et l'âme ardente de ces rêveurs du bord de l'Oronte et du Nil, n'ayant pas le lest de la science, errait à l'aventure au travers des mille systèmes de la gnose et de la philosophie. On voulait des dieux nouveaux, et les foules couraient aux cultes bizarres de la déesse syrienne et de Sabazios, ou aux religions monothéistes de Mithra et de Sérapis : celui-ci auquel se rattachait un enseignement moral si pur[1]; celui-là qui offrait dans ses dogmes et dans ses cérémonies plus d'un rapport avec le christianisme[2].

Ainsi, et par toutes les voies, le courant du siècle portait la pensée humaine vers les questions religieuses : séduisants, mais insolubles problèmes dont quelques-uns cependant doivent être tenus pour démontrés, alors même que la démonstration en est impossible[3]. Comme autrefois, dans Athènes, à chaque coin de rue on philosophait; à présent, dans chaque bourgade de l'empire, on dogmatise. Il est de bon goût de paraître dévot, de se dire pontife de quelque divinité, et les curies municipales s'encombrent de prêtres qu'auparavant on n'y connaissait pas[4]. Au siècle de Périclès, le jour où les Éphèbes recevaient de l'État leurs armes, ils prêtaient ce serment : « Je jure de ne jamais déshonorer ces armes sa-

1. Voy. p. 75. — 2. Mithra était un *médiateur* entre le Dieu suprême et l'homme, un représentant de l'amour du créateur pour la créature. C'était aussi un *rédempteur* qui purifiait les âmes et remettait les péchés. Aussi Tertullien (*de Corona*, 15) attribuait-il à une ruse du démon les rapports qu'il ne pouvait s'empêcher de reconnaître entre cette vieille religion assyrienne et la nouvelle religion du Christ. — 3. Par exemple, les postulats de Kant. Aristote dit quelque part : « Il est des questions qui resteront toujours des questions ; » pour l'esprit, certainement, mais non pour la conduite de la vie. — 4. Cela se voit jusque dans les inscriptions. Parmi les cent soixante-quatre décurions de Canusium en 223 (voy. t. V, p. 131)

crées, de combattre pour mes dieux et mon foyer, ou seul ou avec tous, et de laisser après moi la patrie, non pas diminuée, mais plus forte. » Ce serment héroïque, les Éphèbes l'avaient tenu à Salamine et à Marathon, quand ils y sauvaient, avec leur liberté, la civilisation du monde. Au troisième siècle de notre ère, ils le prêtaient encore, mais comme on répète une prière dans une langue inconnue. L'Éphébie athénienne n'était plus qu'un collégé religieux, et cette transformation s'était certainement opérée dans les nombreuses villes qui avaient eu l'institution éphébique[1]. La pythie de Delphes et les chênes prophétiques de Dodone, muets au temps de Strabon[2], avaient retrouvé la voix[3]. Alexandre même, la personnification de la guerre, avait pris un caractère religieux; il est à présent invoqué comme le génie bienfaisant qui sauve des maléfices[4].

Cette tournure d'esprit se voit dans la société romaine, en haut comme en bas. Les provinciaux, qui avaient remplacé, au sénat et dans les charges, la sceptique aristocratie du dernier siècle de la république et des premiers temps de l'empire, voulaient croire à quelque chose. Les princes syriens avaient l'esprit obsédé de visions religieuses. Au troisième siècle les empereurs ajoutaient à leurs

on ne treuve pas un prêtre, tandis que sur les soixante et onze noms de l'Album de Thamugas, au siècle suivant (de 364 à 367), on compte deux *sacerdotales*, trente-sept flamines perpétuels, quatre pontifes, quatre augures, ou les deux tiers des membres de la curie qui sont ou qui ont été investis de fonctions religieuses. Quelle que soit l'hypothèse qu'on adopte pour expliquer la présence de tant de prêtres dans la curie de Thamugas (voy. *Ephem. Epigr.*, III, p. 82), il restera toujours que la plus grande partie des membres de ce conseil municipal avaient un caractère sacerdotal ou devaient au sacerdoce qu'ils avaient rempli l'honneur d'être inscrits sur l'Album, après les duumvirs en charge, mais avant les autres magistrats. M. Dumont a constaté le même fait pour Athènes (*Éphébie attique*, t. I, p. 157); il était général. Voy. aussi *Hist. des Rom.*, t. IV, p. 472, et le *Philopatris*, de Lucien, dont les personnages ridicules sont la caricature de personnages réels. — 1. Dumont, *op. cit.*, p. 9, 36 et 39; et Collignon, *de Colleg. epheborum*. — 2. VII, p. 327. — 3. Pausan., I, xvii, 6. — 4. Voy., au règne de Caracalla, l'espèce de culte dont Alexandre était l'objet, et à celui d'Élagabal « une apparition de ce génie ».

titres celui de Pieux, *Pius*[1]; les impératrices étaient appelées les « très-saintes », *sanctissimæ*[2], et, à la cour comme à la ville, on lisait les histoires pleines de miracles de Philostrate et d'Élien[3], les *vies* merveilleuses d'Apollonius et de Pythagore transformés en incarnations divines[4]. On ne se contentait plus de la porte d'ébène, d'où le vieil Homère, demi-souriant, faisait sortir les songes, le sommeil et la mort : on cherchait cette issue redoutable pour déchirer le voile qui s'étend derrière elle, et y trouver autre chose que les monotones plaisirs promis par le polythéisme gréco-romain. On prétendait « pénétrer les secrets de la vie intime de Dieu », en déterminant sa nature, ses attributs, sa volonté. Tous les esprits éminents allaient à la recherche du divin ; les uns par le christianisme, les autres par l'école néo-platonicienne où aboutissait l'effort philosophique du monde païen. Ainsi, sous le vent qui passe, les épis de la moisson prochaine se courbent dans la même direction.

On s'explique cet état des esprits. Après deux siècles de combats qui lui avaient livré la terre et ses richesses, la société romaine s'était, durant deux siècles encore, repue de plaisirs et rassasiée de bien-être. Sénèque, Épictète et les moralistes de l'époque antonine nous l'ont montrée fatiguée du long enfantement de ses grandeurs et arrivant à la satiété, au dédain de l'utile et du réel. Sauf

1. Pour Sévère et pour les princes de sa maison, c'était un nom propre emprunté à Antonin le Pieux, ou mieux encore à Commode, dont il se disait le frère par adoption. A partir de Macrin, c'est un qualificatif que prennent tous les empereurs du troisième siècle. Une inscription de Gallien (Or., 1007) dit de lui : *cujus invicta virtus sola pietate superata est.* Une autre (1014) l'appelle *sanctissimus.* — 2. Ainsi Julia Mæsa (Or.-Henz., 5515, et Eckhel, VII, 249) et les femmes de Gordien III (Or., 977), de Philippe (*C. I. L.*, III, 3718), de Gallien (Or., 1010). Victorina, mère de l'usurpateur Victorinus, est dite *piissima* (*ibid.*, 1017). Je sais bien que *sanctus*, dans le latin classique, signifie pur, chaste, inviolable ; mais je crois qu'au troisième siècle il s'y ajouta l'idée de sainteté. La maison impériale affirmait davantage sa foi païenne, à mesure que celle-ci était plus attaquée par les chrétiens. — 3. Voy. p. 92. — 4. Les *Vies de Pythagore*, par Jamblique et Porphyre, sont aussi merveilleuses que celle d'*Apollonius*, par Philostrate. Elles n'étaient pas encore écrites, mais ces légendes couraient déjà partout.

un, tous les grands mobiles lui manquaient. Dans cet empire, trop vaste pour être une patrie, le sentiment qui avait porté si haut le cœur des citoyens d'autrefois n'avait plus pour aliment que des intérêts d'ordre inférieur. Donc point de patriotisme d'empire. Point non plus de vie politique. Comme on ne pouvait rien aux affaires d'État, on n'y prenait nul souci. Le grand fleuve de poésie que la Grèce avait versé au monde s'était appauvri en traversant la lande romaine ; maintenant, il tarissait : les artistes étaient des industriels, les poëtes des arrangeurs de mots ; le Virgile du temps, Oppien de Syrie, chantait la chasse[1]. Ainsi, rien de ce qui faisait encore un siècle auparavant la plénitude de la vie ne comblait le vide des âmes. Des riants sommets qu'avaient éclairés le génie grec et une fortune constante, on descendait vers les bas-fonds sombres et froids où l'on se laissait saisir d'une insupportable tristesse. Ce peuple d'action violente s'était assis et rêvait.

D'ailleurs, autour de lui, le monde semblait vieillir[2] ; de tous les côtés l'horizon était menaçant : au dehors, les barbares devenus redoutables ; au dedans, de continuelles révolutions dont Rome ne sera plus seule le théâtre et la victime ; partout, la vie économique profondément troublée, et l'État paraissant près de s'effondrer. En face de tels maux, qui semblaient la rançon de son bonheur passé, cette société si longtemps tranquille et joyeuse prenait des pensers plus sérieux ; elle avait les préoccupations de la mort qui assiégent le vieillard. Au temps de Septime Sévère, les jurisconsultes mis à part, païens et chrétiens n'ont plus que des philosophes et des écrivains religieux ou des théurgistes : pour les premiers, Ammonius Saccas, Plotin, Porphyre, avec les subtiles doc-

1. C'est un écrivain sans goût et sans originalité, qu'il ne faut pas confondre avec un autre écrivain du même nom, Oppien de Cilicie, auteur des *Halieutiques ou de la Pêche marine*, qui vivait sous Marc-Aurèle et dont l'ouvrage, en 3506 vers grecs, est un de nos meilleurs poëmes didactiques. Voy. Bourquin, *la Chasse et la pêche dans l'antiquité*, 1878. — 2. C'est le mot de saint Cyprien à Démétrius, *senuisse jam mundum*.

trines trouvées par eux dans ce monde supérieur de l'esprit que Platon avait ouvert; pour les seconds, Tertullien, Minucius Félix et Cyprien chez les Latins; Irénée, Clément d'Alexandrie et Origène chez les Grecs, six hommes qui, en d'autres temps, auraient été l'honneur d'une littérature profane et qui sont restés la gloire de l'Église.

Le sentiment religieux échappera toujours aux étreintes de la science, parce qu'elle et lui n'habitent pas le même monde et ne procèdent pas de la même manière dans la formation des idées. Mais la science seule peut faire aux religions constituées d'incurables blessures; le monde romain n'en ayant pas, le surnaturel avait gardé sa puissance, et une réaction religieuse avait emporté le scepticisme superficiel des philosophes, comme l'eût été celui de notre dix-huitième siècle, s'il n'avait trouvé pour auxiliaire « les sciences sataniques ». De Lucrèce à Lucien, beaucoup avaient douté; d'Athènes à Alexandrie, de Rome à Jérusalem, tous croient à présent : ici, à l'Homme-Dieu de la foi chrétienne ou aux hypostases des alexandrins; là, aux vieilles déités demeurées debout dans leurs sanctuaires ou aux dieux nouveaux que l'Orient donnait incessamment aux Romains.

En parlant ainsi, nous laissons de côté, bien entendu, la foule qui suit et ne pense point, pour aller à ceux qui pensent et qui conduisent, même sous la tunique de l'esclave, comme Épictète et Blandine. Ce sont ces âmes d'élite qui entraînent les autres et par qui les révolutions morales s'accomplissent; ce sont elles, par conséquent, qu'il faut connaître.

Ceux qu'on appelle les alexandrins tentaient un compromis impossible entre la religion et la science; entre l'esprit de l'ancienne Grèce et l'esprit oriental, ils auraient voulu croire et savoir : commençant avec la dialectique qui ne peut donner que des abstractions incompréhensibles au vulgaire, ils finissaient par le mysticisme, c'est-à-dire au milieu des nuages où la foule ne pouvait

les suivre. Pour la grande question, par exemple, de l'unité divine, ils arrivaient à une conception abstraite et stérile, à un être à jamais séparé du monde. Tandis que le Dieu des chrétiens se voit, se touche et entre en communion quotidienne avec l'homme, leur dieu est sans forme, sans attributs, sans nom; il est l'*innommable*, même il est sans intelligence, car l'intelligence qui suppose une division entre le sujet comprenant et l'objet compris, empêcherait d'admettre l'unité absolue de l'être en soi. « Les dieux sont impassibles, dit Porphyre, et on ne saurait les fléchir par des invocations, des expiations ou des prières..., puisque ce qui est impassible ne peut être ni ému ni contraint. » C'était le dieu d'Épicure, sans haine, sans amour, sans puissance, et il faut le dire aussi, celui de Platon dans le *Philèbe*, à plus forte raison celui d'Aristote, étranger au monde qu'il ignore.

Comme le chrétien a la Trinité, trois personnes en un seul Dieu, ils ont leurs trois hypostases où l'on peut voir réunis le dieu de Thalès, le *dèmiourgos* de Platon, le principe absolu des éléates, et ils essayent d'en faire une unité divine. Mais cette Unité qui se pense elle-même sans produire, cette Intelligence qui comprend le monde et ne le fait pas, ce Mouvement qui donne la vie et ne peut la connaître, qu'est-ce, pour l'action sur les foules, à côté du Jéhovah que Moïse a vu face à face; de l'Esprit-Saint qui descend en langues de feu sur la tête des apôtres et donne l'inspiration prophétique; qu'est-ce surtout auprès de ce Christ qui va par les rudes sentiers de la terre, supportant toutes les misères, toutes les douleurs de l'humanité; qui, au Golgotha, la rachète de son sang; qui, au jardin de Joseph d'Arimathie, brise la pierre de son sépulcre pour apprendre aux hommes que, comme lui, ils sont immortels dans leur chair et dans leur esprit?

Ainsi, afin d'échapper à l'anthropomorphisme qui avait perdu les religions païennes, les alexandrins s'étaient laissé conduire par la dialectique à un Dieu impersonnel, sans relation avec la terre. Mais il avait bien fallu que

de ce séjour de l'absolu, de l'immobilité et par conséquent de la mort, ils redescendissent au monde de la vie; et ils y revinrent avec des allégories et des symboles dont ils se servirent pour donner un regain de popularité à la vieille mythologie qui avait perdu jusqu'à la poésie des ruines.

Leur morale est élevée, leur vie était pure, ils avaient remis en honneur l'abstinence pythagoricienne et ils eurent des instituts où furent suivies les règles les plus austères des observances monastiques. « Quand l'âme sortit des mains de Dieu, disaient-ils, ce fut une chute qui doit être rachetée par des pratiques saintes. L'œuvre pie par excellence consiste à vaincre le corps, principe de toutes les passions, tunique grossière où l'âme est captive. Qu'au moins dans cette prison elle mène une vie angélique, βίος ἀγγελικὸς ἐν τῷ σώματι. « Que m'importe le corps, disait un autre; quand je mourrai, c'est mon âme que j'emmènerai avec moi. » Saint Paul n'avait pas été plus dur pour le corps; et Origène, qui accomplit sur lui-même un demi-suicide, répétait : « Qui me délivrera de ce misérable[1] ! » L'esprit de lutte contre la chair est le même des deux côtés. Que Socrate était, bien plus que ces violents, dans la vérité de notre nature lorsque, faisant descendre l'idéal sur la terre, il se bornait à cette noble prière : « O Dieu ! donne-moi la beauté de l'âme et fais que ma vie en soit la fidèle image[2] ! »

Et quelle récompense les alexandrins promettaient-ils pour ces austérités? L'anéantissement dans l'Être infini. « Mourir, c'est vivre, » disaient-ils avec Platon. Non, cette vie d'une parcelle inconsciente perdue dans le grand Tout, c'était la mort; tandis que la foi donnait au chrétien la certitude de l'immortalité personnelle. En outre, ils ne possédaient ni credo ayant l'autorité d'une parole divine, ni organisation pour le conserver et le répandre, ni discipline pour en maintenir l'autorité. Ils avaient une philosophie et cherchaient la science supérieure des

1. Ce sont les paroles mêmes de saint Paul, *Ep. ad Rom.*, VII, 24. — 2. Platon, *Phèdre*, p 279 b.

choses; ils n'avaient pas une religion, une foi, une règle absolue de conduite et une promesse de rédemption. Or, pour remuer et prendre les multitudes, les plus subtils raisonnements sont inutiles; il y faut le sentiment et la passion. Ces puissants moyens d'agir sur les âmes, on les trouvait sur cette route du Calvaire arrosée de la sueur de sang; on ne les trouvait pas dans les tranquilles jardins de l'Académie. Voilà pourquoi l'humanité déserta alors l'un de ces deux chemins pour l'autre où, par les mêmes raisons, une partie d'elle marchera longtemps encore.

C'est l'année même de l'avénement de Sévère qu'Ammonius Saccas, ou le portefaix, ouvrit l'école d'Alexandrie qui, durant deux siècles, disputa au christianisme la domination des intelligences. Quand Plotin l'eut entendu: « Voilà l'homme que je cherchais, » dit-il [1]. Il lui était bien supérieur et fut le véritable fondateur de cette école, à la fois raisonneuse et mystique, qui, réunissant les contraires, ne put exercer l'action victorieuse d'une foi simple et ardente. Éclectiques, les alexandrins acceptaient tout, à la condition de tout interpréter. Les prêtres, les philosophes, les poëtes leur semblaient murmurer la même pensée en des langues différentes, et cette large compréhension les faisait à la fois superstitieux et incrédules. Logiciens, ils mettaient au-dessus de la raison la faculté dangereuse des illuminés, l'extase, où l'homme croit participer à l'intelligence divine et voir ce que la raison ne peut montrer. Idéalistes avec leur Dieu inaccessible et solitaire au sommet de la pensée humaine, ils devenaient panthéistes par leur système d'émanations qui faisait de tous les êtres, corps ou esprits, « un écoulement de la substance divine », comme la lumière est une irradiation du soleil. Et cet être absolu, incompréhensible, ineffable, de qui tout sort, en qui tout revient, c'est par la prière, par l'amour qu'ils s'élèvent à lui. La foi, selon ces dialecticiens étranges, est bien supérieure à toute sa-

1. Ammonius, qui lui-même avait été chrétien, mourut en 242. Origène suivit ses leçons. (Eus., *Hist. eccl.*, VI, 19.)

gesse humaine. Elle conduit à la théurgie; celle-ci à l'inspiration surnaturelle, à l'extase qui est l'idéal de ces dévots païens, parce que « dans l'extase, disait Plotin, l'homme a tous les biens et rien ne lui manque; il ne sent ni la douleur ni la mort. » Nous allons retrouver les mêmes paroles dans la bouche de Tertullien et le même sentiment chez les martyrs. Les alexandrins touchaient donc aux chrétiens par beaucoup de points. Saint Augustin l'a reconnu; mais au sortir de l'extase et de leurs raisonnements subtils, les premiers retombaient dans leurs froides allégories, les autres dans leur réalité vivante.

Porphyre, le successeur de Plotin, précisant la doctrine platonicienne des démons [1], admettra des âmes intermédiaires entre la Trinité et l'homme; des *archontes* représentant les forces de la nature, des anges messagers divins, portant au ciel nos prières et en rapportant les dons de la grâce, même des génies funestes qui nous poussent au mal. Plus tard, l'école prétendra devenir une Église : Jamblique, Proclus, seront des visionnaires ou des thaumaturges opérant des miracles, et une rivalité s'établira entre ces hommes qui se disputent le monde. Un grand ouvrage de Porphyre contre le christianisme fut le signal de la guerre à mort que Dioclétien lui déclara; mais Constantin fit brûler les livres du philosophe [2] et

1. Voy. t. V, p. 467. — 2. Socrate, *H. E.*, I, 9; Sozomène, *H. E.*, 29. Voy. au Cod. Just., I, 1, 3, 3, une constitution de Théodose II et de Valentinien III, *ad ann.* 449, qui condamne à être brûlé tous les livres contraires à la doctrine de Nicée et d'Éphèse et décrète la peine de mort contre ceux qui les conservent ou les lisent .....*ita ut in nullius cognitionem venire possint, his qui talia scripta, aut tales libros habere aut legere sustinuerint, ultimum supplicium experturis.* C'étaient des hommes naguère victimes qui se faisaient si vite bourreaux, et cette abominable législation a duré quatorze siècles! Les protestants eux-mêmes la conservèrent : Calvin, non content de brûler Servet à petit feu, brûla son livre *Christianismi restitutio,* dont deux exemplaires seulement lui échappèrent. Le triomphe des théologiens musulmans au treizième siècle a eu aussi pour conséquence la persécution des philosophes. L'essor de la civilisation arabe fut arrêté et la nuit s'étendit sur cet Orient où, durant trois siècles, avait brillé une vive lumière qui ramena la vie en Occident. (Voy. G. Dugat, *Hist. des philosophes et des théologiens musulmans*, 1878.)

Proclus dut fuir, par un exil volontaire, la persécution des empereurs chrétiens.

Cette école qu'on appelle d'Alexandrie était éparse sur toute la surface du monde romain, puisque Plotin enseigna dans Rome, Porphyre en Sicile, Amelius en Syrie, d'autres à Éphèse, à Pergame, à Athènes, où leurs disciples luttèrent jusqu'au dernier moment contre le christianisme. Elle fut un noble effort de philosophie religieuse, et ses adeptes méritent le respect pour leur pureté morale. Ils nous montrent, à certains égards, ce que nous allons retrouver chez les chrétiens : le mépris du corps et de la terre, l'amour divin, l'union à Dieu par l'extase et toutes les mystiques ardeurs. Singulier état des âmes qui est la caractéristique morale de cet âge du monde et qui ne pouvait finir que par une révolution religieuse. Mais ce n'est pas au profit des alexandrins que cette révolution s'accomplira. « Vous n'apportez rien de nouveau, disaient-ils aux chrétiens, si ce n'est votre mépris des dieux et de la philosophie. » Ils disaient vrai. Mais ce mépris même était ce qui devait assurer la victoire aux membres de la nouvelle alliance, aux rachetés du Christ. Allons donc à ceux-ci, puisque l'avenir est à eux[1].

Les olympiens, en mourant, avaient laissé derrière eux un vide immense, et les inspirés, les charlatans s'étaient disputé le ciel resté désert[2]. On vient de voir comment les philosophes avaient essayé de le conquérir. Au milieu de la confusion des systèmes et des rites, le christianisme s'était déjà fait, au temps de Sévère, une large place. Né dans un pays qui avait été condamné depuis des siècles à toutes les misères, il procédait à la fois du désespoir et de l'espérance. Depuis la Captivité, les Juifs avaient toujours attendu la main puissante qui relèverait la maison de David. Maudissant le présent, ils avaient regardé dans l'avenir, du seul côté par où cet

1. Sur l'école d'Alexandrie, voyez les deux livres de MM. Simon et Vacherot. — 2. Tome V, p. 444.

a venir pouvait arriver, vers le ciel qui susciterait pour eux un Messie sauveur. Mais, en face de cet empire romain qui semblait inexpugnable, l'idée messianique avait dû se transformer. Le conquérant de la terre, vainement attendu, avait fait place au conquérant des âmes; la nouvelle Jérusalem était une Jérusalem céleste, et le victorieux qui devait briser les trônes des impies devenait le Rédempteur.

Du sein de l'Être absolu, du Dieu immuable et inaccessible que la raison découvre, les philosophes n'avaient pas su faire sortir le Dieu que le sentiment réclame, celui qui aime et qui pardonne, celui qui s'immole pour le salut du monde. Jusqu'alors l'humanité avait honoré ses dieux d'un culte intéressé, pour obtenir leurs faveurs terrestres ou conjurer leur colère, jamais elle ne les avait aimés [1]. Or voici qu'il lui était présenté un idéal de justice, de bonté, de tendresse, et dans son cœur s'éveilla un amour nouveau, l'amour divin. Ce Dieu, si différent des autres, la foi des humbles l'avait trouvé en remplaçant une promesse d'orgueil charnel par une espérance de spiritualité, et elle allait gagner même les superbes en leur montrant le médiateur désiré dans l'Homme-Dieu qui n'était pas monté de la terre au ciel, comme les olympiens, avec toutes les souillures terrestres, mais qui était descendu du ciel sur la terre avec la pureté divine et une puissance infinie d'amour. Les païens avaient aussi cherché un médiateur entre le créateur et la créature; ils l'avaient même entrevu [2]; mais

1. J'ai montré en maint endroit du tome Ier (édit. illustrée) que l'ancienne religion des Romains était un contrat entre les dieux et leurs fidèles. Au temps de la seconde guerre Punique, Rome promet encore à ses dieux des sacrifices et des jeux, à condition qu'ils lui donnent la victoire, sinon, non. L'amour divin est venu plus tard avec la philosophie : il est quelque peu dans Cicéron, beaucoup dans Sénèque, plus encore dans Épictète. M. Havet, dans son savant livre sur les *Origines du christianisme* (t. II, p. 22, 132 et 275-7) accorde la *caritas deorum* aux païens. La distinction chronologique que je viens de rappeler et que j'avais déjà faite au tome V, p. 454-5, nous mettra, je pense, d'accord. — 2. Voy. t. V, p. 445, 456 et suiv.

jamais sous cette figure de Jésus, qui est si divine parce qu'elle est si humaine : un Dieu mort sur la croix pour le rachat du monde, le *médiateur* qui est en même temps le *rédempteur*. Au point de vue doctrinal, tout le christianisme se trouve dans cette conception; le reste n'est que moyens d'action pour appliquer le principe et en dégager les conséquences nécessaires.

Les maîtres de l'univers romain ne gagnèrent rien à la transformation des idées juives en idées chrétiennes, par cette nouvelle conception du Messie attendu. Les prophètes avaient annoncé à tous les puissants qu'ils tomberaient sous l'épée d'Israël, la sibylle et saint Jean les condamnèrent à périr, avec leurs dieux de bois et leurs magnificences de luxure, dans les flammes allumées par la colère divine, tandis que les vainqueurs des démons recevaient la promesse de l'immortalité. Cependant, au point de vue politique, cette promesse dégagea le christianisme, dans la première phase de son existence, de toute ambition terrestre. Il semble qu'en se propageant, avec ses principes d'égalité humaine et de communauté des biens au sein des classes déshéritées, il aurait dû y porter l'esprit de révolte. Mais par une exagération funeste des doctrines de détachement, enseignées depuis quatre siècles par toutes les philosophies[1], l'Église primitive ajoutait à son dogme fondamental de la rédemption, le mépris de la vie présente, qui pourtant était comprise dans le rachat de toute la destinée humaine. Si ce n'avait pas été le sentiment de la première heure, on verra que ce fut, pour une partie des fidèles, celui de la seconde.

Préoccupé du ciel et des récompenses réservées à sa

1. L'indifférence pour les devoirs civiques et le dédain des biens de ce monde étaient les leçons données par la nouvelle académie et Zénon, par Pyrrhon et Épicure. « Le christianisme recueillera tous ces dégoûts, se montrera plus dédaigneux encore de l'action politique, prêchera l'indifférence avec plus d'ardeur, mettra le comble à tous ces mépris en méprisant la philosophie même, qui avait enseigné déjà à mépriser tout le reste, et pour mieux enlever les âmes à la terre, ne leur offrira que des biens qui ne sont pas de ce monde. » (Martha, *Lucrèce*, p. 200.)

foi, le chrétien n'envia pas, comme nos socialistes, aux heureux du siècle, leurs richesses et leurs jouissances. Il laissait les choses de la terr telles qu'il les avait trouvées, parce que l'existence, ici-bas, n'était pour lui qu'une vie d'épreuve dont le terme le plus rapproché serait le meilleur, au lieu que l'autre, celle d'outre-tombe, était la vie véritable et ardemment désirée. « Qu'il craigne de mourir, celui que l'enfer attend, disait saint Cyprien; mais le chrétien, habitant d'une maison dont les murs chancellent et le toit tremble, passager à bord d'un navire que la tempête va engloutir, pourquoi ne bénirait-il pas la main qui, hâtant le départ, le rend au ciel, sa patrie[1]? » Par ce renversement des anciennes idées, le plus misérable compta, non pas sur ce jour de royauté qu'il trouve parfois dans l'émeute ou l'orgie, mais sur le royaume du ciel et un bonheur sans fin. Le christianisme ne changeait donc pas les conditions de la vie; mais il changeait les conditions de la mort, et cette solution nouvelle du terrible problème était, à elle seule, la plus grande des révolutions.

Malgré la tentation toujours vive de demander à la mort son secret, les anciens s'étaient contentés d'admettre, sans beaucoup de métaphysique, une vague existence d'outre-tombe[2]. En ces vieux âges, la vie était rude; la perdre était souvent gagner le repos, la paix,

1. *De mortalitate*, 25. — 2. Jusqu'à présent, l'homme n'a su trouver que trois solutions au problème de la mort. L'âme, l'étincelle de vie, retourne et se perd au foyer de la vie universelle : c'est le *nirvâna* indien et l'indifférence pour l'existence personnelle; ou elle va jouir doucement des mêmes plaisirs dont elle a usé sur la terre : c'est l'amour de la vie physique, la solution gréco-romaine et musulmane; ou bien, dans un ravissement éternel, elle contemplera Dieu face à face : c'est l'amour divin, mais aussi une autre sorte d'anéantissement en Dieu. La science a fait un rêve différent. Puisque rien ne se perd, la pensée doit subsister comme la force; séparée du corps, son organe imparfait, elle durera, et l'intelligence arrivera à la connaissance de toute chose. Ce sera pour l'humanité ce qui a lieu pour l'individu : le besoin de savoir succédant au besoin d'aimer. Mais la science parfaite est la parfaite connaissance du vrai, du bien et du beau, c'est-à-dire, de Dieu même, et celui-là y atteindra, dans la vie supérieure, qui aura fait le plus d'effort pour s'en approcher, dans la vie présente.

requiem æternam, et l'Église le répète encore. C'est le temps où la Grèce représentait la Mort sous la forme d'un bel enfant endormi, dont la main tombante tenait un flambeau renversé. Mais l'esprit se développe; la conscience s'éclaire et projette des lueurs dans les ténèbres du tombeau. On y fait descendre la justice, que la société, en se poliçant, cherche à établir sur la terre; on y met des récompenses pour les bons, des châtiments pour les méchants, comme il en est au Forum, devant le préteur; et ce jugement des morts, qu'Homère réservait aux héros, s'étend à tous les hommes. La cité des ombres se peuple, s'élargit et se civilise, comme la cité des hommes; la vie élyséenne est soumise aux lois morales de la rémunération, et ses plaisirs, retracés sur les monuments funèbres, continuent ceux de la vie terrestre. C'est à ce point d'égalité entre les deux existences que la philosophie gréco-romaine avait amené les croyances eschatologiques des païens.

Mais le mouvement commencé ne s'arrête pas; le développement de la pensée religieuse suit son cours et l'équilibre entre les deux existences se renverse : le ciel prévaut sur la terre, la vie future sur la vie présente; celle-ci, condamnée et maudite; celle-là, glorifiée et attendue avec impatience.

Après avoir cherché Dieu comme à tâtons, dans les religions de la Grèce, de la Phrygie, de l'Égypte et de la Phénicie, les Romains avaient vu venir à eux un Dieu nouveau qui allait au cœur des délicats et des affligés. Or il y avait beaucoup d'âmes que blessait le naturalisme grossier de la religion officielle; et, malgré les adoucissements de la servitude, l'esclavage était toujours pour cette société une plaie qui saignait à son flanc. Or, à ces « désespérés », comme Pline les appelle[1],

1. .....*Coli rura ab ergastulis pessimum est et quidquid agitur a desperantibus*. On a vu d'autre part quelle était la condition des *humiliores* (tome V, à l'appendice), et je rappellerai, pour la classe immense des affranchis, la constitution de Commode (voy. p. 100). Au milieu du troi-

voici qu'on apporte l'espérance.... Celle de la terre? Oh! non! L'ancien séjour que le soleil et la vie faisaient autrefois si beau, est devenu la vallée de larmes que la vengeance divine va remplir de gémissements; et la demeure des morts, jadis si froide et si sombre, est la Jérusalem céleste, rayonnante de jeunesse, d'éclat et d'amour, où les âmes pieuses habiteront éternellement. « Le soleil s'obscurcira, la lune ne donnera plus sa lumière et les étoiles tomberont du ciel.... Alors le Fils de l'homme viendra sur la nuée, avec une grande puissance et une grande majesté, et il enverra ses anges rassembler ses élus des quatre coins du monde.... En vérité, je vous le dis, cette génération ne passera point que tout ceci n'arrive[1]. »

La génération passa, et la terre ne fut pas brisée. Mais la sibylle et les inspirés de l'Apocalypse rajeunissaient sans cesse la menace redoutable qui était une promesse de tortures sans fin pour les maîtres orgueilleux de la terre, de volupté éternelle pour leurs victimes[2]. « Ces malheureux, dit un écrivain du temps, en parlant des chrétiens, se figurant qu'ils seront immortels, méprisent les supplices et se livrent volontairement à la mort[3]. » L'amour du ciel conduisait à la haine de la terre.

Le caractère véritable de la révolution qui s'opérait dans les profondeurs obscures de la société romaine est dans cette vue nouvelle de nos destinées, bien plus que dans la réforme morale, puisque déjà l'humanité, nous l'avons montré[4], avait été mise en possession de tous les

sième siècle, Origène tournait à honneur pour le christianisme, le reproche que lui faisaient Celse et le païen de l'*Octavius*, de se recruter parmi les petites gens. « Oui, disait-il, nous allons à tous les dédaignés de la philosophie, à la femme, à l'esclave, même au brigand. » Et en le faisant, les chrétiens étaient fidèles à la pure doctrine du Maître, qui n'est devenu si grand que parce qu'il a aimé les petits. — 1. S. Matthieu, XXIV, 29-34. — 2. Orig., *Contra Cels.*, VII, 9. — 3. Lucien, *Peregrinus*, 13. Voy. au tome IV, p. 467, ce que Marc-Aurèle disait des chrétiens. Épictète, Galien et l'avocat du paganisme dans l'*Octavius* en parlent de même. — 4. Au tome V, chap. *les Idées*. M. Reuss, dans son *Hist. de la théolog. chrét. au siècle apostolique*, dit très-justement, p. 650 : « Le point capital, c'est que l'originalité

préceptes qui servent à régler l'existence terrestre. La vie s'épura, mais s'assombrit dans le tombeau vivant où l'enfermèrent ceux qui poussaient cette révolution à ses conséquences logiques, et les magistrats romains, ne pouvant en voir que les dehors, y trouvèrent les deux choses dont se forma le grand drame des persécutions : le mépris de la société et de ses lois, qui suscita les bourreaux, et l'amour de la mort, qui fit les victimes.

Cette haine de la chair que les anciens Juifs n'avaient pas connue, mais que la philosophie enseignait, cette aspiration à la mort, si contraire à la conception que le paganisme s'était faite de la vie, n'auraient pu se produire que dans un petit nombre d'âmes blessées et souffrantes. Mais le ciel resplendissant de lumière que le christianisme ouvrait aux regards ses enseignements qui s'adressaient aux plus nobles instincts de la conscience, la pénétrante douceur des paraboles et le grand poëme de la Passion, gagnaient tous ceux en qui se trouvaient les deux plus puissantes facultés de notre être, le sentiment et l'imagination. Et, après les séductions, de quelles terreurs ne disposaient pas ces hommes dont la parole pouvait s'empreindre de l'incomparable et terrible beauté des chants prophétiques de l'ancienne loi ou des menaces apocalyptiques de la loi nouvelle, lorsqu'ils annonçaient la venue prochaine des derniers jours; lorsqu'ils montraient les empires détruits, les mondes réduits en poudre, la trompette du jugement retentissant dans la vallée de Josaphat, et l'homme associé, pour le bonheur ou pour les tortures, à l'éternité.

Jamais la terre n'avait connu de pareils moyens d'action morale[1], et ils se produisaient à une époque où l'ordre invariable de la nature passait pour être le jouet d'anges

de l'Évangile ne consiste pas autant dans la nouveauté de certains dogmes ou de certains préceptes moraux que dans la nouveauté de la base qu'il donne à la vie religieuse. » — 1. L'*Apocalypse* a créé un genre oratoire nouveau, en mettant à la disposition du prêtre chrétien les terreurs de l'enfer et les béatitudes du paradis. Le paganisme n'eut jamais rien de pareil.

et de démons qui rôdaient autour de l'homme, en semant sa route de tentations que sa faiblesse faisait naître et de prodiges qu'il voyait des yeux de l'esprit ébloui par la foi ou par la terreur.

Sous Dioclétien, on donna un mime intitulé *le Testament de défunt Jupiter;* nous n'en connaissons que le titre, mais un poëte de nos jours a représenté le dieu, qui avait si longtemps ébranlé le ciel et la terre des éclats de sa foudre, cassé par l'âge, décrépit, avec un reste pourtant de majesté, et relégué loin des hommes dans une île déserte où il essaye de réchauffer ses mains amaigries devant un pauvre feu de ronces et d'épines. Le poëte et le philosophe, qui savent mesurer la grandeur des chutes, ont au moins une parole de compassion pour les bannis du ciel; les religions, moins généreuses, poursuivent d'une haine vivace ceux qu'elles ont vaincus; elles leur ôtent la puissance du bien et leur donnent celle du mal. Les chrétiens croyaient encore aux dieux du paganisme et aux prodiges accomplis dans leurs temples; mais ils transformaient ces maîtres de l'ancien monde en démons acharnés à la perte du nouveau. Pour mener cette guerre contre l'humanité, ils donnaient à ces divinités déchues un chef que personne encore n'avait connu, si ce n'est chez les Chaldéens, dans la Perse et, quelque peu, dans la Judée[1]. Satan, qui allait jouer au moyen âge un si grand rôle, commençait son règne; il tournait à mal les plaisirs les plus légitimes, cachait un piége dans toutes les magnificences de la nature et répandait l'effroi sur la terre, devenue son royaume. Ce qui est au dedans de nous, ces faiblesses, ces vices qu'une volonté énergique comprime, qu'une volonté chancelante laisse se développer, on le mettait au dehors et l'on remplissait l'univers d'êtres malfaisants qui n'étaient qu'une partie de nous-mêmes. L'humanité se dédoublait et tremblait devant sa

1. Satan est mentionné trois fois à peine dans l'Ancien Testament. Le livre de la *Sagesse*, où il se montre avec son vrai caractère, a été écrit peu de temps avant l'ère chrétienne, à Alexandrie.

propre image; et le chrétien qui se croyait entouré de tentations mortelles pour son salut, disait avec saint Jean : « Celui qui hait la vie de ce monde aura la vie éternelle[1]. »

Cette doctrine du désespoir est aussi vivace que celle de l'espérance, parce que l'humanité aura toujours des misères et des esprits malades qui, de l'existence, ne voudront voir que l'*infelicità*. Depuis bien des siècles, les sectateurs de Çâkyamouni enseignaient en Orient à d'innombrables multitudes que le mal c'était la vie; et les alexandrins venaient de répéter qu'il faut aspirer à la mort comme à la délivrance[2]. Les livres Sapientiaux des Juifs avaient aussi jeté ce cri mélancolique qui correspond à une des fibres de l'âme humaine : « Tout est vanité »; et ce cri a trouvé des échos dans tous les temps: au moyen âge, en plein siècle de Louis XIV, même au milieu de notre vie bruyante et affairée. Nous avons les poëtes et les philosophes de la malédiction, Leopardi et Hartmann[3], en même temps que les chartreux et les trappistes nous représentent, sous la forme religieuse, la fatigue ou l'ignorance du monde, l'esprit de haine contre la chair et cette poésie de la solitude, à la fois amère et douce. Pour eux, philosophes ou reclus, la sombre fiancée est toujours belle, et, par des raisons contraires, ils trouvent de la douceur dans la mort : *la gentilezza del morir*.

Cependant de telles pensées font violence à la nature humaine, et, quoique l'empire romain touchât à ces pays où l'effort et la lutte pour la vie deviennent aisément une souffrance, la doctrine du repos en Dieu n'aurait eu, au

1. XII, 25. Ces paroles sont encore selon l'esprit de l'Église et se répètent toujours. Je les ai entendues naguère dans un sermon. — 2. Lassen a montré les singulières analogies qui existent entre la doctrine de Plotin et le *nirvâna* bouddhique, analogies fortuites qui ne résultent pas d'une imitation, mais d'un même état des âmes. — 3. Sans parler de René, de Werther et de Manfred, qui ont mis à la mode une tristesse morbide que leurs pères, Chateaubriand, Gœthe et Byron, ne partageaient pas. Je n'ose mentionner la secte étrange des skopsis russes qui procède de cet esprit.

milieu des populations plus viriles de l'Occident, qu'une durée passagère, si les croyances qui l'avaient produite ne s'étaient, pour ainsi dire, incarnées dans le corps sacerdotal le plus fortement constitué qui fut jamais. Avec un merveilleux instinct du gouvernement des âmes et par un travail d'organisation qui ne s'est jamais arrêté, l'Église contint et fixa cette foi qui, sans elle, se serait dispersée et perdue, comme le parfum précieux qui s'évapore en un vase mal clos.

Avec la théorie platonicienne du *Logos*[1], ou de l'Esprit-Saint envoyé par Jésus à ses disciples[2], la révélation pouvait continuer après la disparition du révélateur. A mesure donc que la vie devint plus active dans l'Église, elle fit apparaître, suivant les temps, des organes nouveaux pour des fonctions nouvelles, afin de conjurer un péril ou de répondre à un besoin. C'est la condition de toute grande et forte existence. La primitive Église, celle de l'âge apostolique, s'était transformée. Tout ce qu'elle avait eu de libre et de spontané, ou de vague et de flottant, doctrine, hiérarchie, discipline, se précisait et s'ordonnait pour une action puissante[3]. Les catholiques refusent de reconnaître cette évolution progressive, et les protestants la condamnent; c'est par là cependant que l'Église a duré. Que sont les plus longues dynasties de rois et d'empereurs à côté de la succession de ses pontifes, et quelle institution a vécu dix-huit siècles? On ne voit pas que, de tous les miracles, celui-là est le plus grand : la sagesse humaine élevant un temple où si longtemps ont vécu les plus nobles esprits et qui en abrite tant d'autres encore.

Au premier et au second siècle, la liberté évangélique

1. Cf. t. V, p. 456-8. — 2. S. Jean, XIV, 16, 26, et XVI, 13. Voy. à la I[re] *Ép. aux Corinth.*, XIV, 26, quelle liberté saint Paul laisse à « ceux qui ont reçu le don d'instruire ou de révéler les secrets de Dieu ». Les constitutions de l'église d'Alexandrie (Bunsen, *Christianity and Mankind*, t. VI) disent encore (II, 41) : εἰ δέ τι παρήκαμεν, τὰ πράγματα δηλώσει ὑμῖν, ἔχωμεν γὰρ πάντες τὸ πνεῦμα τοῦ θεοῦ. La propagande se faisait « par la parole vivante ». Voy. p. 139, n. 2. — 3. J. Donaldson (*the Apostolical Fathers*, t. I, p. 60. 1874), reprenant les paroles d'Irénée, dit très-bien : « In fact, there was

avait été très-grande, et elle ne se perdit que lentement[1]. La plupart des apologistes de l'époque antonine n'appartenaient même pas au clergé, et Eusèbe[2] montre que longtemps il y eut des volontaires de la foi qui répandaient la bonne nouvelle suivant leur propre inspiration. Il en résulta des diversités qui produisirent de très-bonne heure ce que l'Église constituée appela des hérésies.

Les apôtres et les Pères apostoliques avaient enseigné, avec des différences qui se perdirent dans l'éloignement, le dogme fondamental de la divinité du Christ; par conséquent, une loi révélée. Cette loi fut consignée en de nombreux récits de la vie de Jésus, qui n'eurent d'abord qu'une valeur traditionnelle[3]. Pour les premiers Pères l'Écriture sainte était avant tout le *Pentateuque* et les *Prophètes*, même au milieu du deuxième siècle. Papias, évêque d'Hiérapolis, disait encore qu'il fallait consulter

a spoken Christianity as well as a written Christianity. The former existed before the latter. » Et il essaye de montrer quelles étaient la foi et la libre constitution de l'Église en ce temps où la libre parole n'était pas encore enchaînée par la formule écrite, et où chaque chrétienté était indépendante sous ses *anciens* et *surveillants*. — 1. La lettre 72 de saint Cyprien à saint Étienne, évêque de Rome, se termine par ces mots: *Qua in re nec nos vim cuiquam facimus aut legem damus, quando habeat in Ecclesiæ administratione voluntatis suæ arbitrium liberum unusquisque præpositus, rationem actus sui Domino redditurus.* — 2. *Hist. eccl.*, III, 37. Ce qu'on appelle le concile de Jérusalem (*Act. des Ap.*, ch. XV) avait lui-même respecté, sur des points importants, la liberté des fidèles. — 3. Donaldson, *ibid.*, p. 68, 107, 155, 234, etc. Origène atteste (*in Matth.*, XII, 6) que des chrétiens ne trouvaient pas la divinité du Christ clairement exprimée dans l'Évangile de saint Matthieu, et Photius, dans sa *Bibliotheca*, Cod. 126, adresse le même reproche à saint Clément Romain, pour son épître aux Corinthiens, où Jésus n'est nulle part appelé Dieu, mais l'enfant aimé de Dieu, le grand prêtre, le chef des âmes. C'étaient d'ailleurs les paroles mêmes de saint Pierre (I, 2, 25). Cf. *Clem. Rom. Epist.*, édit. Hilgenfeld, 1876, d'après le manuscrit trouvé l'année précédente à Constantinople. Eusèbe (*Hist. eccl.*, III, 34) fait mourir Clément Romain en 101. L'idée d'un Messie était très-juive, celle d'un Dieu fait homme ne l'était pas, et il est tout naturel que dans les premiers temps elle soit entrée très-difficilement dans l'esprit des Juifs convertis à l'Évangile; ce fut le cas par exemple de Cérinthe, le fameux hérésiarque que certains récits mettent en rapport avec saint Jean. Saint Ignace, mort sous Trajan, avait combattu les ébionites qui niaient la divinité de Jésus (*Ep. ad Magn.*, 7-8; *ad Philad.*, 6-9), et les docètes qui rejetaient son humanité (*Ep. ad Smyrn.*, 1-5; *ad Trall.*, 6-10).

bien moins les livres que la tradition vivante[1]. Mais, avant la fin de ce siècle, le choix entre tous ces récits était fait, et l'autorité apostolique avait été reconnue aux trois synoptiques et à l'*Évangile* de saint Jean, quoique celui-ci eût été composé assez tard et qu'il différât des trois autres sur un point essentiel, la doctrine du *Logos*. Cette doctrine, en suscitant, dans les esprits philosophiques, les spéculations les plus hardies, allait servir de fondement à la théologie chrétienne, tandis que les synoptiques fournissaient à la prédication ordinaire, pour entraîner la foule, la partie douce et charmante des paraboles ou sombre et sublime de la Passion. On avait également admis les *Actes*, les *Épîtres*, de sorte que le canon des Écritures était à peu près arrêté, quoique aucune autorité ne l'eût encore ni clos ni promulgué[2].

1. .... τὰ παρὰ ζώσης φωνῆς καὶ μενούσης (Eus., *Hist. eccl.*, III, 39). Irénée (III, 2) disait aussi : *non per litteras traditam veritatem, sed per vivam vocem*. D'après Eusèbe (*ibid.*), Papias n'aurait connu et employé que les *Évangiles* de Marc et de Matthieu, dont il parle avec beaucoup de liberté, l'*Apocalypse*, la première *épître* de Pierre, et la première de Jean. Un ouvrage très-important pour la connaissance du canon des Écritures vers la fin du deuxième siècle, est le *Fragment* dit *de Muratori*, découvert en 1840 à Milan ; cf. Hilgenfeld, *Einleit. in das N. T.*, 1875. — 2. Je n'ai pas à étudier quand et comment furent rédigés les livres canoniques ; une foule de savants travaux peuvent renseigner à ce sujet. Mais j'ai le devoir de montrer quels étaient l'esprit et l'organisation de l'Église à l'époque où sa force fut assez grande pour qu'elle exerçât une influence sur la société romaine et sur les destinées de l'empire. Or cette époque répond au règne de Sévère. Sous Marc-Aurèle, Celse (Orig., *Contra Cels.*, II, 27) représentait encore les chrétiens comme perpétuellement occupés à corriger et à altérer leurs Évangiles, ...*mutant pervertuntque*, et Eusèbe (*Hist. eccl.*, V, 28) confirme ce témoignage. Origène, mort en 253, dit en effet (*Hom.* 1, *in Luc.*) : *Multi conati sunt scribere Evangelia*, mais il ajoute, *sed non omnes recepti*. Il y eut donc au premier et au deuxième siècle un grand travail de rédaction, de coordination et d'élimination, qui aboutit au canon évangélique. Du temps de Tertullien (commencement du troisième siècle), le canon était arrêté, car il parle (*ad Marcionem*, IV, 2) des quatre Évangiles « des apôtres Matthieu et Jean » et « des hommes apostoliques », Luc et Marc, comme formant « l'instrument évangélique » admis de son temps. De même saint Irénée, qu'on a fait mourir sous Sévère (*adv. Hær.*, III, 11), et Clément d'Alexandrie, mort sous Caracalla ou Élagabal (*Strom.*, III, 13); mais tous deux citent encore des apocryphes sans répugnance, et Origène pense « que l'on peut s'en servir avec discernement » (*Hom.* 26 *in Matth.*,

Enfin Théophile d'Antioche venait de développer le dogme de la Trinité[1], annoncé dans l'*Évangile* de saint Jean, sans toutefois déterminer rigoureusement, comme on le fera au concile de Nicée (325), même plus tard, les rapports des trois personnes divines[2]; et saint Irénée écrivait, entre les années 177 et 192, la profession de foi catholique presque dans les termes que nous lisons au formulaire doctrinal de Nicée (325)[3].

Ainsi, à l'époque où nous prenons l'histoire de l'Église, fin du second siècle, la théologie chrétienne avait commencé avec éclat; c'était le génie grec qui l'avait faite par la bouche d'Ignace et d'Irénée, de Justin et d'Athénagore, de Tatien et de Théophile, de Méliton de Sardes et d'Apollinaire d'Hiérapolis; et ce sont d'autres Grecs, Clément et Origène, qui la développeront au troisième, dans la grande école d'Alexandrie[4].

L'εὐχαριστία ou les actions de grâces qui terminaient les agapes des premiers chrétiens, par la bénédiction de la coupe et la rupture du pain[5] n'avait d'abord été qu'un souvenir de la cène, et la transformation de la grande fête des Juifs, la Pâque, où l'agneau pascal était mangé en commémoration de la sortie miraculeuse des Hébreux,

23). Saint Irénée nomme aussi les *Actes*, les *Épîtres* et l'*Apocalypse*. Saint Justin, un demi-siècle plus tôt, ne cite jamais les *Épîtres* et très-rarement le quatrième Évangile dont l'authenticité était encore discutée. Au milieu même du troisième siècle, Denys, évêque d'Alexandrie, ne sait pas quel est l'auteur de l'*Apocalypse* et n'est pas sans éprouver quelque défiance sur la valeur de ce livre. (Eus., *Hist. eccl.*, VII, 25.) « Pierre, dit Origène (*ap.* Eus., *ibid.*, VI, 25), n'a laissé qu'une épître qui soit généralement reçue.... Jean a aussi écrit une épître fort courte.... Quant à l'épître de Paul aux Hébreux, je crois qu'il n'y a que Dieu qui en connaisse l'auteur. » — 1. *Ad Autolych.*, II, 22. Théophile était évêque d'Antioche et mourut sous Commode. — 2. La Vierge qui occupe une si grande place dans le catholicisme des temps modernes, n'en eut aucune dans celui des premiers âges. Ce n'est qu'après le concile d'Éphèse, en 431, qu'on a cessé de considérer Marie comme un personnage historique, pour en faire un type sacré. — 3. *Adv. hær.*, I, 10; de même Tertullien, dans le *de Præscr.*, 13, et, moins complétement, dans le *de Velandis Virg.* — 4. Τὸ κατ' Ἀλεξάνδρειαν διδασκαλεῖον (Eus., *ibid.*, V, 10). — 5. Τὸ ποτήριον... ὃ εὐλογοῦμεν.... τὸν ἄρτον ὃν κλῶμεν, (S. Paul, *I ad Cor.*, x, 16); κυριακὸν δεῖπνον (*ibid.*, xi, 20). Cf. *Act.*, ii, 42,

lorsqu'ils échappèrent à la servitude d'Égypte[1]. Au sacrifice sanglant du vieux culte, le christianisme en substituait un de nature toute spirituelle, comme lui-même, et qui célébrait aussi une délivrance, celle des âmes. Les dons de Dieu qui entretiennent la vie sur la terre, le pain et le vin, devenaient les symboles de la communion des hommes avec lui. Son esprit s'était incarné dans Jésus ; Jésus, remonté au ciel, s'incarnait dans le pain et le vin consacrés : *hoc est corpus meum, hoc est sanguis meus*. De quelle façon ? On le savait mal, une logique rigoureuse n'ayant pas encore nettement séparé les deux solutions contraires que ces mots contiennent. Était-ce une figure? Quelques-uns le pensaient, car ce qui avait d'abord séduit les âmes, c'était la douceur du Christ, sa charité, sa promesse de rédemption et non pas la puissance efficace des sacrements, puisque la doctrine des Évangiles n'a point de mystères. Était-ce, comme le voudra Calvin, la vertu du corps et du sang de Jésus-Christ que l'eucharistie renfermait? Parmi ces hommes, à la fois très-matérialistes et très-idéalistes, beaucoup le croyaient.

Dans les écrits de Tertullien, qui pourtant parle avec sa rudesse habituelle de manger Dieu, *de Deo saginari*[2], même plus tard dans ceux d'Origène[3], on pourrait trouver le symbole et le sacrifice si bien confondus que les uns y verraient l'idée de Calvin, les autres celle de Luther ou de l'Église catholique.

Mais la foi avide de merveilleux ne pouvait s'accommoder de ces hésitations, ni s'arrêter à une croyance moyenne. Il était inévitable qu'elle remplacerait résolûment l'image par la réalité, la commémoration par le mystère; c'est la pente naturelle de l'esprit humain à

46; xx, 7. Sur l'*eucharistia* au milieu du deuxième siècle, voy. S. Justin, *Apol.*, I, 66 ; S. Irénée, IV, 18. — 1. Paroles de Jésus : « J'ai ardemment désiré manger cette Pâque avec vous » (Luc, XXII, 15). — 2. *De Resurr.*, 8; *de Pudic.*, 9. Dans le traité *adv. Marc.*, I, 14 ; IV, 40, au contraire, il parle de la *figura corporis Christi ;* dans le *de Anima*, 17, d'une commémoration. — 3. *Opera*, t. II, p. 225; t. III, p. 498 et suiv.

certain âge du monde, et ce l'était surtout à celui-là. L'eucharistie devenait donc peu à peu « le sacrement de l'autel[1] », quoiqu'il n'y eût pas alors d'autel[2]. Si l'on était loin de croire à la transsubstantiation, on admettait déjà la consubstantialité, et la sainteté mystérieuse que la Cène avait gagnée communiquait au prêtre qui offrait le sacrifice une dignité plus haute, avec le caractère de médiateur nécessaire entre le ciel et la terre.

Ce caractère allait lui venir d'une autre manière encore.

Jésus n'avait laissé que deux ordres aux apôtres : « Instruisez et baptisez les nations. » Dans les premiers temps, le baptême, symbole de purification et engagement envers l'Église, supposait de la part de celui qui s'y présentait une adhésion personnelle donnée après l'instruction reçue et marquée par la profession de foi chrétienne. Aussi n'était-il administré qu'aux adultes : les catéchumènes d'Alexandrie l'attendaient trois ans[3]. Mais l'idée sacramentelle y attacha des grâces particulières; par lui, le baptisé renaissait à la vie de l'esprit. « Plongé dans les ténèbres d'une nuit épaisse et flottant au hasard sur la mer orageuse du siècle, j'errais çà et là, dit saint Cyprien, sans savoir où diriger ma vie. La bonté divine m'a fait renaître dans l'eau salutaire du baptême.... Aussitôt une lumière sereine et pure se répandit d'en haut sur mon âme, et je devins un homme nouveau[4]. » Cette vertu du baptême dispensant de l'adhésion personnelle, les enfants furent admis à la régénération. C'était une nouveauté considérable. Le Maître avait dit : *Sinite venire ad me parvulos;* l'Église les appelait et les prenait. Son action

1. Irénée, *op. cit.*, IV, 18, et V, 2. S. Cypr., *de Lapsis*, 15-16, et *Ep.* 63. — 2. *Delubra et aras non habemus* (Min. Félix, *Oct.*, 10). Celse, vers le même temps, faisait aussi ce reproche aux chrétiens (Orig., *Contra Cels.*, VIII, 17); mais, du temps d'Origène, il n'était plus exact (*Homel. in Josue*, X, 3). Dans les premiers temps, le tombeau des martyrs tenait lieu d'autel, et il en a conservé la forme. — 3. Κανόνες τῆς ἐν Αἰγύπτῳ ἐκκλησίας (II, 45, *ap.* Bunsen, t. IV, p. 451 et suiv.). — 4. S. Cyprien, *Ep. ad Donat.* Saint Justin (*Apol.*, I, 61) avait parlé de cette renaissance par le baptême, et Origène l'appelait « le principe et la source des dons de la grâce » (*in Joann.*, 17).

va s'étendre sur les commencements de la vie comme elle veillera sur les approches de la mort, et elle pourra retenir ou reprendre, aux heures orageuses de la jeunesse, ceux qu'elle aura, dès leur naissance, « enrôlés dans l'armée du Christ, *census Dei*[1]. »

De bonne heure il avait dû s'établir une discipline pour les pénitents. La confession auriculaire, ce grand moyen de gouvernement, n'existait pas encore; c'était l'assemblée des fidèles qui recevait l'aveu de la faute « fait au Seigneur[2] », et le prêtre qui indiquait les satisfactions nécessaires. Mais il était inévitable qu'à la confession publique se substituât peu à peu la confession auriculaire. Le pénitent et le prêtre avaient un égal intérêt à ce changement, car la première n'étant possible que pour les grandes fautes, les petites échappaient à l'action de l'Église. Avec la seconde, le pécheur, les femmes surtout[3], évitaient la honte de s'humilier devant tout le peuple, et le prêtre pénétrait dans la vie intime du pénitent, ce qui lui permettait de la diriger mieux pour le salut. Si le pénitent, à l'article de la mort, voulait se réconcilier avec l'Église, il fallait bien que le prêtre remplaçât à son chevet l'assemblée des frères, et l'exception finira par devenir la règle. Toutefois la confession publique ne sera interdite qu'au milieu du cinquième siècle[4]; mais, à ce moment, la

1. Tert., *de Baptismo*, 17. Le baptême était aussi le fond du culte de Mithra, alors très-répandu, surtout dans les armées, et il « régénérait pour l'éternité » celui qui le recevait; mais c'était un baptême sanglant donnant lieu à une cérémonie hideuse (voy. t. V, p. 442) qui devait éloigner de ce culte la femme, l'enfant et tous les délicats. Un autre baptême sanglant, celui des Juifs, fut longtemps pratiqué au sein de l'Église. Les quinze évêques de Jérusalem jusqu'à la destruction du temple étaient circoncis. (Eus., *Hist. eccl.*, IV, 5.) — 2. .... *Exomologesis est qua delictum domino nostro confitemur* (Tert., *de Pœnit.*, 9). — 3. Saint Irénée (*adv. Hær.*, I, 3) parle de femmes qui confessèrent publiquement leurs fautes. — 4. Décrétale du pape saint Léon, 6 mars 459. Les deux actes, d'abord séparés, plus tard réunis et qui formèrent alors le sacrement de la pénitence, à savoir l'exomologèse ou aveu public, telle que Tertullien l'a décrite aux §§ 9 et 10 de son *de Pœnit.*, et la déclaration par le prêtre ou l'évêque que, satisfaction ayant été donnée, le pénitent, réconcilié par l'imposition des mains, rentrait dans la communion des fidèles, sont bien indiqués par les textes

confession auriculaire qu'on voit poindre à l'époque où nous sommes[1], aura, depuis longtemps, acquis la puissance d'un sacrement. Par les conseils qui suivent la confession, le prêtre prendra la conduite de la vie des pénitents; il leur enseignera la pratique de la justice selon l'Église et, par le pouvoir de lier et de délier, il fera des saints destinés à s'asseoir à la droite de Dieu et des damnés qu'attendront Satan et ses tortures. Les mystères païens, eux aussi, donnaient le *salut*, mais par une initiation qui ne se répétait pas. Au sein de l'Église, l'initiation se renouvelle incessamment par la communion eucharistique qui met dans l'état de pureté, par l'enseignement religieux qui y prépare, par le sacrement de la pénitence qui y ramène le pécheur ou qui en éloigne à jamais l'excommunié, banni tout à la fois de l'Église et du ciel. Quelle puissance morale dans ces croyances! Quelle force pour ces proscrits de la terre qui disposent du ciel! Jamais pareille autorité n'avait été reconnue à des hommes, pareille discipline acceptée par des fidèles.

Un autre sacrement naissait, l'extrême-onction. On en trouve la première trace dans Origène[2]. Ce n'est encore que la prière des prêtres sur le malade, l'usage juif de l'onction par l'huile au nom du Seigneur, et l'acte de foi du moribond.

suivants: *Ad exomologesim veniant et per manus impositionem episcopi et cleri jus communicationis accipiant* (S. Cypr., *Ep.* 9); *exomologesis fiat nec ad communicationem venire quis possit, nisi prius, illi ab episcopo et clero manus fuerit imposita* (id., *Ep.*, 11). Mais déjà dans les lettres 25, 26, perce le pouvoir judiciaire du prêtre que Tertullien avait énergiquement combattu : « Le serviteur usurpe le droit du maître, le prêtre prend la place de Dieu », *Domini non famuli est jus et arbitrium, Dei ipsius non sacerdotis* (*de Pudicitia*, 21). Il aurait voulu que les pécheurs fussent abandonnés à la justice divine; mais en adoptant cette doctrine l'Église n'aurait pas pris le gouvernement des consciences et du monde. — 1. Origène, dans la 2e homélie sur le psaume 37, verset 19, dans l'*Homilia* 2 *in Levit.* 4, et dans son *de Orat.*, 28, est déjà plus affirmatif. A ce moment, milieu du troisième siècle, les deux modes de confession coexistent, mais la confession au prêtre est déjà plus habituelle que la confession à l'assemblée. Cf. S. Cypr., *Ep.* 9, 10, 11, 12, 25, 26 et 29. Quant à l'imposition des mains, c'était une coutume juive. — 2. *Homilia* 2 *in Levit.* 2.

Le mariage restait un contrat civil et n'était pas interdit aux prêtres. Cæcilius, qui convertit saint Cyprien, lui recommanda en mourant sa femme et ses enfants[1], et durant la persécution de Dèce, l'évêque de Nicopolis, en Égypte, s'enfuit au désert « avec sa femme[2] ». La loi civile n'aime point le célibat, parce qu'il affranchit des devoirs de la famille et que la famille est la base de la société. Mais en Orient, même en Grèce, de certaines églises et diverses sectes de philosophie le recommandaient. Des déesses, Diane, Minerve, Vesta, les Muses, répudiaient les chastes amours, du moins au temps de l'ancienne ferveur, et, à Athènes, à Rome, chez les Gaulois, les plus saintes prières étaient celles des vierges. Les apôtres et les premiers Pères n'avaient pas imposé le célibat; toutefois on y tendait : il était la suite naturelle d'une doctrine qui prescrivait les macérations de la chair et le renoncement. Déjà on refusait d'admettre à l'épiscopat celui qui avait contracté des secondes noces, et cette règle s'est conservée dans l'Église grecque. Plus tard, pour tenir l'homme à tous les moments de sa vie, du berceau à la tombe, l'Église fera du mariage un sacrement.

Le dogme de la communion et de l'intercession des saints, qui joue un si grand rôle dans la doctrine catholique, ne se formule nettement qu'au quatrième siècle. « A l'autel, dira saint Augustin, nous ne faisons pas mémoire des martyrs de la même manière que des fidèles qui reposent en paix. Nous ne prions pas pour eux; nous leur demandons de prier pour nous[3]. » Mais il y en a trace au troisième[4], et c'était aussi une conséquence nécessaire.

Ainsi se formait le grand poëme de la religion chrétienne, comme un chant de klephte antique était devenu, par le travail des générations successives, l'*Iliade* d'Homère, et il allait être, pour une longue suite de siècles, la consolation et la volupté des âmes. Mais le poëte

1. Fleury, *Hist. ecclés.*, II, p. 173. — 2. Eus., *Hist. eccl.*, VI, 42. — 3. *Commemoramus.... ut etiam pro eis oremus, sed magis ut et ipsi pro nobis.* (*Tract.* 84 *in Evang. S. Joann.*) — 4. S. Cypr., *Ep.* 57 *ad finem.*

nouveau qui développait la donnée primitive était l'Église, ou plutôt ces communautés ardentes, ces assemblées nocturnes dont les besoins religieux croissaient avec la contagion de la foi. Les ignorants entraînaient les docteurs, et ceux-ci, puisant à pleines mains dans le triple trésor de la poésie biblique, de la philosophie grecque et de l'Évangile, multipliaient les dogmes, enrichissaient le culte et changeaient tout, en croyant ne rien changer.

Les cérémonies devenaient plus variées, la liturgie ou le règlement du culte n'avait pas l'unité qu'elle n'a trouvée que de nos jours; mais chaque église précisait la sienne[1]. Saint Clément, au siècle précédent, en avait parlé dans son *Épître aux Corinthiens*. Cet évêque de la cité maîtresse du monde, ce Romanus, comme on l'appelle, avait aussi invoqué déjà la discipline en comparant l'Église aux légions de César où le chef commande[2]. Ses successeurs finiront par y mettre les mêmes règles d'obéissance absolue, et la liberté féconde de la vie religieuse aux premiers âges, sans laquelle rien ne se serait fondé, disparaîtra, mais au profit de la discipline sans laquelle rien ne dure.

A la fin du deuxième siècle, l'œuvre dogmatique de l'Église était assez avancée pour que Clément d'Alexandrie, qui écrivait sous le règne de Sévère, cherchât à en coordonner les parties dans un système scientifique construit avec les procédés ordinaires de la pensée humaine. « La foi, disait-il, est la science des choses divines donnée par la révélation ; mais il faut que la science fournisse la démonstration des choses de la foi. » Et il composait les *Stromates* qui, sans être écrites avec la méthode rigoureuse de saint Thomas, sont pourtant un premier essai de philosophie chrétienne. Or c'est un signe de force et

1. Voyez, au III[e] volume des *Analecta Ante-Nicæna* de Bunsen, les fragments des plus anciennes liturgies. La première qu'il cite (p. 21) était usitée à Alexandrie du temps d'Origène ; et Bunsen ne pense pas qu'on puisse la faire remonter plus haut que le milieu du deuxième siècle. — 2. Κατανοήσωμεν τοὺς στρατευομένους τοῖς ἡγουμένοις ἡμῶν εὐτάκτως πῶ εὐείκτως (Clem., *ad Cor.*, 37).

souvent de victoire prochaine pour les idées, quand la philosophie s'en empare et en donne la formule générale.

Tandis que l'Église régularisait sa vie interne, elle avait été, pour sa vie extérieure, conduite, par la nature même de sa propagande, à se donner une organisation dont les plus fortes conceptions politiques n'ont jamais approché.

Les communautés chrétiennes des premiers jours n'avaient pas plus d'institutions disciplinaires que de sacrements; chacune s'organisait à son gré. Du temps de saint Paul on laissait quantité de frères prendre une fonction, un titre, afin d'en retenir un plus grand nombre par la satisfaction d'un sentiment très-humain, le besoin de se classer à part. On sait combien les confréries, les villes et toute la société romaine aimaient cette ordonnance hiérarchique[1]. « Dieu, dit saint Paul, a établi dans son Église, premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs, ensuite ceux qui font des miracles, puis ceux qui ont le don de guérir les maladies, ceux qui ont le don d'assister les affligés, ceux qui ont le don de gouverner, ceux qui ont le don de parler diverses langues, ceux qui ont le don de les interpréter[2]. » Cette étrange confusion ne pouvait durer. Les villes grecques avaient des ἐπίσκοποι ou surveillants, sorte d'édiles dont le Digeste définit les attributions : « Ceux qui président au pain et aux denrées[3]. » Les premières communautés chrétiennes semblent avoir pris cette fonction municipale et son nom[4]. A leur tête, pour présider leurs réunions, elles avaient mis le plus vénérable par l'âge et la sainteté, l'ancien, πρεσβύτερος. Peu à peu le surveillant, qui avait l'action principale, s'éleva au-dessus

1. Tome V, chap. LVII, *la Cité*. — 2. *I ad Cor.*, XII, 28. — 3. L, 4, 18, § 7. — 4. C'est l'opinion de plusieurs théologiens, et c'est la vraisemblance. Cf. Wadd., *Inscr. de Syrie*, p. 474. On trouve même des ἐπίσκοποι dans les confréries grecques (voy. Wescher, *Revue archéol.*, avril 1866). La crosse épiscopale est semblable au *lituus* de l'augure romain ; lui a-t-elle été empruntée, ou vient-elle de la houlette du pasteur ? De tous deux sans doute.

de l'ancien, qui n'avait que la dignité, ou, plutôt, les deux fonctions se confondirent, ici dès l'origine, ailleurs plus tard. Saint Paul avait fait élire dans toutes les églises qu'il instituait des évêques ou anciens et des diacres; à la fin du premier siècle, saint Clément[1], au milieu du second, saint Polycarpe[2] et saint Justin[3] ne connaissent encore que ces deux ordres; mais le nombre des fidèles croissant, celui des ministres du culte augmenta, et les différences se marquèrent. D'autre part, aux hérésies qui se multipliaient il fallut opposer la discipline, c'est-à-dire une concentration de l'autorité[4]. Au temps de Sévère, les chrétientés importantes avaient un évêque représentant l'unité du gouvernement spirituel; des prêtres pour les fonctions religieuses, des diacres pour le service du temple; tous réunis formaient le clergé ou « la part du Seigneur ». L'ordre, indispensable à la vie régulière, avait remplacé le désordre des premiers jours. Les mêmes nécessités qui avaient fait sortir de la multitude des écrits évangéliques le canon des Écritures, c'est-à-dire la règle de foi, avaient insensiblement conduit à établir au sein de chaque communauté chrétienne, la hiérarchie, c'est-à-dire l'administration, comme elles conduiront plus tard à constituer le gouvernement général de l'Église. C'était dans la logique des faits, et l'on ne comprendrait pas qu'il eût pu en être autrement.

Un des plus vieux droits de Rome, et l'on peut dire un des plus chers à la population romaine, la liberté de former des confréries et des colléges, favorisa la première organisation des églises[5]. En prenant la forme des colléges

1. *Act.*, xx, 17 et 28; *Ep. ad Tit.*, I, 5 et 7; *I ad Timoth.*, III, 2 et 8; S. Clém., *ad Cor.*, 44; S. Jér., *Comment. in Titum : idem est presbyter qui et episcopus....* — 2. *Ad Cor.*, 42. — 3. *Ep. ad Philipp.*, 5 et 6. Dans le *Pasteur* d'Hermas, il n'y a aussi aucune trace d'épiscopat. — 4. *Apol. I*, 65, 67. On trouve bien dans les lettres de saint Ignace, mention d'évêques, de prêtres et de diacres; mais les différents textes de ces documents donnent lieu à trop de discussions pour qu'on puisse les apporter en témoignage irrécusable. — 5. Le droit d'association était, au témoignage de Gaius (Dig., XLVIII, 22, 4), formellement reconnu par les Douze Tables : *Collegiis*, dit-il, *potestatem facit lex* (XII Tab.) *pactionem quam velint sibi ferre*

funéraires, les chrétiens avaient pu se constituer, à l'abri de la loi, en communautés ayant le caractère d'une personne civile, c'est-à-dire avec le droit de recevoir des legs ou donations et les contributions mensuelles de leurs membres. La loi mosaïque avait assuré aux lévites la dîme de tous les produits de la terre; l'usage romain donna une nouvelle force à l'usage hébraïque; et, comme chaque année les synagogues de tout l'empire envoyaient autrefois leurs dons au temple de Jérusalem, les fidèles firent chaque mois leur offrande à l'église. Beaucoup, saint Cyprien, par exemple, vendaient leurs biens et en remettaient le prix à l'évêque. Celui de Rome reçut d'une seule personne 200 000 sesterces[1], et celui de Carthage put employer moitié de pareille somme au rachat de captifs chrétiens enlevés par les Maures[2].

Chaque église avait donc un budget qui lui permettait de secourir ses pauvres et ses affligés; de faire face aux dépenses du culte et des repas communs, les *agapes*, où les prêtres, comme les officiers des colléges païens, recevaient pour leur entretien double part[3]; même d'acquérir des biens-fonds pour y établir le cimetière commun et y tenir les assemblées nocturnes[4].

Le cimetière de Calliste, où tant de papes furent enterrés, existait déjà, à Rome, le long de la voie Appienne, et Alexandre Sévère adjugera aux chrétiens un domaine que des païens leur disputaient. La propriété ecclésiastique commençait donc à se constituer, comme s'était

dum ne quid ex publica lege corrumpant. Voy. mon t. V, p. 151 et suiv. La société romaine avait tant de goût pour ces associations qu'il s'en formait jusque dans les camps, malgré une défense expresse de Sévère. — 1. Tertull., *de Præscr.*, 30. — 2. S. Cypr., *Ep.* 60. Sa lettre 65 et celle du pape Corneille, *ad Fab.*, montrent que l'*arca* des églises commençait à avoir des ressources considérables. Déjà même quelques évêques en abusaient. Cf. S. Cypr., *de Lapsis*. — 3. Sur les *duplicares*, voy. t. V, p. 132. Saint Paul avait recommandé cet usage (*I Tim.*, v, 17-18), et Tertullien (*de Jejun.*, 17) le rappelle : *duplex honor binis partibus præsidentibus deputabatur.* Les confesseurs étaient souvent honorés d'une sportule sacerdotale. S. Cypr., *Ep.* 34. — 4. Tertull., *Apol.*, 39-40. Des esclaves prétendaient même que, sur ces fonds, on achetât leur liberté. Μὴ ἐράνωσαν ἀπὸ τοῦ κοινοῦ

formée celle des temples païens, par des donations. Pour le moment, elle est bien petite, mais un jour elle sera bien grande.

Plus tard, l'Église se servira encore du moule commode de l'administration impériale et pourra le remplir. La *cité* avec son vaste territoire formera le diocèse, et la métropole civile deviendra la métropole religieuse : l'archevêque succédera au flamine qui apportait à l'autel de Rome et d'Auguste les prières et les vœux de la *province* entière [1].

Les colléges si nombreux à Rome et dans les provinces avaient gardé pour eux-mêmes la vieille idée gréco-romaine du pouvoir populaire, que l'empire avait abandonnée en fait, sinon en droit; tout s'y faisait à l'élection. L'Église suivit cet usage [2]. L'élection était d'ailleurs dans la tradition apostolique. Quand les apôtres fondèrent la première charge ecclésiastique, le diaconat, saint Pierre dit à l'assistance : « Pour le service des tables, choisissez sept hommes d'entre vous [3]. » Les membres du sacerdoce existant au troisième siècle, lecteurs ou diacres, prêtres ou évêques, étaient consacrés par l'évêque, mais désignés ou formellement acceptés par toute la communauté [4], et cette élection populaire s'appelait la voix de Dieu, *vox Dei* [5]. Alexandre Sévère sera si frappé

ἐλευθεροῦσθαι (S. Ignace, *ad Polyc.* 2). Sur les cimetières chrétiens de Rome, voyez les beaux travaux de M. de Rossi, *Roma Sotterranea.* — 1. Voy. t. V, p. 216.—2. Voy., au t. VIII de l'*Hist. eccl.* de Fleury, le *Discours sur l'histoire des six premiers siècles de l'Église*, § V. — 3. *Act.*, VI, 3, et plus loin, XIV, 22, Paul et Barnabé font élire des prêtres : ....χειροτονήσαντες δὲ αὐτοὺς πρεσβυτέρους κατ' ἐκκλησίαν. — 4. Συνευδοκησάσης ἐκκλησίας πάσης (S. Clément, *ad Cor.*, 44). Ψήφῳ τοῦ λαοῦ παντὸς (S. Grég. de Naz., *Orat.* 24). Voyez l'élection de Fabianus à Rome, sous Gordien (Eus., *Hist. eccl.*, VI, 29). — 5. Voyez l'élection de saint Cyprien et de tant d'autres évêques. « Cyprien avait toujours accoutumé de consulter le peuple avant les ordinations et d'examiner en commun les mœurs et le mérite des ordinants » (Fleury, *Hist. eccl.*, II, p. 237). Dans sa lettre *au peuple de Carthage* (*Ep.* 40), saint Cyprien écrit à tous les fidèles : « Quand je serai de retour, nous pourrons, de concert avec mes collègues et en prenant votre avis, examiner et régler toutes choses dans une assemblée générale; » et parmi ces choses s'en trouvaient de fort graves pour la discipline et la doctrine

des avantages de ce système, qu'il songera un moment à l'introduire dans l'administration impériale[1].

L'élection ecclésiastique différait par un point essentiel des élections conservées dans la société civile. Celles-ci étaient annuelles; celles d'Église conférèrent, par la consécration épiscopale, un caractère indélébile et un droit viager. Ainsi cette société démocratique se donnait une aristocratie qui ne se renouvelait que très-lentement : l'élément conservateur était placé au-dessus de l'élément mobile. Mais cette aristocratie n'avait pas un pouvoir sans contrôle. Comme le duumvir était, en une certaine mesure, dans la dépendance de la curie, l'évêque administrait avec le conseil des prêtres[2].

Toutes les associations qui se forment en dehors des pouvoirs publics et contre eux sont forcées de se constituer juges de leurs membres. On vient de voir que le peuple des fidèles désignait les chefs des églises et recevait l'aveu des pénitents; c'était également lui qui faisait les saints, sans toutes les formalités nécessaires aux siècles suivants pour la canonisation. La vénération dont il avait entouré la tombe où reposaient les restes de ses héros suffit plus tard pour donner entrée au martyrologe[3].

Entre les premières églises il y avait un échange de

de l'Église. Cependant l'élection s'altère et les pouvoirs de l'évêque s'étendent. Quand le prêtre Novat nomme un diacre, saint Cyprien, son évêque, l'accuse d'usurpation (*Ep.* 52). — 1. Lampr., *Alex. Sev.*, 49. — 2. .... *et antequam diaboli instinctu studium fierent.... communi presbyterorum consilio ecclesiæ gubernabantur. Postquam vero unusquisque eos quos baptizaverat suos putabat esse, non Christi, in toto orbe decretum est ut unus de presbyteris electus superponeretur ceteris, ad quem omnis ecclesiæ cura pertineret et schismatum semina tollerentur* (S. Jér., *ad Tit.*, c. 1, p. 694, édit. de 1737, et *Ep.* 85, ou 101 dans l'édit. des bénédictins, t. IV, p. 803). Il y décrit l'ancien état de l'Église d'Alexandrie : ....*Alexandriæ, a Marco evangelista usque ad Heraclam et Dionysium episcopos, presbyteri semper unum ex se electum in excelsiori gradu collocatum, episcopum nominabant, quomodo si exercitus imperatorem faciat.* Ces paroles sont confirmées par le patriarche Eutychius, *Ann.*, t. I, p. 330. — 3. L'absence de cette canonisation populaire est un des arguments dont se servit le pape Benoît XIV (*Œuvres*, VI, p. 119-125) pour refuser à Clément d'Alexandrie le titre de saint.

conseils et parfois « une mutuelle et salutaire admonition[1]. » Si l'on n'était pas allé plus loin, on aurait eu une quantité de communautés chrétiennes qui n'auraient point fait une Église, de même qu'une foule de républiques ne font point un État. Mais, avec le dogme de la loi révélée et de l'inspiration de l'Esprit-Saint, il était de conséquence nécessaire que les apôtres fussent considérés comme ayant communiqué à leurs successeurs « la grâce certaine de la vérité ». Ceux-ci étaient donc pris pour les dépositaires de la tradition orale qui permettait d'interpréter et d'étendre la tradition écrite, c'est-à-dire de conserver au sein de l'Église un principe de perfectionnement, comme celles de nos constitutions qui se déclarent révisables, ou ceux de nos gouvernements où l'action législative modifie incessamment l'ordre ancien, selon les besoins nouveaux. Ce que nos politiques nomment la raison, l'Église l'appelle le Saint-Esprit; c'est la même chose, avec cette différence que l'une conseille et que l'autre commande.

Tous les évêques avaient alors un droit égal[2], et ils étaient très-nombreux, parce que chaque communauté voulait avoir le sien. Ce pouvoir n'eût été qu'une cause de division, si la nécessité de se concerter et de s'entendre n'avait fait emprunter encore une institution à la société romaine. Comme les représentants des cités se

1. Ce sont les mots de saint Clément (*ad Cor.*, 56) : Ἡ νουθέτησις ἣν ποιούμεθα εἰς ἀλλήλους καλή ἐστιν. Ces lettres portaient sur tout sujet et étaient souvent écrites au nom de la communauté entière, sans l'intervention d'un ancien ou d'un évêque, ainsi la belle lettre des chrétiens de Lyon à leurs frères d'Asie Mineure. (Voy. t. IV, p. 475.) — 2. Saint Cyprien écrivant au pape Étienne, au sujet des évêques de la Narbonaise, lui dit : *coepiscopi nostri* (*Ep.* 67) ; et dans sa lettre 72, on lit : .... *non legem damus, quando habeat in Ecclesiæ administratione voluntatis suæ arbitrium liberum unusquisque præpositus rationem actus sui Domino redditurus.* Voyez aussi les paroles dont se sert saint Cyprien, en invitant les Pères du troisième concile de Carthage à voter, avec une absolue liberté, car aucun d'eux ne pense être un *episcopus episcoporum* et n'est disposé à imposer sa volonté à ses collègues, paroles qui étaient certainement une allusion aux prétentions d'Étienne.

réunissaient dans la capitale de la province, les représentants des communautés chrétiennes se réunirent au siége le plus important de la région; et ces assemblées provinciales dont l'empire n'avait pas su tirer parti [1] firent la fortune de l'Église. Survenait-il une difficulté, les évêques se rassemblaient et, après discussion, décidaient, à la majorité des voix, ce que l'on devait croire et ce que l'on devait faire. N'était-il pas écrit aux Évangiles: « Quand vous vous réunirez trois en mon nom, je serai au milieu de vous? » Ce qui voulait dire que les décisions des conciles étaient inspirées par l'Esprit-Saint[2]. Les prêtres et les diacres y étaient admis à côté des évêques[3] et donnaient à ces assemblées le caractère démocratique, qui est une si grande force pour ceux qui délibèrent sur les intérêts d'une société naissante.

Cette institution, destinée à un rôle immense, apparaît vers la fin du second siècle. On n'a conservé mémoire que de deux assemblées de cette sorte avant Sévère et de deux autres durant son règne, si l'on ne compte pas celles de l'année 196 qui se tinrent à Rome, en Palestine, dans le Pont, à Corinthe, en Mésopotamie, etc.[4], pour fixer le jour de Pâques, dont la date déterminait l'époque de plusieurs fêtes chrétiennes et de certaines obligations religieuses[5]. A la génération suivante, saint Cyprien convoqua soixante évêques africains pour ar-

1. Voy. t. III, p. 235 et 376, et t. V, p. 215. — 2. Voy. p. 138. Saint Cyprien écrit au pape Corneille (*Ep.* 54) au sujet du concile de 252 : ....*placuit nobis, sancto Spiritu suggerente.* Constantin appellera les décisions synodales d'Arles : *cæleste judicium*, et ajoutera : *sacerdotum judicium ita debet haberi ac si ipse Dominus residens judicet* (Hardouin, *Collect. concil.*, t. I, p. 268). Grégoire le Grand égalait l'autorité des quatre premiers conciles œcuméniques à celle des quatre Évangiles. (Liv. I, *Ep.* 25) — 3. Eus., *Hist. eccl.*, VII, 30. — 4. Voy. l'*Art de vérifier les dates*, et Hefele, *Conciliengeschichte*, t. I, p. 69 sqq. C'est à ces synodes, sans doute, que Tertullien fait allusion (*de Jejuniis*, 13). Je ne parle pas, bien entendu, de ce qu'on appelle le concile de Jérusalem entre les années 50 et 52. — 5. Le concile de la province d'Asie, qui compta un grand nombre d'évêques, se sépara, sur ce point, de l'opinion de Rome, et cette division dura des siècles. (Fleury, *Hist. eccl.*, t. I, p. 518.)

rêter les mesures à prendre envers les *lapsi*, et quatre-vingt-sept[1] pour trancher la question du baptême des hérétiques. Cette juridiction nouvelle et supérieure diminua la liberté des églises particulières, mais c'était le seul moyen de faire une église générale. Au quatrième siècle, l'Église ira plus loin dans cette voie qui menait à l'unité de la foi et de la discipline; elle instituera les conciles œcuméniques qui supprimeront les différences entre les conciles provinciaux, comme ceux-ci avaient supprimé les différences entre les chrétientés particulières[2].

Ainsi, l'Église était naturellement arrivée par les conditions de son développement historique à se donner une constitution supérieure à celle de la société païenne, et elle en avait trouvé les principaux éléments dans ce que l'empire avait laissé de libertés au sein des villes et des provinces. Elle était une démocratie représentative ayant, par la participation du peuple aux affaires communes, beaucoup de vitalité et, par les conciles, une grande force de cohésion. L'autorité de l'épiscopat, qui croissait malgré les résistances locales[3], augmentera bientôt cette union.

Certains siéges, ceux de Jérusalem, d'Alexandrie et d'Antioche, celui de Rome surtout, jouissaient d'une considération spéciale due à l'importance des cités où ils étaient établis et à la croyance que, fondés par les Apôtres, la tradition s'y conservait plus pure. Quoiqu'il ne fût encore sorti de l'Église romaine ni un illustre docteur, ni quelques-unes de ces paroles qui élèvent ou terminent les polémiques ardentes[4], on devait être naturellement amené

1. Ces quatre-vingt-sept évêques appartenaient à l'Afrique proconsulaire, à la Numidie et à la Maurétanie. Ce concile paraît être de l'année 256. — 2. Le mot concile œcuménique signifie assemblée des évêques de toute la terre habitable, mais, pendant bien longtemps, les limites de l'Église organisée furent les frontières de l'empire. — 3. Cette résistance à l'absorption de l'église par l'évêque était sans doute au fond des luttes de Felicissimus contre Cyprien et d'Hippolyte contre Calliste. — 4. L'*épître* de saint Clément *aux Corinthiens* et le *Pasteur*, dit d'Hermas, n'ont rien de dogmatique.

à reconnaître une primauté d'honneur à l'évêque de la capitale du monde, au siége que l'on disait consacré par le sang des deux grands apôtres, Pierre et Paul, et où l'on montrait leurs tombeaux. Saint Ignace, sous Trajan, ne fait encore, dans sa lettre aux chrétiens de Rome, aucune allusion au pouvoir particulier du chef de cette communauté; il ne mentionne même pas son évêque. Mais, vers la fin du deuxième siècle, l'inévitable évolution commençait : saint Irénée admettait une certaine supériorité morale du siége romain[1], tout en combattant l'opinion de l'évêque de Rome dans la querelle que celui-ci soutint contre les églises d'Orient. Cependant l'histoire ecclésiastique de la première moitié du troisième siècle, notamment les lettres de Firmilianus à saint Cyprien contre le pape Étienne[2], et de l'évêque de Carthage aux prélats de Numidie, prouve qu'aucune prééminence doctrinale ne lui était encore accordée. Le besoin de s'unir pour se défendre changera plus tard cette primauté d'honneur en primauté de juridiction et donnera au *pape*[3] un empire plus vaste que celui des empereurs.

En attendant cet achèvement suprême de la hiérarchie, l'unité s'établissait grâce aux continuels rapports des chrétientés entre elles. On échangeait les lettres des évêques, les canons des conciles, et les églises qui les acceptaient se reconnaissaient par cela seul « en communion » avec celles qui les avaient envoyées. L'union apparaissant comme une nécessité de salut, on cédait sur des

1. ....*propter potiorem principalitatem* (*Adv. hær.*, III, 3). Malgré le passage fameux ἐπὶ ταύτῃ τῇ πέτρᾳ οἰκοδομήσω μου τὴν ἐκκλησίαν, saint Pierre n'avait joui parmi les apôtres d'aucun privilége spécial. (Matth., XVIII; Jean, XVI, 13, 24, etc.) — 2. Voy. Cypr. *Opera*, édit. Baluze, p. 143 et suiv.; *Ep.* 78, 25, et Eusèbe, *Hist. eccles.*, V, 1. — 3. Les évêques portaient ce titre ....*papam Cyprianum.* (Cypr. *Op.*, *ep.* 8, 1.) Les noms de pape et de saint-père n'ont été attribués exclusivement à l'évêque de Rome que dans les siècles suivants. Quant à la juridiction universelle, ou, comme disaient naguère les écrivains ecclésiastiques, la primauté de vigilance et d'inspection, l'histoire de l'Église au troisième siècle ne permet pas de la reconnaître à l'évêque de Rome, et il faudra longtemps encore avant de la trouver.

points secondaires pour éviter des divisions qui auraient exposé à des périls plus grands que la persécution ; de sorte que les changements qui s'opéraient, imposés par les circonstances, étaient, en outre, le développement logique de la doctrine et de la discipline primitives. Ainsi l'Église catholique se formait d'elle-même, peu à peu par la réunion des églises particulières. Vers le milieu du troisième siècle, un homme d'autorité et de gouvernement, saint Cyprien, donnera la formule de cette union dans son traité sur l'*Unité de l'Église*, où il établira que les chrétientés doivent rester en communion entre elles et avec la chaire qui est le centre de la catholicité.

« La primauté, dit-il, a été donnée à Pierre pour montrer qu'il n'y a qu'une Église, mais les autres apôtres étaient ce qu'était Pierre. L'épiscopat est un, et tous les évêques sont pasteurs; ils n'ont qu'un troupeau. L'Église de même est une et elle se répand par sa fécondité en plusieurs personnes. » La chaire de Rome est donc à ses yeux le signe et non la règle de l'unité qui résultait pour lui du commun concours de tous les membres. Les besoins et les idées que ces besoins faisaient naître ne réclamaient pas alors une plus grande concentration de l'autorité spirituelle.

De toutes ces nouveautés, la plus importante par ses conséquences historiques fut la formation d'une classe d'hommes qui n'avait pas encore existé. Par le célibat qu'on lui imposera bientôt, le prêtre chrétien deviendra un être nouveau dans la création et un homme à part dans la société. Mais ce renoncement aux conditions de la nature humaine lui vaudra une force particulière qui s'ajoutera à la force religieuse que lui donnera le droit de remettre les péchés et de faire descendre Dieu sur la terre, dans le sacrifice de l'autel. Le plus souvent ces prêtres seront des sages d'une pureté angélique et d'un dévouement au niveau de tous les sacrifices, mais parfois aussi, des hommes d'un orgueil à mettre le pied sur la tête des rois. Aussi deviendront-ils redoutables à la so-

ciété civile, parce que, placés en dehors d'elle, ils constitueront un grand corps sacerdotal qui voudra et qui, en vertu de ses doctrines, devra chercher tous les moyens de la dominer.

Il allait donc se produire dans le monde occidental une chose qui était le contraire de ce que Rome avait connu et pratiqué durant dix siècles : la séparation du clerc et du laïque, de l'Église et de l'État. Une classe très-nombreuse fut exclusivement vouée au service religieux[1] et dut en vivre[2]. Attachés, pour leur existence entière, à l'autel par leur foi et par leurs intérêts, ces hommes consacrèrent leur activité, leur génie, leur sainteté, quelquefois leur sang, à l'agrandissement de l'Église. Et comme il est dans la nature de toute corporation de travailler sans relâche à étendre son influence et ses priviléges, l'établissement du clergé, tel que celui qui vient d'être montré, assura à l'Église une armée formidable qui d'abord l'empêcha de périr et plus tard la rendit victorieuse. Jamais garde prétorienne, au meilleur sens du mot, n'a rendu à son prince autant de services que l'Église n'en a reçu du corps sacerdotal. Dépositaire de la doctrine religieuse et de la vérité morale, il a défendu l'une, suivant les temps et les lieux, avec l'esprit de mansuétude, de sacrifice ou de dureté impitoyable; mais il a conservé l'autre aux jours les plus sombres de l'histoire et il l'enseigne encore.

Ainsi l'Église développait harmonieusement sa double vie doctrinale et disciplinaire. Une seule chose diminuait en elle : la vertu du miracle. A mesure qu'elle s'était étendue à un plus grand nombre, elle avait perdu cette puissance qui, pour être admise, a besoin de l'éloigne-

1. L'Église romaine comprenait peut-être, en 251, vingt-cinq à trente mille membres; son clergé comptait quarante-six prêtres, sept diacres, quarante-deux acolytes, cinquante-deux exorcistes, lecteurs et portiers. Corn. (*Ep. ad Fab.*, 3.) — 2. Une communauté chrétienne de Rome qui, du temps du pape Zéphyrin et de l'empereur Sévère, voulut avoir son évêque particulier, lui assurait par mois 150 deniers. (Eus., *Hist. eccl.*, V, 29.)

ment dans le temps ou dans l'espace. La foi des simples avait rempli de faits merveilleux l'histoire des premiers jours. Saint Irénée croyait encore « que les véritables disciples du Christ pouvaient délivrer les possédés, prédire l'avenir, guérir les malades et ressusciter des morts. » Les docteurs de l'âge présent ne voyaient plus de ces prodiges, tout en croyant qu'ils en pouvaient voir, et Origène atteste l'affaiblissement du don divin, en n'osant parler que « des vestiges qui en subsistent parmi les chrétiens[1] ». Laissons passer un demi-siècle, et nous entendrons l'évêque de Césarée reconnaître avec mélancolie que ces vestiges mêmes ont disparu[2].

En regard de la forte organisation de l'Église, il faut mettre la faiblesse du clergé romain. Chefs des communautés chrétiennes, les évêques sont juges pour le ciel, juges aussi pour la terre, car les frères prennent l'habitude de leur soumettre les différends qui s'élèvent entre eux. Les prêtres païens, simples maîtres des cérémonies dans les solennités religieuses, n'avaient, pour résister, ni vastes domaines et revenus propres, comme l'Église en possédera lorsqu'il lui faudra combattre à son tour des novateurs, ni juridiction qui leur donnât des sujets, ni enseignement public qui leur assurât des fidèles, et l'autorité paternelle, en leur fermant l'intérieur des familles, tenait hors de leur influence la femme et l'enfant. L'ancien clergé était donc incapable de lutter contre le clergé nouveau. L'attaque fut admirablement conduite; la défense le fut très-mal. Des cris de populace et des arrêts de mort, c'est-à-dire des violences, ne suffisaient pas pour arrêter l'expansion d'une religion qui, née de l'esprit, n'aurait pu être arrêtée ou contenue que par l'esprit.

Armée de ses livres canoniques et de sa foi ardente, soutenue par sa hiérarchie, fortifiée par sa discipline,

1. *Contra Cels.*, I, 2. — 2. Eus., *Hist. eccl.*, V, 7.

l'Église marchait lentement, mais sûrement, à la conquête du monde. A l'anarchie des doctrines elle opposait la simplicité de son dogme; à la liberté philosophique, l'unité de son esprit, et elle rejetait de son sein ceux qui, dans le *Credo* commun, cherchaient « à faire leur part[1] ».

Les récits évangéliques et les exhortations doctrinales des *Épîtres* avaient suffi aux hommes simples que l'Église recrutait au premier siècle. Mais quand, au deuxième, la foi gagna les esprits cultivés, ceux-ci voulurent coordonner leurs croyances et résoudre par les procédés de l'école les questions qu'elles impliquaient. Alors se produisit, pour les solutions religieuses, la même diversité qu'autrefois on avait vue pour les solutions philosophiques.

Les sectes chrétiennes s'inspiraient bien d'un même livre, mais ce livre prêtait à mille interprétations différentes, et la prophétie de Siméon s'accomplissait : « Il sera pour le monde un signe de contradiction[2]. » Infini était le nombre des solutions proposées, et chacun trouvait, pour l'accepter, quelques-uns de ces hommes que Tertullien montre flottant à tout vent de doctrine[3]. Il y avait peu de grandes communautés chrétiennes dont l'évêque ne fût obligé de refuser le baiser de paix à des hommes qui prétendaient discuter leur foi.

L'auteur des *Philosophumena* énumère près de quarante hérésies[4]. Nous devons laisser aux écrivains de l'histoire religieuse l'étude de ces discussions subtiles et de ces audaces téméraires qui ont fait dépenser à l'humanité tant d'intelligence et de temps à sonder inutilement l'insondable. Il nous suffira de dire qu'on a fait de ces indisciplinés deux catégories principales, où l'on

1. Hérétique signifie, en grec, celui qui choisit. — 2. S. Luc, II, 34 : *Ecce positus est.... in signum cui contradicetur*. — 3. ....*in ventum*. (*Scorpiace*, 1).—4. Celse (Orig., *Contra Cels.*, III, 10 et 12) disait que les divisions étaient telles parmi les chrétiens, qu'ils n'avaient plus rien de commun que le nom.

passe par nuances insensibles, de l'orthodoxie presque complète à la contradiction absolue d'un dogme fondamental : les hérétiques d'*interprétation*, qui changeaient le sens ou le texte des Écritures, et les hérétiques d'*inspiration*, qui prêchaient une autre loi. Au temps même des apôtres, Cérinthe avait regardé Jésus comme un homme; un peu plus tard, Ébion, ou du moins les ébionites, l'avaient fait naître de Joseph et de Marie, en accordant qu'il avait mérité par sa vertu que l'Esprit-Saint descendît en lui. Ces doctrines tenaces, qui devaient aboutir à la grande hérésie d'Arius, venaient d'être renouvelées par Artémon et Théodote de Byzance; un évêque d'Antioche, Paul de Samosate, les reprendra bientôt. Or, nier la divinité du Christ, ou, comme les docètes, rejeter son humanité, c'était saper à la base le nouvel édifice religieux. On l'ébranlait encore si, avec Praxéas et Sabellius, on confondait le Fils et le Père; mais prendre, comme Montanus, le rôle de prophète, c'était en changer l'ordonnance et l'ouvrir à toutes les tempêtes soulevées par les mystiques ardeurs. Avec les uns, plus de religion, puisque le grand mystère de Dieu fait homme disparaissait; avec les autres, plus d'organisation, c'est-à-dire plus de force agissant toujours dans le même sens, puisque « l'esprit souffle où il lui plaît » : par conséquent plus d'unité doctrinale, plus d'Église universelle.

Ce dernier genre d'hérésie était surtout redoutable, parce que, chez les chrétiens, il passait pour constant que le don de prophétie n'avait pas cessé dans l'Église[1].

1. Cf. t. V, p. 476, et ci-dessus, p. 158-9. Tertullien (*de Spect.*, 29) reconnaît aussi aux chrétiens le pouvoir de chasser les démons, d'opérer des guérisons miraculeuses et de recevoir des révélations divines. Mais, quand l'interlocuteur de saint Théophile d'Antioche demande, pour se convertir, que l'archevêque lui montre un mort ressuscité, Théophile lui répond (*ad Autolycum*, I, 8; S. Just., p. 342) : « Fais comme le laboureur qui sème avant de moissonner, comme le voyageur et le malade qui croient, l'un au pilote avant d'arriver au port, l'autre au médecin avant de retrouver la santé ; » et il a bien raison : la croyance aux miracles exige une disposition particulière de l'esprit; on y croit, non parce qu'on en voit, mais parce que l'on pense en voir. C'est le mot même de l'archevêque : « Il faut croire pour voir. »

Il avait été dit aux apôtres : « Je prierai mon Père, et il vous enverra un consolateur.... Le Paraclet vous enseignera des vérités que vous n'êtes pas en état de comprendre[1]. » Les illuminés s'autorisaient de ces paroles, et beaucoup croyaient, avec Tertullien, que Montanus recevait les inspirations promises par Jésus. Mais cette croyance à des révélations particulières, qui détruisaient la révélation évangélique en prétendant la continuer, a donné et donne encore naissance aux sectes les plus dangereuses.

Au milieu de tant de doctrines, l'Église avait fait son choix avec le merveilleux esprit d'ordre et de gouvernement qu'elle semble avoir hérité de ceux qui la persécutaient. Bien qu'elle n'eût encore arrêté que les grandes lignes du temple qu'elle devait élever, elle avait déjà, au troisième siècle, son rocher immobile du Capitole, *Capitolii immobile saxum*, que les flots sans cesse mouvants de l'hérésie battaient en vain. Irénée venait d'écrire contre les gnostiques; Tertullien était aux prises avec les valentiniens et les marcionites, avec Hermogène, qui soutenait l'éternité de la matière, et avec Praxéas, qui ruinait le dogme de la Trinité. L'évêque d'Antioche avait condamné Montanus; celui de Rome, Théodote de Byzance, et Minucius discutait contre les païens[2]. L'Église savait donc ce qu'elle voulait, et ses fils, en l'écoutant, croyaient « surgir de la nuit profonde de l'erreur au grand jour de la sagesse et de la vérité[3] », tandis que les autres, les philosophes, ou « ceux qui faisaient leur part », allaient à l'aventure[4]. Enfin elle possédait déjà ce que le paga-

1. S. Jean, XVI, 7-13. — 2. Minucius Félix était un avocat de Rome. Dans son *Octavius*, il essaye d'imiter Cicéron et Platon; mais, sauf un agréable préambule, son prétendu dialogue n'est qu'une succession de deux discours : dans l'un, il dit les accusations contre les chrétiens; dans l'autre, il les réfute, et nulle part il n'expose le dogme. C'est une plaidoirie quelquefois violente, toujours sans profondeur, mais écrite avec une certaine recherche de style et faite pour des lettrés. — 3. ....*discussa caligine, de tenebrarum profundo in lucem sapientiæ et veritatis emergere* (Minuc., *Oct.*, 1). — 4. Voy. au § 41 du *Traité de la prescription*, le tableau que fait Tertullien de l'indiscipline qui règne parmi les hérétiques, jusque dans le sein des mêmes communautés.

nisme n'avait jamais eu, une grande force de discipline. Par là s'expliquent sa victoire dans le passé, sa puissance dans le présent.

A côté de ses grandeurs, cette Église avait ses misères : chez quelques-uns de ses plus illustres docteurs, l'esprit d'orgueil et d'indiscipline, qui provoquait des chutes douloureuses[1] ; parmi les fidèles, des vices que la grâce ne parvenait pas à étouffer[2], ou l'hypocrisie de la foi pour profiter des aumônes fraternelles[3] ; dans les jours d'épreuves, de nombreuses apostasies[4], expliquées par un recrutement qui s'opérait surtout dans les classes infimes[5], où se trouvaient tant d'hommes « lions dans la paix,

1. Celles de Tatien, Tertullien, Origène, Marcien, Montanus, etc. Saint Justin et saint Irénée avaient adopté la doctrine des millénaires; si Clément d'Alexandrie ne tombe pas dans l'hérésie, parfois il la côtoie, et Tertullien prétend que Victor, évêque de Rome au temps de Sévère, avait donné dans le montanisme. (*Adv. Prax.*, I.) Irénée fut envoyé à Rome pour combattre cette influence et ramener Victor à la communion des évêques d'Asie, dont il s'était séparé. — 2. Le *Pédagogue* (II) de Clément d'Alex. montre quels vices, quelle honteuse mollesse se trouvaient parfois parmi les fidèles. Origène, parlant des richesses amassées par quelques-uns de ceux qui avaient mission « d'annoncer l'Évangile », va jusqu'à dire : « Certaines églises sont changées en cavernes de voleurs. » (*In Matth.*, XVI, 8, 22; XI, 9, 15; *de Oratione*, 20.) Saint Cyprien accuse le prêtre Novat d'avoir laissé mourir son père de faim, fait avorter sa femme par ses brutalités et commis, après son élévation au sacerdoce, quantité de fraudes et de rapines (*Ep.* 49), accusations peut-être fausses, mais qui montrent que l'église de Carthage était aussi troublée que celle de Rome. Cf. Tertull., *ad Nat.*, I, 5. Dans le *de Jejun.*, 17, il admet aussi qu'il y avait bien des dangers dans les agapes, dont saint Paul avait déjà signalé les abus (*I Cor.*, XI, 21-2) et que rappellent encore saint Jean Chrysostome (*Hom.* 27 *in I Cor.*, XI), et saint Augustin (*Ep.* 64). Voyez au 35e canon du concile d'Illibéris (vers 300) les mesures prises contre les désordres des veillées chrétiennes. — 3. Voyez le *Peregrinus* de Lucien (11-13). — 4. « Peu d'hommes possédaient la constance qui fait le martyr. Quelques-uns étaient vaincus par les misères de l'emprisonnement.... plusieurs succombaient devant la douleur ou l'épouvante.... ou étaient ébranlés par les embrassements de leurs proches.... Un grand nombre, dès l'annonce de la persécution, assiégeaient en habits de fête les temples et les capitoles pour sacrifier aux dieux. » (Le Blant, *Mémoire sur la préparation au martyre*, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXVIII, p. 54-5. Voy. le *de Lapsis* de saint Cyprien et sa lettre 30.) — 5. ....*de ultima fæce collectis imperitioribus*. C'est le païen de l'*Octavius* qui parle ainsi (§ 8), et Celse (I, 27, et III, 44) avait déjà dit : « Ils

cerfs timides au moment du combat[1] »; enfin, au sein même du clergé, des compétitions et des querelles qui conduisaient au schisme ou à l'hérésie[2]. Nées le même jour, la foi et l'hérésie étaient deux sœurs ennemies et inséparables; l'une suivait l'autre et la suivra éternellement.

ne savent gagner que les niais, les âmes viles et sans intelligence, des esclaves, de pauvres femmes et des enfants. » Plus loin, au § 12, Cæcilius répète : *Ecce pars vestrum et major et melior, ut dicitis, egetis, algetis, ope, re, fame laboratis*, et, dans sa réponse (§ 31), Octavius se contente de dire : « Nous ne sommes pas la lie du peuple, parce que nous refusons vos honneurs et votre pourpre. » Puis il ajoute au § 36 : *quod plerique pauperes dicimur, non est infamia nostra, sed gloria.* L'Église, en effet, se faisait gloire, et très-justement, d'aller aux petits : parmi les martyrs qu'elle honorait le plus, se trouvaient Blandine et deux femmes suppliciées sous Sévère, Félicité et Potamienne, toutes trois esclaves. Le premier martyr d'Afrique, Namphonius, ou mieux *Namphamo* (voy. L. Renier, *Mél. d'épigr.*, p. 277 et suiv.), et Evelpistus, qui fut martyrisé avec saint Justin, étaient de même condition. Le pape Calliste (218-222) avait été esclave d'un affranchi (*Philosoph.*, IX, 12); et pendant longtemps il avait dû en être ainsi; car, dans les hautes classes, l'éducation toute païenne éloignait du christianisme, et la profession de foi chrétienne obligeait de rompre avec la société et ses honneurs. Enfin, il ne fallait pas seulement dépouiller le « vieil homme » de ses croyances; il fallait aussi lui ôter ses plaisirs, ses richesses, et beaucoup, comme le riche de l'Évangile, s'éloignaient tristement, lorsqu'on leur rappelait le précepte de Jésus sur l'abandon des biens aux pauvres. Mais on a vu que, depuis le milieu du deuxième siècle, l'Église attirait aussi à elle de grands esprits : Aristide, Justin, Irénée, Clément d'Alex., Tertullien, Origène, etc., et la paix relative dont elle jouit pendant la première moitié du troisième siècle lui valut des conversions jusque dans l'ordre sénatorial. (Cypr., *Ep.* 80.)

— 1. Tert., *de Cor.*, I. — 2. Voyez l'Épître de saint Clément aux Corinthiens, sur la sédition « impie et détestable » qui avait éclaté parmi eux; les lettres de saint Cyprien au sujet de Novat et de Félicissime; ce que les anges, dans la vision de Satur, disent à l'évêque Optat (*Actes de sainte Perpétue*), et les circonstances qui amenèrent la plupart des schismes et des hérésies. Ainsi, saint Jérôme (*de Vir. illustr.*, 53) affirme que ce furent la jalousie et les mauvais procédés, *invidia et contumeliæ*, du clergé de Rome qui causèrent la chute de Tertullien. Il montre « Rome assemblant son sénat contre Origène, parce que les chiens furieux qui aboyaient contre lui ne pouvaient supporter l'éclat de sa parole et de sa science. » (Rufin, *Apol. adv. Hieron.*, II, 20. Cf. Eus., *Hist. eccl.*, VI, 8.) Par ces « chiens furieux » saint Jérôme entendait les évêques d'Égypte qui avaient retranché le grand docteur de leur communion. Origène leur appliquait lui-même les sévères paroles de Jérémie (IV, 2) sur « les guides du peuple si habiles à faire le mal ». Fragment d'une lettre citée par saint Jérôme (*adv. Ruf.*). Ce mal datait de loin. Saint Paul avait dû réprimander les chrétiens de Corinthe et de la Crète; saint Jacques, ceux qui exagéraient la doctrine paulinienne; saint Jean, les nicolaïtes, etc.; et il était inévitable qu'il en fût ainsi.

Il y en avait une troisième, celle-là impure, la théurgie, qui se glissait chez les chrétiens de toutes les sectes comme chez les païens de tous les cultes et jusque chez les philosophes. Partout on demandait des miracles, et il ne manquait pas de gens qui prétendaient en faire. Dans l'état où se trouvaient les esprits, les maladies nerveuses devaient être fréquentes, les possédés nombreux et les guérisseurs faciles à trouver : charlatans convaincus ou trompeurs, dont les incantations faisaient toujours des dupes, et qui se renvoyaient, d'une secte à l'autre, l'accusation d'opérer avec l'aide des démons. On a vu, au précédent volume, les miracles des païens[1] : les *Philosophumena* nous montrent qu'ils paraissaient continuer, mais que ceux des gnostiques leur faisaient concurrence; en terminant le récit des pratiques de ces thaumaturges, l'auteur ajoute : « Voilà la manière de séduire les faibles d'esprit[2]. » A ce compte-là, tout le monde, païens et chrétiens, eût mérité la dure épithète, car la foi au surnaturel était partout et dans l'Église plus qu'ailleurs. Aussi, sans le chercher, sans le vouloir, elle nourrissait dans son sein des « faiseurs d'œuvres merveilleuses[3] », et, parmi ces inspirés, les femmes n'étaient pas les moins nombreuses.

Le christianisme a toujours eu une tendresse particulière pour les femmes : c'est justice, car elles ont été et sont encore ses plus puissants auxiliaires. Leur vive imagination, leur délicate nature, si virginale encore dans l'épouse et la mère, étaient séduites par cette croyance qui commandait la charité et l'amour ; qui même, par la légende de Marie-Madeleine, la pécheresse repentie, allait jusqu'à l'indulgence et au pardon pour celles qui avaient beaucoup aimé.

C'était à elles que s'adressaient ces hommes qui se glissaient dans les maisons, « silencieux devant l'époux,

1. Orig., *Contra Cels.*, VIII, 45. — 2. *Philos.*, IV, 4, 15 : πείθει τοὺς ἄφρονας. — 3. C'est le sens du mot thaumaturge (θαύματα et ἔρδειν de la rac. ἐργ).

intarissables avec la matrone[1] ». Celse et le païen de l'*Octavius* montrent quelle part elles prenaient ensuite à la propagande chrétienne. La mère, gagnée, entraînait l'enfant, puis le père et la famille entière. L'histoire de sainte Monique convertissant son époux et son fils est bien vieille et toujours nouvelle. Aussi l'Église leur assurait-elle une place honorée. Les *Épîtres* parlent de saintes femmes remplissant une fonction dans les communautés[2], témoignage que Pline confirme[3]; et Lucien les montre portant dans les prisons des aliments aux captifs chrétiens. Si l'enseignement et l'accomplissement des rites leur étaient interdits, Jésus leur avait donné la bonne part. Quand Marthe s'indigne d'être exclue du sacerdoce, Marie lui répond par un sourire: « Ne nous a-t-il pas dit que notre faiblesse serait sauvée par sa force[4]? » Cette force divine qui les relève si haut, c'est l'amour.

Mais l'amour est chose de sentiment bien plus que de raison. Lorsqu'il entre dans un cœur maître de lui-même, il provoque un dévouement réfléchi aux œuvres méritoires; autrement, c'est le désordre. Par leur constitution nerveuse, les femmes sont prédisposées à l'exaltation; quelques-unes y cédaient, et celles-là avaient des visions ou prophétisaient.

Dans l'extase où elles tombaient à la suite de longs jeûnes et de macérations, elles voyaient le ciel s'ouvrir et conversaient avec les anges. Tertullien nous a conservé un de ces cas de pathologie psychologique: « Une de nos sœurs, dit-il, dans l'extase que l'Esprit lui envoie au milieu même de nos assemblées, a la grâce des révélations; elle voit et entend les choses saintes, lit dans les cœurs et indique les remèdes aux malades. Qu'on lise les Écritures, un psaume, une homélie, et aussitôt elle a

1. Orig., *Contra Cels.*, III, 55. — 2. Dans le *Pasteur* d'Hermas, il est aussi question de diaconesses chargées des rapports de la communauté chrétienne avec les veuves et les orphelins. — 3. Voy. t. IV, p. 262. — 4. ὅτι τὸ σθενὲς διὰ τοῦ ἰσχυροῦ σωθήσεται (*Const.*, I, 21, *ap.* Bunsen, *op. cit.*, t. VI). Cf. de Pressensé, *la Vie des chrétiens*, p. 77.

une vision. Un jour que j'avais discouru sur l'âme, elle nous dit entre autres choses : « J'ai vu une âme corpo« relle, ayant une certaine forme et consistance telle, « qu'on aurait pu la saisir ; elle était brillante, de cou« leur aérienne, avec un visage humain[1]. » Tertullien dut être bien charmé d'une vision qui confirmait sa doctrine de la matérialité de l'âme. Il venait de l'exposer, et l'écho des paroles du prêtre, au lieu d'être une autre parole, devenait une image : la visionnaire *voyait* ce qu'elle venait d'*entendre*, et il n'est pas de jour où ce miracle ne se produise cent fois dans certains de nos hospices[2].

Plus la vie religieuse prenait d'intensité, plus les sectes se multipliaient. De temps à autre, la confusion pénétrait au sein même des plus grandes églises, parce que l'effort pour mettre en tout la discipline, au profit de l'autorité épiscopale, se heurtait contre des âmes à la fois religieuses et indépendantes. On sait par les lettres de saint Cyprien quels désordres existaient dans la chrétienté de Carthage. Tous ces révoltés sont naturellement représentés comme des misérables : c'est le sort des vaincus. Mais, si nous connaissions autre chose que les accusations « contre les prêtres conjurés », si ceux auxquels l'évêque impute tant de faits honteux nous avaient dit les motifs de leur conduite, peut-être verrions-nous dans les excommuniés, au lieu de brouillons et de coupables, des hommes défendant la liberté de leur église.

Cette lutte entre deux principes, dont l'un devait bientôt étouffer l'autre, existait à Rome, à l'insu même de ceux qui la soutenaient.

Un livre récemment retrouvé, les *Philosophumena*[3],

1. *De anima*, 9. — 2. Ce ne sont pas les seuls philosophes qui doivent aujourd'hui étudier les sciences de la vie ; les historiens en ont plus besoin encore, car la physiologie a joué un grand rôle dans le monde, avant qu'il y eût des physiologistes, et elle explique bien des faits sans elle inexplicables. Il est triste de le dire, mais un hospice d'aliénés est, lui aussi, un livre d'histoire. — 3. Ce manuscrit, découvert en 1840 et publié pour la première fois en 1851, par M. Miller, a été attribué à Origène, à Caïus, prêtre

écrit par un évêque [1], montre dans cette église d'irritants débats [2].

L'esclave Calliste[3] avait été chargé par son maître de fonder une banque; il fut malheureux, l'auteur dit malhonnête, et envoyé au moulin, c'est-à-dire aux travaux les plus durs. Les frères intervinrent; il recouvra sa liberté et un jour outragea les Juifs en pleine synagogue, ce qui le fit condamner par le préfet de Rome aux verges et aux mines de Sardaigne, comme perturbateur de l'ordre public. Quand Marcia, la concubine de Commode, se fit donner par l'évêque de Rome les noms des chrétiens exilés dans l'île, pour les en tirer [4], l'évêque Victor ne mit pas Calliste sur sa liste; mais l'habile homme gagna le messager de l'impératrice, qui prit sur lui de l'emmener avec les autres. A Rome, Calliste réussit à se mettre dans les bonnes grâces du pape Zéphyrin, « homme simple d'esprit », dit l'auteur, « fort avare et quelque peu vénal », qui le préposa à la garde du cimetière commun des chrétiens [5], puis à la distribution des aumônes et à l'administration de l'Église. Dans ces charges qui le mettaient en rapports journaliers avec tous les fidèles, il gagna leur confiance. La communauté était très-divisée; il persuada à chaque faction qu'il était de cœur avec elle et, à la mort de Zéphyrin, il fut élu à sa place, malgré ses fâcheux antécédents (218). Aussitôt s'accrurent les désordres dans la discipline et la confusion dans la croyance. Calliste accusa d'hérésie plusieurs évêques orthodoxes, tandis que lui-

romain, à Tertullien ou à Hippolyte, évêque du Port-du-Tibre. Cette dernière opinion tend à prévaloir. L'auteur, quel qu'il soit, a été un familier du pape Victor (190-202), mais fut l'adversaire du pape Calliste, ce qui oblige, sans rejeter son récit, à faire la part de la passion qu'il y met. — 1. L'auteur du livre se met au nombre des μετέχοντες ἀρχιερατείας, successeurs des apôtres et commis à la garde de la foi (I, 1). — 2. Et ces débats avaient commencé de bonne heure. L'*Épître aux Galates* (II, 11 et suiv.) laisse entrevoir, entre saint Pierre et saint Paul, des dissensions qui ont dû s'aggraver, si l'on en juge par cette phrase de saint Clément Romain : « Paul et Pierre trouvèrent la mort par suite de jalousies et de discordes intérieures. » Cf. *Clementis Rom. Epist.*, Hilgenfeld, 1876. — 3. *Philosoph.*, IX, 12. — 4. Voy. p. 17. — 5. *Cœmeterium Callisti* découvert par M. de Rossi et si bien étudié par lui.

même enseignait que le Père et le Fils n'étaient qu'une même personne. Pour multiplier le nombre de ses adhérents, il admit au sacerdoce des gens mariés; à l'Église, des pécheurs non réconciliés; à la communion, des hommes de mœurs faciles, des femmes vivant en concubinage, des mères ayant exposé leurs enfants. « Laissez l'ivraie croître avec le froment, disait-il, l'Église a pour symbole l'arche de Noé, qui renfermait des animaux purs et impurs[1]. » Qu'y a-t-il de vrai dans ces accusations? Nous ne le savons pas. L'auteur des *Philosophumena* penche évidemment vers les montanistes, et un évêque indulgent déplaît à son austérité. Mais si le tableau est chargé, le fond est vrai, en ce sens au moins que Rome avait aussi ses révoltés contre le chef ecclésiastique ; bientôt ils feront un antipape, Novatien. Le pape Étienne et le grand évêque de Carthage échangeront des lettres irritées[2], et l'évêque de Césarée dira de celui de Rome : « Son âme est mobile, incertaine et fuyante[3]. » A Alexandrie, Démétrius, jaloux d'Origène, le forcera de quitter cette ville et plus tard l'excommuniera; plus tard encore, Paul de Samosate sera forcé de descendre du siége épiscopal d'Antioche sous l'inculpation d'avarice, de mauvaises mœurs et d'hérésie.

1. *Philosoph.*, IX, 12. M. de Rossi a entrepris (*Bull. di Archeol. crist.*, 1866, n° I) de réfuter ces accusations. Nous n'y contredisons pas. Peu nous importe le sujet de ces querelles et l'hérésie vraie ou fausse du pape; nous admettons même l'exagération évidente des reproches. Mais, sur la question de savoir si l'église de Rome était alors troublée, il est impossible de rejeter le témoignage des *Philosophumena*, qui est confirmé par le *Pasteur* d'Hermas : *vos infirmati a secularibus negotiis tradidistis vos in socordiam* (*Visio III*, 2), et par ce que dit saint Jérôme de la conduite du clergé romain à l'égard de Tertullien. Voy. p. 164, n. 2. Amm. Marcellin raconte (XXVII, 3), à une époque où la discipline était bien mieux établie qu'au commencement du troisième siècle, que deux évêques se disputant le siége de Rome, il éclata une terrible émeute, après laquelle on trouva cent trente-sept cadavres dans la basilique Sicinienne. Le chanoine Dœllinger, qui a réfuté le livre de Bunsen, *Hippolytus und seine Zeit*, n'a pas réussi à justifier Calliste. — 2. Cypr., *Ep.* 75, 25 et 26 : ....*Non pudet Stephanum, Cyprianum pseudochristum et pseudoapostolum dicere.* — 3. Id., *ibid.*, 78, 25 : ... *anima lubrica, mobilis et incerta.* Les évêques de Tarse et d'Alexandrie prirent aussi parti, dans cette circonstance, pour Cyprien contre Étienne.

Les chrétientés n'étaient donc pas toujours l'Église séraphique de la tradition ; c'étaient des communautés composées d'hommes ayant, les uns de grandes vertus, les autres nos passions, nos vices et tous les emportements dont s'accommode fort bien l'esprit religieux dans certaines natures.

Dès le temps de Marc-Aurèle, Celse avait pu prétendre que les divisions étaient déjà telles parmi les chrétiens, qu'ils n'avaient plus rien de commun que le nom, et Ammien Marcellin, un païen sans passion religieuse, qui rend hommage aux mœurs de certains évêques[1], dira au siècle suivant : « Les bêtes sauvages ne sont pas plus cruelles pour l'homme que la plupart des chrétiens ne sont enragés les uns contre les autres[2]. » Des âmes pieuses ont, au contraire, tiré de ces désordres persistants la preuve que la nouvelle religion était d'institution divine, parce qu'une œuvre humaine n'aurait pu survivre à de pareils déchirements. Disons seulement qu'ils étaient inévitables. L'homme se retrouve avec ses passions aussi bien dans le théologien que dans le philosophe[3], car ce ne sont ni les croyances ni les idées qui font les violents ou les pacifiques, mais le caractère et les habitudes que l'éducation a fait prendre, les institutions auxquelles on a plié sa vie.

1. XXVII, 3, *ad fin.* — 2. *Nullas infestas hominibus bestias ut sunt sibi ferales plerique christianorum* (XII, 5). — 3. C'est à peu près ce que dit saint Paul aux Corinthiens (*I Cor.*, III, 1-4), quand il oppose dans le chrétien l'homme *spirituel* à l'homme *charnel*.

CHAPITRE LXVI.

LA PERSÉCUTION SOUS SÉVÈRE.

Le gouvernement impérial connaissait bien l'organisation puissante de l'Église[1], ces communautés correspondant entre elles d'un bout de l'empire à l'autre; ces hommes qui, sans argent, traversaient les terres et les mers[2], qui voyaient partout, à leur approche, des portes et des cœurs s'ouvrir; qui, enfin, même avec des hommes d'une autre langue, sur un signe s'entendaient sans avoir besoin de se comprendre[3]. Le gouvernement impérial, si craintif à l'égard des sociétés secrètes, en trouvait une immense, répandue en tous lieux et qui était pour lui un péril évident, car c'était au sein de l'État un autre État auquel ne manquait aucun organe d'action; mais la tolérance était une conséquence nécessaire de l'organisation religieuse des Romains, qui n'eurent jamais de théocratie parce que, dans leurs pontifes, le caractère civil primait le caractère sacerdotal. Les prêtres de Jupiter et de Mars étaient aussi des juges, des soldats, des administrateurs; et ils avaient appris, dans le gouvernement des hommes,

1. Ulpien, un des conseillers de Sévère, avait réuni dans le VII[e] chap. de son traité *de Off. proc.* tous les édits relatifs aux chrétiens. (Lactance, *Inst. div.*, V, XI, 19.) — 2. Voyez (*II Cor.*, XI, 23-30) le résumé que donne saint Paul de ses voyages. — 3. Toute l'histoire ecclésiastique dépose de l'activité de ces communications. Les églises se consultent, se font part des décisions qu'elles ont prises, de leurs souffrances et de leurs triomphes. Les écrits mêmes circulaient rapidement. Saint Irénée, à Lyon, emprunte plusieurs passages à Théophile d'Antioche, et l'auteur des *Philosophumena*, à Rome, Tertullien, à Carthage, copient l'évêque lyonnais.

que la loi atteint seulement les actes et n'a point de prise sur la pensée. Aussi ne songèrent-ils jamais à imposer leurs croyances et tolérèrent-ils celles des autres tant qu'elles ne se manifestaient point par des faits jugés offensants pour l'empereur ou dangereux pour l'empire. Au milieu de la paix profonde que Sévère garantissait au monde romain, alors que nulle crainte de danger public n'exaltait les esprits, les sages qui conduisaient l'État ne songeaient pas à proscrire la nouvelle religion, tout en la laissant sous la menace du rescrit de Trajan[1]. Ce rescrit, il était impossible de le retirer, tant que les Césars garderaient la religion de leurs pères; car, pour eux, le titre de souverain pontife équivalait au serment fait par nos rois, le jour du sacre, de conserver la religion orthodoxe et de ne pas tolérer d'hérétiques dans leurs États[2].

Mais rois et empereurs ne pouvaient-ils se soustraire à ce dangereux serment? La sagesse dit oui; la fatalité historique dit non, et c'est elle malheureusement qui d'ordinaire est la plus forte.

Cette demi-tolérance ne donnait à l'Église qu'une paix incertaine; car les meilleurs des païens ressemblaient à l'historien Dion Cassius, esprit timoré, ennemi de toute violence, qui pourtant voulait qu'on punît les chrétiens, parce que, disait-il, les novateurs en religion étaient nécessairement des novateurs en politique qui poussaient les citoyens à la révolte[3]. De temps à autre, une émeute populaire faisait quelques victimes[4], ou un gou-

1. Voy. p. 18, n. 2. — 2. Serment de Louis XIII à son sacre : « .... Outre je tascheroy à mon pouvoir, en bonne foy, de chasser de ma juridiction et terres de ma sujétion tous hérétiques dénoncés par l'Église » (*le Ceremonial françois*, par Théod. Godefroy, 1649). — 3. Dion, LII, 36. — 4. *Quoties in Christianos desævitis.... legibus obsequentes? Quoties suo jure nos inimicum vulgus invadit lapidibus et incendiis?* (Tert., *Apol.*, 37.) Cependant Origène dit peu de temps avant la persécution de Decius : *Pauci per intervalla temporum et facile numerabiles pro Christiana religione mortem obierunt* (*Contra Cels.*, III, 8). Lactance (*de Morte persecut.*, III, 4, 5; IV, 1) croit que l'Église a vécu en paix de Domitien à Decius, et Prudence (*adv. Symm.*, II, 669), fait remonter cette ère de paix jusqu'à Néron.

verneur trop zélé appliquait les vieilles lois de l'empire. Sévère n'avait eu d'abord pour les chrétiens qu'une grande indifférence, car il ne voyait parmi eux que « des cardeurs, des foulons, des cordonniers[1], » et il ne lui semblait pas qu'un empereur eût quelque chose à craindre de ce dieu des petites gens. On n'est pas sûr qu'il en ait envoyé aucun avant l'année 202 dans les lieux d'exil ou aux carrières d'où Marcia, sous Commode, les avait tirés[2], et les chrétiens furent certainement compris dans la faveur qu'il accorda « aux sectateurs de la superstition juive », de pouvoir arriver aux honneurs municipaux, avec dispense des obligations contraires à leurs croyances[3]. On en voyait jusque dans son entourage. Avant sa grandeur, un d'eux l'avait guéri de nous ne savons quel mal; il en avait gardé si bon souvenir, que, devenu empereur, il le fit chercher partout et l'établit au palais[4]. D'autres y demeuraient, si le célèbre *graffito* du crucifié à tête d'âne, trouvé naguère au Palatin, est, comme il semble, de ce temps. Ne savons-nous pas d'ailleurs que Caracalla eut une nourrice chrétienne[5] et qu'un jour il prit une telle colère de ce qu'on avait fouetté un de ses compagnons de jeu, parce que cet enfant était de religion juive ou chrétienne, qu'il refusa longtemps de voir ceux qui l'avaient battu[6]. Lorsqu'on lit au Digeste que Sévère ordonna de renvoyer devant le préfet de la ville

1. Orig., *Contra Cels.*, III, 55. — 2. Après avoir énuméré ceux que les communautés chrétiennes secouraient, les pauvres, les orphelins, les vieux serviteurs et les naufragés, Tertullien, qui pourtant a l'habitude de l'extrême exagération, ajoute : *et si qui in metallis, et si qui in insulis vel in custodiis, ex causa Dei sectæ* (*Ap.*, 39). On a vu, pp. 17 et 168, que Marcia avait fait élargir ceux qui se trouvaient dans les mines de la Sardaigne, et il n'y a point de raison de penser que la mesure n'ait pas été générale. — 3. Dig., L., 2, 3, § 3. Cette interprétation peut s'autoriser du traité *de Idololatria,* où Tertullien expose à quoi doit se refuser « le magistrat chrétien ». Quant aux Juifs, leur enseignement était public. ...*Judæi palam lectitant, vectigalis libertas vulgo aditur sabbatis omnibus* (Tert., *Apol.*, 18), et le gouvernement veillait à ce que personne ne troublât leur service religieux. (*Philosoph.*, IX, 12.) Ils tenaient ce droit d'Auguste. (Jos., *Ant. Jud.*, XVI, 6, 2.) — 4. Tertull., *ad Scap.*, 4. — 5. *Lacte Christiano educatus* (Tertull., *ibid.*). — 6. Spart., *Caracallus*, 1.

les individus accusés de tenir des assemblées illicites[1], on peut en conclure, les garanties de justice augmentant à mesure que le juge est pris plus haut, que ce rescrit dut être favorable aux chrétiens : la vieille et dure loi contre les associations allait être tempérée par la prudence politique[2]. Le même prince autorisa, par tout l'empire, les pauvres gens à former des colléges avec cotisation mensuelle[3]. En fait, ce rescrit était favorable aux chrétiens, et l'on n'a pas le droit de dire que Sévère n'avait pas songé à eux en l'écrivant[4].

Mais l'empereur n'aimait le bruit nulle part, et les disputes religieuses en faisaient beaucoup, surtout quand Tertullien s'en mêlait, et il y passa sa vie. Ce fils de centurion était un homme de combat; il attaquait pour se défendre et frappait bruyamment tout autour de lui, en invectivant à la fois les païens, leurs magistrats, leurs dieux, « admis au ciel de par un sénatus-consulte[5] », et ceux de ses frères qu'il traitait d'hérétiques[6], sans penser que les orthodoxes lui réservaient le même sort. Dans un fragment récemment retrouvé de saint Clément Romain se lit cette prière à Dieu : « C'est toi, maître suprême, qui as donné à nos souverains la royauté pour que nous

1. ....*qui illicitum collegium coïsse dicuntur* (Dig., I, 12, 1, § 14). — 2. Au dire de Tertullien (voy. p. 200), Sévère sauva plusieurs chrétiens que le peuple voulait faire condamner. Ce fut peut-être à cette occasion que le rescrit fut rendu. — 3. ....*permittitur tenuioribus stipem menstruam.... non tantum in Urbe sed et in Italia et in provinciis.... Divus Severus rescripsit* (Dig., XLVII, 22, 1). Il les interdit dans les armées (*ibid.*), où néanmoins il s'en forma. Cf. L. Renier, *Inscr. d'Alg.*, 70. — 4. Tertullien atteste (*Apol.*, 39) que cette habitude de fournir la *menstruam stipem* existait chez les chrétiens; ils avaient donc bénéficié de la loi de Sévère. Cependant il dit que le prétexte de la persécution fut les réunions illicites (*de Jejun.*, 13). Sévère, qui ne se proposait que d'arrêter la propagande, n'aura peut-être frappé que les réunions peu nombreuses qui n'avaient pas pris le caractère légal des colléges funéraires. — 5. ....*ut deus non sit, nisi cui esse permiserit senatus* (*ad Nationes*, I, 10). — 6. Il leur refuse le droit de discussion et les tient pour condamnés sans appel. Dans le *de Præscr. adv. hæret.*, il ne leur oppose que la forme juridique de la prescription : « Vous n'avez pour vous, leur dit-il, ni le temps ni la possession »; et cet argument lui suffit.

leur soyons soumis. Accorde-leur, Seigneur, la santé et la paix, afin qu'ils exercent sans obstacle le pouvoir que tu leur as confié sur toute existence. Dirige, Seigneur, leur volonté selon le bien et suivant ce qui t'est agréable, afin qu'usant de l'autorité avec douceur, ils te trouvent propice...[1]. » Voilà la pensée des premières chrétientés, celle des apôtres Paul et Pierre, celle encore d'un évêque de Rome à la fin du premier siècle, et de Théophile d'Antioche au milieu du second. Que ces saints hommes sont loin du fougueux docteur de Carthage écrivant dans son traité *de l'Idolâtrie* une véritable déclaration de guerre à la société païenne! Dans un autre[2], on entend encore ce cri de révolte : « C'est affaire à nous de combattre les institutions des anciens, les lois de nos maîtres[3]; » et cette révolte morale était légitime, puisque le gouvernement impérial, ne comprenant pas les droits sacrés de la conscience, avait traité des hommes de foi comme des hommes de crime. Quant à la vie des chrétiens, Tertullien la veut triste et sombre, toujours sous la cendre et le cilice, dans la prière et les larmes. « La femme qui ne vit pas comme une Ève repentie et gémissante est condamnée et déjà morte. Ses parures sont la pompe de ses funérailles[4]. » Et cette sévérité répondait si bien à l'esprit de l'Église, que l'autorité du prêtre de Carthage, malgré sa chute, y était et y est restée fort grande. « Donne-moi le maître, » disait saint Cyprien quand il voulait un livre du célèbre docteur, *da magistrum*[5], et Bossuet, qui l'a souve copié, est bien près de parler comme Cyprien.

Minucius Félix n'a ni son génie ni sa rudesse, et est plus amer encore. Il ne lui suffit pas de livrer les dieux

1. Première Clémentine, ch. 37. — 2. *Adversus hæc nobis negotium est, adversus institutiones majorum, auctoritates receptorum, leges dominantium, argumentationes prudentium* (*ad Nation.*, 20). — 3. Voy. aussi les violences du *de Corona*, 11. Il faut remarquer ce vieil esprit de l'Église, car il a reparu du jour où la société laïque a commencé de s'éloigner d'elle. Le *Syllabus* n'est-il pas un écho de ces doctrines funestes qui n'ont plus l'excuse de la persécution? — 4. *De cultu fem.*, I, 1. — 5. S. Jérôme, *de Vir. illustr.*

de Rome à la dérision; il foule aux pieds le dernier culte qui lui restât, l'orgueil des souvenirs. Saint Clément reconnaissait Rome pour sa patrie : en parlant d'elle il disait : « nos légions, nos généraux[1]. » Minucius n'est plus romain; pour lui, la fortune de ce peuple est faite d'iniquités, son histoire est pleine de crimes, et sa ville n'a jamais été qu'un repaire de brigands[2]. Avec moins de colère et autant de dédain, saint Augustin dira encore de la gloire des Romains : *acceperunt mercedem suam, vani vanam.*

Les sentiments de Minucius sont ceux du plus grand nombre des chrétiens. A Sanctus, un des martyrs de Lyon, on demande, au milieu des tortures, son nom, sa ville, son pays, s'il est libre, s'il est esclave. Mais il n'a pas de nom; il n'a point de patrie. A tout il ne répond qu'un mot : « Je suis chrétien! » C'est très-beau, mais aussi très-menaçant. *Civis Romanus sum!* s'écriait le Romain des anciens jours attestant sa noblesse et son droit. Le stoïcien était encore un citoyen du monde. Les chrétiens n'ont plus qu'une cité, le ciel; l'autre patrie, ils ne la connaissent pas.

La Grèce et ses gloires, qui sont celles de l'esprit humain, ne trouvent plus grâce devant eux. Pour eux, Socrate est un bouffon[3], Aristote un misérable[4], et ils prononcent l'anathème contre tous les grands philosophes. Quelle différence entre les apologistes du premier âge et ceux du second, et dans l'espace d'un demi-siècle, de Justin à Minucius Félix, d'Athénagore à Tertullien, comme la haine s'était envenimée! L'Église est devenue, quand elle a été maîtresse du monde, une grande école de respect et de soumission à la loi; elle ne l'était pas alors.

A ces malédictions contre l'histoire et la philosophie,

1. C'est le fameux ἡμῶν si longtemps contesté et qui ne peut plus l'être. — 2. *Octavius*, 25. — 3. *Ibid.*, 38 : *Scurra Atticus.* — 4. *Miserum Aristotelicem* (Tert., *de Præscript.*, 7). Clément d'Alexandrie, au contraire, rendait à la même époque un solennel hommage à Aristote, en le copiant dans ses *Hypotyposes.*

c'est-à-dire contre la civilisation, s'ajoutaient des menaces contre l'empire et sa Babylone sacrilége. La secte des montanistes, qui s'accroissait tous les jours, même, à en croire l'orateur païen de l'*Octavius*, tous les chrétiens[1], annonçaient à Rome sa destruction prochaine, et leurs sombres prophéties donnaient à croire qu'ils se feraient volontiers les ouvriers de cette heure sinistre. « Si tous les autres pensaient comme vous, leur disait Celse, le monde deviendrait la proie des barbares[2]. » Et, en effet, il l'est devenu, quand tout le monde pensa comme eux. Il se trouvait bien, à cette heure, dans Alexandrie, des hommes tels que Pantenus, Clément et Origène, qui, admirateurs sincères de l'ancienne philosophie, auraient voulu « dégager les perles perdues dans un alliage funeste, afin de les joindre au diamant précieux dont l'éclat en deviendrait plus vif[3] »; ou, comme disait Origène, « ravir l'or des Égyptiens pour en faire les vases sacrés de l'autel[4]. » Mais lorsqu'ils parlaient de leurs contemporains, c'était avec l'amertume de Tertullien. Un des plus modérés, Cyprien, écrivait à un magistrat romain, au milieu d'une peste et d'une famine : « Ces fléaux sont la vengeance divine qui frappe des coupables endurcis. Quoi! vous blasphémez contre le Dieu véritable, vous persécutez ses serviteurs, et vous vous étonnez que la pluie ne descende pas sur vos plaines arides, que les sources tarissent, que la grêle détruise vos récoltes et que l'air empoisonné décime vos populations? Ces maux sont la suite de vos iniquités[5] ! » Les païens parlaient de

1. *Oct.*, 10. L'*Octavius* doit avoir été écrit aux environs de l'année 180, et le traité de Celse est probablement du même temps. — 2. *Contra Cels.*, VIII, 68. En parlant ainsi je ne veux que constater un *fait*, c'est que les chrétiens, après avoir été un élément de dissolution pour l'empire païen, n'ont pas su sauver l'empire chrétien lorsqu'ils en furent devenus les maîtres. Quant aux causes de cette grande chute de l'empire, elles étaient nombreuses, comme on le verra dans la suite de ce travail, et tout ce que nous disons ici prouve que le christianisme fut une de ces causes. — 3. *Strom.*, I, I, § 17. — 4. *Ep. ad Gregor.*, 1, 30. — 5. *Ad Demetrianum*, 8. Dans cette lettre très-vive contre la société païenne, Cyprien annonçait aussi la prochaine destruction du monde.

même, et de plus criaient : « Les chrétiens aux lions ! » Des deux côtés la passion concevait des dieux à son image, irrités et violents, tandis que l'impassible nature, suivant le cours de ses lois immuables, portait ici les nuées fécondes et là les miasmes mortels.

On a dit que cette rupture était nécessaire pour donner à cette société une secousse qui fît tomber de sa tête les couronnes de fleurs et l'ivresse des voluptés impures. Notre cinquième volume a démontré l'exagération de cette légende, et nous savons, hélas ! que tous les vices n'ont pas disparu de la terre du jour où le Christ s'est assis avec Constantin sur le trône impérial. Les abominations du moyen âge et des temps modernes, jusqu'aux noyades de la Terreur et aux fusillades de la Commune, prouvent que l'Évangile n'a pas réussi à tuer la bête en nous[1].

Les Romains, qui avaient un goût si vif pour les déclamations tragiques, et l'empereur, qui en avait fait[2], n'auraient peut-être pas donné grande attention aux sombres tableaux que beaucoup de chrétiens déroulaient à leurs yeux, si, par d'autres côtés, la nouvelle doctrine ne leur avait paru dangereuse.

Saint Paul avait dit : « Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures, car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu[3]. » Mais cet esprit de soumission n'était déjà plus celui d'une partie des fidèles. Sévère était un soldat. Que devait-il penser d'hommes répondant à Celse qui leur reprochait d'abandonner l'empire assailli par les barbares : « Il est vrai que nous ne portons pas les armes et que nous ne les prendrions pas si l'empereur voulait nous y contraindre, nous avons un autre camp où nous combattons pour lui par nos prières[4]. » Jurisconsulte, de quel œil pouvait-il regarder

1. Voy. t. V, p. 417, le mot d'Épictète. — 2. ....*declamavit* (Spart). Sur le goût des Romains pour les déclamations, voy. t. V, p. 403. — 3. *Ad Coloss.*, 13. — 4. Orig., *Contra Cels.*, VIII, 73-74. Et les faits sont d'accord avec les paroles. Le recruteur présente au proconsul d'Afrique un jeune

une secte où l'on enseignait que quand la loi de l'Église est en opposition avec la loi de l'État, c'est à la première qu'il faut obéir [1], « parce que la foi n'admet pas l'allégation de la nécessité[2]. » Prince enfin et conservateur nécessaire d'un ordre de choses dont la première loi était le dévouement aux obligations sociales, il était inévitable qu'il chercherait à arrêter les progrès d'une religion dont les sectateurs se désintéressaient de tout devoir public.

D'après les idées des anciens, que l'État fût représenté par un homme, un sénat ou une assemblée populaire, dans une puissante cité comme Athènes et Rome, ou dans le plus obscur des municipes, le citoyen lui devait toutes ses facultés : son courage dans les combats, sa fortune dans les nécessités publiques, sa vie dans les grands périls. Cette dépendance à l'égard de l'État, fort opposée à ce que nous pensons des droits de la liberté individuelle, avait donné au patriotisme une énergie que le nôtre a perdue[3]; et c'est parce que nous n'avons plus cette idée-là qu'il y a tant de choses que nous ne comprenons pas dans la société ancienne. Ainsi, pour faire la part de chacun dans les persécutions, celle des bourreaux tout comme celle des victimes, il faut se rendre compte de l'horreur qu'inspiraient nécessairement à ce qu'il restait de vrais Romains, ces hommes qui opposaient à la patrie commune léguée par les aïeux celle qu'ils s'étaient faite eux-mêmes. Pourquoi, leur demandait-on, pourquoi fuyez-vous les fonctions municipales « où l'on défend la loi »? — « Parce que, dans chacune de vos cités, nous avons une autre patrie que Dieu nous a faite, l'Église, et que c'est à

homme que la ville de Théveste livre pour être soldat; mais le jeune homme répond qu'étant chrétien, il ne lui est pas permis de porter les armes. Pour ce refus du serment militaire, il fut exécuté (*Acta sincera*, p. 309, *ad ann.* 295). — 1. Orig., *Contra Cels.*, V, 37. — 2. *Non admittit status fidei allegationem necessitatis* (Tert., *de Cor.*, II). Saint Polycrate avait déjà écrit.... πειθαρχεῖν δεῖ θεῷ μᾶλλον ἢ ἀνθρώποις, dans sa lettre au pape Victor, dont il refuse d'accepter la décision. (Eus., *Hist. eccl.*, V, 24.) Les paroles de Polycrate sont celles mêmes des apôtres (*Act.*, v, 29), et elles sont restées dans la pensée, sinon dans les actes de l'Église. — 3. Voy. p. 121, le serment des Éphèbes d'Athènes.

gouverner celle-là que doivent s'attacher ceux d'entre nous qui ont autorité par la parole et les mœurs[1]. » Plusieurs philosophies, celle même qui régnait alors, conseillaient aussi le détachement du monde; mais, dans l'école, cet esprit était inoffensif, parce qu'il restait à l'état de simple curiosité psychologique. Dans l'Église, il devait apparaître aux gouvernants comme un péril social, d'abord parce qu'il était l'âme d'une société ennemie de l'ordre établi, ensuite parce que le renoncement aux fonctions municipales désorganisait la cité en faisant peser des charges plus lourdes sur ceux qui les acceptaient[2].

Bien d'autres choses scandalisaient encore les païens. Alors, comme aujourd'hui, on honorait les familles nombreuses, et la loi romaine punissait le célibat. Or les gnostiques chrétiens, presque aussi nombreux que les orthodoxes, maudissaient la chair comme le principe de tout mal et pratiquaient l'ascétisme, qui fait vivre dans un monde à part. D'autres, méconnaissant jusqu'aux conditions de la vie humaine, rangeaient parmi leurs livres pieux, des traités « sur les inconvénients du mariage[3] ». Quelques-uns osaient penser qu'Adam eût beaucoup

1. *Scimus, in singulis civitatibus, aliam esse patriam a verbo Dei constitutam, eos ut Ecclesiam regant hortamur qui potentes sermone et quorum mores sani sunt* (Orig., *Contra Cels.*, VIII, 75). « Aujourd'hui encore, en tout pays, on poursuivrait une association qui propagerait certaines idées émises par Tertullien au chap. 81 du *de Corona*, 22 » (de la Berge, *Trajan*, p. 213). — 2. Voy. t. V, ch. LVII, *la Cité*, les *munera*, p. 122, n. 1. — 3. Ce fut un des premiers ouvrages de Tertullien, et saint Jérôme en recommandait encore la lecture à Eustochia. (*Ad Jovinian.*, I, et *Ep.* 18 *ad Eustoch.*) Tertullien cependant n'en profita pas pour lui-même, car il se maria et dans la seconde de ses lettres à sa femme (*ad Uxorem*, II, 9), il fait une fort belle peinture du mariage chrétien. Mais, dans la première, il lui représente que le mariage ne convient pas aux fidèles et il se voue lui-même à la continence. Les marcionites s'interdisaient l'union conjugale; Tatien l'avait condamnée, les valentiniens, basiliens, encratites ou continents, faisaient de même, et Origène se la rendit impossible. D'autres sectes gnostiques détruisaient le mariage par la communauté des femmes. Clément d'Alexandrie, contemporain de Tertullien, mais génie plus doux, combat, au livre III des *Stromates*, tous ces excès et relève la sainteté de l'état de mariage. Sa doctrine est restée celle de l'Église; mais l'esprit montaniste, qui n'est pas mort, a couvert le monde de couvents.

mieux fait de rester dans un état de pureté virginale et Dieu de trouver un autre moyen de mettre sur la terre des adorateurs de sa puissance[1]. Un d'eux est allé jusqu'à écrire : « Quand nous avons des enfants, nous souhaitons qu'ils nous devancent devant le Seigneur. » Quelle perversion de ce qu'il y a de meilleur en nous, l'amour paternel ! Tertullien, qui parlait ainsi, dit, il est vrai, de lui-même : « Je ne plaide pas, je ne vais pas à la guerre, et mon unique souci est de m'exempter de tout souci[2]; je me suis retiré du peuple, *secessi de populo.* » Ou encore : « Nous n'avons d'autre intérêt en ce monde que d'en sortir au plus tôt[3]. » On accepterait, au contraire, cette pensée de Montanus : « L'homme est une lyre que l'esprit de Dieu fait vibrer[4], » si elle n'exposait à un autre péril par l'anéantissement de notre volonté et l'abandon absolu à la Providence, c'est-à-dire au hasard des inspirations individuelles prises pour des révélations d'en haut.

Les éloquentes et sombres déclamations de Tertullien n'étaient pas la règle de foi de tous les fidèles. Il y avait certainement quelques chrétiens dans l'armée, dans les charges municipales, dans les fonctions civiles[5], et tous

1. On trouve trace de ces singulières opinions dans Justin, Grégoire de Nysse et saint Augustin. — 2. Tertullien, *de Pallio*, 5. Voy. t. V, p. 168, n. 1. — 3. Id., *Apolog*, 41. Ailleurs, il est vrai, Tertullien prétend que les chrétiens honorent le prince (*Apol.*, 30 et 33), comme saint Paul et saint Pierre l'avaient prescrit, et qu'ils ne sont pas des membres inutiles à la communauté, *infructuosi in negotiis dicimur* (*ibid.*, 42). Mais ce reproche même qu'il combat montre ce que les païens pensaient d'eux. D'ailleurs, ce n'est pas dans ses livres destinés à la publicité et envoyés par lui-même aux magistrats, qu'il faut chercher sa vraie pensée ; mais dans ses traités dogmatiques et dans ceux qu'il adresse aux fidèles. Montanus avait été dans le même sentiment lorsqu'il avait fondé son Église *pneumatique* qui rompait si brusquement avec le monde. Le traité de Tertullien contre l'idolâtrie réduit à bien peu de choses l'activité sociale permise par lui aux chrétiens qui voulaient rester fidèles à leur foi. Au siècle précédent, saint Ignace avait déjà dit : Τὰς κακοτεχνίας φεῦγε (*ad Polycarp.*, 2). — 4. S. Épiph., *adv. Hær.*, 48. — 5. Ils y étaient, mais en très-petit nombre. Les mots fameux de Tertullien : « Nous remplissons les villes, les camps, le sénat » (*Apol.*, 37), sont contredits par tous les faits et tous les témoignages. (Voy. t. V, p. 477, n. 1.) Il ne faut pas que la quantité d'évêques qu'on voit dans certaines contrées fasse illusion sur le nombre des fidèles. « Là où trois chrétiens sont réunis,

ne renonçaient pas à leurs biens par crainte du sort d'Ananias[1], ou au commerce, à l'industrie de peur d'enfreindre les prescriptions de l'Église sur le prêt à intérêt[2]. Il s'en trouvait qui, pénétrés de la douceur des Évangiles, oubliaient le Dieu des vengeances inexorables, pour ne voir que le Bon Pasteur rapportant sur ses épaules la brebis égarée. Ceux-là étaient les néophytes qui se souvenaient d'avoir été nourris par l'Église de lait et de miel « à leur entrée dans la terre de promission[3] » ; ils jouissaient de la vie, du soleil, des fleurs, de l'amitié, de l'amour, comme de dons du Père céleste; et ils étaient les plus nombreux, parce qu'ils obéissaient aux vraies lois de notre nature, contre lesquelles il ne peut y avoir de révolte générale. Mais ils n'étaient pas les plus ardents. Ceux-ci, à qui l'on versait le vin de la colère et l'ivresse de la mort, vont faire les martyrs de la persécution qu'il nous reste à raconter.

Les persécutions sont un des incidents du drame éternel de l'histoire, la révolte de la conscience contre le droit établi, la lutte de l'avenir qui approche contre le présent qui ne veut point devenir le passé, car la sagesse ne fait malheureusement son œuvre que sur des ruines. Sophocle, dans son *Antigone*, avait déjà montré, en termes magnifiques, l'opposition qui peut se trouver entre la loi civile et la loi naturelle, « entre les décrets des hommes et ces lois éternellement vivantes qu'aucune main n'a écrites, mais que les dieux ont gravées au cœur de tous les hommes. » La pieuse jeune fille qui brave « les menaces orgueilleuses d'un tyran, pour ne pas encourir la colère

dit Tertullien (*Exhort. castit.*, 7), là est une église, » et *les Constitutions de l'Égl. d'Alex.*, I, 13 (*ap.* Bunsen, *op. cit.*), exigent, quand les fidèles sont peu nombreux, ἐὰν ὀλιγανδρία ὑπάρχει καὶ μήπου πλῆθος τυγχάνει τῶν δυναμένων ψηφίσασθαι περὶ ἐπισκόπου...., que l'on requière l'assistance de trois hommes sages envoyés par les églises voisines. — 1. *Act. des Ap.*, v, 5. — 2. Le prêt à intérêt était considéré comme usure et condamné à ce titre. — 3. C'était un usage dans la primitive Église de donner aux néophytes du lait et du miel. *mellis et lactis societatem* (Tertull., *adv. Marc.*, I, 14).

des immortels », parle déjà comme vont parler les martyrs ; et nous sommes avec le poëte, quand il revendique noblement les droits de la conscience. Mais, si les chantres inspirés sont parfois les prophètes de l'avenir, il faut bien le reconnaître, le prince est toujours l'homme du présent, et il a le devoir d'imposer l'obéissance à la loi que ces prédécesseurs lui ont léguée et dont la société lui demande l'exécution.

Tertullien réclame de Sévère la liberté religieuse : « Il est de droit humain, dit-il, *jus humanum*, que chacun adore ce qui lui plaît, et il est contraire à la religion de contraindre à la religion [1]. » Belles paroles que prononçait l'Église souffrante, que répudiera l'Église victorieuse et que certains modernes repoussent encore, en disant à leurs adversaires : « Nous réclamons la liberté en vertu de votre principe; nous vous la refusons en vertu du nôtre. »

Origène aussi s'indigne que l'Église soit enveloppée par l'État, et il est dans la vérité, car le for intérieur doit être à l'abri de toute contrainte; mais un jour la papauté, aussi peu sage que l'empire, voudra, par un excès contraire, mettre l'État dans l'Église.

Minucius Félix dans son *Octavius*, le prêtre de Carthage dans son *Apologétique* [2], et avec eux tous les défenseurs de la foi nouvelle, plaident l'innocence des chrétiens; ils ont encore mille fois raison. Mais aucun ne comprend cette fatalité historique qui veut, en religion comme en politique, que ce qui existe cherche à se défendre et

1. *Ad Scapul.*, 2 : *Non religionis est cogere religionem.* — 2. On en met la rédaction en 199 ou 200, même en 201; mais si l'*Apologétique* n'a été, comme il est probable, qu'une refonte des deux livres *ad Nationes*, il faudrait faire descendre cette date beaucoup plus bas, car il est parlé dans le premier de ces discours « des deux Syries qui exhalent encore l'odeur des empereurs égorgés » ? Cette phrase ne peut s'appliquer qu'à Caracalla, tué en 217, entre Édesse et Carrhes, et à Diadumène, tué en 218, comme il fuyait d'Antioche vers les Parthes. Du reste, il est impossible de donner une date précise à tous les traités de Tertullien. Sur celle de l'*Apologétique*, voy. Tertullien, édition d'Oehler, t. III, p. 490-510.

qu'une vieille société repousse ceux qui prétendent changer ses mœurs, ses idées et ses institutions. Pour les Romains, conservateurs de l'ancien ordre social, les chrétiens étaient de dangereux révolutionnaires; dans leurs actes pieux, ils voyaient des sacriléges; dans leur foi, la ruine du culte officiel et de l'institution politique dont ce culte était un élément essentiel[1]. Aussi l'argumentation de Tertullien demandant l'application aux chrétiens des règles de la justice ordinaire, tombe à faux malgré l'éloquence qui la soutient. « On leur impute, dit-il, tous les crimes, mais ils ne sont pas interrogés à ce sujet : « Es-tu chrétien? — Oui. » Voilà tout le procès[2]; et tandis qu'on emploie la torture pour contraindre les coupables ordinaires à l'aveu de leur crime, on s'en sert avec le chrétien pour obtenir de lui qu'il permette, en reniant sa foi, que le juge le déclare innocent. Persiste-t-il? Un plus ample informé n'est pas nécessaire. Les accusations habituelles : adoration de la tête d'Ane[3], meurtres d'enfants dont la chair était mangée, orgies incestueuses dans les ombres de la nuit, tout cela est bon pour la populace; le juge ne s'y arrête pas. Dans le christianisme, celui-ci ne voit que rêveries mystiques et doctrines antisociales; dans le chrétien, qu'un ennemi public[4] dont il suffit de constater l'identité avant de le jeter aux bêtes. L'inquisition catholique n'en demandera pas davantage pour envoyer un albigeois ou un protestant au bûcher[5].

Ces persécutions, qui nous font horreur, ne parais-

1. ....*Sacrilegii et majestatis rei convenimur* (Tert., *Apol.*, 10). Il reconnaît plus loin que les empereurs ne pouvaient être à la fois *et christiani et Cæsares* (*ibid.*, 21). — 2. *Confessio nominis non examinatio criminis* (Tert., *Apol.*, 2). — 3. ....*Deus christianorum Onochoëtes* (Tert., *Apol.*, 14). — 4. ....*publici hostes* (Tert., *Apol.*, 35). — 5. Par une déclaration du 1er juillet 1686, Louis XIV prononça la peine de mort contre ceux qui seraient trouvés faisant des exercices de religion autre que la religion catholique. (Isambert, *Coll. des anc. lois franç.*, t. XX, p. 5.) Jusqu'à Louis XVI, les protestants furent privés d'état civil, et, dans notre siècle, il y a eu encore des auto-da-fé en Espagne.

saient aux contemporains que des questions d'ordre public. Contre les chrétiens, Rome faisait ce que les gouvernements modernes font contre ceux qui attaquent leur principe, seulement elle le faisait avec les procédés d'un temps où la législation pénale prodiguait la mort [1]. Voilà pourquoi il faut admettre des circonstances atténuantes en faveur de ceux qui les commandaient, tout en nous réservant de condamner énergiquement les idées et les institutions qui ont rendu ces iniquités possibles. Il y a un autre devoir à remplir : c'est de distinguer parmi les persécuteurs ceux qui ont cédé à regret et dans une faible mesure aux passions du temps et ceux qui, les partageant, ont mis la cruauté au lieu de l'indulgence dans l'exécution de lois détestables. Sévère doit être placé parmi les premiers, car, s'il a été moins sage que Hadrien, il le fut plus que Dioclétien.

Trajan avait fait un crime d'État de la *manifestation publique* de foi chrétienne [2], mais il en avait interdit la recherche; sous Marc-Aurèle on trouve un décret portant : « Celui qui, par des pratiques superstitieuses, effrayera l'âme mobile des hommes sera relégué dans une île [3]. » Ce rescrit ne désignait pas nominalement les chrétiens, mais ils étaient à coup sûr compris parmi ceux qu'il devait frapper. C'était un pas de plus vers la persécution. En 202, Sévère en fit un troisième. Au bord du Nil, il avait mis sous clef les livres de théologie égyptienne, et en traversant la Palestine, il avait promulgué un édit qui interdisait la propagande chrétienne et juive.

Dans toute l'antiquité, la religion et l'État avaient été si étroitement unis, qu'un Romain ne pouvait comprendre l'un sans l'autre. Il en avait été de même à Jérusa-

1. Cette dureté des lois pénales a subsisté bien longtemps. Au dix-huitième siècle, on se contentait de brûler les livres, mais au moyen âge on brûlait ceux qui les écrivaient. Richelieu fit encore pendre un pauvre poëte qui avait commis quelques mauvais vers contre le gouvernement. — 2. Voy. t. IV, p. 294. Tertullien (*Apol.*, 2) marque très-bien le caractère de ce rescrit : ....*inquirendos quidem non esse, oblatos vero puniri oportet.* Voy. p. 32. — 3. Dig., XLVIII, 19, 30.

lem; aussi Rome avait-elle officiellement admis la religion des Juifs en reconnaissant, par les traités faits avec eux, leur nationalité. Il était donc facile de leur appliquer le rescrit de Sévère et de les tenir enfermés dans leur race, d'autant mieux qu'ils ne cherchaient plus que rarement à en sortir. Mais les chrétiens formaient une secte et non pas une nation : ils se recrutaient partout, même chez les barbares. Entrer en communion avec les ennemis de l'empire, c'était déjà bien grave; mais entraîner des citoyens à abandonner le culte national semblait une trahison, et le gouvernement aurait voulu arrêter la désertion de ces transfuges de la patrie romaine.

L'édit n'allait pourtant pas jusqu'à proscrire les communautés chrétiennes existantes ; il ne tendait qu'à les empêcher de s'étendre. Or cette défense était contraire à une des prescriptions les plus impérieuses de la loi évangélique : *ite et docete gentes*[1]. Elle eût arrêté les conversions et elle permettait de frapper ceux qui cherchaient à en faire.

Cependant la recherche des chrétiens ne fut pas encore prescrite, puisque Tertullien écrivit en paix ses livres si durs pour les païens, puisque les prêtres purent enseigner, les hérétiques discuter, les fidèles venir publiquement, comme Origène[2], en aide aux martyrs dans la prison, les assister au tribunal, les fortifier jusqu'à l'amphithéâtre, puisque enfin, malgré le nombre très-grand des évêques[3], pas un d'eux ne périt, et qu'on laissa aux chrétiens leurs chefs et leurs docteurs, leurs

1. S. Matth., XIII, 19. — 2. Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 3. — 3. Dans la seule province d'Afrique, Cyprien réunit en concile quatre-vingt-sept évêques (*de Hæreticis baptizandis*, in Cypr. *oper.*, p. 329), et lorsqu'il fut martyrisé en 258, il était le premier évêque africain qui scellât sa foi de son sang. Le fougueux Tertullien vécut sans être inquiété jusqu'à l'extrême vieillesse, *usque ad decrepitam ætatem* (S. Jérôme, *de Vir. illustr.*, 53). Le caractère de la persécution dite de Sévère, fut de ne frapper aucun chef, quoiqu'ils fussent bien faciles à trouver. Cependant on cite deux évêques qui auraient alors péri, Zotique, évêque de Comane en Cappadoce, et Irénée, évêque de Lyon. Du premier, Tillemont ne parle pas, et les Bollandistes disent de lui (21 juillet) : *ubi et quo tempore martyrium fecerit fateor*

assemblées et leurs élections, leurs écoles de catéchumènes et leurs cimetières [1], c'est-à-dire leur organisation et leur culte. Il y eut des exécutions pour effrayer l'Église et arrêter sa propagande par la terreur. Mais on ne frappa que de petites gens et des esclaves, dont alors on se souciait peu. Les victimes furent donc ces exaltés d'en bas qui, dans toutes les révolutions, sont les plus animés, ceux qui d'eux-mêmes se désignaient au juge ou à l'émeute par leur ardeur à chercher le supplice, ou qui, dénoncés au magistrat par des ennemis personnels, se défendaient de manière à se placer sous le coup de la loi. Mais la vocation du martyre n'est jamais que le partage du petit nombre, et la délation, dans les cas de cette nature, avait ses dangers, parce que

mihi hactenus incompertum esse. Quant au second, saint Cyprien et Clément d'Alexandrie ne le mentionnent pas, quoiqu'il fût un de leurs contemporains le plus en vue ; et Tertullien, qui le copie souvent, ne lui donne pas le titre de martyr. Dans un de ses livres écrit après la persécution de Sévère, *quum furor Severi restinctus fuerat*, et postérieurement à l'an 208 (cf. Nœsselt, *de Vera ætate script. Tertull.*, dans le Tertullien d'Oehler, t. III, p. 540 et 605), le prêtre de Carthage parle dans une même phrase de saint Justin, qu'il appelle martyr, et d'Irénée dont il dit seulement qu'il était *omnium doctrinarum curiosissimus explorator* (*adv. Valent.*, 5). Si l'évêque de Lyon avait été martyrisé, Tertullien lui aurait donné le même titre qu'à Justin. Les Bollandistes sont réduits à dire (28 juin) *nihil invenimus de S. Irenæo quod esset antiquitate aliqua.... spectabile.* Il n'existe pas, en effet, d'actes de son martyre, et Grégoire de Tours est le premier qui le raconte (*Gloria Mart.*, 50). Saint Jérôme, dans le *de Vir. illust.*, termine le chapitre qu'il consacre à Irénée, le 35e, par ces mots qui appelaient nécessairement la mention du martyre, si le martyre avait eu lieu : *floruit maxime sub Commodo principe.* Il est vrai que dans son commentaire *in Isaïam*, 64, il dit de lui : *Diligentissime vir apostolicus scribit Irenæus episcopus Lugd. et martyr, multarum origines explicans hæreseôn.* Mais, d'une part, ce livre de saint Jérôme ayant été terminé après 411, c'est-à-dire deux siècles après la mort d'Irénée, il a pu s'y trouver un écho de la légende invraisemblable rapportée par Grégoire de Tours et qui, à cette époque, était déjà formée ; d'autre part ces simples mots : *et martyr*, peuvent être une glose passée dans le texte. On sait de quelle étrange liberté usaient les copistes de manuscrit ou ceux qui les faisaient travailler. La découverte récente de trois lettres de saint Ignace en serait une preuve nouvelle, s'il faut en croire le Rd Cureton, dans son *Corpus Ignatianum*, Berlin, 1849). — 1. L'usage des cimetières ne fut interdit aux chrétiens que par un édit de Valérien. (Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 11, et S. Cyprien, *Epist.* 83.)

le *delator* n'était pas assuré que l'accusé ne ferait point tomber l'accusation avec le seul mot qu'on lui demandât : « Non, je ne suis pas chrétien ! » Or le délateur qui ne prouvait pas son dire encourait de graves responsabilités [1].

L'édit de Sévère ne prescrivant aucune recherche, chaque gouverneur l'appliqua suivant son caractère. Celui de Cappadoce, irrité contre les chrétiens qui avaient converti sa femme, en força plusieurs, par la violence des tortures, à sacrifier aux dieux [2]. Lyon avait pour l'idolâtrie l'ardeur qu'il montra plus tard pour la foi nouvelle. Si la tradition de l'Église suffisait à dispenser de tout témoignage historique, saint Irénée y aurait péri, mais ses contemporains, Tertullien, Clément d'Alexandrie et saint Cyprien, ne savent rien de son martyre [3]. Les deux grandes cités africaines, Carthage et Alexandrie, qui rivalisaient de magnificence [4], étaient deux foyers ardents de vie religieuse [5]. Sitôt que l'édit de Sévère y fut connu, elles lâchèrent la bride à leur passion païenne, et les magistrats, mis en demeure de remplir leur devoir légal, cédèrent à la pression populaire. On parle pour l'Égypte de beaucoup de victimes [6], parmi lesquelles se trouva

1. Voy. t. IV, p. 269, et ci-dessus p. 18, n. 2. Macrin faisait mettre à mort les *delatores, si non probarent* (Capitol., *Macr.*, 12). Si l'accusation était admise, ils recevaient le quart des biens des condamnés ; c'était donc un métier à la fois lucratif et dangereux. Cette responsabilité légale explique que les juges aient refusé de recevoir les simples dénonciations par *lettre* et exigé la présence du *delator*. (Cf. p. 199.) La lettre de Marc-Aurèle qui courait dans les écoles chrétiennes du temps de Tertullien est absolument fausse, mais la punition du calomniateur qu'elle édicte *adjecta etiam accusatoribus damnatione et quidem tetriore* (*Apol.*, 5) est un trait de mœurs véridique. Les chrétiens condamnés, l'étant comme criminels de majesté, leurs biens étaient confisqués (Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 2), et le quart en revenait au délateur. Mais leur pauvreté rendait ce gain misérable. Aussi l'accusateur le plus habituel était la populace, qui, par ses clameurs, quelquefois par ses violences, provoquait une exécution. — 2. Alexandre, évêque de cette province, fut emprisonné. — 3. Voy. p. 186, n. 3. — 4. Hérodien, VII, 6. — 5. Voy., p. 39, n. 2, les émeutes causées à Carthage par les prêtresses de la déesse Cælestis. Quant à Alexandrie, c'était le grand laboratoire des idées et des croyances. — 6. Il est douteux cependant que le christianisme fût alors très-répandu en Égypte,

le père d'Origène. Cependant, à Alexandrie, l'évêque, Démétrius, et le maître des catéchumènes, Clément, échappèrent; de même dans toutes les grandes villes, à Carthage, à Antioche, à Smyrne. Le clergé de Rome était déjà nombreux, et il s'y produisait, à ce moment même, des divisions bruyantes; aucun de ses membres ne paraît avoir été inquiété. En Afrique, ce sont aussi des fidèles obscurs qui périssent, et, parmi eux, un certain nombre de femmes.

La persécution commença dans Carthage, à la suite d'une émeute qui eut la religion pour motif : la populace voulait forcer le gouverneur à fermer les cimetières chrétiens [1]. Avant d'en venir là, il y avait eu certainement des violences dans la rue, et plus les chrétiens prenaient d'assurance en leur nombre croissant [2], plus ils

hors de la capitale, et que, par conséquent, la persécution y ait fait beaucoup de martyrs. Jusqu'à Démétrius, qui occupait alors la chaire épiscopale d'Alexandrie, l'Égypte entière n'avait eu qu'un seul évêque (cf. Eutychius, *Ann.*, I, p. 334, trad. de Pocock), quand la province d'Afrique, si tardivement évangélisée (Tillem., *Mem. eccles.*, I, p. 754) en comptait un très-grand nombre. Mais, dans Alexandrie, la persécution fut violente. (Cf. Eus., *Hist. eccl.*, VI, 1 : μάλιστα ἐπλήθυεν ἐπ' Ἀλεξανδρείας.) — 1. En souvenir des dix plaies d'Égypte, les écrivains ecclésiastiques ont tenu à ce que l'Église ait subi dix persécutions. Ils en comptent quatre avant Sévère : sous Néron (voy. t. IV, p. 48), Domitien (*ibid.*, p. 232), Trajan (*ibid.*, p. 290) et Marc-Aurèle (*ibid.*, p. 463) ; celle de Sévère, qu'aucun écrivain païen ne connaît, est comptée pour la cinquième et représentée comme très-violente. Il est étrange que Dion Cassius, si prolixe, n'ait pas une seule fois nommé les chrétiens et que, dans toute l'*Histoire Auguste*, dont plusieurs rédacteurs vivaient sous Constantin, on trouve à peine quelques mots sur eux. Évidemment, ces persécutions qui, depuis quinze siècles, troublent la conscience humaine, se passaient dans les couches inférieures de la société, ou, du moins, n'en agitaient pas la surface. — 2. On connaît les exagérations de saint Justin (*Dial. cum Tryp.*), de saint Irénée (*adv. Hær.*, I, 3) et de Tertullien (*ad Scap.*, 2, et *Apol.*, 37), qui sont célèbres. Voy. en sens contraire, mon Tome V, page 476. L'*Octavius* de Minucius Félix, écrit vers la fin du deuxième siècle, montre les chrétiens encore très-peu nombreux et fort obscurs ; au milieu du siècle suivant, Origène, les comparant à la masse des païens, disait encore : ὡς νῦν πάνυ ὀλίγοι. (*Contra Cels.*, VIII, 69). Dans la province la plus facilement ouverte au christianisme, en Syrie, « aucune catacombe chrétienne antérieure au quatrième siècle, aucun monument chrétien bien authentique, élevé avant la paix de l'Église, n'a été jusqu'à présent découvert » (de Vogüé, *Inscr. sém.*, p. 55). Ce

mettaient de fierté et de hauteur dans leur langage à l'égard des païens, plus leurs adversaires trouvaient haïssables ces hommes qui semblaient vouloir se placer au-dessus des autres citoyens en méprisant leurs dieux, leurs fêtes et leurs plaisirs [1]. Ainsi, tandis que Rome déployait, en 204, toutes ses magnificences pour célébrer les jeux séculaires [2], Tertullien écrivait avec sa fougue ordinaire un livre contre les spectacles.

Les premiers martyrs de Carthage furent les douze Scillitains [3], parmi lesquels se trouvèrent plusieurs femmes. Dans le second *combat* périrent encore, avec d'autres confesseurs, l'esclave Félicité et la matrone Perpétue.

Leur sacrifice est longuement raconté, au Martyrologe, en des récits pleins de visions miraculeuses et de morts héroïques. Ces soldats du Christ étaient de généreux combattants, mais tels, qu'on n'en avait pas encore connu. Dans l'antiquité grecque et latine, on mourait pour la patrie, c'est-à-dire pour ses concitoyens ; au premier siècle de l'empire, Thrasea et tant d'autres étaient morts pour la justice humaine; maintenant, on mourait pour le ciel. On peut mesurer par trois mots l'immense révolution qui, en trois siècles, s'était produite dans les idées : le *civis Romanus sum* des grands jours était un cri de patriotique orgueil ; quand le stoïcien se disait *citoyen du*

pendant, il est certain que le nombre des chrétiens s'augmenta beaucoup durant la longue paix dont ils jouirent entre Sévère et Dèce. — 1. Les reproches faits par les païens aux chrétiens sont énumérés, dans l'*Octavius* de Minucius Félix, par Cæcilius, l'avocat du paganisme. — 2. Il y avait deux sortes de jeux séculaires : ceux qui se célébraient tous les cent ans à l'anniversaire de la fondation de Rome et que l'on avait célébrés sous Claude, en l'an 800 de Rome; sous Antonin, en l'an 900; sous Philippe, en l'an 1001 ; et ceux qui, se rattachant à un grand événement que nous ne connaissons pas, avaient lieu tous les cent dix ans. Ainsi Auguste les célébra en 737 ; Domitien, qui les avança de six ans, en 841 ; Septime Sévère, qui rétablit l'ordre régulier, en 957. — 3. Ceux-ci paraissent avoir été les premiers martyrs africains (Ruinart, *Acta sincera*, p. 34), comme ceux de Lyon avaient été les premiers de la Gaule. (Sulpice Sévère, liv. II.)

monde, il ne reniait pas encore l'empire; mais le chrétien qui, à cette question du magistrat : Qui es-tu ? répondait : *Servus Christi*, n'était plus même de la terre. Ce changement annonce que, dans l'État qui va se former, les liens de la famille et de la cité seront, pour beaucoup, comme s'ils n'existaient pas. Hôte passager de la terre, Jésus n'avait tenu à rien de ce monde : il n'avait été ni fils, ni époux, ni père [1], et encore bien moins citoyen. Son père, il ne semble pas le connaître ; sa mère, il lui répond : « Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? » Ses disciples, il leur interdit le travail et la prévoyance : « Considérez les oiseaux du ciel, ils ne sèment ni ne moissonnent;... mais votre Père céleste les nourrit.... Voyez les lis des champs : ils ne travaillent ni ne filent, et cependant Salomon dans sa magnificence n'était pas vêtu comme le plus petit d'entre eux [2]. » A côté des plus belles paroles sur les devoirs de charité, de justice, d'amour du prochain, il est des commandements évangéliques qui ont fait verser bien des larmes, en provoquant bien des ruptures. « Je suis venu séparer l'homme de son père, la fille de sa mère, la bru de sa belle-mère, et l'homme aura pour ennemis les gens de sa propre maison [3]. » Et un jour que ses disciples lui demandaient quelle serait leur récompense pour l'avoir suivi, il répondit : « Quiconque aura quitté pour moi ses frères ou ses sœurs, son père ou sa mère, sa femme, ses enfants ou ses biens, possédera la vie éternelle [4]. » Il faut voir ce côté du christianisme, car ces paroles exercent encore leur influence, et la société humaine en a été profondément modifiée. Avant de donner naissance aux ordres monastiques, à toutes les macérations de la chair, et à

1. Du moins dans les Évangiles reçus. Les apocryphes, au contraire, s'occupaient de sa vie intime, ainsi l'Évangile de l'enfance. Mais les apocryphes ont été rejetés, et il n'a été fait grâce qu'à ceux qui ne s'éloignaient pas de la tradition. — 2. S. Matth., IV, 26-29; le ciel est à peu près fermé aux riches (id., XIX, 24), et les biens doivent être mis en commun. — 3. S. Matth., X, 35-37. — 4. Id., XIX, 29.

d'héroïques dévouements qui se produisent encore[1], elles ont fait l'inspiration des martyrs. Lisez les actes de sainte Perpétue. On a dit que certaines pages semblent en avoir été écrites avec une plume tirée de l'aile d'un ange, tant on y trouve de poésie touchante. Je le veux bien; et si cette mort n'a pas été cherchée[2]; si, traînée malgré elle devant le juge, Perpétue a refusé de cacher sa foi, c'est le sentiment du devoir et de l'honneur qui l'anime et son courage est sublime. Mais, historien des faits humains, je dois, dans la sainte, voir aussi la femme qui brave publiquement les lois de son pays et montrer la mère abandonnant l'enfant qu'elle nourrissait de son lait, la fille exposant son vieux père à tous les affronts. « Aie pitié de mes cheveux blancs, lui disait-il, aie pitié de ton père. Vois ta mère, tes frères, ton fils, qui sans toi ne pourra vivre. Laisse fléchir ton orgueil, *animos*, et ne nous condamne pas tous à de mortelles douleurs[3]. » Et il lui baisait les mains, il se jetait à ses pieds. Le procurateur aussi lui criait : « Mais épargne donc ton père, épargne ton fils ! » Pour dernière épreuve, il fit frapper de verges le vieillard devant elle. Elle persista, et c'est sa gloire, celle aussi de l'Église qui savait inspirer de tels sacrifices et qui en recueillait le fruit. Mais, il faut bien le dire, cette jeune femme qui allait à la mort en marchant sur le cœur de tous les siens est un héros d'une nature particulière. Elle mourait pour elle-même, afin de vivre éternellement : les vrais héros meurent pour les autres; ainsi fait la sœur de charité.

Les théologiens modernes disent encore : « La question du salut est une affaire personnelle, et peu importe que

1. Missionnaires et sœurs de charité. — 2. Elle a dû l'être, puisque la loi interdisait la recherche des chrétiens, et ne frappait que ceux qui s'offraient d'eux-mêmes au martyre. (Voy. p. 186.) — 3. *Ne universos nos extermines* (Ruinart, *Acta sincera*). Son père s'éloigne. « Je rendis grâces à Dieu, dit-elle, de ce que je fus quelques jours sans revoir mon père; son absence me laissa goûter un peu de repos » (*ibid*).

« la famille ou la cité en soit brisée[1] »; comme si la cité et la famille n'étaient pas d'institution divine. Le christianisme aime la mort; il la pare comme la fiancée impatiemment attendue; il l'appelle la vie : *Vivit*, écrit-il sur le tombeau des siens, il vit pour l'immortalité. Ainsi pensait-on dans l'Église primitive. Plus il y avait de larmes et de cœurs déchirés autour de ces victimes volontaires, plus le sacrifice paraissait méritoire et plus haut le martyr semblait monter dans la gloire de Dieu, d'où il protégerait ceux qu'il laissait derrière lui. Le ciel et la terre n'étaient plus qu'une même cité, ayant, dans les saints, ses patrons, et, dans leur clientèle divine, la troupe des fidèles[2] : belle et poétique croyance qui faisait retrouver cette échelle de Jacob que « les anges du Seigneur montaient et descendaient ». Aussi chaque communauté était heureuse et fière de ces immolations. Parfois les amis, les proches, dans leur piété farouche, exaltaient l'ardeur des martyrs. Ils leur répétaient cette parole de saint Paul : « C'est Jésus-Christ qui souffre en vous[3]; » ils leur montraient toute l'armée céleste présente à leur triomphe et prête à les recevoir dans sa gloire. Origène pousse son père au supplice[4]; Numidicus regarde « avec une sainte joie » sa femme brûlant sur un bûcher; la mère de saint Symphorien, son fils allant à la mort; une autre, son mari au milieu des tortures : « Lève les yeux en haut, lui crie-t-elle, et tu verras celui pour lequel tu combats. » L'amour de Dieu remplace en eux toutes les affections que Dieu cependant nous a imposées en nous les donnant. Le ciel est ouvert à leurs regards; de la terre, ils ne voient, ils ne sentent rien, pas même les ongles de fer ou la dent des fauves qui déchirent leur

1. L'abbé Freppel, *Saint Cyprien*, p. 53. — 2. Le mot est de saint Augustin ....*tanquam patronis* (*de Cura pro mortuis*, 19). Une inscription les appelle ....*apud Deum advocati* (de Rossi, *Roma sotter.*, II, 383). — 3. *II Cor.*, I, 5. — 4. Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 2. Dans son traité *ad Martyres*, 27, Origène montre le ciel tout entier contemplant le combat et la victoire des confesseurs.

chair[1]. Traînées dans l'arène par un taureau furieux, Blandine et Perpétue « conversent avec le Seigneur » et, relevées sanglantes, demandent quand commencera le *combat*. L'ivresse du divin les avait saisies. Il faut à l'homme un idéal : c'est l'honneur du christianisme d'avoir placé le sien si haut, alors que personne autour de lui n'en avait plus. Toutefois, c'était aussi un péril de le mettre si loin de la terre, non des jouissances que l'on peut y trouver, mais des devoirs que nous sommes tenus d'y remplir, puisque Dieu nous y a placés.

Mysticisme, extase, hallucination, trois degrés successifs de l'échelle par où l'âme monte à Dieu et se perd en lui, tout en restant attachée au corps. Durant cette concentration énergique de la pensée sur un seul objet, la sensibilité physique est abolie par une sorte de paralysie temporaire du système nerveux, qui fait disparaître jusqu'au sentiment de la douleur, comme nous la supprimons naturellement par les anesthésiques. Cet état aujourd'hui bien connu, c'est, dans la langue de l'Église, le *ravissement;* dans la langue du monde, l'enthousiasme qui fait la force des héros : celle de Mucius Scævola brûlant sa main au feu de l'autel, et celle des martyrs se riant des plus cruels supplices.

Ces tragiques spectacles n'étaient pas bons pour le paganisme. A voir de telles morts, la conscience se révoltait, et des hommes, venus à ces jeux comme à un plaisir, s'en retournaient le trouble dans l'âme et se demandant : « Quelle est donc cette foi qui donne tant de courage et tant d'espérance? » Le sang des martyrs était une semence de chrétiens[2], « et l'Église, comme une vigne dont on retranche les rameaux, en devenait plus féconde[3] ». Souvent même le magistrat aurait voulu éconduire ces *dévoués*, qui venaient lui demander la mort avec la ferveur d'un Hindou se jetant sous le char du dieu de

1. *Nihil crus sentit in nervo, cum animus in cælo est* (Tert., *ad Mart.*, 2). — 2. Tert., *Apol.*, 50. — 3. S. Justin, *Dial. cum Tryph.*, p. 337 (1636).

Yaggrenath[1]. Il exigeait seulement un mot, une apparence de soumission à la loi. « Puisque tu ne crois qu'à un Dieu, sacrifie à Jupiter seul, » disait l'un. « Jure par le Dieu unique, » disait l'autre[2]. Ils refusent, et l'Église les encourage dans leur généreuse obstination. Tertullien, Cyprien, Origène, rédigent même des manuels pour la *préparation* au martyre[3]. Les actes, lus à l'église, après l'évangile, étaient une autre *préparation*. Que d'ardeurs contagieuses s'éveillaient dans ces assemblées, quand on y enseignait que le martyr devenait « le collègue du Christ dans sa passion[4] », ou que le diacre lisait la lettre de saint Ignace aux Romains, qui auraient voulu le sauver du supplice : « Je vous écris vivant, mais amoureux de la mort[5]. J'ai peur de votre affection ! Qu'est ce que la mort pour le Christ ? Un beau coucher de soleil précédant le lever radieux d'un jour divin. Je suis le froment de Dieu ; la dent des bêtes me broiera, et je deviendrai le pain purifié du Seigneur. Ah ! laissez-moi jouir de mes lions[6]. »

Au récit des tortures, ils mêlaient celui des visions que les martyrs avaient eues dans l'exaltation de la foi et dans la fièvre du dernier jour, ou de celles que les hagiographes leur prêtaient pour montrer la récompense promise. « Nous avions souffert, disait Satur, un des compagnons de Perpétue, et nous sortîmes de nos corps. Quatre anges nous emportaient du côté de l'orient, vers une lumière immense. Arrivés à un jardin où des rosiers hauts

1. Clément d'Alexandrie, blâmant ce qu'il appelle une brutale impatience de la mort, ajoute : « Leur supplice n'est pas un martyre, mais un suicide ; ils sont semblables aux gymnosophistes indiens qui allument leur propre bûcher. » (*Strom.*, IV, 4.) — 2. *Acta S. Tarachi* en 304 ; *S. Philæ* en 302. — 3. Le Blant, *op. laud.*, p. 65. Le quatrième livre des *Stromates* de Clément d'Alexandrie en est un autre. — 4. *Quid gloriosius quam collegam passionis cum Christo factum fuisse?* Lettres des confesseurs de Rome à saint Cyprien (Cypr. *Op.*, *Ep.* 31). — 5. 'Ερῶν τοῦ ἀποθανεῖν (*Ep. ad Rom.*). — 6. 'Οναίμην τῶν θηρίων (*ibid.*). On ne saurait douter que dans le récit du suicide théâtral de Peregrinus, Lucien n'ait songé aux martyrs qui, eux aussi, « s'offraient volontairement à la mort ».

comme des cyprès jonchaient incessamment la terre de leurs fleurs, nous approchâmes d'un lieu dont les murailles semblaient faites de lumière. A la porte, quatre anges étaient debout; ils nous revêtirent de robes d'une blancheur éclatante, et, quand nous fûmes entrés, nous entendîmes des voix qui répétaient : Saint, saint, saint! Au milieu, nous vîmes comme un homme assis; il avait les cheveux blancs et le visage d'un jeune homme. Les anges nous ayant soulevés, il nous donna le baiser de paix, et les vingt-quatre vieillards assis à ses côtés nous dirent : « Allez vous réjouir. » Et, en effet, nous éprouvions plus de joie que jamais nous n'en avions eu dans notre chair. » Ainsi, « la joie du ciel sortait de la prison lugubre et la couronne de fleurs s'épanouissait sur les épines sanglantes[1]. » Dans cette littérature du martyre qu'aucun peuple n'avait encore connue on retrouve la même impuissance où l'imagination a toujours été pour peindre le séjour des bienheureux[2]; mais ce n'était pas moins une poésie nouvelle, et des âmes exaltées n'en demandaient pas davantage.

Les païens disaient des martyrs : Ce sont des fous; Bossuet, reprenant le mot pour le glorifier, célèbre « l'extravagance du christianisme », et nous glorifions encore « la folie de la croix ».

A l'ostentation de piété et de courage des confesseurs, à cette soif de la mort, qui irritaient les païens et les poussaient à de nouvelles violences, Clément préfère la prudence qui, sans lâches concessions, évite le péril[3]; saint Cyprien appelle le martyre, mais ne veut pas qu'on y coure[4]; saint Pierre d'Alexandrie consent même à ce qu'on rachète sa vie à prix d'argent[5], et les lettres de ra-

1. Voyez encore la belle péroraison du *de Mortalitate* de saint Cyprien. — 2. Tome V, p. 464. — 3. *Strom.*, IV, 4, 17. Lui-même s'éloigna d'Alexandrie au moment de la persécution. — 4. Voy. S. Cypr., *Ep.* 83 : *Lettre au clergé et au peuple de Carthage.* — 5. *Paciscares cum delatore, vel milite, vel furunculo aliquo præsida* (Tert., *de Fuga*, 12). Des communautés obtinrent à prix d'argent de n'être point inquiétées ; « en quoi, dit Pierre d'Alexan-

chat étaient nombreuses[1]. D'ailleurs Jésus s'était lui-même retiré à l'approche de ses ennemis, « parce que son heure n'était pas encore venue », et il avait dit à ses disciples : « Fuyez de ville en ville pour éviter la persécution. » Ces paroles ont fait la doctrine de l'Église.

Nous admirons le saint enthousiasme « des soldats du Christ », ces sacrifices qui sont l'honneur suprême de la nature humaine, et nous savons que les martyrs font les causes triomphantes. L'histoire doit tenir grand compte de cet état singulier des âmes, parce qu'il lui explique les révolutions qui approchent ; mais il lui appartient aussi de signaler comme un des faits les plus considérables des

drie (*Can.* 12), elles ont montré plus d'attachement à Jésus-Christ qu'à leur argent, suivant ce précepte de l'Écriture : « Que les richesses d'un « homme lui servent à racheter son âme » (*Prov.*, XIII, 8). Cf. Tillemont, *Hist. des Emp.*, t. III, p. 104. Il dit encore : *Iis qui pecuniam dederunt.... crimen intendi non potest* (*ibid.*, *apud* Labbe, *Concil.*, t. I, p. 955; cf. Fleury, *Hist. ecclés.*, t. II, p. 51, et Le Blant, *Polyeucte et le zèle téméraire*, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXVIII, 2e partie). — 1. « Les évêques, dit Fleury (*ibid.*, t. II, p. 86), approuvaient cette conduite. » Pas tous, mais l'usage était certainement commun, car Tertullien attaque avec sa vigueur habituelle (*de Fuga*, 12) « ceux qui achètent par un tribut le droit d'être chrétien », et saint Cyprien énumérant dans son épître à Antonianus, évêque de Numidie, les diverses *chutes*, trouve que la moins coupable est celle du chrétien qui, ayant eu occasion de se procurer une lettre de rachat, se rend auprès du magistrat ou envoie un autre à sa place, et lui dit : « Étant chrétien, il ne m'est pas permis de sacrifier aux idoles, mais je donne de l'argent pour ne pas le faire. » *Is cui libellus acceptus est dicit.... cum occasio libelli fuisset oblata.... ad magistratum veni.... dare me hoc præmium ne quod non licet faciam* (Cypr., *Ep.* 53, *ad Ant.*; édit. Baluze). Il parle souvent des *libellatici* (voy. *ibid.*, à l'index, *ad hoc verbum*). Par ces lettres, dont il semble qu'il se fît commerce, les chrétiens reconnaissaient qu'ils avaient sacrifié aux dieux, quoiqu'ils ne l'eussent pas fait, ou le juge déclarait que ceux qui les avaient obtenues ne devaient plus être inquiétés (Lambert, *Rem. sur les œuv. de S. Cyprien*, p. 352), ce qui fait penser à nos cartes de civisme sous la Terreur. Dans les deux cas, la tolérance était achetée à prix d'argent. Ce n'était pas un tribut, semblable au *didrachme* des Juifs sous les Romains et au *haratch* des Grecs sous les musulmans, que le gouvernement avait imposé aux chrétiens *nihil nobis Cæsar indixit in hunc modum stipendiariæ sectæ* (Tert., *de Fuga*, 12), mais une concussion des magistrats sur laquelle le gouvernement fermait volontiers les yeux. Cette rançon étant, en effet, une pénalité, paraissait donner satisfaction à la loi et dispensait de verser le sang d'hommes inoffensifs.

annales humaines, la naissance, dans le monde occidental, d'un esprit nouveau dont l'influence dure encore et qui a poussé tant de saints à rompre avec les devoirs de la vie sociale. Quand les persécutions auront cessé, cet amour exclusif du ciel continuera à fomenter le dégoût de la terre et fera sortir du siècle des multitudes infinies d'hommes qui, en y restant, auraient aidé à y rendre la vie plus pure. Avant Constantin, cet esprit fait des martyrs; après lui, il fera des moines, d'abord occupés de leur salut, plus tard de celui des autres, et qui seront alors organisés en communautés puissantes, au sein de la société civile, pour la conduire et la dominer. Sans l'institut monastique, qui dérive de l'idée à laquelle obéissaient les martyrs, le catholicisme ne serait pas devenu persécuteur à son tour; du moins il ne l'aurait pas été avec la suite que les moines ont mise dans la persécution.

Aux survivants de l'exil, de la prison, des tortures, on accordait une sainteté qui en poussa quelques-uns à usurper sur les fonctions épiscopales, en donnant des *lettres de communion* à des *lapsi*, c'est-à-dire à des frères qui avaient renié leur foi. Il y eut à ce sujet, à Carthage et à Rome, de grands débats dont témoignent les lettres de saint Cyprien. C'était le commencement d'une poétique et dangereuse doctrine, celle des indulgences, fondée sur les mérites des saints.

Quant aux confesseurs que le magistrat n'avait pas épargnés, leur mort étant pour les fidèles un sujet d'édification et de juste orgueil, les hagiographes des âges postérieurs en ont singulièrement multiplié le nombre. Le meurtre, par exemple, des neuf mille Lyonnais égorgés avec leur évêque, saint Irénée, par les légions de Sévère, et les fleuves de sang qui coulent à travers la ville [1], sont une légende que n'osent accepter ceux mêmes qui seraient les plus disposés à grossir le chiffre des martyrs. Le sage Tillemont n'en parle pas; il ne semble pas non plus très-

1. ....*et per plateas flumina currerent de sanguine* (Grég. de Tours, I, 27).

assuré que le pape Victor ait été martyrisé à Rome[1], que Sévère ait fait tuer saint Andéol en ordonnant de lui fendre la tête en quatre avec une épée de bois[2], et la façon dont il cite les *Actes* de sainte Félicité et de ses sept fils, légende renouvelée de celle des sept frères Machabées, laisse voir sous sa prudente réserve des doutes que justifient les détails étranges donnés par l'hagiographe[3].

L'amitié qui unit les interlocuteurs du dialogue de Minucius montre que chrétiens et païens pouvaient vivre en fort bonne intelligence, et beaucoup de gouverneurs, voyant, comme le frère de Sénèque et comme Festus, avec une parfaite indifférence des pratiques qui ne mettaient pas l'ordre public en danger, favorisaient le commerce des lettres de rachat. Tertullien[4] en cite qui, débonnaires par nature, sceptiques en religion, répugnaient à l'obligation de faire égorger des innocents et tenaient à rentrer dans Rome « sans une tache de sang sur leurs faisceaux[5] ». Asper disait tout haut qu'il n'aimait pas ces sortes de procès. Quand il avait à juger un chrétien, il paraissait le faire mettre à la question, se contentait de la moindre parole et le délivrait sans l'obliger à sacrifier. Severus leur fournissait la réponse qui lui permettait de les absoudre. A Pudens on amène un chrétien avec une lettre qui dénonçait sa foi; il déchire la lettre, met le cap-

1. Fleury (*Hist. eccl.*, I, p. 522) le fait mourir naturellement, et c'est la conclusion qu'on doit tirer du ch. 34 de saint Jérôme, dans son *de Vir. illustr.*, consacré à saint Victor, et où il dit seulement.... *quædam scribens opuscula rexit Ecclesiam Romanæ urbis, sub Severo principe, annis decem.* — 2. Tillem., *Hist. des Emp.*, t. III, p. 99 et 610. — 3. Comme Tillemont, M. de Rossi place le martyre de sainte Félicité et de ses sept fils sous Marc-Aurèle. M. Aubé (*Hist. des perséc.*, p. 438 et suiv.) combat cette opinion; à toute rigueur, il consentirait à reporter le supplice de Félicité au règne de Sévère. Mais les raisons qu'il donne ne permettent pas d'accepter l'authenticité de ces *Actes*. Je rejette donc cette légende du règne de Sévère, comme M. Aubé l'a rejetée du règne de Marc-Aurèle. — 4. *Ad Scapul.*, 4 — 5. Un magistrat chrétien, Studius, ayant le *jus gladii*, avait demandé à saint Ambroise s'il était contraire à la foi de faire exécuter des coupables; le saint lui répondit: *Scio plerosque gentilium gloriari solitos, quod incruentam de administratione provinciali securim reduxerint* (*Epist.* xxv, § 3).

tif en liberté et déclare qu'il ne recevra d'accusation que quand l'accusateur se présentera lui-même à son tribunal, conformément à la loi. Candidus les traitait de brouillons et les renvoyait à leur ville, avec ces mots : « Allez vous accommoder avec vos concitoyens. » — « Malheureux, leur dit un autre, si vous voulez périr, n'avez-vous pas assez de cordes ou de précipices? » et il les chasse de son tribunal[1]. Le gouverneur de Syrie ouvre à Peregrinus les portes de la prison, « le sachant assez fou pour aller par gloriole à la mort[2] ». A Rome, le peuple ayant demandé le jugement, c'est-à-dire la mort de plusieurs personnes, l'empereur lui-même les sauva en rendant témoignage de leur fidélité[3], et il révoqua un gouverneur de Bithynie, Antipater, qui lui parut trop prompt à se servir du glaive[4], très-probablement contre les chrétiens. La révocation d'un gouverneur était une mesure extrême et rare ; celle-ci fut d'autant plus significative que cet Antipater avait été un des ministres du prince. Malheureusement, Sévère ne pouvait tout voir ni tout entendre, et la loi, bravée par quelques chrétiens avides du martyre, ou trop fidèlement obéie par quelques magistrats sans entrailles, envoyait au supplice ou aux carrières des hommes

1. Tertull., *ad Scap.*, 5. — 2. Lucien, *Peregr.*, 14. C'est le même personnage qui finit par se brûler lui-même à Olympie. Il avait été chrétien et considéré alors comme un confesseur. Le récit de Lucien prouve à la fois la confraternité des chrétiens et la tolérance des magistrats, qui laissaient les fidèles entourer jour et nuit leurs frères emprisonnés. — 3. Tert., *ibid.*, 4, et Fleury, *Hist. eccl.*, VI, 32. Tertullien raconte (*de Cor. Mil.*, 1) qu'un jour, comme sur l'ordre de l'empereur on distribuait dans le camp des largesses aux soldats, qui, suivant l'usage, venaient les recevoir une couronne de laurier sur la tête, un d'eux se présenta tenant sa couronne à la main. D'abord on le montre au doigt, puis on le raille, enfin on s'indigne. La clameur arrive jusqu'au tribun. « Pourquoi ne fais-tu pas comme les autres? dit-il au soldat. — Je ne le puis, répondit-il, je suis chrétien. » — C'était un acte d'indiscipline et un refus d'obéissance. Le soldat fut envoyé à la prison. « Il y attend, dit Tertullien, les largesses du Christ, » *donativum Christi*. Si la persécution avait été violente, cette bravade héroïque eût été punie sur l'heure par une exécution militaire. Notons que les chrétiens de Carthage blâmèrent le soldat, mais que Tertullien l'approuve et le propose en modèle. — 4. ....δόξα; δὲ ἑτοιμότερον χρῆσθαι τῷ ξίφει τὴν ἀρχὴν παρελύθη (Philostr., *Vit. Soph.*, II, 24)

dont le seul crime était de prier Dieu autrement que leurs persécuteurs.

Des Juifs ont répondu aux malédictions des chrétiens : « Vous nous haïssez pour avoir condamné Jésus. Que diriez-vous si nous ne l'avions pas condamné? » On pourrait répéter aussi le mot de Tertullien et dire : « Le sol chrétien aurait-il eu sa fécondité si le sang des martyrs ne l'avait pas arrosé? » Deux vérités qui n'effacent point la tache imprimée par la mort des justes, ou plutôt qui montrent les tristes nécessités qu'imposent à l'homme des institutions mauvaises. En Judée, les pouvoirs publics et la puissance religieuse étaient dans les mêmes mains [1]. Rome aussi a souffert de leur union, le moyen âge de leur rivalité : dans un cas, des persécutions cruelles ; dans l'autre, des guerres sanglantes et partout et toujours la mort semée au nom de Celui qui a fait la vie. A aucune de ces époques, on n'avait connu la liberté de conscience qui sépare le sacerdoce et l'empire sans les armer l'un contre l'autre. Bénis soient ceux qui nous l'ont donnée!

1. Le *Lévitique* (xxiv, 10) punit de mort le blasphémateur et veut qu'il soit lapidé, c'est-à-dire, que tout le peuple prenne part à l'exécution. C'est plus dur encore que le *crimen majestatis* des Romains.

CHAPITRE LXVII.

CARACALLA, MACRIN ET ÉLAGABAL (211-222).

Sévère nous a occupé longtemps ; il le méritait. Nous passerons rapidement sur ses successeurs jusqu'à ce que nous retrouvions des princes et des événements dignes d'arrêter l'attention.

Le père de Caracalla avait tout fait pour maintenir la bonne intelligence entre ses fils. Il la leur recommandait par de sages conseils, par l'exemple de l'union affectueuse qui régnait dans la maison paternelle, et il conviait le sénat et les peuples à en rappeler sans cesse aux jeunes princes la nécessité. Chaque année, on célébrait, par tout l'empire, « la fête de l'amitié fraternelle, » *philadelphia* [1]; le sénat, par des sacrifices solennels, demandait aux dieux de la maintenir [2], et Sévère faisait frapper des médailles qui représentaient ses deux fils se donnant la main, avec ces mots en légende : *Perpetua concordia* [3]. On dit que durant sa dernière maladie, il leur envoya le discours que Salluste met dans la bouche de Micipsa mourant pour exhorter ses enfants à l'union. C'est que tout le monde et lui-même sentaient la faute qu'il avait commise en les nommant augustes, alors que l'un n'avait pas sur l'autre l'ascendant d'âge et d'autorité que Marc-Aurèle avait eu sur Verus. Ces droits égaux re-

1. Surtout dans l'Orient hellénique. Eckhel, VII, 231 ; Mionnet, IV, p. 128, n° 179. M. Dumont (*Ephébie attique*, t. I, p. 299) pense que les Φιλαδέλφεια furent constitués pour Marc-Aurèle et Verus, peut-être même plus tôt. — 2. Dion, LXXVII, 1. — 3. Eckhel, VII, 231.

connus[1] à des jeunes gens à peine sortis de l'enfance[2], promettaient à l'empire une tragédie; elle se produisit au bout de quelques mois. Hérodien les montre à Rome se partageant les soldats, le palais dont ils font deux forteresses, où ils se cantonnent l'un contre l'autre, et finissant par proposer une division de l'empire : l'Asie à Géta, le reste à son frère, chacun avec une moitié du sénat, des armées et des flottes. « Mais partagerez-vous aussi votre mère? » leur dit Julia. Dion ne sait rien d'un tel projet, dont l'annonce aurait produit dans Rome, où notre historien était alors, une sensation profonde. L'idée de constituer deux empires romains ne pouvait venir aux politiques de ce temps, mais il est curieux qu'elle soit née dans la tête d'un rhéteur, qui ne trouvant pas que l'histoire des Sévères donnât de suffisantes émotions, utilisait tous les procédés de l'école pour la rendre plus dramatique à son gré.

Caracalla usa d'un moyen plus simple. Un jour, ayant attiré son frère dans la chambre de Julia, sous prétexte d'une réconciliation, il le tua dans les bras de leur mère, qui fut couverte de sang et blessée. Le coup fait, il courut au camp des prétoriens, pour s'y mettre en sûreté, en achetant cette troupe vénale. Il leur conta qu'il venait d'échapper à la mort par la protection de ses dieux, et un large *donativum* leur paya le prix du sang. La légion d'Albano, plus fidèle à la mémoire de Sévère, ferma

1. Sauf le souverain pontificat qui ne fut point partagé. Au reste, dès le premier jour, Caracalla agit comme s'il avait eu seul le pouvoir (Dion, LXXVII, 1), et Géta n'eut guère que les honneurs impériaux. — 2. Caracalla, né le 4 avril 188, n'avait pas encore accompli sa vingt-troisième année; Géta, né le 27 mai 189, n'avait que vingt-deux ans. Le nom de *Caracalla* ou *Caracallus* (Dion, LXXVIII, 3) lui est venu d'un vêtement gaulois, sorte de tunique à capuchon qu'il distribua aux plébéiens de Rome et à ses soldats, la *caracalle*, dont les cénobites de la Thébaïde firent plus tard leur costume. Son vrai nom était *Bassianus*. Sévère le remplaça par ceux de Marc-Aurèle Antonin, que les médailles et les monuments épigraphiques lui donnent. Il avait été nommé césar en 196, pontife en 197, auguste en 198, consul à seize ans, en 202. Dans les inscriptions son nom est ordinairement écrit *Aurellius*. Cf. *C. I. L.*, III, p. 1114.

quelque temps ses portes au meurtrier : l'or finit par les lui ouvrir.

Puisque la victime devenait l'assassin, Géta fut déclaré ennemi public, et on martela son nom sur tous les monuments, jusque sur l'arc de Septime où les traces s'en voient encore. Ce fut un crime de prononcer ce nom, même dans les comédies où il était d'usage que quelque esclave le portât toujours; même dans les testaments. Si un legs était fait à un vieux serviteur ainsi appelé, le mort échappait bien à la colère de Caracalla, mais non sa fortune, qui était confisquée. On voudrait croire ce que Dion raconte de terribles songes où Géta lui apparaissait menaçant, l'épée à la main, où il entendait son père lui crier : « Je te tuerai comme tu as tué ton frère ! » Mais en le voyant consacrer dans le temple de Sérapis le glaive qui avait servi à l'accomplissement du crime, il faut penser qu'il portait bien légèrement ce souvenir (février 212)[1].

Au sénat, Caracalla se justifia en citant l'exemple de Romulus et personne n'eut garde de contredire la vieille légende qu'il venait de rajeunir. A la fin de son discours, il déclara qu'il rappelait tous les bannis. C'était une promesse de clémence; le lendemain, les amis de Géta périssaient en foule[2]. La soldatesque fut déchaînée; à tuer, elle trouvait plaisir et profit, car elle pillait les maisons des condamnés, même de ceux qui ne l'étaient pas. Chez Cilon, ancien préfet de Rome, que Caracalla appelait son père et qu'il sauva de leurs mains, ils enlevèrent l'or, la vaisselle d'argent, les habits et les meubles. Exploitant la terreur qu'ils inspiraient, ils prenaient des rançons et se faisaient payer les coups qu'ils ne devaient pas frapper.

1. L'apothéose de Géta, qu'il aurait fait prononcer, a été imaginée pour donner occasion de faire le jeu de mots : *sit deus non sit vivus* (Spart., *Geta*, 2). Aucun document épigraphique ou numismatique ne justifie l'assertion de Spartien. Cf. Eckhel, VII, 234. — 2. Dion (LXXVII, 4) va jusqu'à parler de vingt mille césariens et soldats, partisans de Géta, qui auraient été égorgés dans le palais.

Ils tuaient pour l'empereur et aussi pour leur compte. Caracalla dut leur abandonner les préfets du prétoire. L'un d'eux était Papinien, qu'un ancien appelle « l'asile du droit et le trésor de la science juridique [1], » et que notre Cujas regardait comme « le plus grand des jurisconsultes qui ont été ou qui seront jamais [2]. » On dit qu'il avait irrité le prince en refusant de se déshonorer, comme Sénèque l'avait fait sous Néron, par une apologie du fratricide. Si l'histoire est vraie, et il y a des raisons de l'admettre, c'était bien finir ; le grand jurisconsulte était, lui aussi, un martyr du devoir [3]. Son fils, celui de Pertinax, un petit-fils de Marc-Aurèle, une fille de ce prince, qui avait osé pleurer Géta, un neveu de Sévère, un Thrasea, etc., eurent le même sort. Dion avait dressé la liste des victimes sénatoriales ; on l'a perdue, mais nous savons qu'elle était longue : le premier crime en entraînait nécessairement beaucoup d'autres.

Avec cet empereur de nature basse et méchante « qui, dit un contemporain, n'aima jamais personne [4], » le règne de Commode recommença : mêmes orgies au palais, mêmes massacres d'hommes et de bêtes fauves au Cirque, mêmes insultes au sénat, mêmes exactions sous mille formes. C'est à croire que, comme tant d'autres empereurs arrivés jeunes au pouvoir, il eût des accès intermittents de folie.

Nous savons, en effet, que Caracalla était malade d'esprit autant que de corps : le grand nombre de médailles qu'on a de lui avec l'image des dieux « guérisseurs » attestent ses efforts pour se débarrasser de quelque mal secret [5]. Il aimait à faire peur et s'étudiait à se donner un air farouche, que ses bustes ont gardé : on le flattait

1. Spart., *Sev.*, 21. — 2. *In procemio ad Quæst. Papin.* — 3. Spartien (*Car.*, 8) et Aur. Victor (*de Cæs.*, XX) rejettent cette histoire en disant qu'il n'était pas dans les fonctions du préfet du prétoire de composer un discours pour l'empereur. Sans doute, mais Papinien était un parent de Géta, et de plus, il jouissait d'une belle renommée ; l'apologie que lui demandait Caracalla aurait produit certainement un grand effet dans l'intérêt du meurtrier. — 4. Dion, LXXVII, 11. — 5. Dion, LXXVII, 15 ; Eckhel, VII, 212 et suiv.

en tremblant devant lui. Un consulaire lui ayant dit qu'il ressemblait en tout temps à un homme en courroux, il prit cela pour un éloge et lui envoya un million de sesterces [1]. Devant les sénateurs, il glorifiait sans cesse Sylla, si dur aux pères conscrits de la république, ou il vantait son compatriote Annibal, si terrible à Rome même [2]. Et il faisait bien réellement trembler, car il avait organisé un vaste système d'espionnage à l'aide des soldats chargés de la police. De peur qu'un subalterne, par quelque sévérité maladroite, ne décourageât leur zèle, il se réserva la connaissance des plaintes portées contre eux et le jugement des peines disciplinaires qu'ils pouvaient encourir. Il entendait protéger des hommes dont il avait fait ses yeux et ses oreilles, pour voir et entendre, alors même qu'il n'y avait rien à entendre ni à voir [3]. Aussi tout le monde se trouvait-il à la merci de ces agents de bas étage, qui étaient assurés de l'impunité, et dont une dénonciation coûtait la vie ou la fortune.

Quand il ne prenait point la tête ou les biens par sentence de mort ou de confiscation, il ruinait par de capricieuses exigences. « Il nous mettait à contribution, raconte Dion, pour des approvisionnements qu'il distribuait aux soldats ou qu'il leur vendait, comme un cabaretier. Lorsqu'il sortait de Rome, il nous fallait lui préparer, à nos frais, sur la route, des gîtes somptueux, même pour les plus courts voyages, et parfois en des lieux où il ne devait point passer. Dans les villes où l'on supposait qu'il resterait quelque temps, c'étaient des cirques, des amphithéâtres que nous devions construire. En tout cela, il n'avait qu'un but, nous ruiner; il répétait souvent : personne autre que moi ne doit avoir d'argent, afin que je puisse en donner aux soldats. Il avait coutume de nous faire avertir que, dès la pointe du jour, il rendrait la justice ou vaquerait aux affaires publiques, et il

1. Dion, LXXVII, 11. — 2. Hérod., IV, 14. — 3. Dion, LXXVII, 17.

nous tenait debout jusqu'à plus de midi, quelquefois jusqu'au soir, sans même nous recevoir sous son vestibule. » Et tandis que les « très-illustres » attendaient un regard, une parole du maître, lui, il conduisait des chars, combattait avec des gladiateurs, s'enivrait, ou mélangeait le vin dans les cratères, pour envoyer aux soldats de sa garde des coupes pleines, que les sénateurs, brûlés du soleil et de la soif, ne pouvaient même arrêter au passage[1]. Quelquefois, ajoute Dion, il rendait la justice, et Philostrate nous fait assister à une de ces audiences qui manque de gravité assurément, mais où le prince, cette fois du moins, ne manqua pas de bon sens[2].

Le débauché voulut, comme Domitien, prendre le rôle d'un austère réformateur. Il punit de mort les adultères, bien que la loi n'exigeât pas cette sévérité, et il fit enterrer vives quatre vestales qu'il prétendit avoir violé leur vœu. L'une d'elles, qu'il avait essayé de séduire, s'écriait en allant au supplice : « César sait bien que je suis vierge encore[3]. »

La tyrannie ne profita pas cette fois aux provinces : elles eurent à souffrir toutes les exactions : or coronaire fréquemment exigé, dons gratuits, impôts nouveaux, impôts anciens augmentés, peut-être fabrication de fausse monnaie pour payer ses dettes[4]. Il doubla le droit

1. Dion, LXXVII, 17. — 2. *Vitæ Soph.*, II, 30. Le sophiste Philiscus réclamait, à titre de professeur à l'université d'Athènes, *vacationem a publicis muneribus*. Caracalla termina la discussion en disant, ce qui était juste : *Nolim ob breves atque miseras oratiunculas civitates privare munera præstituris*, τῶν λειτουργησόντων. Mais un autre jour il faisait le contraire en accordant la *vacatio munerum* à Philostrate de Lemnos pour une déclamation. (*Ibid.*) — 3. Dion, qui rapporte ces paroles, la suppose pourtant coupable. (LXXVII, 16.) — 4. Il y a eu certainement de grands changements monétaires sous Caracalla. Nous savons qu'il réduisit l'*aureus* de $\frac{1}{45}$ à $\frac{1}{50}$ ou d'une valeur intrinsèque de 25,08 à celle de 22,56, et qu'il fabriqua, le premier en quantité énorme, l'*argenteus Antoninianus*, monnaie de billon, c'est-à-dire de cuivre avec un mélange d'argent. L'Antoninianus qui, d'après son poids normal d'argent, aurait dû valoir plus que le denier, 1 fr. 14 c., arriva bientôt à n'être que du cuivre argenté. Cette falsification commença sans doute sous Caracalla, car Dion (*ibid.*, 14) accuse formellement ce prince d'avoir émis des monnaies de plomb argenté et de cuivre

pour les affranchissements, les legs et les donations, abolit les successions *ab intestat* et les immunités accordées dans ce cas aux proches parents des défunts[1]; enfin il déclara citoyens tous les habitants de l'empire[2]. On a vu dans ce rescrit une grande mesure d'équité ou, tout au moins, l'achèvement de la révolution commencée par César : c'était un expédient fiscal. Les *peregrini* continuèrent à payer leurs anciennes contributions et ils furent désormais soumis aux tributs qui avaient été pour les *cives* le rachat de l'impôt foncier et de la capitation[3]. Cette réforme qui étendit à tous les provinciaux le bénéfice des lois romaines, par conséquent le droit d'appel à Rome, ne modifia pas les anciennes catégories de cités : villes libres, fédérées, colonies latines et de droit italique, etc., qui subsistèrent encore longtemps. Caracalla lui-même en fit de nouvelles : il donna le *jus Italicum* aux habitants d'Antioche et d'Émèse[4]. Une de ces distinctions persistantes fut pourtant effacée : il admit des Alexandrins dans le sénat de Rome, qui leur avait été jusqu'alors fermé.

L'état des personnes ne fut pas non plus modifié par cette mesure. La condition de l'esclave, du colon, de l'affranchi, de l'étranger établi dans l'empire ou enrôlé dans ses troupes auxiliaires resta la même : il n'y eut que des impôts de plus et une classe nouvelle de péré-

doré; plusieurs médailles, qui donnent à Alexandre Sévère le titre de *restitutor monetæ*, indiquent une réforme qui justifie le dire de Dion. On a d'ailleurs au cabinet de Vienne un *aureus* fourré de Caracalla. (Eckhel, I, p. 115.) L'obligation de payer l'impôt en or date aussi probablement de ce temps, du moins elle paraît établie sous Élagabal. (Hist. Aug., *Alex.*, 38.) Le $\frac{1}{20}$ sur les affranchissements avait du reste été toujours payé ainsi, *Aurum vice simarium* (Tite Live, XXVII, 10). — 1. *Ibid.*, 9. — 2. *In orbe Romano qui sunt, ex const. imp. Antonin. cives romani effecti sunt* (Ulp. au Dig., I, 5, 17, et *Novell. Justin.*, LXXVIII, 5). — 3. C'est-à-dire le $\frac{1}{20}$ des affranchissements, des legs et donations. Les provinciaux n'étaient pas non plus soumis pour leurs héritages aux prescriptions des lois caducaires, qu'il enleva au trésor public, *ærarium*, pour les attribuer au *fiscus*, ou trésor du prince. *Omnia caduca fisco vindicantur, servato jure antiquo liberis parentibus* (Ulp., *Reg.*, XVII, 2). — 4. Dig., L, 15, 8, § 5, et LI, § 4.

grins. Mais une catégorie nombreuse de citoyens gagna beaucoup au décret de Caracalla. L'usage des distributions gratuites s'était étendu à toutes les villes ayant le droit de cité romaine. Elles avaient tenu à honneur d'imiter l'institution charitable de leur métropole, et nous avons trouvé jusque dans Palmyre, devenue colonie italique, des tessères frumentaires [1]. Lorsqu'il n'y eut plus que des citoyens dans l'empire, les pauvres des cités provinciales participèrent au bénéfice de l'assistance publique. Saint Augustin ne voit que cette conséquence de l'édit, et elle lui semble fort heureuse. « Ce fut, dit-il, une excellente et très-humaine mesure, car elle permit à la plèbe, privée de biens-fonds, d'obtenir des aliments fournis par la caisse commune [2]. » Quand Maximin s'empara des fonds municipaux, on marque qu'il saisit jusqu'à l'argent qui servait à payer les distributions frumentaires [3].

Quelques-uns de ces jurisconsultes qui écrivaient : « Il faut donner des aliments aux pauvres », avaient sans doute prévu que le décret aurait ce mérite, mais non point Caracalla, bien qu'il ait été, comme son père, très-libéral pour les distributions de vivres. Le motif déterminant fut, pour lui, la raison fiscale, car ses besoins d'argent étaient extrêmes. L'immense trésor laissé par Sévère avait été promptement dissipé. « Il ne nous reste plus rien, » lui disait un jour la sage Julia, qui essayait en vain de mettre un peu d'ordre dans ces profusions et dans ce cerveau dérangé; « justes ou injustes, tous nos revenus sont épuisés. — Ayez bon courage, ma mère : tant que nous aurons ceci, l'argent ne nous manquera pas ; » et, ce disant, il frappait sur son épée.

La sienne n'était pas bien redoutable, mais il avait celle des soldats. Sévère les avait contenus : son fils leur lâcha la bride. Il pratiquait la maxime attribuée à son père :

1. Voyez, p. 67 et au tome V, p. 161-163, la preuve de l'extension de cette coutume. — 2. ....*gratissime atque humanissime factum est ut.... plebs illa, quæ suos agros non haberet, de publico viveret* (*de Civit. Dei*, V, 17). — 3. Hérod., VII, 3.

« Contenter les soldats et se moquer du reste. » Ses innombrables victimes avaient laissé derrière elles des parents, des amis, qui pouvaient les venger. Tout lui était donc ennemi, excepté ceux à qui il disait : « C'est pour vous que je règne ; mes trésors sont les vôtres. » Et ils pouvaient l'en croire, en se voyant chaque jour gorgés d'or. Leur solde annuelle fut augmentée de 70 millions de drachmes [1], que les revenus ordinaires de l'État ne suffisaient plus à payer. Il prit une autre mesure funeste à la discipline. Les légions vivaient toute l'année au camp sous la tente : il leur permit de prendre leurs quartiers d'hiver dans les villes voisines [2], qu'elles traitèrent en pays conquis, ruinant leurs hôtes et perdant elles-mêmes, dans une vie de débauche, ce qui leur restait de qualités guerrières.

Une chose que le soldat mercenaire et sans patrie, tel qu'était devenu le soldat romain, aime autant que l'or, c'est la guerre, ce jeu enivrant de la vie et de la mort, où il espère toujours gagner ; c'est la licence d'une armée en expédition et l'assouvissement de passions brutales, relevées par une apparence de gloire. Caracalla leur avait promis de les mener à cette chasse à l'homme et au butin : « Je veux finir à la guerre, disait-il, c'est une belle mort [3] ; » et il avait sans cesse à la bouche un nom, opposé longtemps par les Grecs aux noms les plus glorieux de Rome, celui d'Alexandre. A l'époque de Polybe, ses compatriotes se vengeaient de leur récente défaite en disant aux Romains : « C'est à la Fortune que vous devez vos succès ; Alexandre dut les siens à son génie. » Plus tard, ils répétaient encore : « Les Parthes, que vous n'avez pu vaincre, n'étaient que le plus petit des peuples domptés par lui. » Aussi le souvenir du héros de la race hellénique avait-il obsédé l'esprit de César et de Trajan. Ces grands capitaines auraient voulu refaire ses con-

1. Dion, LXXVIII, 36 ; cf. LXXVII, 24, où les chiffres pour l'augmentation des ἄθλα τῆς στρατείας sont probablement intervertis. — 2. LXXVIII, 3. — 3. Dion, LXXVII, 3.

quêtes, établir leurs légionnaires dans les cités bâties par ses vétérans aux bords de l'Oxus, et ils auraient cru achever l'univers romain, s'ils lui avaient donné pour limite orientale celle de l'empire macédonien. Mais, à mesure que le vieil esprit de Rome fléchissait sous l'invasion croissante de l'hellénisme, Alexandre cessait d'être un rival pour devenir un concitoyen dont la gloire faisait à présent partie de la gloire nationale. On l'éleva en dignité : il passa dieu, et le terrible soldat fut transformé en génie bienfaisant qui écartait les influences funestes, ἀλεξίκακος. Des médailles d'argent, frappées à son effigie, servirent de talismans. « Elles protégent, dit un écrivain de l'*Histoire Auguste*[1], dans tous les actes de leur vie ceux qui les portent ; » et nous en avons encore[2]. Sévère Alexandre prendra son nom. Caracalla fit mieux : il prétendit que l'âme du héros était passée dans la sienne[3] ; et, pour le prouver, il dressa des éléphants de guerre, il organisa une phalange macédonienne. Du reste, la dernière création était moins une manie d'imitation, que l'achèvement d'une réforme depuis longtemps commencée. Au lieu d'armées régulières à combattre par une tactique savante, les Romains avaient maintenant à repousser les attaques impétueuses de barbares désordonnés et les rapides cavaliers des Parthes. En face des éléphants et de la phalange de Pyrrhus[4], ils avaient abandonné leur ancien ordre de bataille à rangs serrés et à lignes épaisses. Les adversaires changeant, ils les reprirent, pour que la fougue individuelle se brisât contre une masse impénétrable. Cette réforme avait commencé dans les guerres de Bretagne[5] ; plus tard, Arrien[6] avait nettement établi le principe de la formation en phalange sur huit hommes de profondeur sans intervalle, avec une neu-

1. *Tyr. trig.*, 14. — 2. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, I, 39-34. — 3. Dion, LXXVII, 7-8. — 4. Ce changement était antérieur à Pyrrhus ; mais la nouvelle organisation fut consolidée et améliorée dans cette guerre. Voyez, au tome I, les réformes de Camille et la création de la légion. — 5. Sous Paulinus et Agricola. (Tac., *Agric.*, 35 ; Dion, LXII, 8.) — 6. En 136, *Acies*, 15.

vième ligne d'archers, les cavaliers et l'artillerie en arrière et aux ailes. Ce sera désormais l'ordonnance des légions.

Vers la fin de l'année 212, Caracalla se rendit en Gaule. Il fit mettre à mort le gouverneur de la Narbonaise, et troubla ces provinces en violant nous ne savons quels droits des cités, peut-être les droits de celles qui refusaient le don onéreux du *jus civitatis*. Une grave maladie, sans doute aussi le désir d'inspecter les défenses du Rhin, le retinrent de ce côté des Alpes. En février 213, il était rentré dans sa capitale[1], qu'il voyait pour la dernière fois.

Il avait promis à ses soldats des expéditions, et l'empire avait besoin de frapper quelque coup du côté du Danube et du Rhin, où se formaient de puissantes confédérations, que nous étudierons plus tard. L'une d'elles, celle des Alamans, surprit le passage de la ligne fortifiée qui couvrait les terres décumates, et une nombreuse cavalerie porta l'incendie et la mort dans cet avant-poste de l'Italie et de la Gaule. Avant la fin de 213[2], Caracalla conduisit ses troupes contre les envahisseurs et les vainquit sur les bords du Mein, où leurs femmes renouvelèrent les actes de férocité héroïque que Plutarque attribue aux femmes des Cimbres, à moins que le récit de Xiphilin ne soit une réminiscence classique. Il est question d'autres succès du côté de la Rætie. Les archers osrhoéniens, qui faisaient partie de l'armée romaine, eurent l'honneur de la campagne : ce qui permet de supposer que l'ennemi n'était ni très-nombreux ni bien terrible[3]. Cependant le bruit de ces succès retentit au loin : des peuples établis aux bouches de l'Elbe et sur la mer du

1. Nous avons au Cod., VII, 16, 2, un rescrit daté de Rome le 5 février 213. Mais il peut y avoir erreur sur cette date. Cf. Eckhel, VII, p. 210 et 211. — 2. Du moins on a de cette année des médailles où il porte le nom de Germanique. (Eckhel, VII, 210, 222.) Cf. Or.-Henz., 5507. — 3. Les archers, que les anciennes légions ne connaissaient pas, prenaient de jour en jour plus d'importance dans l'armée, où un certain nombre de soldats de cette espèce était nécessaire, car le général de Reffye a démontré qu'une flèche a encore de bons effets à 125 et 130 mètres. Ce n'était pas l'arme avec laquelle on pouvait gagner une bataille, mais c'était une arme de jet fort utile, à certain moment de l'action.

Nord députèrent à l'empereur pour lui demander son amitié et des subsides, qu'il accorda[1]. Les Alamans, rendus prudents par leur défaite, se tinrent en repos pendant vingt ans. Dion accuse l'empereur d'avoir ainsi acheté la paix aux Germains. Nous avons expliqué plusieurs fois qu'il était de bonne politique de gagner par des présents les chefs barbares, pour éviter les irruptions soudaines et les guerres inutiles qu'elles entraînaient. Il n'y a donc point à blâmer Caracalla de l'avoir suivie, si du moins il ne paya point cette paix trop cher[2]. Elle lui permit de lever chez les Alamans des corps auxiliaires dont un forma sa garde personnelle. On serait même réduit à louer sa conduite à l'armée, si l'on n'y voyait une affectation de mœurs populacières et de basses flatteries. Il partageait toutes les fatigues des soldats. Fallait-il creuser un fossé, jeter un pont, construire une chaussée, faire quelque ouvrage pénible : il était le premier à donner l'exemple. Il se faisait servir les mets les plus communs, mangeant et buvant dans des vases de bois; il partageait le pain grossier de la troupe; souvent il broyait lui-même sa portion de blé, roulait la pâte en gâteau, et la mettait au four. Il s'habillait comme les plus pauvres soldats : aussi l'appelaient-ils leur camarade, et il en était tout fier. Rarement il allait en litière ou à cheval; il portait ses armes, quelquefois même les enseignes chargées d'ornements d'or, et dont le poids faisait plier les plus robustes centurions [3]. Hadrien, marchant tête nue en avant de ses légions, reste un général obéi; Caracalla, pétrissant son pain, est grotesque et perd la discipline, en perdant le respect de ses soldats.

On parle encore de barbares massacrés en trahison, d'un roi des Quades qu'il fit tuer, d'une guerre que, selon le vœu de Tacite, il alluma entre les Vandales et les Marcomans, de succès contre les Sarmates dans la Dacie et contre les Goths, dont le nom apparaît alors pour la pre-

1. Dion, LXXVII, 14. — 2. Macrin, son meurtrier il est vrai, l'accuse d'avoir autant dépensé en pensions aux barbares que pour la solde de l'armée : c'est absurde. (Dion, LXXVIII, 17.) — 3. Hérod., IV, 7. Dion est d'accord avec lui.

mière fois[1]. Tout cela est fort obscur, mais révèle l'intention de mettre en sûreté la frontière septentrionale de l'empire. « Après avoir réorganisé l'armée du Danube, dit Hérodien, il passa dans la Thrace et y fit de nombreux règlements pour les villes », comme il avait fait déjà en Gaule, comme il allait faire encore en Asie. Ces règlements, nous ne les connaissons pas, mais le fait est à noter, car conçus sans doute dans un esprit contraire aux libertés locales, ils ont dû avancer l'heure où ces libertés disparurent.

Il franchit l'Hellespont, manqua d'y périr dans une tempête, et se rendit à Pergame afin d'obtenir d'Esculape qu'il le guérît de son infirmité secrète. Il se soumit à toutes les prescriptions en usage pour les cures merveilleuses. Le miracle eût été cette fois d'importance et d'excellent produit; mais il ne pouvait s'opérer par les procédés ordinaires : l'empereur était trop en vue. Le dieu fit la sourde oreille, et Caracalla garda son mal[2]. A Troie, il couronna de fleurs le tombeau d'Achille et voulut avoir, lui aussi, un Patrocle. Son affranchi Festus fut choisi pour jouer le rôle dangereux de l'ami du héros. Le nouveau Patrocle mourut, en effet, quelques jours après, ce qui permit au prince de renouveler les funérailles décrites par Homère : Festus avait été empoisonné pour cette représentation.

Il passa l'hiver de 214-215 à Nicomédie, où Dion, notre principal guide pour cette histoire, se trouvait avec lui. Les Parthes épuisaient alors en dissensions intestines leurs derniers restes de vie : l'occasion était propice pour les attaquer. Il leur réclama avec hauteur deux transfuges qu'ils rendirent aussitôt, et cette docilité lui ôta pour le moment tout prétexte de guerre. Cependant des victoires lui étaient nécessaires. Le roi de l'Osrhoëne gouvernait

1. C'étaient des coureurs précédant le corps de la nation gothique, qui s'approchait alors de l'Euxin, mais n'y était pas encore arrivée, à moins qu'il ne faille transformer ces Goths de Caracalla en Gètes qui habitaient des deux côtés du Danube. Dion (LXVII, 6) donne ce nom aux Daces insoumis. — 2. A cette visite du moins, Pergame gagna de grands priviléges, que Macrin lui retira.

son pays pour le compte de Rome. Édesse, sa principale ville, placée sur la route des caravanes, au pied d'un rocher qui portait l'acropole et d'où sortait une source abondante, était et est encore un point stratégique important, le centre de la défense pour la haute Mésopotamie. Avait-il noué avec les Perses de compromettantes intelligences? On ne le sait. Sur cette frontière lointaine les amitiés étaient changeantes. Caracalla se résolut à supprimer cet État tributaire : il persuada au roi de le venir trouver, le jeta en prison et fit de sa capitale une colonie romaine. La chose était petite, mais la suppression d'un royaume oriental faisait toujours du bruit dans l'Occident; et puis, Abgare avait peut-être un trésor bien rempli[1]. Caracalla usa du même procédé à l'égard du roi d'Arménie, alors en différend avec ses fils. Il les invita à le choisir pour arbitre et, quand ils furent venus, il les traita comme le roi de l'Osrhoëne. Mais les Arméniens ne se laissèrent pas prendre aussi facilement que leur prince : ils détruisirent une armée romaine envoyée contre eux.

Les sénateurs, auxquels Caracalla reprochait leur oisiveté, tandis que lui s'exposait pour eux aux fatigues et aux dangers, applaudissaient naturellement à ces hauts faits. On lui décernait le surnom de Parthique et l'on terminait toutes les acclamations en son honneur par le vœu que son règne durât cent ans. Il ne se sentait pas moins haï et leur écrivait d'Antioche : « Je sais que mes exploits vous déplaisent; mais j'ai des armes et des soldats. Aussi je ne m'inquiète pas de ce que vous pensez. »

Dans Antioche, il était venu chercher des plaisirs[2]; dans Alexandrie, où il arriva à la fin de l'automne 215[3], il chercha une vengeance. Les Alexandrins, race légère et moqueuse, donnaient à Julia le surnom de Jocaste, l'épouse incestueuse de son fils, la mère des deux frères ennemis;

1. Cette suppression ne dura guère, car on trouve plus tard des rois à Édesse. — 2. *Antiochenses colonos fecit salvis tributis* (Dig., L, 15, 8, § 5). Il leur rendit, ainsi qu'aux Byzantins, *jura vetusta*. (Spart., *Car.*, 1.) — 3. Eckh., III, 215.

ils appelaient Caracalla le très-grand Gétique, *maximus Geticus*, allusion sanglante à un exploit qui n'avait pas été accompli au pays des Gètes; et ils riaient de cet homme laid, petit et chauve, vieux avant l'âge, qui prétendait jouer les grands héros, Achille et Alexandre. Ces propos étaient revenus à l'empereur. Quand il approcha de la ville, les premiers citoyens sortirent à sa rencontre portant en leurs mains les objets sacrés, comme si leurs dieux voulaient faire honneur au dieu nouveau qui arrivait. Caracalla les reçut bien et, par une dérision des vieilles et saintes lois de l'hospitalité, il les fit asseoir à sa table, puis, le festin terminé, ordonna de les mettre à mort. Pendant l'exécution, les soldats s'armaient et se précipitaient dans la cité. Les places, les grandes rues, les principaux édifices, furent occupés militairement; lui-même s'établit dans le temple de Sérapis et de là organisa le massacre. On égorgea pendant de longs jours, sans distinction d'âge, de condition ou de sexe. Quel fut le nombre des victimes? Immense, car Alexandrie était une fourmilière d'hommes et une opulente cité, où le soldat frappait au hasard et pillait à coup sûr. Les temples mêmes, ces banques sacrées où les particuliers déposaient souvent leurs richesses, ne furent pas épargnés. Le carnage ne s'arrêta que quand, de lassitude et de dégoût, le fer tomba de la main des meurtriers, gorgés de sang et de butin.

En annonçant cet exploit au sénat, « le monstre ausonien » disait : « Quant à la quantité et à la qualité de ceux qui ont péri, peu importe, car ils méritaient tous le même sort[1]. » La conscience publique s'indigna peut-être en secret; mais, officiellement, les sénateurs consacrèrent cette victoire d'espèce nouvelle par une médaille qui représentait le prince foulant l'Égypte aux pieds[2]. »

Caracalla reprit alors ses idées de conquêtes (216). Il

1. Dion, LXXVII, 22, que je suis toujours de préférence à Hérodien. — 2. Eckh., VII, 215. L'Égypte est, selon l'usage, symbolisée sur cette médaille par un crocodile.

envoya demander au roi des Parthes la main de sa fille, et, sur son refus, franchit le Tigre, prit Arbelles, où il jeta au vent les cendres des rois, et ravagea une partie de la Médie. L'ennemi, étonné de cette agression subite, n'avait opposé aucune résistance. Après ce facile succès, l'empereur rentra en Mésopotamie et hiverna dans Édesse; il était, le printemps suivant, aux environs de Carrhes, lorsqu'il fut tué par un de ces hommes dont il avait surexcité les appétits. Macrin, son préfet du prétoire, gagna, dit-on, un vétéran mécontent de n'avoir pas été nommé centurion et qui assassina l'empereur le 8 avril 217[1]. Il était à peine âgé de vingt-neuf ans.

Les Romains avaient des divinités qu'ils appelaient les Terribles, *Diræ*, puissances vengeresses qui existent toujours, car toujours l'expiation suit le crime et finit par atteindre le coupable ou sa postérité.

Julia Domna était alors à Antioche. Jusqu'à la dernière heure de Caracalla, elle avait possédé la suprême puissance, mais aussi elle avait eu les suprêmes angoisses : durant un quart de siècle, le monde romain à ses pieds, puis, son époux mort, un de ses fils égorgé, et voici que l'autre tombait encore sous les coups d'un assassin, entraînant dans sa chute la fortune de sa maison. Trop fière pour se résigner à la condition de sujette d'un aventurier que les siens avaient tiré du néant, et pour devenir, après tant de grandeur, l'objet de la pitié publique, elle se résolut à sortir d'inquiétude comme un stoïcien des anciens jours. D'ailleurs elle souffrait d'un mal peut-être incurable ; la mort s'approchait d'elle : elle alla au-devant et se laissa mourir de faim[2].

Caracalla avait construit à Rome un portique où étaient gravés les exploits de son père, et des thermes, qui sont,

1. Zosime ne croit pas que Caracalla ait été tué par Macrin : « On ne connut jamais, dit-il, l'auteur de sa mort. » Hérodien (IV, 12) donne à entendre qu'il y eut une conspiration entre les chefs de l'armée, et Spartien l'affirme (*Car.*, 6). — 2. Suivant Hérodien (IV, 13), elle se tua par désespoir ou pour obéir à un ordre secret.

après le Colisée, la plus grande ruine de Rome et une des plus considérables du monde[1]. Une colonnade, se développant sur un périmètre de 4750 pieds, formait une enceinte, derrière laquelle s'étendaient des jardins plantés d'arbres, de gazon et de fleurs, avec un stade réservé aux jeux gymnastiques, que l'hygiène romaine prescrivait après le bain. Les thermes eux-mêmes, édifice long de 750 pieds sur 500 de profondeur, renfermaient un théâtre, des salles pour la déclamation ou l'étude, des cours avec portiques pour la promenade, des musées, des bibliothèques; enfin, un immense réservoir entouré de seize cents siéges de marbre sculpté et où trois mille personnes pouvaient se baigner à la fois. Au centre de cette construction colossale s'élevait la *cella Soliaris*, couverte par une voûte surbaissée, qui faisait le désespoir des architectes du temps et fait encore l'étonnement des nôtres. Partout les marbres les plus rares, les mosaïques les plus belles et les chefs-d'œuvre de l'art. On en a tiré l'Hercule de Glycon, la Flore, le torse incomparable du Belvédère et le groupe magnifique de Dircé, connu sous le nom de Taureau Farnèse. Une seule colonne de ces thermes a paru suffisante pour décorer la place *della Santa Trinità*, à Florence, et le musée de Naples est rempli des sculptures enlevées à ces ruines, le dernier et suprême effort de l'art romain[2]. Spartien estime que la rue qui conduisait aux thermes de Caracalla, construite aussi par ce prince, était la plus belle de Rome.

En Syrie, il avait continué les travaux de son père; à Baalbeck, le grand vestibule et le *temenos* du temple de Jupiter furent construits par lui.

Ces œuvres d'art ne sauveront pas sa mémoire. Il avait à peine régné six années, et ce temps si court lui avait

1. Il n'eut pas le temps d'achever ces thermes; la colonnade extérieure fut construite par Élagabal et complétée par Alexandre Sévère. (Lampr., *Heliog.*, 17, et *Alex.*, 25.) Sur les thermes des Romains, voy. t. III, p. 358. —
2. Spartien (*Car.*, 19) attribue aussi à Caracalla la construction de plusieurs temples d'Isis, dont il célébrait les mystères avec beaucoup de solennité.

suffi pour faire un mal irréparable. Sous Commode, Pertinax et Julien, la soldatesque avait été bien insolente; sous Caracalla, elle prit véritablement possession de l'empire. Habituée à voir ce prince déférer en tout à ses caprices, elle voudra faire durer un régime qui lui est si profitable et, pour y réussir, elle choisira des empereurs qui ne seront pas en état de le changer.

Macrin (*Marcus Opellius Macrinus*) était Africain, comme Sévère, et originaire de *Cæsarea*, le Cherchel de notre colonie algérienne. Il eut d'humbles commencements. On disait qu'il avait été esclave et gladiateur; nous savons qu'il fut procurateur des biens de Plautianus et qu'il manqua périr avec lui. Sévère recueillit l'homme de confiance de son ancien ami et le fit intendant des postes de la voie Flaminienne. Caracalla, oubliant quel avait été son premier protecteur, le nomma avocat du fisc et plus tard préfet du prétoire. C'était un homme doux et juste, sans talent ni ambition, qui jamais n'aurait songé à l'empire, si une lettre qui le dénonçait ne lui était tombée dans les mains [1]. Pour échapper à une mort certaine, il fit tuer le prince et, son complice ayant été massacré sur l'heure par les gardes, on ignora d'abord la part qu'il avait prise au meurtre. Il affecta une grande douleur qui lui gagna les soldats; le quatrième jour, il fut proclamé empereur, n'étant encore que simple chevalier [2]. On voit comme tout s'abaisse, même la dignité impériale. Son fils, *Diadumenianus*, alors dans sa neuvième année, devint césar et prince de la jeunesse!

Le nouvel empereur n'osa faire déclarer Caracalla ennemi public. On porta secrètement ses cendres dans le tombeau des Antonins, et, pour que ses images disparussent sans

1. Capitolin lui est très-contraire, mais Dion, son contemporain, en dit trop de bien par haine de Caracalla (LXXVIII, 40). Hérodien parle aussi de sa sévérité (V, 2). — 2. Hérodien (V, 1) et Dion (LXXVIII, 14). Il avait toutefois reçu les ornements consulaires (Dion, *ibid.*, 13), ce qui lui avait valu le titre de *clarissime*. (Or.-Henz., 5512.) Cf. Lampr., *Alex.*, 21.

bruit, un décret envoya à la fonte toutes les statues d'argent et d'or. Mais il reçut les honneurs divins. On lui consacra un temple et des pontifes. Les soldats n'entendaient pas que leur empereur favori fût privé de l'apothéose.

Comme le vainqueur de Niger avait prétendu continuer la maison des Antonins, Macrin voulut se rattacher à la dynastie africaine, sans en réclamer pourtant tout l'héritage. Il prit le nom de Sévère et donna à Diadumenianus celui d'Antonin, que portait sa victime. C'était une flatterie à ces foules, qu'on mène toujours avec des paroles et des apparences: le mot est d'Horace[1]. Du reste, il s'appliquait à gagner tout le monde: le sénat par des égards, les soldats par de l'argent, les peuples par la suppression des nouveaux impôts, la conscience publique par le rappel des proscrits et la punition des délateurs. Mais tout cela était fait petitement, et nulle part on ne sentait la main ferme de l'homme capable d'imposer sa volonté.

Le roi des Parthes était entré dans la Mésopotamie avec une nombreuse armée. Macrin, obligé de conduire à sa rencontre des troupes sans discipline et sans ardeur pour cette guerre, éprouva des échecs que l'ennemi ne put cependant changer en défaites. Les Romains, maîtres des villes et de nombreux châteaux forts, où ils avaient eu le temps de faire rentrer toutes les provisions, laissaient la plaine à la cavalerie ennemie, qui n'y pouvait vivre. Les deux princes se lassèrent bientôt d'une lutte où ni l'un ni l'autre ne s'engageait à fond. Macrin, petit esprit, incapable de soutenir une grande fortune, était pressé de revenir à Rome; il parla humblement, remit les prisonniers et donna quinze millions de drachmes, dont Artaban se contenta[2]. Il s'humilia encore devant les Arméniens, rendit à leur roi Tiridate sa mère, que Caracalla avait retenue captive, des terres, que son père possédait en Cappadoce, et probablement une pension,

1. ....*qui stupet in titulis et imaginibus* (*Sat.*, I, VI, 17). — 2. Dion, LXXVIII, 27.

moyennant quoi l'Arménien consentit à recevoir la couronne d'or que Macrin lui envoya en signe de suzeraineté. Du côté de la Dacie, des otages furent aussi restitués aux barbares. Sous Caracalla, l'empire conservait, du moins, en face de l'ennemi, la fière attitude que Sévère lui avait donnée.

On n'en célébrait pas moins les succès des armes romaines. Les monnaies étaient comme le journal officiel du temps, et tout aussi peu véridiques que certains bulletins de victoires; une d'elles, que le sénat fit frapper, portait les mots : *Victoria Parthica*[1].

Cependant Macrin entreprit de resserrer les liens de la discipline, si relâchés sous Caracalla, et, tout en laissant aux anciens soldats l'augmentation de solde, les récompenses et les immunités de service, qui leur avaient été prodiguées, il prétendit soumettre les recrues aux règlements de Sévère[2]. Un victorieux y aurait réussi; un prince à demi vaincu et qui venait d'acheter la paix était incapable d'imposer cette réforme. La guerre avait appelé beaucoup de troupes en Syrie: il commit la faute de les y garder. Ces soldats inactifs, l'esprit encore tout plein du souvenir des grandes expéditions de Sévère, se mirent à supputer les profits que leur avaient valus les victoires du père, les largesses du fils, et à établir, entre ce qui était et ce qui avait été, cette comparaison que les mécontents font toujours tourner au dommage du présent. Macrin avait écrit aux pères conscrits qu'il entendait ne rien faire sans eux[3], c'est-à-dire, qu'il allait replacer au sénat le centre de l'empire, que le dernier

1. Eckh., VII, 238. — 2. Dion, LXXVIII, 28. Suivant Capitolin (*Macr.*, 12), il condamnait les adultères à être brûlés, *junctis corporibus*; les esclaves fugitifs à combattre comme gladiateurs; les délateurs, s'ils ne prouvaient pas l'accusation, à perdre la tête; s'ils la prouvaient, à être notés d'infamie; il faisait mettre en croix des soldats en leur infligeant d'autres supplices serviles; souvent il les fit décimer. Je doute qu'il ait été capable de tant d'énergie. Cependant Hérodien (V, 2) confirme les paroles de Capitolin. — 3. Dans la lettre que Macrin écrivit au sénat pour lui annoncer la révolte d'Élagabal, il se plaignait de l'insatiable avidité des soldats et de l'impossi-

prince avait mis dans l'armée. Il fallait le faire sans le dire; il fallait surtout renvoyer dans leurs garnisons respectives les légions inutiles dans l'Orient pacifié, et ne point passer sa vie dans Antioche à regarder les danseurs et à écouter les baladins. Bientôt, dans les camps, on se plaignit tout haut de la lésine du nouveau prince, de ce légiste qui tenait le soldat sous la tente, tandis que naguère les villes servaient de quartiers. On parla des millions livrés aux Parthes, comme d'un bien ravi aux légions, et l'on en vint à croire que le meurtrier du prince si cher à l'armée, c'était Macrin.

Après la mort de Julia Domna, Macrin avait relégué à Émèse la sœur de cette impératrice, Mæsa avec ses deux filles, Soæmias, mère d'Avitus Bassianus, et Mammée, mère d'Alexandre. Il semble que ces Syriennes, fort intelligentes, avaient fait de profitables mariages, en prenant des époux qui possédaient autant de fortune que d'années; du moins étaient-elles déjà toutes deux veuves et riches. Elles avaient aussi habilement exploité leur parenté impériale, et, en 217, ce qu'il restait de la famille du prêtre Bassianus, trois femmes et deux enfants[1], se trouva réuni auprès du temple du Soleil. Ce sanctuaire, en grande vénération dans toute la Syrie, possédait le droit d'asile[2]; il abrita leurs richesses et leurs personnes. Macrin, usurpateur timoré, sans l'audace qui fait parfois réussir l'usurpation, laissa aux mains de ses ennemis tout cet or, c'est-à-dire un moyen sûr, en pareil temps, d'opérer une révolution. Autre imprudence, il envoya une légion camper au voisinage de ce trésor, dont Mæsa et ses filles avaient la clef, et près d'une ville qui, devant à Caracalla le titre et les privilèges de colonie italique, vénérait sa mémoire et sa race[3].

bilité où il était de suffire avec les revenus ordinaires de l'État au payement de la solde militaire, au taux où Caracalla l'avait portée. — 1. Soæmias avait eu un second fils. (Orelli, 946, et Bœckh, *C. I. G.*, 6627.) — 2. Lampr., *Heliog.*, 2. — 3. Dig., L, 15, 1, § 4.

Ces trois femmes, sans conseillers, sans appui, entreprirent du fond de leur cité syrienne de précipiter un empereur, et elles le précipitèrent.

Elles avaient consacré l'aîné des enfants au sacerdoce du dieu d'Émèse, héréditaire dans la famille des Bassianus; elles l'avaient fait circoncire, pour le mettre à la mode du pays, et lui interdisaient la viande de porc. Elles-mêmes cherchaient à frapper les esprits par une dévotion affectée ou sincère. Une inscription donne à Mæsa le titre de « très-sainte [1] ». Des médailles de Soæmias la représentent sous les traits de la Vénus Céleste [2], et Mammée était en correspondance avec Origène [3]. Comme beaucoup de chrétiens et de juifs se trouvaient dans cette région, ces avances pouvaient les gagner, sans alarmer les païens. Alors comme aujourd'hui, ces populations sensuelles et impressionnables se laissaient séduire par les dehors de la sainteté. En Orient, les marabouts qui se servent de la religion pour la politique sont de tous les temps. Les trois femmes firent jouer ce rôle à l'enfant en qui se concentraient leurs affections et leurs espérances.

Varius Avitus Bassianus, plus connu sous le nom de son dieu Élagabal [4], était alors dans sa quatorzième année [5]; il avait cette beauté plastique que les Grecs regardaient comme un présent des dieux; et, lorsque, vêtu d'une robe de pourpre brodée d'or, la tête ceinte d'une couronne de pierres précieuses dont les feux chatoyants lui faisaient autour du front comme une auréole lumineuse, il montait au temple pour accomplir les rites sacrés, la foule croyait voir passer un enfant prédestiné. Les soldats campés aux environs de la ville venaient souvent à ce sanc-

1. *Sanctissima* (Henz., 5515). — 2. Eckh., VII, 265. — 3. Eus., *Hist. eccl.*, VI, 21. — 4. Hérod., V, 3. Lampride lui donne trois ans de plus (de même à Alexandre Sévère), mais Dion le représente comme étant encore un enfant, παιδίον (LXXVIII, 36 et 38), et le fait mourir à dix-huit ans (LXXIX, 20). — 5. Le nom d'Élagabal ne se lit jamais sur les monnaies, pas plus que ceux de Caligula et de Caracalla. Ces surnoms ont passé de la bouche du peuple dans l'histoire.

tuaire renommé, et, plus encore que les autres, admiraient et aimaient le jeune pontife, que Sévère avait bercé sur ses genoux. Peu à peu, le bruit courut qu'Élagabal tenait de plus près à celui qui avait été le véritable empereur des soldats. Des serviteurs du palais d'Émèse le disaient fils de Caracalla[1], et l'argent répandu, les promesses faites, les espérances données, persuadèrent aisément des gens qui avaient intérêt à être persuadés. Pour le succès de cette intrigue, Mæsa sacrifiait son or, Soæmias son honneur; mais ni l'une ni l'autre n'avaient souci de ce qu'elles perdaient. L'or de Mæsa était placé à gros intérêts, et Soæmias pensait qu'un manteau d'impératrice couvrirait tout[2]. Quant aux soldats, ils n'en demandaient pas davantage pour donner à un Syrien efféminé l'empire d'Auguste et de Trajan.

Une nuit, Élagabal se rendit au camp d'Émèse, suivi de chariots qui portaient la rançon de l'empire, et, le jour venu, il fut proclamé. On lui donna les noms de Marc-Aurèle-Antonin (16 mai 218) : dernier hommage à ces glorieux Antonins dont la renommée grandissait encore dans l'éloignement, et que les poëtes du temps mettaient au-dessus des dieux[3].

Un préfet du prétoire, Ulpius Julianus, se trouvait dans le voisinage, avec une troupe de cavaliers maures qu'il croyait dévoués à Macrin, leur compatriote. Il courut au camp pour en forcer les portes; l'attaque mollement conduite ne réussit pas, et une seconde tentative eut le même sort. Il n'en fallait pas tant pour ébranler la fidélité de ses soldats. Quand ils entendirent un *cubicularius* du dernier prince proclamer, au nom du nouveau, que les biens et le grade du mort appartiendraient à celui qui apporterait au camp d'Émèse la tête d'un centurion ou d'un tribun; lorsqu'ils virent leurs camarades montrer, du

1. Il prit ce titre, que l'on retrouve dans ses inscriptions : *divi Severi nepos, divi Antonini filius.* — 2. Lampride (*Heliog.*, 2) accuse Soæmias d'avoir vécu en courtisane, *meretricis more vixit.* — 3. ....*Antoninos pluris fuisse quam deos* (Lampr., *Diad.*, 7).

haut de la muraille, celui qu'on appelait le fils de Caracalla et les sacs d'or de Mæsa, ils tuèrent leurs officiers, et les enseignes des deux troupes se réunirent.

Sur un premier rapport du préfet, Macrin n'avait vu dans cette révolte qu'une émeute de femmes, dont il aurait aisément raison. Bientôt arrive un messager du camp d'Émèse : « Je t'apporte, dit-il, la tête d'Élagabal, » et il lui jette celle de Julianus. La vue de ce trophée sanglant que les rebelles lui envoient, l'audace de ce soldat qui profite du trouble pour s'échapper, font succéder, dans l'âme du prince, l'inquiétude à la confiance, et il recourt à ce qui paraissait le grand moyen de salut en ce temps-là, l'or. Pour avoir occasion de promettre à chaque soldat légionnaire 5000 drachmes dont 1000 données sur l'heure, il conféra le titre d'auguste à son fils. La lettre qui annonça cette élévation au sénat promit aux Romains un congiaire de 150 drachmes par tête; d'où l'on voit qu'un soldat était alors estimé valoir trente-trois fois un membre du peuple souverain. Il rétablit aussi tous les règlements militaires de Caracalla.

Ces largesses de la peur venaient trop tard; chaque jour des transfuges se rendaient de tous les points de la Syrie, isolément ou par bandes, au camp d'Émèse; la légion d'Albano, qui campait à Apamée, fit défection tout entière, de sorte que l'armée d'Élagabal devint assez forte pour aller chercher celle de Macrin. La rencontre eut lieu sur les confins de la Syrie et de la Phénicie; l'eunuque ou le serviteur de Mammée, Gannys, qui conduisait les soldats du jeune césar, se trouva, par aventure, un habile homme de guerre. Il prit de bonnes dispositions pour le combat, et Mæsa, Soæmias, même Élagabal, se jetèrent dans la mêlée pour animer leurs troupes. Macrin, au contraire, effrayé par le tumulte et par de nouvelles défections, s'enfuit, laissant ses prétoriens soutenir vaillamment la réputation du corps; mais, quand ils connurent la lâcheté de leur chef et la promesse d'Élagabal qu'ils conserveraient leurs grades et leurs honneurs, ils posè-

rent les armes, et le grand prêtre du Soleil se trouva maître du monde romain (8 juin 218[1]).

Macrin s'était fait précéder à Antioche par l'annonce d'une victoire. Arrivé près de cette ville, il prit un diplôme de la poste impériale, coupa ses cheveux, sa barbe, et, sous un déguisement, essaya en grande hâte de gagner Byzance et l'Europe. Tout alla bien d'abord, et il avait traversé sans encombre l'Asie Mineure, quand l'excès de la fatigue et le besoin d'argent l'obligèrent à s'arrêter dans une pauvre maison du faubourg de Chalcédoine. Un billet qu'il écrivit à un agent des finances impériales pour se procurer quelques ressources, le fit reconnaître; il fut arrêté et remis aux soldats d'Élagabal, qui, depuis Antioche, suivaient sa piste. Il avait chargé des messagers fidèles de conduire son fils chez les Parthes, ses récents alliés. Des cavaliers atteignirent l'enfant avant qu'il eût passé l'Euphrate et le tuèrent. La nouvelle de sa mort arriva au père, quand on le menait lui-même au vainqueur. Il se jeta du haut de son chariot et se brisa une épaule : les soldats l'achevèrent. Il était âgé de cinquante-quatre ans et n'avait pas régné quatorze mois.

On ne connaît de lui aucun monument, mais un arc de triomphe encore debout dans notre Algérie, à Zana, lui fut élevé par ses compatriotes de la Maurétanie[2].

Il eut, assure-t-on, le projet d'ordonner une révision des rescrits impériaux, qui n'étaient le plus souvent que des décisions spéciales, afin de conserver seulement ceux qui auraient un caractère général. C'était une louable in-

1. Est-ce en souvenir de cette victoire qu'il fonda en Palestine, sur l'emplacement d'Emmaüs, une ville de la victoire, Nicopolis? (Eusèbe, *Chron.* ad ann. 224.) Il fit d'Émèse une colonie de droit italique. Dig., L, 15, 8, § 6. — 2. L'inscription de l'arc de Zana (*Diana Veteranorum*), construit aussitôt après son avénement, le qualifie *consul designatus*. Dion nous apprend en effet que Macrin n'avait pas voulu, ainsi que l'avait fait Plautianus (voy. p. 81, n. 1), compter les ornements consulaires qu'il avait obtenus de Caracalla comme un premier consulat. (L. Renier, *Mél. d'Épigr.*, p. 185 et suiv.)

tention, qui, pour être exécutée, demandait du temps, et on ne lui en donna pas[1].

Le dieu d'Émèse était représenté par une pierre noire, qui avait sans doute la même origine que la pierre noire de la Mecque. L'influence terrestre de ces deux aérolithes[2] fut très-différente, car on pourrait dire que, des espaces sidéraux, l'un apporta une grande idée de pureté religieuse, l'autre, le principe de tous les désordres. Les Arabes racontent que, la création achevée, Dieu appela les anges à contempler l'œuvre sortie de ses mains. A cette vue, le chœur des Esprits célestes laissa échapper un cri d'adoration : « Allah !... » Cette parole sainte, qui proclamait l'unité et la toute-puissance du créateur, Dieu l'enferma au cœur de la pierre noire qu'Abraham déposa dans la Kaaba. Au jour du jugement, elle s'ouvrira pour laisser voir en caractères flamboyants la divine formule et rendre témoignage en faveur de ceux qui se seront approchés d'elles avec des lèvres pures et un cœur repenti.

Cette légende est de la belle et grande poésie ; elle transforme un acte de superstition vulgaire en une profession de foi morale et religieuse.

La pierre d'Émèse eut plus de grandeur mondaine, mais infiniment moins de vertu. Elle fut l'image du Soleil d'où elle paraissait venue ; et, comme dans toutes les religions le signe se confond aisément avec la chose signifiée, elle fut vénérée à l'instar du Soleil même, l'auteur de la vie, le principe de la fécondité et de la génération, que l'on adorait par des actes analogues à ceux qu'il accomplit au sein de la nature[3].

1. Il s'était aussi engagé à continuer les fondations alimentaires de Trajan et des Antonins. (Lampr., *Diad.*, 2.) — 2. « Dans le temple.... on remarque une grande pierre, ronde par le bas, pointue par en haut en forme de cône et de couleur noire, qu'ils disent tombée du ciel. » (Hérod., V, 5.) — 3. L'Asie était pleine de ces pierres coniques. Vénus, à Paphos, Gaçion, à Séleucie et à Bosra, étaient ainsi représentés. Ces cônes, d'origine sidérale, symbolisaient la puissance génératrice : les deux monts Casius, près d'Antioche et sur la frontière d'Égypte, devaient ce nom à leur forme pyra-

Élagabal fut la plus complète représentation des côtés immondes de ce naturalisme. Jusqu'ici les tyrans de Rome avaient au moins quelque chose de romain. Dans le fils de Sévère, on avait encore trouvé un soldat; celui de Soæmias était un pur Syrien, en qui se réunissait tout ce que l'Orient peut produire de lascives ardeurs et de vices honteux. Ses sens étaient éveillés aux plus abominables désirs, son esprit aux plus folles aberrations. Aussi est-il resté dans la mémoire des hommes comme le symbole de l'infamie sur le trône. Trois choses avaient produit cette monstruosité morale: une religion impure, le pouvoir absolu et ses quinze ans.

Après sa victoire, Élagabal avait pris tous les titres impériaux, sans attendre le sénatus-consulte habituel, et gagné rapidement Antioche, qui se racheta du pillage par 500 drachmes donnés à chaque soldat. De là partirent aussitôt des lettres aux pères conscrits, où le prince prenait l'engagement de gouverner comme Marc-Aurèle, et des ordres de mort contre les gouverneurs qui avaient été peu diligents à deviner sa fortune, contre les sénateurs trop empressés envers Macrin, même contre l'habile homme qui avait gagné pour lui la bataille d'Antioche[1].

Chacune de ces secousses qui précipitaient un empereur était suivie de désordres, où l'empire s'agitait péniblement, jusqu'à ce qu'une main ferme lui fît reprendre

midale. (Cf. Mionnet, *Séleucide et Piérie*, n°s 891 et suiv., qui donne des bronzes de Trajan représentant un cône dans un temple tétrastyle, avec la légende *Zeus Kasios*, et de Vogüé, *Inscr. sém.*, p. 103-104.) — 1. Dion, LXXIX, 3-4. Une des victimes d'Élagabal, Valerianus Pætus, fut condamné « parce qu'il avait fait faire des portraits de lui en or, destinés à la parure de ses maîtresses. » Je relève ce fait pour marquer un usage romain : le premier acte d'un empereur était de frapper des pièces d'or à son effigie. Empiéter sur ce droit était un crime de majesté. Pætus le savait bien, et il fut sans doute moins innocent que Dion ne le dit : « Il était Galate, ajoute l'historien; on l'accusa de vouloir soulever la province voisine, la Cappadoce, et d'avoir, à cette intention, fait frapper les monnaies qui furent la cause de sa mort. » C'est ainsi que tous les usurpateurs débutent. Ammien Marcellin (XXVI, 7) raconte que les partisans de l'usurpateur Procope décidèrent la défection de l'Illyrie en y faisant circuler des pièces à son effigie, comme preuve qu'il était bien empereur légitime.

son équilibre. Les légions de Macrin, renvoyées à leurs cantonnements, pillaient les villages placés sur leur route, et quantité de gens rêvaient de pourpre impériale. On venait de voir un simple chevalier arriver à l'empire, et un enfant y montait. Il n'y avait donc plus de droit ni de constitution, plus de sénat ni de peuple romain, plus d'aristocratie puissante donnant à Rome des Césars. « A la mort de Néron, dit Tacite, un terrible secret avait été révélé, c'est que les empereurs pouvaient se faire hors de Rome. » A l'avénement d'Élagabal, on en apprit un autre, c'est qu'il n'était pas nécessaire d'être l'élu d'une puissante armée, qu'il suffisait de quelques cohortes et de quelques cris populaires pour déterminer une révolution. Aussi beaucoup de gens croyaient qu'avec un peu d'audace, il serait facile de forcer les portes du palais. Deux légats de légions, même un fils de centurion, un ouvrier en laine, d'autres encore [1], essayèrent en divers lieux d'entraîner des soldats. Un inconnu alla jusqu'à entreprendre de soulever les équipages de la flotte de Cyzique, tandis qu'Élagabal hivernait près de là dans Nicomédie. « Tant de gens indignes, dit l'historien, avaient victorieusement foulé de leurs pieds la route du pouvoir qu'elle se trouvait aplanie pour tous les aventuriers qui osaient y entrer [2]. » L'ère des trente tyrans approche.

Élagabal entra dans Rome portant une robe de pourpre lamée d'or, un collier de perles, les joues teintes de vermillon et l'éclat des yeux relevé, comme ceux d'une femme arabe, par une couche de henné. Mæsa et ses deux filles l'y avaient suivi. Unies pour le complot, ces trois femmes ne s'entendirent pas pour en exploiter les suites. Mæsa, politique formée à l'école de Sévère, aurait voulu de la décence dans la tenue, de l'ordre dans les dépenses : sagesse importune, que l'enfant, ivre de pouvoir, n'écoutait pas. Soæmias, au contraire, trouvait qu'Élagabal, étant le maître des choses humaines et divines,

1. Καὶ ἄλλοι δὲ πολλοὶ ἄλλοθι (Dion, LXXIX, 7). — 2. *Ibid.*

n'avait à se contraindre en rien. Entre ces deux femmes il se fit un partage du pouvoir selon leur goût. Les affaires ennuyaient le prince: il les abandonna à sa prudente aïeule, à la condition qu'elle ne le gênerait pas dans ses plaisirs, et il la fit siéger dans le sénat, auprès des consuls. A sa mère il donna la présidence d'un sénat de femmes [1], qui fut chargé de déterminer pour les matrones les préséances et les costumes, la quantité d'or et de pierreries que chacune pourrait porter suivant sa condition, les ornements des litières et voitures, etc.; singulière préoccupation d'étiquette dans cette cour de parvenus où le prince étalait tous les vices, confondait tous les rangs et mettait un cocher du cirque au-dessus d'un consulaire. Quant à la mère d'Alexandre, elle se tenait à l'écart et surtout elle y tenait son fils.

L'empereur allait se déshonorer; mais il faut bien reconnaître que si la morale publique fut odieusement outragée, l'État ne souffrit pas trop de ce règne déplorable [2]. Les exécutions des premiers jours et la fidélité des légions décidément acquise au nouveau gouvernement rendirent les ambitieux prudents ; l'agitation se calma, et les Germains ne remuant pas, les Parthes ayant assez à faire que de travailler à conjurer une ruine prochaine, les cités des frontières furent en paix comme celles de l'intérieur.

Mais à Rome, que de honte, quels spectacles! Une gourmandise à désespérer Vitellius, une luxure à faire rougir Néron, des débauches qu'en latin seul on peut raconter! Élagabal était entré dans la ville costumé comme un prêtre de Phénicie ou un satrape des Mèdes, amenant avec lui son dieu informe, la pierre noire d'Émèse, qu'il honorait par des chants barbares, des danses lubriques, et des immolations d'enfants [3]. Il en fit la divinité suprême de l'empire. Tout l'Olympe dut s'humilier devant cet intrus, qu'il maria solennellement avec l'As-

1. Lampr., *Heliog.*, 4. — 2. ....καὶ μηδὲν μέγα κακὸν ἡμῖν φέροντα (Dion, LXXIX, 8). — 3. *Ibid.*, 11.

tarté de Carthage, en donnant pour cortége de noces à ces divinités des vaincus, celles à qui, durant des siècles, les Romains avaient attribué leur fortune et qui par conséquent avaient aidé à la faire. Jupiter Capitolin était réduit au rôle de courtisan de l'idole syrienne [1], et le souverain pontife de Rome devenait le prêtre du dieu Soleil [2].

Chaque année, dit Hérodien, il conduisait son dieu dans un temple magnifique qu'il lui avait bâti en un des faubourgs de Rome. L'idole était placée sur un char étincelant d'or et de pierreries, traîné par six chevaux blancs et où personne ne montait, pour que le dieu parût le diriger lui-même. En avant, le prince, soutenu par deux gardes, courait à reculons, afin d'avoir les yeux toujours fixés sur la sainte image ! Derrière, on portait les statues de tous les dieux, les ornements impériaux, et les meubles précieux du palais ; la garnison de Rome et le peuple entier faisaient l'escorte [3].

Dion raconte une autre aventure qui se produisit vers le même temps, près des lieux où lui-même commandait : « Sur les bords de l'Ister se montra, je ne sais comment, un génie qui ressemblait de figure à Alexandre de Macédoine. Il traversa la Mœsie et la Thrace, à la manière de Bacchus, en compagnie de quatre cents hommes armés de thyrses et couverts de peaux de bouc. Il ne faisait aucun mal, et tout lui était fourni, logements et vivres, aux frais des villes, car personne n'osa s'opposer à lui en paroles ou en actions, ni chef, ni soldat, ni procurateur, ni gouverneur de province ; et ce fut en plein jour, comme il l'avait annoncé, qu'il s'avança processionnellement jusqu'à Byzance. De là, ayant gagné le territoire de Chalcédoine, il accomplit la nuit de certains sacrifices, enfouit en terre un cheval de bois, puis disparut [4]. »

Ces populations hébétées de superstitions grossières,

1. *Omnes deos sui dei ministros esse aiebat* (Lampr., *Hel.*, 7). — 2. *Sacerdos Dei solis* (Eckh., VII, 250). — 3. Hérod., V, 5. — 4. Dion, LXXIX, 18.

prenant pour un dieu l'illuminé ou l'adroit industriel qui vivait à leurs dépens, aident à comprendre cet autre fou grotesque, faisant à Rome une révolution religieuse en faveur de sa pierre noire. Au précédent chapitre, on a vu les hommes supérieurs de ce temps plonger leur pensée dans les profondeurs du ciel, pour y chercher ce dieu qui se dérobe toujours. Les deux faits qu'on vient de rapporter montrent l'imagination des simples d'esprit, princes ou peuple, hantée des mêmes fantômes. Les génies, les démons sont partout : chaque religion en fournit; et la foule, ne sachant à qui entendre, les confond dans une commune et craintive adoration. C'est le syncrétisme populaire qui se produit à sa façon au-dessous du syncrétisme des philosophes.

« Dans le temple de son dieu, où nous avons déjà vu tous les hôtes du Panthéon gréco-romain, il plaça encore, dit son biographe, l'image de la grande déesse, le feu de Vesta, le Palladium, les boucliers sacrés; il voulait qu'on pût y accomplir les rites des Juifs et des Samaritains, même les cérémonies du christianisme, afin que les prêtres d'Élagabal eussent le secret de toutes les religions[1]. »

Ce secret, les chrétiens croyaient le posséder; et, en les voyant opposer à cette anarchie religieuse l'unité de leur croyance et la discipline de leurs églises, on pressent que l'heure du triomphe viendra pour eux. Il ne faut cependant pas que le juste dégoût inspiré par le grand prêtre d'Émèse nous empêche de voir qu'au milieu de ces fêtes immondes se cachait un fait important. Le culte de la pierre noire n'allait pas au génie romain, que les Grecs avaient rendu exigeant pour la représentation plastique des dieux : mais l'idée que cette pierre représentait devenait très-romaine. Le culte du Soleil prend de plus en plus d'importance, et, pour une religion païenne, ce culte était de tous le plus rationnel. On verra que le Soleil fut le grand dieu d'Aurélien et de

1. Lampr., *Hel.*, 4.

Dioclétien. Le plus misérable des empereurs joue donc, à son insu, un rôle dans la décomposition religieuse de la société romaine; ce fou de débauches avait aussi, à sa manière, l'ivresse du divin. Il est le représentant de ce pêle-mêle confus de croyances d'où finira par se dégager la foi en un Dieu unique. On retrouvera cette confusion dans l'esprit de son successeur, mais avec de la pureté morale, tandis que lui n'y cherche et n'y prend que ce qui peut exciter sa lubricité.

Pour son luxe inepte et ses sales débauches, nous renverrons à Lampride. L'histoire signale ces turpitudes ou ces folies : elle ne s'y arrête pas. Disons seulement qu'à l'exemple des monarques asiatiques, qui vont chercher leurs ministres aux derniers rangs de la société, il donna les premières charges de l'État à des danseurs et à des barbiers, quand il ne les vendait pas à de riches débauchés; qu'il traitait le sénat de troupeau d'esclaves en toge[1], ce qui était malheureusement vrai; que son palais était sablé de poudre d'or et que ses vêtements de soie chargés de pierres précieuses ne servaient jamais deux fois; qu'il remplissait ses viviers d'eau de rose et qu'il fit représenter des naumachies sur des lacs de vin[2]; qu'enfin il s'habillait en femme, se fardait la figure, travaillait à des ouvrages de laine et se faisait appeler *domina* ou *imperatrix*, l'empereur étant alors le fils d'un cuisinier ou quelque vigoureux athlète. En moins de quatre ans, il épousa quatre ou cinq femmes, qu'il répudia et reprit. Il avait ravi l'une d'elles à l'autel de Vesta, sacrilége qui faisait trembler même les Romains de ce temps.

Cependant Mæsa voyait quelle devait être la fin de tels excès. Par d'adroites flatteries, elle décida Élagabal à donner le titre de césar à son cousin Alexandre en l'adoptant pour fils. « Il se devait, lui disait-elle, à la joie de ses fêtes, à ses orgies saintes, à ses devoirs divins : un autre aurait le souci des affaires[3]. » Cet autre avait

1. Lampr., *Hel.*, 19. — 2. *Ibid.*, 22. — 3. Hérod., V, 7.

douze ans, et le père adoptif en comptait seize; mais le nouveau césar avait déjà révélé sa douce et heureuse nature, de sorte que l'aïeule et la mère mettaient en lui l'espérance de leur maison. Sa bonne grâce, sa retenue, les maîtres sévères qui l'entouraient, les périls qu'on le vit bientôt courir et les secrètes largesses de Mammée aux prétoriens lui firent une popularité dont Élagabal s'irrita. Il chercha divers moyens de le faire disparaître sans bruit. Mais Mammée ne laissait son fils goûter aucune boisson, aucun mets envoyés par l'empereur; elle l'entourait de serviteurs éprouvés, et la légèreté d'Élagabal, qui permettait de pénétrer tous ses desseins, permettait aussi de les prévenir. Un jour enfin il se décida à une attaque ouverte. Il envoya l'ordre aux sénateurs et aux soldats de retirer à son cousin le titre de césar, en même temps que des meurtriers cherchaient l'enfant pour le tuer. Cet ordre causa une sédition où l'empereur faillit périr. Il fut obligé de se rendre avec Alexandre au camp des prétoriens, qui exigèrent, en se chargeant de l'exécution, la mort ou le renvoi de ses mignons, commandèrent au prince de changer de vie, à leurs préfets, d'y veiller, surtout d'empêcher qu'Alexandre n'imitât son cousin. On dirait nos cabochiens de 1413 faisant de la morale au dauphin, chassant de l'hôtel Saint-Pol musiciens et danseurs trop longtemps attardés dans la nuit, même les conseillers qui leur déplaisent et qu'ils conduisent au Parlement pour y être jugés ou qu'ils égorgent chemin faisant. Il y a toutefois une différence : en 1413, Paris était en révolution, et à Rome, en 221, les ordres donnés par la soldatesque au prince devenaient chose d'habitude.

Au 1er janvier 222, les deux enfants devaient aller au sénat prendre possession de la dignité consulaire. Il fallut toutes les instances de Mæsa et la menace d'une nouvelle sédition, pour décider Élagabal à se laisser accompagner par son fils adoptif. Mais il refusa absolument d'accomplir avec lui, au Capitole, les cérémonies ac-

coutumées. Un autre jour, il répandit le bruit de la mort d'Alexandre, pour juger, d'après ce que feraient les soldats, s'il pouvait le tuer sans courir trop de risques. Ceux-ci, secrètement avertis que le jeune prince vivait, réclamèrent à grands cris sa présence, rappelèrent la garde qu'ils envoyaient chaque matin au palais et s'enfermèrent dans leur camp. L'épreuve tournait mal; Élagabal courut les apaiser en leur montrant le césar. Sa mère et Mammée l'avaient suivi, chacune excitant le soldat contre l'autre. Mammée, à la fin, l'emporta. De violentes clameurs s'élevèrent, puis on en vint aux coups; les amis, les ministres d'Élagabal, Soæmias elle-même, furent égorgés. Le voluptueux efféminé, qu'un pli de feuille de rose gênait, s'était caché dans les latrines du camp. On l'y tua, et son cadavre, traîné par les rues, n'ayant pu passer par un trou d'égout, fut jeté dans le Tibre, où le dieu d'Émèse faillit suivre son pontife. Le sénat voua sa mémoire à l'infamie et l'histoire fait comme le sénat (11 mars 222).

Son cousin, âgé de treize ans et demi[1], fut proclamé auguste et prit le nom de Marc-Aurèle Alexandre, auxquels les soldats ajoutèrent, en souvenir de celui que quelques-uns lui donnaient pour aïeul, le nom de Sévère[2].

Pour bien marquer que l'orgie orientale était finie et que les anciennes déités dépossédées par l'idole syrienne retrouvaient leur empire, Alexandre fit graver sur ses monnaies le titre de prêtre de Rome, *sacerdos Urbis*[3].

1. Hérodien (V, 7) dit qu'il entrait dans sa douzième année quand Élagabal l'adopta. On lui donne généralement trois ans de plus. Voy. p. 223, n. 5. — 2. *Marcus Aurelius Severus Alexander* (Eckh., VII, 281). J'ai cité (t. V, p. 245) la séance du sénat, où Alexandre refusa les autres noms que les Pères lui voulaient donner. — 3. Eckh., VII, 270.

CHAPITRE LXVIII.

ALEXANDRE SÉVÈRE (222-235).

Voilà donc, par la grâce des soldats, l'héritage d'Auguste encore une fois aux mains de deux femmes et d'un enfant. Quelle vitalité dans cet empire qui, tombé en quenouille, restait encore debout et imposant!

Mais ces deux femmes étaient d'un esprit supérieur. Nous connaissons l'habile prudence de Mæsa et l'esprit élevé de la mère d'Alexandre. Celle-ci développa, par une éducation bien conduite, les heureuses dispositions de cette âme douce et pieuse. Elle entoura son fils des maîtres les plus habiles, à la condition qu'ils fussent aussi les plus honnêtes, et elle lui fit apprendre assez de lettres et d'arts pour qu'il en eût le goût et qu'il les honorât : pas assez pour qu'il fût tenté d'y donner le temps dû aux affaires publiques. On remarquera qu'Alexandre s'exprimait plus facilement en grec qu'en latin. Cette invasion du grec dans la haute société romaine est le signe des progrès accomplis par une autre invasion, celle de l'hellénisme oriental et du syncrétisme alexandrin, dont ce prince fut aussi un des représentants.

« Du jour de son avénement, dit Hérodien[1], il fut entouré de tout l'appareil de la puissance souveraine, mais le soin de l'empire fut remis aux deux princesses. Elles s'efforcèrent de ramener les bonnes mœurs et la gravité antique. Elles choisirent seize sénateurs, les plus distin-

1. VI, 1.

gués par l'expérience et l'intégrité de la vie, pour former le conseil ordinaire du prince[1]. Rien ne s'exécuta que de leur avis. Le peuple, l'armée, le sénat, étaient charmés de cette forme nouvelle de gouvernement, qui remplaçait la tyrannie la plus insolente par une sorte d'aristocratie. »

Je ne sais si le sénat fut aussi satisfait que le dit Hérodien de la nouvelle importance donnée au *concilium principis*. Nous reviendrons ailleurs sur cette institution, qui enlevait aux anciens maîtres de Rome leurs dernières attributions.

Les pères conscrits se donnèrent du moins le plaisir de vouer aux dieux infernaux le prince ou le consul qui, à l'avenir, ferait siéger une femme dans l'auguste assemblée[2]. Je suis assuré que ce sénatus-consulte leur parut aussi digne de mémoire que celui qui avait ordonné à Pyrrhus victorieux de sortir d'Italie.

« On s'empressa, continue l'historien, de rendre à leurs sanctuaires, les statues des dieux qu'Élagabal avait enlevées. On retira leurs places et leurs honneurs à ceux qui les avaient indûment obtenus, et l'on confia les emplois aux plus capables.... Afin de préserver le prince des écarts que pouvaient causer l'autorité absolue, l'ardeur de l'âge ou quelqu'un des vices naturels à sa famille, Mammée gardait soigneusement l'entrée du palais et n'y laissait pénétrer aucun homme décrié par ses mœurs. »

Cette réaction contre le dernier règne, ces précautions pour sauver le nouveau des mêmes excès, étaient légitimes, et, puisqu'on avait jugé bon de faire d'un enfant un empereur, il fallait le mener doucement des jeux

1. Lampride (*Alex.*, 15) donne le chiffre de vingt. Le conseil se complétait, en certaines circonstances, par l'adjonction d'autres sénateurs, afin que le nombre de cinquante pères conscrits, nécessaire pour la validité d'un sénatus-consulte, fût atteint. Ce conseil fit aussi les nominations au sénat. (Lampr., *ibid.*, 18.) Les derniers grands jurisconsultes de Rome, Florentin, Marcien, Hermogène, Saturnin et Modestin, dont les *Pandectes* nous ont conservé de nombreux fragments, y siégeaient à côté de Paul et d'Ulpien. — 2. Lampr., *Hel.*, 18.

aux affaires. On ne pouvait y mieux réussir que par ce gouvernement de femmes âgées et de vieillards, par cette autorité paternelle et douce, dont le calme et la somnolence étaient propres à garantir une minorité, et à faire gagner au prince ses vingt-cinq ans, si les soldats consentaient à lui en donner le temps.

Dans le conseil impérial, Mammée avait appelé son compatriote Ulpien, qu'elle nomma préfet du prétoire[1], ce qui faisait de lui le second personnage de l'État. En réalité, vu l'âge de l'empereur, il en était le premier[2], car il assistait aux audiences du prince, lui rapportait les affaires, avec la solution à donner, et avait la conduite de tout le gouvernement. Sous ce grand jurisconsulte[3], la justice fut impartiale et la police vigilante. Ceux qui spéculaient sur la misère du peuple, la vénalité d'un juge ou la complaisance d'un fonctionnaire, eurent des comptes sévères à rendre ; mais personne ne perdit son bien ou la vie sans un jugement rendu après débats contradictoires[4]. Beaucoup de rescrits honnêtes furent promulgués. Ils n'ont pas apporté de modifications dans le droit, mais on y voit la bonté prévoyante, qui est le caractère de ce règne[5] et que d'ailleurs nous avons déjà trouvée dans la législation des Antonins et de Sévère. On y parle même de la liberté des sujets : à la condition, il est vrai, qu'on soit assuré de leur bonne volonté et de leur obéissance[6].

L'habileté de ces sages conseillers se marque encore par

1. Il paraît l'avoir été sous Élagabal. (Lampr., *Alex.*, 26, et Vict., *de Cæs.*, 26.) — 2. Voyez, pour les pouvoirs du préfet du prétoire, page 77. — 3. Des nombreux ouvrages d'Ulpien, les plus importants étaient quatre-vingt-trois livres *ad Edictum*, cinquante et un livres *ad Sabinum*. Il nous reste de nombreux fragments de son *Liber regularum singularis*. Les extraits de ses divers traités forment un tiers du Digeste. — 4. C'est l'assertion de Lampride. Cependant, la mort du beau-père d'Alexandre, celle de ce Turinus, qu'il fit étouffer dans la fumée (voy. t. V, p. 275), le meurtre de plusieurs de ses conseillers (Lampr., 67), quelques autres encore, ne furent pas la suite d'arrêts de justice. — 5. Par ex. : ....*Cavetur ut si patronus libertum suum non aluerit, jus patroni perdat* (Dig., XXXVII, 14, 5, § 1). — 6. Dig., XLIX, 1, 25 : ....*tantum mihi curæ est eorum, qui reguntur, libertatis, quantum et bonæ voluntatis eorum et obedientiæ.*

des détails d'administration, dont quelques-uns eurent une véritable importance.

La préfecture du prétoire devint d'ordre sénatorial. L'extension de la compétence judiciaire du préfet, qui avait parfois à juger des sénateurs, rendait ce changement nécessaire. Avec Ulpien, cette charge arriva à l'apogée de sa puissance.

Quatorze curateurs, tous consulaires, furent chargés de décider, avec le préfet de Rome, de toutes les affaires concernant les quatorze quartiers de la ville[1]. Cet édit donnait un conseil municipal à la capitale de l'empire, dont la police avait été jusqu'alors soumise à la seule autorité du préfet; il prescrivait, en outre, que les résolutions, pour être valables, seraient prises en présence de tous les membres, ou à tout le moins de la majorité d'entre eux. Ce conseil choisi, et non élu, n'en était pas moins pour Rome une garantie de meilleure administration.

Les assesseurs des présidents obtinrent des honoraires, ce qui leur donna le caractère de fonctionnaires publics, mais augmenta les dépenses du trésor[2]; et défense fut faite aux gouverneurs de province, comme aux gens de leur entourage, de faire le négoce ou l'usure dans les pays de leur obédience.

Il était d'usage, depuis longtemps, de donner des terres aux vétérans : on établit la règle que les officiers et les soldats mis en possession de domaines sur les frontières pourraient les transmettre à leurs enfants, quand ceux-ci suivraient le métier des armes : sinon, la terre revenait au fisc[3]. C'étaient des bénéfices militaires et le commencement d'un ordre nouveau de propriétés.

La fonction de *dux*, c'est-à-dire de chef d'armée, sans commandement territorial, que nous avons vue poindre sous Sévère, paraît devenir une charge régulière[4].

1. Lampr., *Alex.*, 32. — 2. *Ibid.*, 45. Pescennius Niger avait déjà voulu introduire cette réforme, *ne consiliarii eos gravarent quibus assidebant* (Spart., *Nig.*, 7). — 3. Lampr., *Alex.*, 57. — 4. *Ibid.*, 51.

Enfin le gouvernement constitua ce qu'on pourrait appeler des banques de dépôt[1], et il organisa tous les métiers en corporations, en assignant à chacune un *defensor*, comme on en donnera plus tard aux cités, et en établissant pour elles une juridiction particulière. C'était aussi un ordre nouveau de l'industrie qui se produisait.

Quelle part revient au prince dans ces mesures? Avec un empereur de treize ans, les conseillers avaient dû garder longtemps le pouvoir. Mais on peut dire que tout ce qu'ils firent dans l'intérêt des sujets répondait, sinon à la pensée, du moins au cœur du prince.

Le biographe d'Alexandre a voulu faire de ce règne ce que Xénophon avait fait de celui de Cyrus, une belle *moralité*, et, quoique ce scribe de Constantin n'eût pas encore embrassé la religion de son maître, il a, pour le flatter, représenté le moins païen des empereurs comme à demi-chrétien. Il en est résulté qu'Alexandre a été l'enfant gâté de l'histoire, comme si, au sortir de l'atmosphère viciée où l'on venait de vivre et avant d'entrer dans les ténèbres sanglantes de l'âge suivant, on s'était arrêté avec complaisance sur cette douce figure, que la jeunesse, la vertu et le malheur ont consacrée. A certains égards, cette bonne renommée d'Alexandre est légitime. Après les saturnales du dernier règne, il montra un empereur pur dans ses mœurs, simple dans ses goûts et qui faisait de sa vie une censure publique plus efficace que toutes les dispositions légales. On s'attache à ce prince aimable qui voulait que le crieur public proclamât, tandis qu'on châtiait les criminels, ces mots gravés au frontispice de son palais : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même ; » qui écrivit en vers la vie des bons princes[2] et, chaque jour, allait dans son lararium passer quelques instants en face des

1. Lampr., *Alex.*, 38. Des médailles, *moneta restituta*, etc., attestent aussi une réforme des monnaies (Eckh., VII, 279), mais les explications de Lampride à ce sujet (39) ne jettent aucun jour sur la question. — 2. ....*Vitas principum bonorum versibus scripsit* (Lampr., *Alex.*, 27).

images de ceux qu'il appelait les bienfaiteurs de l'humanité, princes ou philosophes, fondateurs d'empire ou de religion[1]; qui, enfin, relisait sans cesse la *République* de Platon, le traité *des Devoirs* de Cicéron et les *Épîtres* d'Horace, pour prendre dans ces nobles livres des règles de conduite. Tous les sept jours il montait au Capitole et visitait les temples de la ville, sans y faire toutefois de riches offrandes, pensant, avec Perse, que le culte aimé des dieux, c'est la pratique de la vertu, et qu'ils n'ont pas besoin d'or:

.... In sanctis quid facit aurum?

Mais il était libéral avec les pauvres[2], avec ses amis, avec ceux de ses officiers qui avaient bien rempli leur charge.

On se souvient de la grande institution alimentaire de Trajan : il la continua en l'étendant[3], et il en fonda une autre; il prêta de l'argent à des familles pauvres pour qu'elles pussent acheter de la terre et ne leur demanda qu'un intérêt de 3 pour 100 payable sur les produits du fonds[4]. Souvent même il donna gratuitement une terre, des esclaves, du bétail et des instruments d'agriculture. S'il augmenta la taxe sur les industries de luxe, sur les orfèvres, doreurs, pelletiers, etc., il diminua les autres impôts[5], et se plaignit que les agents du fisc fussent un mal nécessaire. Il accorda des remises à quantité de villes à

1. Lampride, qui donne ce renseignement (*Alex.*, 28), y joint ce détail : il n'entrait, dit-il, dans son oratoire que *si facultas esset*, *id est*, *si non cum uxore cubuisset*. C'était une règle générale dont Ovide avait déjà parlé (*Fastes*, II, 329, et IV, 657). L'Église hérita de cette coutume. « Ce genre d'abstinence, dit l'abbé Greppo, se pratiquait avant la participation aux saints mystères dans l'Église primitive, comme il a lieu encore dans les Églises de l'Orient, dont les ministres ne sont pas astreints au célibat. » (*Trois mém. d'hist. ecclés.*, p. 280.) Le paysan russe fait de même la veille du dimanche. — 2. *Puellas et pueros Mammæanas et Mammæanos instituit* (Lampr., *Alex.*, 56). Une médaille de Plautilla, qui représente une femme portant un enfant, montre que Sévère avait aussi pris soin de cette institution. (Eckh., VII, 226.) — 3. Lampr., *Alex.*, 21. — 4. *Ibid.*, 39. — 5. Il est impossible d'admettre avec Lampride (39) qu'il les ait réduits au trentième de ce qu'exigeait Élagabal.

condition que l'argent qu'il leur laissait servît à relever leurs édifices ruinés; il restaura, à ses frais, beaucoup d'anciens ponts et en construisit de nouveaux. Enfin il fonda des écoles, paya des professeurs, pensionna des élèves, récompensa les avocats qui ne prenaient rien de eurs parties[1] : ce sont nos bourses de scolarité et notre assistance judiciaire. Pour lui-même, une grande frugalité et beaucoup d'économie, au point de se réduire à emprunter de la vaisselle d'argent et des esclaves, lorsqu'il donnait un festin d'apparat; envers tous, plébéiens ou sénateurs, même envers ses gens, une affabilité qui, dans l'empereur, ne laissait pas voir le maître. A vingt ans, c'était un sage.

Cette sagesse, qui n'était pas le fruit de l'expérience, mais un don de nature; cette bonté, qui se montrait en tout, font honneur à l'homme: au prince, on demande autre chose. Sa tendresse filiale était de la faiblesse, quand il n'osait résister à sa mère qui, troublée par tant de catastrophes, cherchait, en thésaurisant[2], une garantie contre les mauvais jours; comme si, pour elle et son fils, en cas de défaite, il y avait d'autre refuge que la mort. Cette faiblesse devint même un jour odieuse, si, comme le conte Hérodien, il permit que Mammée chassât du palais sa jeune épouse, qui réclamait les honneurs d'une augusta, et qui les méritait[3]; s'il laissa tuer son beau-père, coupable de s'être plaint aux justiciers du temps, les soldats du prétoire, des outrages qu'il avait reçus de l'impératrice[4].

1. *Rhetoribus, grammaticis, medicis, aruspicibus, mathematicis, mechanicis, architectis salaria instituit, et auditoria decrevit, et discipulos cum annonis pauperum filios modo ingenuos dari jussit. Etiam in provinciis oratoribus forensibus multum detulit, plerisque etiam annonas dedit, quos constitisset gratis agere.* (Lampr., *Alex.*, 44.) — 2. Voyez à ce sujet les sarcasmes de Julien dans *les Césars*. — 3. Le nom de cette jeune femme n'est pas connu; mais, après l'avoir répudiée, Alexandre se remaria, et quoique aucun auteur n'ait parlé de sa seconde femme, on a d'elle des monnaies et une inscription, où elle est nommée avec le titre d'*augusta*: *Gnæa Seia Herennia Sallustia Barbia Orbiana Augusta.* Voy. Eckhel, VII, p. 284, et *Corp. Inscr. Lat.*, II, 3734.—4. D'autres accusent le beau-père d'une conspiration contre son gendre, qui n'est guère vraisemblable. La ca-

Son regret de ne pouvoir supprimer tous les impôts est une parole de femme ou de courtisan du populaire, et son amour pour la *République* de Platon, la révélation d'un esprit que le bon sens d'Horace, son autre favori, ne suffisait pas à préserver des belles chimères. La défense aux sénateurs de faire travailler leur argent, aux capitalistes de prêter au-dessus de 3 pour 100, à ceux dont la conscience n'était pas tranquille, de se présenter aux réceptions impériales : ces moralités, proclamées par le héraut ou affichées dans des édits, partaient d'un bon naturel; mais comment en assurer l'exécution? Les règlements sur les costumes pour distinguer les ordres de citoyens, sur les vêtements d'été et d'hiver, de beau temps et de pluie, étaient d'autres puérilités, dont Ulpien et Paul n'arrêtèrent qu'une partie. Avant de nommer un fonctionnaire, il publiait son nom et invitait les citoyens, si le candidat du prince avait commis quelque crime, à le dénoncer, en ajoutant toutefois que le dénonciateur serait puni de mort, s'il ne fournissait pas la preuve de son accusation. Double inutilité : un gouvernement sérieux fait lui-même les enquêtes nécessaires, et personne n'était tenté de répondre à un appel qui avait une si terrible sanction. Mais Alexandre Sévère aurait voulu transformer l'empire en une république de Salente.

On vante encore la pensée pieuse qui lui faisait mettre, dans son *lararium*, Apollonius de Tyane à côté de Jésus, Orphée auprès d'Abraham : vague religion de l'humanité, dont, cependant, les confuses aspirations suffiront à quelques âmes d'élite. Saint Augustin a connu une matrone qui, elle aussi, avait construit un édicule où elle brûlait de l'encens devant les images de Jésus et de Paul, d'Homère et de Pythagore[1]. Ces hommages à la sainteté et au génie honorent l'individu, mais ce n'était pas avec

tastrophe fut sans doute amenée par une querelle de femmes. La jeune impératrice aura eu le sort de Plautilla, sans le mériter, car elle aimait tendrement son mari. (Hér., VI, 5; Lampr., *Alex.*, 49.) — 1. *Liber de Hæresib.*, III, 7.

une aussi simple croyance qu'on pouvait mener des peuples avides de merveilleux.

Comme le prince dont il avait le nom et les vertus, le jeune empereur aurait été dans la vie privée le premier des hommes; au souverain pouvoir, il fut, bien plus que Marc-Aurèle, insuffisant. C'est que le gouvernement des choses humaines est une tâche virile. Les grands hommes y sont les hommes de commandement, ceux qui peuvent comprendre et qui savent vouloir. Ces qualités étaient surtout nécessaires dans un État tel que l'empire romain, et, il faut bien le reconnaître, Alexandre Sevère ne les avait pas. Son buste du Louvre, aux traits mous et indécis, fait songer à un débonnaire, incapable d'agir et qui semble regarder sans voir. L'empereur Julien parle de lui comme nous, lorsqu'il le montre tristement assis sur les degrés qui menaient à la salle où allaient banqueter les Césars et les dieux. Silène se moque de lui et de sa mère, la thésauriseuse; la Justice même consent bien à châtier ses meurtriers, mais elle se détourne « du pauvre sot, du grand niais, qui déplore dans un coin son infortune[1]! »

Durant quelques années, la soldatesque assouvie avait laissé l'empire paisible. Mais, pour conserver la discipline parmi ces hommes grossiers, avides et violents, qui connaissaient leur force et ne connaissaient plus l'empire, ni les magistrats, ni la loi, il aurait fallu un prince qui leur imposât une crainte respectueuse, en même temps que l'obéissance, qui les tînt sous le harnais, les rassasiât de butin et de gloire, c'est-à-dire d'orgueil. Avec sa puissante armée de mercenaires, l'empire était condamné à n'avoir plus pour chefs obéis que de grands généraux. Sévère l'avait été: Alexandre ne l'était pas. Aussi l'ordre civil, que le premier avait protégé contre ses soldats, ne put l'être par le second.

Lampride fait cependant d'Alexandre un défenseur fa-

1. *Les Césars*, 11.

rouche de l'ancienne discipline. « Les soldats, dit-il, lui donnèrent le nom de Sévère à cause de son excessive rigueur[1], » et, en preuve, il montre les populations accourues sur le passage de l'armée, qui « prenaient les soldats pour des sénateurs[2] » en voyant la gravité de leur tenue et la sagesse de leur conduite; ou bien il cite certaines réminiscences classiques que le prince utilisait. Un sénateur connu pour ses rapines vient le saluer à la curie; Alexandre renouvelle contre lui l'apostrophe de Cicéron à Catilina : *O tempora, ô mores; vivit, imo in senatum venit!* Une légion se mutine; il lui jette le mot de César : « Retirez-vous, Quirites. » Quelques officiers, qui n'avaient pas su tenir leurs soldats, furent, il est vrai, mis à mort, mais au bout d'un mois la légion coupable était rétablie. On parle aussi de troupes décimées. Les faits suivants ne permettent pas de donner à ce règne un tel caractère de sévérité.

Une querelle s'éleva dans Rome entre les bourgeois et les prétoriens. Les uns et les autres se valaient[3]; mais pour que la populace osât affronter la troupe, il fallait qu'elle eût été poussée à bout par bien des insolences, et nous savons que les soldats ne s'en faisaient point faute. On se battit trois jours, et il y eut beaucoup de morts. A la fin, les prétoriens, chassés des rues, mirent le feu aux maisons; l'incendie allait gagner la ville entière quand les deux partis consentirent à s'arrêter. On ne sait quel fut dans cette affaire le rôle du gouvernement; mais on a le droit de dire que de tels désordres ne se produisent que sous une autorité chancelante, et l'on peut se demander ce que faisaient les légionnaires des provinces, quand les prétoriens, si affectionnés au jeune prince, se conduisaient de cette manière en face de lui.

Mammée avait d'abord mis à la tête des prétoriens deux capitaines expérimentés, Flavianus et Chrestus; plus tard,

1. Lampr., *Alex.*, 25. — 2. .... *ut non milites sed senatores transire diceres* (*ibid.*, 49). — 3. Voyez ce que dit de la plèbe romaine, à l'appendice du livre LXXIX de Dion, l'anonyme qui a écrit ce passage.

elle leur avait encore donné Ulpien pour collègue. Ces gens de guerre n'aimaient pas à trouver au prétoire des hommes de loi qui, y portant les habitudes régulières des magistrats, faisaient exécuter les ordonnances. Le nouveau préfet déplut aux cohortes et à leurs chefs qui formèrent le projet de se débarrasser de lui[1]. Ulpien les prévint en faisant tuer les deux préfets et leurs complices. Cette tragédie en provoqua une autre. Tout le corps prit parti pour les victimes, Ulpien fut plusieurs fois en danger de mort. Dans une dernière et formidable émeute, il s'était réfugié au palais : les soldats en forcèrent les portes et l'égorgèrent aux pieds d'Alexandre, qui le couvrait vainement de sa pourpre impériale[2] (228). On se croirait déjà aux rives du Bosphore entendant les janissaires réclamer la tête d'un vizir.

Un certain Epagathos, ancien homme de confiance de Caracalla et de Macrin, avait joué un rôle dans cette catastrophe en animant les soldats contre Ulpien. Ce n'était qu'un affranchi : on n'osa pourtant le punir, de peur d'exciter une nouvelle émeute. Il fut chargé d'une mission en Égypte, puis rappelé, sous un prétexte, en Crète, où l'exécuteur l'attendait[3]. Cette justice de sérail prouverait à elle seule l'incurable faiblesse de ce gouvernement.

Le récit suivant de Dion en est un autre indice. Notre historien n'était pas un foudre de guerre et, à l'armée, il a dû ne jamais prendre de résolutions bien viriles. Cependant, lorsqu'il revint de son gouvernement de Pannonie, les prétoriens trouvèrent qu'il s'y était montré trop sévère pour la discipline. « Ils demandèrent mon supplice, dit-il, craignant qu'on ne les soumît à un régime semblable. Au lieu de faire attention à leurs plaintes, l'empereur me donna le consulat. Mais l'irritation des prétoriens lui fit craindre qu'en me voyant avec les insignes de cette dignité, ils ne me tuassent, et il m'or-

1. Zosime, I, p. 638. — 2. ... .*quem sæpe a militum ra objectu purpuræ suæ defendit* (*Alexander*). Lampr., *Alex.*, 51. — 3. Dion, LXXX, 2, 4.

donna de passer hors de Rome, dans quelque endroit de l'Italie, le temps de ma charge[1]. » Le prudent consulaire fit mieux : trouvant que la vie publique devenait trop difficile, il abandonna Rome, l'Italie, même son grand livre d'histoire, qu'il ferma sur ce dernier récit et sur ce vers d'Homère : « Jupiter déroba Hector aux traits, à la poussière du carnage, au sang et au tumulte des combats[2]. » Dion n'avait rien de commun avec Hector, mais c'était bien d'une mêlée sanglante qu'il se retirait.

Nous quittons ici un pâle écrivain, mais un homme qui, ayant étudié la république dans sa grandeur et dans sa décadence, l'empire sous Auguste et sous Néron, sous Hadrien et sous Commode, avait pu suivre l'enchaînement logique de cette histoire se déroulant, à travers les siècles, sous la double action de la sagesse politique et des nécessités produites par les circonstances. Si nous cherchons quels étaient ses sentiments en fait de gouvernement[3], nous verrons que, malgré les actes de cruauté qu'il avait racontés, malgré ceux dont lui-même avait été le témoin et failli être la victime, Dion était grand partisan de la monarchie impériale. Quand l'empereur était mauvais, on souhaitait le changement du prince, on ne souhaitait pas un changement de régime. Personne alors n'imaginait autre chose, et, il faut bien le reconnaître, nulle autre chose n'était possible. Dion ne demande au prince que de s'entendre avec le sénat, son conseil. C'était déjà le vœu de Tacite, et ce fut la pratique des Antonins. Malheureusement, depuis Caracalla, et de jour en jour davantage, prince et consuls, préfets du prétoire et sénateurs, tous étaient à la merci des soldats, et le caractère d'un tel régime est la fréquence pes émeutes.

Des séditions, en effet, éclataient partout ; quelques-unes, dit un contemporain, furent très-redoutables[4], et il fallut casser des légions entières[5] ; celles de Mésopotamie tuè-

1. Dion, LXXX, 4 et 5. — 2. *Iliade*, XI, 163. — 3. Dion, LII, 13 et suiv. — 4. *Id.*, LXXX, 3. — 5. Cf. Lampr., *Alex.*, 53, 54, 59 ; Hérod., VI, 4, 7 ; Aur. Vict., *de Cæs.*, XXIV, 3 ; Dion, LXXX, 4.

rent leur chef Flavius Héracléon et firent un empereur, qui, pour leur échapper, se jeta dans l'Euphrate et s'y noya. Un autre prit la pourpre dans l'Osrhoëne. Un troisième essaya de la prendre à Rome même. Pour ce dernier, l'empereur, averti, l'invite au palais, le mène au sénat, à l'armée, l'accable d'affaires et le brise de fatigue. Au bout de quelques jours l'ambitieux demande par grâce à retourner dans sa maison et son obscurité. C'était la vengeance de Henri IV contre Mayenne.

Ces séditions et ces tentatives avortent, mais l'empire en est ébranlé, et l'ennemi y trouve un encouragement. Dans la Maurétanie Tingitane, sur les frontières de l'*Illyricum* et sur celles de l'Arménie, il faut repousser les envahisseurs; les Germains saccagent une partie de la Gaule, et les Perses réclament de l'empire les anciennes provinces de Cyrus, l'Asie jusqu'aux Cyclades.

Depuis le jour où Arsan le Brave s'était révolté contre les Séleucides, quatre cent soixante-dix années [1] s'étaient écoulées, durée bien longue pour une dynastie orientale. La monarchie parthique s'était étendue de l'Euphrate à l'Indus, mais les Arsacides, hommes de ruse ou de force, suivant l'occasion, n'eurent rien du génie organisateur de Rome. Ils n'établirent ni une armée permanente, par conséquent régulière [2], ni une administration reliant les diverses parties de l'État, de manière à en former, au profit de l'autorité royale, un tout homogène. Ils laissèrent subsister autour d'eux une féodalité puissante [3], cause de troubles continuels, et, dans leurs provinces, des populations qui, n'ayant de commun avec le reste de l'empire que le tribut payé au grand roi, gardèrent leurs coutumes, leurs souvenirs et leurs chefs nationaux [4], c'est-à-dire l'espérance et le moyen de retrouver un jour leur indépendance. Les affronts qu'infligèrent à la monarchie parthique Trajan,

1. Ou quatre cent soixante-seize selon d'autres calculs. Cf. de Sainte-Croix, *Mém. sur le gouvernement des Parthes*, p. 30. — 2. Tome III, p. 103-106. — 3. Dion, XLI, 15; Tac., *Ann.*, XI, 10, et Hérod., VI, 12. — 3. Voy. *Hist. des Rom.*, t. III, p. 104.

Avidius Cassius et Septime Sévère, même Caracalla, avaient détruit son prestige, que le traité avec Macrin ne rétablit pas.

Dans les monts de la Perside, vivait un homme de sang royal, Ardeschir, ou Artaxercès, regardé comme un descendant de Darius, et qu'on disait fils où petit-fils du soldat Sassan, d'où le nom de sa race, les Sassanides[1]. Admis dans la maison du gouverneur de la Perside, il se fit remarquer par son courage et son adresse, gagna la faveur du peuple, en même temps que celle de son maître, et celui-ci ayant été destitué, il tua son successeur, souleva les Perses, comme autrefois Cyrus, entraîna les nations voisines, avec lesquelles il avait, de longue main, noué des intelligences et vainquit les Parthes en trois batailles. Dans la dernière Artaban fut tué, et Ardeschir ceignit la tiare (226). Sur le rocher de Nakschi-Roustan, aux environs de Persépolis, on voit encore deux guerriers se livrant un combat singulier. C'est Ardeschir arrachant le diadème à son rival. En consacrant ce souvenir, près de l'ancien sanctuaire des Akhéménides, il avait voulu attester à tous les yeux que sa victoire était la restauration de l'ancien empire de Cyrus.

Les monarchies orientales s'établissent avec la même rapidité qu'elles s'écroulent. En quelques années, les montagnards de la Perside étaient rentrés dans les capitales des premiers Akhéménides, « et tous les rois avaient revêtu la ceinture de la soumission, suspendu à leurs oreilles l'anneau de la servitude et jeté sur leurs épaules le harnais de l'obéissance[1] ». A un État dont les ressorts étaient usés par un long usage, Rome voyait succéder, le long de sa frontière orientale, un empire plein d'une belliqueuse ardeur, comme le sont toujours ces dominations nouvelles.

1. Suivant Sainte-Croix (*ibid.*, p. 22), les Perses avaient conservé leurs chefs nationaux, et Ardeschir, au moment de la révolte, gouvernait le pays à ce titre. — 2. Mirkhond, *Hist. des Sassanides*, trad. de Sylv. de Sacy, p. 278.

La révolution qui venait de s'accomplir était religieuse autant que politique. Les Arsacides, subissant l'influence de la civilisation qu'Alexandre avait portée dans l'Asie occidentale, s'étaient hellénisés. Ils aimaient les usages de la Grèce, parlaient sa langue, adoraient quelques-uns de ses dieux, faisaient représenter à leur cour les pièces des grands poëtes d'Athènes[1] et, dans les légendes de leurs monnaies, qui étaient grecques, ils prenaient, entre autres titres, celui de philhellènes[2]. Cette culture d'esprit les disposait à la tolérance, et le christianisme en avait profité pour pénétrer dans leurs provinces. Mais les nations tributaires avaient conservé le vieux culte de l'Irân, le mazdéisme; le feu sacré brûlait toujours sur les *pyrés*, et les mages étaient nombreux. Ils servirent la cause de celui qui s'annonçait comme le vengeur d'Ormuzd et le restaurateur des lois de Zoroastre. Cette religion monothéiste, une de celles qui font le plus d'honneur à l'humanité, plaçait au-dessous de l'Être infini Ahoura-Mazda, des izeds ou bons génies, esprits célestes et ministres des volontés du Très-Haut. Aussi ne fallait-il pas aux mages beaucoup d'efforts d'adulation pour qu'ils fissent d'un roi puissant et religieux un ized visible; et Sapor pouvait dire, sans blesser personne : « Ne savez-vous pas que je suis de la race des dieux[3] ? »

En retour de l'assistance que lui donnaient ces prêtres, Ardeschir leur accorda une grande influence. « Il remit, dit un historien grec, les mages en honneur[4]. » Ce clergé, redevenu puissant, fera de l'intolérance la loi politique des Sassanides et déchaînera la persécution contre les chrétiens; mais aussi le zèle religieux et national de ces princes donnera à la nouvelle dynastie une

1. Voyez tome II, p. 428. — 2. De Sacy, *Mém. sur diverses antiquités de la Perse*, p. 44. — 3. *Id.*, p. 36-41. Sur le caractère monothéiste du mazdéisme, voyez les articles de M. Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des savants*, juin et juillet 1878. — 1. Ἐξ οὗ καὶ πᾶσι Πέρσαις οἱ Μάγοι ἐπίδοξοι (Nicéph., *Hist. eccl.*, I, p. 55, édit. de 1630); Agathias (liv. II, p. 64-5) dit la même chose.

vitalité, un éclat, que la précédente n'avait pas eus[1]. Le danger pour l'empire romain augmentant de ce côté, il sera forcé de dégarnir la ligne du Rhin et du Danube afin de fortifier celle de l'Euphrate et du Tigre, et, pour veiller de plus près sur cet ennemi nouveau, il finira par déplacer le centre de sa puissance en reportant sa capitale de l'Occident à l'Orient.

La guerre de quatre siècles qui va commencer entre les deux empires est donc encore une de ces guerres comme le zèle religieux en a tant allumé. Elle se caractérise à son origine, chez les deux peuples, par un retour aux souvenirs de l'expédition d'Alexandre : d'un côté, admiration et confiance; de l'autre, haine et malédiction. On a vu Caracalla honorer la mémoire du héros macédonien, le second Sévère prendre son nom et les légions s'organiser en phalange[2]. Il semblait que l'ombre du conquérant grec allait marcher devant l'armée romaine pour la guider sur la route de Ctésiphon. Au delà du Tigre, cet Alexandre dont nous avons l'habitude de célébrer l'âme généreuse, était devenu pour les mages, dans leur patriotique et religieuse douleur, « le maudit » qui égorgea les nobles et les prêtres, qui « brûla les livres de la révélation » et qui « brûle à son tour dans les flammes éternelles ». Aujourd'hui encore les Parsis ne parlent d'Iskander le Roumi que comme d'un abominable tyran. « Après lui, disent-ils, la religion fut à bas et les fidèles dans l'oppression, jusqu'à ce que le roi Ardeschir eut rétabli la vraie foi[3]. » Ces sentiments contraires annoncent la grandeur de la lutte qui va s'engager.

Avant de se prendre corps à corps avec le grand empire occidental, le fils de Sassan tourna ses armes contre

1. Sur leurs monnaies, les Sassanides prennent le titre de « serviteur d'Ormuzd », et, au revers, ils ont mis « l'autel du feu », représentation et titre qui se trouvent sur les médailles des Arsacides. Voy. de Sacy, *Mém. sur diverses antiq. de la Perse*, p. 171 et suiv. — 2. P. 211. — 3. Voyez le mémoire de M. James Darmesteter, *la Légende d'Alexandre chez les Perses*, au 35e vol. de la *Biblioth. des Hautes-Études.*

les peuples voisins de la Mésopotamie romaine. Il attaqua la ville d'Atra, camp de refuge des Arabes scénites, contre lequel il ne fut pas plus heureux que Trajan et Sévère, et il essaya de renverser les Arsacides d'Arménie, qui, du haut de leurs montagnes et de leurs forteresses inaccessibles, bravèrent l'invasion. Ces expéditions n'avaient sans doute pour lui qu'un intérêt secondaire, du moins ce double échec ne diminua pas ses espérances, et, en 231, il entra dans la province romaine.

A cette nouvelle, Alexandre et ses pacifiques conseillers écrivirent au Perse une belle lettre, pleine des plus édifiantes recommandations. Les ravages continuèrent; Nisibe fut assiégée, et les coureurs ennemis pénétrèrent jusque dans la Cappadoce. « Toutes ces terres sont à moi, » disait Ardeschir, et il semblait qu'il les allait prendre. Il fallut bien, à Rome, se résigner à la guerre: de grands préparatifs furent faits, et de chaque province, de chaque armée, partirent des détachements qui se dirigèrent vers la Syrie. Alexandre quitta sa capitale en pleurant, mais très-résolu à faire son devoir, sinon de soldat, au moins d'empereur[1]. Il prit route par l'Illyrie et la Thrace, ramassant des soldats sur son chemin, et entra en Syrie avec une grosse armée. Il y trouva les troupes livrées à tous les désordres, à la mutinerie: peut-être même y eut-il une révolte, s'il convient de rapporter à ce moment la proclamation d'un empereur par l'armée de Mésopotamie[2]. A l'arrivée du prince et des renforts envoyés par les légions de Pannonie, tout s'apaisa. Une phalange de trente mille hommes fut organisée en souvenir des succès obtenus dans ces pays par la phalange du héros macédonien; Alexandre voulut même que sa garde eût des argyraspides et des chrysaspides, aux boucliers d'argent et d'or. Quatre cents Perses magnifiquement vêtus et armés vinrent sommer l'empereur d'évacuer

1. Hérodien dit (VII, 2) qu'on l'accusait d'indolence et de timidité dans la guerre. — 2. Voy. p. 248.

l'Asie; il trouva la demande insolente et, refusant de les reconnaître pour des ambassadeurs, il les interna dans la Phrygie où des villages et des terres leur furent donnés; puis il entra en campagne (232).

Ici, les récits diffèrent. Selon un contemporain, l'empereur divisa ses forces en trois corps : le premier prit par l'Arménie, pays allié des Romains, pour pénétrer chez les Mèdes; le second, par le désert, pour atteindre le confluent du Tigre et de l'Euphrate et menacer directement la Perse; le troisième marcha droit par la haute Mésopotamie, mais avec une extrême lenteur, dont on accusa Mammée, qui craignait d'exposer son fils. L'armée du Nord ramassa beaucoup de butin, en faisant toutefois des pertes considérables et sans obtenir de résultat sérieux, parce que cette route ne pouvait la conduire aux parties vitales du nouvel empire. Les Perses opposèrent peu de forces à cette attaque trop excentrique; ils se réunirent contre l'armée du Sud, qui fut écrasée, puis contre celle du Centre, qui, composée en grande partie de soldats accoutumés, sur les bords du Danube et du Rhin, au froid et à l'humidité, était accablée par la chaleur ardente et sèche du désert. Sous ce climat, qui veut la sobriété, « les Illyriens » buvaient et mangeaient comme dans la Germanie : cette erreur de régime les décima; la mortalité amena la peste, et il fallut reculer après quelques douteux succès. Alexandre lui-même tomba malade de fatigue et de soucis. Comme au temps d'Antoine, la retraite de l'armée du Nord à travers les monts de l'Arménie fut désastreuse, et les cadavres romains jonchèrent de nouveau les routes de ce pays (233). Mais on ne comptait pas les morts. Ces soldats, recrutés chez les barbares[1] et dans la lie de la population romaine, ne laissaient derrière eux ni parents ni amis pleurant leur trépas, et il était

1. L'armée qu'Alexandre mena ensuite dans la Gaule était composée de barbares : *Omnis apparatus.... potentissimus quidem per Armenios et Osdroënos et Parthos et omnis generis hominum* (Lampr., *Alex.*, 61); Hérodien (VI, 16) ajoute qu'il s'y trouvait aussi beaucoup de Maures.

aisé, avec des largesses, de persuader aux survivants qu'ils venaient d'accomplir une habile et victorieuse campagne.

A vrai dire, il n'y avait point de vaincus. Les Perses pouvaient se glorifier d'un grand succès, mais la Mésopotamie, gardée par les forteresses de Sévère, n'était point entamée, pas un pouce du territoire romain n'était conquis; et, s'ils avaient exterminé une armée impériale, s'ils en avaient arrêté une autre, ce n'était pas sans avoir fait des pertes considérables. Aussi dès que le danger d'une invasion romaine eut disparu, leurs irréguliers se dispersèrent, chacun emportant chez soi son butin. Cependant les Perses n'avaient point atteint leur but, et les Romains avaient touché au leur. Loin d'être conquise, l'Asie romaine était délivrée. La victoire, en définitive, restait à ceux qui avaient obtenu le résultat qu'ils désiraient. Mais les deux empires s'étaient heurtés encore une fois sans que l'un eût accablé l'autre, et il en sera ainsi jusqu'à ce qu'un élément nouveau, le fanatisme religieux et conquérant des Arabes, ait changé les conditions de la lutte.

Le second récit est pour les Romains un chant de triomphe.

Extrait des actes du sénat, du septième jour des calendes d'octobre; discours du prince :

« Pères conscrits, nous avons vaincu les Perses. Un long discours est inutile; il importe seulement que vous sachiez quels étaient leurs forces et leurs préparatifs. Ils avaient sept cents éléphants portant des tours remplies d'archers. Nous en avons pris trois cents; deux cents ont été tués sur place; nous en avons conduit ici dix-huit. Ils avaient mille chariots armés de faux; nous aurions pu en amener deux cents dont les chevaux ont péri; mais nous ne l'avons pas cru nécessaire, parce qu'il eût été facile de vous en présenter d'autres. Nous avons défait cent vingt mille cavaliers, et tué, durant la guerre, dix mille de leurs cataphractaires[1]. Nous avons pris un grand

1. Cavaliers cuirassés de pied en cap. Voy. Tite Live, XXXV, 48; XXXVII, 40, et Amm. Marc., XVI, 10.

nombre de Perses, que nous avons vendus. Nous avons reconquis tout le territoire qui est entre les deux fleuves, c'est-à-dire la Mésopotamie, que l'impudique Élagabal avait laissé perdre. Nous avons mis en déroute ce roi Artaxercès, que sa renommée et ses forces rendaient si redoutable; et la terre des Perses l'a vu fuir, abandonnant sès enseignes dans les lieux mêmes où autrefois nous avions perdu les nôtres. Voilà, pères conscrits, ce que nous avons fait. Les soldats reviennent riches; la victoire fait oublier la fatigue; à vous maintenant de décréter des supplications, pour témoigner aux dieux notre reconnaissance. » (25 septembre 233.)

Le lendemain, en mémoire de ce grand succès, un congiaire fut donné au peuple et l'on célébra des jeux persiques. Les dix-huit éléphants qu'on y montra firent croire aux trois cents qu'on prétendait avoir pris[1]. Il ne fallait donc pas en douter : Rome venait de renouveler la gloire de Sévère et de Trajan.

Rome, du moins, avait besoin de faire croire à ce bulletin de victoire. La Germanie s'agitait. En voyant se dégarnir les camps qui leur barraient la route de la Gaule et de l'Illyrie, les barbares avaient trouvé l'occasion propice pour renouveler leurs brigandages. Depuis longtemps, la ligne du Rhin avait cessé d'être menacée, si bien qu'au lieu des huit légions que le premier empereur

1. Peut-être n'y en avait-il aucun. Lampride (57) parle d'un char de triomphe traîné par quatre éléphants, les médailles ne montrent qu'un quadrige de chevaux. (Eckh., VII, 276.) De son côté, Ardeschir attestait à ses sujets sa victoire en faisant frapper de la monnaie d'or. Les empereurs ne permettant ni aux provinces ni aux alliés d'émettre de la monnaie d'or, les *aurei* à l'effigie impériale circulaient seuls; les négociants romains ne pouvaient en accepter d'autres, et tout le commerce se faisait avec ces monnaies. Procope raconte que Justinien déclara la guerre aux Arabes, parce qu'ils avaient payé le tribut en pièces d'or ne portant pas l'effigie impériale. (*De B. Goth.*, III, 33; Zonare, XIV, 22.) Dans l'intérêt des relations commerciales de leurs sujets, les Arsacides avaient été obligés de se soumettre à cette nécessité et n'avaient pas eu de monnaie d'or. Les Sassanides en fabriquèrent, mais en petite quantité. (Mommsen, *Hist. de la Monnaie rom.*, trad. de Blacas, p. 16.)

avait tenues de ce côté, on n'en gardait plus que quatre. Il avait donç été facile aux Germains de passer entre les garnisons affaiblies et de porter le ravage en Gaule. Aussi, en attendant que les Illyriens fussent revenus d'Orient, il était bon de faire précéder leur retour du bruit d'une grande victoire. On était bien certain que les paroles prononcées au sénat retentiraient au bord du Rhin.

Plusieurs mois furent employés à réorganiser les forces de l'Occident, et en 234[1] Alexandre partit pour la Gaule. Arrivé avec sa mère aux environs de Mayence, il s'efforça encore d'éviter la guerre. Il proposa aux Germains la paix, de l'or et des cadeaux de toutes sortes, au grand mécontentement des soldats, qui voulaient garder cet or pour eux-mêmes. A l'armée se trouvait alors un chef nommé Maximin, qui avait vu le jour dans la partie la plus barbare de la Thrace. D'abord berger, il s'était fait soldat, et sa haute taille, sa force, attirant sur lui l'attention, il était arrivé de grade en grade jusqu'au commandement des nouvelles levées, dont Alexandre lui avait confié l'instruction. Ces recrues étaient, pour la plupart, des Pannoniens rudes et grossiers comme lui, mais tout dévoués à un homme qui avait leurs qualités et leurs défauts, pleins de dédain, au contraire, pour les tranquilles vertus de l'empereur. Ils calculaient d'ailleurs que le règne d'Alexandre avait duré bien longtemps, que la dernière guerre avait épuisé son trésor, dont l'avarice de Mammée tenait sous clef les restes; qu'enfin il y aurait tout profit à changer de prince, puisque le nouveau payerait richement sa dignité, surtout s'ils choisissaient Maximin, qui, sans naissance ni illustration, ne serait rien que par eux. Un jour ils lui jetèrent un manteau de pourpre sur les épaules et marchèrent en armes vers la demeure impériale. A leur approche, Alexandre ordonne à ses gardes d'aller saisir le coupable; ils hésitent, puis refusent et laissent entrer les assassins, qui égorgent le fils et la

1. *Profectio Aug.*, Eckh., VII, 277.

mère ou, comme dit Hérodien, « la femme avare et l'enfant pusillanime[1] » ; certains récits le font mourir lâchement (19 mars 235).

Alexandre avait régné treize ans, mais n'en avait vécu que vingt-six [2]. Il est le dernier des princes syriens. Si parmi eux l'on compte Sévère, à cause de l'influence exercée sur lui par Julia Domna, cette dynastie avait tenu l'empire plus de quarante années : court espace de temps qui fut marqué par de grands événements et de sanglantes tragédies, mais durant lequel acheva de disparaître ce qui restait de sang et d'esprit romains. N'étaient les jurisconsultes, qui conservaient la science romaine par excellence, on se croirait, par les mœurs et par les croyances, dans une monarchie asiatique. L'empire penche à l'Orient, et bientôt il s'y perdra.

Le respect d'Alexandre pour Abraham et Jésus, les anciennes relations de sa mère avec Origène, l'avaient rendu favorable aux juifs et aux chrétiens[3]. Ceux-ci jouirent sous son règne d'une paix profonde et d'une sorte d'existence légale. Dans une contestation que l'Église de Rome eut avec des cabaretiers au sujet d'un terrain public, il prononça en faveur des chrétiens : « Mieux vaut, dit-il, que cet endroit devienne un lieu de prières qu'un lieu de débauches[4] ». La manière dont l'Église procédait à ses élections sacerdotales l'avait frappé, et il songea

1. Julien, dans *les Césars*, répète ce jugement. — 2. Ou vingt-neuf ans et quelques mois, suivant Lampride. Voyez p. 223, n. 3, et p. 235, n. 1. Il y a des doutes sur la date précise de sa mort. Eckhel (VII, 282) penche pour le commencement de juillet. Au règne d'Alexandre se rapporte une inscription des frères Arvales relatant un curieux sacrifice expiatoire, parce que la foudre avait brisé quelques arbres du bois sacré de la déesse Dia. Entre autres victimes immolées *ante Cæsareum genio d. n. Severi Alexandri Aug.*, se trouvait un *taurus auratus; item divis num. XX ververices XX.* Ces *divi* sont, d'après une autre inscription de l'année 183 : Auguste, Julie (Livie), Claude, Poppée, Vespasien, Titus, Nerva, Trajan, Plotine, Hadrien, Sabine, Antonin, Faustine l'aînée, L. Verus, Marc-Aurèle, Faustine la jeune, et, depuis Commode, Commode lui-même, Pertinax, Sévère et Caracalla. (Orelli, 961, d'après Marini, *Atti de' fratelli Arvali*, tav. 43, p. 167.) — 3. Lampr., *Alex.*, 22. — 4. *Ibid.*, 49. C'était le mot même de l'Évangile : *domus mea, domus orationis.*

un moment à l'imiter pour les fonctions d'État [1]. De cette pensée il ne resta, comme on l'a vu [2], que l'invitation faite au peuple de dénoncer les fautes des candidats proposés pour les emplois. Lampride prétend qu'Alexandre voulait bâtir un temple au Christ, le mettre au rang des dieux, et que les prêtres l'en détournèrent en déclarant, sur la foi des livres sacrés, que, s'il exécutait ce projet, les autres temples seraient abandonnés [3]. Cela pouvait être dit à Constantin, mais n'a pu l'être au fils de Mammée : les chrétiens n'étant pas alors assez nombreux pour inspirer cette crainte. Toutefois ils profitèrent de la tolérance d'Alexandre pour bâtir leurs premières églises, qui sont, peu de temps après, mentionnées par Origène [4].

De Mammée on a fait aussi une chrétienne ; singulière chrétienne que cette impératrice appelée sur ses médailles la Junon bienfaisante, à qui le sénat décerna l'apothéose, et pour qui l'on institua une fête que les païens célébraient encore au quatrième siècle [5] ! Comme son fils, elle avait voulu connaître la foi nouvelle [6], et beaucoup avaient cette curiosité. Eusèbe raconte qu'un gouverneur de la province d'Arabie fit demander à l'évêque d'Alexandrie et au préfet d'Égypte de lui envoyer Origène, afin de conférer avec lui sur la nouvelle doctrine [7].

Le règne de ce jeune et malheureux prince, à qui, malgré sa faiblesse, nous devons accorder une estime particulière, fut donc le moment où le passé et l'avenir, les deux grandes forces sociales, auraient pu se rapprocher sans se confondre et vivre en paix jusqu'à ce que la transformation s'opérât [8]. Une conciliation de fait n'était pas impossible entre l'empire devenu dédaigneux de ses vieilles divinités et un christianisme qui eût été respec-

1. Lampr., *Alex.*, 45. — 2. Voy. p. 243. — 3. Lampr., *ibid.*, 42. — 4. *In Matth. hom.*, XXVIII, Origène dit qu'elles furent brûlées, probablement durant le règne de Maximin. — 5. Lampr., *ibid.*, 26. Toutes ses médailles sont païennes. — 6. Eus., *Hist. eccl.*, VI, 21. — 7. Id., *Hist. eccl.*, VI, 19. — 8. Zonare (XII, 16) prétend qu'il y avait beaucoup de chrétiens à la cour d'Alexandre.... πολλοὶ κατὰ τὸν Ἀλ. οἶκον ἦσαν τὸν Χριστὸν ἐπεγνωκότες θεόν.

tueux de l'ordre établi. L'un acceptant, comme règle de gouvernement, la tolérance religieuse; l'autre, satisfait de la liberté qui lui était laissée, continuant à gagner paisiblement les âmes, mais ne gagnant pas violemment le pouvoir, faisant la conquête du monde à titre de vérité morale et non pas en parti victorieux qui s'établit de force dans les positions d'où il précipite ses adversaires. Malheureusement les révolutions de ce monde ne s'accomplissent pas avec cette sagesse! L'esprit de Tertullien a remplacé dans l'Église celui de saint Clément, et dans l'État les violents vont aussi succéder aux pacifiques. Des deux côtés, on emploiera la force: Dioclétien au nom des dieux; Constantin au nom du Christ, et l'empire chancellera sur sa base.

DIXIÈME PÉRIODE.

ANARCHIE MILITAIRE

(235-269).

CHAPITRE LXIX.

SEPT EMPEREURS EN QUATORZE ANS (235-249).

L'aristocratie romaine et la noblesse provinciale abandonnant le service militaire, les fils des barbares y entraient et, arrivés aux grades supérieurs, disposaient des troupes : par conséquent, de l'empire. Voilà comment y parvint un Thrace, en qui se réunissaient plusieurs barbaries. Par son père, Maximin[1] était Gète, par sa mère Alain, et il fut d'abord berger. Quand Sévère, au retour d'Asie, en 202, traversa la Thrace, il donna, pour une fête, des jeux militaires. Maximin, que sa force herculéenne avait déjà rendu fameux parmi ses compagnons, fut mis aux prises avec des valets d'armée, et il en terrassa seize successivement. Cet exploit de carrefour lui valut d'être aussitôt enrôlé. Trois jours après, voyant l'empereur passer au galop de son cheval, il le suivit à pied. Le prince se plut à prolonger cette course rapide, puis lui offrit de

1. *Caius Julius Verus Maximinus.*

lutter malgré sa fatigue. Sur l'heure, sept des plus vigoureux soldats furent, l'un après l'autre, couchés à terre. Cette fois, Maximin eut un collier d'or et fut admis dans la garde. Le « nouvel Ajax », qui était aussi brave que fort, fit un chemin rapide, mais il ne voulut servir ni sous Macrin, qui avait tué le fils de son bienfaiteur, ni sous Élagabal, qu'il méprisait : deux bons sentiments dont il faut lui tenir compte. Il rentra dans l'armée au temps d'Alexandre, qui le nomma tribun laticlave. On sait le reste. Fatigués d'un prince que sa mère tenait en lisière, les troupes voulurent se donner pour chef un vrai soldat, et elles choisirent l'homme qui en avait toutes les qualités extérieures, la force, l'agilité, l'adresse[1], sans s'inquiéter, bien entendu, s'il y joignait les qualités du commandement. Son fils Maximus n'avait pas vingt ans[2]; ils le saluèrent césar et prince de la jeunesse.

La fortune inouïe qui arrivait à Maximin ne lui ôta pas le sentiment de son indignité et le mit en défiance contre tous ceux qui possédaient ce qu'il n'avait jamais eu, des aïeux, un nom, l'éducation, la fortune. Il n'osa venir à Rome. Cette ville pleine de glorieux souvenirs, ce sénat, où il n'était pas encore entré[3] et qui était toujours l'ombre d'une grande chose, intimidaient le barbare. Les amis, les conseillers d'Alexandre, toute sa domesticité, et dans le nombre plusieurs chrétiens, furent d'abord bannis ou tués ; puis une conspiration fausse ou vraie coûta la vie au patricien Magnus, personnage consulaire, et à quantité de gens[4]. L'armée comptait beaucoup de troupes d'origine asiatique et africaine, archers de l'Osrhoëne et de l'Arménie, Maures armés de javelots, Parthes qui avaient fui la domination persane, tous dévoués à la dynastie sortie d'Émèse et de Leptis. L'élu des Panno-

1. Je laisse de côté les récits extravagants sur sa force et sa voracité. On ne pourrait les admettre qu'en admettant pour Maximin le cas morbide de polyphagie, dont on trouvera de singuliers exemples dans Létourneau : *Physiologie des passions.* — 2. Il fut tué dans sa dix-huitième ou sa vingt et unième année. (Capit., *Max.*, I.) — 3. *Neque ipse senator esset* (Eutr., IX, 1). — 4. Capitolin (*Max.*, 10) dit quatre mille.

niens, le meurtrier d'Alexandre leur était doublement odieux ; ils voulurent le renverser et proclamèrent empereur, malgré lui, un consulaire, qu'un de ses amis assassina par dépit de n'avoir pas eu la préférence. Ce meurtre désorganisa la rébellion ; de nouvelles victimes tombèrent, et Maximin se hâta de chercher dans une victoire sur les Germains la consécration de son pouvoir.

Ces barbares ne résistaient pas à une attaque sérieuse. Abandonnant aux Romains, qui les brûlèrent, leurs moissons et leurs villages de bois, ils se réfugièrent au milieu de forêts où ils pensaient que les légions n'oseraient entrer, et en des marais dont seuls ils connaissaient les endroits praticables. Maximin les y suivit, en tua bon nombre et envoya aux sénateurs, avec ses lettres de victoire, un tableau qui le représentait combattant, entouré d'ennemis, sur un cheval à demi enfoncé dans la vase. Il prétendit avoir saccagé le pays sur un espace de 400 milles. D'autres guerres, que nous ne connaissons pas, lui valurent les titres de Dacique et de Sarmatique. De Sirmium, dont il avait fait le centre de ses opérations, il surveillait la ligne des Carpathes et se proposait de pénétrer jusqu'aux mers du Nord : ce fils des Goths voulait étouffer la barbarie d'où il était sorti[1].

Un tel dessein et sa vie passée dans les camps du Danube, en de rigoureux climats, donnent à ce parvenu une certaine grandeur farouche. Mais les sénateurs, laissés oisifs dans la curie, les énervés de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche, qui, du fond de leurs villas somptueuses, n'apercevaient pas les périls que le Nord recélait en ses flancs, et la populace privée de ses plaisirs accoutumés par un prince qui ne songeait qu'à la guerre, s'indignaient de l'affront fait à la pourpre impériale : on l'appelait le Cyclope, le Busiris, la bête fauve ; on faisait tout haut des vœux pour sa mort, et, au théâtre, les acteurs déclamaient des vers où il était dit : « L'éléphant est gros, et on

1. Il prit en 236 le titre de *Germanicus*. (Eckh., VII, 291.) Ses victoires sur les Germains sont donc de cette année.

le tue; le lion est fort, et on le tue; le tigre est terrible, et on le tue. Prends garde à tout le monde, toi qui ne crains personne; car ce qu'un seul ne peut faire plusieurs le feront. » Le rude soldat rendait mépris pour mépris à des efféminés dont la main ne savait plus tenir une épée, à ces foules vivant de sportules et de spectacles, qui n'avaient vu couler d'autre sang que celui des gladiateurs; et l'empereur répondait aux mauvais propos par des sentences. Les meurtres, les confiscations se multipliaient, et la haine croissait contre le Thrace, qui osait dire tout haut qu'on ne pouvait gouverner un tel empire que par la plus extrême sévérité.

Cette haine, Maximin la sentait partout, même dans les flatteries, et sa cruauté en était d'autant plus grande. Ceux mêmes qui avaient aidé à sa fortune devenaient coupables d'en avoir connu les humbles commencements, et il faisait disparaître les témoins gênants de son obscurité. Comme il n'y avait de salut pour lui que dans l'armée, il la gorgea d'or, et, celui de l'État ne suffisant pas, il pilla les villes et les temples, battit monnaie avec les statues des dieux, et confisqua les fonds destinés aux spectacles et aux distributions; des citoyens périrent en essayant de défendre les images de leurs divinités. Une catastrophe devenait inévitable; les peuples crurent qu'une grande éclipse de soleil l'annonçait.

Vers le milieu de février 238[1], une émeute de paysans éclata en Afrique. Un des agents les plus odieux de cette

1. Cette période offre de grandes difficultés chronologiques, qui ont été levées par Eckhel (VII, 293-5) et par Borghesi (*Sull' Imp. Pupiano*, dans ses Œuvres, V, p. 488 et suiv.). M. L. Renier, dans une communication à l'Académie des inscriptions, a serré les faits encore de plus près. Ce sont les dates données par lui dans un mémoire sur les inscriptions des Gordiens, que nous suivons; il y établit, en outre, que Capellianus commandait en Numidie et non en Maurétanie, comme on l'avait toujours cru; que la *legio III*[a] *Augusta* fut licenciée après sa défaite; que le vrai nom de Balbin était *Decimus Cælius Galvinus Balbinus* (aucune inscription ne l'avait donné avant celle de Bouhira récemment trouvée); qu'enfin un rescrit, inséré au Code (II, 10, 2), prouve que Pupien et Balbin étaient morts avant le 10 des kalendes de juillet, ou le 22 juin.

tyrannie fiscale, le procurateur de la province de Carthage, avait condamné plusieurs propriétaires de Thysdrus à des amendes qui les ruinaient. Ceux-ci demandent un délai de trois jours et s'en servent pour appeler des champs leurs colons, qui entrent de nuit dans la ville armés de bâtons et de haches cachés sous leurs vêtements. Au petit jour, les conjurés attaquent, avec cette troupe, la demeure du procurateur, le tuent, puis courent chez le proconsul qui se trouvait, en ce moment, à Thysdrus, et, lui faisant d'un drapeau un manteau impérial, le proclament auguste, malgré sa résistance. Gordien [1] était le plus noble personnage de l'empire. On le disait descendant des Gracques, et sa mère, Ulpia Gordiana, appartenait à la famille de Trajan. C'était de plus un lettré, un poëte et un honnête homme ; il avait d'immenses richesses [2], mais aussi quatre-vingts ans, et content d'avoir traversé tant de révolutions sans y laisser sa vie ou sa fortune, ce lecteur assidu de Platon et d'Aristote, de Cicéron et de Virgile, aurait voulu finir en paix. On ne lui laissa pas le choix. D'ailleurs, toucher à la pourpre impériale, ne fût-ce qu'un moment, c'était comme autrefois porter la main sur l'arche : on en mourait.

Gordien accepta, et Carthage, qui n'avait pas vu d'empereur depuis Hadrien, reçut avec transport le nouvel auguste. Il s'associa son fils, qui était un de ses légats, et dépêcha sur l'heure des émissaires à Rome avec des

1. *M. Antonius Gordianus*. On ne connaît aucune inscription des deux premiers Gordiens. — 2. Capitolin décrit ainsi un de ses palais : « Dans leur villa, qui existe encore sur la voie Prénestine, on remarque un temple tétrastyle de deux cents colonnes, dont cinquante en marbre de Caryste, cinquante en marbre Claudien, cinquante en marbre de Synnade, cinquante en marbre de Numidie, trois basiliques de 100 pieds de long et des thermes qui ne sont surpassés en beauté que par ceux de Rome. (*Gord.*, 32.) Durant son édilité, il donna à ses frais douze spectacles, un par mois, où combattirent jusqu'à mille gladiateurs, et jamais moins de trois cents. Une fois, il fit lâcher dans l'amphithéâtre cent bêtes féroces de la Libye ; une autre fois mille ours. Aux sixièmes jeux, il abandonna au peuple deux cents cerfs, trente chevaux sauvages, dix élans, cent taureaux de Chypre, trois cents autruches, trente onagres, cent cinquante sangliers, deux cents chamois, deux cents daims. (*Ibid.*, 3.)

lettres pour les consuls, le sénat, le peuple, les prétoriens, et des meurtriers pour le préfet du prétoire, ministre impitoyable des cruautés de Maximin. Ils y portaient aussi la fausse nouvelle que l'empereur venait d'être tué dans son camp, au fond de la Pannonie. Le préfet, surpris, fut poignardé à son tribunal. Dans sa lettre au sénat, Gordien déclarait s'en remettre à la décision de l'auguste assemblée. Depuis les vrais Antonins, les Pères n'avaient pas entendu ce langage. Il leur donna de la résolution, et, avant de s'assurer si les titres impériaux étaient réellement vacants, ils les décernèrent aux Gordiens, dans une assemblée secrète[1] (commencement de mars 238). Le peuple fut, cette fois, d'accord avec le sénat ; un prince qui dédaignait de venir à Rome lui paraissait manquer à tous ses devoirs ; il se réjouit donc de la prétendue mort de Maximin et acclama les empereurs que les Pères lui donnaient. La révolution eût perdu son intérêt principal, si l'on s'était borné à des décrets ; une réaction sanglante frappa les officiers, les partisans du Thrace et les délateurs qui avaient servi sa cruauté. Sous ce prétexte, chacun se débarrassa d'un ennemi; les débiteurs, de leurs créanciers. Le préfet de la ville périt dans un de ces tumultes.

Cependant des messagers étaient partis pour faire entrer les provinces dans le mouvement de Rome et de Carthage. Leurs dépêches, écrites au nom du sénat et du peuple romain, demandaient aux nations de secourir la commune patrie et de reconnaître les deux princes qui venaient de délivrer la terre d'une bête fauve[2]. Maximin se moqua d'abord des nouveaux « Carthaginois » et promit à ses soldats que cette révolte sénatoriale leur vaudrait un

1. Pour un *senatus-consultum tacitum,* les scribes, les gens de service, tous ceux en un mot qui n'étaient pas sénateurs, sortaient de la curie, et des membres du sénat rédigeaient eux-mêmes les procès-verbaux et décrets. (*H. E. Cod.*, 12.) — 2. La lettre est adressée *proconsulibus, præsidibus, legatis, ducibus, tribunis, magistratibus, ac singulis civitatibus, et municipiis et oppidis et vicis et castellis.* (Capit., *Max.*, 15.) Les deux Maximins furent en même temps déclarés ennemis publics, et l'on promit bonne récompense à qui les tuerait. (*Ibid.*, 16.)

riche butin. Il n'y avait point, en effet, d'Annibal à Carthage, et lorsque le légat de la Numidie, Capellianus, conduisit sa légion, la *III[a] Augusta*, contre cette ville, les citoyens sortis à sa rencontre lâchèrent pied à la vue des premiers cavaliers numides et dans leur fuite précipitée s'écrasèrent aux portes [1]. Le second Gordien périt dans la mêlée, et de désespoir son vieux père se pendit : ils avaient régné à peine un mois et quelques jours. Cette nouvelle consterna Rome. Embarqué dans une si terrible aventure, le sénat ne pouvait reculer : il fallait qu'il fût la victime ou le sacrificateur.

Des idées qui prirent corps plus tard germaient alors. Hérodien avait cru, au temps de Caracalla, qu'un partage de l'empire était possible. Dans la délibération qui s'ouvrit après l'arrivée du courrier d'Afrique, un sénateur demanda la nomination de deux empereurs; l'un restant à Rome pour les affaires civiles, l'autre à l'armée pour les opérations militaires : c'était une première ébauche du système de Dioclétien. L'avis prévalut, et le sénat proclama deux augustes, Pupien [2], un homme de guerre, et Balbin, qui s'était honoré dans la carrière civile [3]. Pour rendre leurs pouvoirs absolument égaux, on leur donna à tous deux le titre de grand pontife qui n'avait jamais été partagé.

Une foule nombreuse s'était assemblée en face du Capitole, où le sénat délibérait. A la nouvelle des résolutions prises, de violentes clameurs s'élevèrent, surtout contre Pupien qui, gouverneur de la ville, avait réprimé avec sévérité ces infractions à la police que le petit peuple commet ou excuse si volontiers. Aussi quand les nouveaux empereurs voulurent gagner le palais impérial, ils furent avec leur suite refoulés dans le Capitole. Les Gordiens, étant très-riches, avaient beaucoup d'amis qui s'étaient promis d'exploiter leur règne. De

1. Capitolin (*Max.*, 19) parle cependant d'une *acerrima pugna*. — 2. L'inscription de Bouhira donne ses noms : *M. Clodius Pupienus Maximus*. — 3. Voy. p. 264, n. 1.

cette famille il restait un enfant, petit-fils par sa mère du proconsul d'Afrique[1], et qui se trouvait alors à Rome. Au moment de l'élévation de son aïeul et de son oncle, le sénat lui avait donné la préture et le titre de césar, quoiqu'il ne fût âgé que de douze ans. Après la catastrophe africaine, il fallait des hommes, et on avait oublié l'enfant; mais les intéressés ne l'oublièrent pas: ils ameutèrent la foule, dont les cris forcèrent le sénat à renouveler le décret qui nommait le jeune Gordien césar.

Rome avait trois empereurs, elle n'en eut pas moins la guerre civile. Maximin n'y avait laissé que les vétérans du prétoire, et cette soldatesque, dont nous avons plus d'une fois marqué l'insolence, était toujours mal vue de la noblesse et de la populace. Un jour, deux de ces soldats, entrés sans armes et en curieux dans le temple où les Pères délibéraient, dépassèrent l'autel de la Victoire: grave infraction à l'étiquette. Y ajoutèrent-ils quelques rires malséants ou une parole de menace au nom de leur prince? On ne sait. Mais un sénateur furieux les poignarde, puis s'élance sur la place publique, montre sa main sanglante et crie qu'il faut exterminer ces ennemis du sénat et du peuple romain. On se jette sur les prétoriens épars dans la ville; plusieurs sont tués, les autres s'enferment dans leur camp, où les gladiateurs des grands essayent en vain de les forcer; ces vieux soldats résistent à tous les assauts de la populace et font des sorties meurtrières. Pour ramener la paix, Balbin multipliait les édits et les supplications. On le repoussait de la mêlée à coups de pierres, même à coups de bâton, sans lui vouloir de mal. C'était une guerre privée entre le camp et la ville, comme on en a vu déjà et comme il s'en produit toujours dans les gouvernements militaires. Les citoyens finirent par couper les conduites qui donnaient

1. Une inscription d'Algérie (L. Renier, 1431) le dit *divi Gordiani nepos et divi Gordiani sororis filius*. De même Hérodien, VII, 27.

l'eau au camp, afin de contraindre les prétoriens à ouvrir leurs portes. Ils les ouvrirent, mais pour tomber piques baissées sur la foule qu'ils rejetèrent dans la ville, où le combat continua. Assaillis dans les rues étroites par les pierres qu'on leur lançait du haut des toits, ils mirent le feu aux maisons; et, au milieu de l'incendie, populace et soldats se réconcilièrent en pillant de concert tout ce qui échappait aux flammes. Une grande partie de Rome fut brûlée.

Maximin se trouvait dans la position où Sévère avait été quarante-cinq ans auparavant; mais il ne montra pas la prévoyance de l'Africain, et son armée, n'ayant pas de vivres préparés sur la route qu'elle avait à suivre, n'avança que lentement. Il est vrai que les dispositions des provinciaux n'étaient plus les mêmes : les habitants fuyaient à l'approche des barbares que Maximin menait avec lui, et les villes où il entrait étaient vides d'hommes et de provisions[1].

Le sénat eut donc le temps de faire des levées en Italie, de fortifier les places, de couper les routes. La flotte de Ravenne avait enlevé ou détruit toutes les barques du littoral et ne laissait rien arriver par l'Adriatique à l'armée de Pannonie[2]. Vingt consulaires s'étaient partagé l'Italie pour en faire comme une forteresse, et de Ravenne, où il réunissait son armée, Pupien dirigeait tout. Cette ville, la Venise des Romains, lui donnait une excellente position stratégique. De là, il veillait sur la haute Italie et sur le cours inférieur de ses deux grands fleuves, le Pô et l'Adige ; sa flotte le tenait en communication avec Aquilée, et il couvrait la route de Rome. Les Italiens se prêtaient de cœur à ces préparatifs ; ils croyaient combattre pour la vieille gloire de l'Italie contre une autre invasion des Cimbres. La religion faisait parler les dieux : dans Aquilée, les aruspices avaient déclaré que Belenus

1. *Sublatis omnibus quæ victum præbere possent* (Capit., *Max.*, 21). — 2. *Ibid.*, 23.

promettait la victoire[1]. D'ailleurs, de bonnes nouvelles arrivaient des provinces. La plupart s'étaient prononcées pour le sénat, et les légions fidèles, surtout celles du Rhin, que Pupien avait commandées, lui envoyèrent des détachements qui l'aidèrent à encadrer une armée considérable de recrues. En Afrique, Capellianus, après sa victoire de Carthage, avait pillé la province au profit de ses soldats, pour préparer son élévation si Maximin succombait[2]. Mais le gouverneur de la Maurétanie le vainquit et le tua; la troisième légion *Augusta* fut dissoute; on martela son nom sur les monuments qu'elle avait élevés, et ses débris furent relégués dans la Rætie[3]. Maximin restait donc isolé[4].

Quand il atteignit les rives de l'Isonzo, le torrent grossi par la fonte des neiges roulait large et furieux, et le magnifique pont de pierre qui le traversait avait été coupé. L'armée y fut arrêtée plusieurs jours, jusqu'à ce que l'on eût construit des radeaux avec les tonneaux et les planches trouvés dans les maisons abandonnées.

Sur l'autre bord, à quelques milles du fleuve, s'élevait Aquilée, la vraie porte de l'Italie dans cette région. Que Maximin la prît ou que, du consentement des habitants, il la traversât avec ses bandes affamées, la grande et riche cité était perdue. Aussi ces descendants des colons romains s'étaient-ils résolus à faire une résistance désespérée. Ils avaient fermé les brèches de leurs murailles, amassé d'immenses provisions, fabriqué des armes et des machines de guerre. Les femmes, renouvelant des exemples fameux, avaient donné leurs chevelures pour faire des cordages; un temple élevé dans Rome à la Vénus Chauve consacra ce souvenir. Deux consulaires, dont un, ancien duc de Mœsie, très-habile homme de guerre,

1. Capit., *Max.*, 22; Hérod., VIII, 7. — 2. Capit., *Max.*, 19. Cf. L. Renier, *Inscr. d'Alg.*, 3177. — 3. Elle fut reconstituée vers 253 sous le règne de Valérien, qu'elle avait, avec toute l'armée de Rætie, élevé à l'empire. (L. Renier, *Inscr. d'Alg.*, 4095, 4073, et Aur. Vict., *de Cæs.*, 32.) — 4. ....*orbem terrarum consensisse in odium Maximini* (Capit., *ibid.*, 23).

dirigeaient la défense. Ils avaient peu de soldats, mais la population entière garnissait les murailles et les plus braves des environs s'étaient jetés dans la place.

Toutes les attaques furent déjouées, tous les assauts repoussés; une pluie de poix enflammée arrêtait les colonnes ennemies, et du haut des murs les balistes lançaient contre les machines des javelots enveloppés de matières incendiaires, qui y mettaient le feu. Maximin se vengeait de ses échecs répétés en faisant tuer les chefs qui conduisaient si mal ses affaires. On ne tarda pas à murmurer de ces exécutions injustes : d'ailleurs les vivres manquaient, l'armée ne voyait arriver ni convois ni troupes nouvelles, tout l'empire paraissait ennemi, et le prince n'était pas de ceux qui donnent le courage de combattre contre tous.

Les soldats de la deuxième légion Parthique étaient les plus inquiets. Leurs femmes, leurs enfants et leurs biens, laissés à Albano, se trouvaient à la merci de leurs adversaires. Pour les sauver, ils égorgèrent Maximin et son fils. Son règne avait été de trois ans et quelques jours[1].

Alors l'armée demanda à entrer dans la place; les Aquiléens n'eurent garde d'y consentir. Ils descendirent des vivres du haut de leurs murailles, en se les faisant payer, puis ouvrirent des marchés à leurs portes, et l'on eut l'étrange spectacle d'assiégés qui nourrissaient les assiégeants. Pupien, accouru de Ravenne au milieu de cette armée sans chef, prit ses serments de fidélité aux

1. Maximin avait soixante-cinq ans. (*Chron. Alex.*, *ad ann.*, et Zonare, *Ann.*, XII, 16.) Les écrivains ecclésiastiques (Eus., *Hist. eccl.*, VI, 28) plaçaient sous son règne une persécution qu'ils comptaient pour la sixième. Sulpice Sévère ne la connaît pas; il parle seulement (*Hist. sacr.*, II, 16) de quelques prêtres persécutés.... *nonnullorum ecclesiarum clericos vexavit.* La persécution dut se borner à quelques violences locales, en Cappadoce, par exemple, dont Firmilianus était évêque. Cf. Cypr., *Ep.* 75 : *erat transeundi facultas eo quod persecutio illa non per totum mundum, sed localis fuisset.... ut per Cappadociam et Pontum;* et l'Église n'a pas, pour ce règne, de martyrs authentiques. Eusèbe n'en cite aucun.

trois empereurs de Rome, et renvoya ces corps dans leurs cantonnements après leur avoir, comme il convenait, largement payé le prix du sang.

Durant ces péripéties, le sénat avait vécu dans l'anxiété d'un homme qu'on tient le couteau sur la gorge. Aussi sa joie fut extrême, comme l'avait été sa terreur, et il la témoigna par l'éclat retentissant de sa reconnaissance envers les dieux et les empereurs : aux uns de solennelles actions de grâces et des hécatombes; aux autres, vainqueurs sans combat, des trophées, des chars de triomphe, des statues équestres dorées et, pour faire du nouveau, des statues portées par des éléphants.

Quand le bruit des acclamations fut tombé et la flamme des sacrifices éteinte, Pupien envisagea froidement la situation et la trouva encore pleine de périls. « Quelle sera, croyez-vous, notre récompense pour avoir délivré Rome d'un monstre? » demandait-il un jour à son collègue. « L'amour du sénat, du peuple et du genre humain, » répondit naïvement Balbin. « Ce sera, reprit le vieux général, la haine des soldats. » Il voyait juste.

Les deux empereurs vécurent d'abord en bonne intelligence; en témoignage de leur concorde, ils faisaient frapper des médailles représentant deux mains jointes, avec la légende : *amor mutuus*, et cette autre : *fides mutua*[1]. Mais Balbin méprisait l'obscure naissance de Pupien; celui-ci, la mollesse de son collègue, et, au bout de quelques jours, ils étaient en défiance l'un contre l'autre. Il était difficile que la combinaison imaginée par les Pères donnât un autre résultat et que ce résultat ne produisît pas une catastrophe. Les prétoriens subissaient avec une sourde colère les « empereurs du sénat », et leur haine croissait en proportion des acclamations dont les pères conscrits saluaient les élus du conseil suprême de la république. Ils craignaient qu'on ne renouvelât contre eux

1. Eckhel, VII, 305.

l'exécution faite par Sévère des prétoriens de Julianus. Dans un sénatus-consulte on eut l'imprudence d'écrire : « Ainsi agissent les princes nommés par les hommes sages; ainsi périssent les princes choisis par des gens sans expérience[1]. » C'était une bravade : les soldats la relevèrent. Un jour que les jeux scéniques avaient attiré hors du palais bon nombre de ses gardiens ordinaires, ils y coururent. Maxime veut aussitôt appeler la garde germaine; Balbin, qui redoute une trahison de son collègue, refuse de la faire venir. Pendant qu'ils se querellent, les prétoriens forcent les portes, saisissent les deux princes et les entraînent au travers de la ville, avec mille outrages, en criant : « Voilà les empereurs du sénat et du peuple romain[2] ! » Ils voulaient les conduire jusqu'au camp pour jouir de leur lente agonie. Mais, la garde germaine approchant, ils les tuèrent et laissèrent les deux cadavres au milieu du chemin (juin 238[3]).

Moins de cinq mois avaient suffi pour l'accomplissement de la triple tragédie dont Rome, Carthage et le camp d'Aquilée avaient été le théâtre. La restauration sénatoriale avait duré tout juste le temps nécessaire pour que le soldat revînt de la surprise que lui avait causée cette entreprise audacieuse; et elle ne pouvait durer davantage, parce que le sénat n'avait pour lui ni force d'opinion ni force matérielle : la puissance était ailleurs. De Commode à Dioclétien, les vrais maîtres de l'empire ont

1. Hérod., VIII, 21. — 2. Avec le règne de Pupien et de Balbin se termine l'ouvrage d'Hérodien qui, malgré tous ses défauts, était fort utile pour cette époque si pauvre en écrivains. Mentionnons, en cette année 238, la publication du livre de Censorinus, *de Die natali*. Vers ce temps-là aussi Commodianus, le plus ancien des poëtes chrétiens, écrivait ses *Instructions*, quatre-vingts pièces de vers barbares. Son *Carmen apologeticum* est de l'année 249. Gennadius (*de Script. Eccles.*, 15) dit de lui : ....*Scripsit, mediocri sermone quasi versu, librum adversus paganos. Et quia parum nostrarum attigerat litterarum, magis illorum destruere potuit dogmata quam nostra firmare.* Les lettres initiales des vingt-six derniers vers d'une de ces pièces forment les mots suivants : *Commodianus Mendicus Christi.* Un autre exemple de ces acrostiches, avec une prosodie et une métrique barbares, se retrouve dans une inscription de l'Algérie. (L. Renier, 2074.)

été les soldats, et les malheurs de cette domination ne furent momentanément conjurés que lorsque l'armée eut à sa tête des chefs à la fois énergiques et habiles, tels que Sévère, Aurélien et Probus. La constitution de l'empire exigeait, pour qu'il fût prospère, que de grands princes tinssent toujours le gouvernail. Mais la nature n'est pas si prodigue d'hommes supérieurs, et la sagesse humaine n'avait pas suppléé, par de bonnes institutions, à ce que la nature ne donnait pas.

En quelques mois, six empereurs avaient péri : il ne restait qu'un enfant, Gordien III[1]. Les meurtriers l'emmenèrent dans leur camp. Naguère, ils l'avaient fait césar par haine de Maxime et de Balbin; quand il fut seul, ils le firent auguste : un prince de douze à treize ans était le chef qui leur convenait. Cependant l'empire fatigué des dernières commotions se reposa durant quelques années. On ne parle que d'une insurrection en Afrique; elle fut vite apaisée par le gouverneur de la Maurétanie Césarienne[2] (240). Mais les choses tournèrent mal à la cour. Gordien II avait eu jusqu'à vingt-deux concubines; pour garder ce harem, il avait dû recourir à la mode orientale des eunuques, et son neveu hérita de cette dangereuse domesticité. Mal protégé par sa mère contre eux et contre les affranchis, Gordien les laissa maîtres du palais et du trésor qu'ils mirent au pillage. Leur règne dura jusqu'en 241 ou 242; à cette époque, le prince épousa la fille de Timésithée et nomma son beau-père préfet du prétoire[3].

Ce Timésithée qui avait honnêtement rempli d'importants emplois de finance et fait plusieurs fois fonction de gouverneur de province, *vice præsidis*, se trouva être un homme; il repoussa dans l'ombre ceux qui n'auraient ja-

1. « La plupart lui donnait onze ans, quelques-uns treize, Junius Cordus seize » (Capit., *Gord.*, 22). — 2. L. Renier, *Inscr. d'Alg.*, 99, et *C. I. L.*, VI, 1090. — 3. C. Furius Sabinius Aquila Timesitheus. Voy. Spon, *Antiq. de Lyon*, édit. de 1857, p. 163. Sa fille s'appelait Furia Sabinia Tranquillina.

mais dû en sortir. Une de ses lettres à Gordien montre l'étendue du mal et l'énergie du remède : « A Auguste, mon maître et mon fils, Timésithée son beau-père et son préfet. C'est pour nous une grande joie de vous voir échapper à la honte de ce temps, où des eunuques et des hommes que vous regardiez comme vos amis faisaient de tout un infâme trafic. Notre joie est d'autant plus vive, que vous vous applaudissez de cet heureux changement : ce qui prouve assez, mon respectable fils, que de tels abus n'étaient pas votre ouvrage. On ne pouvait, en effet, souffrir plus longtemps que des eunuques disposassent des commandements militaires; que d'honorables services fussent laissés sans récompense; que le caprice ou l'intérêt de quelques hommes fît périr des innocents et absoudre des coupables; que le trésor fût vidé par ceux qui formaient tous les jours des intrigues pour vous inspirer de fâcheuses préventions contre les meilleurs citoyens; qui écartaient les bons, avançaient les méchants, et trafiquaient des paroles mêmes qu'ils vous prêtaient. Remercions donc les dieux qui vous ont donné la volonté de guérir les maux de la république. Il est doux d'être le beau-père d'un prince qui veut tout savoir et qui éloigne de lui les hommes par lesquels il semblait jadis être mis lui-même à l'enchère. »

A cette lettre, Gordien répondit : « L'empereur Gordien Auguste à Timésithée, son père et son préfet. Si les dieux tout-puissants ne protégeaient l'empire romain, nous serions encore comme exposés en vente par des eunuques, achetés eux-mêmes au marché. Enfin, je comprends maintenant que ce n'était ni un Félix que je devais mettre à la tête des cohortes prétoriennes, ni un Sérapammon qu'il fallait nommer chef de la quatrième légion, et, pour ne pas tout rappeler à la fois, que je ne devais point faire bien des choses que j'ai faites. Mais je rends grâces aux dieux de ce que vous, dont le désintéressement est connu, vous m'ayez appris ce que la captivité où l'on me tenait m'empêchait de savoir.

Que pouvais-je faire, lorsque Maurus vendait mon gouvernement et que, d'accord avec Gaudianus, Reverendus et Montanus, il louait ceux-ci et blâmait ceux-là ? Que pouvais-je, sinon approuver ce qu'il m'avait dit et ce que confirmait le témoignage de ses complices? Croyez-moi, mon cher père, un empereur est bien malheureux quand on lui cache la vérité. Ne pouvant aller s'en instruire au dehors, il est forcé d'écouter ce qu'on lui dit, et de se décider sur les rapports qu'on lui fait. »

Timésithée n'était renommé que pour son éloquence et son intégrité ; il se montra, quand ce fut nécessaire, bon général. Il fit réparer les fortifications des villes frontières, y entassa de grandes quantités de vivres pour que les corps pussent au besoin s'y ravitailler. Les places de première ligne furent approvisionnées pour un an, en blé, lard, vinaigre, orge et paille ; les villes moins importantes, pour un ou deux mois. Il savait ce que contenaient les magasins d'armes et s'assurait du bon état de celles qui étaient aux mains des soldats. Des camps, il renvoyait les bouches et les bras inutiles, les vieillards et les enfants, qui étaient un embarras et la cause d'un grand gaspillage de rations. La discipline était facilement maintenue, parce qu'il veillait avec la plus active sollicitude à tous les besoins du soldat, de sorte que, même dans les marches lointaines, les provisions arrivaient toujours à point. Aussi avait-il pu faire reprendre l'usage d'entourer d'un fossé le lieu où l'armée campait, ne fût-ce qu'un jour ; et comme il visitait, les postes, même durant la nuit, personne ne manquait de vigilance. En peu de temps un homme habile et dévoué au bien public rendait aux troupes leurs qualités militaires : et l'armée redevenait l'instrument redoutable qu'elle avait été si longtemps.

Les Perses s'en aperçurent. Satisfaits ou fatigués du premier choc qui avait eu lieu sous Alexandre Sévère, ils s'étaient tenus en repos jusque vers la fin du règne de Maximin ; mais les nouvelles dynasties asiatiques ne

remplacent pas immédiatement la tente par le harem. Elles ont besoin, pour se consolider, de donner issue, de temps à autre, à la belliqueuse ardeur qui a servi à les fonder. Ardeschir menaça de nouveau l'Arménie et les provinces romaines. A sa mort, en 240, il eut pour successeur son fils Sapor, qui fut, durant un tiers de siècle, l'infatigable ennemi des Romains. Ce prince dirigea une invasion formidable, que rien n'arrêta, jusqu'au cœur de la Syrie. Il prit les fortes places d'Atra, de Nisibe et de Carrhes, franchit l'Euphrate et menaça Antioche [1]. A ces nouvelles, Gordien ouvrit le temple de Janus (241) [2], cérémonie qui semble avoir eu lieu alors pour la dernière fois, et il fit route, avec de grandes forces, par la vallée du Danube, que les Sarmates et les Goths ravageaient depuis quatre ans [3]; des Alains avaient même pénétré jusqu'aux environs de Philippopolis en Thrace, où ils battirent un corps romain. Les barbares ne purent tenir devant la grande armée que Gordien conduisait, et qui, en passant, chassa ces pillards [4].

En 242, il était sur le bord de l'Hellespont [5], d'où il gagna rapidement l'Euphrate.

La cavalerie persane ne résista pas mieux que les Alains et les Goths. Mais le souvenir de ces combats est perdu. Il n'en reste que quelques lignes d'une dépêche de l'empereur au sénat : « Après le récit des avantages remportés durant notre marche et dont chacun mériterait l'honneur d'un triomphe, nous avons brisé le joug que les habitants d'Antioche portaient déjà noué autour de leur tête et nous avons délivré la Syrie de ce roi et de sa

1. Mirkhond, *Hist. des Sassanides*, traduction de Sylv. de Sacy, p. 288. — 2. Aur. Vict., *de Cæs.*, 27. — 3. L'*initium belli Scythici* date du règne de Maxime et Balbin, en 238. (Capit., 16.) C'est dans cette première invasion que les Goths détruisirent Istria sur la côte de l'Euxin. — 4. ....*delevit*, *fugavit expulit atque submovit* (Capit., *Gord.*, 26). Sur le tombeau de Gordien on grava les mots *Victor Gothorum*. (*Ibid.*, 34.) — 5. Une médaille avec la légende *Trajectus Aug.* montre Gordien assis sur la poupe d'une galère prétorienne autour de laquelle nagent trois dauphins. On voit encore dans l'Hellespont quantité de marsouins auprès des navires.

domination. Nous avons rendu à l'empire Carrhes et les autres villes. Nous voici à Nisibe et, si les dieux nous favorisent, nous serons bientôt à Ctésiphon, pourvu qu'ils nous conservent Timésithée, notre préfet et notre père, qui a tout disposé et tout conduit. C'est à lui que nous devons ces succès, et nous lui en devrons d'autres encore. Votez donc des supplications aux dieux et des actions de grâce à Timésithée. » Le sénat décerna au prince un quadrige d'éléphants et au préfet un char triomphal traîné par quatre chevaux avec cette inscription : « Au tuteur de la république [1]. »

Malheureusement, quelque temps après, le sage tuteur mourut, emporté par une maladie ou par un poison que Philippe lui aurait donné (243). Ce Philippe était un Arabe de la Trachonitide [2], fils d'un chef de voleurs fameux en ce pays-là et qui avait vécu d'abord comme son père. Enrôlé dans les troupes romaines, il s'y éleva de grade en grade jusqu'à se trouver l'officier le plus important de l'armée après la mort de Timésithée. Gordien lui donna l'héritage de celui qui était peut-être sa victime, la préfecture du prétoire, et l'on continua les opérations contre les Perses. Une grande bataille, gagnée près de Resaina, sur le Chaboras, avait ouvert la route de la capitale persane, quand une sédition éclata.

Le nouveau préfet du prétoire l'avait fomentée en désorganisant à dessein le service si bien établi par son prédécesseur. Des ordres secrets égaraient les convois et empêchaient les bateaux chargés de vivres d'arriver au camp. Quand il vit le mécontentement naître et s'étendre, il chargea ses émissaires d'aller, par les tentes et les

1. Capit., *Gord.*, 27. — 2. Il s'appelait M. Julius Philippus et sa femme Marcia Otacilia Severa. Voy. L. Renier, *Inscr. d'Alg.*, 2540. Suivant Aurelius Victor (*de Cæs.*, 28), il était né à Bostra, ville à laquelle il aurait donné le nom de Philippopolis. Les conciles distinguent Bostra de Philippopolis, qui aurait été bâtie dans ses environs (Labbe, *Conc.*, VIII, p. 644, 675). M. Waddington a retrouvé les ruines de Philippopolis, où l'on voit encore un théâtre, un aqueduc, des bains, des temples et de nombreux édifices publics ; mais l'enceinte n'a jamais été remplie : Philippe n'eut pas le temps d'achever son œuvre.

groupes de soldats, se répandre en plaintes contre Gordien : un prince si jeune était incapable de gouverner l'empire et de conduire l'armée ; il fallait lui donner un collègue qui pût rendre les services que Timésithée avait rendus. L'armée, pressée par la famine, déféra l'empire à Philippe et ordonna qu'il gouvernerait conjointement avec Gordien, comme son tuteur.

Les amis du jeune empereur ne pouvaient se méprendre sur ce partage d'autorité imposé par les soldats : c'était un maître qu'on lui donnait, et les insolences préméditées de Philippe ne permettaient pas d'en douter. Ils préparèrent une contre-révolution. Quand ils crurent pouvoir compter sur un nombre suffisant de fidèles, ils obtinrent une convocation de l'armée, comme si elle était une assemblée délibérante. Gordien, monté sur son tribunal, se plaignit de l'ingratitude de Philippe, qu'il avait, dit-il, comblé de ses bienfaits, et demanda justice aux soldats, c'est-à-dire la destitution de l'empereur qu'ils avaient nommé. Mais le parti contraire l'emporta, et ce fut Gordien dont ils prononcèrent la dégradation. Ici Capitolin place une scène de lâches supplications où Gordien aurait descendu honteusement toutes les marches du pouvoir, en mendiant d'abord le partage de l'autorité, puis le rang de césar ou le titre de préfet du prétoire ; enfin le grade de duc et la vie. Nous n'avons pas plus de raisons de croire à la bassesse de ce jeune homme qu'à son grand courage : mais à vingt ans on ne meurt pas ainsi. Gordien fut tué près de Zaitha, la ville des Oliviers, où son assassin lui fit du moins élever un magnifique tombeau, que l'empereur Julien trouva encore debout[1]. Philippe écrivit au sénat que les soldats l'avaient élu empereur à la place de Gordien, mort de maladie, et le sénat décerna à l'un l'apothéose, à l'autre les titres impériaux. Il se consola de sa secrète douleur, en accordant à tous les membres survivants de cette tragique famille, naguère

1. Amm. Marc., XXVIII, 5.

si heureuse, l'exemption de la tutelle, des légations et des charges municipales, *munera*. C'était tout ce qu'il pouvait maintenant donner (février ou mars 244).

Au lieu de continuer la guerre contre les Perses, que leur défaite à Resaina avait découragés, Philippe se hâta de conclure la paix avec eux, à des conditions avantageuses pour les Perses[1], et il rentra dans Antioche. Eusèbe, qui serait disposé à faire de ce meurtrier un chrétien, dit qu'on racontait de son temps[2] que Philippe ayant voulu, avec l'impératrice, célébrer la pâque dans cette ville, l'évêque, saint Babylas, leur avait interdit l'entrée de l'église ; que tous deux s'humilièrent, firent l'exomologèse ou confession publique de leurs fautes et prirent place parmi les pénitents. Ces bruits devinrent, dans la suite, une certitude[3], sans qu'on voie l'intérêt qu'avait l'Église à réclamer un pareil prosélyte. Il se peut que cet Arabe ait eu, dans sa jeunesse, connaissance du christianisme; qu'à l'exemple de Mammée, il ait entretenu des relations avec Origène[4], et il est certain que, durant son règne, comme sous celui d'Alexandre, les chrétiens jouirent d'une paix profonde[5]; mais toute sa conduite publique fut celle d'un empereur païen. D'après la légende d'une de ses monnaies, il croyait que son avénement avait été prédit par Apollon[6], et les médailles d'Otacilia Severa portent des types profanes : honneurs sacriléges qu'une chrétienne véritable aurait refusés.

1. Eutr., IX, 2; Zon., XII, 18-9. Une de ses monnaies a pour légende ces mots : *Pax fundata cum Persis.* (Cohen, *Med. Imper.*, IV, p. 179, n° 45.) — 2. Ὁ λόγος κατέχει (Eus., *Hist. eccl.*, VI, 34). — 3. S. Chrysostome, *Contra Julianum et gentiles*, t. II, p. 554; même récit dans Orose, *Hist.*, VII, 20, et Zonare, *Ann.*, XII, 19. S. Jérôme (*de Vir. ill.*, LIV, p. 128) dit de Philippe, *qui primus de regibus rom. christ. fuit.* — 4. Eusèbe (*Hist. eccl.*, VI, 36) possédait deux lettres d'Origène, l'une à Philippe, l'autre à l'impératrice, mais il ne dit pas qu'on y trouvât la preuve qu'ils fussent chrétiens. — 5. Excepté à Alexandrie, s'il faut en croire Eusèbe (VI, 41). Mais cette prétendue persécution ne fut sans doute qu'une de ces émeutes populaires si fréquentes dans cette ville et dans laquelle des chrétiens périrent, comme il y périt aussi des païens. — 6. *Ex oraculo Apollinis* (Cohen, IV, p. 201, n° 4).

D'ailleurs, en ce temps de confusion religieuse, beaucoup d'esprits étaient incertains sur leurs croyances. Le syncrétisme rationnel des philosophes alexandrins devenait un syncrétisme irréfléchi dans bien des âmes. Ainsi un monument singulier, d'une date pourtant très-postérieure, représente un saint Georges avec une tête d'épervier, c'est-à-dire le héros d'une légende chrétienne confondu avec un dieu égyptien, Horus[1]. Le prétendu christianisme de Marcia, de Mammée et d'Otacilia était de même nature et moins précis encore.

Les événements du règne de Philippe nous sont à peu près inconnus. L'*Histoire Auguste*, depuis Gordien III jusqu'à Valérien, c'est-à-dire de 244 à 253, est perdue, et, pour remplir cette lacune, nous n'avons que les secs ou douteux résumés de Zosime et de Zonare, qui écrivaient, l'un au cinquième siècle, l'autre au douzième. Il y eut cependant une solennité qui agita l'Italie entière : la célébration des jeux séculaires pour le millième anniversaire de la fondation de Rome (248)[2]. Afin d'honorer ce grand souvenir, on déploya toute la magnificence des fêtes impériales, et l'enthousiasme des peuples répondit à la pompe des cérémonies. Le dieu Terme ayant depuis dix siècles avancé toujours, la foule pouvait croire qu'il n'était pas près de reculer. Aussi, en voyant cette fortune constante, durant un si long espace de la vie de l'humanité, les fils dégénérés de la vieille Rome laissaient leurs poëtes promettre à l'empire un nouveau millénaire. Mais les cris de victoire vont cesser : un successeur d'Auguste et de Trajan tombera bientôt sous les coups des Goths, un autre sera captif de Sapor, et dans quelques années naîtra celui qui réduira la reine du monde à n'être qu'un municipe italien.

Philippe fit une ordonnance sévère contre le vice grec ;

1. Cf. *Horus et S. Georges*, mémoire de M. Clermont-Ganneau, dans la *Revue archéol.*, 1877. — 2. La millième année de Rome commençait, en suivant le calcul de Varron, le 21 avril 247. On attendit qu'elle fût écoulée pour célébrer ce grand anniversaire. (Eckh., VII, 324.)

il ne réussit pas à détruire cette dégradante aberration qui met l'homme au-dessous de la bête; du moins on n'osa plus s'en vanter et en rire[1].

Son fils n'avait que sept ans[2]: il le nomma césar, puis auguste, en 247, oubliant le sort de ces jeunes fils d'empereurs pour qui la pourpre n'avait été qu'un linceul, et il mit tous ses proches dans les emplois. Son frère Priscus commanda l'armée de Syrie; son beau-père, Severianus, celle de Mœsie. Il eut, du reste, des égards pour les sénateurs et paraît avoir gouverné doucement, sans cruautés ni confiscations. Toutefois il fit passer au fisc le palais de Pompée, propriété des Gordiens, qui l'avaient beaucoup embelli. Les Carpes, peuple d'origine gétique, probablement établi du côté du Pruth, avaient encore pénétré dans les pays du bas Danube; il semble être allé lui-même les chasser et avoir employé deux campagnes à cette guerre (245-6)[3]. Après son retour à Rome, la nouvelle y arriva que les Syriens, exaspérés des exactions de Priscus, avaient nommé un empereur, Jotapien, qui se disait descendant d'Alexandre, et qu'en Mœsie quelques mutins en avaient proclamé un autre, Marinus[4]. Philippe, fort troublé, consulta le sénat. Un des membres de cette assemblée, Dèce, qui savait ce que valaient les nouveaux augustes, annonça que ces rois de théâtre ne pourraient se soutenir, et, en effet, ils tombèrent d'eux-mêmes. Philippe crut cependant nécessaire d'envoyer à l'armée du Danube le sage conseiller, qui avait si bien vu quelle tournure prendraient les évé-

1. Les empereurs chrétiens ne réussirent pas mieux à chasser ce vice honteux. Aurelius Victor, ou l'auteur des *Césars*, qui écrivait au milieu du quatrième siècle, dit: ....*manet, quippe conditione loci mutata, pejoribus flagitiis agitatur* (§ 28). — 2. M. Julius Philippus. — 3. *Victoria Carpica, Carpicus Maximus*, légendes de deux de ses monnaies ; une autre qui lui donne le titre de *Germanicus Maximus* annonce quelques succès sur des Germains. (Cohen, IV, p. 202, n. 5.) — 4. On a des médailles impériales de deux autres usurpateurs qu'on ne sait où placer, Pacatianus et Sponsianus. Le travail annonce le temps de Philippe ou de Dèce. (*Ibid.*, p. 229, 231 et pl. XI.)

nements. Dèce résista longtemps, prévoyant que ces légions qui, depuis quatorze ans, n'avaient point fait de sédition, saisiraient le premier prétexte pour se donner le plaisir et les bénéfices d'une révolte. Dèce, en effet, était à peine au milieu des cantonnements, que les soldats le saluaient empereur malgré lui. Ceux qu'il était chargé de punir à cause des derniers troubles avaient imaginé cette combinaison, qui, du même coup, les sauvait du châtiment et leur assurait un *donativum*.

Zonare prétend que Dèce écrivit à Philippe de ne rien craindre, et que, aussitôt arrivé à Rome, il déposerait la pourpre. L'empereur ne se fia pas à cette parole et marcha au-devant de l'armée de Pannonie : il fut vaincu et tué près de Vérone[1]. Les prétoriens, qu'il avait laissés à Rome, égorgèrent son fils : l'enfant avait douze ans, et jamais on ne l'avait vu sourire (249)[2].

1. La *Chronique d'Alexandrie* le fait mourir à quarante-cinq ans ; Zosime, beaucoup plus tard, et il doit avoir raison : le fils du voleur arabe avait eu besoin d'une longue vie pour s'élever aux premiers rangs de l'armée romaine. — 2. Aur. Victor., *de Cæs.*, 28. Cette tragédie se place au commencement de l'automne.

CHAPITRE LXX.

L'EMPIRE AU MILIEU DU TROISIÈME SIÈCLE.

L'empire romain, étendu tout autour de la mer Intérieure, comprenait les plus heureuses régions de la zone tempérée : terres fertiles portant de riches moissons et belles cités où la civilisation avait pris l'essor. Malgré les catastrophes qui se produisaient périodiquement à Rome ou dans les camps, c'était une immense oasis au milieu de la triple barbarie du Nord, du Sud et de l'Est. Pour le moment, celle du Midi n'était pas à craindre. Les cavaliers du désert ne songeaient pas encore à quitter les dattiers qui les nourrissaient et les sources où ils s'abreuvaient depuis le temps d'Abraham, pour courir le monde en y semant une foi nouvelle. Seuls, les Blemmyes inquiétaient de temps à autre la haute Égypte, et, du côté de l'Arabie, les Sarrasins commençaient à faire parler d'eux, témoin la sotte histoire, racontée par la *Chronique d'Alexandrie*, de lions et de serpents placés par Dèce sur leur frontière pour les arrêter[1].

A l'Orient, s'agitait une fourmilière d'hommes, redoutables pour une guerre de frontières, mais organisés en grands États et rendus incapables, par cette organisation même, de ces déplacements de peuples qui foulent aux pieds les cités et les empires.

Dans les régions septentrionales, au contraire, durait encore le mouvement d'Orient en Occident qui avait

1. Ammien Marcellin (XXII, 15) dit :....*Scenitas Arabas quos Saracenos nunc adpellamus.*

commencé au plus lointain des âges, avec la première migration des Aryas. Ne pouvant entamer les populations assises de l'Irân, les hordes nomades prenaient au Nord, franchissaient le Volkerthor, « la porte des nations »[1], et s'accumulaient dans la grande plaine sarmate et germanique en une masse flottante, mal attachée au sol, qui vivait de ses troupeaux plus que de l'agriculture[2] et, comme tous les barbares, mettait le droit dans la force[3]. C'était un très-dangereux voisinage. Malgré la terre ingrate et le climat si rude, ces races prolifiques pullulaient[4] et, du milieu de leur pauvreté, tournaient sans cesse les yeux vers les pays du soleil et de l'or. Trois fois déjà, dans les temps historiques, ils avaient fait effort pour y pénétrer.

Au temps de Marius, tandis que trois cent mille Cimbres et Teutons ravageaient la Gaule, l'Espagne et l'Italie septentrionale, d'autres s'étaient rués sur la péninsule hellénique et l'avaient dévastée, de l'Adriatique à la mer Noire[5]. Lorsque, après la victoire de Verceil, Marius fit ciseler sur son bouclier la tête d'un barbare tirant la langue, Rome crut avoir étouffé la barbarie dans ses bras puissants.

Mais quarante ans s'étaient à peine écoulés que cette barbarie reparaissait menaçante : cent vingt mille guerriers, avant-garde de la grande nation des Suèves, et quatre cent trente mille Usipètes ou Tenctères entreprenaient de conquérir la Gaule. Ils en occupaient déjà les provinces orientales, quand César refoula les uns dans les forêts germaniques et extermina les autres entre le Rhin et la Meuse. Sous Marc-Aurèle, une vaste coalition jeta encore l'inquiétude jusque dans Rome ; les Marcomans arrivèrent en vue d'Aquilée, et il fallut que l'empereur s'établît à

1. C'est le nom que les écrivains allemands donnent à la plaine qui s'étend des dernières pentes de l'Oural à la Caspienne. — 2. César, *de Bello Gall.*, VI, 22; Strab., VII, 2. — 3. *Jus in viribus habet* (Pomp. Mela). — 4. *Scanzia insula officina gentium aut certe velut vagina nationum* (Jordanès, 4). — 5. Voy. t. II, p. 139-154.

demeure, durant plusieurs années, au bord du Danube avec les principales forces de l'empire. Cette guerre remplit plus de la moitié de son règne.

Ainsi, en trois siècles, trois assauts formidables, les Cimbres, Arioviste et les Marcomans, et, dans l'intervalle des grandes invasions, une multitude de combats et de continuels cris de guerre courant le long du Rhin et du Danube. Cette barbarie septentrionale était comme une mer d'hommes dont les vagues, faibles ou puissantes, battaient incessamment le pied des retranchements romains.

Avec César, Auguste et Trajan, Rome avait pris l'offensive, passé le Rhin et le Danube, pénétré d'une part jusqu'à l'Elbe, où elle ne put se tenir, de l'autre jusqu'au sommet des Carpathes, à travers la Dacie conquise. Mais les Germains étaient insaisissables. La paix n'avait pas eu plus de prise sur eux que la guerre. Au contact deux fois séculaire de la civilisation, ils n'avaient rien gagné. Ammien Marcellin les montre encore, au temps de Julien, ne possédant point de villes chez eux et n'osant point demeurer dans celles qu'ils avaient soumises. « Une enceinte de murailles leur semblait un filet à prendre les hommes, et la ville même un tombeau où l'on s'enterrait vivant [1]. » Un de leurs grands peuples, les Suèves ou Souabes, s'appelait « les hommes errants [2] ». Aux transfuges, aux prisonniers de guerre, aux négociants romains, qui achetaient chez eux l'ambre de la Baltique ou les blondes chevelures de leurs femmes, ils n'avaient demandé que les moyens de rendre leurs attaques plus redoutables. Rome ne trouvait donc nulle part, dans ce monde vague et fuyant, de points fermes où elle pût s'établir pour tenir, de là, le pays entier. Aussi, après quelques vaines tentatives, elle refusa d'y engager sa fortune. Sa politique à l'égard des Germains fut de couvrir

1. XVI, 2. — 2. *Die Schwebende.* (Zeller, *Hist. d'Allem.*, I, p. 81.) Tacite fait dire par les Germains aux Ubiens : *Postulamus a vobis, muros coloniæ, munimenta servitii, detrahatis* (*Hist.*, IV, 64).

de forteresses la rive des deux grands fleuves et de jeter en avant de cette ligne de défense, qui s'étendait sans interruption de la mer du Nord à l'Euxin, des pensions aux chefs, pour gagner ces batailleurs à la paix, beaucoup d'intrigues, pour les diviser, et un peu d'or, pour attirer au service de l'empire leurs guerriers les plus braves.

Ces précautions suffirent jusqu'aux jours où la migration des Goths bouleversa la Germanie orientale et fit arriver sur l'Euxin ceux qui devaient jouer le premier rôle dans le grand drame de la destruction de l'ancien monde.

Ces Goths, qui ont laissé dans la péninsule scandinave des traces de leur séjour et leur nom, l'avaient quittée, à une époque inconnue, mais récente, sous la conduite de deux puissantes familles, les Amales et les Baltes ou les Hardis, qu'on disait descendants d'Odin et de Freya, la Vénus du Nord [1]. Ces rois-pontifes, et pourtant sans caractère sacerdotal, juges du peuple dans la paix et ses chefs militaires dans la guerre, soumirent les Vandales, qui étaient probablement de leur sang [2], et quantité d'autres peuples qu'ils entraînèrent à leur suite ou repoussèrent soit au sud, soit à l'ouest. Le nombre des Goths croissant [3] avec leurs victoires, qui attiraient à eux tous les aventuriers avides de guerre et de butin, le gros de la nation se partagea en deux corps : l'un, les Goths de l'Est, ou Ostrogoths, sous le roi Filimer, franchit la Vistule et soumit les Sarmates jusqu'à l'Euxin; l'autre, les Goths de l'Ouest, ou Visigoths, se fixa au-dessus des embouchures du Danube. Quelques tribus allèrent

1. « Les Baltes, dit Jordanès (29), sont, après les Amales, les plus nobles des Goths. » Les Vandales avaient des rois de la famille des Astinges (*Id.*, 22). Ptolémée, au temps des Antonins, cite les Goths comme établis déjà sur le cours inférieur de la Vistule. La place laissée libre par les Goths et leurs alliés sur les bords de la Baltique fut prise par les Slaves. — 2. Pline, *Hist. nat.*, IV, 14; Procope, *Bell. Vand.*, I, 1. — 3. .... *Magna populi numerositate crescente* (Jord., 4).

plus loin vers l'Occident : les Gépides, ou Traînards, dans la Transylvanie, dont les Romains n'occupaient déjà plus que les points fortifiés; les Vandales et les Hérules, dans les Carpathes de la Moravie; les Longobards, dans la haute vallée de l'Oder; les Burgondes, dans celle de la Saale et du Mein. Il se peut même que certains de ces peuples fussent arrivés assez tôt près de la frontière méridionale pour avoir pris part à la grande guerre marcomannique sous Marc-Aurèle, ou que la pression exercée par eux sur les Germains du Sud ait forcé ceux-ci à chercher fortune au delà du Danube.

Par le succès de cette migration, les Goths se trouvaient portés au voisinage du monde civilisé. Les gras pâturages de la Terre Noire nourrissaient leurs troupeaux; la fertile Ukraine leur donnait plus de blé qu'ils n'en souhaitaient; les fleuves sarmates conduisaient leurs barques dans l'Euxin que bordait une ceinture de riches cités, et, tandis que les Carpathes, dont les légions n'avaient jamais osé franchir la cime, cachaient leurs mouvements, ils avaient par l'ouverture que ces montagnes laissent, à leur extrémité, entre elles et la mer, une porte toujours ouverte sur les provinces romaines. Ils allaient donc multiplier à l'aise et sans crainte dans ces régions fécondes, d'où leurs guerriers pouvaient presque apercevoir l'immense butin réservé à leur courage.

Leurs chants nationaux que Jordanès put lire et que, malheureusement, il ne nous a pas conservés, racontaient leurs exploits.

Ils se vantaient d'avoir soumis les Marcomans au tribut et les princes des Quades à l'obéissance. Leur domination ou leur influence s'étendait donc de la Bohême à la Chersonèse Taurique, et leur nom était redouté au loin. Pour s'attacher la puissante nation dont la main pesait si lourdement sur la tête de leurs anciens ennemis[1], les Romains donnèrent aux Goths, nous ne savons à quelle

1. Jordanès, 16 : ....*Sub cujus sæpe dextra Wandalus jacuit, stetit sub pretio Marcomannus.*

époque, le titre d'alliés (*fœderati*) et un subside. Mais les provinces romaines s'aperçurent bien vite de ce fâcheux voisinage. Quand le corps de la nation restait immobile, il s'en détachait toujours quelque bande aventureuse, qui, à ses risques et périls, franchissait le Danube ou l'Euxin. Les Goths essayèrent-ils, comme les Daces au temps de Trajan, de nouer des intelligences avec le grand empire oriental? Je ne sais. Mais, lorsque Sapor envahira l'Asie romaine, ils se jetteront sur la Mœsie. En 238, sous Maxime et Balbin, ils y avaient détruit une ville importante, et, quatre ans plus tard, Gordien les retrouva dans cette province, qu'ils n'avaient peut-être pas quittée. Il en tua bon nombre[1], et se débarrassa des autres avec quelque argent[2]. Ce fut pour peu de temps, car ils venaient d'apprendre les chemins qui menaient à de riches pays, et ils y reviendront en troupes assez nombreuses pour exterminer une armée romaine et tuer un empereur. On a compté, dans un espace de trente années (238-269), dix invasions principales faites par eux; ils ne s'arrêteront pour un siècle (269-375) qu'après qu'ils auront chassé les garnisons romaines de la Dacie Trajane.

Pendant qu'au nord-est pesaient sur la frontière des masses d'hommes habituées à combattre sous de grands chefs militaires, sur le haut Danube, sur le Mein et sur le Rhin inférieur, les barbares s'organisaient de manière à donner à leurs entreprises de guerre ce qui leur avait toujours manqué, une certaine unité d'action.

Durant les deux premiers siècles, histoire ne connaît que la Germanie de Tacite; au troisième, cette Germanie semble avoir soudainement disparu et une autre se montre. Sous la double pression de Rome et de l'invasion gothique, les Germains avaient senti le besoin de rapprocher leurs tribus, sans aller pourtant jusqu'à établir des confédérations véritables, et, en face de frontières à pré-

1. Voy. p. 277. — 2. Voy., dans P. Patricius, *Hist. Byzant.*, I, 24, l'histoire de la députation des Carpes à Ménophyle.

sent mal défendues, leurs guerriers prenaient l'habitude d'aller chercher aventure dans ces riches provinces qui leur avaient été si longtemps fermées.

A l'époque où nous sommes parvenus, il n'est plus question des anciens peuples que Tacite avait nommés: on voit des Alamans, des Franks et des Saxons; plus tard, on verra, comme désignation à la fois ethnographique et géographique, des Thuringiens et des Bavarois[1]

« Les Alamans, dit Agathias, sont un mélange de différents peuples, et c'est la signification de leur nom « les hommes de toute race ». Mais les Suèves dominaient dans ce mélange et ils ont donné leur nom aux terres décumates, la Souabe. Les Franks étaient aussi « les hommes de la framée, ou les hommes libres », c'est-à-dire des guerriers Cattes, Sicambres, Bructères, Chamaves, Tenctères et Amsibares, qui, sans la participation de leur peuple, partaient en guerre sous des chefs particuliers. Les Saxons, « les hommes au long couteau », recrutaient leurs bandes chez les Chauques, les Frisons, les Angrivares et ce qu'il restait des Chérusques.

Ces peuples n'avaient en permanence ni un conseil directeur ni un chef unique, bien que toutes les tribus d'un de ces groupes s'engageassent parfois à faire une guerre nationale. Le plus souvent il se formait, au milieu d'elles, de libres associations de bandes guerrières, qui se concertaient pour un but déterminé et qui, ce but atteint ou manqué, se rompaient jusqu'à ce que d'autres se reformassent pour une entreprise nouvelle [2]. Ces bandes indisciplinées n'en étaient que plus à craindre, parce qu'avec elles Rome ne pouvait avoir ni bonne paix ni bonne guerre.

1. Wietersheim, *Geschichte der Völkerwanderung*, t. II, p. 197. — 2. Dès 1826, Moser (*Ueber die Völker und Völkerbündnisse des alten Teutschlands*) avait combattu l'idée que les Alamans, Saxons et Franks, eussent formé de véritables confédérations. G. Waitz (*Deutsche Verfassungsgeschichte*, I, 342) dit expressément : *Ueberhaupt weiss die ältere Zeit nichts von eigentlichen Bundes Verfassungen.*

Comme les hordes indiennes du nouveau monde ont leur terrain de chasse, chacun de ces peuples avait choisi son terrain de pillage : les Alamans, les pays qui s'étendent du Mein aux Alpes et du Böhmerwald aux Vosges, ou les provinces romaines de la Germanie Supérieure et de la Rætie ; les Franks, celles de la basse Germanie et de la Belgique ; les Saxons, la mer et la Bretagne.

Sous Caracalla, les Alamans avaient envahi les terres décumates : ils y éprouvèrent une défaite qui les en chassa et les fit tenir vingt ans en repos. On a, en effet, trouvé dans cette région des bornes milliaires portant les noms d'Élagabal et d'Alexandre, preuve que ces princes y étaient obéis[1].

Sous Alexandre, des Franks avaient impunément couru toute la Gaule, allant devant eux au hasard, tuant et pillant jusqu'à ce que, rassasiés de butin, ils retournassent à leurs campements, sans souci de leurs compagnons laissés le long du chemin. Maximin poursuivit ces pillards jusqu'au fond de leurs forêts, et il crut avoir porté un coup terrible à la barbarie : sur ses médailles, on lit la légende *Victoria Germanica*, tant de fois gravée sur la monnaie romaine et toujours inutilement, parce que ces coups étaient frappés dans le vide.

Ainsi, au milieu du troisième siècle, la Germanie s'organisait pour l'attaque : à l'est, un peuple innombrable, gouverné par une famille qu'on croyait aimée des dieux, qui pouvait préparer les entreprises avec maturité et les conduire avec ensemble ; à l'ouest, des associations guerrières et une multitude de chefs qui lanceront incessamment leurs bandes sur l'empire, comme les picadors lancent leurs flèches enflammées sur le taureau de l'arène. Assailli par des ennemis misérables qu'il ne peut atteindre, le vigoureux animal se trouble, hésite, mugit

1. Comme elles ont été découvertes près de Baden-Baden, tandis que d'autres, portant le nom de Septime Sévère, ont été trouvées beaucoup plus à l'orient, Wietersheim (II, 214) en conclut que la frontière romaine avait déjà reculé à l'ouest, sous Élagabal ou Alexandre.

et tombe. Tel sera le sort du colosse romain; mais, pour lui, la *fiesta del toro* durera deux siècles.

Le danger s'accroît donc le long de la frontière septentrionale. Toutes les avancées de l'empire, qui couvraient le corps de la place, sont perdues ou vont l'être. Les terres décumates ont été envahies; la Dacie n'a plus que de rares garnisons, qui seront bientôt rappelées par Aurélien; une ville, jusqu'alors l'œil et la main des empereurs sur le monde scythique, Olbia, que les Antonins avaient protégée[1] et qui dressait encore des statues à Caracalla[2], disparaît en ce moment de l'histoire, et les autres alliés d'Hadrien, aux bouches des grands fleuves sarmates[3], sont à la merci des Goths. Rome va reculer derrière le Danube; le grand fleuve ne la protégera même pas longtemps, car déjà une riche cité de la Dobroudja, Istriopolis, vient d'être détruite, et des Alains ont pénétré dans la vallée de l'Èbre. Tandis que la barbarie fait ce pas en avant, le commerce romain en fait un en arrière : les négociants n'osent plus pénétrer dans les pays du Nord. Les dépôts de monnaies impériales trouvées en ces régions ne renferment, à une exception près, que des pièces antérieures au troisième siècle[4].

Sur la mer Noire, les rois du Bosphore Cimmérien ne pouvant plus faire pour Rome la police de l'Euxin, la piraterie reparaît. En Asie, la révolution nationale et religieuse, que les Sassanides viennent d'opérer, est cause d'un autre péril, et ces nouveautés menaçantes se produisent lorsque, chez les Romains, la force de résistance a diminué : les jours sombres sont venus.

1. Capit., *Ant.*, 9. — 2. Bœckh, *C. I. G.*, 2091. Il n'est plus question d'Olbia après 250. — 3. Voy. t. IV, p. 328-329. — 4. Note de M. de Witte à l'*Hist. de la monn. rom.*, t. III, p. 116. Il faut dire aussi que la détestable monnaie d'argent et de cuivre que fabriquaient alors les ateliers monétaires ne pouvait avoir cours forcé que dans l'empire. Les étrangers devaient repousser cette monnaie fiduciaire, qui n'avait aucune valeur intrinsèque. (Voy. p. 309-311.)

On a dit que les nations enfermées dans l'empire étaient bien vieilles ; que la vie les avait usées, que leur sang s'appauvrissait, enfin que, subissant la loi de tout ce qui a longtemps vécu, elles arrivaient à la sénilité, dernière étape avant la mort. Ces raisons, fournies par la doctrine commode de la fatalité historique, auraient paru jadis suffisantes : aujourd'hui on veut un examen plus sérieux des symptômes morbides que les fautes ont produits, que la sagesse eût prévenus.

Et d'abord, le danger n'apparaît si grand aux frontières qu'en raison de la situation intérieure.

Annibal n'est pas aux portes de Rome : ce qui approche, ce sont des hordes que les vieilles légions auraient chassées devant elles à coups de fouet. Au premier siècle, les Marcomans ; au deuxième, les Daces, avaient été aussi redoutables que le sont les Goths, et les Germains de l'Ouest étaient aussi désireux que les bandes alamanniques et franques d'envahir la Gaule ou l'Italie. Ils furent arrêtés, parce que le monde romain avait alors pour chef, avec une armée digne encore d'elle-même, un grand homme qui régna vingt ans. Un autre, après lui, veilla aussi longtemps sur l'empire et sur ses frontières. Sous la puissante main de Trajan et d'Hadrien, la barbarie plia le genou. Sévère la tint encore immobile et craintive. Mais voici que les enfants succèdent aux hommes, les fous aux sages, les principats de quelques jours aux règnes de longue durée, la politique de hasard à la politique prévoyante ; les institutions civiles et militaires se relâchent, le gouvernement ne gouverne plus, et l'État chancelle sur sa base, qui se dégrade et fléchit.

Montesquieu représente l'empire romain, dans ce temps-là, comme une espèce de république irrégulière, telle à peu près que l'ancienne régence d'Alger, où la milice nommait et déposait le dey selon ses caprices. La remarque est juste : le peuple romain n'exerçant jamais son droit électoral, et le sénat, qui n'avait aucune force pour faire respecter le sien, l'ayant laissé envahir par les

prétoriens, les armées des frontières ôtèrent à ceux-ci cette lucrative opération. Cela nous indigne et avec raison. Mais il était inévitable que la force militaire, restée seule debout dans les ruines des autres institutions d'Auguste, dominât tout. Les contemporains ne s'en étonnaient pas: c'était un droit nouveau et en apparence légitime, puisque, malgré sa composition, l'armée qui défendait l'empire était le seul corps qui parût digne de le représenter. Saint Jérôme pensait ainsi, car il compare l'élection de l'évêque par les prêtres à l'élection de l'empereur par les soldats[1].

Malheureusement, la nouvelle armée est bien différente de l'ancienne.

C'est l'infanterie légionnaire qui avait conquis le monde; elle est à présent dédaignée, et, signe certain d'affaiblissement militaire, la cavalerie prend de jour en jour plus d'importance. Elle égale presque en nombre le chiffre de l'infanterie, tandis que, du temps de Polybe, par un excès contraire, la légion n'avait qu'un cavalier pour dix hommes de pied[2]. On nomme des maîtres de la cavalerie: Balista le sera sous Macrien, Aureolus sous Gallien, Aurélien sous Claude, Saturnin sous Probus, et ce titre leur donnera de grands commandements.

En même temps, le camp s'embarrasse d'un train immense de bagages. Une lettre de l'empereur Valérien montre ce qu'il faut à un chef de légion pour sa maison militaire : 26000 litres de blé, 52 000 d'orge, 650 kilogrammes de lard, 1860 litres de vin vieux, trois cents peaux pour faire des tentes, etc.[3], sans compter la solde,

1. *Ad Tit.*, ch. I, p. 694 (1737). Il en est de même en Russie : c'est à l'armée que le tzar s'adresse dans les circonstances importantes. — 2. Voy. t. I, p. 380, n. 2, et Marquardt, t. II, p. 583 et 584. Suivant le général Rogniat, le rapport doit être de 1 à 6; suivant Napoléon, de 1 à 4. Ce rapport varie selon les lieux où doit se faire la guerre. Il est aujourd'hui dans l'armée française de 1 à 4. (Budget de 1877.) — 3. « Nous avons confié à Claude, le tribunat de la légion cinquième Martia. (On remarquera que les chefs de légion ne sont plus, à cette époque, que des tribuns.) Vous lui donnerez sur notre trésor particulier, pour son salaire annuel 3000 *mo-*

qui était de 25 000 sesterces payables en bonnes pièces

dii de blé (le *modius* = 8l,67), 6000 d'orge, 2000 livres de lard (la livre rom. = 0,327gr); 3500 setiers de vin vieux (1 setier = $\frac{1}{8}$ du conge et le conge = 3l,2); 150 de bonne huile, 600 d'huile de seconde qualité, 20 *modii* de sel, 150 livres de cire; la quantité suffisante de foin, de paille, de vinaigre, de fruits et de légumes; trois cents peaux à faire des tentes, six mulets par an, trois chevaux par an, dix chameaux par an, neuf mules par an, 50 livres d'argenterie par an, 150 philippes (*aurei*) par an à notre effigie et aux étrennes 47, avec 160 trientes (1/3 d'aureus). Vous lui donnerez 11 livres pesant de pots et de vases pour le vin, 11 autres livres pesant de pots, de vases et de marmites, deux tuniques militaires par an, de couleur rouge, deux chlamydes garnies de soie par an, deux agrafes d'argent doré, une agrafe d'or, avec la pointe en cuivre, un baudrier d'argent doré, un anneau à deux pierres, du poids de 1 once, un bracelet de 7 onces, un collier de 1 livre, un casque doré, deux boucliers inscrustés d'or, une cuirasse, qu'il devra restituer, deux lances herculéennes, deux javelots courts, deux faux, quatre autres pour le foin, un cuisinier, qu'il restituera, deux des plus belles femmes, choisies parmi les captives, une robe blanche de demi-soie et une autre de pourpre de Girba, une tunique de dessous, de pourpre de Maurétanie, un secrétaire, qu'il rendra, un architecte, qu'il rendra, deux paires de coussins de Chypre pour la table, deux paragaudes de dessous, sans bordures, deux draps d'hommes, une toge, qu'il rendra, un laticlave, qu'il rendra, deux chasseurs, qui seront toujours à ses ordres, un charpentier, un intendant du prétoire, un porteur d'eau, un pêcheur, un pâtissier, 1000 livres pesant de bois par jour, s'il y en a suffisamment; sinon, autant que les lieux, quels qu'ils soient, pourront en fournir; quatre pelletées de charbon par jour, un étuviste et le bois nécessaire pour les bains : faute de quoi, il devra se baigner aux thermes publics. Vous fournirez, selon votre prudence, les autres choses qui sont trop peu importantes pour mériter qu'on les écrive; vous n'en fixerez même pas la valeur, en sorte que, s'il en manque quelqu'une, vous n'en serez point redevable et qu'on ne pourra en exiger l'équivalent en argent. » (Treb. Poll., *Claud.*, 14.) Voyez aussi ce que Valérien prescrit au préfet de la ville, de fournir quotidiennement à Aurélien durant son séjour à Rome, sans compter ce qui devait lui être donné par les préfets du trésor. (Vopisc., *Aur.*, 9.) Nos règlements accordent pour vivres de campagne, à un général de division : 2465k de pain ordinaire, 730k de pain de soupe, 547k,500 de viande fraîche, 73k de lard, 175k de riz, 48k,75 de sel, 61k,25 de sucre, 46k,75 de café, 730l de vin. Ces allocations sont calculées pour une année entière et l'on n'en livre, chaque jour de campagne, que $\frac{1}{360}$; en temps de paix, elles sont supprimées. Mais les Romains ne distinguaient pas le pied de paix du pied de guerre, de sorte que ces énormes allocations que nous avons mentionnées étaient permanentes, tandis que le trésor français ne supporte la charge des siennes que durant la guerre. Sous Louis XV, l'armée française avait aussi beaucoup de bagages. Le règlement du 9 mars 1757 accordait à chaque lieutenant général trente chevaux, quatorze à un colonel, et ils en avaient le double avec un immense train de voitures et de bagages. Aussi ces armées ne marchaient pas. Voyez *Le comte de Gisors*, par Camille Rousset, p. 182 et suiv. —

d'or[1], tandis que le commerce n'avait à sa disposition qu'une monnaie de mauvais aloi[2]. Voyez encore quelles prestations onéreuses et parfois singulières ils obtenaient de l'État. Mais calculez aussi quelles charges écrasantes imposaient au trésor toutes ces faveurs, que souvent on doublait ou triplait. En donnant à Probus la présidence de l'Orient, Tacite lui assura des avantages cinq fois plus forts que le traitement habituel de cette charge. Les *impedimenta* des officiers étaient certainement en rapport avec ceux du chef, et l'on comprend que, alourdies par une telle masse de bagages, les troupes romaines, malgré leur nombreuse cavalerie, eussent peine à atteindre un ennemi agile, qui arrivait à l'improviste et qui disparaissait comme il était venu.

Il y avait aussi, dans cette armée, encombrement d hommes inutiles, qui, les jours de bataille, manquaient dans le rang. On regarda comme une réforme heureuse qu'Alexandre Sévère eût réduit le nombre des *ordonnances* à dix pour les légats, à six pour les *ducs*, à quatre pour les tribuns[3], preuve que ce nombre était auparavant de beaucoup dépassé; et il le fut sans doute après, ces règlements restrictifs n'étant pas de ceux qu'on se plaît à exécuter.

Deux choses empêchaient encore un général de demander à ses troupes les marches rapides qui avaient tant de fois permis de surprendre l'ennemi et de frapper des coups décisifs. Les soldats avaient l'habitude de prendre avec eux pour dix-sept jours de vivres, à moins qu'ils ne fussent en pays ennemi. Alexandre dispensa ses légionnaires de ce soin et établit leurs cantonnements de

1. ....*cujus militiæ salarium, in auro suscipe.* — 2. Voyez *Hist. de la monn. rom.*, III, 143, n. 1, et ci-dessus, p. 294, n. 3, la solde de Claude. Le *triens* était une pièce d'or frappée par Valérien. Probus ne reçut, pour sa solde comme tribun, que 100 *aurei*, et le reste en deniers et en sesterces; mais le total donne 28 000 sesterces au lieu de 25 000, les 3000 sesterces en plus représentent la différence du change ou ce que le tribun perdait, en recevant une partie de sa solde en deniers et en sesterces, au lieu de recevoir la totalité en or. — 3. Lampr., *Alex.*, 52.

manière qu'ils pouvaient recevoir leurs provisions sans fatigue. En expédition, des mulets, des chameaux, les leur portaient ; mais il fallait alors un autre convoi pour nourrir les bêtes de somme[1] et leurs gardiens ; la ligne des *impedimenta* s'allongeait, et l'armée en devenait plus lourde. En outre, l'ordre de bataille était changé et l'armement se modifiait. Comme les troupes se composaient en majorité de barbares[2], il avait fallu renoncer à l'ancienne organisation de la légion qui exigeait une précision mathématique dans les mouvements et beaucoup d'adresse dans les travaux du camp. La qualité du soldat diminuant, on fut obligé de demander moins à l'expérience individuelle, davantage à la puissance collective. Caracalla avait organisé une phalange macédonienne, Alexandre Sévère la porta à trente mille hommes, masse épaisse, difficile à entamer, difficile aussi à mouvoir et où beaucoup de force était perdue. Elle protégea bien sur le champ de bataille la place où elle se trouvait, mais, pour faire ces concentrations, il fallut laisser dans la ligne des frontières quantité de vides par où l'ennemi se glissa. Enfin ces soldats, si préoccupés de vivre commodément et à qui tant de choses sont nécessaires, trouvent trop pesantes les armes des légionnaires républicains : il leur faut un bouclier plus petit qui fatiguera moins leur bras énervé, et la cuirasse, le casque de fer, leur sont une gêne dont ils demanderont à l'empereur Gratien de les débarrasser[3].

Depuis longtemps les tribuns *semestriels* ne satisfaisaient que d'une manière dérisoire à la loi sur l'obligation d'un stage dans les légions, et les sénateurs ne voulaient plus de la vie des camps. Un d'eux avait obtenu de Commode d'être dispensé du service militaire[4]; Caracalla les en avait dispensés tous, et Gallien le leur inter-

1. Lampr , *Alex.*, 47. — 2. *Ibid.*, 70. — 3. Végèce, I, 20. — 4. Borghesi, *Œuvr. compl.*, V, 311 ; L. Renier, *Mél. d'Épigr.*, p. 18. Alexandre Sévère avait songé à faire un semblable règlement. (Lampr., *Alex.*, 45.)

dira[1] : un auteur ancien s'étonne de trouver au service un fils de bonne maison[2]. Les décurions des cités provinciales tiennent à jouir du même privilége que les sénateurs de Rome, et la loi, consacrant cette désertion à l'intérieur, leur interdira de jamais entrer dans l'armée[3]. C'est l'aristocratie tout entière, grande et petite, qui, dans un empire fondé par les armes et ne pouvant se soutenir que par elles, se refusait à les porter.

Ce changement eut des conséquences désastreuses. Les fils des sénateurs de Rome et des provinces, qui remplissaient autrefois les grandes charges militaires et civiles, furent remplacés dans l'armée par des officiers de fortune, dont quelques-uns pourront devenir d'habiles généraux, mais qui, pour le plus grand nombre, seront de vulgaires ambitieux, sans souci de l'empire qu'ils vont déchirer en trente lambeaux. Ainsi s'accomplissait la séparation de l'ordre civil et de l'ordre militaire, dont l'union avait fait la fortune de la république et formé les grands administrateurs du haut empire[4].

On crut peut-être parer aux inconvénients de ce recrutement, qui descendait trop bas, en créant un nouveau grade, celui de *dux*, c'est-à-dire de chef d'armée n'ayant point de commandement territorial, ni par conséquent d'intérêts civils à sauvegarder. Cette mesure, qu'on voit poindre sous Septime Sévère et qu'on trouve établie en 237 d'une manière générale[5], était bonne, puisque nous l'avons gardée, mais à la condition que les grands postes militaires ne fussent confiés qu'à des hommes dignes de les occuper et qu'on ne rentrât point, par cette voie, dans les hautes fonctions civiles. Or

1. Aur. Victor, *de Cæs.*, 33 : *...ne imperium ad optimos nobilium transferretur, senatum militia vetuit, etiam adire exercitum.* — 2. Aur. Vict. *ad Valer .....quanquam genere satis claro.* — 3. Code Théod., *de cohortalibus*, lois 28 et 30; *de privilegiis*, loi 14, et Code Just. X, 31, 55 : *Si quis decurio ausus fuerit ullam affectare militiam.... ad conditionem propriam retrahatur.* — 4. Voy. t. V, p. 248 et suiv. — 5. Voy. le sénatus-consulte envoyé, à cette date, aux proconsuls et aux ducs. (Capit., *Maximin.*, 15.)

Macrin donna à deux affranchis les gouvernements de Dacie et de Pannonie, à un ancien espion, qui ne savait pas lire[1], le consulat avec la préfecture de la ville. Quelques années plus tard, un métis de Gète et d'Alain, un soudard, qui n'était jamais sorti des camps, avait revêtu la pourpre de César, et ce fut le fils d'un forgeron qui le renversa[2].

Cette armée, désertée de l'aristocratie, se recrutait avec la lie de la population provinciale[3]. Dès le temps de Septime Sévère, un jurisconsulte pouvait dire : « Autrefois le service militaire était obligatoire, et l'on punissait de mort le citoyen qui ne répondait pas à l'appel. Nous avons renoncé à cette sévérité, parce que nos cohortes se recrutent de volontaires[4]. » Mais ces volontaires étaient des malheureux sans foyer ni pénates, semblables aux vagabonds dont, au dernier siècle, les raccoleurs remplissaient nos régiments, où ils devenaient les soldats de Rossbach. Il existait bien un recrutement, ou plutôt une réquisition. Chaque cité était tenue de fournir un nombre déterminé d'hommes et de chevaux. On se procurait les uns et les autres au plus bas prix, et on les livrait au recruteur, *productio tironum et equorum*. Ces mots sont dans la loi, au titre des charges municipales : « La fourniture des recrues, des chevaux et autres animaux ou choses nécessaires.... est une obligation personnelle[5]. »

Ces soldats pris au rabais n'étaient pas encore les plus mauvais ou du moins les plus dangereux pour l'État : on allait en chercher jusque chez ceux que l'armée avait à combattre. Aurelius Victor, parlant des légions de ce temps, écrit : « Les soldats ! j'ai presque dit les barbares[6]. » Lorsque Aurélien fut chargé de défendre la Thrace, l'empereur lui donna une légion, mais aussi trois cents

1. Dion, LXXVIII, 14. — 2. Pupien était, dit-on, fils d'un forgeron ou d'un carrossier. — 3. Voyez, t. III, p. 394, n. 1, la citation de Végèce. — 4. Arrius Menander, au Dig., XLIX, 16, 4, § 10. — 5. Arcadius Charisius, *ibid.*, L, 4, 18, § 3 : *Tironum, sive equorum productio et si qua alia animalia necessario producenda sunt....* — 6. Aur. Victor, *de Cæs.*, 37 : *Militibus ac*

archers ituréens, six cents Arméniens, cent cinquante Arabes, deux cents Sarrasins, quatre cents hommes de la Mésopotamie, huit cents cataphractaires, qui devaient venir de la même région, et, pour lui montrer qu'il pouvait compter sur des lieutenants capables, Valérien lui écrivait : « Tu auras avec toi Hartomund, Haldegast, Hildemund et Cariovix[1]. » Ces hommes étaient assurément de race germanique. A la bataille d'Émèse, un Frank comptera parmi les meilleurs généraux d'Aurélien; il s'appelait Pompeianus[2]; combien d'autres cachent pour nous leur origine barbare sous des noms romains; et ces *Lembazii*, *Riparenses*, *Castriani* et *Dacisci*, qui, en ce temps-là, formaient seuls la garnison de Rome, ne sortaient certainement pas des vieilles provinces[3]. L'armée romaine fut donc composée, aux différents âges de son histoire, de la manière suivante : d'abord de citoyens de Rome, puis d'Italiens, ensuite de provinciaux, enfin de barbares; c'est une progression descendante.

Suivant l'habile politique du sénat républicain, les empereurs, en concluant un traité avec les Goths ou les Vandales, stipulaient que des enfants leur seraient livrés comme otages, et ils les prenaient, garçons et filles, dans les plus nobles maisons. Ils faisaient élever les uns à la romaine et mariaient les autres à leurs officiers, afin que les époux fussent, par leurs femmes, tenus au courant des projets formés de l'autre côté de la frontière. Hunila était de sang royal chez les Goths : Aurélien la dota richement et la fit épouser par un de ses généraux, Bonosus, intrépide buveur, qui, la coupe en main, battait tous les barbares et leur arrachait dans l'ivresse leurs plus secrètes pensées[4].

pæne barbaris. Après avoir battu une armée de Goths, Claude II en choisit un certain nombre pour combler les vides de ses cohortes. Dix ans après, Probus incorpora 16 000 Germains dans ses légions; tous les empereurs avaient fait de même. Sous Théodose, les barbares étaient plus nombreux dans l'armée romaine que les Romains. — 1. Vopisc , *Aur.*, 11. — 2. S. Jérôme, *Chron. ad ann.* 272. — 3. Vopisc., *Aur.*, 38. — 4. Vopisc., *Bon.*, 14.

Voilà des qualités militaires qui n'ont rien d'héroïque; mais il n'y avait plus de héros sous les enseignes.

Dès le temps d'Alexandre Sévère, les soldats des légions de Syrie refusaient de combattre les Perses [1], et, à Trébizonde, à Chalcédoine, les Romains plus nombreux que les Goths fuient devant eux [2]. Enfin, du milieu de ces hommes, n'ayant des soldats de César que le costume, sortent de nombreux transfuges qui portent chez l'ennemi le secret de la tactique romaine, qui dressent ses troupes, qui lui fabriquent des armes, des navires, même des machines de guerre pour battre les places fortes : au siége de Philippopolis, les Goths se servirent de toutes les machines employées par l'artillerie romaine [3]. Implacables, comme les traîtres le sont toujours pour ceux qu'ils ont trahis, ils provoquent les invasions, montrent la route à suivre et dirigent le pillage; tandis que leurs camarades, restés sous les enseignes, font et défont les empereurs. C'est un transfuge qui en 259 guidera les Goths dans la conquête des villes de Bithynie, et ce sera peut-être une sédition militaire qui livrera aux Perses l'empereur Valérien [4].

Ainsi, le niveau descend, en bas comme en haut, chez les soldats comme parmi les chefs, et par suite dans le gouvernement. A qui la faute? Aux citoyens de toute condition, qui, trop heureux pour échanger leur bien-être contre une profession si rude, ne veulent plus du service militaire, et aux princes, qui ne savent pas les y contraindre. Nous avons déjà reconnu que l'apparition d'une or-

1. Dion, LXXX, 4. Il ajoute qu'ils étaient disposés à se joindre à eux. — 2. Voyez, dans Zosime, l'invasion des Goths et des Scythes dans l'Asie Mineure, et, ci-dessus, p. 19, 209, 221, ce qui a été dit de la décomposition de l'armée sous Commode, Caracalla et Macrin. ....*milites ad regis Goth. auxilium confugerunt* (Jord., 16). Quantité de soldats de Niger étaient passés chez les Parthes, et pour leur laisser une porte ouverte au retour, Sévère avait adouci la terrible législation édictée contre les transfuges. Voyez, dans Zosime, l'invasion des Scythes en Asie Mineure, sous Valérien. — 3. Voy. Dexippos, n° 2 au t. III, p. 678 des *Fragm. hist. Græc.* (Didot). — 4. Zonare, XII, 23.

ganisation militaire supérieure marque toujours l'avénement d'une domination nouvelle, parce que l'armée, à bien des égards, résume en elle-même la civilisation d'un peuple. Les empires de Cyrus et d'Athènes, de Thèbes et de la Macédoine, de Carthage et de Rome se succèdent dans l'ordre des perfectionnements apportés aux institutions militaires. Mais, à l'époque qui nous occupe, ces perfectionnements avaient atteint une limite qui ne pouvait être dépassée qu'à l'aide de sciences inconnues à l'antiquité, et il faudra des siècles pour trouver ces sciences nouvelles. Le génie grec, surtout spéculatif, avait pu créer les mathématiques, l'astronomie et commencer la mécanique; mais les mathématiques seules n'ont pas, comme la chimie et la physique, la vertu de conduire l'homme à la domination du monde matériel; et ces poëtes, ces philosophes, ces artistes, qui avaient fait la civilisation ancienne, n'avaient pu l'armer de forces conquises sur la nature. La société romaine n'avait donc, pour se défendre contre les barbares, que des moyens à peine supérieurs à ceux que les barbares employaient. Quand, par les pensions que payait le gouvernement impérial et par le commerce fait en temps de paix avec les marchands romains, par le butin ravi aux provinces et par les leçons des transfuges, les Goths, les Alamans et les Franks se furent procuré les ressources nécessaires au développement de leurs industries métallurgiques, ils purent se donner un armement presque aussi redoutable que celui des Romains. Ils avaient la supériorité du courage, et leur religion, comme celle que Mahomet donna aux barbares du Sud, leur inspiraient une ardeur guerrière que les Romains ne possédaient plus. Mais, sur le champ de bataille, les légions avaient l'avantage de la discipline, d'une meilleure ordonnance et de traditions d'art militaire, qui n'étaient pas encore toutes perdues, et cette supériorité aurait assuré à l'empire de constantes victoires, si ces légions qui, durant deux siècles, avaient fait la force de l'État et la confiance des Césars, n'étaient

devenues le fléau de l'un et la terreur des autres. Aussi, la grande préoccupation des princes qui viendront bientôt sera de mettre fin aux émeutes de caserne par une réaction violente contre l'ordre militaire. Pour se garantir des continuels attentats de la soldatesque, ils feront une révolution administrative qui paraîtra leur donner plus de sécurité, mais qui n'augmentera pas celle de l'empire, et ils morcelleront l'armée afin d'avoir moins à la craindre. Auguste n'avait que vingt-cinq légions; on en comptera cent trente-deux sous les successeurs de Constantin, et plus s'accroîtra leur nombre, plus leur effectif diminuera. Du chiffre d'une de nos divisions, cet effectif tombera à celui d'un régiment. C'est donc toute la vieille organisation militaire de Rome, celle qui lui avait donné l'empire du monde, qu'on voit disparaître, comme ont disparu ses mœurs, ses croyances et ses institutions.

Dans l'âge précédent, la noblesse était la classe dirigeante; un mouvement ascensionnel, régulier et lent, renouvelait l'aristocratie romaine, qui s'épuisait, par l'aristocratie provinciale pleine de vie et d'expérience. Ses membres venaient siéger au sénat, à mesure que leurs services dans les cités et dans les légions attiraient sur eux l'attention du prince, et les fils, avant de remplacer leurs pères sur la chaise curule, devaient se préparer aux grandes fonctions par une éducation administrative excellente[1]. Les révolutions ont changé tout cela.

Affaibli par l'institution du *concilium principis* d'Hadrien, dépouillé par Marc-Aurèle, au profit du préfet de la ville, de la juridiction criminelle et, par le conseil d'empire d'Alexandre Sévère, de ses dernières attributions, le sénat n'a rien à faire dans l'État, et l'on peut dire qu'il n'est déjà plus que le conseil municipal de Rome; aussi importe-t-il peu que Caracalla y appelle des Égyptiens et des hommes de Palmyre[2]; Élagabal, Alexandre Sévère et

1. Voy. t. V, p. 248 et suiv. — 2. De Vogüé, *Inscr. araméennes de Palmyre*, n[os] 20-22.

Philippe[1], des Syriens et des Arabes; Maximin, des Thraces. Les grades supérieurs dans l'armée, les fonctions véritablement sérieuses dans l'État, même la dignité impériale, étant la proie de soldats d'aventure, le sénat et les charges se remplissent des amis du prince, qui les prend là où lui-même a vécu. Il en résulte que le recrutement pour l'administration se fait, comme pour l'armée, dans les couches inférieures de la population, que la valeur des hommes, dont l'influence s'exerce sur les affaires publiques, diminue et que la vie baisse partout.

Le mouvement de concentration qui s'était opéré dans Rome, aux derniers siècles de la république, s'accomplit dans les cités provinciales. Le nombre des *humiliores* augmente; celui des *honestiores* décroît, et l'on ne voit plus dans les villes que deux classes : les décurions et les hommes du peuple, *plebeii homines*[2]. Les comices tombent en désuétude. La curie, et non plus l'assemblée, fait les règlements et les élections[3]. Les magistrats, à leurs risques et périls, proposent leurs successeurs[4], qui sont pris parmi les décurions, et le décurionat devient héréditaire[5].

Il ne pouvait en être autrement par suite de l'exagération des dépenses imposées par la coutume à tous les candidats. On a vu[6] qu'il en coûtait peu, au temps de Pline, pour entrer dans un sénat municipal; une inscription de l'époque qui nous occupe montre un flamine perpétuel qui paye sa charge 82 000 sesterces[7], qui en dépense 30 000 pour une statue dont il décore sa ville, 20 000 pour le cadeau obligatoire aux décurions, et qui promet encore au peuple des jeux scéniques avec distribution

1. Zosime (I, 19) dit que Philippe mettait tous ses parents dans les hautes fonctions, et il était fils d'un Bédouin, coupeur de routes.— 2. Dig., L, 2, II, § 2. — 3. Voy., aux *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXIX, 2[e] partie, mon mémoire sur les *Honestiores* et les *Humiliores*. — 2. Dig., XLIX, 1, 12. — 4. Dig., L, III, § 1 : ..... *qui successorem suo periculo nominavit.* — 5. Dig., L, 2, 2, *de filiis decurionum*. Cod. Theod., XII, 50. — 6. Tome IV, p. 285. — 7. Versés à la caisse municipale, *ob honorem flaminii*. (L. Renier, *Bull. de l'Acad. des inscr.*, juin 1878 ; inscription du temps d'Élagabal, récemment trouvée à Philippeville.)

d'argent. Des riches seuls pouvaient se permettre de telles prodigalités; mais aussi il était inévitable que beaucoup chercheraient dans leurs fonctions les moyens de s'indemniser, comme les anciens proconsuls allaient refaire en une année de gouvernement provincial leur fortune ruinée par une élection au Forum. L'empire avait mis un terme à ces dilapidations colossales; il fut obligé d'arrêter aussi celles des Verrès municipaux. Mais, pour y réussir, il lui fallut se faire l'administrateur des provinces, qu'il se contentait autrefois de gouverner.

Le temps de la dynastie des Sévère est celui des plus renommés jurisconsultes de Rome. Or ces incomparables logiciens cherchaient, de leur côté, à faire prévaloir en tout et partout l'idée des droits de l'État, qui avaient été si grands dans les anciennes républiques. Obéissant à leur influence, en même temps qu'à la nécessité sociale qu'on vient de signaler, les empereurs empiétèrent sur les libertés des villes, et cette ingérence progressive de leurs agents, que les citoyens sollicitèrent ou rendirent opportune, mina et détruisit la vitalité du régime municipal. Les finances des villes sont maintenant aux mains des curateurs du prince[1]; les irénarques qui en dirigent la police ont besoin de l'agrément de son représentant pour entrer en fonctions[2]; de nouvelles impositions ne sont établies, des travaux publics ne sont exécutés qu'avec l'autorisation du gouverneur; les élections sont faites sous son bon plaisir, quand il ne désigne pas lui-même les candidats[3], et les recours au magistrat romain auront bientôt réduit la juridiction duumvirale à n'être que l'équivalent d'une justice de paix[4].

1. .... *cum a præside ex inquisitione eligatur* (Dig., L., 8, 9, § 7). Voyez (*ibid.*, XXII, I, 33) les droits qu'Ulpien reconnaît au *præses* pour l'administration financière de la cité. — 2. ....*qui disciplinæ publicæ et corrigendis moribus præficitur* (*ibid.*, L, 4, 18, § 7).....*a decurionibus, judicio præsidum.... nominentur* (Cod., X, 75). Une constitution d'Alexandre Sévère (Cod., X, 66) donne au gouverneur de la province l'autorisation d'annuler l'élection d'un décurion que ses ennemis ont nommé pour lui imposer des charges ruineuses. — 3. Dig., XLIX, 4, § 3-4. — 4. Sur toutes ces questions, voyez tome V, p. 123-5, et tome VI, p. 102. Cette question de la décadence du régime municipal sera étudiée au tome VII.

Aussi, les honneurs municipaux perdant de leur dignité, on n'en connaît plus que les charges, et, par des raisons différentes, païens et chrétiens s'en éloignent. Mais le gouvernement, qui cherche déjà à rendre les décurions responsables de l'impôt foncier[1], veille à ce que la curie soit toujours au complet; il y ramène de force celui qui s'en éloigne pour se cacher dans une autre cité[2], et, s'il ne parvient pas à le découvrir, il confisque ses biens au profit de la curie. Un arrêt de justice ne met pas à l'abri du décurionnat : à l'expiration de sa peine le condamné rentre dans le sénat municipal[3]. Quand il s'agit de recettes, le fisc n'a pas de scrupules d'honneur.

Pour se rendre compte de la lente évolution qui conduisit le gouvernement à surveiller chaque jour de plus près, dans l'intérêt commun, ces oligarchies étroites et jalouses, il faut se rappeler comment, au moyen âge, finirent la plupart des communes. Leurs habitants laissèrent aussi se former dans leur sein une aristocratie bourgeoise, comme celle des décurions romains, qui se perpétua dans les charges et fit servir à ses intérêts particuliers les ressources financières des villes. Les abus nécessitèrent l'intervention du suzerain et, par suite, la suppression des chartes de communes. Aux deux époques, le même phénomène fut produit par les mêmes causes. Ce n'est pas que l'histoire se répète; mais il est des analogies qui éclairent des faits anciens par la lumière que réfléchissent des faits nouveaux. En voyant comment nos pères ont perdu leurs franchises communales, nous comprenons mieux comment se perdirent celles des Romains[4].

1. Plusieurs textes du Digeste montrent cette tendance dès le commencement du troisième siècle, mais ce n'est qu'après Constantin qu'on trouve ce système complétement établi. — 2. Dig., L, 2, 1. — 3. *Ibid.*, L, 2, 2, 1 et 9; Cod., X, 37, 1. *Curiales jubemus ne civitates fugiant.... fundum.... scientes fisco esse sociandum.* — 4. Cela se vit au moyen âge en mille endroits; M. Giry vient de le montrer une fois de plus dans l'histoire de la commune de Saint-Omer. « L'échevinage s'était aliéné une partie de la ville; on l'accusait de mauvaise administration, on le soupçonnait de « faus« seté, barat ou tricherie » dans la comptabilité, on s'irritait de voir les

Autre mal : en se chargeant de penser et d'agir pour tous, le gouvernement impérial ralentit singulièrement l'expédition des affaires. Un document de l'année 114 montre qu'aux portes de Rome, sous Trajan, il fallait déjà dix mois pour que le curateur des Cærites donnât une signature[1]. Ce sera bien autre chose quand cette force, qui supprimait les autres en étouffant partout la vie locale, tombera aux mains des incapables et, à son tour, sera comme supprimée par les révolutions. L'empereur s'étant fait l'administrateur universel, que deviendra l'administration sous les Trente Tyrans? Poser cette question, c'est montrer quelle mortelle langueur devait, en ces temps malheureux, envahir le corps social!

Les empereurs dignes de ce nom s'étaient fait gloire d'exécuter de grands travaux publics, routes, ponts, monuments de tout genre; quand ils ne les faisaient pas eux-mêmes, ils excitaient les populations à les entreprendre, et, comme d'innombrables inscriptions l'attestent, ils leur donnaient des cohortes, des légions, pour les aider. Mais voici que les armées combattent les unes contre les autres ou contre les barbares, et que les princes qui ont revêtu cette pourpre ensanglantée tous les six mois ne rêvent qu'aux moyens de s'assurer une plus longue existence. L'empire, abandonné à lui-même, suspend tous les travaux d'entretien ou de restauration, et les ponts s'écroulent, les voies militaires se dégradent. En même temps les soldats sont retirés des stations de police de l'intérieur pour grossir les troupes, qui font de la politique au lieu de faire de la sécurité. Aussi les bandits reparaissent, les routes cessent d'être sûres; le commerce s'arrête et la misère s'étend.

fonctions échevinales se perpétuer dans une aristocratie composée de quelques familles dont les membres, successivement échevins, se rendaient réciproquement les comptes de la ville et traitaient ses finances comme leur héritage. En 1305, « le *commun* » mit en accusation les échevins « *par* « *voie ordenaire* par-devant tres-noble, tres-haulte.... madame d'Artoys et « de Bourgogne comme par-devant *leur droit juge.* » — 1. Voyez la lettre des décurions de Cære, ap. Egger, *Historiens d'Aug.*, p. 390, et Orelli, n° 3787.

Quoique l'édit de Caracalla eût soumis les provinces à de nouveaux impôts, celles-ci ravagées par les barbares, ou occupées par des usurpateurs, n'envoyaient plus à Rome que des ressources insuffisantes; et pourtant les besoins croissaient chaque jour. Le gaspillage des revenus publics par des princes éphémères, les prodigalités faites à des officiers de fortune, mais sans ressources personnelles, qu'il fallait nourrir et largement défrayer pour conserver leur douteuse fidélité, enfin la raréfaction du numéraire produite par l'exportation continue des métaux précieux en des pays où l'empire achetait beaucoup sans rien y vendre : toutes ces causes de misère obligeaient de recourir aux plus désastreuses mesures des gouvernements aux abois. Autrefois les grandes charges étaient tenues par de riches sénateurs, qui pouvaient couvrir une partie de leurs dépenses en prenant sur leur patrimoine. A présent le prince devait pourvoir à tout. Quand Aurélien, le fils d'un pauvre affranchi, fut nommé consul, Valérien écrivit au préfet du trésor : « A cause de sa pauvreté, vous lui donnerez, pour les jeux du cirque qu'il doit au peuple, 300 pièces d'or, 3000 d'argent, 50 000 sesterces, dix tuniques de soie, vingt de lin d'Égypte, quatre nappes de Chypre, dix tapis d'Afrique, dix couvertures de Maurétanie, cent porcs, cent brebis; vous ferez servir un festin public aux sénateurs et aux chevaliers et vous fournirez, pour le sacrifice, deux grandes victimes et quatre petites. »

On a vu les largesses intéressées de Gallien à Claude; d'autres obtenaient du prince des terres qui ne lui appartenaient pas. Tous ceux qui prirent la pourpre en ce temps-là périrent de mort violente, et, après la défaite, leurs soldats étaient décimés, leurs partisans dépouillés. Comme chaque province eut son usurpateur, chacune fut exposée à d'innombrables confiscations. Le vainqueur ne pouvant payer ses généraux et ses capitaines avec de l'or, les payait avec des biens confisqués. Claude le Gothique en reçut comme les autres. Après son avénement, une femme vint lui réclamer l'héritage qui lui avait été

ravi et dont Gallien avait gratifié son lieutenant. « Tu m'as fait tort, » disait-elle. « Non, répondit-il; sujet du prince, je n'avais pas à prendre soin des lois; mais, empereur, j'ai le devoir d'y veiller et je te rends ton domaine. » Il fit mieux : un édit impérial défendit de solliciter du prince le bien d'autrui, c'est-à-dire de dénoncer de prétendus coupables pour réclamer leurs dépouilles[1].

Les fortunes particulières atteintes par les confiscations furent ébranlées d'une autre manière : l'État se fit faux-monnayeur.

La république n'avait connu d'abord qu'une monnaie, l'*as* de bronze; à partir des guerres Puniques, l'argent était devenu l'étalon monétaire (sesterce et denier). Le haut empire eut l'étalon d'or (*aureus*), et, durant deux siècles, la grande circulation fut celle de ce métal. L'argent venait ensuite; quant au cuivre, il n'y en a pas dans les trésors enfouis à cette époque et retrouvés de nos jours. Nous avons montré ailleurs comment les grandes fortunes républicaines, fruits de la conquête, avaient mis plus d'un siècle à se dissiper[2]. La richesse publique et privée se soutint sous les Antonins. Mais, au troisième siècle, toutes deux sont profondément atteintes. On en a une double preuve matérielle : les monnaies s'altèrent, et, dans les dépôts cachés alors, les pièces d'or deviennent de plus en plus rares, tandis qu'on y voit une grande quantité de billon et de cuivre saucé. Les *aurei* qu'on en tire sont de poids différents : il en faut conclure que, perdant son caractère de signe représentatif de la valeur, l'*aureus* n'était plus qu'un lingot accepté pour son poids dans les transactions, de sorte que le commerce rétrogradait jusqu'au temps où acheteur et vendeur avaient besoin de se munir d'une balance.

Cet inconvénient n'eût été qu'une gêne et une perte de temps; les altérations monétaires furent pour les négociants une cause de déceptions perpétuelles, même de

1. Zonare, XVII, 26. — 2. T. V, p. 304 et suivantes.

ruine. Sous l'empire, l'unité de compte était le sesterce, valant un quart de denier ou un centième d'*aureus*. Or le denier d'argent des premières années de Néron dont on taillait quatre-vingt-seize à la livre, et qui était presque de métal fin, contenait, au temps d'Alexandre Sévère, de 50 à 60 pour 100 d'alliage; il ne valait donc plus que 37 centimes au lieu de 86 [1]. A cette dépréciation de l'argent correspondait nécessairement une augmentation de la valeur de l'or. L'État crut habile d'en profiter pour faire payer tous les impôts en *aurei* [2]. C'était une banqueroute, telle que le serait aujourd'hui le refus de recevoir dans les caisses publiques la monnaie fiduciaire ou d'appoint pour la valeur que la loi lui a donnée. Ou, si on préfère un mot moins dur, c'était une augmentation d'impôt, comme un grand État, dont le papier était en baisse, l'a fait dernièrement, lorsqu'il a décidé que les droits de douane seraient acquittés en or. Le contribuable, par exemple, qui devait 100 sesterces au trésor, ne put se libérer, comme auparavant, avec 25 deniers, valant pour lui dans le commerce journalier de la vie moins de 10 francs; il lui fallut donner au percepteur un *aureus* qui en valait bien davantage. A partir de l'année 256, les pièces d'argent ne contiennent plus que 20 et même que 5 pour 100 de fin. Sous Claude le Gothique, l'*Antoninianus*, la monnaie d'argent la plus répandue, était un mélange de cuivre, d'étain et de plomb sur lequel on avait appliqué une couleur blanchâtre qui donnait aux pièces neuves l'apparence de l'argent. Mais, au lieu d'un métal précieux, les détenteurs de ces pièces avaient du cuivre saucé : c'était un véritable assignat [3]. Le même

1. Deux pièces d'argent de Dèce, d'apparence identique, valent : l'une 53 centimes 3/4, l'autre 30. (Mommsen, *Histoire de la monnaie rom.*, t. III, p. 85, n. 1.) Aussi les ordres de payement sur le trésor ne portaient pas, on l'a vu p. 295, n. 1, le chiffre de la somme à toucher d'après une unité de compte déterminée, comme les 25 000 sesterces qui étaient anciennement le traitement des tribuns légionnaires, mais l'indication de diverses pièces dont la réunion devait faire à peu près la même somme. — 2. Voy. p. 207 n. 4. — 3. De Claude à Dioclétien, il n'y eut que de très-rares monnaies

gouvernement qui condamnait aux bêtes le faux-monnayeur[1] donnait cours forcé aux pièces fausses qu'il mettait en circulation et punissait de la relégation ou de la mort ceux qui refusaient de les recevoir[2].

La valeur intrinsèque de l'*aureus* diminua également: César en taillait 40 à la livre, Caracalla 50, Constantin en taillera 72[3]; et en même temps que le poids du métal fin diminuait, la quantité de l'alliage augmentait : au premier

contenant encore un peu d'argent (Eckh., VII, 475). Cet auteur remarque qu'à partir de Claude, toutes les villes, excepté Alexandrie et trois cités de la Pisidie, Antioche, Séleucie et Sagalassos, perdirent le droit de battre monnaie. — 1. Ulpien au Dig., XLVIII, 10, 8. — 2. Paul, *Sent. Recept.*, V, 25 1. — 3. Nous empruntons à M. de Witte (*Histoire de la monnaie rom.* de Mommsen, t. III, p. 491) la comparaison de la valeur de la monnaie romaine et de la monnaie française. Dans ce tableau, on considère seulement la valeur métallique qu'auraient aujourd'hui les pièces romaines, si elles étaient de métal fin, par conséquent on ne tient compte ni de l'alliage, ni des changements de cours, ni des détériorations. La proportion de l'or et de l'argent est celle que le législateur français a fixée :: 1 : 15,5 ; et on a compté pour les réductions, comme à la Monnaie de Paris, où un lingot d'or de 900 gr., plus 100 gr. d'alliage, sert à frapper 3100 fr.; un lingot d'argent de même poids et de même alliage, 200 fr. Ce tableau donne donc la valeur intrinsèque et non pas la valeur relative, c'est-à-dire, le pouvoir comme moyen d'échange des monnaies romaines, parce que cette valeur potentielle est très-variable et presque impossible à déterminer.

	POIDS NORMAL.		VALEUR INTRINSÈQUE ACTUELLE.
	Liv. rom.	Gr.	Fr. C.
Livre d'or romaine	1	327,43	1,127 81
Pièce d'or de 60 sesterces	1/96	3,41	11 75
Aureus de César	1/40	8,18	28 17
— d'Auguste	1/42	7,80	26 87
— de Marc-Aurèle	1/45	7,28	25 08
— de Caracalla	1/50	6,55	22 56
Solidus de Constantin	1/72	4,55	15 67
Livre d'argent romaine	1	327,43	72 75
Premiers deniers	1/72	4,55	1 01 1/9
Victoriat correspondant	1/96	3,41	0 75 7/9
Sesterce correspondant	1/288	1,14	0 25 1/3
Denier de la république	1/84	3,90	0 86 2/3
Victoriat correspondant	1/112	2,92	0 63 8/9
Sesterce correspondant	1/336	0,98	0 21 7/9
Denier de Néron à Dioclétien	1/96	3,41	0 75 7/9
Argenteus Antoninianus	1/64 (?)	5,12	1 13 7/9
Miliarense d'avant Héraclius	1/72	4,55	1 01 1/9
Siliqua	1/144	2,27	0 50 4/9

siècle, il n'était que de 0,009; au deuxième, il est de 0,062, et au troisième le titre s'abaisse encore[1].

L'empire se trouvait donc dans un état qui a été celui de la France aux plus mauvais jours de notre histoire, vers le milieu du quatorzième siècle, et l'on peut très-justement dire que, depuis Gallien jusqu'au milieu du règne de Dioclétien, le système monétaire des Romains fut une banqueroute permanente[2]. Sous le coup de ces continuelles perturbations du signe de la valeur qui décourageaient le producteur et le négociant, le travail diminua partout; ajoutons que, par d'autres causes, la production perdait en qualité comme en quantité.

Ce qui vient d'être constaté pour l'armée et l'administration avait lieu pour l'industrie, parce que le recrutement des classes laborieuses s'opérait aussi dans des conditions de plus en plus mauvaises. L'empire romain peut être représenté comme formé d'une série de zones concentriques étendues autour de la Méditerranée. Les plus voisines de cette mer, où avaient brillé les anciens foyers de civilisation, étaient les plus éclairées et les plus riches; à mesure qu'on s'en éloignait, on allait vers la barbarie. Rome tira d'abord ses esclaves de la première zone que la conquête lui livra. Elle les prit dans l'Italie méridionale, la Sicile, la Grèce, l'Asie hellénique et l'Afrique carthaginoise. On se rappelle les cent cinquante mille Épirotes vendus en une fois par Paul Émile. Ces esclaves, souvent corrompus, mais intelligents et actifs, fournirent les nombreux affranchis qui devenaient, à Rome, architectes ou médecins, professeurs ou artistes, et dont les grands faisaient leurs commensaux et leurs amis. Cette zone pacifiée, la guerre cessa d'en tirer des captifs, et il fallut demander des travailleurs à la seconde, puis à la troisième. Les grands marchés d'hommes avaient ainsi reculé peu à peu vers la frontière. La concession du droit

1. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, I, 202. — 2. Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, t. III, p. 144, et Lenormant, *ibid.*, t. I, p. 172 et 184.

de cité à tout l'empire les y fixa, et les barbares qui les approvisionnaient y vendirent des hommes plus grossiers qu'eux-mêmes, les prisonniers qu'ils avaient faits au cœur de la barbarie. Le même fait se produit donc partout avec le même caractère, et l'on comprend l'espèce de paralysie sociale qui réduisait l'empire à n'être plus qu'un grand corps sans muscles et sans nerfs, tenant debout par les seuls liens dont l'administration l'avait enlacé.

Ce corps même n'a plus d'âme; celle de Rome, du moins, semble ne vivre à présent dans personne; le patriotisme s'en va, l'art se meurt, la littérature est morte.

Né au sein du polythéisme grec, l'art disparaissait avec lui. Depuis longtemps, il servait, non plus aux croyances, qui l'avaient élevé si haut, mais au plaisir, qui le faisait tomber très-bas. Il ne s'était soutenu qu'en imitant les procédés anciens, et cette imitation s'affaiblissant à mesure qu'on s'éloignait des modèles, on ne savait plus aller au delà d'une production lourde et maniérée. L'inspiration partie, restait le métier, et les indignes successeurs des maîtres travaillaient au rabais pour une société appauvrie et grossière qui avait perdu le goût des anciennes élégances. Comparez les médailles du temps[1] et les sculptures de Constantin avec celles des Antonins, et vous direz que la barbarie du moyen âge commence.

Le grec s'écrit encore avec élégance : Oppien de Cilicie et Babrius (si Babrius appartient au troisième siècle) sont deux bons versificateurs, presque deux poëtes; on prononce encore avec estime le nom de Longin, et Photius, dans un accès de générosité, a placé

1. Eckhel (VII, 458) dit des monnaies de bronze de Postume, de Victorinus et de Tetricus: *Ultimam plerique barbariem redolent, sic ut non in provincia.... sed Sarmatas inter Gothosque.... percussi videri possint.* Beaucoup d'autres des mêmes princes sont des pièces du haut empire surfrappées. (De Witte, *Revue numism.*, VI, 1861.) Cependant M. de Witte a publié quelques beaux bronzes de Postume: cette différence s'explique sans doute par la diversité des ateliers monétaires. Celui de Lyon, que possédait l'empereur gaulois, avait des traditions et des artistes qui lui permettait d'émettre encore de belles pièces.

l'historien Dexippos à côté de Thucydide : il n'y aurait mis certainement ni Dion Cassius ni Hérodien, dont nous avons eu souvent occasion de parler. Élien et Philostrate peuvent être rapprochés pour leur niaise crédulité ; Diogène de Laërte et Athénée pour les précieux renseignements que nous leur devons. On le voit, le monde romain penche de plus en plus à l'Orient ; il n'y a de vie que de ce côté.

Pour la littérature latine, c'est le vide et le néant[1]. En fait de livres nouveaux, on n'a que de pauvres ouvrages de grammaire dont un seul a survécu, celui de Censorinus[2], sans que nous puissions, cette fois, maudire un destin jaloux de notre curiosité. Il semble que la pensée s'arrête. Ceux qui pensent encore vont, quelques-uns aux alexandrins, beaucoup à l'Église, et, des deux côtés, les esprits, emportés trop haut, perdent terre.

Les chrétiens, d'ailleurs, dédaignent ce monde, et, quoique la vie, qui se retire de la société païenne, soit ardente dans leurs communautés, ils sont pour l'État, au lieu d'une force, une cause d'affaiblissement. Non-seulement ils refusent de le défendre par les armes[3], mais ils voient sans colère approcher les barbares. « Au milieu des malheurs de l'empire, dit Eusèbe[4], ils se réjouissaient dans le Seigneur. » En allant au supplice, saint Marianus s'écriait : « Dieu vengera le sang des justes. J'entends, je vois les cavaliers blancs qui accourent[5] ; »

1. On doit pourtant regretter les *Mémoires* de Septime Sévère, peut-être l'*Histoire* de Marius Maximus souvent citée par les compilateurs de l'*Histoire Auguste*, quoique Vopiscus (*Firmus*, 1) dise de cet écrivain : « *Homo omnium verbosissimus, qui et mythistoricis se voluminibus implicavit,* » et quelques autres chronographes dont nous ne connaissons guère que les noms. Il reste trois vers de l'empereur Gallien, fragment d'un épithalame qu'il avait composé pour le mariage d'un de ses neveux. — 2. Son traité *de Die natali* fut écrit en 239. On rattache quelquefois au troisième siècle deux autres grammairiens, Nonius Marcellus et Festus. Quant aux deux versificateurs, Nemesianus et Calpurnius, ils sont de la fin du siècle et n'appartiennent pas à la famille des vrais poëtes. — 3. Voy. p. 187. — 4. Eus., *Hist. eccl.*, VII, 22. — 5. Baronius, *Ann.*, ad ann. 260, § 53.

et Commodianus montrait, en vers barbares, les Goths, qu'il appelait ses frères, marchant sur Rome « avec le roi destructeur[1] » pour anéantir les ennemis des saints, et mettre le sénat sous le joug. Marianus et « le mendiant du Christ » avaient raison d'annoncer aux persécuteurs une expiation prochaine; mais d'autres avaient tort de s'en faire les instruments. Dans le Pont, les chrétiens se joignirent aux Goths et aux Scythes pour piller les païens, renverser les idoles et brûler les temples[2]. Aussi les empereurs, à la fin effrayés, chercheront-ils à extirper par le fer et le feu cet élément réfractaire, que les menaces de la loi et les exécutions n'ont pas réussi à contenir. La terreur va planer sur les populations; le sang le plus pur coulera. Ce sera comme une guerre civile s'ajoutant à la guerre étrangère.

Celle-ci a le caractère des guerres de sauvages. Les provinces de l'Ouest ont déjà vu des scènes aussi terribles que celles du Border américain, quand les Peaux-Rouges viennent scalper les hommes, enlever les femmes et in-

1. *Commod. episc. Afric. Carmen apologeticum*, dans le *Spicilegium Solesmense* de dom Pitra, I, p. 43. Commodianus appelle le roi des Goths, Apoléon, de ἀπόλλυμι, perdre, détruire. « Il marche sur Rome, dit-il, avec des milliers de gentils et.... réduit en captivité les vaincus. Beaucoup de sénateurs pleureront alors dans les fers.... Cependant ces gentils nourriront partout les chrétiens et, pleins de joie, les rechercheront comme des frères.... » (vers 800-815). D'après le vers 801, le *Carmen* aurait été écrit au moment qui nous occupe, avant la persécution de Dèce, en 238. Tertullien, dans son *Apol.*, 37, adressée aux magistrats romains, leur avait demandé de faire aux chrétiens un mérite de n'avoir pas favorisé les attaques des Maures contre Hadrien, des Marcomans contre Marc-Aurèle, des Parthes contre Sévère, ce qui prouve qu'au fond du cœur l'idée d'aider les ennemis de l'empire ne l'effrayait pas. Deux siècles plus tard, Salvien, dans son *de Gubern. Dei*, célébrera encore, au milieu des calamités de l'invasion, « les vertus des barbares qui repoussent tous les genres d'infamies que les Romains admettent. Le vice qui est une exception chez eux est la règle chez nous. » C'est toujours le même esprit qui, dès les premiers jours, avait fait condamner par saint Jean « la grande prostituée ». Sur les mœurs de l'empire, voyez t. V, chap. LX. — 2. Voyez le V[e] canon de saint Grégoire le Thaumaturge dans Routh, *Reliquiæ sacræ*, III, 262, qui ajoute : *Ista barbarorum incursio gravissimis inter christianos perpetrandis delictis occasionem præbuit.*

cendier les fermes. Les envahisseurs trouvaient, pour les guider vers les plus opulentes demeures, vers les trésors les mieux cachés, ces esclaves d'origine barbare qui voyaient en eux des libérateurs. Dans la Thrace, la Grèce et l'Asie Mineure, il y avait aussi du sang, des ruines et de longs troupeaux de captifs que les barbares, fatigués de courses et rassasiés de butin, emmenaient à leurs campements du Nord. A chaque invasion nouvelle, les ravages s'étendaient plus loin; après la terre, la mer: Scythes et Goths vont construire des navires et porter la dévastation sur tous les rivages. « Des hordes de Scythes, dit Ammien Marcellin, franchirent, sur deux mille vaisseaux, le Bosphore et la Propontide. Après avoir dévasté les rivages de la mer Égée, ils revinrent diminués de plus de moitié.... Toutes les villes de la Pamphylie souffrirent les horreurs d'un siége; Anchialos fut prise; nombre d'îles furent dévastées, et une multitude d'ennemis enveloppa longtemps Cyzique et Thessalonique. L'incendie a été promené sur la Macédoine entière; l'Épire, la Thessalie et la Grèce ont subi l'invasion[1]. » Les riches cités qui bordaient la mer des Cyclades furent contraintes de relever leurs murailles, qu'une paix deux fois séculaire avait laissé tomber, les Athéniens de reprendre leurs armes, qui se rouillaient depuis Sylla, et les Péloponnésiens de fermer leur isthme d'une muraille[2]. Partout des combats et du sang. A Philippopolis, cent mille cadavres, dit-on, gisaient sous les décombres. Les provinces où les Franks et les Goths n'arrivaient pas avaient d'autres barbares : en Sicile, les brigands pullulaient au point que l'île, autrefois si heureuse, semblait ravagée par une nouvelle guerre servile[3].

L'homme tournant sa force contre lui-même, suspendait la lutte contre la nature, qui reprenait ses droits et les marquait avec une énergie cruelle. De ces ruines

1. XXXI, 5. Le tableau que Zosime trace de ces dévastations est encore plus sombre. — 2. Zos., I, 29; le Syncelle, I, 715 (édit. de Bonn.); Zonare, XII, 22. — 3. Treb. Poll., *Gall.*, 4.

amoncelées, de ces terres laissées sans culture et de ces eaux sans direction sortait la contagion. L'empire semblait un grand corps en dissolution d'où s'échappaient les miasmes mortels. Durant douze années (250-262) la peste resta à demeure dans les provinces : à un certain moment, dans Rome et dans l'Achaïe, elle emporta cinq mille personnes par jour[1]; à Alexandrie, il ne se trouva pas une maison qui n'eût son mort, et l'armée de Valérien fut décimée par elle avant de l'être par les archers de Sapor.

A ces fléaux un autre s'ajouta. Les matières volcaniques qui s'étendent en deux directions, des Alpes du Frioul à travers l'Italie et la Sicile jusqu'en Afrique, et de l'Adriatique à la mer Égée et aux côtes de Syrie, prirent feu. La terre s'agita avec de sourds mugissements ; le ciel s'emplit de ténèbres pendant plusieurs jours ; des abîmes s'ouvrirent, et la mer, lançant sur ses rivages des vagues monstrueuses, détruisit plusieurs cités. On pouvait croire que les menaces des chrétiens sur la fin du monde allaient s'accomplir. Les livres sibyllins consultés ordonnèrent un sacrifice à Jupiter Salutaris[2]. Mais le vieux Jupiter ne savait plus protéger son peuple.

Un document, conservé par Eusèbe[3], résume d'une façon brève et terrible cette situation de l'empire. Dans la capitale de l'Égypte, le nombre des individus de 14 à 80 ans, inscrits, sous le règne de Gallien, aux registres de l'institution alimentaire, ne s'élevait pas au-dessus du chiffre des hommes de 40 à 70 ans qui antérieurement prenaient part à ces distributions[4]. Alexandrie avait donc, en ce temps-là, perdu plus de la moitié de sa population, et cependant elle n'avait jamais vu de barbares à ses portes[5].

1. Treb. Poll., *Gall.*, 5. — 2. Id., *ibid.* — 3. *Hist. eccl.*, VII, 21, d'après une lettre de l'évêque d'Alexandrie, Dionysos. — 4. En France, sur un million d'habitants, on en compte 789 559 de 18 à 80 ans et 267 652 de 40 à 70 ans. Le rapport entre ces deux nombres est de 2,65 à 1, ou un peu plus de 2 ½. — 5. Elle n'avait souffert aucune invasion, mais elle avait été durant douze années agitée de troubles sanglants, que l'incurie du gouvernement central devait laisser éclater en bien d'autres lieux. (Eus., *ibid.*, et Amm. Marc., XXII, 16.)

Mais, s'il en était ainsi, quel devait être l'état des provinces, où ils avaient fait tant de victimes? On n'irait certainement pas trop loin en disant que, dans l'espace de vingt ans, la portion de l'humanité enfermée dans les frontières de l'empire, et jadis si heureuse, avait diminué de moitié. Tel fut un des effets de la première apparition de la race germanique dans le monde gréco-romain.

Nous avons admiré le haut empire donnant l'ordre, la sécurité, le travail, ce qui est la fonction principale du gouvernement dans tous les temps et son excuse aux époques de pouvoir absolu, et nous avons répété les paroles de reconnaissance que les sujets exprimaient alors si souvent. Nous sommes forcés de montrer maintenant les peuples désaffectionnés de princes qui ne savent pas les défendre et qui les ruinent. Aussi Rome n'est plus la déesse souveraine en qui tous se confiaient. Chaque province voudra avoir un empereur; il s'élèvera même des dynasties gauloises et syriennes. Voilà ce qu'un demi-siècle de révolutions avait fait du florissant empire des Antonins et de Sévère. Dans les États où le prince est tout et les institutions rien, la décadence peut succéder rapidement à la grandeur, car, s'il n'y a point d'hommes providentiels, il est des hommes nécessaires. Que Trajan, Hadrien ou Sévère soit au gouvernement, et cent millions d'hommes vivent dans la quiétude et la prospérité; que les incapables les remplacent, et le désordre est dans les armées, les barbares dans les provinces. Il a suffi d'un règne pour que la France de Louis XIV tombât de la gloire dans la honte.

CHAPITRE LXXI.

DE L'AVÉNEMENT DE DÈCE A LA CAPTIVITÉ DE VALÉRIEN (249-260).

INVASIONS PARTIELLES DANS TOUT L'EMPIRE.

Dèce (249-251). — Dèce était né dans une famille romaine établie au bourg de Bubalia, près de Sirmium[1]. Il commence la longue liste des empereurs sortis de l'Illyricum, et dont plusieurs rendirent de grands services à l'empire. Les qualités brillantes leur manquent, mais ce sont des esprits nets et des caractères énergiques, comme il devait s'en former dans ces provinces pauvres et belliqueuses.

Dèce était de petite condition et fit son chemin par l'armée[2]. Des anciens font de lui beaucoup d'éloges[3], que son règne ne justifie pas : il fut très-court, et l'histoire en est singulièrement confuse : aussi prête-t-elle à beaucoup de contradictions. Trois faits s'y détachent pourtant avec netteté, et cela nous suffit : la guerre contre les Goths, le rétablissement de la censure, qui indique un retour vers les anciennes coutumes, et, comme conséquence, une persécution contre la grande nouveauté du temps, le christianisme.

Après sa victoire près de Vérone (sept. 249)[4], Dèce se rendit à Rome avec son fils Quintus Herennius Etruscus, qu'il

1. C. Messius Quintus Trajanus Decius, né en 201, suivant Aurelius Victor; en 191, suivant la *Chronique d'Alexandrie*. — 2. *Militiæ gradu ad imperium* (Aur. Vict., 29). — 3. Surtout Zosime (I, 21-23) et Aur. Victor (29). — 4. On a un rescrit de lui, daté du 16 oct. 249, au Cod., X, 16, 3, et, suivant Eckhel, Philippe vivait encore le 29 août de cette année.

avait nommé césar[1]; mais il fut presque aussitôt forcé d'en sortir pour aller repousser une invasion gothique.

Confiant dans les succès qu'il avait remportés sur ces barbares en Thrace, Gordien III avait sans doute supprimé le subside annuel promis à cette nation. Du moins Jordanès[2] raconte que le roi Ostrogotha s'en plaignait, et que, pour ce motif, il passa le Danube avec trente mille des siens, pour saccager la Mœsie. D'autres barbares se joignirent à lui; des soldats romains vinrent même prendre part à la curée, et les montagnards de l'Hæmus, sur qui la civilisation grecque et romaine avait eu peu de prise, fournirent sans doute aux envahisseurs des guides et des auxiliaires[3]. La grande ville de Marcianopolis (à l'ouest de Varna) fut mise à rançon[4].

Quand les Goths revinrent avec un riche butin, les Gépides voulurent piller les pillards; une bataille acharnée s'ensuivit, où les premiers restèrent vainqueurs. Ces événements se passaient durant le règne de Philippe.

Sous Dèce, Kniva, successeur d'Ostrogotha, fit une invasion plus formidable; il divisa ses forces en deux corps, envoya l'un saccager la partie de la Mœsie que les troupes romaines avaient abandonnée pour se concentrer dans les places fortes, et avec l'autre, qui s'élevait à soixante-dix

1. Eckh., VII, 342. Aurelius Victor (29) dit que le césar fut aussitôt envoyé *in Illyrios*. Dèce avait un second fils, C. Valens Hostilianus Messius Quintus, qui fut aussi nommé césar et prince de la jeunesse. — 2. Sur les pensions faites aux Goths, peut-être dès le temps d'Alexandre Sévère, voy. Tillemont, III, 216. Jordanès a résumé, dans son *Hist. des Goths*, un grand ouvrage, aujourd'hui perdu, de Cassiodore, le ministre favori du grand Théodoric. Voyez, sur la guerre gothique, Wietersheim, *op. cit.*, au tome II, où il discute les récits contradictoires de Jordanès, Zosime, Zonare et Aurelius Victor. Ces détails perdent d'ailleurs tout leur intérêt devant le fait trop certain du désastre de l'armée romaine et de la mort de Dèce. — 3. Les colonies grecques de la côte de Thrace, loin de changer l'état du pays, avaient subi l'influence des barbares, leurs voisins, qui avaient modifié les mœurs, le culte et jusqu'à la langue de ces Grecs. Une inscription de l'an 238 montre, à Odessus, le dieu thrace Derziparos, et sur d'anciennes monnaies de cette ville, le grand dieu des Odessins était Kursa. (*Revue archéol.*, mars 1878, p. 114. Cf. Dumont, *Inscr. de Thrace.*) — 4. ....*post longam obsidionem, accepto præmio ditatus Geta recessit* (Jord., 17).

mille hommes, il attaqua *Ad Novas*, ville importante au confluent du *Janthrus* et du Danube. Repoussé par le futur empereur Gallus, alors duc de Mœsie, il tenta un coup de main sur Nicopolis, que Trajan avait bâtie en souvenir de ses victoires daciques. Mais il se heurta contre une armée que Dèce y avait réunie. Incapable d'en forcer les lignes, le barbare, avec l'audace d'un coureur indien, laissa l'empereur dans son camp, se jeta dans l'Hæmus, dont les passes n'étaient point gardées, et descendit sur la grande cité de Philippopolis, sans s'inquiéter si sa ligne de retraite était coupée. Dèce le suivit par des sentiers de montagne non frayés, où son armée, hommes et chevaux, eut beaucoup à souffrir. Il avait atteint Béroë, et s'y croyait encore bien loin des Goths[1], lorsque Kniva, tombant sur lui à l'improviste, fit des troupes impériales un grand carnage. Dèce n'eut que le temps de fuir à travers l'Hæmus. Tandis qu'il reformait une armée avec les garnisons des forteresses, Kniva s'emparait de Philippopolis, par la connivence du gouverneur de la Macédoine, Priscus, qui semble avoir pris la pourpre[2]. Le roi barbare rentra ensuite dans la Mœsie pour aller mettre en sûreté, au delà du Danube, les fruits de cette heureuse campagne. Sur sa route, il rencontra l'empereur, qui essaya de venger l'empire, en reprenant aux Goths leur butin et leurs captifs, parmi lesquels se trouvaient de nobles personnages. La trahison de Gallus lui fit perdre une nouvelle bataille, dans laquelle il périt avec son fils. On ne put même retrouver son cadavre (novembre 251)[3].

C'était le premier empereur qui tombait sous les coups de l'ennemi, en pleine terre romaine. Aussi ce désastre porta la terreur dans les provinces, la joie et l'espérance

1. Béroë était à 60 milles, dans l'est, de Philippopolis. — 2. Aurelius Victor (29) fait aller les Goths jusqu'en Macédoine, où ils auraient décidé l'usurpation de Priscus. — 3. Avant l'invasion de Kniva, Dèce doit avoir eu quelques succès en Dacie, car une inscription l'appelle *Restitutor Daciarum* (Orelli, 991), et contre les Germains, *Victoria Germanica* (Eckh., VII, 344-5), mais il n'y en a point trace dans les histoires.

dans le monde barbare; il était le prologue terrible du grand drame qui ne finira que le jour où la race germaine, après avoir couvert de sang et de ruines tout l'empire d'Orient, fera monter un Hérule au palais d'Auguste et de Trajan.

Dans la très-courte durée de son principat, Dèce avait commis deux grandes fautes et une erreur. Malgré son expérience, il ne sut ni préparer la guerre contre les Goths ni la bien conduire, et la conséquence fut le ravage de deux provinces et sa mort. Comme il aurait eu l'honneur du succès, il doit avoir le blâme du revers. Sa seconde faute fut la persécution des chrétiens. Quant à l'erreur, elle marque une naïveté politique qu'on s'étonne de trouver dans un homme de cet âge : il rétablit la censure, oubliée depuis Claude et Domitien, et le sénat en investit Valérien. « Va, lui dit l'empereur, va prendre la censure de l'univers; tu diras ceux qui doivent rester au sénat et tu rendras son lustre à l'ordre équestre; tu régleras le cens et la perception des impôts; tu feras les lois et les nominations aux grades militaires. Ta vigilance s'étendra jusque sur le palais impérial et sur tous les magistrats, excepté le préfet de Rome, les consuls ordinaires, le roi des sacrifices et la grande vestale. »

Si Trebellius Pollion[1] a lu ces paroles dans les actes publics, c'était un collègue temporaire que Dèce se donnait, une sorte d'interroi qu'il laissait derrière lui dans la capitale, au moment où il partait avec son fils pour une guerre dangereuse[2]. On peut même voir, dans cette mesure, une nouvelle manifestation de la pensée qu'il était sage de partager entre plusieurs les pouvoirs impériaux; d'avoir, comme au temps de Pupien et de Balbin, un empereur de la ville et un empereur de l'armée.

On avait très-justement laissé tomber en désuétude la censure, institution bonne dans une petite cité, impraticable dans un grand État. Mais, s'il était impossible de

1. *Valerianus*, 1. — 2. Zonare (XII, 22) fait même de Valérien le collègue de Dèce.

restaurer le passé, il semblait possible de proscrire certaines choses du présent, et Valérien, qui ne ramena pas les anciennes mœurs, fit pour le compte de Dèce, et plus tard pour le sien, rude guerre aux nouvelles croyances.

La discipline et les mœurs s'étaient fort relâchées parmi les chrétiens. A lire saint Cyprien[1], on croirait « que la piété était morte dans les prêtres, la probité dans les ministres, la charité dans les fidèles, et que tous les vices de la société païenne avaient envahi les membres de Jésus-Christ. Des évêques, méprisant le saint ministère, allaient de province en province, pour gagner davantage. Au lieu d'assister les pauvres, ils ravissaient par la fraude des terres et des héritages, et ils grossissaient leurs revenus par l'usure. » — « Nous nous déchirions les uns les autres, dit un second contemporain, et nos péchés ont élevé un mur entre Dieu et nous. Aman nous insulte; Esther, avec tous les justes, est dans la confusion, car toutes les vierges ont laissé leur lampe s'éteindre; elles se sont endormies, et la porte de l'Époux est fermée[2]. Quand le Fils de l'homme viendra, trouvera-t-il de la foi sur la terre? Ah! le Verbe de Dieu a le van à la main pour nettoyer son aire. »

Ainsi que tous les orateurs de la chaire, Cyprien force le ton. Son tableau « de la chute » pousse au noir, comme ses apologies ont de trop brillantes couleurs. Puisque Dieu permettait la persécution, il fallait en prouver la justice ainsi que l'opportunité, et les déréglements des chrétiens devenaient nécessaires pour expliquer le châtiment divin. Mais les choses se passaient plus humainement. L'Église ayant vécu en paix depuis la courte persécution de Sévère[3], l'héroïsme n'avait pas eu l'occasion de

1. *De Lapsis*, passim. — 2. Saint Pionius, prêtre de Smyrne et martyr en 250. (*Ap.* Boll., 1er fév., p. 45.) Allusion à la parabole des vierges folles et des vierges sages : *an omnino dormitaverunt omnes virgines et dormierunt....* (Id., *ibid.*) — 3. Sur ce qu'on appelle la persécution de Maximin, voy. p. 261, n. 1. Origène (*Contra Celsum,* III) dit que jusqu'à la grande persécution de Dèce, il n'y a eu « qu'un très-petit nombre, très-facile à compter », de chrétiens mis à mort

se produire, ct il s'cn était suivi une détente dans l'exaltation, par conséquent moins de rigueur dans la vie. Toutefois la haine était toujours la même entre chrétiens et païens, et ceux-ci, en voyant tant de maux fondre sur l'empire, invasions des barbares, peste meurtrière, perpétuelles révolutions, crurent les dieux irrités de l'impunité qu'on laissait à leurs blasphémateurs. Dèce, esprit étroit et dur qui, dans son amour du passé, rêvait à ressusciter les morts, à rendre au sénat sa puissance et son foudre à Jupiter, se chargea de cette vengeance divine. Il promulgua un édit qu'on afficha dans toutes les cités pour la recherche et la punition des chrétiens. C'était la guerre d'extermination qui commençait. Elle parut d'abord réussir, parce qu'on y mit plus encore d'adresse que de cruauté. Tous les efforts des proconsuls tendirent à obtenir des apostasies. « Les tourments, dit saint Cyprien, ne finissaient pas. Ils étaient calculés, non pour donner la couronne, mais pour lasser la patience [1]. » Aussi les chutes furent-elles nombreuses. « Pour sauver sa vie, le fils reniait son père, le père dénonçait son fils [2]. » — « A Carthage, le plus grand nombre des frères déserta aux premières menaces de l'ennemi. Ils n'ont pas attendu qu'on les interrogeât; mais, pour conserver des richesses qui tenaient leur âme captive, ils couraient d'eux-mêmes sacrifier aux idoles; ils suppliaient le magistrat de les recevoir sur l'heure à brûler l'encens impur et de ne pas remettre au lendemain ce qui devait assurer leur perte éternelle [3]. » Mêmes scènes à Alexandrie, à Smyrne, à Rome, partout [4]. On vit jusqu'à des évêques entraîner tout leur peuple dans la chute [5]. Trophime d'Arles mena lui-même les chrétiens aux autels des idoles [6]. D'autres, avec un peu d'argent, achetaient la tolérance : les *libellatiques* furent très-nombreux [7]. Ces faiblesses sont dans la nature humaine et il n'y a point à

1. *Ep.* 8 et 53. — 2. Du moins dans le Pont. (S. Grég. de Nysse, *Vita Greg. Thaumat.*) — 3. S. Cypr., *de Lapsis*. — 4. Eus., *Hist. eccl.*, VI, 41; S. Cypr., *Ep.* 8, 12 et 31. — 5. Tillem., III, p. 337. — 6. S. Cypr., *Ep.* 52. — 7. Voy. p. 197, n. 1.

s'étonner que le christianisme, en s'étendant, ait perdu de sa vertu première.

La persécution de Dèce ne semble pas avoir été aussi meurtrière qu'on la représente[1]. Un arrêt de mort ne fut pas toujours la sentence inévitable. Ceux-ci furent dépouillés de leurs biens, ceux-là condamnés à l'exil, d'autres jetés en prison : Babylas d'Antioche et Alexandre de Jérusalem, arrivés à un grand âge, ne purent en supporter les rigueurs et y moururent. Le chrétien le plus redouté, parce qu'il était alors le plus célèbre, Origène[2], fut chargé de chaînes et menacé du feu, sans que « l'homme d'acier[3] » cédât. Les bourreaux se lassèrent plus tôt que la victime[4]; on le relâcha, et il vécut quatre années encore.

Comme la persécution avait été annoncée avec éclat, beaucoup eurent le temps de fuir. Les chefs le plus en évidence, tels que Cyprien de Carthage, Denys d'Alexandrie, Grégoire le Thaumaturge, échappèrent au péril, en quittant leur ville épiscopale pour vivre dans une retraite peu éloignée, d'où ils communiquaient avec les fidèles. Il dut être facile pour un grand nombre de se mettre, ainsi qu'eux, à l'abri. De ces fugitifs, quelques-uns allèrent jusque chez les barbares, d'autres au désert : saint Paul ermite y vécut quatre-vingt-dix-huit ans[5], c'est-à-dire assez longtemps pour que saint Antoine pût recueillir son dernier soupir et son exemple. Ainsi naquit de la persécution l'ordre monastique, le plus redoutable instrument des persécutions futures.

1. Excepté en Égypte, où se trouva sans doute un gouverneur particulièrement animé contre les chrétiens. Dans Alexandrie, une émeute populaire avait coûté la vie à plusieurs chrétiens avant l'arrivée de l'édit de Dèce. (Eus., *Hist. eccl.*, VI, 41.) Après la publication de l'édit, il y eut beaucoup de chutes, et un certain nombre de martyrs. Toutefois Denys, évêque d'Alexandrie, à cette époque, ne nomme comme martyrisés, après l'édit, que neuf hommes et quatre femmes. (Id., *ibid.*) Il y en eut certainement davantage. — 2. Il venait d'écrire son grand traité contre Celse, le Λόγος ἀληθής, entre les années 245 et 249. — 3. Ἀδαμάντιος. (Eus., *Hist. eccl.*, VI, 14.) Il avait alors soixante-cinq ans. — 4. Saint Cyprien disait des confesseurs africains : *Nec cessistis suppliciis, sed vobis potius supplicia cesserunt* (*Ep.* 10). — 5. S. Jérôme, *Vita Pauli*, t. IV. p. 68.

Les martyrologes comptent, pour cette époque, un nombre considérable de martyrs; mais de graves auteurs n'osent garantir l'authenticité de ces *actes*, remplis d'anachronismes et de merveilleuses légendes, comme celle des Sept Dormants d'Éphèse qui, enfermés dans une caverne dont on avait muré la porte, en sortirent vivants deux cents ans plus tard [1]. Il ne faudrait cependant pas tomber dans l'excès contraire, en concluant de ces fraudes pieuses qu'il y eut très-peu de condamnations à mort. L'édit de Dèce révèle l'intention du gouvernement impérial de frapper un grand coup [2]; quelques-uns des chefs de l'Église, évêques ou docteurs, et, comme toujours, des gens du peuple et des esclaves périrent. Les plus illustres victimes furent Pionius, prêtre de Smyrne, qui racheta par son sacrifice l'apostasie de son évêque [3], et Fabien, évêque de Rome, dont le siége resta vacant l'espace d'un an et demi. Pionius avait été mis en croix, en même temps qu'un marcionite. Les hérétiques avaient donc aussi leurs martyrs. S'ils nous en avaient raconté l'histoire, ils auraient ajouté de glorieux chapitres à ce grand et terrible poëme de la persécution, qui a entretenu dans les âmes, à travers les siècles, la flamme du sacrifice et qui suscite encore tant de nobles dévouements.

La tempête déchaînée sur l'Église ne dura véritablement que quelques mois. Dès la fin de l'année 250, la paix était à peu près rendue à la chrétienté, et, avant la mort de Dèce, tous les confesseurs étaient sortis de prison [4]. L'empereur avait bien autre chose à faire que de tourmenter des hommes inoffensifs, à cause de leur croyance. Kniva et ses Goths le forçaient à s'occuper

1. Grég. de Tours, *Glor. Martyr.*, 95. — 2. Saint Cyprien (*Ep.* 52) parle de la haine de Dèce contre les évêques. Voyez, dans *Vita Greg. Thaum.*, la sévérité des ordres envoyés aux gouverneurs pour qu'ils ramenassent les chrétiens τῇ τῶν δαιμόνων λατρείᾳ.... φόβῳτε καὶ τῇ τῶν αἰκισμῶν ἀναγκῇ. — 3. Avec lui périt une esclave fugitive. — 4. Tillem., III, 344 et 381. Si les actes de saint Acace sont authentiques (Bolland., 10 mars), Dèce aurait lui-même ordonné la mise en liberté de cet évêque.

moins de venger ses dieux et à s'occuper plus de sauver l'empire : il laissa son entreprise inachevée. La persécution n'avait pas mieux réussi que la censure des mœurs; mais celle-ci était demeurée une innocente curiosité, celle-là avait fait couler des larmes et du sang, et la trace en est justement restée sur le nom du persécuteur.

Gallus (*nov.* 251, *févr.* 254). — Dans les circonstances critiques où l'armée se trouvait après la défaite et la mort de Dèce, elle n'avait pas plus le loisir que le goût d'attendre une décision du sénat[1]. Gallus réussit sans peine à se faire donner la pourpre par ses légions[2]. Afin d'écarter de lui le soupçon d'avoir trahi son prince, il prit pour collègue le second fils de Dèce, Hostilianus, et il fit épouser par son fils Volusianus, qu'il nomma césar[3], la sœur du second auguste. Peu de temps après, celui-ci mourut de la peste ou fut tué. Un traité honteux avait permis aux Goths de repasser tranquillement le Danube avec leur butin, leurs captifs et la promesse d'un subside annuel payé en or. Mais ils avaient trouvé l'empire à la fois si faible et si riche, qu'il fallait compter revoir bientôt Kniva ou d'autres chefs. On parle en effet, pour la Pannonie, de nouveaux combats que le gouverneur Émilien, Maure d'origine, sut faire tourner à son avantage. Ces légers succès enflèrent le cœur de ses troupes dont le traité de Gallus avec les Goths avait humilié l'orgueil militaire. La distribution aux soldats de l'argent du tribut gothique acheva de les gagner, et ils proclamèrent leur général[4]. La peste, la famine désolaient les provinces, sans troubler la vie efféminée que l'empereur menait à Rome, et les peuples le rendaient respon-

1. Il n'est pas possible que cette armée ait, du fond de la Mœsie, attendu que le sénat lui ait donné un empereur, comme le dit Aurelius Victor : ....*hæc ubi patres comperere.... decernunt.* — 2. C. Vibius Trebonianus Gallus, né en 206, suivant Aurelius Victor; en 194, selon la *Chronique d'Alexandrie.* C'était peut-être un Africain, originaire de l'île de Meninx. — 3. Eckh., VII, 365. Après la mort d'Hostilianus, il fut fait auguste. (*Id.*, 566.) — 4. Vers la fin d'août 353 (Eckh., VII, 371).

sable de ces fléaux. Émilien pénétra sans obstacle en Italie[1], jusqu'à la ville de Terni, où il rencontra son adversaire. Une promesse d'argent faite aux soldats de Gallus décida leur défection. L'empereur fut tué avec son fils (février 254), et le vainqueur eut quelques jours de royauté.

Émilien[2] (254). — Ce vaniteux personnage promit au sénat de renouveler la gloire des grands règnes, de laisser aux Pères l'administration de la république, tandis que, prenant pour lui-même les travaux de la guerre, il irait chasser les barbares du Nord et de l'Est; déjà il se laissait représenter sur les médailles avec les attributs d'Hercule Victorieux et de Mars Vengeur.

Avant même la mort de Gallus, Valérien, que ce prince avait chargé d'amener à son secours les légions de la Gaule et de la Germanie, avait été, quelques mois auparavant (253), décoré par elles de la pourpre dans la Rætie. Rome eut donc un moment trois empereurs à la fois. La catastrophe de Terni en supprima un. Valérien n'eut pas besoin de combattre l'autre. Les soldats de son adversaire, se sentant les plus faibles et blessés peut-être des avances faites par leur prince au sénat, envoyèrent au nouvel auguste la tête d'Émilien. Le malheureux avait été égorgé près de Spolète, en un lieu qui, de cette catastrophe, garda le nom de Pont-Sanglant; il n'avait pas régné trois mois[3].

On trouve, pour cette année, un préfet de Rome qui avait été comte des domestiques, titre nouveau et réservé à un grand éclat. Déjà l'on a vu des ducs et des présidents : au grand conseil de guerre tenu à Byzance en 258, l'empereur en sera entouré[4]. Voici que l'ami du prince devient un fonctionnaire; un Clarus est dit *préfet* de l'Illyrie et des Gaules et, durant le principat qui commence,

1. A la fin de 253. Pour cette chronologie difficile à établir, j'ai suivi Eckhel qui en a savamment discuté les bases. — 2. M. Æmilius Æmilianus. (Or.-Henz., 5542.) — 3. Eutrope (IX, 6) dit qu'il fut tué *tertio mense*. — 4. Vopisc., *Aur.*, 13.

il y aura comme deux empires : celui d'Orient, où Valérien combattra; celui d'Occident, dont Gallien, son fils, sera l'auguste; les éléments de la réforme prochaine sont en préparation.

Valérien et Gallien (254-268). — Nous allons entrer dans la période dite des Trente Tyrans, c'est-à-dire dans la plus horrible confusion. Aussi irons-nous vite dans cette histoire, comme on presse le pas dans les lieux mal famés et dans les régions de la mal'aria.

Le désordre qui est dans l'État se retrouve dans les récits qui en parlent. La chronologie même est incertaine, parce que les princes se succèdent trop vite pour avoir le temps de frapper des monnaies qui fixent les dates. Ce que l'on voit bien, c'est que toute la barbarie se jette sur l'empire; que les Franks courent la Gaule; que les Alamans franchissent le Rhin; les Goths ou les Scythes, le Danube et l'Euxin; les Perses, le Tigre et l'Euphrate, et que la nature semble ne vouloir plus former d'homme qui soit capable de les arrêter, en rendant à l'empires a vigueur et sa discipline.

Valérien[1] était un citoyen honnête qui avait mérité d'être le censeur des autres, parce qu'il l'avait toujours été de lui-même; très-digne du second rang, mais non du premier. Il cherchait à soulager les peuples, écoutait les avis et avançait les gens de mérite; Claude, Aureolus Postume, Ingenuus, Aurélien, furent distingués par lui, et Probus lui dut ses premiers honneurs[2]. Mais la conduite des affaires demandait, à une époque aussi troublée, autre chose que de bonnes intentions : il fallait une intelligence nette et vive, de la fermeté, de la persévérance, et Valérien n'avait pas ces qualités-là. D'ailleurs il arrivait bien tard à l'empire : la vieillesse est l'âge du repos et

1. P. Licinius Valerianus et P. Licinius Egnatius Gallienus. Il était d'une vieille famille et âgé, peut-être, de soixante-trois ans. Sa première puissance tribunitienne, comptée du vivant de Gallus, est de l'année 253. (Eckh., VII, 376.) — 2. Treb. Poll., *Tyr. trig.*, 20; Vopisc., *Aur.*, 8, 9, 11-15; *Prob.*, 3-5

non celui de fonctions qui veulent la double énergie de l'âme et du corps[1].

Pour combattre Gallus, Émilien avait emmené en Italie les meilleures troupes de la Pannonie, tandis que, pour le secourir, Valérien y avait conduit l'élite des légions du Rhin. Les barbares, à qui cet affaiblissement des garnisons de la frontière n'avait pas échappé, tentèrent un nouvel assaut. Valérien reconnut qu'il ne pourrait répondre seul à tant de menaces : c'était sage. Mais, au lieu de prendre pour collègue quelque général vaillant et expérimenté, comme il s'en trouvait alors plusieurs dans l'armée romaine, il choisit son fils Gallien qui était trop jeune pour avoir de l'autorité, et trop efféminé pour la bien employer s'il l'avait eue[2]. Le père et le fils se partagèrent la défense. Valérien se chargea de l'Orient, Gallien de l'Occident (255); nous les verrons tous deux incapables de faire leur métier d'empereur.

Gallien était encore tout entier aux plaisirs, et il y passa sa vie. Son père avait peu de confiance dans ce grand enfant[3], et n'osa lui donner comme conseiller et comme guide Aurélien, dont la sévérité lui paraissait trop grande pour ce temps et surtout pour son fils. Il le confia à Postume, habile homme de guerre qu'il nomma duc de la frontière rhénane et gouverneur de la Gaule. Quoique les Romains tinssent encore leurs places fortes du Rhin, les maraudeurs franks trouvaient toujours sur l'immense étendue des frontières un point mal gardé par où ils se glissaient dans la province. Une fois la ligne des *castra* franchie[4], ils arrivaient au milieu de populations désarmées qu'épouvantait la vue de ces guerriers

1. Zosime est très-sévère pour Valérien (I, 29, 36). — 2. Toutes les monnaies de Gallien lui donnent le titre d'auguste; aucune, celui de césar. — 3. *Puer*. Le mot est dans une lettre citée par Vopiscus (*Aur.*, 9) et dont on a révoqué en doute l'authenticité, sans motifs suffisants. Il est vrai qu'Aurelius Victor donne trente-cinq ans à Gallien au temps de son avénement. — 4. Ils semblent être entrés en Gaule par la vallée de la Moselle, où l'on a trouvé beaucoup de monnaies de ce temps, qui furent sans doute enfouies à leur approche.

aux longues moustaches fauves, dont la francisque ne manquait jamais son but, et ils passaient fleuves et montagnes pour le plaisir de voir, de tuer et de « faire flamber » les cités et les villas. Les Pyrénées ne les arrêtèrent pas, ni le détroit d'Hercule; et les Maures virent avec effroi ces enfants d'un autre monde, dont les Vandales devaient leur révéler plus tard les instincts destructeurs. Entre les villes espagnoles pillées ou détruites par les Franks, Eusèbe nomme la grande cité de Tarragone[1], à qui un siècle et demi n'avait pas suffi pour effacer toutes les traces de cette dévastation. Ilerda, du temps d'Ausone, n'était qu'un monceau de décombres[2]; et au cinquième siècle, Orose parle de beaucoup de villes espagnoles encore en ruine. Si, comme nous le demandions en racontant le règne d'Auguste, l'empire avait su donner aux assemblées provinciales une sérieuse existence[3], si les milices communales que nous avons trouvées au premier siècle[4] avaient subsisté au troisième, l'Espagne aurait eu aisément raison de cette poignée de maraudeurs sans pitié. L'isolement des cités les empêcha d'organiser la défense commune.

Gallien s'inquiétait peu de ces malheurs : le soleil de l'Espagne et de l'Afrique, la civilisation dont le contact est mortel aux barbares, quand ils ne sont pas assez nombreux pour l'étouffer, devaient avoir raison de ces audacieux aventuriers. Il se contenta d'arrêter le gros de la nation sur le Rhin par une foule de petits combats et, finalement, en recourant au moyen si souvent employé d'acheter un chef barbare qui fît pour lui la police de la frontière; après quoi, il prit le titre de Germanique, et se fit représenter sur les monnaies domptant les deux fleuves du Mein et du Rhin, dont l'un couvrait la Gaule contre les Germains et l'autre ouvrait la Germanie aux

1. Eusèbe met la prise de Tarragone par les Francks en 263. Suivant Orose (VII, 22), ils seraient restés douze ans en Espagne, 256-268. — 2. A la fin du quatrième siècle. (*Ep.*, XXV, 5, 3.) — 3. T. III, p. 377 et suiv., et t. V, p. 215 et suiv. — 4. Voyez mon Mémoire sur les *tribuni militum a populo*.

invasions romaines[1]. Aurélien se distingua dans ces campagnes laborieuses. Il détruisit près de Mayence un corps frank, et l'on a conservé trois vers d'une chanson de ses soldats :

Mille, mille, mille, mille, mille decollavimus,
Mille Sarmatas, mille Francos occidimus,
Mille, mille, mille, mille, mille, Persas quærimus[2].

En 258, une insurrection des légions de Pannonie appela Gallien dans cette province : elle était à peine étouffée que les Alamans, ne trouvant pas jour à pénétrer dans la Gaule, bien gardée par Postume, se jetèrent sur l'Italie et arrivèrent jusqu'à Ravenne. Au temps d'Aurélien, ils se vantaient que quarante mille de leurs cavaliers s'étaient abreuvés dans le Pô et avaient saccagé une grande partie de la péninsule[3]. C'était la première fois depuis les Cimbres que les Germains touchaient, autrement qu'en captifs, le sol sacré de la vieille Italie, de la maîtresse du monde. Les Alpes n'étaient donc plus une infranchissable barrière, et la crainte des *tumultes* gaulois, que quatre siècles de victoires avaient dissipée, reparaissait. Rome fut dans l'épouvante. En l'absence des empereurs, le sénat prescrivit des levées et arma les citoyens : c'était le premier acte de virilité qu'il eût accompli depuis longtemps. Les Alamans, sans doute moins nombreux[4] qu'ils ne le prétendirent ensuite et déjà chargés de butin, reprirent en désordre la route des Alpes. Gallien eut le temps d'accourir de la Pannonie, et il en défit, près de Milan, quelques détachements (258 ou 259). Dans l'espoir de prévenir le retour de pareilles incursions, il pratiqua sur le Danube la politique qui paraissait réussir sur le Rhin, celle des

1. Eckh., VII, 385, 390-1. Postume fit graver des monnaies semblables. (*Id.*, 447.) — 2. Vopisc., *Aur.*, 6. La date de ce fait est incertaine. Tillemont le place trop tôt, en 242; car la lettre de Valérien au préfet de la ville (Vopisc., *Aur.*, 9), où l'empereur l'appelle *liberator Illyrici, Galliarum restitutor*, et fait allusion à des services considérables qui venaient de mettre Aurélien en lumière, est de 257. — 3. Dexippos, *Excerpta de Legat.* dans la Byzantine; Orose, VII, 22. — 4. Zonare dit trois cent mille; mais il ajoute que Gallien les battit avec dix mille hommes.

alliances achetées par des présents ou des honneurs : il épousa la fille d'un roi des Marcomans, Pipa, et la fit asseoir à côté de l'impératrice Cornelia Salonina. La blonde Germaine devint la favorite du prince et la maîtresse du palais, où Salonina se consola de ne conserver que de vains honneurs, en philosophant avec le chef de la nouvelle école d'Alexandrie[1].

Il faut sans doute rapporter à l'invasion des Alamans en Italie une importante loi de Gallien. L'ardeur belliqueuse que le sénat venait de montrer l'inquiéta. Un rescrit interdit aux pères conscrits le service militaire, et défense leur fut faite de paraître dans une armée ou dans un camp[2]. On a vu, au précédent chapitre, les effets de cette décision.

Les Marcomans et les Goths avec leurs alliés les Carpes, les Boranes et les Burgondes, infligeaient à l'Illyrie, à la Macédoine, à la Thrace et à la Grèce, les mêmes maux que les Franks à la Gaule et les Alamans à l'Italie : dans toutes ces provinces, des dévastations, des meurtres et une foule de petits combats dont on ne sait ni le lieu ni la date, mais où des généraux gagnèrent de la réputation, l'affection intéressée de quelques soldats et, plus tard, le dangereux honneur d'être, par eux, élevés à l'empire, ce qui était l'équivalent d'un arrêt de mort à bref délai. Un de ceux qui se signalèrent dans ces combats gardera pourtant la pourpre cinq années et sera un grand prince; je veux parler d'Aurélien[3]. Dans une lettre de 257 au préfet de Rome, Valérien l'appelle le libérateur de l'Illyrie, qu'il avait nettoyée de barbares. Ces hordes traînant à leur suite beaucoup de bétail, comme en Afrique nos colonnes expéditionnaires emmènent avec elles un troupeau,

1. Pipa, malgré l'amour de Gallien, ne fut qu'une concubine. Il ne reste d'elle ni une médaille ni une inscription, tandis que Salonina est toujours qualifiée d'*augusta*. — 2. Aur. Vict., 33; cf. *id.*, 37. — 3. Un autre, Valens, qu'on verra un moment empereur, paraît avoir fait lever aux Goths le siége de Thessalonique. Du moins, dans Ammien Marcellin (XXI, 16), il porte le surnom de *Thessalonicus*.

Aurélien put répartir entre plusieurs villes de Thrace quantité d'esclaves, de bœufs et de chevaux. Il envoya même à Rome, pour une villa de Valérien, cinq cents esclaves choisis, deux mille vaches, deux mille juments, dix mille brebis et quinze mille chèvres [1].

Invasion des Goths dans la Thrace et l'Asie Mineure. — Le cercle de barbarie qui enveloppait l'empire se resserrant de toutes parts, l'Asie avait, comme l'Europe, ses invasions.

Les garnisons des postes romains qu'on a vus établis le long des côtes méridionales de l'Euxin jusqu'à Sébastopolis [2] au pied du Caucase, avaient été affaiblies pour fournir des soldats aux continuelles révolutions de l'empire, et des séditions, que les Antonins auraient empêchées, mettaient le royaume du Bosphore à la discrétion de ses nouveaux voisins [3]. Les Cimmériens livrèrent leurs navires aux Goths, aux Alains, aux Hérules, et ces pirates improvisés se firent mener par les marins du Bosphore à travers « la mer inhospitalière » jusqu'aux côtes d'Asie. Ils s'emparèrent de Pithyus, puis de la grande cité de Trébizonde, où trois siècles de prospérité avaient entassé d'immenses richesses, qu'une nombreuse garnison ne sut pas défendre [4].

Le bruit de cette importante capture excita l'ardeur des Goths du Danube. Ils forcèrent leurs prisonniers

1. Vopisc., *Aur.*, 10. — 2. Voy. tome IV, p. 328 et suiv. — 3. Zosime, Tillemont et des modernes disent que la race royale s'éteignit alors dans cet État; les médailles, au contraire, montrent pour cette époque des rois du Bosphore, qui mettent au revers de leurs monnaies la tête de l'empereur régnant : Decius, Gallus, Volusianus, Hostilianus, Æmilianus, Gallienus, Odenath, Probus, etc. Cf. Eckh., III, p. 306, et Cary, *Hist. des rois du Bosph.*, p. 76-8. Mais ces rois étaient maintenant à la discrétion des barbares, leurs voisins. Ainsi une lacune de plusieurs années dans les médailles de Rhescuporis IV annonce des troubles dont un usurpateur barbare, Ininthimevus, profita. Pharéansès, qui semble n'avoir régné que peu de temps vers 253, a encore un nom d'une physionomie douteuse. Un Rhescuporis VII régna de 254 à 266 et probablement plus longtemps. (*Trésor de numismatique*, p. 63.) — 4. Il y eut deux expéditions : la première, qui échoua, peut-être en 255; la seconde, qui réussit, en 257. (Zosime, I, 32-3.)

romains à construire des embarcations, sur lesquelles ils longèrent la côte, tandis que le gros de l'armée d'invasion franchissait le fleuve, traversait sans être inquiété toute la Thrace et, arrivé près de Byzance, trouvait dans ces parages quantité de pêcheurs, qui consentirent à prêter leurs barques sans doute pour une part du butin. « De Chalcédoine jusqu'au temple qui s'élevait à l'entrée du Bosphore de Thrace », il y avait des forces plus considérables que celles des barbares ; mais les Romains, saisis d'épouvante, s'enfuirent, et Chalcédoine, Nicomédie, la future capitale de Dioclétien, Nicée, Cius, Apamée, Pruse, tombèrent au pouvoir des Goths. Cyzique échappa, parce qu'ils ne purent franchir le Rhyndacus grossi par les pluies[1]. Toute la Bithynie fut mise à sac, sans que les légions romaines osassent nulle part attendre l'ennemi. Les populations fuyaient dans une indicible épouvante, et beaucoup de ces malheureux, parmi lesquels nous sommes forcés de compter des chrétiens[2], profitaient de cette immense désorganisation pour piller à leur tour (commencement de 258). Nos pauvres Jacques au moyen âge, obéissant aussi, en face de pareils maux, à un désespoir farouche, disaient : « Le diable est déchaîné, faisons du pis que nous pourrons. » Au bout d'un siècle et demi, on reconnaissait aux ruines laissées derrière eux par les Goths le chemin qu'ils avaient suivi. Ils rapportèrent en leur pays, dit Zosime, un butin immense, et « ils rendirent de grands honneurs à Chrysogonos, qui leur avait conseillé cette expédition[3]. »

L'année précédente, Valérien avait tenu à Byzance un grand conseil de guerre, en présence des officiers du palais et de l'armée. Nous avons l'ordre des préséances dans cette assemblée, et nous le donnons pour montrer les dignités nouvelles qui s'établissaient. A la droite du prince

1. Orose, VII, 22. — 2. Voy. p. 314. — 3. Zosime ne dit pas quel était ce Chrysogonos, mais on voit que ces barbares n'étaient pas assez barbares pour ne pas savoir tirer parti des traîtres et recueillir les informations nécessaires au succès de leurs expéditions.

étaient assis un des consuls ordinaires, le préfet du prétoire et le gouverneur de l'Orient; à sa gauche, le duc de la frontière scythique, le préfet d'Égypte, le duc de la frontière orientale, le préfet de l'annone en Orient, le duc de l'Illyricum et de la Thrace, enfin celui de la frontière rætique. L'inepte chroniqueur qui avait pu lire le procès-verbal de cette séance ne nous fait pas connaître les graves délibérations dont elle fut remplie : il se contente de dire que Valérien y décerna d'éclatants éloges à Aurélien pour de récents succès, en Illyrie, sur des bandes gothiques et sarmates[1].

Où était le vainqueur des Franks et des Goths au moment des désastres qu'on vient de raconter? Sans doute à Antioche avec Valérien. Ce prince ne fit rien pour prévenir ou arrêter les malheurs dont la Bithynie venait de souffrir. Il envoya seulement un général à Byzance, afin de garder ce point important. Mais les Goths ne songeaient pas encore à faire un établissement fixe dans l'empire, et leur retraite fut sans doute déterminée moins par l'approche de l'empereur qui s'avança jusqu'en Cappadoce, que par le désir de mettre en sûreté, avant la saison orageuse[2], le butin chargé sur leurs navires et dont la richesse dépassait toutes leurs espérances[3].

Invasion des Perses en Syrie. — L'invasion gothique se rattachait probablement à une autre invasion qui sembla devoir chasser les Romains de l'Asie, celle de Sapor. Du moins, on a vu les barbares porter leurs premiers coups sur les villes où aboutissaient les routes d'Arménie, dont

1. Vopisc., *Aur.*, 13. Valérien lui donna alors, non pas le consulat, comme le dit Vopiscus, mais les ornements consulaires. Les inscriptions et les médailles prouvent qu'Aurélien fut consul pour la première fois en 271. Voy. Eckhel, VII, p. 479. — 2. Les anciens n'aimaient pas à s'aventurer sur l'Euxin avant le mois de mai et après celui de septembre. — 3. Sozomène (*Hist. eccl.*, II, 6) et Philostorge (*Hist. eccl.*, II, 5) disent que parmi les captifs se trouvèrent des prêtres qui convertirent une grande quantité de barbares des bords du Danube et du Rhin. L'œuvre de conversion commença peut-être dès cette époque, mais petitement. Il n'y eut pas de chrétiens, avant Clovis, parmi les Franks que Sozomène semble désigner, et les Alamans se sont convertis plus tard.

les Perses s'emparaient à cette heure, et, en venant occuper la Cappadoce, Valérien semble avoir voulu se placer entre les deux alliés.

Si l'on croyait que c'est prêter à ces barbares des combinaisons trop vastes, nous rappellerions les émissaires envoyés par les Daces aux Arsacides, sous le règne de Trajan. Il ne fallait pas aux Amales de grands efforts d'intelligence politique pour comprendre et suivre la tradition de Décébale[1].

Sapor avait fait assassiner le roi d'Arménie, Chosroës[2], qu'il remplaça par un de ses partisans. Durant plus d'un quart de siècle, ce pays fut comme une province persane à l'extrême douleur de ses habitants, car les Perses persécutaient tous ceux qui tenaient aux coutumes nationales; ils abattaient les édifices du culte public, les temples du Soleil et de la Lune; et le feu sacré d'Ormuzd, allumé sur les pyrés, rappelait sans cesse le triomphe d'une race et d'une religion ennemies[3]. C'était donc encore un boulevard de l'empire et un des meilleurs qui tombait.

La possession de l'Arménie rendait, en effet, facile pour les Perses la conquête de la Mésopotamie; Sapor prit les fortes places de Nisibe et de Carrhes, et, guidé en Syrie par le traître Cyriadès, qui rêvait l'empire[4], il entra au printemps de 255 dans Antioche, où sa colère frappa les monuments et les hommes[5]. La situation était donc très-menaçante, et elle était due à ceux qui, en moins de quarante années, avaient provoqué ou accompli dix révolutions militaires.

1. Voy. t. IV, p. 297. Pline avait arrêté en Bithynie un émissaire de Décébale à Chosroës. Sous Marc-Aurèle, la puissante ligue marcomannique se forme en 165, peu de temps après les grands succès de Vologèse sur l'Arménie et sur les légions syriennes. (*Ibid.*, p. 438.) — 2. Le fils de Chosroës, Tiridate, fut sauvé par les satrapes, qui l'envoyèrent à Rome; en 286, Dioclétien le ramena sur le trône de ses pères. (Moïse de Khor., *Hist. Armeniaca*, II, 69-75.) — 3. D'après les paroles de Moïse de Khorène, on devrait placer cet événement en 259, mais il est certainement antérieur de plusieurs années. — 4. Treb. Poll., *Tyr. Trig.*, 1. — 5. Peut-être en 256. La *Chronique* d'Eusèbe met cet événement en 258; il est impossible de fixer exactement la chronologie de cette époque.

Les Romains, restés maîtres d'Édesse, barraient à l'armée persane une des routes de l'Asie Mineure, et les Pyles Ciliciennes, sans doute alors bien gardées, fermaient l'autre. Sapor, avec sa mauvaise infanterie [1], n'était point capable de forcer le passage des montagnes. Il ne pouvait donc empêcher une armée romaine de descendre en Syrie; Valérien, en effet, rentra sans combat dans Antioche. L'apparition des Goths en Bithynie l'obligea de retourner dans l'Asie Mineure, « où il ne fit rien, dit Zosime, que d'incommoder les peuples par son passage. » Leur retraite lui permit de quitter enfin la Cappadoce et de marcher sur Édesse qui, bloquée depuis plusieurs années, tenait toujours. Mais la peste avait décimé ses troupes. Une défaite qu'il éprouva et les clameurs de l'armée le décidèrent à traiter. Sapor ayant refusé de recevoir ses envoyés, il lui demanda une entrevue personnelle : c'était renouveler la faute de Crassus. Quand l'astucieux barbare vit l'empereur venir à lui mal accompagné, il le fit enlever par sa cavalerie et le retint prisonnier (260) [2]. Cette captivité dura pour Valérien six années avec d'indignes outrages, et, après sa mort [3], sa peau tannée, empaillée et teinte en rouge, fut suspendue à la voûte du principal temple de Perse où elle resta plusieurs siècles [4]. Les rochers de Nakshi-Roustan et de Schahpûr ont gardé le souvenir de cette grande humiliation romaine, et les cavaliers qu'on y voit, foulant des légionnaires aux pieds de leurs chevaux, ont peut-être donné naissance à la légende

1. Sur l'infanterie persane, voy. Amm. Marc., XXIII, 6. — 2. C'est le récit de Zosime (I, 3). Zonare (XII, 23) parle d'un combat et d'une défaite. Il ajoute qu'on gardait aussi le souvenir d'une révolte de l'armée qui aurait forcé Valérien à se réfugier près de Sapor, πρὸς τὸν Σαπώρην κατέφυγεν. — 3. Agathias dit même qu'il fut écorché vif. — 4. Quelle est, dans ce récit, la part de la légende et celle de la vérité? On ne saurait le dire. Mais une lettre de Constantin à un autre Sapor, citée par Eusèbe (*Vita Const.*, IV, 11), et les paroles de Galère à Narsès, rapportées par Pierre le Patrice (*Excerpta de Legat.*, dans la Byzantine), attestent que Valérien a certainement subi la plus humiliante des captivités; elle dura, selon la *Chronique d'Alexandrie*, jusqu'en 269. Mais Treb. Pollion (*Tyr. trig.*, 14) met la mort de Valérien avant celle d'Odenath, par conséquent en 266 ....*iratum fuisse reipublicæ deum credo, qui, interfecto Valeriano, noluit Odenatum reservari.*

qui raconte que Sapor se servait de l'empereur romain comme d'un marchepied pour monter à cheval[1].

Sapor profita de la consternation jetée dans l'armée romaine par cet événement pour essayer de prendre l'empire après l'empereur. Un jour que les habitants d'Antioche regardaient au théâtre le jeu des mimes, un de ceux-ci s'écria tout à coup : « Je rêve, ou voici les Perses; » quelques instants après, les flèches tombaient au milieu de la foule, et la ville, qui se relevait de ses ruines, était de nouveau saccagée[2]. L'épouvante gagna encore une fois toutes ces provinces. On prétendit qu'Émèse avait été sauvée par son dieu[3]. Sans doute le gros des forces persanes était dans le nord de la province, et il n'arriva du côté de la ville sainte qu'un détachement auquel il fut facile de résister; ou bien Sapor, par politique, respecta un temple, objet de la vénération des peuples de cette région.

Toute l'attention des Perses se tournait vers l'Asie Mineure; elle conquise, le reste tombait de soi-même. Ils franchirent, sans y trouver de résistance, les passes de Cilicie, prirent la grande ville de Tarse et assiégèrent la capitale de la Cappadoce, Césarée, à laquelle on donne, pour ce temps-là, quatre cent mille habitants. Elle résista longtemps, jusqu'à ce qu'un prisonnier, pour échapper aux tortures qu'on lui infligeait, indiqua un endroit mal gardé, par où les assiégeants entrèrent de nuit dans la place. Ils avaient ordre de saisir vivant le brave Démosthène, qui avait dirigé la défense; mais, monté sur un vigoureux cheval, il se précipita au milieu d'eux, en tua plusieurs et se fit jour[4]. Deux années plus tôt, les Perses auraient pu, de la Cappadoce, donner la main aux Goths, maîtres de la Bithynie. Mais cette assis-

1. Le bas-relief de Darabgerd montre Sapor foulant aux pieds de son cheval un homme renversé, sur la tête duquel on a cru voir un reste de couronne de laurier. (Flandin, *Perse ancienne*, pl. xxxiii.) Mais c'était un symbole de victoire fort usité chez les Perses, et l'on ne saurait en conclure que cette sculpture représentât une action réelle. — 2. Amm. Marc., XXIII, 5. — 3. Jean Malalas. — 4. Zonare, XII, 23.

tance des barbares du Nord n'était même pas nécessaire aux barbares du Sud, pour atteindre la Propontide et la mer des Cyclades. L'épouvante les précédait. « Ils se seraient, dit Zosime, rendus facilement maîtres de toute l'Asie, s'ils n'eussent été pressés d'aller jouir chez eux de leur victoire et d'y porter leur butin[1]. » Après leur départ, les Syriens se vengèrent du traître Cyriadès[2], qui avait pris le titre d'auguste : ils le brûlèrent vivant.

On dit que Sapor ayant annoncé sa victoire à tous les peuples voisins ou alliés, ceux-ci, effrayés de ce grand triomphe, cachèrent leurs craintes sous des conseils de modération philosophique qu'ils lui envoyèrent en réponse[3]. Le fils de Valérien n'eut pas besoin des consolations de la sagesse pour calmer une douleur qu'il n'éprouvait pas. « Je savais bien, dit-il, que mon père était mortel : d'ailleurs, il est tombé en homme de cœur ; » et il en fit un dieu. On pardonnerait peut-être ces paroles à Gallien, s'il les avait fait suivre d'actes énergiques pour venger son père et l'empire; mais ce prétendu stoïcisme n'était qu'une lâcheté impie.

Persécution de l'Église sous Valérien. — Le règne de Valérien est marqué par la plus cruelle persécution que l'Église eût encore soufferte. En voyant les barbares menacer le cœur de l'Italie et ravager les deux tiers de l'empire, la colère des païens se tourna contre ce peuple étranger, qui vivait au milieu d'eux, indifférent à leurs douleurs et refusant de s'armer contre l'ennemi public. Comme si les empereurs étaient entrés à regret dans cette voie, leurs premières lettres interdirent seulement les assemblées des chrétiens et l'entrée des cimetières; elles ne contraignaient personne à renoncer au Christ, mais obligeaient tout le monde à se conformer aux céré-

1. Ammien Marcellin (XXIII, 5) parle aussi de cette retraite précipitée. — 2. Ou Mariadès. Cf. *Fragm. hist. Græc.*, t. IV, p. 192 (Didot). — 3. Ces lettres ont été évidemment fabriquées, car les archives de la Perse n'ont pas été ouvertes aux écrivains de l'*Histoire Auguste*.

monies romaines, ce qui, au fond, eût été l'équivalent de l'apostasie; enfin elles ne punissaient encore les contrevenants que de l'exil. Les actes de Cyprien montrent cette première phase de la persécution, qui semble n'avoir pas frappé en dehors du clergé.

« Sous le quatrième consulat de l'empereur Valérien et le troisième de Gallien, le 3 des calendes de septembre (30 août 257), dans la salle d'audience à Carthage, le proconsul Paternus a dit à l'évêque Cyprien : « Les très-« saints empereurs Valérien et Gallien ont daigné m'a-« dresser des lettres où ils ordonnent à quiconque ne « professe pas la religion des Romains d'en observer sans « délai toutes les cérémonies. Je vous ai donc fait citer « pour connaître vos intentions : qu'avez-vous à répon-« dre? » L'évêque Cyprien a dit : « Je suis chrétien et « évêque; je ne connais d'autre Dieu que le Dieu unique « et véritable qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout « ce qu'ils renferment. C'est ce Dieu que nous servons, « nous chrétiens; c'est lui que nous prions nuit et jour, « pour nous-mêmes et pour tous les hommes, en particu-« lier pour le salut des empereurs. » Le proconsul Paternus a dit : « Persistez-vous dans cette résolution? » L'évêque Cyprien a répondu : « La bonne volonté qui a « une fois connu Dieu, ne change pas. » Le proconsul Paternus a dit : « Vous pouvez donc vous disposer à partir « en exil pour la ville de Curubis : ainsi l'ordonnent Valé-« rien et Gallien. » L'évêque Cyprien a dit : « Je suis tout « prêt à partir. » Le proconsul Paternus a dit : « Les « ordres que j'ai reçus ne concernent pas seulement les « évêques, mais encore les prêtres. Je veux donc savoir « de vous le nom des prêtres établis en cette ville. » L'évêque Cyprien a répondu : « Vos lois ont sagement et « utilement proscrit la délation : je ne puis donc vous « faire connaître ni vous déférer ceux dont vous me « parlez ; vous les trouverez dans les villes où ils demeu-« rent. » Le proconsul Paternus a dit : « Je veux qu'ils se « présentent aujourd'hui même dans ce lieu. » Cyprien a

dit : « La discipline leur défend de se livrer eux-mêmes, « et, en cela, vous ne sauriez improuver leur conduite: « mais faites-les chercher, vous les trouverez. » Le proconsul Paternus a dit : « N'ayez pas peur, je saurai « les trouver. » Puis il a ajouté : « Les empereurs inter- « disent également les réunions dans n'importe quel lieu « et l'entrée des cimetières. Quiconque violera cette sage « défense sera puni de mort. » L'évêque Cyprien a répondu : « Faites ce qui vous est ordonné[1]. »

Le successeur de Paternus leva la sentence d'exil portée contre Cyprien et lui permit de résider aux portes de Carthage, dans une maison qui appartenait à l'évêque. Mais les calamités de l'empire augmentaient. Des princes qui ne savaient pas s'aider eux-mêmes crurent obtenir l'assistance du ciel en vengeant leurs dieux. Au milieu de l'année 258, Valérien envoya au sénat le rescrit suivant :

« Les évêques, les prêtres et les diacres seront punis de mort; les sénateurs, dignitaires et chevaliers, dégradés et dépouillés de leurs biens. S'ils persévèrent, la mort. Les femmes de condition seront bannies; les affranchis du palais, envoyés comme esclaves sur les domaines de l'empereur[2]. »

Nous rapporterons encore le dernier interrogatoire de Cyprien, qui montre la procédure suivie partout contre les martyrs :

« Le proconsul Galerius Maximus a dit à Cyprien : « Vous êtes Thascius Cyprianus? » L'évêque a répondu :

1. Freppel, *Saint Cyprien*, p. 477-78, d'après les actes proconsulaires du martyre de saint Cyprien. Denys, évêque d'Alexandrie, ne fut aussi qu'exilé dans le désert de Libye, à trois journées de Paretonium. (Eus., *Hist. eccl.*, VII, 11.) Interrogé par le préfet d'Égypte, il avait fait la réponse fameuse par laquelle le lien social peut être toujours brisé : « Il faut obéir à Dieu « plutôt qu'aux hommes » (id., *ibid.*), c'est-à-dire à ses idées personnelles, et non pas à la loi commune. Dans le cas des chrétiens, l'État avait tort, et leur résistance était légitime; mais la formule était dangereuse, car elle ne servira pas toujours à sauvegarder des droits qui doivent être toujours sacrés, ceux de la conscience. — 2. S. Cypr., *Ep.* 82, *à Successus*. L'édit de Valérien s'y trouve.

« Je le suis. » Le proconsul a dit : « Vous êtes le pape « de ces hommes sacriléges? — Je le suis. — Les très-« saints empereurs vous ordonnent de sacrifier aux « dieux. — Je ne le ferai point. — Consultez-vous. — « Faites ce qui vous est ordonné ; dans une chose si juste, « il n'y a pas à délibérer. » Galerius Maximus, après avoir pris l'avis de son conseil, s'est exprimé en ces termes : « Depuis longtemps vous vivez dans des sentiments sa-« criléges; vous avez fait entrer beaucoup d'hommes dans « cette conspiration impie, vous mettant ainsi en hosti-« lité avec les dieux de Rome et les lois religieuses, sans « que les pieux et très-saints princes Valérien et Gallien « auguste, et le très-illustre Valérien césar, aient pu « vous ramener à la pratique de leurs cérémonies. Voilà « pourquoi, étant l'auteur des forfaits les plus noirs et le « porte-étendard de la secte, vous servirez d'exemple à « ceux que vous vous êtes agrégés par vos manœuvres « criminelles; votre sang sera la sanction de la loi. » Cela dit, il a pris des tablettes pour y écrire cette sentence qu'il a lue à haute voix : « Nous condamnons « Thascius Cyprianus à être décapité. » L'évêque a dit : « Dieu soit loué[1]! » Les gardes l'emmenèrent. Arrivé au lieu du supplice, Cyprien ôta son manteau, s'agenouilla et pria quelque temps. Puis il donna sa dalmatique aux diacres, se banda les yeux et commanda aux siens de remettre après sa mort vingt-cinq pièces d'or au bourreau. Autour de lui les frères étendaient des linges pour recueillir le sang du martyr. L'exécuteur tremblait en frappant le coup mortel: tous les païens auraient dû trembler comme lui devant ces morts triomphantes (14 sept. 258).

Cyprien était parmi les privilégiés : il avait la fin la moins cruelle; mais d'autres étaient brûlés vifs, comme l'évêque de Tarragone, ou jetés aux bêtes. Rome paya largement la dette du sang : le pape, saint Sixte, fut frappé un des premiers; dans toutes les chrétientés,

1. Freppel, *Saint Cyprien*, p. 490-491, d'après les actes proconsulaires du martyre de saint Cyprien.

beaucoup de prêtres, de diacres et de fidèles, même des femmes, périrent[1].

L'empire se déchirait de ses mains, comme si ce n'était pas assez pour sa ruine, de la peste, de la famine et des barbares qui paraissaient aux chrétiens « avoir été déchaînés par Dieu, pour ce jour de colère[2] ».

Gallien eut un mérite : il comprit que cette persécution était inique autant qu'inutile, et, dès qu'il fut seul maître, il ordonna de rendre aux chrétiens leurs cimetières, leurs biens et la liberté de leur culte[3]. C'était une guerre de moins dans l'empire. Malheureusement il en restait bien d'autres.

Odenath; défaite de Sapor. — Lorsque l'imprudence de Valérien avait livré la Syrie aux Perses, il se trouvait en Orient deux hommes renommés pour leurs talents militaires : Macrien, le principal lieutenant de l'empereur captif, et Balista, ancien préfet du prétoire. Ils réunirent les débris de l'armée d'Édesse et cherchèrent, à Samosate, dans l'angle étroit que forme le mont Amanus et l'Euphrate, au nord de la Commagène, une retraite qu'il fût aisé de défendre[4]. Peu à peu, le cœur revint aux Romains. Balista gagna les côtes de la mer de Chypre, y réunit une flottille, où il mit quelques troupes, et fit çà et là, en Cilicie, des descentes heureuses. Comme les Perses, dans l'orgueil de leur triomphe, dédaignaient toute prudence, il surprit plusieurs fois leurs bandes et en tua beaucoup.

Mais la meilleure assistance vint d'un côté où l'empire ne l'attendait pas. Il a déjà été souvent question dans cette histoire de Palmyre, de ses richesses, de sa nombreuse population et d'une famille qui y avait pris le premier rang, celle des Odenath[5]. Les Palmyréens avaient besoin pour leur commerce de l'amitié de Sapor.

1. Pour le détail de cette persécution, voy. Tillem., III, p. 415-440. — 2. Orose, VII, 22. — 3. Eus., *Hist. eccl.*, VII, 13. — 4. *Fragm. hist. Græc.*, t. IV, p. 193 (Didot). — 5. Tome IV, p. 366, et ci-dessus, p. 66 et suiv.

Ils lui envoyèrent des ambassadeurs avec de riches présents, pour solliciter son amitié. Le roi fit jeter les cadeaux au fleuve, déchira la lettre que les députés lui avaient remise et exigea une absolue soumission[1]. Palmyre avait alors comme chef, ou prince de son sénat, un homme intelligent et résolu, très-riche et très-influent, Septimius Odenath. Dans les moments de crise, les hommes supérieurs prennent naturellement leur place. Odenath persuada à ses compatriotes qu'on ne répondait que par la guerre à des insultes qui étaient une menace certaine pour leur indépendance, et cette guerre, il l'organisa aussitôt d'une manière formidable. Les caravanes avaient fait la fortune de Palmyre. Pour les conduire, elle avait dû s'entendre avec les Arabes du désert de Syrie, qui tous, de l'Oronte au Pasitigre, étaient dans ses intérêts. Odenath rappela à leurs scheiks la destruction de la ville arabe d'Atra par Sapor; il montra leur liberté, leurs richesses perdues, si l'orgueilleux prince chassait les Romains de l'Asie. L'Arabe a deux passions : la religion et le commerce. Mahomet ne lui avait pas encore donné l'une, mais l'autre avait été singulièrement développée par les profits que les denrées qui s'échangeaient entre les deux empires laissaient aux mains des convoyeurs. Ils accoururent en foule autour du « prince de Palmyre », et nous allons les voir élever un premier empire arabe.

Palmyre avait une garnison romaine permanente; cette troupe servit de noyau à la nouvelle armée. Les fugitifs épars dans la Syrie s'y rallièrent, et Odenath y joignit ses Arabes. Les succès de Balista avaient compromis la situation des Perses en Syrie, leur ligne de retraite était menacée au sud par les armements de Palmyre, au nord par la garnison d'Édesse, que les troupes de Samosate venaient sans doute de rejoindre, et, sur cette terre trop romaine, l'inquiétude commençait à les prendre. Sapor

1. Pierre le Patr., *Excerpta de Legat.*, 2.

les ramena vers l'Euphrate, en laissant derrière lui beaucoup des siens surpris par une soudaine attaque d'Odenath. Arrivés sur la rive droite du fleuve, les Perses s'embrassaient, se croyant sauvés; mais il leur fallut encore, dit Zonare, acheter la liberté du passage, en livrant à l'armée d'Édesse ce qui leur restait de l'or syrien[1]: et puis Odenath les suivait. Dans ces déserts, il se produit aussi des avalanches d'hommes. Attirés par l'appât du carnage et du butin, les nomades accourent de tous les points de l'horizon, et de puissantes armées sortent de la solitude. Odenath, que Balista vint rejoindre, se trouva assez fort pour entreprendre de reconquérir la Mésopotamie, à quoi il réussit, et pour oser suivre jusqu'à Ctésiphon les traces de Trajan et de Septime Sévère[2]. Dans une bataille, il enleva une partie des trésors et des femmes de Sapor. C'était la sanglante réponse des Palmyréens au grand roi.

Leur prince n'avait pu délivrer Valérien; mais il envoya à Rome des satrapes captifs, et Gallien, oublieux de son père, célébra par un triomphe cette victoire que les légions avaient laissé gagner par des Bédouins.

De cette expédition, Odenath revenait trop grand pour rester simple particulier. Les Arabes le proclamèrent roi, et Gallien, en vue de s'attacher un serviteur si utile, le nomma chef des forces impériales dans cette partie de l'Orient, *αὐτοκράτωρ* ou *imperator* (commencement de 262). Plus tard, après de nouveaux services, il lui reconnut le titre d'auguste, et le fils des clients de Sévère prit rang parmi les empereurs de Rome[3].

1. Pierre le Patr., *Exc. de Leg.*, 10. — 2. Eutr., IX, 10, 11; Malalas, XII, p. 297; Zon., XII, 23. — 3. M. de Vogüé (*Inscr. sém.*, p. 29 et suiv.) ne croit pas qu'Odenath ait porté le titre d'auguste. Mais, comme le remarque M. Waddington (*Inscr. de Syrie*, p. 601), « à Palmyre, on ne se piquait pas de traduire très-exactement les noms des fonctions romaines », et comme Zénobie est appelée dans une inscription *σεβαστή* ou *augusta*, on peut en conclure que ce titre lui était donné comme veuve d'un *σεβαστός*.

CHAPITRE LXXII.

LES EMPEREURS PROVINCIAUX (260-268).

PROGRÈS DE LA DÉSORGANISATION INTÉRIEURE.

Les empereurs provinciaux. — Ceux qu'on a appelés par un souvenir d'Athènes « les trente tyrans » n'étaient ni trente ni tyrans. De la captivité de Valérien à la mort de son fils, on compte dix-huit généraux qui furent proclamés empereurs[1] par leurs troupes, comme l'avaient été tous les princes depuis les Antonins, et il ne leur a manqué que le succès pour prendre place légalement parmi les maîtres du monde romain. Un seul, Calpurnius Pison, était de haute noblesse[2]; un autre, Tetricus, de condition sénatoriale; le reste, d'obscure origine. D'ailleurs, ces usurpateurs prétendus ne furent ni pires ni meilleurs que les princes portés au catalogue officiel; plusieurs montrèrent de l'habileté et rendirent des services; tous enfin étaient légitimes, aussi bien que Septime Sévère l'avait été. L'empire, c'est-à-dire l'union pour la commune défense, semblait n'exister plus, depuis qu'un des empereurs était captif à Ctésiphon, que l'autre s'oubliait dans les plaisirs, et que les barbares couraient les provinces. Sous le coup de la nécessité,

1. On arrivera à vingt-neuf césars ou augustes égorgés en moins de douze ans, si l'on compte les fils d'empereurs à qui leurs pères avaient donné la pourpre. — 2. On le croyait du moins, mais on ne peut prouver qu'il fût de cette illustre famille des Pisons, qu'Horace appelait le *Pompilius sanguis Ars poet.*, 292), parce qu'ils prétendaient descendre de Numa. On n'est même pas sûr que Pison ait pris la pourpre. (Voy. p. 352, n. 2.

le patriotisme se réveilla, et, puisqu'on n'avait rien à attendre de Rome, on demanda tout à soi-même. Les légions formaient la garnison permanente des provinces et restaient habituellement fort longtemps dans les mêmes lieux : la *III*e *Augusta* occupa la Numidie durant trois siècles. Il en résultait d'étroites relations entre l'armée et le pays. Le soldat s'y mariait, la légion s'y recrutait, et les troupes prenaient les mœurs, les croyances du milieu où elles habitaient. Nous avons eu mainte occasion de montrer que la différence entre les armées gauloises et syriennes, par exemple, répondait à la différence des deux régions. Peu à peu ces liens multiples avaient fait des légionnaires, comme les représentants de ceux dont ils étaient les défenseurs obligés, et, durant l'éclipse de l'empire unitaire, l'intérêt provincial se personnifia en des empereurs provinciaux. Presque dans le même temps, la Gaule, l'Illyrie, la Mœsie, la Pannonie, la Grèce et la Thessalie proclamèrent leurs gouverneurs, et les peuples étaient si bien d'accord avec les soldats qu'ils partagèrent leur fortune. Là où Gallien put renverser un de ses rivaux, les civils eurent autant à souffrir que les militaires : il fit décimer les légions; mais les villes furent, comme les camps, remplies de carnage[1].

Les empereurs gaulois. — Le plus remarquable de ces empereurs qu'on a improprement appelés des tyrans, est Postume[2]. Il était de très-basse condition[3], mais de grand cœur et très-populaire dans les Gaules, où il était né et dont il avait garanti la sécurité. Lorsque Gallien quitta le pays en 258, il laissa son fils Saloninus à Cologne, avec le titre de césar, sous la garde, non pas du gouverneur de la Gaule, mais du tribun Silvanus. Postume fut blessé de cette marque de défiance. Un jour qu'il avait partagé entre ses soldats un riche butin repris

1. Treb. Poll., *Tyr. trig.*, 8. — 2. M. Cassianius Latinius Postumus (*C. I. L.*, II, 4943). — 3. *Obscurissime natus* (Eutr., IX, 9).

aux Franks, Silvanus revendiqua ces dépouilles comme appartenant au césar. Quand Postume fit connaître cet ordre, les soldats, plutôt que de rendre ce qu'ils avaient reçu et sans doute déjà dépensé, arrachèrent de leurs enseignes les images des princes et proclamèrent leur chef (258). Il les amena devant Cologne, se fit livrer, après un long blocus, le césar avec son conseiller et les mit tous deux à mort[1]. Les peuples et les armées des Gaules, de la Bretagne et de l'Espagne prêtèrent serment au nouvel auguste[2]. Ce n'était pas un empire gaulois, espagnol et breton qui se formait; personne ne songeait encore à rompre avec Rome : on ne rompait qu'avec Gallien, et, pour se défendre, on s'unissait sous un glorieux soldat. Trèves fut sa capitale ; il y réunit un sénat, qui lui décerna tous les titres que les princes recevaient au bord du Tibre; mais, sur ses monnaies, la seule histoire que nous ayons de lui[3], il conserva l'image de la Ville éternelle, *Roma æterna.*

Sous la pourpre, il garda sa casaque militaire. Il empêcha les Alamans d'entrer en Gaule, fit reculer les Franks en construisant, sur la rive droite du Rhin, des châteaux forts, qui commandèrent les passages, et sa flotte purgea la mer britannique des pirates saxons. Une de ses médailles, *Neptuno reduci*, indique qu'il avait dirigé lui-même cette expédition[4]; une autre atteste ses efforts pour éloigner la peste de ses troupes et de ses provinces[5]. Des succès, que nous ne connaissons pas, lui méritèrent

1. Eckhel (VII, p. 391 et 438) met la reddition de Cologne en 259. — L'*Histoire Auguste* (*Tyr. trig.*, 3) donne à Postume un fils que Valérien avait nommé tribun des Voconces, et que son père aurait pris pour collègue; mais, quoique nous possédions une grande quantité de médailles de Postume, aucune ne donne à penser que son fils, qui n'avait que des goûts littéraires, ait été fait césar, puis auguste, et l'adoption de Victorinus confirme ces doutes. (Eckh., VII, 447, et de Witte, *Revue de Numism.*, t. IV, 1859.) — 2. Bréquigny, *Hist. de Post.*, p. 356, au t. XXX des *Mém. de l'Acad. des B. L.* Cette opinion s'appuie, il est vrai, sur deux lectures douteuses de légendes monétaires qui paraissent être d'une autre époque ; mais elle a pour elle la vraisemblance. (Eckh., VII, 442.) — 3. M. de Witte les a réunies dans un savant livre. — 4. Mionnet, II, 61, 68. — 5. *Salus exercitus* (Ibid., 64).

ces salutations impériales que, depuis Caracalla, les médailles ne nous montraient plus et le surnom de *Germanicus maximus*[1]. Des monnaies de l'année 262 lui donnent ces titres pour la cinquième fois, et représentent les unes la Victoire couronnant l'empereur des Gaules, les autres un trophée s'élevant entre deux captifs jetés à terre. Après avoir fait sentir sa force aux Franks, il sut les attirer dans son alliance : un corps auxiliaire qu'il recruta chez eux mit en ses mains des soldats et un gage de la fidélité de ces peuples.

L'usurpateur remplissait donc tous les devoirs d'un prince légitime ; la sécurité régnait dans les provinces, le commerce reparaissait sur les routes et sur les fleuves pacifiés[2]. Pour montrer d'où venait cette sécurité, Postume faisait représenter le Rhin tranquillement appuyé sur son urne penchante avec des symboles de paix, une ancre, un roseau, et suivant du regard le cours de ses ondes paisibles. La légende était expressive : *Salus provinciarum*[3].

En 262, Postume célébra la cinquième année de son gouvernement. Depuis Auguste, cette solennité n'avait eu lieu que pour les *decennalia;* mais, à l'époque où nous sommes, un prince s'estimait heureux d'avoir vécu la moitié de ce temps, et cinq années étaient le *grande ævi spatium* qu'un empereur ne dépassait guère.

Empereurs pannoniens, grecs et syriens. — Un autre général renommé, Ingenuus, avait été fait empereur par

1. Le chiffre V, placé à la suite de ce titre, paraît à Eckhel (VII, 439) signifier une Vᵉ victoire remportée sur les Germains. Une autre médaille, qui confirme la première, porte : IMP. V. — 2. C'est la signification probable de deux médailles qui portent les légendes inusitées *Mercurio felici* et *Minerva fautrix*. (Eckh., VII, 445.) — 3. On a vu que les bronzes de Postume sont très-défectueux, mais ses pièces d'or égalent *les plus belles* des empereurs précédents, et ses monnaies d'argent ont encore un peu de métal fin, tandis que celles de Gallien n'en contiennent plus. D'après les pièces qu'on a trouvées dans les dépôts de ce temps, on est autorisé à conclure que les monnaies de la Gaule n'étaient pas reçues en Italie et, réciproquement, que celles de Gallien n'avaient pas cours en Gaule. (Momms., *Hist. de la monn. rom.*, II, p. 124.)

les troupes de Pannonie (258)[1], et les peuples s'étaient prononcés avec ardeur pour l'homme qui avait maintes fois repoussé ou jeté au Danube Goths et Sarmates. Gallien cependant le vainquit près de Mursa, par une habile manœuvre d'un de ses lieutenants, Aureolus, qui brisa la ligne ennemie par une charge furieuse de cavalerie. Ingenuus se tua ou se fit tuer par son écuyer. La province fut inondée de sang[2] : elle en garda le souvenir, et nous la verrons bientôt faire un nouvel empereur, Regalianus.

Pour le moment, Gallien, vainqueur des rebelles de la Pannonie et des Alamans, qu'il venait de chasser de l'Italie[3], semblait en mesure de faire rude guerre à Postume; mais les mauvaises nouvelles arrivaient d'Asie : Valérien était captif; Balista venait de décider Macrien à prendre en main, avec le titre d'empereur, les affaires d'Orient. Ce Macrien[4], soldat de fortune, s'était élevé des derniers rangs de la milice aux premiers postes de l'État. Un mariage et les libéralités de Valérien, qui mettait en lui sa confiance, l'avaient fait assez riche pour que sa fortune privée lui permît de payer sur l'heure le *donativum* aux troupes. Il est représenté par les écrivains ecclésiastiques comme ayant, à l'aide de la magie, décidé Valérien à entreprendre la grande persécution de 258. L'empereur s'y était résolu par des raisons qui ne valaient pas mieux, mais qu'il croyait plus sérieuses. Les païens, de leur côté, lui reprochent d'avoir poussé son prince à cette fatale conférence d'où il ne revint pas, quoiqu'il ne paraisse pas avoir rien fait pour prendre la place de Valérien. Ces accusations, qui sortent des sous-sols de l'histoire, devraient y rester. Du reste, le personnage est peu intéressant, et son règne fut très-court. Il exigea, pour accepter l'empire, qu'on nommât augustes

1. Cf. *Fragm. hist. Græc.*, t. IV, p. 194 (Didot). Il se peut que cette révolte d'Ingenuus soit antérieure à l'invasion des Alamans en Italie. — 2. Voyez la lettre de Gallien à Verianus Celer. (Treb. Poll., *Ingen.*) — 3. Voy. p. 332. — 4. Fulvius Macrianus. Voyez, dans Trebellius Pollion (*Tyr. trig.*, 12), le curieux discours de Balista à Macrien.

ses deux fils, Macrianus et Quietus. L'Égypte le reconnut[1] (fin de 260 ou commencement de 261).

Grâce à Odenath, l'Orient était délivré des Perses, mais il y avait à remettre l'ordre dans les esprits, la discipline dans l'armée, la confiance dans les populations. C'était de quoi occuper longtemps la sollicitude d'un prince. Macrien n'y songea pas : il voulut étendre sa puissance avant de l'avoir consolidée. Laissant Quietus et Balista en Orient, il passa en Europe avec son autre fils Macrianus et trente mille hommes, pour renverser Gallien. Il s'était fait précéder d'un de ses généraux, Pison, qui devait le débarrasser du proconsul d'Achaïe, Valens, dont il redoutait les talents. Valens, menacé, prit la pourpre en Grèce : on prétend que Pison fit de même[2] en Thessalie, où il se réfugia; mais ils avaient peu de troupes, probablement peu d'argent, et ils allaient se trouver pris entre les deux grosses armées de Macrien et de Gallien : leurs soldats les tuèrent[3].

Aureolus, qui avait déterminé la défaite d'Ingenuus, avait été récompensé de ce service par la charge de maître de la cavalerie et par le gouvernement des provinces illyriennes. C'était le fils d'un pâtre de la Dacie : nouvelle preuve que le recrutement pour les plus hauts grades se faisait très-bas. Chargé par Gallien d'arrêter l'invasion syrienne, il en eut facilement raison, car jamais les armées d'Orient n'ont fait un empereur, quand celles d'Occident ont refusé de le reconnaître. Macrien eut le sort de Niger et de Cassius, de Pompée et d'Antoine : une partie de son armée passa du côté d'Aureolus, et lui-même périt avec son fils[4]. La situation se simplifiait.

1. Sur le misérable état d'Alexandrie, désolée alors par la peste et par les émeutes, voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 21-22. — 2. L'éloge de Pison, prononcé par le prince du sénat, et le sénatus-consulte qui lui décerna une statue triomphale (Treb. Poll., *Tyr. trig.*, 20), ne permettent pas de penser que Pison ait pris la pourpre. — 3. Pison fut peut-être tué par des émissaires ou par les troupes de Valens, qui prit le surnom de *Thessalicus.* (*Ibid.*) — 4. Dans la neuvième année du règne de Gallien, par conséquent avant le 29 août 262 et probablement à la fin de 261.

Le rôle que jouait Aureolus en Occident, celui de défenseur de l'empereur italien, Odenath l'avait pris en Orient. A la nouvelle de la victoire remportée par les armes de Gallien, il assiégea dans Émèse le second fils de Macrien, Quietus, le mit à mort et fit tuer peu de temps après Balista, le seul homme qui pût lui être un obstacle[1]. Odenath restait seul maître de l'Orient romain ; Gallien et Postume se partageaient l'Occident.

Ces guerres intestines n'étaient point faites pour arrêter les courses des Goths et des Sarmates dans l'Asie et la Thrace. Sur les côtes de l'Asie Mineure, ils brûlèrent le temple fameux d'Éphèse, qui, avec ses cent vingt-sept colonnes de marbre précieux, hautes chacune de 60 pieds, les sculptures de Scopas et les dons des rois et des peuples entassés dans son enceinte, passait pour une des merveilles du monde[2]. Dans la Mœsie, ils prirent Nicopolis, qui avait arrêté Kniva, et en Macédoine ils assiégèrent Thessalonique, la clef de cette province. Leurs bandes, grossies par des transfuges et des esclaves fugitifs dont beaucoup étaient d'origine barbare, allèrent jusqu'en Grèce, où ils trouvèrent peu de butin, mais beaucoup de montagnes, qui rendaient la résistance facile, et ils paraissent y avoir éprouvé un échec[3]. Jordanès note la joie enfantine des Goths, quand, au retour, ils se trouvèrent, au pied des Balkans, près des sources chaudes d'Anchialos[4] (262-3).

Byzance, le boulevard de l'empire dans ces régions, avait une garnison nombreuse, qui, sans doute pour quelque retard de solde, se révolta et pilla la ville. Gallien s'y rendit et, suivant son habitude, se montra fort

1. Suivant d'autres récits, Odenath aurait épargné Balista, qui vécut en simple particulier sur une terre qu'il possédait près de Daphné. — 2. Ce temple avait 425 pieds de long sur 220 de large. (Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 21.) Le pied romain vaut au mètre 0m,296. — 3. Treb. Poll., *Gall.*, 5. — 4. Les *aquæ calidæ* étaient à 15 milles au nord de cette ville, qui s'élevait au bord de l'Euxin, et elles avaient une grande réputation, *inter reliqua totius mundi thermorum innumerabilium loca omnino præcipue ad sanitatem infirmorum efficacissimæ* (Jord., 20).

cruel dans la répression. Il y séjourna plusieurs mois, pour intimider les barbares, qui avaient reparu en Cappadoce, et mettre quelque ordre dans ces provinces où il fit relever les fortifications de plusieurs cités. En même temps, il conduisait avec Odenath les négociations dont le résultat fut, l'année suivante (264), l'association du chef arabe à l'empire. De retour à Rome, Gallien célébra, avec toute la magnificence que l'état précaire de ses finances lui permit, la dixième année de son triste gouvernement.

Autres césars de Gaule, de Pannonie et d'Afrique, etc. — Au printemps de 264, il songea enfin à venger son fils et à recouvrer les Gaules[1]. On prétend[2] qu'il offrit à Postume de décider leur querelle en combat singulier ; à quoi l'empereur gaulois aurait répondu qu'il n'était pas un gladiateur. Aureolus commandait les troupes de Gallien : il ne voulut ou ne sut pas profiter d'un succès considérable pour accabler Postume, et la guerre traîna en longueur. Malgré la défection d'un général du césar italien, Victorinus[3], qui, avec plusieurs légions, passa du côté du césar gaulois, et que celui-ci en récompense associa à l'empire (265)[4], Postume fut obligé de s'enfermer dans une place forte, où les troupes impériales vinrent l'assiéger. Gallien y fut blessé d'une flèche. Cette blessure et l'ennui d'une guerre qui ne finissait pas le décidèrent à laisser son entreprise inachevée. Il rentra en Italie et chargea Aureolus de veiller sur les passages des Alpes: précaution qui prouve que l'expédition des Gaules n'avait pas été heureuse.

Postume, cependant, à demi victorieux, à demi vaincu, perdit à cette guerre le prestige que lui avaient donné ses rencontres heureuses avec les barbares. Un compé-

1. Eckhel (VII, 438) croit qu'il y eut des hostilités entre Gallien et Postume dès 260. — 2. *Fragm. hist. Græc.*, t. IV, p. 194. — 3. Du moins les monnaies de Victorinus portent des noms de légions que l'on sait avoir été dans l'armée de Gallien. (Cf. Eckh., 402 et 451.) — 4. C'est l'avis très-autorisé de M. de Witte, *Revue de Num.*, nouvelle série, t. VI, 1861.

titeur s'éleva contre lui, Lælianus[1] : il le battit, mais, ayant refusé à ses soldats le pillage de Mayence, la principale place de la rébellion, une émeute éclata, et il y périt avec son fils (267). Les Germains avaient profité de ces désordres pour recommencer leurs courses et brûler plusieurs villes gauloises. Lælianus, que la mort de Postume avait sauvé, remporta sur eux quelques avantages, attestés par ses médailles[2], et releva les châteaux de la rive droite, qu'ils avaient abattus. Les soldats, fatigués des travaux qu'il leur imposait, l'égorgèrent.

Victorinus avait sans doute préparé cette tragédie, qui le délivrait d'un compétiteur; mais on lui en donna aussitôt un autre, Marius, ancien ouvrier forgeron. L'*Histoire Auguste* n'assigne à celui-ci que trois jours de règne, afin de pouvoir dire que, le premier il fut élu, qu'il régna le second, et qu'on s'en défit le troisième. Il faut probablement lui en accorder un peu plus. Un de ses anciens compagnons d'atelier, dont il refusa de toucher la main, le frappa d'une épée qu'ils avaient, dit-on, forgée ensemble[3].

L'ancien collègue de Postume, Victorinus[4], était resté durant ces catastrophes l'empereur des Gaules. Il y était né dans une riche famille, et un de ses parents, le sénateur de Rome Tetricus, gouvernait l'Aquitaine. Ces liens de parenté consolidaient sa puissance en faisant de lui, pour les Gaulois, un prince national, et il parut assez redoutable pour que Gallien, au lieu de songer à l'attaquer en Gaule, craignît qu'il ne vînt lui disputer l'Italie. Mais des habitudes de grossières débauches ternissaient

1. Witte, *Revue de Num.*, t. IV, 1859. — 2. Cohen, V, 60. Il est difficile d'expliquer une monnaie de Lælianus, qui représente l'Espagne, où il n'a certainement pas commandé, mais qu'il comprenait dans son gouvernement. (Eckh., VII, 449.) — 3. On a de lui des monnaies et des inscriptions qui font supposer un règne plus long. De Boze (*Mém. de l'Acad.*, XXVI, 512) le fait régner quatre à cinq mois, de septembre ou octobre 267 à janvier ou février 268. — 4. Marcus Piavonius Victorinus (Or.-Henz, 5548 ; Eckh., VII, p. 450).

les qualités de Victorinus : il fut assassiné, à Cologne, par un soldat dont il avait outragé la femme (268)[1].

Le vrai prince avait été sous ce règne la mère de l'empereur, Victorina, femme au cœur viril, la Zénobie de l'Occident, qui, par ses largesses, exerçait un grand empire sur l'armée. Les soldats l'appelaient la *mère des camps*, et une médaille, il est vrai suspecte, lui donne le titre d'empereur. Si elle ne le prit pas, du moins elle en disposa, en faisant reconnaître par l'armée son parent Tetricus[2], prudent personnage à qui la pourpre brûlait les épaules et qui voulait vivre loin des camps, où les princes se faisaient et se défaisaient si vite. Il s'établit à Bordeaux; nous l'y laisserons attendre philosophiquement Aurélien et la fin d'un empire qu'il n'avait pas souhaité[3].

Un Dace, Regalianus, qu'on croyait descendant du fameux Décébale, avait le gouvernement de la Pannonie et de la Mœsie. Il s'était montré bon général[4] et comptait un certain nombre de victoires sur les Sarmates. Il n'en fallait pas davantage pour décider soldats et provinciaux à faire un empereur d'un homme qui donnait aux uns du butin, aux autres de la sécurité, surtout quand le souvenir des cruautés de Gallien, en cette province, était encore dans toutes les mémoires[5]. Regalianus fut donc revêtu de la pourpre. C'était le royaume pannonien qui se reconstituait, comme on a vu se former ceux de la Gaule et de l'Orient, toujours par les mêmes raisons, la défense du territoire remise au plus digne, puisque l'empereur officiel ne l'assurait pas. Regalianus finit mal:

1. Dans les premiers mois de cette année, puisque, à la fin de mars, le sénat demande à Claude de renverser Tetricus. — 2. C. Pius Esuvius Tetricus (Borghesi, t. VII, p. 430, n° 4). — 3. Sur ces divers personnages, voyez de Witte, *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au troisième siècle*. — 4. Voyez la lettre où Claude le félicite de ses succès, en lui insinuant de ne pas trop les multiplier, de peur d'éveiller la jalousie de Gallien, « à qui personne ne dit la vérité, ni sur ceux qui le servent bien, ni sur ceux qui le servent mal ». (Treb. Poll., *Tyr. trig.*, 10. — 5. Voy. p. 351.

selon les uns, par une révolte des siens [1]; selon les autres, sous les coups de Gallien [2].

En voyant l'empire mis en pièces, il n'y avait pas si mince personnage qui ne voulût en avoir un morceau. D'Antoninus, de Memor et de Cécrops, nous ne savons que les noms; de Saturninus, on a gardé cette parole à ses soldats : « Camarades, vous perdez un bon général et vous faites un misérable empereur; » de Celsus, ce souvenir, que ses amis, ne trouvant pas le manteau de pourpre indispensable pour consacrer un empereur, l'avaient couvert du peplum de la *dea cælestis* de Carthage. La grande déesse se scandalisa sans doute de cette impiété, car il fut tué presque aussitôt. On jeta son corps aux chiens, qui le dévorèrent, et l'on cloua son portrait à la croix des condamnés à mort, afin d'éterniser l'infamie de ce malheureux, qui avait régné sept jours.

Æmilianus, aux bords du Nil, jouit un peu plus longtemps de son éphémère royauté, jusqu'à ce que Gallien, qui avait besoin des blés d'Égypte, envoyât contre lui Théodote, dont il avait déjà utilisé en Gaule les services et la fidélité. Vaincu et pris, Æmilianus fut étranglé dans sa prison. On met encore au nombre des usurpateurs un certain Trebellianus, chef de ces montagnards de l'Isaurie, que jamais Rome n'avait humanisés ni disciplinés. Bandit de profession, écumeur de mer, il profita de l'universelle désorganisation pour étendre ses brigandages. Un frère de Théodote en eut raison et le tua. C'est le mot qui revient sans cesse et qui termine toutes ces histoires. Le patriotisme local était assez vif pour qu'on cédât au désir d'avoir un chef national: il n'était pas assez persévérant pour soutenir longtemps ces empereurs provinciaux qui, devant leur fortune à l'indiscipline et aux malheurs publics, en devenaient à leur tour les victimes. Les révoltes continuaient parce qu'elles avaient commencé, et l'on tuait parce que l'on avait tué.

1. Treb. Poll., *Tyr. trig.*, 10. — 2. Eutrope et Aur. Victor.

Un seul de ces parvenus, précipités si vite, nous intéresse, le roi de Palmyre, le fondateur d'un État à demi arabe, qui, s'il avait pu se consolider, aurait changé la face de l'Orient. Pour cela, il était nécessaire qu'Odenath vécût, et, comme tous les autres, il fut assassiné. Nous reviendrons sur cette mort et sur ce royaume dans l'histoire d'Aurélien.

Que faisait Gallien au milieu de ces catastrophes? Un ancien l'accable de toutes les malédictions[1]; un autre le représente travaillant à force de courage et de persévérance à conjurer les malheurs publics[2]. Quand arriva la nouvelle de la défection des Gaules et de l'Égypte : « Ne peut-on vivre, lui fait dire Pollion, sans le lin d'Égypte et les draps d'Arras? » Cependant il ne manquait pas de courage; il aimait la poésie, l'éloquence, les arts, et il fut sur le point, à la demande de l'impératrice Salonina, de donner à Plotin un canton de la Campanie pour y essayer la république de Platon. Mais que nous importent ces dons de l'esprit, riche et charmante décoration des règnes heureux? En un pareil temps, il fallait à l'empire, non pas un faiseur de vers latins et grecs, mais un soldat. Gallien aurait pu régner, comme régneront bientôt Aurélien, Probus et Dioclétien. S'il ne l'a point fait, c'est qu'il en était incapable : laissons-lui donc sa mauvaise réputation.

Les Goths en Grèce; mort de Gallien. — En 267, Aureolus, ancien berger de Dacie[3], mais brave soldat, le vainqueur de Macrien dans la Thrace et l'adversaire de Postume dans la Gaule, fut chargé de garder, avec une armée, les passages des Alpes occidentales contre Victorinus, tandis que Gallien irait chasser les barbares de l'Illyrie, où ils avaient reparu. Ils venaient de loin. De la

1. Treb. Pollion, dans l'*Histoire Auguste*. Il écrivait au temps du césar Constance, qui descendait de Claude II (*Gall.*, 14), et Claude fit tuer Gallien. Celui-ci devait donc être pour Pollion un condamné, comme il l'avait été pour Claude. — 2. Zosime. — 3. Zonare, XII, 24.

mer d'Azoff étaient partis cinq cents navires, où aucune force n'était perdue, car ils portaient de nombreux guerriers [1] qui, à la mer, servaient de rameurs, et, à terre, de combattants. Ils franchirent le Bosphore, la Propontide et l'Hellespont, tuant et pillant. Quand Mithridate assiégea Cyzique, elle avait trois arsenaux remplis d'armes, de blés, de machines de guerre et, dans son port, deux cents galères de combat. Malgré tant d'avertissements sinistres, donnés depuis trente ans à ces populations, les Goths n'y trouvèrent aucun préparatif de défense. La ville fut pillée; Lemnos, Scyros, eurent le même sort. Le Péloponnèse, l'Épire, furent ravagés, et une de leurs bandes surprit Athènes, d'où la population s'enfuit. Un moine du douzième siècle raconte que les Goths, ayant réuni en un bûcher tous les livres trouvés dans la ville, allaient livrer aux flammes ces produits d'une civilisation qu'ils méprisaient, lorsqu'un de leurs chefs les en détourna. « Laissons aux Grecs, leur dit-il, ces livres qui les amollissent et les déshabituent des armes. » Montaigne a repris [2] cette boutade du moine, et Rousseau l'a répétée après lui. Les Goths ne faisaient pas tant de philosophie. Un Athénien d'ailleurs leur prouva qu'on pouvait être brave et lettré : Cléodémos, dit Zonare, réunit les fugitifs, arma quelques navires et tua bon nombre des maraudeurs, qui s'enfuirent à leur tour [3]. Zonare se trompe sur l'auteur de ce coup hardi : ce fut l'historien Dexippos. La ville ayant été enlevée par surprise, deux mille Athéniens réfugiés sur une montagne boisée y résistèrent à toutes les attaques. Des Grecs accoururent à « ce camp du refuge »; on fit des sorties heureuses, et quelques galères impériales, qui survinrent, brisèrent les

1. Gibbon dit quinze mille, en s'appuyant d'un texte de Strabon, qui donne vingt-cinq à trente hommes d'équipage aux bateaux de l'Euxin. Mais rien ne prouve que, trois siècles après Strabon, ces navires n'étaient pas plus grands. — 2. *Essais*, I, 24. C'est le souvenir classique des paroles rapportées par Cicéron au *de Sen.*, 13, à propos des doctrines d'Épicure. — 3. Zon., XII, 26.

embarcations des barbares. Ceux-ci ne s'en mirent pas en peine : ils allèrent rejoindre ceux de leurs compagnons qui pillaient le Péloponnèse et la Béotie, entrèrent par l'Acarnanie dans l'Épire et formèrent l'audacieux projet de retourner chez eux par l'Illyricum. C'est pour les arrêter que Gallien y était venu. Il détruisit quelques-unes de leurs bandes, en acheta d'autres et fit consul un de leurs chefs. Nous serions tentés de croire qu'il mit une toge consulaire sur les épaules de cet Hérule avec le même sentiment que nous donnons un chapeau à plumes à un roi nègre de la côte d'Afrique. Mais le gendre des Marcomans, qui avait laissé prendre une si grande influence à Pipa, sa jeune épouse barbare[1], voulut que cette cérémonie eût toute la gravité officielle, et le fait est plus important qu'il ne paraît d'abord. Nous savions déjà que les barbares, admis dans les troupes auxiliaires, puis faits citoyens, remplissaient les légions. Voici qu'ils passent, sans transition, de la barbarie au consulat. L'invasion se faisait par en bas; elle va aussi se faire par en haut[2], et, en conséquence de cette lente mais continuelle infiltration, elle se trouvera accomplie le jour où elle paraîtra commencer, avec l'attaque furieuse de 405. Voilà pourquoi tout ira déclinant durant deux siècles dans cet empire, romain encore à la surface, au fond pénétré de jour en jour davantage d'éléments germaniques[3].

Pendant que Gallien guerroyait en Illyrie, Aureolus trouva l'occasion propice pour soulever l'Italie et se saisir de Rome. L'empereur le vainquit à Pontirolo (*Pons Aureoli*), sur l'Adda, et l'assiégea dans Milan. Mais, au milieu de son propre camp, Aurélien, Heraclius, Claude, les

1. ....*quam is perdite dilexerit.* Pour lui plaire, il semait lui-même sa notre chevelure de poudre d'or et voulait que ses amis s'accommodassent ainsi. *Gallienus cum suis semper flavo crinem condit* (Treb. Poll., *Salon. Gall.*, 3). — 2. Voyez, p. 300, quels lieutenants Valérien donne à Aurélien. — 3. Une médaille de cette année se rapporte à un succès naval obtenu par les Goths qui, revenant d'Asie chargés de dépouilles, furent battus d'une tempête sur l'Euxin et ensuite par une flottille romaine. (Eckh., VII, 394, et Treb. Poll., *Gall.*, 12.)

chefs les plus importants de l'armée, conspiraient contre le prince violent et efféminé sous qui l'empire était tombé si bas. Un jour qu'à la nouvelle d'une sortie tentée par Aureolus, Gallien s'était jeté sans armes sur un cheval, un conjuré le perça d'un trait (22 mars 268). Son frère Valerianus fut tué après lui. Celui-ci était un doux et brillant jeune homme, qui, moissonné à l'âge des espérances, laissa une mémoire aimée. Claude avait ordonné sa mort par « raison d'État »; il lui éleva un sépulcre sur lequel il fit graver ces mots où l'on voudrait sentir un regret à demi étouffé : *Valerianus, imperator*[1].

On a pu remarquer que toute la défense sous ce règne s'arrête au Danube et au Rhin : cela signifie que les terres décumates et la Dacie, d'où le haut empire tenait la barbarie en bride, étaient perdues[2]. Les troupes romaines ne savaient même plus garder la ligne des deux fleuves, que des bandes armées franchissaient incessamment, dans l'intervalle des grandes invasions, de sorte que l'inquiétude était partout. C'est l'état où se trouvera la France à l'époque des incursions normandes. Aussi, comme on le fera à l'origine des temps féodaux et par les mêmes raisons, les provinces se couvraient de châteaux forts, et on s'occupait de relever les murailles des villes, au cœur même de l'empire. Gallien reconstruisit celles de Vérone, la porte de l'Italie[3], et chargea deux ingénieurs de Byzance de fortifier les places de la Mœsie[4]; Claude II rebâtira les murs de Nicée[5], et Aurélien, Probus,

1. Treb. Poll., *Valeriani duo*, 8. Il était fils d'une seconde femme de Valérien. Eckhel (VII, 427-435) croit qu'il ne fut jamais ni césar ni auguste. Le mot *imperator* ne serait plus alors que le titre militaire. Zonare dit qu'un second fils de Gallien fut mis à mort par ordre du sénat. — 2. Aur. Victor, Eutrope et Orose (VII, 22) mettent sous ce règne la perte de la Dacie. La série des monnaies d'Odessus (près de Varna), qui commence à Trajan et s'arrête à Salonina, femme de Gallien, prouve que cette partie de la Mœsie, où les Goths avaient détruit Istria, tendait à se détacher de l'empire. — 3. Vérone en prit son nom.—4. Treb. Poll., *Gall.*, 13:.... *instaurandis urbibus muniendisque præfecit.* Un de ces ingénieurs s'appelait Athénée, et nous avons d'un auteur de ce nom, dans les *Mathematici veteres*, 1693, un traité sur les machines de guerre.—5. Letronne, *Journal des Savants*, 1827.

ont certainement continué ces travaux de défense. Les empereurs des deux premiers siècles n'avaient pas eu besoin de tant de prudence, parce qu'ils avaient fait de l'empire une immense cité, paisible et laborieuse, dont il avait suffi de couvrir les approches par des avancées, que des soldats disciplinés rendaient inabordables. Les deux époques sont caractérisées par leurs monuments : dans l'une, les œuvres de la paix, de la force et de la confiance ; dans l'autre, les œuvres de la guerre, de la faiblesse et de l'effroi.

ONZIÈME PÉRIODE

RAFFERMISSEMENT DE L'EMPIRE PAR LES PRINCES ILLYRIENS

(268-284).

CHAPITRE LXXIII.

CLAUDE (268-270).

LA PREMIÈRE INVASION REPOUSSÉE.

Les conjurés du camp de Milan étaient de vaillants soldats, résolus à en finir avec la honte de l'empire par le rétablissement de la discipline et en menant vigoureusement la guerre contre les barbares. Ils choisirent celui d'entre eux qui paraissait le plus expérimenté et qui était le plus en vue, le Dalmate Claude[1]. Les flatteurs de Constance Chlore, son petit-neveu, lui donneront pour aïeul le Troyen Dardanus ; mais il avait fait lui-même sa noblesse. Dèce l'avait déclaré indispensable à la république; Valérien le tenait en haute estime[2], et Gallien redoutait son jugement.

1. Marcus Aurelius Claudius. Était-il du complot? Zosime et Zonare le disent, et je n'en doute pas, quoi que prétende Julien, son parent. Il avait deux frères, Quintillus, dont il sera question plus loin, et Crispus, dont la fille Claudia, mariée à Eutropius, eut pour fils Constance Chlore. — 2. Voy. p. 294.

Sous Valérien, Claude avait eu le gouvernement de l'Illyricum et le commandement des troupes répandues des Alpes à l'Euxin, avec les appointements du préfet d'Égypte, les honneurs du proconsul d'Afrique et une suite aussi nombreuse que celle de l'empereur[1] : par où l'on voit que le faste des cours orientales avait gagné celle de Rome et transformait, même en ces temps malheureux, le *comitatus* sévère des anciens proconsuls en un cortége royal, ruineux pour les finances publiques. La mollesse de Gallien l'irritait: il en revint quelque chose au prince, qui se hâta d'écrire à un de ses officiers une humble lettre où se révèle la misérable condition de ces augustes qui ne savaient ni commander ni se faire obéir :

« Rien ne m'a été pénible comme d'apprendre par votre rapport que Claude, notre parent et notre ami, est très-irrité contre moi pour des bruits, la plupart faux, qui lui ont été répétés. Je vous prie, mon cher Venustus, si vous voulez me montrer de l'attachement, d'engager Gratus et Herennianus à l'apaiser. Mais que tout se passe à l'insu des soldats daces, de peur que, déjà mécontents, ils ne se portent à quelque fâcheuse extrémité. Je lui envoie des présents : faites qu'il les reçoive avec plaisir; mais qu'il ne se doute pas que je connais ses dispositions à mon égard, car, s'il me croyait du ressentiment contre lui, il pourrait prendre un parti violent[2]. »

1. *Salarii quantum habet Ægypti præfectura, tantum vestium quantum proconsulatui Africano detulimus, tantum argenti quantum accipit curator Illyrici* (Treb. Poll., *Claud.*, 15). Il y avait trois sortes de dignitaires : ceux qui avaient véritablement rempli les charges d'État, *consulatu, prætura*, etc., *functi;* ceux qui en portaient le titre et en avaient les priviléges, *allecti inter consulares, prætorios*, etc.; ceux enfin qui n'en avaient reçu que les insignes, *ornamenta consularia, prætoria*, etc. Voyez, sur cette question, de nombreuses inscriptions et la thèse de M. Caillet *sur l'admin. de l'empire au temps d'Hadrien.* — 2. Ces présents que l'empereur énumère dans sa lettre étaient : « Deux coupes de 3 livres, ornées de pierreries; deux tasses d'or de 3 livres, enrichies de pierres fines; un bassin d'argent ciselé, de 20 livres; un plat d'argent travaillé en feuilles de pampre, de 30 livres ; un autre grand plat d'argent ciselé en feuilles de lierre, de 23 livres; un bassin d'argent du poids de 20 livres et sur

Gallien espérait payer ainsi sa rançon : j'estime que Claude n'en eut que plus de mépris pour lui. Quand les conjurés l'eurent proclamé empereur, les soldats marquèrent quelque mécontentement, afin de se vendre plus cher. Vingt pièces d'or distribuées à chacun d'eux levèrent tous les scrupules. Ils déclarèrent Gallien tyran ; le sénat agit de même avec un empressement plus réel. Il fit traîner aux gémonies les serviteurs de celui qui s'était inquiété de trouver chez les sénateurs un reste de patriotisme[1], et l'on conte que, dans la curie même, un des officiers du trésor eut les yeux arrachés[2], supplice lâche qui annonce l'approche du Bas-Empire. Claude arrêta ces exécutions, et les pères conscrits, repentants, mirent Gallien au nombre des *divi*, ce qui équivalait au maintien de ses actes.

Lorsqu'ils apprirent l'élection de Claude, ils la confirmèrent par ces acclamations répétées qui nous semblent si contraires à la gravité sénatoriale, mais qui n'étonnaient personne : « Auguste Claude, que les dieux vous accordent à nos vœux ! (répété soixante fois) ; Claude auguste, c'est vous, ou un prince qui vous ressemblât, que nous avons toujours souhaité (quarante fois) ; Claude auguste, les vœux de la république vous appelaient au trône (quarante fois) ; Claude auguste, vous êtes le modèle des frères, des pères, des amis, des sénateurs et des princes (quatre-vingts fois) ; Claude auguste, délivrez-nous d'Auréole (cinq fois) ; Claude auguste, délivrez-nous des Palmyréens (cinq fois) ; Claude auguste, délivrez-nous

lequel est gravé le tableau d'une pêche, deux cruches d'argent de 6 livres et incrustées d'or, de petits vases d'argent pesant ensemble 25 livres ; dix coupes d'Égypte, diversement travaillées ; deux chlamydes d'une couleur éclatante et bordées de pourpre ; seize vêtements de toute sorte ; une tunique blanche de demi-soie ; un vêtement de lin avec bandes de soie brodées d'or, du poids de 3 onces ; trois paires de nos brodequins de peau de Perse ; dix ceintures dalmatiques ; une chlamyde dardanienne en forme de manteau ; un manteau d'Illyrie contre la pluie ; un surtout avec capuchon ; deux capuchons fourrés ; quatre morceaux d'étoffe phénicienne ; 150 valériens d'or, 300 *trientes saloniniens.* » — 1. Voy. p. 332. — 2. *....patronoque fisci in curiam perducto effossos oculos pependisse satis constat* (Aur. Vict., *de Cæs.*, 33).

de Zénobie et de Victoria (sept fois); Claude auguste, que Tetricus ne soit rien (sept fois)[1]. »

Claude, en effet, se trouvait en face de trois adversaires. Mieux inspiré que le sénat, il en négligea deux, se défit rapidement du troisième, Aureolus, qu'un jugement des soldats condamna à mort, et s'occupa des préparatifs d'une grande guerre contre les barbares. « L'affaire de Tetricus, avait-il répondu aux sénateurs, ne regarde que moi, celle des Goths intéresse la république. »

Depuis trente années ces barbares ravageaient les provinces romaines; le butin s'y faisant rare, l'idée leur vint de s'y transporter en corps de nation et de s'établir dans la Thrace, dont ils connaissaient les terres fertiles et le climat plus tempéré que celui des plaines scythiques, où des froids et des chaleurs extrêmes rendent la vie si dure. Des messagers coururent des rives du Dniester à celles de la Morava; des conseils furent tenus chez les Goths de l'Ouest, les Gépides, les Hérules, les Gruthunges, les Peucéniens, et une vaste coalition se forma pour seconder l'invasion des Goths de l'Est par une série d'attaques sur le Danube moyen. Les Scordisques, d'origine celtique, entrèrent dans la ligue, et les Alamans, sans doute instruits de ces projets, se promirent d'en profiter pour retourner faire leur main dans la riche vallée du Pô. Ils furent même les premiers prêts : sans attendre leurs alliés, ils se jetèrent, dès l'année 268, dans les défilés des Alpes, qu'ils avaient souvent pratiqués, et descendirent sur les bords du lac de Garda. Claude les y

1. Treb. Poll., *Claud.*, 4. Pour Tetricus, je lis *nihil sit* au lieu de *nihil fecit*. Ces acclamations étaient un usage très-romain et fort ancien qu'on suivait dans les fêtes, les assemblées, au théâtre, aux lectures publiques. Ce qui nous paraît ridicule et bas était donc une coutume nationale et semblait fort sérieux. On y mettait de la cadence par une sorte de modulation musicale. (Voy. t. V, p. 247, n. 2.) Suétone dit d'Auguste : *Revertentem ex provincia modulatis carminibus prosequebantur.* Néron prit un grand soin pour réglementer ces acclamations en musique, et elles étaient si bien dans l'usage, qu'on les retrouve dans l'Église (lettre 213 de S. Augustin), dans les conciles, à celui d'Éphèse, en 431, par exemple, et qu'elles existaient encore à Constantinople au dixième siècle.

reçut avec une armée sur laquelle il avait su déjà prendre de l'empire, et la moitié des barbares tomba sous l'épée des légionnaires. C'était de bon augure pour une lutte plus sérieuse.

Durant l'hiver de 268, la cognée ne cessa de retentir dans les forêts sarmates; les arbres abattus étaient roulés au bord des fleuves, que couvrirent au printemps deux mille barques[1], où s'entassèrent des guerriers éprouvés. La horde composée de trois cent vingt mille combattants[2], sans compter les femmes, les enfants et les esclaves, se mit en marche dans la direction de l'Ouest, avec d'innombrables troupeaux[3] et de grands chars qui, dans les campements, servaient d'enceinte[4]. La flotte et l'armée suivirent la côte à quelque distance du rivage, l'une à cause des marécages que ces fleuves paresseux laissent à leur embouchure, l'autre à raison des bas-fonds que les alluvions forment assez loin en mer[5]. La traversée du Danube se fit avec l'assistance des vaisseaux, et quelques journées de marche amenèrent les Goths en vue de Tomi. Les invasions précédentes avaient fait sentir à toutes les villes de ces régions la nécessité de relever leurs murs et de se mettre en état de défense. Tomi ferma ses portes, les habitants garnirent leurs murailles, et les

1. Zosime dit six mille. — 2. C'est le chiffre donné par Claude lui-même dans sa lettre au sénat. — 3. Les barbares se faisaient habituellement suivre de leurs troupeaux pour assurer leur subsistance. On lit dans l'*Histoire Auguste* (*Aurel.*, 10) que, sous Valérien, par conséquent avant la grande invasion, Aurélien avait enlevé à quelques bandes qui couraient la Thrace, assez de bœufs et de chevaux pour en garnir cette province, et qu'il avait pu envoyer encore dans une seule des villas de l'empereur, 2000 vaches, 1000 juments, 10 000 moutons, 15 000 chèvres. C'était le butin le plus sûr à faire sur les barbares. Aussi Trebellius Pollion (*Claud.*, 9) s'écrie après la grande victoire de Claude: *Quid boum barbarorum nostri videre majores, quid ovium, quid equarum?* — 4. Cet usage était si connu des Romains, qu'ils firent, pour l'exprimer, un mot nouveau.... *facta carragine* (Treb. Poll., *Gall.*, 13). Après la bataille de Châlons, Attila s'enferma dans une enceinte de chariots, et les Américains font encore de même sur le territoire indien. — 5. Quel qu'ait été le nombre des navires, la flotte ne put porter l'armée entière, et l'histoire de cette invasion serait incompréhensible, si l'on n'admettait pas qu'il y eut à la fois une armée de terre et une armée de mer.

Goths ne furent point en état d'y faire brèche. Ne pouvant non plus s'arrêter dans ces plaines de la Dobroudja, où il est si difficile de vivre, ils firent route vers les Balkans, dans la direction de Marcianopolis[1]. Cette ville, bâtie par Trajan, fut digne de son fondateur : elle repoussa toutes les attaques. Les barbares conçurent alors un plan habile : ils se séparèrent. La flotte fit voile vers la Propontide, menaça Byzance et Cyzique, puis, malgré une tempête qui lui causa beaucoup d'avaries, elle gagna la péninsule de l'Athos, où ceux qui la montaient se partagèrent encore. Les uns assiégèrent Cassandrée, l'ancienne Potidée, et la grande ville de Thessalonique, pour s'ouvrir la Macédoine. Les autres ravagèrent la Grèce, les Cyclades, la Crète, Rhodes, Chypre, et l'orage, épuisant sa force en avançant, alla se perdre sur les côtes de la Pamphylie.

Pendant que le bruit de ces pillages retenait inactives dans le sud de l'empire les forces romaines qui se trouvaient autour de la mer Égée, l'attaque principale se prononçait au nord : les Goths traversaient la Mœsie et arrivaient dans la vallée du Margus, sentant bien qu'ils ne trouveraient un établissement tranquille au sud du Danube qu'après avoir détruit l'armée impériale. Jamais Rome, depuis les Gaulois et Annibal, ne s'était trouvée dans un si grand péril. Claude écrivit au sénat : « Je vous dois, pères conscrits, la vérité : trois cent vingt mille barbares ont envahi le territoire romain. Si j'en triomphe, vous reconnaîtrez que nous avons bien mérité de la patrie; si je ne suis pas vainqueur, souvenez-vous à qui je succède. La république est épuisée, et nous combattons après Valérien, après Ingenuus, après Regalianus, après Lælianus, après Postumus, après Celsus, après mille autres que le mépris inspiré par Gallien avait détachés de la république. Nous n'avons plus de boucliers, plus d'épées, plus de javelots. Tetricus est maître des Gaules et

1. A 18 milles à l'ouest de Varna.

des Espagnes qui sont les forces de l'empire, et, ce que j'ai honte d'écrire, tous nos archers servent sous Zénobie. Si peu que nous fassions, nos succès seront assez grands[1].»

Claude prit de sages mesures. Il ne marcha pas droit à la rencontre de cette masse énorme. Laissant son frère Quintillus, à la tête de forces considérables, autour d'Aquilée, pour tenir fermée cette porte de l'Italie, il traversa l'Illyrie, entra en Macédoine par la passe de Scupi et s'arrêta dans la haute vallée de l'Axios. Il se plaçait ainsi entre la flotte des Goths et leur armée de terre. Couvert contre celle-ci par le mont Orbélos, il pouvait, par l'Axios, qui débouche au fond du golfe Thermaïque, surveiller ce qui se passait à la côte. Si les machines, que les barbares avaient fait construire par des transfuges, avaient raison de la résistance des habitants de Thessalonique, l'empereur était en état d'empêcher les vainqueurs de s'étendre dans la Macédoine et de rejoindre leurs frères. Cette position lui permettait donc d'attendre son heure pour frapper le coup décisif.

Mais les Goths ne savaient pas prendre de vive force une ville bien défendue et n'avaient pas la patience nécessaire pour la réduire par la famine[2]. A la nouvelle de l'approche de Claude, ils marchèrent audacieusement à sa rencontre; Aurélien, qu'il avait nommé maître de la cavalerie, les arrêta par un combat dans lequel les cavaliers dalmates se signalèrent. Trois mille Goths furent tués; on en prit bien davantage, et Claude, rendu libre de ses mouvements au nord, par le désarroi de l'ennemi au sud, passa les monts pour aller chercher la grande armée dans la vallée du Margus. La bataille eut lieu près de Naïssus (Nissa); elle fut longue et sanglante. Un corps, qui put opérer par une route non gardée, tourna l'ennemi

1. Treb. Poll., *Claud.*, 7. — 2. Pour conserver le souvenir de la courageuse résistance de Thessalonique, on frappa une médaille de bronze en l'honneur du dieu Cabirus, DEO CABIRO, la divinité protectrice de la ville, qui lui était venue sans doute de Samothrace, le sanctuaire des Cabires. Cf. Eckh., VII, 472.

et le prit à dos. Cette manœuvre fut désastreuse pour les barbares : cinquante mille restèrent sur la place (269)[1]; les autres, coupés de la vallée du Danube, se jetèrent en diverses bandes sur la Macédoine et la Thrace. Les légions se divisèrent pour les suivre; la guerre s'éparpilla, et il devint impossible de renouveler le coup frappé à Naïssus. De temps en temps, les barbares s'arrêtaient derrière l'enceinte de leurs chariots, fortification mobile qui protégeait leur marche et d'où, plus d'une fois, ils firent des sorties heureuses contre ceux des Romains qui s'aventuraient en trop petit nombre dans leur voisinage. Cependant, décimés par ces continuelles attaques, par la faim, par les maladies, ils périssaient en foule. Une troupe assez nombreuse parvint à se réfugier dans les Balkans. Les Romains survinrent encore et occupèrent les issues de la montagne où, durant un hiver rigoureux, les vivres manquèrent. Pour en finir, Claude entra dans les défilés et les y força (270).

L'empereur rédigea son bulletin de victoire avec une emphase que cette fois on pardonne : « Nous avons détruit toute l'armée gothique et coulé ses deux mille navires. L'eau du fleuve se cache sous les boucliers qu'elle roule, les rivages sous les épées et les lances brisées, les champs sous les os des morts. Tous les chemins sont encombrés par l'immense bagage qu'ils ont abandonné[2] ».

La flotte impériale avait eu raison, elle aussi, de ce qu'il restait de navires sortis du Dniester[3]; de sorte que, de cette multitude immense, bien peu revirent les lieux qu'ils avaient quittés une année auparavant, si pleins d'audace et d'espérance. Ceux qui n'avaient pas péri allèrent cultiver comme esclaves les terres des vainqueurs, tandis que leurs femmes étaient distribuées entre les soldats romains. Un certain nombre de jeunes barbares

1. On a des médailles de Claude de cette année qui le représentent *capite radiato*. (Eckh., VII, 471.) — 2. *Epistola ad Jun. Brocchum Illyricum tuentem* (Treb. Poll., *Claud.*, 8). — 3. Zon., XII, 26.

furent enrôlés dans les cohortes; d'autres envoyés à Rome pour les jeux de l'amphithéâtre. La capitale, sans doute, ne fut pas seule honorée d'un « présent de gladiateurs ». Claude dut faire même grâce à plusieurs cités, afin que toute l'Italie vît servir à ses plaisirs ces Goths qui, durant une génération entière, lui avaient inspiré tant de terreur[1].

La large saignée faite à la nation gothique allait assurer un siècle de tranquillité à la Mœsie. Mais le prince qui avait repoussé cette première et formidable invasion tomba dans son triomphe. La peste l'avait aidé à délivrer les provinces : elle l'emporta lui-même à Sirmium (avril 270). Il n'avait que cinquante-quatre ans, et sa verte vieillesse[2] promettait à l'empire un règne réparateur : car il aimait la justice, il voulait la discipline et il était de ceux qui savent la maintenir. Au milieu de ces ambitieux surnoms que tant d'empereurs reçurent pour de réelles, plus souvent pour de problématiques victoires, l'historien doit mettre à la place la plus honorable celui de Claude le Gothique[3]. Les peuples gardèrent sa mémoire; sous Constantin, Eumène disait encore : « Que n'est-il resté plus longtemps le sauveur des hommes et devenu plus tard le compagnon des dieux[4]! »

A la nouvelle de la mort de Claude, les légions d'Aquilée proclamèrent son frère M. Aurelius Quintillus, que le sénat se hâta de reconnaître. Les soldats de Pannonie avaient mieux choisi en prenant Aurélien[5], que, suivant certains récits, Claude lui-même avait désigné pour son successeur. Telle était la renommée de ce chef, que son

1. Trebellius Pollion parle aussi (*Claud.*, 9) d'immenses troupeaux de bœufs et de moutons et *equarum quas fama nobilitat Celticarum*. — 2. Une médaille de Claude porte en légende IVVENTAS AVG. pour peindre sa verte vieillesse, comme dit Virgile, *Æn.*, VI, 304 :

Jam senior, sed cruda deo, viridisque senectus.

— 3. Une autre médaille lui donne aussi le titre de *Germanicus maximus*. — 4. *Panegyr. Constantini*, 2. — 5. C'est le récit de Zonare; Zosime ne fait arriver Aurélien à l'empire qu'après la mort de Quintillus.

rival n'essaya pas même une lutte avec lui. Après un règne de trois semaines, selon les uns, de quelques mois, selon d'autres [1], il fut mis à mort par les soldats, ou il se tua lui-même.

1. C'est le compte de Zosime. Le nombre de monnaies de Quintillus que on possède (Eckhel, VII, 478; Cohen, V, 112-120) force d'adopter la seconde opinion, qui cadre mieux d'ailleurs avec les premiers faits du règne d'Aurélien.

CHAPITRE LXXIV.

AURÉLIEN[1] (270-275).

« Après les cérémonies de la fête de Cybèle, dit Vopiscus, le préfet de la ville, Junius Tiberianus, me fit monter dans sa voiture, qui nous mena du Palatin aux jardins de Varus, et nous causâmes, entre autres choses, de l'histoire des empereurs. Comme nous arrivions au temple du Soleil, consacré par Aurélien, Tiberianus, qui tenait à la famille de ce prince, me demanda si l'on avait écrit sa vie : « Des Grecs l'ont fait, lui dis-je, mais pas un « Latin. — Eh quoi ! s'écria ce vertueux personnage[2], un « Thersite, un Sinon, et tous les monstres de l'antiquité, « nous les connaissons, la postérité les connaîtra comme « nous, et Aurélien, ce vaillant prince, qui a rendu à Rome « son univers, sera ignoré de nos descendants ! Cepen- « dant, nous avons ses éphémérides, où il avait ordonné « de consigner ses actes de chaque jour[3]. Je vous ferai

1. L. Domitius Aurelianus. — 2. Vopiscus (*Aur.*, 1) dit *sanctus*, avec le sens ancien du mot. — 3. *Ephemeridas.... libris linteis* (*ibid.*). On a placé la scène racontée dans ce passage vers 291, ou seize années seulement après la mort d'Aurélien. Junius Tiberianus gérait, en effet, en cette année, son second consulat, mais non la préfecture de la ville. Plusieurs passages des chapitres 42, 43 prouvent que Vopiscus écrivit son livre après l'avénement de Constance Chlore (305). Le père de Vopiscus avait été parm les familiers de Dioclétien, et l'on vient de voir que le fils était le commensal du préfet de la ville. Ces relations, dans la plus haute société de Rome, le mirent à même de profiter des souvenirs d'anciens compagnons d'armes d'Aurélien ; mais son peu de mérite montre que cette société était maintenant bien peu exigeante pour les dons de l'esprit.

« donner ces livres, qui sont dans la bibliothèque Ulpienne, « afin que vous montriez Aurélien tel qu'il fut. »

C'étaient de riches matériaux que le magistrat suprême offrait à l'historien. Vopiscus, petit esprit et pauvre écrivain, n'a pas su les mettre en œuvre. Mais les pièces officielles qu'il tira des archives sont, à divers titres, intéressantes; nous en avons déjà profité et nous en profiterons encore.

Claude avait détruit la grande armée gothique, sauf quelques bandes réfugiées çà et là dans les montagnes, qui reparurent un moment aux environs d'Anchialos et de Nicopolis, où les gens du pays suffirent à les disperser [1]. Mais, d'après le plan concerté, il devait y avoir une seconde invasion par la Pannonie; les Goths de l'Ouest, les Vandales, les Juthungues et les Alamans s'agitaient. C'était pour arrêter ces nouveaux assaillants que Claude avait fait route au nord et cantonné ses troupes à Sirmium, forte place non loin de l'embouchure de la Save dans le Danube, et centre de la défense dans cette région.

Aurélien s'y trouvait, quand la mort de Claude lui valut l'empire. Il était né en 214 [2], aux environs de cette ville, d'un colon du sénateur Aurelius, dont l'affranchi, suivant l'usage, avait pris le nom, et qui faisait valoir une petite ferme de son patron [3]. Sa mère était prêtresse du Soleil dans la bourgade qu'ils habitaient, et il garda toujours une dévotion particulière pour ce dieu. Nous connaissons son courage, ses exploits et les hautes charges qu'il avait remplies. Comblé d'honneurs par Valérien, il avait été, sur les instances de ce prince, adopté comme fils ou comme gendre par Ulpius Crinitus, un des grands personnages de l'empire, qui prétendait appartenir à la

1. Ce fait explique certaines médailles de Quintillus. — 2. Malalas, XII, p. 301, le fait mourir à soixante et un ans et, par conséquent, naître en 214; Tillemont et Wietersheim placent sa naissance en 212. La *Chronique d'Alexandrie* lui donne soixante-quinze ans à sa mort, mais les faits de son règne, ses médailles et d'autres considérations, ne permettent pas de lui attribuer ce grand âge. — 3. *Colonus*, dit Aur. Victor, *Eprit*, 35.

famille de Trajan. Le fils du paysan pannonien devenait l'héritier du culte, du nom et des biens de la plus illustre maison de Rome[1].

Très-sévère pour la discipline, très-exigeant pour le service, Aurélien exerçait pourtant un grand empire sur les troupes, parce qu'elles avaient vu maintes fois leur général se battre en soldat, ce qui, dans les guerres anciennes, ajoutait au prestige du chef. On parlait de nombreux ennemis tués par lui, et, dans les camps, il était appelé « Aurélien à la main de fer[2] ». Étant le plus brave, il pût être le plus ferme. Un soldat outrage la femme de son hôte : Aurélien le fait attacher à deux arbres courbés de force en sens contraire et qui le déchirent en se redressant. Un autre jour, il écrit à un officier : « Si tu veux être tribun, si tu veux vivre, tiens le soldat. Que personne ne dérobe un poulet, un mouton, même une grappe de raisin, ou n'exige de l'huile, du sel et du bois. Il faut se contenter de sa ration : ce que l'État donne suffit; le butin se prend sur l'ennemi et ne doit pas coûter de larmes aux provinces. Veille à ce que les armes, les habits, les chaussures, soient toujours en bon état; les chevaux de bât bien pansés, le mulet de compagnie[3] soigné par chacun à tour de rôle et tout le fourrage employé, afin qu'on n'en détourne pas pour le vendre. Fais soigner gratuitement les soldats par les médecins et empêche-les de perdre leur argent dans les tavernes ou

1. Vopiscus parle, d'après des documents qu'il donne pour officiels, d'une adoption réelle; cependant, comme Aurélien ne prit pas le nom d'Ulpius Crinitus, ce qui était contraire à l'usage, il serait permis de révoquer en doute cet acte. D'autre part, les inscriptions (Orelli, 1032 et 5552) et les monnaies (Eckhel, VII, p. 487) lui donnent pour femme Ulpia Severina; si cette Ulpia était fille de Crinitus, ce mariage aurait assuré à Aurélien les mêmes avantages que l'adoption, tandis que, fils adoptif d'Ulpius Crinitus, il n'aurait pu épouser celle qui était devenue sa sœur. Mais beaucoup des anciennes prescriptions étaient tombées en désuétude; il se peut donc que l'adoption et le mariage aient eu lieu. — 2. Je traduis par un équivalent qui est un souvenir du moyen âge, le latin dit : *manu ad ferrum* (*Aur.*, 6), Aurelianus le fer en main. — 3. *Mulum centuriatum*, le mulet d'ordonnance.

avec les aruspices; exige qu'ils se conduisent décemment dans les quartiers; les querelleurs seront battus. » Septime Sévère avait ainsi parlé, et cette fermeté avait valu à l'empire un règne glorieux; elle eut, sous Aurélien, les mêmes effets.

Comme le grand Africain, Aurélien était de mœurs austères et dédaigneux du plaisir; comme lui encore, il ne se pressa pas d'aller recevoir les banales acclamations du sénat. Il battit les Juthungues qui menaçaient la Rætie et régla les affaires de cette frontière, ce qui l'occupa quelques mois. Lorsqu'il fit enfin le voyage de Rome, il parla fièrement dans le sénat : « J'ai de l'or pour mes amis, dit-il, et du fer pour mes ennemis [1]. » On verra que ces ennemis ne furent pas toujours aux frontières. Pour n'avoir rien à craindre en Italie des anciennes troupes de Quintillus, il était venu de Pannonie bien accompagné. Les Goths de l'Ouest, les Juthungues et les Vandales trouvèrent l'occasion propice et envahirent cette province. A cette nouvelle, Aurélien y courut, se faisant précéder de l'ordre qu'on rentrât dans les forteresses tout le grain et le bétail. Le choc fut rude et la victoire indécise; pourtant, la nuit venue, l'ennemi recula, et Aurélien manœuvra de manière à lui couper la route du Danube. Menacés de la famine dans un pays ruiné, les barbares ouvrirent des négociations. Leurs députés cachaient la crainte sous l'arrogance; l'empereur remit l'audience au lendemain. Il les reçut assis sur son tribunal, entouré d'une pompe militaire et menaçante : à ses côtés, ses principaux officiers à cheval; derrière lui, les aigles d'or des légions, les images des princes, les piques d'argent qui portaient en lettres dorées le nom des différents corps, puis l'armée avec ses armes et comme prête au combat, rangée en demi-cercle sur une éminence qui la laissait

1. Zonare (XII, 27) attribue ces paroles à un sénateur : ce qui ne se comprend pas. Il y a de l'incertitude sur l'ordre des événements dans ces premiers mois du règne d'Aurélien. Je me suis arrêté au récit qui m'a paru concilier le mieux les diverses données.

voir tout entière[1]. Moins habiles que l'Indien des prairies à cacher leurs sentiments, les Juthungues, en face de cet imposant spectacle, restèrent un moment interdits; mais l'audace leur revint vite: « Nous ne demandons pas la paix en vaincus, dit leur interprète, mais en anciens amis des Romains et en hommes qui savent qu'une bataille perdue par surprise peut être suivie d'une victoire. Notre seule nation compte quarante mille cavaliers, le double de fantassins, et l'Italie, que nous avons courue presque entière, sait bien quelle est notre valeur. Avec notre alliance, tu n'auras à craindre aucun ennemi. Donne-nous donc les présents accoutumés, les subsides que nous recevions avant la guerre, et la paix est faite. » Dexippos, qui raconte cette scène, est un contemporain, mais il met dans la bouche d'Aurélien une bien longue réponse; nous n'en retiendrons que la fin : « Puisque vous avez violé les traités pour piller nos campagnes, vous n'avez nulle grâce à demander, et, dans l'état où vous êtes, c'est à vous d'accepter la loi du vainqueur. Vous savez ce qu'il est advenu des trois cent mille Goths qui s'étaient jetés sur l'empire : le même sort vous attend. Je vais passer le Danube et punir, chez vous-mêmes, votre infidélité. » Les Juthungues, intimidés, promirent de rentrer en leur pays. Quelques mois après, nouvelle invasion des Vandales et nouveau succès d'Aurélien qui, pour rendre leur retraite plus prompte, leur donna des vivres. Ils avaient livré en otages les fils de leurs chefs et deux mille cavaliers, qui prirent rang parmi les auxiliaires des légions[2]. Aurélien, de son côté, faisant un sacrifice qui devait coûter à son orgueil, quoiqu'il ne coûtât rien à l'empire, leur céda la Dacie en offrant des terres, au sud du Danube, à ceux des colons romains qui voudraient quitter la province. Cet abandon

1. Ἃ δὴ σύμπαντα ἀνατεταμένα προυφαίνετο.... (Dexippos, *Fragm. hist. Græc.*, III, p. 682 ; Pierre le Patrice, *Excerpta de Legationibus*, p. 126). — 2. Cinq cents, qui s'étaient écartés pour piller, furent massacrés par le commandant des auxiliaires, et le roi des Vandales fit tuer leur chef à coups de flèches. (*Ibid.*, p. 686.)

était nécessaire, car, débordée sur ses deux flancs et envahie au cœur, la Dacie n'était plus tenable; s'il y restait des Romains, et il y en a encore qui forment un peuple nombreux et brave, il n'y restait plus d'administration romaine. Afin de donner à croire qu'on n'avait rien perdu, on fit d'une portion de la Mœsie une Dacie nouvelle, et le nom de la conquête de Trajan resta sur la liste officielle des provinces de l'empire. Mais, au lieu de la Dacie des montagnes, vraie forteresse qui eût été imprenable si l'on avait su en fermer la porte sur le bas Danube, ce fut la Dacie du rivage, *Dacia Ripensis*[1], qui ne couvrait plus rien. Enfin le dieu Terme reculait. Pour un victorieux, cette condition était dure; Aurélien semble avoir voulu se couvrir du consentement de ses soldats, comme représentants du peuple romain. Du moins il consulta l'armée sur la question de la paix avec les Vandales[2], et le rappel des garnisons daciques dut être la conséquence tacitement acceptée de la convention que l'armée approuva. Dans l'état de l'empire et du monde barbare, le Danube paraissait la meilleure frontière, et les grands succès de Claude, ceux mêmes d'Aurélien prouvent que, si le fleuve n'interdisait point aux envahisseurs le passage, il gênait le retour.

Nous ne dirons pas aussi facilement que l'empereur un adieu définitif à cette vaillante population romaine de la Dacie Trajane. Digne de son origine et de celui qui lui avait donné ses premières cités, elle a joué dans les Carpathes le rôle de Pélage et de ses compagnons dans les Asturies, bravant, du haut de cette forteresse inexpugnable, toutes les invasions; regagnant pied à pied, tandis

1. Entre la haute et la basse Mœsie. On l'appela d'abord *Dacia Aureliani* (Vopisc., *Aur.*, 39); elle fut ensuite divisée en *Dacia Ripensis*, cap. *Ratiaria* (Arzar Palanka), et *Dacia Mediterranea*, cap. *Sardicca* (Traditza). Dexippos ne parle pas, du moins dans les fragments qui nous restent, de l'abandon de la Dacie, et le récit d'Eutrope (IX, 15) ne permet de fixer aucune date pour cet événement, qui se place naturellement après le double traité fait avec les Juthungues et les Vandales. — 2. Dexippos (*Fr. hist. Gr.*, t. III, p. 685): ....ἐρομένου βασιλέως, ὅ τι σφίσι περὶ τῶν παρόντων λῷον εἶναι δοκεῖ.

qu'elles s'écoulaient vers le Sud ou l'Ouest, le terrain perdu, et reconstituant, après seize siècles de combats, une Italie nouvelle, *Tzarea Roumanesca*, dont les peuples de race latine saluent l'avénement au rang des nations libres[1].

Aurélien s'était résigné à laisser ce triste souvenir s'attacher à son nom, à cause d'une nouvelle invasion des Alamans en Italie. Dans l'espérance d'exterminer ou de prendre la horde entière, il voulut imiter la manœuvre de Claude à Naïssus : faire attaquer de front les envahisseurs par la plus grande partie de son armée, dans la plaine du Pô, tandis que lui-même, avec les prétoriens et les auxiliaires, leur couperait la retraite. Cette division des forces romaines amena un désastre. Les barbares sortant sur le soir d'épaisses forêts, où ils s'étaient cachés, surprirent, près de Plaisance, les Romains, qui se gardaient mal. Beaucoup de ceux-ci périrent, et une partie de la Cisalpine fut livrée à la plus épouvantable dévastation. Des Alpes au détroit de Messine, on trembla un moment, comme on avait tremblé naguère dans la péninsule des Balkans, à l'approche de la grande armée gothique.

Pour calmer ces frayeurs, on recourut aux expiations religieuses. Aurélien, qui savait quel parti on peut tirer, pour mener les foules, de l'intervention des dieux et de l'appareil des vieilles superstitions, écrivit au sénat la lettre suivante que le préteur urbain lut dans la curie : « Je m'étonne, vénérés Pères, que vous ayez hésité si longtemps à ouvrir les livres sibyllins : on vous croirait réunis dans une église de chrétiens et non dans le temple de tous les dieux. Agissez enfin, et, par la sainteté des pontifes, par les solennités de la religion, aidez

1. Je ne puis accepter l'opinion de Rœsler (*Dacier und Romænen*, Wien, 1866), qui fait revenir les Romains dans la Dacie au commencement du treizième siècle. Il ne suffit pas, pour expliquer cette émigration extraordinaire, de signaler la présence de mots grecs, albanais et bulgares dans la langue roumaine.

le prince qui est aux prises avec de dures nécessités. Il n'est jamais honteux de vaincre par l'assistance des immortels. C'est ainsi que nos aïeux ont entrepris et terminé tant de guerres. »

Avant l'arrivée de cette lettre, même proposition avait été faite dans le sénat, mais les esprits forts et les courtisans du prince en avaient ri. « Aurélien suffira à tout, » disaient-ils. Le message impérial changea naturellement ces dispositions, et le premier sénateur à qui le consul en charge demanda son avis reprocha aux pères conscrits « de songer si tard au salut de la république et d'avoir été si lents à recourir aux livres du destin, à profiter des bienfaits d'Apollon[1]. Allez donc, saints pontifes, allez, vous qui êtes purs, irréprochables et sacrés; allez dans un pieux costume et dans de saintes dispositions; montez au temple, préparez-y les siéges ornés de lauriers; ouvrez de vos mains respectables les livres de la religion; cherchez-y les destinées éternelles de la république; apprenez à des enfants qui aient leur père et leur mère l'hymne qu'ils doivent chanter. Nous déterminerons la dépense nécessaire à cette cérémonie; nous ordonnerons l'appareil des sacrifices, et nous fixerons le jour de la lustration des champs[2]. » (Séance du III[e] jour des ides de janvier).

On purifia la ville, on chanta les hymnes saints, on fit une procession autour de Rome et l'on promit aux dieux d'en faire une autour des champs; enfin l'on accomplit des sacrifices aux lieux déterminés par le livre sacré, pour empêcher les barbares de les franchir[3]. Vopiscus ne dit pas que ces expiations furent des sacrifices humains; mais Aurélien avait offert des captifs de toute nation[4], et ce ne pouvait être qu'afin de renouveler l'antique coutume d'enterrer vivants les hommes dont l'ombre irritée devait arrêter la marche de leurs compatriotes.

1. Les oracles sibyllins passaient pour être inspirés par Apollon. — 2. Vopisc., *Aur.*, 19. — 3. *In certis locis sacrificia fierent quæ barbari transire non possent* (*ibid.*, 18).—4. ....*cujuslibet gentis captos* (*ibid.*, 20).

Tout en se mettant en règle avec les dieux, Aurélien prenait ses mesures contre les barbares. Ceux-ci, partis en guerre pour le butin bien plus que pour la conquête, s'étaient divisés afin d'étendre plus loin leurs déprédations. Ils semblent s'être avancés jusqu'au Métaure, ce qui annoncerait leur intention de marcher sur Rome, suprême ambition de tous ces pillards. On a, du moins, une inscription[1] où les cités de Pesaro et de Fano rendent des actions de grâces à « Hercule Auguste, collègue de l'invincible Aurélien », sans doute pour quelque exploit de guerre accompli dans leur voisinage. Aurélien suivait ces bandes, les détruisant l'une après l'autre; près de Pavie, il eut affaire au gros de l'armée barbare et lui infligea un grand désastre. De ceux-là encore, bien peu revirent la hutte paternelle cachée dans les grands bois du Neckar et du Mein.

Que s'était-il passé à Rome durant cette campagne? Sans doute, on y avait joué de la langue contre le Pannonien qui laissait le peuple-roi avoir si grand'peur. On avait peut-être renversé ses statues, tué quelques-uns de ses gens ou de ses soldats. Il y eut certainement de grands désordres, puisque Vopiscus parle de séditions violentes[2]. Le vaillant soldat, qui avait passé sa vie à combattre pour le salut de l'empire, regarda comme une trahison cette émeute faite à l'approche de l'ennemi et en punit sévèrement les auteurs, des sénateurs mêmes périrent[3].

Depuis longtemps, Rome, dans la sécurité que lui donnaient sa fortune et son empire, avait franchi son enceinte, et le mur de Servius disparaissait sous les maisons et les jardins qui couvraient l'immense remblai et le pied de l'*agger*[4]. L'ennemi se rapprochant, Aurélien se

1. Orelli, 1031 et 1535. — 2. *Romam petit vindictæ cupidus, quam seditionum asperitas suggerebat;* cf. Amm. Marcellin, XXX, 8; Vopisc., *Aur.*, 18 et 21. — 3. Zosime (I, 49) parle de conspirations et de conspirateurs justement punis, parmi lesquels il nomme trois sénateurs. — 4. Aussi Zosime peut-il dire (I, 49) de la Rome de ce temps-là qu'elle était ἀτείχιστος.

résolut à revenir aux précautions des anciens jours. C'était un aveu humiliant, mais nécessaire. Il donna à Rome une seconde enceinte qui enveloppa la première et que Probus achèvera : elle eut environ 11 milles ou 16 kilomètres de tour[1] (271). Cette nouvelle ligne de fortifications est encore marquée par le mur dit d'Honorius, à cause des réparations que ce prince y fit.

Les barbares repoussés et Rome mise à l'abri d'un coup de main, Aurélien songea aux deux compétiteurs qui tenaient en dehors de son autorité l'Orient et l'Occident de l'empire, Zénobie et Tetricus. Celui-ci était le plus proche, mais il paraissait le moins dangereux, et Aurélien avait déjà des raisons particulières pour ne le point redouter[2]; il dirigea ses premiers coups contre la reine de Palmyre.

Vainqueur de Sapor, dont il avait insulté deux fois la capitale en plantant ses flèches dans les portes de Ctésiphon, Odenath avait été investi par Gallien du commandement de toutes les forces romaines en Orient, et associé même à l'empire. Il s'apprêtait à délivrer l'Asie Mineure des Goths, lorsque en 266-267 il tomba victime d'une de ces tragédies fréquentes dans les maisons royales de l'Orient[3]. Un jour, dans une chasse royale, son neveu Mæonios lança le premier trait sur la bête, au débucher, et la tua. C'était contraire à l'étiquette, qui réservait ce coup au prince, et Odenath l'en reprit avec colère. Mæonios ne tint pas compte de l'avertissement. L'ambition d'être renommé le plus habile chasseur du désert lui ôtait

1. Je suis la correction de Piale (*Delle mura Aureliane*), qui, dans le texte de Vopiscus (*Aur.*, 39), *quinquaginta prope millia*, sous-entend *pedum* et non *passuum;* 50 000 pieds romains font environ 11 milles ou 16 kilomètres. — 2. Voy. p. 398. Eckhel (VII, 456) pense même que la négociation dont il sera question plus loin avait commencé sous Claude. On a des médailles où Claude et Tetricus sont représentés au revers l'un de l'autre. (De Boze, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXVI, p. 515.) — 3. La date de la mort d'Odenath est déterminée par les monnaies alexandrines, elle se place entre le 29 août 266 et le 28 août 267. (Waddington, *Inscr. de Syrie*, p. 602.)

toute prudence : deux fois encore ses flèches partirent avant celles du roi. L'insulte était publique : Odenath lui retira son cheval, ce qui équivalait à une dégradation, et, le bouillant jeune homme s'emportant en menaces, il le fit jeter en prison. Délivré, grâce aux prières d'Hérodès, fils aîné du roi, l'Arabe garda au cœur une haine violente et, avec l'aide de quelques complices, assassina, au milieu d'un festin, Odenath et Hérodès [1].

Zénobie avait partagé le pouvoir et les travaux de son époux [2]. Elle prétendait descendre des rois macédoniens d'Égypte, ce qui avait fait d'elle la plus noble femme de l'Orient; on la disait aussi la plus belle, et elle en était la plus chaste [3]. L'ambition et l'amour de la gloire avaient étouffé en elle les vices que nourrit le harem. Elle savait toutes les langues parlées de Palmyre à Athènes et d'Athènes à Memphis, même le latin [4]; elle lisait Homère et Platon ; avec Longus, le douteux auteur du traité du *Sublime*, mais le sage qui sut bien mourir, elle discutait des questions de philosophie et de littérature; avec le fameux archevêque d'Antioche, Paul de Samosate, des questions de théologie, et elle donna à ses deux fils aînés de si habiles maîtres, qu'on a dit de l'un d'eux, Timolaos, que, s'il avait vécu plus longtemps, il aurait mis son nom à côté de ceux des grands orateurs latins. Le désert avait, comme Athènes et Rome, son académie de beaux esprits; mais on n'y avait pas tous les goûts du monde occidental, car, dans Palmyre, il ne se trouve aucune trace de ces cirques et de ces gymnases qui faisaient les délices des Grecs, encore moins de ces amphithéâtres que les cités vraiment romaines se hâtaient de bâtir.

1. Zonare, XII, 24. — 2. M. de Vogüé (*Inscr. sém.*, p. 29) traduit le nom sémitique de Zénobie, Batzebinah, par *mercatoris filia*. Mais on peut dire aussi que Zénobie est un nom grec que la reine prit à cause de quelque parenté avec les Zenobios, très-nombreux à Palmyre, et pour plaire à ses sujets grecs. — 3. Trebellius Pollion, *Tyr. trig.*, 20. — 4. *Ibid.*, 30. Cet auteur ajoute que Zénobie avait lu en grec une histoire romaine, sans doute celle de Dion Cassius, et qu'elle avait composé un résumé de l'histoire d'Alexandre et de l'Orient.

Zénobie suivait son époux à la chasse et à la guerre : elle vainquit avec lui les Perses et essaya, sans lui, de conquérir l'Égypte. Quelques-uns l'accusent d'avoir été du complot qui coûta la vie au césar de Palmyre. On peut en douter. Elle avait, d'un premier mariage, un fils, à qui Hérodès fermait la route du pouvoir et que sa mort ferait roi. La mère se l'est dit, sans doute : peut-être l'a-t-elle espéré; mais participer au complot contre Odenath eût été conspirer contre elle-même. Mæonios avait assassiné son oncle par vengeance, pour prendre sa place et non pour la laisser à la reine. Il n'avait pas été non plus nécessaire de le pousser à se défaire d'Hérodès, qu'Odenath avait associé à l'empire[1] : le premier crime rendait le second nécessaire, et nous accordons que la belle-mère du jeune prince dut voir sans chagrin cette mort, qui délivrait son fils d'un concurrent. La tragédie accomplie, elle souleva contre le meurtrier les soldats qui l'avaient proclamé roi et qui, sans doute pour un peu d'or, portèrent sa tête aux pieds de Zénobie; après quoi, ils saluèrent du titre d'auguste son fils aîné Waballath et de celui de césar les deux autres[2]. Elle les montra au peuple, à l'armée, revêtus de la pourpre romaine, et elle garda la réalité du pouvoir avec le titre de *basilissa*, reine, l'équivalent sans doute, pour les Palmyréens, du nom d'*augusta*.

Au milieu de la confusion où l'on vivait depuis bientôt quarante ans, nul ne s'étonnait que tant de césars sortissent d'une ville arabe : il en était venu de pires lieux. Mais ce qui devait paraître étrange, c'était de voir ces enfants du désert, qui ont toujours retenu la femme dans une condition inférieure, courber la tête sous cette main

1. Treb. Poll., *Tyr. trig.*, 14, 15. — 2. MM. de Sallet et de Vogüé pensent que, jusqu'à la rupture avec Aurélien, Waballath ne prit sur les monnaies latines et grecques que les titres de *vir consularis, Romanorum imperator, dux Romanorum.* A Palmyre, il portait le titre de roi. Dans la cinquième année de son règne (29 août 270, 28 août 271), il prit celui d'auguste.

douce et ferme. L'Orient, il est vrai, avait tant de déesses régnant au ciel, qu'il pouvait, sans trop grande résignation, laisser régner des femmes sur la terre[1], et ses légendes lui parlaient toujours de Sémiramis, la puissante souveraine de Babylone, de Didon, la glorieuse Carthaginoise, et de cette reine de Saba qui avait voulu contempler dans sa splendeur le roi des Juifs, fondateur de Tadmor. Zénobie se plaisait elle-même à rappeler le souvenir de Cléopâtre, dont elle avait la beauté et la puissance, mais dont elle n'eut peut-être pas, à la dernière heure, la résolution virile[2]. Sa cour fut calquée sur celle des empereurs, avec des adorations orientales empruntées à la Perse, que Dioclétien allait imiter, et le diadème royal, qu'il porta. Le bras nu, le casque en tête, elle haranguait ses troupes d'une voix mâle et sonore, faisait route avec elles, habituellement à cheval, quelquefois à pied, et tenait tête à ses généraux en de longs festins, où pourtant elle gardait son rang et sa dignité. Aurélien lui rendit justice : « Ceux qui disent que je n'ai vaincu qu'une femme ne savent pas quelle était cette femme, ni combien elle était prudente dans les conseils, persévérante dans les décisions, ferme avec les soldats et, suivant les circonstances, libérale ou sévère. C'est par elle qu'Odenath a vaincu les Perses, et c'est par crainte de ses armes que les Arabes, les Sarrasins et les Arméniens se sont tenus en repos[3]. »

Zénobie était donc un sérieux adversaire. Elle s'était proposé d'ajouter à son empire oriental deux régions qui devaient en être les postes avancés et les boulevards : l'Égypte, où elle envoya une armée qui s'empara d'Alexandrie, et l'Asie Mineure, dont les peuples, « qui ne

1. La grande déesse de Byblos était considérée comme supérieure en puissance aux dieux masculins, par exemple à son père et à ses frères. (Halévy, *Inscr. de Byblos*, mémoire lu, à l'Académie des inscriptions, le 3 mai 1878.)
2. Treb. Poll., *Tyr. trig.*, 30. Je dis peut-être, car Cléopâtre eut le moyen de se donner la mort, et Zénobie, très-surveillée, ne doit pas l'avoir eu. Voy. p. 393. — 3. Treb. Poll., *Tyr. trig.*, 30.

savaient pas dire non », acceptèrent sa domination. Les Bithyniens seuls s'y refusèrent, et ce refus compromettait tout : car la Bithynie, baignée par la Propontide et le Bosphore, était la grande route des armées pour passer d'Europe en Asie, et cette route restait ouverte à Aurélien.

L'affaire d'Égypte eut de brillants commencements. L'historien Zosime parle d'une armée de soixante-dix mille hommes qui se serait emparée du pays, ou tout au moins des provinces du Nord. Un général du nom de Probus[1] avait eu la charge de courir sus aux pirates qui, à la suite du désordre produit par la grande invasion gothique, infestaient les côtes de l'Asie Mineure et de la Syrie; il débarqua, avec ce qu'il avait de troupes, dans le Delta, où les Palmyréens n'avaient laissé qu'une garnison de cinq mille hommes, grossit sa petite armée de quelques volontaires, et allait avoir raison des troupes de Zénobie, quand il se laissa surprendre, près de Memphis. Tombé aux mains de l'ennemi, il se tua[2], et la reine resta maîtresse de la basse Égypte.

Des médailles alexandrines portent les têtes d'Aurélien et du fils de Zénobie, comme s'ils eussent été deux collègues, et la plus récente, où est marquée la septième année du règne de Waballath, montre que cette situation dura jusqu'en 272[3].

1. Ou Probatus (Treb. Poll., *Claud.*, 11). — 2. ....*pugnavit.... temere ut pæne caperetur* (Vopisc., *Prob.*, 9). Zonare dit même qu'il fut pris.... Ζηνοβίαν.... Πρόβον ἑλοῦσαν (XII, 27). — 3. Eckhel, VII, 496. Tant que Zénobie administra l'Égypte au nom de Claude, le nom de ce prince parut seul sur les monnaies d'Alexandrie; à la mort de Claude, elle fit frapper dans cette ville des monnaies portant l'image d'Aurélien avec le titre d'auguste et celle de Waballath, tout en en laissant frapper aussi avec la seule tête d'Aurélien. Après la rupture, en 271-272, la tête d'Aurélien disparaît des monnaies alexandrines, et le nom de Waballath est suivi du titre de σεβαστός, *augustus*. (De Vogüé, *op. cit.*, p. 32.) — 4. Suivant M. de Sallet (*die Fürsten von Palmyra*, p. 44), Probus aurait été un usurpateur, qui aurait essayé de s'emparer de l'Égypte pendant que Claude combattait les Goths; Zénobie l'avait renversé, après quoi les Égyptiens avaient reconnu l'autorité de l'*imperator Romanus*, c'est-à-dire Waballath jurant fidélité à l'auguste romain, Claude. Nous avons suivi, pour ce personnage, le récit de Zosime, qui semble bien connaître les affaires des Palmyréens. (Voy. Waddington, *Inscr. de Syrie*, 595.)

Au printemps de cette année, Aurélien quitta l'Italie avec une puissante armée, pour aller régler les affaires d'Asie. Chemin faisant, il nettoya l'Illyrie, la Thrace et la Mœsie des bandes gothiques qui s'y trouvaient encore, ou qui y étaient rentrées; il en poursuivit une au delà du Danube, et se fit livrer en otages un certain nombre de jeunes filles nobles, qu'il interna à Périnthe. Il écrivit au légat de la Thrace de fournir pour leur entretien une certaine somme, mais de les réunir en communautés de sept personnes, pour que la dépense fût moins onéreuse à la république, tout en permettant à ces jeunes filles de vivre plus à l'aise. On a vu[1] comment ces otages servaient la politique impériale: une d'elles épousa un général romain; les autres firent sans doute de même : l'empereur fournissait la dot.

Dans la Bithynie, Aurélien fut reçu en libérateur; les hostilités commencèrent chez les Galates, où il fallut prendre Ancyre de vive force. Une des principales villes de la Cappadoce, Tyane, qui couvrait la passe cilicienne dans le mont Taurus, aurait fait une longue résistance, si un de ses plus riches citoyens n'avait indiqué un point mal fortifié et mal gardé. Aurélien fit mourir le traître, sans toutefois confisquer ses biens, vertu rare chez les princes de ce temps. Les soldats s'attendaient au pillage de cette riche cité: l'empereur le leur refusa. Apollonius de Tyane avait encore ses dévots; le biographe d'Aurélien en était un, et il prétend qu'une apparition du héros empêcha le prince de détruire la ville. La politique conseillait cette modération, et Aurélien comprenait que, dans ces temps troublés, il fallait de l'indulgence envers ceux qui ne savaient de quel côté était le droit et où devait aller l'obéissance[2]. Quand il eut raconté qu'Apollonius interdisait le sac de sa ville natale, les soldats, qui auraient peut-être résisté au prince, n'osèrent résister à « l'homme divin », et un heureux mensonge sauva une grande cité.

1. Page 300. — 2. Voyez, p. 305, l'amnistie qu'il accorda.

Les passes du Taurus n'étaient point gardées[1], les légions descendirent en Cilicie, contournèrent le golfe d'Issus, et arrivées aux Pyles Syriennes, découvrirent à leurs pieds le lac d'Antioche, la ville elle-même, mollement couchée au bord de l'Oronte, et Daphné, le sanctuaire des dévotions licencieuses. Zénobie s'y tenait avec une partie de sa cavalerie. Une action, qui ne semble pas avoir été bien sanglante[2], livra la ville aux Romains; ils y entrèrent, tandis que les Palmyréens se retiraient dans la direction de Chalcis. Aurélien continua son système de clémence. Beaucoup d'habitants d'Antioche, craignant d'être traités en partisans de la reine, avaient suivi l'armée arabe; une proclamation leur garantit la vie et les biens : presque tous rentrèrent.

Dans une autre affaire, à laquelle on a donné beaucoup de retentissement, il montra le même esprit de conciliation. Paul de Samosate cumulait à Antioche les fonctions d'évêque et d'intendant des finances pour le compte de Zénobie[3]. La ville contenait beaucoup de juifs et de chrétiens; parmi les derniers, se trouvaient des hommes qui, tout en admettant l'Évangile, rejetaient la divinité du Christ, ou du moins qui l'entendaient autrement que l'Église. Selon eux, Jésus n'était qu'un homme en qui l'Esprit de Dieu était descendu[4]. Ils reconnaissaient donc l'union du Verbe divin et de l'humanité dans le Christ, et accordaient qu'il méritait d'être appelé Dieu. Mais cette

1. Le Taurus ou *Bulghar-Dagh* a, de ce côté, des cimes qui montent à 3500 mètres, mais la passe n'en a que 966. De là, Aurélien a dû gagner, par Adana et Mopsueste, la route qui franchit un contre-fort de l'Amanus (*Pyles Amanides*), puis contourner le golfe d'Alexandrette jusqu'au point où l'Amanus, qui court parallèlement à la côte à une hauteur d'environ 2000 mètres, ne laisse plus entre lui et la mer que deux défilés fameux, appelés Portes de Cilicie et Portes de Syrie (800 à 900 mètres d'altitude). (Voyez au *Bulletin de la Soc. de Géogr.*, janv. 1878, la carte de MM. Favre et Mandrot.) — 2. .... *brevi apud Dafnem certamine* (Vopisc., *Aur.*, 25); Zosime (I, 51) la fait plus sérieuse; mais ce ne fut qu'un combat de cavalerie et une affaire d'avant-garde. — 3. *Procurator ducenarius.* — 4. Tout en admettant qu'il était né miraculeusement d'une vierge, ἐκ παρθένου (S. Athan., *Contra Apollin.*, I, 3).

tentative d'explication rationnelle ruinait le dogme du Dieu fait homme et diminuait la fécondité religieuse du christianisme. Paul pensait comme eux. En 264 sa foi avait déjà paru suspecte; cependant, un nombreux synode d'évêques asiatiques, de prêtres et de diacres, s'étant réuni pour examiner sa doctrine, n'avait pu y trouver d'hérésie. Cinq ans après, ses adversaires convoquèrent une autre assemblée où vinrent soixante-dix évêques, qui le retranchèrent de la communion des fidèles. Une lettre synodale, adressée « aux évêques de Rome et d'Alexandrie, à tous les évêques, prêtres et diacres formant l'Église qui est sous le ciel », leur annonça la déposition de l'évêque d'Antioche. Paul, soutenu par Zénobie, n'en conserva pas moins la maison épiscopale. La cause fut portée devant Aurélien, qui, avec un bon sens dont il faut lui tenir compte, se garda bien de prononcer lui-même, encore moins de se rappeler, à propos de ces disputes, qu'il existait des édits impériaux contre les chrétiens. « Ce sont affaires d'évêques, dit-il : que celui-là conserve la maison épiscopale, avec qui les évêques de Rome et d'Italie resteront en communion. » Le frère de Sénèque, le tribun de Jérusalem, avaient aussi répondu, à propos de saint Paul, accusé par les juifs : « Je ne suis pas juge de ces sortes de choses[1]. » L'honnête et vaillant soldat dont nous écrivons l'histoire avait, de lui-même, retrouvé cette vérité de bon sens que tant d'empereurs ont méconnue et méconnaîtront encore[2]. Il en recueillit aussitôt le fruit. Les amis de l'évêque avaient été, comme lui, les partisans de la reine; sans les frapper, il les punissait, et, du même coup, il se conciliait la communauté chrétienne, qui était nombreuse dans cette grande cité.

1. Voy. t. IV, p. 56. — 2. Eus., *Hist. eccl.*, VII, 27 et 29. La lettre synodale a été citée par Eusèbe. Il s'y trouve, selon l'habitude, beaucoup de récriminations vraies ou fausses contre Paul au sujet de sa moralité. Hefele (*Conciliengeschichte*, I, 109-117) compte trois synodes d'Antioche pour cette affaire, mais il n'a pu trouver la date du second, dont nous ne parlons pas.

On a voulu voir, dans le renvoi que prononça Aurélien, une reconnaissance par le prince de la primauté du siége romain. Il était naturel qu'Aurélien, ayant à faire décider un point de doctrine entre les chrétiens, s'adressât aux évêques de la métropole de l'empire, et qu'il constituât les chefs des communautés chrétiennes d'Italie arbitres du différend, sans attacher à cette affaire d'autre importance. Son jugement n'en constituait pas moins un précédent fort utile pour l'autorité pontificale.

Toutes choses réglées à Antioche, Aurélien se mit à la poursuite de l'ennemi. Il en atteignit l'arrière-garde non loin de Chalcis et la délogea d'une hauteur où elle s'était établie. Les Palmyréens ne s'arrêtèrent plus que sous les murs d'Émèse. Zénobie y avait réuni soixante-dix mille hommes, appuyés à une place qui avait été certainement fortifiée, et ayant devant eux une large plaine propre aux charges de leur cavalerie. La bataille, cette fois, fut acharnée. Chez les uns, la vieille gloire de Rome; chez les autres, la gloire récente de Palmyre, animaient tous les cœurs. Un moment Aurélien put craindre de voir ses légions fléchir sous le choc : sa cavalerie fut presque détruite; mais une charge vigoureuse, qu'il mena lui-même contre le centre de la ligne, trop étendue, de l'ennemi, décida de la victoire. Elle avait été si chèrement achetée, que les Romains ne furent pas en état de poursuivre les vaincus. Au plus fort du combat, Aurélien avait voué un temple au Soleil, et l'on raconta dans la suite que le dieu avait été vu au milieu des légions, raffermissant leurs lignes ébranlées. Le Soleil était la grande divinité de Palmyre; il avait donc abandonné son peuple; mais les dieux se mettent toujours du côté des gros bataillons et, par un sentiment fait à la fois d'orgueil et d'humilité, les victorieux se plaisent à transformer en assistance divine l'aide qu'ils ont trouvée dans leur courage[1].

1. Voyez dans Zosime (I, 57-8) les nombreux oracles qu'on fit parler dans tous les sanctuaires de la Syrie.

Dans un conseil de guerre que Zénobie avait tenu à Émèse, la retraite sur Palmyre avait été décidée. On comptait que la lourde armée romaine ne pourrait pas traverser « le pays de la soif », ou du moins qu'elle y vivrait difficilement, exposée qu'elle serait aux continuelles attaques des nomades. Les « brigands de Syrie, » comme Vopiscus les appelle, firent en effet beaucoup de mal aux Romains, mais ne les empêchèrent pas d'arriver devant la capitale du désert. Elle était environnée d'un fossé profond et d'une muraille couverte d'innombrables machines de guerre, qui lançaient incessamment des flèches, des dards et des feux[1]. L'empereur ne s'était pas attendu à une aussi énergique défense. En arrivant en vue de la place, il avait écrit à la reine : « Aurélien, empereur du monde romain et vainqueur de l'Orient, à Zénobie et à ceux qui sont engagés dans sa cause. Vous auriez dû faire de vous-mêmes ce que je vous prescris par cette lettre. Je vous ordonne de vous rendre, sous la promesse de vous laisser vivre. Vous, Zénobie, vous vous retirerez, avec votre famille, dans l'endroit que je vous désignerai, d'après l'avis du vénérable sénat. Vous abandonnerez au trésor de Rome ce que vous aurez de pierreries, d'or, d'argent, de soie, de chevaux et de chameaux. Les Palmyréens conserveront leurs droits[2]. »

La réponse fut aussi fière : « Zénobie, reine de l'Orient à Aurélien auguste. Jamais personne n'a osé demander ce qu'exige votre lettre. C'est le courage qui décide de tout à la guerre. Vous voulez que je me rende, comme si vous ne saviez pas que la reine Cléopâtre a mieux aimé mourir que d'être redevable de la vie à un maître. J'attends incessamment les secours des Perses ; j'ai pour moi les Sarrasins et les Arméniens. Des voleurs de Syrie ont battu votre armée, Aurélien ; que sera-ce lorsque nous aurons reçu les renforts qui nous viennent de tous

1. Sans doute du bitume dont les régions voisines abondent. — 2. Vopisc., *Aur.*, 26.

les côtés? Alors vous quitterez ce ton superbe avec lequel vous exigez ma soumission, comme si vos armes étaient partout victorieuses[1]. »

Après cet échange de paroles irritantes, il ne restait qu'à forcer la ville ou à la réduire par la famine. L'armée romaine investit la place. Zénobie comptait sur la Perse, mais la Perse venait, en trois ans, de changer trois fois de monarque, au milieu de conspirations des grands et de querelles religieuses qui agitaient les peuples. Le vainqueur de Valérien, Sapor, était mort en 271. Son fils, Hormisdas un pacifique, régna quatorze mois, et son successeur, Bahram, le bienfaisant, moins de quatre années. D'Hormisdas on raconte un trait digne des *Mille et une nuits*. Soupçonné de s'être mis d'intelligence avec des satrapes, mécontents de ne pas voir finir le règne de Sapor, qui durait depuis trente ans, il se coupa la main et l'envoya à son père en signe de sa fidélité. La coutume ne voulait pas qu'un prince mutilé pût régner ; Sapor l'oublia pour honorer le courage de son fils, qu'il appela au trône après lui. Cette légende a protégé la mémoire d'Hormisdas : à Ram Hoormuz, qu'il avait bâti, les Persans montrent encore un oranger planté par lui et qui est l'objet de leur vénération[2].

Bahram régnait quand Aurélien parut devant Palmyre. Mais le royaume était troublé par les prédications de Manès, qui cherchait à fondre en une seule doctrine la religion du Christ et celle de Zoroastre. Les peuples, la cour même, se divisaient entre l'ancien et le nouveau culte. Sapor avait banni le sectaire ; Hormisdas le favorisa. Les mages, inquiets pour leur autorité religieuse, reprirent leur empire sur l'esprit de Bahram, qui condamna Manès à être écorché vif et fut, peu de temps après, assassiné par un partisan du réformateur. Cette double tragédie est postérieure au siége de Palmyre ; mais ces divisions expliquent la prudente attitude de ceux

1. Vopisc., *Aur.*, 27. — 2. Malcolm, *History of Persia*, t. I, p. 100.

qui, naguère, tenaient un empereur romain prisonnier. Ils se contentèrent d'envoyer du côté de Palmyre quelques faibles secours, qui furent interceptés. Pour l'Arménie, nous avons dit ailleurs les raisons qui lui faisaient, de l'amitié de Rome, une nécessité. Quant aux Arabes et aux Sarrasins, ils furent intimidés ou achetés, et il n'y fallut ni beaucoup de force ni beaucoup d'or.

Zénobie resta donc seule. Lorsqu'elle sut qu'elle n'avait plus à compter sur ceux qu'elle croyait ses alliés, et qu'elle vit les vivres diminuer rapidement, elle se résolut à fuir chez les Perses, dans l'espoir de les amener à faire un vigoureux effort, tandis que ses guerriers tenaient encore. Montée sur un dromadaire rapide, elle se dirigea sur l'Euphrate et elle allait en toucher le rivage, quand les cavaliers lancés à sa poursuite l'atteignirent. Cette triste nouvelle jeta la confusion dans Palmyre. Quelques-uns voulaient résister encore, le plus grand nombre jeta ses armes et ouvrit les portes. Aurélien ne changea rien aux conditions qu'il avait d'abord proposées; il traita la ville avec douceur, lui laissa ses droits et se contenta de prendre les trésors de Zénobie.

De retour à Émèse, où les troupes purent se dédommager avec les ressources d'une riche province des privations qu'elles venaient de souffrir, l'empereur constitua un tribunal pour juger Zénobie et ses ministres. Dans sa première entrevue avec Aurélien, elle n'avait pas démenti sa fierté. « Comment as-tu osé, lui demanda-t-il, outrager la majesté des empereurs romains? » Et elle lui répondit: « Je te reconnais pour empereur, toi qui sais vaincre; mais les Gallien, les Auréole et les autres ne l'étaient pas. » La flatterie ne dépassait pas la juste mesure. On dit cependant, qu'au tribunal elle rejeta lâchement sur ses conseillers la responsabilité de la guerre. Ce doit être une calomnie des vainqueurs ou une habileté d'Aurélien. Les soldats voulaient du sang, et il était bien résolu à ne pas verser celui de la reine, car il n'entendait pas que la nouvelle Cléopâtre manquât à son

triomphe. Les juges s'arrangèrent pour ne trouver coupables que les serviteurs : ils furent envoyés à la mort. Parmi eux était Longin, qui marcha au supplice avec la sérénité d'un sage (273).

La chute de la reine de l'Orient avait eu un grand retentissement, et l'abandon où l'avaient laissée tous ses alliés montrait la crainte qu'inspirait l'empire ressuscité. Aurélien avait donc quitté la Syrie l'esprit libre de toute inquiétude, et déjà il avait traversé l'Asie Mineure, même une partie de la Thrace, quand la nouvelle lui arriva que les Palmyréens s'étaient soulevés, que la garnison romaine et son chef Sandarion étaient égorgés, qu'enfin un certain Antiochus avait été proclamé empereur[1]. Palmyre n'avait pu se résigner à retomber, du rang de cité impériale, dans son ancienne condition de ville marchande. Elle avait bu un moment à la coupe des grandeurs; elle en était encore enivrée, et dans ses rêves revenait toujours l'image de ses conducteurs de caravanes passés césars de Rome. L'acte de folie qu'elle venait de commettre fut cruellement expié. La colère d'Aurélien était terrible : on l'a déjà vu à Rome; il fut d'autant plus impitoyable à Palmyre qu'il y avait été plus clément. Nous ne savons rien de l'expédition qu'il chargea de sa vengeance; on voit par une de ses lettres que ce fut comme l'exécution de tout un peuple. « Aurélien auguste à Ceionius Bassus. Il ne faut pas que les soldats fassent plus longtemps usage de leurs glaives: on a assez tué, assez exterminé de Palmyréens. Nous n'avons pas fait grâce aux mères; nous avons tué les enfants, égorgé les vieillards, massacré les habitants des campagnes. A qui laisserons-nous désormais le pays? A qui laisserons-nous la ville? Il faut épargner le petit nombre de ceux qui sont restés et les supposer corrigés par la vue de tant de supplices. Je veux qu'on rétablisse tel qu'il était le temple du Soleil, pillé par le porte-aigle de la troisième légion, par les

1. Vopisc., *Aur.*, 31. Cf. Zosime, I, 60-61.

porte-étendards, par le draconnaire[1] et par ceux qui sonnent du cor et du clairon. Vous avez, dans les cassettes de Zénobie, 300 livres pesant d'or; vous en avez 1800 d'argent, provenant des biens des Palmyréens; enfin vous avez les pierreries royales. Faites servir toutes ces richesses à l'ornement du temple; vous ferez ainsi une chose agréable aux dieux immortels et à moi. J'écrirai au sénat d'envoyer un pontife pour faire la dédicace de ce temple[2]. »

Palmyre ne s'en releva pas. Les familles qui avaient fait sa fortune avaient sans doute péri dans le massacre, et ceux des habitants qui survécurent ne surent pas les remplacer. Le commerce s'habitua à prendre d'autres routes; les sables envahirent l'oasis dépeuplée, et, durant dix siècles, on ignora jusqu'au lieu où la reine de l'Orient avait bâti ses palais de marbre; mais une source qui coule encore a peut-être gardé, à travers les âges, le nom de celui qui fit cette grande ruine[3].

Après la tragédie d'Émèse, Aurélien s'était hâté de regagner l'Europe, sans descendre en Égypte, d'où un aussi vaillant homme que lui-même, Probus, avait chassé les Palmyréens. Croyant ce pays pacifié, il n'avait pas jugé à propos de s'y montrer; mais, lorsqu'on sut qu'il était en route pour la Gaule, un Grec de Séleucie, Firmus, négociant enrichi dans le commerce du papyrus d'Égypte et des denrées de l'Inde, que la fortune politique des scheiks de Palmyre avait ébloui, voulut jouer leur rôle. Il acheta le secours des Blemmyes et des Sarrasins, souleva Alexandrie toujours prête pour une émeute, et arrêta la flotte frumentaire, ce qui était grave. Il avait pris la pourpre au moment où Palmyre se révoltait, d'où l'on peut conclure que les deux mouvements avaient été com-

1. Celui qui portait l'enseigne où était figuré un dragon. Cf. Treb. Poll., *Gall.*, 8. — 2. Vopisc., *Aur.*, 31. — 3. L'*Aïn Ournus*, qu'on voit près de Palmyre. On a supposé que Ournus était l'abréviation altérée d'Aurelianus. Récit de Fatalla Sayeghri retrouvé par Lamartine (*Voyage en Orient*, II, 382).

binés[1]. Aurélien n'eut point de peine à enfermer l'usurpateur dans un des trois quartiers d'Alexandrie, le Bruchium, qu'un mur séparait du reste de la ville et où César avait si longtemps bravé toutes les forces de l'Égypte. C'est là qu'étaient le palais des Ptolémées, le Muséum, qu'un long portique, construit avec les marbres les plus précieux, réunissait à la résidence royale, et le temple des Césars, bâti au lieu où s'élevaient naguère les deux obélisques appelés les aiguilles de Cléopâtre[2]. Aurélien n'entreprit pas de forcer cette place d'un genre particulier; mais la faim lui livra Firmus, qu'il fit mettre en croix; il démantela le Bruchium, le palais des rois et tout ce qui aurait pu servir d'abri à une nouvelle émeute, pour que l'approvisionnement de Rome ne restât pas à la merci de cette séditieuse cité[3]. Cette fois, du moins, sa colère porta plus sur les monuments que sur les hommes[4]; mais il augmenta d'un douzième l'impôt frumentaire de l'Égypte et lui imposa un nouveau tribut annuel: l'envoi à Rome d'une certaine quantité de verre, de papyrus, de lin, de chanvre et d'autres produits du pays[5].

Zénobie captive, « le brigand Firmus » expirant sur la

1. L'*Histoire Auguste* ne le dit pas, mais le récit de Vopiscus est très-confus. Je donne le vraisemblable, non le certain. Quelques mots de la lettre d'Aurélien au sénat et au peuple de Rome après la défaite de Firmus feraient penser que la soumission de l'Égypte avait été précédée de celle des Gaules, ...*pacato toto orbe terrarum* (Vopisc., *Firm.*, 5); mais les autres renseignements fournis par l'*Histoire Auguste*, par Zosime (I, 61), par les médailles, et la suite des faits sont contraires à cette opinion. On a des monnaies de la cinquième année du règne de Tetricus, c'est-à-dire de l'année 272-3. — 2. Sur ce temple des Césars, construit sous Auguste, voy. *Bulletin de corresp. hellén.*, 1878, p. 175. — 3. Amm. Marc., XXII, xvi, 15. Voyez, au tome V, p. 256, la lettre écrite par Aurélien au sénat et au peuple romain après la chute de Firmus. — 4. Il avait laissé sortir du Bruchium les femmes, les vieillards et les enfants. Du moins Eusèbe (*Hist. eccl.*, VII, 32) raconte ce fait d'après Anatolios, témoin oculaire et qui fut plus tard évêque de Laodicée, mais sans nommer Aurélien, et, comme il fait aller ensuite Anatolios au concile d'Antioche, tenu contre Paul de Samosate, il faut peut-être placer l'événement sous Claude, quand Probus chassa les Palmyréens du Delta et d'Alexandrie. Voy. p. 386. — 5. Vopisc., *Aur.*, 44.

croix et la populace d'Alexandrie contenue par une garnison romaine, l'ordre allait renaître en Orient, deux fois parcouru en quelques mois par une grande armée victorieuse. De toutes parts, affluaient les ambassades, les protestations d'amitié et les présents, entre autres un manteau de pourpre, don du roi des Perses, qui semble avoir été l'aïeul de nos cachemires de l'Inde[1]. Rien ne retenait donc Aurélien de ce côté, et il était libre de tourner enfin son attention vers les provinces de l'Occident où Tetricus régnait depuis plus de cinq ans[2].

Victoria, la mère des camps, était morte[3] et son âme virile ne soutenait plus le courage chancelant du débonnaire sénateur qu'elle avait fait empereur des Gaules. Établi à Bordeaux, pour ne pas être troublé dans son repos par les bruits de la frontière et les cris des légions, il attendait qu'Aurélien le débarrassât de sa royauté. Des médailles le représentent vêtu de la toge et portant d'une main un sceptre, de l'autre une branche d'olivier ou une palme et une corne d'abondance. Lorsque, en touchant leur solde, les soldats voyaient l'empereur figuré sur les monnaies avec des attributs de la paix et une légende signifiant que la modération dans le succès fait la grandeur des princes, ils devaient considérer ce pacifique comme ne méritant pas de commander à des hommes. Ils le gardaient pourtant : cet empire des Gaules était leur ouvrage, et il plaisait à leur orgueil de le conserver. Eux et leurs chefs avaient dans ces provinces leurs habitudes, leurs intérêts, et ils se disaient que ce n'était pas Tetricus qui troublerait cette tranquille existence, en les menant à l'autre bout de l'empire contre les Perses ou les Blemmyes. D'ailleurs la Gaule était aussi leur do-

1. Vopisc., *Aur.*, 29. — 2. Voy. de Boze, *Tetricus*, dans les *Mémoires de l'Acad. des inscr.*, t. XXVI, p. 515 et suiv. De nombreuses médailles de ce prince portent les mots : *ubertas, lætitia, felicitas publica*, et des bornes milliaires prouvent qu'il fit réparer les chemins en Gaule pour faciliter le commerce. — 3. Certains récits la font tuer par Tetricus, ce qui est invraisemblable. Il lui fit de solennelles funérailles et lui décréta l'apothéose, *consecratio*.

maine; ils s'y conduisaient en maîtres, avec l'insolence d'une soldatesque commandant à ses chefs. Pour résister à leurs exigences, Autun ferma ses portes; ils l'assiégèrent pendant sept mois, sans que Tetricus fît rien pour mettre un terme à cette guerre étrange. Claude, qu'Autun implora, était trop occupé par les Goths pour entendre ces plaintes lointaines; la malheureuse ville fut mise à sac[1], et beaucoup de ses citoyens périrent. Un d'eux s'enfuit jusqu'au pied des Pyrénées, à Tarbes « que traverse l'Adour et qui entend au loin mugir l'Océan irrité »; il s'y maria et fut l'aïeul du poëte Ausone, une des dernières renommées littéraires de l'empire[2]. D'autres cités pensaient comme Autun : une inscription de Barcelone atteste la fidélité de cette ville à Claude et à l'empire[3].

Le dévouement intéressé des légions gauloises ne rassurait point leur prince. On peut croire qu'il avait par de secrets messages recherché la confiance de Claude[4], et nous savons qu'il écrivit à Aurélien en citant Virgile: « Héros invincible, délivre-moi de ces méchants[5]. » L'entente s'établit aisément entre deux hommes, dont l'un ne voulait pas de collègue et l'autre aspirait à redevenir sujet. Quand les armées se rencontrèrent près de Châlons-sur-Marne, Tetricus communiqua son ordre de bataille à Aurélien et, au moment de l'action, abandonna ses troupes, qui se débandèrent[6]. L'empire entier se trouva réuni sous un seul chef (274); il y avait vingt et un ans que cela ne lui était arrivé.

Aurélien célébra ce grand événement par un triomphe, où il essaya de surpasser les magnificences de ces anciennes solennités, que depuis longtemps Rome n'avait pas revues[7]. Lentement passèrent sous les yeux de la

1. Eumène, *Gratiarum actio Constantino*, 4. — 2. Aus., *Parent.*, 4. Le poëte met cette fuite de son aïeul sous Victorinus. — 3. Orelli, 1020. — 4. Voy. p. 382, n. 2. — 5. *Eripe me his, invicte, malis* (paroles de Palinure dans l'*Énéide*, VI, 265). — 6. Aur. Victor, *de Cæs.*, 35. — 7. Orose (VII, 9) a compté, de Romulus à Vespasien, trois cent vingt triomphes, et Pitiscus (*Lexic. Ant.*, s. v. *Triumphus*) en a trouvé trente seulement de Vespasien à Bélisaire, qui célébra le dernier.

foule éblouie, d'innombrables couronnes d'or offertes par les villes romaines; vingt éléphants, des girafes, des bêtes fauves apprivoisées; le char d'un roi des Goths traîné par quatre cerfs, celui de la reine de Palmyre fait d'argent et d'or ciselés, où brillaient mille pierres précieuses; des tableaux représentant les batailles gagnées, les cités prises et l'image des nations vaincues; puis, le sénat avec les magistrats et les pontifes; le peuple en toges blanches et les colléges ou corporations précédés de leurs bannières; l'armée avec ses enseignes; les cataphractaires aux pesantes armures et les soldats couverts de leurs décorations militaires; enfin huit cents couples de gladiateurs destinés aux jeux, et la foule des captifs de toutes les nations limitrophes de l'empire, les uns enchaînés, les autres portant les dépouilles conquises, et, parmi eux, des femmes de race gothique qui avaient été prises combattant au milieu de leurs pères et de leurs époux. Mais tous les regards étaient pour Tetricus et son fils, qui marchaient vêtus d'une chlamyde écarlate et portant les braies gauloises pour qu'on reconnût bien les empereurs de la Gaule. Zénobie les suivait chargée de pierreries, une chaîne d'or aux pieds, une autre aux mains, une troisième au cou; et, suprême dérision, c'était un bouffon persan qui soutenait ces chaînes dont le poids l'accablait, pour rappeler à la reine déchue en quel vain espoir elle s'était confiée. Aurélien jouissait brutalement de sa victoire. Du moins, plus clément que Marius et que César, il ne fit point, lorsqu'il monta au Capitole, le signe fatal qui eût été l'ordre de conduire les captifs au Tullianum, où Jugurtha avait précédé Vercingétorix[1].

La fête terminée, il rendit à Tetricus ses honneurs, lui donna un palais sur le mont Cælius et le nomma correcteur de la Lucanie[2], en lui disant que mieux valait gou-

1. On a prétendu que l'arc de triomphe dont on voit des restes à Besançon fut élevé à l'occasion de cette fête. — 2. Trebellius Pollion (*Tyr. trig.*, 23) dit : de toute l'Italie péninsulaire.

verner une province italienne que de régner au delà des Alpes, ce à quoi l'ancien auguste ne contredisait pas. Il l'appelait souvent son collègue, quelquefois son compagnon d'armes, même *imperator*, et ces distinctions autorisèrent le sénat à placer Tetricus, après la mort d'Aurélien, parmi les *divi*[1]. A Zénobie, il donna aussi une villa près de Tibur, au voisinage de celle d'Hadrien. Elle y vécut comme une grande dame romaine; ses filles entrèrent dans les plus illustres maisons, et, deux cents ans plus tard, de nobles personnages se disaient descendants de la reine de Palmyre; parmi eux l'on compte un contemporain de saint Ambroise, saint Zénobe, évêque de Florence[2].

Le triomphe avait été la fête du prince, le peuple eut ensuite les siennes: représentations scéniques, jeux du cirque, grandes chasses, naumachies, combats de gladiateurs et distributions gratuites. Aurélien décida que, à l'avenir, les citoyens recevraient chaque jour un pain de fleur de farine et de la viande de porc. Toutes les distributions furent augmentées d'une once, c'est-à-dire d'un douzième. Il voulait même acheter dans l'Étrurie des terres qu'il aurait fait planter de vignes, afin de donner chaque jour au peuple une mesure de vin, comme on lui donnait une mesure d'huile. Le préfet du prétoire, plus sage que l'empereur, combattit ce projet. « Après cela, dit-il, il ne nous restera qu'à leur donner aussi des poulets et des oies. » Aurélien céda, mais fit vendre par le fisc du vin à prix réduit, ce qui était d'une économie politique presque aussi mauvaise. Après la nourriture, le vêtement : il distribua des tuniques de lin d'Afrique et des bandes d'étoffes « pour qu'aux jeux ils

1. C'est du moins ce que semblent autoriser les médailles de Tetricus portant le mot *consecratio*. (Cohen, V, 171.) Cf. de Boze, *Hist. de Tetricus*, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXVI, p. 521. Eckhel (VII, 457) combat cette opinion. — 2. Zosime ne parle que d'un fils de Zénobie, amené avec elle à Rome, sans dire lequel, et fait mourir noyés dans le Bosphore les autres captifs. On ne connaît pas la fin de Waballath.

pussent marquer, en les agitant, leur faveur aux héros du cirque[1]. »

Nous remarquerons, au sujet de ces gratifications, qu'il ne faut pas y voir un acte de basse adulation pour captiver le populaire. La force d'Aurélien était aux armées, elle n'était pas à Rome, et, malgré ses libéralités aux Romains, il s'inquiétait peu de leur bon ou de leur mauvais vouloir. On a vu, dans tout le cours de cette histoire, que la plèbe n'exerça sous l'empire aucune action politique, et Aurélien ne faisait que continuer, en le développant, un usage républicain. Après la conquête de la Macédoine, le sénat avait supprimé l'impôt foncier; après la reconstitution de l'empire, Aurélien augmentait les rations de vivres. C'était, sous deux formes différentes, le même avantage pour les citoyens, avec cette différence que la première mesure avait été surtout favorable aux riches, et que la seconde l'était aux pauvres.

Puisqu'on acceptait toujours cette fiction que les citoyens habitant la capitale représentaient le vieux peuple romain, et qu'on ne pouvait, comme aux premiers jours de la république, leur donner des terres par une loi agraire, on leur donnait l'équivalent en vivres, et, dans la réalité, on leur donnait moins.

A Émèse, Aurélien avait retrouvé le dieu de sa mère, et il lui avait attribué sa victoire. Les extravagances d'Élagabal n'avaient pas discrédité cette divinité; elle était en grand honneur, et c'était naturel : les païens penchant de plus en plus vers la croyance à l'unité divine, le soleil qui répand la lumière, la chaleur et la vie au sein de la nature entière, leur semblait l'auteur de tous ces biens[2]. Aurélien lui avait offert dans Émèse de pompeux sacrifices; à Rome, il lui bâtit un temple, qui passa, aux yeux des contemporains, pour le plus magnifique de Rome, et

1. ....*quibus uteretur populus ad favorem* (Vopisc., *Aur.*, 47). Auparavant c'était un pan de sa toge qu'on agitait en signe d'applaudissement. — 2. C'était déjà la croyance de Pline (*Hist. nat.*, II, 4), qui cependant ne croyait pas à grand'chose.

qui l'était surtout par les richesses qu'il y déposa : une grande quantité de pierres précieuses et 15 000 livres pesant d'or. Par crainte cependant de la jalousie des autres dieux, il fit aussi des dons dans chacun de leurs temples.

Tant de prodigalités, sans parler de l'argent donné au peuple et aux soldats, ni de la dépense pour des fortifications de Rome, pour le curage du Tibre, pour les quais, qu'il éleva sur certains points, le long du fleuve, pour la construction de thermes sur sa rive droite, pour celle d'un forum à Ostie, pour l'augmentation de la flottille qui apportait à Rome le blé des provinces frumentaires, forcent d'admettre que les guerres heureuses qu'il avait conduites avaient mis de grandes ressources dans ses mains. Les historiens ne citent que le pillage de Palmyre; mais Alexandrie a dû fournir un riche butin, Antioche, Ancyre, Tyane, les villes de Syrie, alors si prospères, de grosses rançons, et la Gaule a certainement payé, comme l'Égypte, sa rentrée dans l'empire, par un accroissement d'impôt.

L'économie d'Aurélien lui procura d'autres ressources. Il vivait simplement et voulait qu'autour de lui on vécût de même. Il obligea ses esclaves à garder la tenue modeste qu'ils avaient avant son avénement, et l'impératrice à veiller à tous les soins du palais; il lui refusa un manteau de soie, parce qu'une livre de soie se vendait alors une livre d'or, et il faisait à ses amis des cadeaux qui leur donnaient l'aisance, mais ne leur donnaient pas la fortune, afin que l'envie n'eût pas de prise contre eux[1]. Lui-même n'eut jamais un vase d'argent qui pesât plus de 30 livres; les dieux héritèrent des présents qu'on lui fit : toutes les magnificences étalées à son triomphe furent portées dans les temples, comme aux anciens jours de la vertu républicaine, afin de servir de ressources en cas de péril extrême.

1. .... *divitiarum invidiam patrimonii moderatione vitarent* (Vopisc. *Aur.*, 45).

Les règlements somptuaires étaient une maladie romaine : il en fit beaucoup[1]. Ainsi, pour parer à la pénurie des métaux précieux, il interdit l'emploi de l'or sur les meubles et les vêtements. Son biographe va jusqu'à prétendre qu'il renouvela le sénat de femmes auquel Élagabal avait donné la charge de régler la toilette des matrones : puérilité que ce soldat aurait dû laisser au Syrien efféminé. Mais il déployait une grande pompe dans les solennités, où il se montrait une couronne sur la tête et les vêtements couverts d'or et de pierreries. Ce faste oriental était le goût du jour; cette mode se retrouve jusque dans les œuvres d'art dont elle marque la décadence, et Dioclétien la portera bien plus loin encore. Ces deux princes croyaient qu'ils seraient plus respectés si un cérémonial imposant marquait davantage aux yeux la distance du sujet au prince.

Ce faste, souvent regardé comme nécessaire et qui l'est dans un certain état social, n'a jamais protégé que ceux qui se protégeaient eux-mêmes par leur valeur personnelle, ou que la foi des peuples enveloppait d'une garde invisible et sûre. A ce compte, Aurélien aurait pu s'en passer, puisqu'il avait pour lui le peuple et les soldats ; mais un prince absolu n'est jamais à l'abri d'une conspiration, et il allait s'en former une dans son entourage.

La fête magnifique qu'il venait de donner aux Romains précéda seulement de quelques mois sa mort.

Il employa ce temps à consolider l'œuvre de restauration qu'il avait si énergiquement poursuivie durant cinq années. Une sédition en Gaule le ramena dans ce pays[2]. On ignore ce qu'il y fit. Il est question d'un succès de Probus sur les Franks, vers les bouches du Rhin, et d'une victoire gagnée sur les Alamans près de Vindonissa (Windisch), par Constance, le jour même où naissait son fils Constantin. Des traditions postérieures lui attri-

1. Voy. Vopisc., *Aur.*, 45-46. Cf. Lampr., *Heliog.*, 4. Il limita le nombre des eunuques, assigna des revenus pour l'entretien des temples et de leurs prêtres, etc. — 2. Zonare, XII, 27.

buent la reconstruction de Dijon et celle de Genabum, qui aurait pris son nom, *Civitas Aurelianorum*[1]. C'étaient deux importantes positions pour le commerce et la guerre : à Orléans, le vrai centre géographique de la Gaule, aboutissaient les principales voies militaires du pays, et Dijon était la grande étape entre la vallée du Rhône et celle de la Seine. Fréjus et la province Viennoise lui durent peut-être aussi quelque faveur; des inscriptions qu'on y a trouvées célèbrent le restaurateur de l'univers.

Aurélien revit sans doute les bords du Rhin, théâtre de ses premiers succès; puis il visita ceux du haut Danube, car on le trouve ensuite dans la Vindélicie et l'Illyricum. Il voulait s'assurer de l'état de cette frontière naguère si troublée et où il était bon de montrer de temps à autre la pompe impériale, surtout lorsque c'était un victorieux qui la conduisait. Aurélien se proposait de faire davantage et d'aller, jusque dans Ctésiphon, venger sur les alliés de Zénobie les injures de l'empire. Une conspiration l'arrêta avant qu'il eût atteint Byzance.

Les auteurs ecclésiastiques prétendent que la justice divine prévint ses mauvais desseins contre l'Église[2]. Sa conduite dans l'affaire de Paul de Samosate, la paix dont les chrétiens jouirent sous son règne, ne donnent pas lieu de penser qu'il songeât à une persécution, et, pour expliquer sa fin, il n'est pas besoin d'user du moyen avec lequel, dans tous les temps, on a tout expliqué[3]. A l'exemple de Septime Sévère, qu'il semble avoir pris pour modèle, il maintenait la discipline dans l'administration comme dans l'armée; il surveillait les agents impériaux dans toutes les provinces et punissait rigoureusement les concussionnaires, jusqu'à les faire mettre en croix. Ayant

1. *Notitia imp.*, et Valois, *Notit. Gall.*, 226. Suivant Walckenaer, un faubourg d'Orléans a porté le nom de Génabie. — 2. Eus., *Hist. eccl.*, VII, 30, et Zonare, XII, 27. Au livre VIII, ch. 4, Eusèbe dit que, depuis Dèce et Valérien jusqu'aux dernières années de Dioclétien, le démon dormit, et Sulpice Sévère, qui a vécu en Gaule, ne connaît pas la grande persécution qu'on y place sous Aurélien. Voy. aussi Eus., *Hist. eccl.*, VIII, 1. — 3. Vopisc., *Aur.*, 39, et Aur. Victor, *de Cæs.*, 35.

pris en faute un de ses secrétaires, Mnesthée, il lui fit peur de nous ne savons quel châtiment. L'affranchi savait que le prince ne menaçait jamais en vain. Il contrefit l'écriture de l'empereur, dressa une liste de personnes connues pour n'être point dans la faveur d'Aurélien, se plaça lui-même sur cette liste, pour qu'on y donnât créance, et la communiqua à ceux qui s'y trouvaient inscrits, comme un ordre de mort qu'il avait surpris et arrêté. Pour prévenir le supplice auquel ils se croyaient réservés, les prétendus condamnés assassinèrent l'empereur (mars 275). Il n'était âgé que de soixante et un ans et en avait régné cinq.

Il y eut, sous ce règne, une sédition d'un caractère particulier. On a vu[1] combien, en ce temps-là, les monnaies d'or et d'argent avaient été altérées. Le chef des monétaires de Rome, Felicissimus, avait voulu entrer en partage des profits que les princes croyaient faire par cette détestable opération. On lui donnait bien peu d'or et d'argent pour les pièces qu'il avait à frapper; il en mettait moins encore, et il avait sans doute associé, pour une part dans les bénéfices, ceux qui étaient chargés de la fabrication. Autrement on ne comprendrait pas comment une sédition éclata, quand Aurélien voulut faire cesser l'abus[2]. Cette révolte fut terrible : le peuple, comme toujours, dut s'y mêler, par haine des gardes de police; car une vraie bataille se livra dans Rome, sur le mont Cælius, et sept mille soldats y périrent, ce qui suppose un grand carnage des rebelles.

Nous connaissons fort mal cette affaire[3]. Le sénat y fut-il mêlé? Peut-être : car il semble avoir perdu ce jour-là le droit, qu'il exerçait depuis Auguste, d'émettre la mon-

1. Page 309. — 2. ....*monetæ opifices qui, quum, auctore Felicissimo rationali, nummariam notam corrosissent, pœnæ metu bellum fecerant* (Aur. Victor, *de Cæs.*, 35). Cf. Vopisc., *Aur.*, 38. — 3. La lettre d'Aurélien au peuple romain, après la défaite de Firmus (voy. t. V, p. 256) donne à penser que le sénat, les chevaliers, le peuple et les prétoriens ne vivaient pas en bonne intelligence, puisque l'empereur leur recommande à tous la concorde.

naie de bronze. Du moins n'en trouve-t-on plus, après Aurélien, portant les lettres S. C., et le biographe de ce prince parle de l'exécution de plusieurs sénateurs, sans dire, il est vrai, à quelle occasion. Il ajoute que l'empereur fit ensuite frapper de la meilleure monnaie et retira la fausse de la circulation. Aurélien n'eut certainement pas le temps de mener à bonne fin cette double opération, que Tacite reprit[1] et qui devint une des préoccupations de leurs successeurs, mais ne s'acheva que sous Dioclétien et Constantin.

Ces mesures prouvent la résolution d'Aurélien de mettre l'ordre en tout. Le même esprit de gouvernement se retrouve en d'autres actes. Il fit brûler sur le forum de Trajan, comme Hadrien l'avait déjà fait, les registres contenant les comptes des débiteurs de l'État : mauvaises créances, pour la plupart irrecouvrables, mais qui faisaient peser sur bon nombre de particuliers la crainte perpétuelle d'une exécution judiciaire. Les délations pour infractions aux lois fiscales furent abolies. Les *quadruplateurs*[2], toujours si nombreux à Rome, ne disparurent pas du coup, mais leur industrie détestable cessa d'être encouragée. Il ne se peut pas que l'auteur de ces mesures ait fait tuer des sénateurs pour s'approprier leurs biens.

Cependant on accuse Aurélien de cruauté. Assurément il n'était point doux ; mais de tels temps ne comportaient pas la douceur, et, dans le prince chargé de la tranquillité d'un empire, l'indulgence à l'égard des coupables est une trahison envers les innocents. Pour confirmer le reproche

1. .... *cavit* (Tacitus) *ut si quis argento publice privatimque æs miscuisset, si quis auro argentum, si quis æri plumbum, capitale esset cum bonorum proscriptione* (Vopisc., *Tac.*, 9). De cette tentative, il résulta un peu plus de régularité dans le monnayage. Les *Antoniniani* d'Aurélien valent mieux que ceux de ses prédécesseurs, et on en a de Tacite qui ont 6 0/0 d'argent, sans plomb ni étain. Ceux de Claude le Gothique contiennent, les uns 8 0/0 d'argent avec 6 0/0 d'étain et de plomb, les autres 2 0/0 d'argent avec 16 0/0 d'étain et de plomb ; les premiers représentent sans doute l'altération tolérée, les derniers l'altération frauduleuse. (Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, III, p. 96.) — 2 Ainsi nommés parce qu'ils avaient droit au quart des amendes.

qu'on lui fait, il faudrait connaître les noms et le nombre de ses victimes, les motifs ou les prétextes de leur condamnation; car nous avons appris, dans le cours de cette histoire, par plus d'un exemple, combien il reste peu de chose de ces accusations vagues, souvent même contradictoires, quand on les serre de près. Vopiscus, qui avait conversé avec des contemporains de l'empereur dont il écrivait la vie, n'ose rien affirmer. « On dit, raconte-t-il[1], que, pour se débarrasser de plusieurs sénateurs, il leur imputa des projets de révolte; » mais, d'après Jean d'Antioche et Suidas, de nobles personnages furent condamnés sur les révélations de Zénobie, ce qui donne à penser que durant la guerre d'Orient il s'était formé à Rome des complots, comme on en avait vu au temps de Sévère, durant la guerre de Gaule[2]. Un fait justifiera nos hésitations. Il est certain qu'une catastrophe eut lieu dans la famille impériale, dont un membre fut mis à mort. Quel était-il? Ceux-ci disent la nièce, ceux-là le neveu du prince, et plusieurs soutiennent que l'un et l'autre périrent. Suivant une quatrième version, la condamnée aurait été la bru d'Aurélien[3]. Si ce dernier récit était le vrai, il en faudrait conclure que, par cette exécution, Aurélien voulut effacer quelque tache faite à l'honneur de sa maison. Dans tous les cas, ce fut une tragédie domestique dont les motifs durent être sérieux, Aurélien n'étant point de ces fous qui ensanglantent leurs pénates pour un caprice.

Nous ne lui reprocherons pas d'avoir frappé des prévaricateurs, comme les complices de Felicissimus, ou des fauteurs de révolutions, comme ceux qui avaient noué sans doute des intrigues avec la reine de Palmyre; nous l'approuverons d'avoir livré ses affranchis et ses esclaves au juge ordinaire, quand ils étaient coupables, parce que la domesticité impériale avait toujours besoin d'être sévè-

1. *Dicitur....* (*Aur.*, 39). — 2. On a vu, page 281, que Zosime parle aussi de plusieurs complots, dont il admet l'existence. — 3. Suidas, *V. Aurel.* Autre embarras : Vopiscus ne donne qu'une fille à Aurélien.

rement tenue, pour ne pas abuser des nombreux moyens de nuire dont elle disposait; et nous nous en tiendrons au jugement de l'empereur Julien, qui n'était pourtant pas favorable à un prince dont la gloire éclipsait celle de Claude, le chef de sa maison. Dans *les Césars*, lorsque Aurélien paraît devant l'Aréopage olympique pour y être jugé, le Soleil prend sa défense : « L'accusé, dit-il aux dieux, est quitte avec la Justice, ou vous avez oublié mon oracle de Delphes :

« On doit souffrir les maux que l'on a fait souffrir[1]. »

Ce jugement semble même trop sévère; car, à côté du droit rigoureux, Aurélien plaça souvent la clémence pour les égarés. On l'a vu accorder grâce entière aux habitants d'Antioche et aux Palmyréens après le premier siége; arrêter les massacres après le second; et, à Alexandrie, laisser sortir du Bruchium une partie de ceux qui y étaient assiégés[2], bien que leur départ dût permettre de prolonger la résistance. Sa conduite à l'égard de Tetricus, de Zénobie et d'Antiochus[3] tranche avec celle de ses prédécesseurs, et il renia bien plus encore les coutumes romaines, lorsqu'il proclama une amnistie pour les délits politiques[4]. C'était achever dignement la restauration de l'empire, que d'effacer les traces de vingt années de guerres civiles, durant lesquelles il y avait eu, cette fois, bien plus de malheureux que de criminels.

1. Vopiscus dit à peu près la même chose (*Aur.*, 37) : *Aurelianus fuit princeps necessarius magis quam bonus.* — 2. Voyez page 396 et la note 4, qui explique que ce trait de clémence n'est peut-être pas d'Aurélien. — 3. Antiochus était le césar palmyréen « qu'il renvoya, dit Zosime, sans daigner le punir ». — 4. *Amnestia sub eo delictorum publicorum decreta est* (Vopisc., *Aur.*, 39).

CHAPITRE LXXV.

TACITE, PROBUS ET CARUS (275-284).

La mort d'Aurélien eut des suites étranges : durant six mois l'empire demeura sans chef. Il avait rétabli l'ordre d'une main si vigoureuse, que tout continua d'aller comme s'il eût été vivant : le magistrat restait à ses fonctions, le peuple à ses affaires, et l'armée, chose plus inattendue, à ses exercices. Cette paix d'un long interrègne, le premier et le seul que l'empire ait jamais vu, en dit plus en faveur d'Aurélien que tous nos éloges. Enfin, on reconnaissait en lui le restaurateur de l'empire, le prince qui avait mis un terme aux usurpations, pacifié les provinces, rendu aux légions l'honneur des armes, à Rome sa grandeur. Il y eut, pour un moment, comme une renaissance d'esprit public et de patriotisme. Honteuse de n'avoir pas su préserver son glorieux général d'une vulgaire conspiration, l'armée se punit elle-même en refusant d'user de ce qui paraissait à présent son droit, l'élection d'un empereur; et le sénat, étonné, recevait le message suivant[1] : « Les braves et fortunées légions, au sénat et au peuple de Rome. Le crime d'un seul et la méprise de plusieurs nous ont enlevé notre dernier empereur, Aurélien : vous, dont les soins paternels dirigent l'État, hommes respectables, veuillez mettre ce prince au rang des dieux et désigner le suc-

1. Par lettre (Vopisc., *Aur.*, 41) ou par une députation de l'armée (Aur. Vict.).

cesseur que vous jugerez le plus digne de la pourpre impériale; aucun de ceux dont le forfait ou le malheur a causé notre perte ne régnera sur nous. »

Le père conscrit à qui son rang donnait le droit de parler le premier, un vieux consulaire du nom de Tacite[1], qui prétendait descendre du grand historien, proposa de déférer au vœu des légions en ce qui concernait les honneurs à rendre au prince mort, et l'on se hâta de décréter l'apothéose; quant à la seconde demande, le prudent sénateur savait bien qu'y obéir serait dangereux pour l'élu du sénat, peut-être pour le sénat lui-même, parce que le soldat ne garderait pas longtemps cette attitude de repentance et d'humilité. On renvoya l'élection à l'armée, qui s'obstina dans sa résolution : c'était encore une manière de commander.

Quelques généraux patriotes, à qui d'ailleurs tant de funérailles impériales accomplies en si peu d'années montraient que la pourpre se changeait bien vite en linceul, avaient déterminé cette conduite de l'armée et l'y firent persévérer. Les sénateurs ambitionnaient moins encore ce périlleux honneur. Celui d'entre eux qui était le plus en vue, à cause de son nom, de ses dignités et de ses richesses[2], Tacite, s'était, après la séance du sénat, enfui dans une de ses villas de Campanie. L'ordre consulaire qui convoqua l'assemblée pour le 25 septembre l'en tira malgré lui. Dans sa harangue, le consul Gordianus parla avec quelques doutes discrets de la modération persévérante des soldats : « Donnons un chef aux armées, » dit-il ; et, prudemment, il ajouta : « Ou elles accepteront celui que vous aurez choisi, ou elles en nommeront un autre[3]. » Puis il montra la barbarie, qui enceignait

1. Sur les monnaies et dans les inscriptions il est nommé M. Claudius Tacitus. — 2. Il nous paraît impossible d'admettre le chiffre donné par l'*Histoire Auguste,* pour la fortune de Tacite, *quod habuit in reditibus, sestertium bis milies octingenties* (*Tac.*, 10), mais nous ne saurions en indiquer un autre. Il est certain, par les faits qui suivent, que cette fortune était grande. — 3. Vopisc., *Tac.*, 3.

l'empire, faisant effort pour y pénétrer de nouveau ; le Perse, menacé naguère par Aurélien, méditant peut-être de prendre l'offensive; les Syriens, race à l'esprit mobile, prêts à guider ses escadrons à travers les provinces; les frontières de l'Égypte et de l'Illyrie inquiètes; le Rhin franchi par les Franks et de florissantes cités gauloises déjà saccagées: « Il nous faut un empereur, » s'écria-t-il; et, s'adressant à Tacite avec tout le sénat: « c'est toi qui dois l'être. » En vain ce vieillard de soixante-quinze ans objecta son âge, sa santé chancelante et ses goûts paisibles. « Vous avez besoin d'un homme de guerre, et vous me choisissez, moi qui peux à peine remplir mes paisibles fonctions de sénateur: je redoute que l'unanimité même de vos suffrages ne me soit fatale. » Mais on ne l'écouta pas; des acclamations vingt ou trente fois répétées le saluèrent empereur, et le procès-verbal de cette séance, qui semblait à quelques-uns ouvrir une ère nouvelle, fut écrit, selon l'usage, sur une tablette d'ivoire que l'auguste signa de son nom, l'âme pleine de tristes pressentiments[1].

C'était une faute, en effet, de donner un tel chef à l'empire; et, puisque, depuis le décret de Gallien[2], il ne pouvait plus se trouver au sénat de vaillant capitaine, il fallait en aller chercher un aux armées. Probus, Carus, Dioclétien, n'avaient point trempé dans le meurtre d'Aurélien, et l'armée eût été reconnaissante qu'on parût prendre au sérieux son désintéressement momentané, sans l'en faire aussitôt repentir. C'eût été sceller, au moins pour un temps, la réconciliation de l'ordre civil et de l'ordre militaire. Mais, à vivre loin des affaires, dans leur oisive grandeur et leur servitude dorée, les sénateurs avaient perdu le sens de la réalité, et personne ne leur rappelait ce jour, que beaucoup d'entre eux avaient vu, où les soldats traînaient aux gémonies

1. Vopiscus (*Tac.*, 5) lut ce procès-verbal à la bibliothèque Ulpienne. — 2. Voy. p. 298 et 333.

Maxime et Balbin en criant : « Voilà les empereurs du sénat ! » D'abord inquiets et troublés du rôle politique qui leur revenait, ils avaient fini par reprendre leurs vieilles illusions, et ils s'abandonnaient à la joie puérile de ressaisir un pouvoir qu'ils étaient incapables de garder.

Le premier des consulaires après Tacite, Falconius Nicomachus, rappela les maux dont Rome avait souffert sous des princes trop jeunes, ce qui était tout à la fois une vérité et une flatterie; puis, s'adressant à Tacite, qui n'avait que des fils en bas âge, il lui demanda, si les destins devaient bientôt le ravir à la république, de se choisir un successeur, non point dans sa famille, mais dans l'État, « parce qu'il n'était point juste de disposer de l'empire comme on traite d'une maison. » Falconius voulait dire qu'il fallait fixer l'élection dans le sénat. On pensait comme lui : « Nous le voulons ! nous le voulons ! nous le voulons ! » s'écriaient-ils tout d'une voix[1].

Les pères conscrits étaient ravis de la tournure que prenaient les choses. Dans l'excès de sa joie et de ses espérances, l'un d'entre eux écrivait à un collègue moins ardent : « Sortez de votre indolence; arrachez-vous de votre retraite de Baïes ou de Pouzzoles. Livrez-vous à la ville, au sénat. Rome fleurit, et avec elle la république entière. Rendons mille actions de grâces à l'armée, qui est une armée véritablement romaine. Notre juste autorité, cet objet de tous nos désirs, est enfin rétablie. Nous recevons les appels, nous nommons les empereurs, nous faisons les princes. Ne pouvons-nous pas aussi les défaire? Vous m'entendez, sans plus de paroles ; au sage, un mot suffit[2]. » Ce mot, tous ses collègues se le répétaient. « Je gouvernerai avec vous et par vous, » avait dit Tacite. Quand il demanda le consulat pour son frère Florianus, on lui objecta que la liste était close, et il se contenta de répondre : « Le sénat sait bien quel prince il

1. Vopisc., *Tac.*, 6 et 7. — 2. Id., *Flor.*, 6.

a fait. » Malgré son nouveau titre, le faible vieillard n'était encore pour eux que le premier des sénateurs, et ils disaient tout haut que le vrai prince, à présent, était le sénat[1].

Des lettres officielles annoncèrent cette restauration de la république romaine aux principales villes de l'empire : Milan, Aquilée, Athènes, Corinthe, Thessalonique, Antioche, Alexandrie, Carthage et Trèves. Il nous en reste deux; voici celle qui fut adressée à la capitale de l'Afrique romaine :

« Le vénérable sénat de Rome aux décurions de Carthage :

« Paix et bonheur ; sécurité et prospérité à la république et au monde romain.

« Nous avons recouvré le droit de déférer l'empire, de nommer le prince et l'auguste : c'est donc à nous que vous devez soumettre les affaires importantes. Les appels des jugements proconsulaires et de tous les tribunaux de l'empire reviennent au préfet de la ville. Votre propre autorité est restituée en son ancien état, puisque, en recouvrant ses droits, le premier corps de la république sauvegarde ceux des autres. » Et l'on revêtait des habits de fête, on immolait des victimes blanches, pour remercier les dieux du retour de l'antique liberté[2], et il était frappé des médailles où l'on promettait à ce prince, qui avait déjà un pied dans la tombe, de célébrer pour lui les *decennalia*[3]. Hélas! l'élection de Tacite, ces pompeux messages et ces vaines promesses furent le dernier acte politique du sénat romain.

Les prétoriens, le peuple et les armées acceptèrent l'élu des anciens maîtres de Rome[4], et les habitants de l'empire lui jurèrent fidélité. Tout semblait aller à souhait. Mais des Alains, voyant l'empire sans chef et sans dé-

1. ....*ipsum senatum principem factum* (Vopiscus, *Tacit*, 12). — 2. ....*antiquitatem sibi redditam* (Id., *Flor.*, 6). — 3. Eckhel, VII, 498. — 4. En s'adressant aux prétoriens, Tacite dit : *sanctissimi milites*, et en parlant aux plébéiens, il les appelle *sacratissimi Quirites*. L'emphase orientale s'étendait à toutes gens. L'Italie moderne en a gardé quelque chose.

fense, avaient envahi l'Asie Mineure, où des Goths, cantonnés aux environs du Palus Mæotis, les suivirent. Il fallut que Tacite s'y fît porter. En Thrace, il se présenta devant l'armée d'Aurélien, qui dut s'étonner de voir ce vieillard débile à la place où elle avait si longtemps contemplé la martiale figure du héros à la main de fer. Aussi le préfet du prétoire essaya-t-il de prévenir le mécontentement par d'humbles paroles : « Très-vertueux camarades[1], dit-il, vous avez demandé un prince au sénat; la très-illustre assemblée a obéi à votre mandat et à vos volontés. Il ne m'est pas permis d'en dire davantage en présence de l'empereur qui doit veiller sur nous. Écoutez-le avec les sentiments qu'il mérite. » Tacite, à son tour, fut très-modeste; il feignit d'être l'élu des soldats et parla convenablement de son grand âge : il ne lui permettait pas d'imiter les exploits de son vaillant prédécesseur, mais il lui inspirerait les sages conseils. « Trajan aussi était vieux lorsqu'il parvint à l'empire, et il y fut appelé par le suffrage d'un seul. Aujourd'hui, c'est par vous d'abord, très-vertueux camarades, par vous qui savez apprécier les princes, c'est ensuite par le sénat que j'ai été jugé digne de ce titre. » Il était imprudent d'évoquer, au milieu de ces soldats, la grande figure du vainqueur des Germains, des Daces et de l'empire parthique. Mais un large *donativum*, que Tacite paya de ses deniers, fit trouver le discours éloquent.

Les barbares prétendaient avoir été appelés par le dernier prince, à titre d'auxiliaires contre la Perse; ne recevant pas la solde promise pour une expédition qui n'avait pas commencé, ils se payaient de leurs propres mains, par le pillage du Pont, de la Galatie et de la Cappadoce. De hardis coureurs pénétrèrent jusqu'en Cilicie; et il y avait à peine quelques mois qu'Aurélien était mort! Quelle vigilance de tous les instants ne fallait-il pas pour contenir ces innombrables bandits, qui rôdaient autour de

1. *Sanctissimi commilitones* (Vopisc., *Tac.*, 8).

l'empire et qui, sous Gallien, en avaient appris toutes les routes! Tacite négocia, paya et renvoya chez eux une partie de ces barbares. Les autres tombèrent sous l'épée de ses soldats. Mais ceux-ci étaient déjà fatigués de leur sagesse. Ils tuèrent un des parents de l'empereur, que Tacite avait chargé du gouvernement de la Syrie; puis, par crainte du châtiment, l'empereur lui-même. Six mois de règne et une fortune colossale dissipée en gratifications aux légions, ou abandonnée à l'État[1], voilà ce que l'élection sénatoriale avait valu à Tacite et aux siens.

C'était un cœur honnête, une âme pieuse : jamais il ne manqua de faire servir dans sa maison la viande des victimes, sorte de communion avec le dieu à qui le sacrifice avait été offert. Il punit quelques-uns des assassins de son prédécesseur, et on ne peut lui refuser les meilleures intentions. Son biographe lui attribue beaucoup de règlements, chose facile; mais il n'eut ni la force ni le temps d'en faire sortir de bons effets pour l'État. Nous lui devons cependant une reconnaissance particulière : il fit placer les livres de Tacite dans toutes les bibliothèques publiques et ordonna que, chaque année, on en ferait dix copies. En multipliant ainsi les exemplaires des *Annales* et des *Histoires*, il augmenta pour nous la chance qu'elles fussent sauvées; et si l'on ne saurait affirmer que l'unique manuscrit, qui a fait vivre l'œuvre du grand écrivain, vienne d'une de ces copies, il se peut du moins que sans elles nous eussions perdu la tragique histoire des Césars[2].

Tacite avait nommé préfet du prétoire son frère Florianus[3], qui se fit donner la pourpre par les soldats, désireux eux-mêmes de ne pas laisser au sénat le temps de faire une seconde élection. Mais l'armée d'Orient avait alors pour chef un vaillant capitaine, dont les services

1. *Patrimonium suum publicavit* (Vopisc., *Tac.*, 10). — 2. Il y en a deux, les *Medicei*, que certains critiques ont cru provenir d'un même original aujourd'hui perdu. — 3. M. Annius Florianus.

avaient toujours devancé les honneurs. A la nouvelle que Tacite était mort, les troupes de Probus le proclamèrent empereur, et celles de Florianus se débarrassèrent, à Tarse, du prince qu'elles avaient nommé (commencement de juillet 276). Il avait régné trois mois. Sur leur domaine, près d'Interamna, on dressa aux deux frères un cénotaphe et des statues hautes de 30 pieds. Pour consoler sans doute leurs descendants, que ces neuf mois de règne avaient privés des chefs de leur maison et réduits à l'indigence, quelque ami du sénat fit courir cette prophétie, recueillie par Vopiscus : « Dans mille ans, un puissant monarque, du sang de Tacite, après un règne glorieux, rendra aux pères conscrits leur autorité et, vrai fils de la vieille Rome, vivra soumis aux anciennes et bonnes coutumes du pays. » — « Je ne crois pas, ajoute modestement Vopiscus, que mon livre dure assez, pour qu'on puisse y lire cette prédiction au moment qui la verra s'accomplir ou aller prendre place parmi les fables. » Vopiscus se trompait : son livre a vécu bien plus longtemps, sans le mériter beaucoup; mais le vengeur du sénat ne s'est jamais montré[1].

Les principats de Tacite et de Florianus n'avaient été que la continuation de l'interrègne. Le vrai successeur d'Aurélien fut un de ses compatriotes et son meilleur compagnon d'armes, M. Aurelius Probus[2]. Nous le connaissons : deux lettres de Valérien, tirées des archives impériales, montrent quelle estime il avait su inspirer à ce prince, dont il avait, de ses mains, sauvé un parent que les Quades emmenaient captif : « D'après l'opinion que j'ai toujours eue du jeune Probus et le témoignage des citoyens les plus honorables, qui l'appellent l'homme de son nom, je l'ai nommé tribun,

1. J'ai suivi le sens qui a été donné par quelques-uns aux mots *talis historia*, mais sans être sûr qu'ils ne s'appliquent pas à la prédiction plutôt qu'au livre de Vopiscus. C'est du reste sans intérêt. — 2. Il était né à Sirmium. (Vopisc., *Prob.*, 3.) Aurelius Victor (*Ep.*, 37) en fait un Dalmate. Son père avait été centurion, puis tribun.

contrairement à la constitution du divin Hadrien[1], et, je lui ai confié six cohortes de Sarrasins, les auxiliaires gaulois et la troupe de Perses que nous a amenée le Syrien Artabassès. » Aurélien et Tacite avaient eu en lui la même confiance. Le premier lui écrivait : « Pour te montrer le cas que je fais de tes mérites, je te confie mes décimans, que j'ai moi-même reçus de Claude. Par une sorte de prérogative heureuse, ce corps n'a jamais eu pour chefs que de futurs empereurs. » Et le second : « Le sénat m'a nommé empereur, mais sache bien que la plus grande part du fardeau reposera sur tes épaules. Ce que tu vaux, nous le savons tous. Aide-nous donc dans nos nécessités. Je t'ai donné le commandement de l'armée d'Orient[2], j'ai quintuplé tes honoraires[3], doublé tes décorations militaires, et tu partageras avec moi le consulat de la prochaine année. »

Probus, ne voulait pas l'empire. « Vous avez tort, dit-il aux soldats qui l'acclamaient, car jamais je ne vous flatterai. » Il le répétait au préfet du prétoire de Florianus, qu'il ne changea pas. « Je n'ai pas souhaité ce titre, et c'est contre mon désir qu'il m'a été donné. Mais il ne m'était pas permis de repousser le fardeau que l'armée m'imposait : maintenant il s'agit de bien remplir mon devoir. » Il était dans la pleine vigueur de l'âge, quarante-quatre ans, et à ses qualités militaires il joignait un rare bon sens, qui le préservait des éblouissements de la fortune. Ce qui s'était passé à la mort d'Aurélien montre qu'une réaction contre les saturnales militaires s'était produite dans l'esprit même des généraux[4]. Probus était un

1. Celle qui interdisait de nommer des tribuns trop jeunes, *sine barba*. J'ai réuni quelques phrases des deux lettres de Valérien (Vopisc., *Prob.*, 4). La seconde contient l'énumération toujours curieuse et significative des prestations accordées. Voy. p. 294. — 2. *Decreto totius Orientis ducatu* (id., *Prob.*, 7). — 3. *Salarium*. D'après une lettre de Valérien (id., *Prob.*, 4) le *salarium* comprendrait tous les avantages matériels attachés au grade et probablement aussi la solde. — 4. Est-ce un signe de ce même esprit que le nom de Marc-Aurèle ait été porté, depuis Claude le Gothique, par la plupart des princes ? Malgré ses guerres, Marc-Aurèle était par excellence le représentant de l'ordre civil.

de ceux qui sentaient le plus vivement la nécessité de relever l'ordre civil, humilié depuis Caracalla par les déportements de la soldatesque. La preuve en est dans la lettre par laquelle, tout en notifiant son avénement au sénat, il parut attendre de lui ses pouvoirs. « Lorsque vous avez choisi un de vos membres, pères conscrits, pour succéder à l'empereur Aurélien, vous vous êtes conduits conformément à votre justice et à votre sagesse; car vous êtes les souverains légitimes de l'univers, et la puissance que vous tenez de vos ancêtres sera transmise à votre postérité. Plût aux dieux que Florianus, au lieu de s'emparer de la pourpre de son frère, comme d'un héritage particulier, eût attendu ce que votre majesté aurait décidé en sa faveur ou pour quelque autre ! Les prudentes légions l'ont puni de sa témérité; elles m'ont offert le titre d'auguste; mais je soumets à votre clémence mes prétentions et mes services. »

Cette lettre fait honneur au sens politique de cet homme de guerre. Il connaissait la faiblesse du sénat et savait bien qu'il n'avait rien à craindre de lui; mais ce corps décrépit possédait encore la majesté des souvenirs, et Probus jugeait utile de rendre, aux yeux des soldats, quelque éclat à cette majesté obscurcie, afin qu'ils crussent que, en dehors et au-dessus d'eux, il y avait, sinon une force, au moins un droit.

Inutile de dire avec quelles acclamations les sénateurs accueillirent ce message. Probus fut comparé à Alexandre et à Trajan; on lui donna toutes les vertus des Antonins, tous les talents de Claude et d'Aurélien, et il méritait ces éloges. Quelle joie encore, quand un second message annonça que le sénat recevrait les appels, qu'il nommerait les proconsuls et leurs légats; enfin, chose plus grave, qu'il confirmerait les constitutions impériales. Les prétentions des pères conscrits n'étaient pas encore allées jusque-là ! Probus leur accordait plus qu'eux-mêmes n'avaient voulu prendre à la mort d'Aurélien, et la restauration sénatoriale semblait complète. Au fond,

rien ne changeait. L'empereur avait, pour la vénérable assemblée, de douces paroles au lieu d'airs irrités; les Pères ne tremblaient plus; ils paraissaient moins inactifs sur leurs chaises curules, et ils célébraient sincèrement le désintéressement du prince. Probus n'en demandait pas davantage et ne croyait pas acheter cet accord trop cher, en le payant de quelques marques de déférence. La réalité du pouvoir restait là où l'intérêt public exigeait qu'elle fût, dans ses mains, et nous allons voir qu'il sut bien s'en servir.

Aurélien mort, les barbares s'étaient jetés sur la Gaule et y avaient dévasté beaucoup de villes[1]. Probus s'y rendit avec de grandes forces. Tandis que ses généraux repoussaient les Franks dans les marécages de la Batavie et de la Frise, lui-même chassa les Alamans au delà du Rhin; les poursuivit jusque dans la vallée du Neckar et sur les pentes de l'Alpe de Souabe, leur reprenant le butin et les captifs qu'ils emmenaient. Dans l'espérance de fermer la route à de nouvelles incursions, il releva le retranchement qui couvrait les terres décumates, de Ratisbonne à Mayence, c'est-à-dire du Danube au Rhin[2]. Comme Marius et Hadrien, il croyait qu'occuper les soldats était le meilleur moyen de conserver la discipline; il leur fit construire ou réparer une muraille de pierre, soutenue de distance en distance par de grosses tours : bonne précaution, si une vaillante armée restait toujours derrière ce rempart, prête à repousser les assaillants sur quelque point qu'ils tentassent l'assaut[3]; mais mesure inutile le jour où l'empire, assailli de toutes parts, n'y laissera que des détachements trop faibles pour garder

1. Vopisc., *Prob.* : au ch. 15, il est dit soixante-dix villes; au ch. 13, soixante. Vopiscus ajoute que Probus tua quatre cent mille barbares; je suis très-disposé à lire *quadraginta* au lieu de *quadringinta*. Ces quatre cent mille hommes tués supposeraient une invasion plus formidable que celle des Goths sous Claude, et rien n'indique qu'il en ait été ainsi. — 2. Sur ces travaux, voy. t. IV, p. 214-15. — 3. Aujourd'hui, la république de Buenos-Ayres prend les mêmes moyens de défense contre les Indiens des Pampas, et la Chine avait fait de même depuis des siècles avec sa grande muraille.

cette ligne immense. La muraille, en effet, s'est écroulée sous les pas des envahisseurs, comme celle d'Hadrien, en Bretagne, sous le pied des Pictes; mais, au moyen âge encore, le paysan de la Souabe, tout en bâtissant sa demeure avec les pierres arrachées à ces ruines, s'étonnait de la grandeur de l'ouvrage, qui courait à travers les vallées et gravissait la cime des monts; il en attribuait la construction aux démons, et on l'appelle toujours le *mur du diable*.

Ces travaux de géants, la présence de l'empereur et de son armée intimidèrent les barbares: neuf peuplades firent demander la paix et livrèrent des otages, du blé, du bétail et des chevaux, leurs seules richesses. Probus prit à sa solde seize mille de leurs guerriers, qu'il répartit entre ses légions par troupes peu nombreuses, afin qu'elles y fussent une force et non pas un danger, ce qu'il exprimait lui-même par ces mots : « Il faut les sentir et ne pas les voir » (277). Ainsi l'empire reprenait, du côté du Rhin, une vigoureuse défensive.

L'année suivante, Probus se rendit dans la Rætie, l'Illyricum et la Mœsie, où des Alamans, des Goths, des Burgondes, des Vandales et des Sarmates avaient reparu; il en chassa ces bandes peu redoutables et rendit encore une fois la sécurité à ces pays, où, depuis quarante ans, la vie était si douloureuse. Sur le moyen ou le bas Danube, il eut affaire à une nation germaine, les Lygiens, auxquels Tacite a donné un aspect effrayant, qui, dans les combats corps à corps des guerres anciennes, pouvait intimider l'adversaire : « Ils noircissent leurs boucliers, leurs corps, leurs visages et choisissent la nuit la plus sombre pour attaquer l'ennemi. La surprise, l'horreur des ténèbres, le seul aspect de cette armée épouvantable, qui semble sortir des enfers, glacent d'effroi les cœurs les plus intrépides, car, dans un combat, les yeux sont toujours vaincus les premiers [1]. » Ces som-

1. Tac., *Germanie*, 43.

bres guerriers ne prévalurent pas contre la discipline romaine. Depuis cette rencontre, leur nom disparut de l'histoire, comme si la nation même avait été anéantie. Probus avait promis à ses soldats une pièce d'or pour chaque tête ennemie qu'ils lui apporteraient. Quant aux prisonniers faits sur tous ces barbares, il leur donna des terres en Bretagne, où ils se montrèrent fidèles à celui qui aurait pu leur faire un sort rigoureux.

Après avoir apaisé en Thrace des troubles causés par les peuplades barbares de cette contrée, que la civilisation gréco-romaine n'était pas encore parvenue à transformer en laboureurs paisibles, il passa dans l'Asie Mineure (279), mit fin aux exploits d'un brigand fameux, Palfurius, et surtout à ceux des Isauriens, bandits invétérés qui pillaient sur terre et sur mer, et qu'on n'avait jamais pu réduire. Probus organisa contre eux une expédition régulière, pénétra dans leurs montagnes, fouilla toutes leurs vallées et y laissa, en se retirant, les vétérans de son armée[1]. Il les établit au lieu qui avait servi de principa repaire aux bandits, et leur distribua des domaines, à condition que leurs fils, à partir de leur dix-huitième année, serviraient dans les légions. C'était comme une institution de fiefs militaires. Il doit avoir imposé une condition analogue aux captifs barbares qu'il avait transportés en Bretagne. Sévère avait donné l'exemple de cette sorte de propriété, et cet usage se multipliera.

En Syrie, Probus reçut une ambassade persane. Vararam II, qui régnait depuis 276, avait eu le temps d'apprendre ce que valaient les légions conduites par un vaillant capitaine. Il demanda l'amitié de Probus et lui fit remettre des présents, que l'empereur renvoya avec dédain. « Je m'étonne, répondit-il, que tu m'envoies si peu, quand tout ce que tu possèdes m'appartiendra un jour. Garde-le jusqu'à ce qu'il me convienne d'aller le prendre. » C'était une rodomontade; mais l'Orient

1. Zosime, I, 69-70. Il raconte longuement la résistance désespérée qu'un de ces chefs Isauriens, Lydios, fit dans Cremna en Pisidie.

les aime, et la mise en état des forteresses romaines de la Mésopotamie, des préparatifs qui parurent menaçants [1], décidèrent Vararam à ne pas relever cette insolence. Il semble même qu'un traité ait été conclu entre les deux empires [2].

L'empereur alla-t-il alors en Égypte ou chargea-t-il un de ses lieutenants de demander compte à Coptos, à Ptolémaïs et aux Blemmyes de l'assistance prêtée, quelques années auparavant, à Firmus? On ne sait : mais Rome vit arriver de noirs captifs qui avaient été pris sur les confins de l'Éthiopie.

Probus venait d'achever, comme l'avaient fait Aurélien, Sévère et Hadrien, la revue des frontières de l'empire; excepté celles d'Afrique où rien ne bougeait. C'était une nécessité périodique, depuis que le monde barbare était sur pied et toujours prêt à se jeter sur les provinces.

L'empereur fut rappelé en Thrace pour une opération considérable. Les invasions et les batailles, qui, depuis un demi-siècle, ne discontinuaient pas sur toute la ligne du Danube, avaient fait dans ces provinces bien des solitudes. Il se résolut à y appeler des barbares auxquels il donnerait des terres, du bétail et des instruments de culture. Il avait déjà transporté des Lygiens et des Vandales en Bretagne et engagé des Alamans à se fixer dans les terres décumates. L'inimitié des Goths de la Dacie contre les Bastarnes, qui occupaient les Carpathes orientales, lui fournit l'occasion d'attirer dans l'empire ce dernier peuple, reste de la grande masse de nations gauloises que nous avons vues, au temps d'Alexandre et de Persée, dans la vallée du Danube.

Cent mille Bastarnes avec leurs femmes et leurs enfants s'établirent dans la Thrace, où, heureux d'échapper à leurs ennemis, ils se plièrent assez rapidement à cette vie nouvelle. Le même essai fut tenté avec des Gépides, des Gruthunges et des prisonniers franks. Ce système

1. Une monnaie de Probus porte, au revers : *Exercitus Persicus*. (Eckhel, VII, 504.) — 2. *Facta pace cum Persis* (Vopisc., *Prob.*, 18).

était dangereux: remplir les provinces frontières d'éléments étrangers, équivalait à donner aux barbares la garde des portes de l'empire; l'invasion que l'empereur lui-même dirigeait, loin d'empêcher l'autre, qui se fit violemment un siècle plus tard, la facilita. Rome avait eu jusqu'alors une politique différente : elle *latinisait* les régions conquises; Probus *germanisait* des provinces romaines. Mais la dépopulation de l'empire[1] l'empêchait peut-être d'y trouver les nombreux colons, que Trajan, à une époque de grande prospérité, avait pu facilement y prendre.

Ces barbares internés dans les provinces n'acceptaient pas toujours leur exil. Les Gépides et les Gruthunges voulurent continuer en Thrace leur vie nomade; ils se jetèrent à travers les cultures et commirent tant de désordres, qu'il fallut en tuer bon nombre et prendre contre le reste des mesures rigoureuses. Les Franks firent mieux: relégués sur le Pont-Euxin, ils se saisirent, dit Zosime, de quelques barques, franchirent le Bosphore et, après avoir ravagé sur leur route les côtes de l'Asie Mineure et de la Grèce, pillé Athènes, Syracuse et Carthage, ils allèrent, par le détroit d'Hercule, en tournant l'Espagne et la Gaule, regagner les bouches du Rhin, où ils racontèrent à leurs compatriotes étonnés, qu'ils avaient impunément traversé tout le grand empire. Révélation fatale, trop bien entendue des Frisons et des Saxons, qui commencèrent vers ce temps à désoler, par leurs pirateries, les côtes des provinces occidentales. D'autres dangers étaient à craindre de la part des barbares destinés aux jeux du cirque. Ces hommes qui versaient si aisément leur sang répugnaient au métier d'amuseurs de la populace. Probus en avait réservé bon nombre pour les fêtes qu'il devait à Rome après ses victoires; ils brisèrent leurs chaînes, et il fallut un combat en règle pour avoir raison de ces braves gens.

1. Voy. p. 317.

Vers ce temps, la remuante population d'Alexandrie proclama empereur Saturninus, habile général qu'Aurélien et Probus appréciaient, mais tête légère et esprit inquiet, comme cette race gauloise, dit l'historien, d'où il était sorti[1]. D'abord il laissa la populace jouer à l'empire; puis, pris de peur, il se sauva en Palestine, pour échapper à ce dangereux honneur, et, finalement, croyant qu'il n'y aurait plus de sécurité pour lui comme particulier, il prit un voile de pourpre à une statue de Vénus, et s'en fit un manteau impérial. Mais il disait en pleurant aux soldats qui l'enchaînaient à cet honneur : « Ah ! la république perd un citoyen utile. J'ai restauré les Gaules, j'ai repris l'Afrique sur les Maures et pacifié l'Espagne. A quoi cela me sert-il? En un jour je perds tout ce que j'avais gagné. En m'appelant à l'empire, vous me traînez à la mort. » Probus voulait l'épargner; il lui adressa des lettres amicales avec promesse de pardon. Les soldats, qui comptaient exploiter sa fortune, le forcèrent à garder son titre. A l'arrivée des troupes impériales, il se réfugia dans un château, où il fut pris et égorgé.

Même aventure à Lyon. Depuis que les armées reprenaient, sous la forte main de leurs nouveaux chefs, des habitudes de discipline, la populace des grandes villes semblait hériter de leur turbulence. Les Lyonnais proclamèrent Proculus, homme grossier, qui se vantait d'exploits honteux[2], et que Probus n'eut qu'à toucher du doigt pour le précipiter. Bonosus, autre soudard, se révolta pour échapper à la responsabilité d'une faute : il avait laissé brûler par les Germains la flottille romaine sur le Rhin, dont il avait la garde. Battu par les troupes impériales, aidées d'auxiliaires germains, il se pendit. « Ce n'est pas un homme, disait-on, c'est une outre qui

1. ....*oriundo fuit Gallus, ex gente hominum inquietissima* (Vopisc., *Saturn.*, 7). Zosime et Zonare le font Maure. — 2. *Centum ex Sarmatia virgines cepi. Ex his una nocte decem inivi; omnes tamen, quod in me erat, mulieres intra dies quindecim reddidi* (Vopisc., *Procul.*, 12).

« pend[1]. » Probus avait épargné la famille de Proculus ; il fit de même pour les enfants et pour Hunila, femme de Bonosus : celle-ci, traitée avec respect, reçut une pension viagère.

Il est encore question d'une tentative de révolte en Bretagne. Un ami de l'empereur lui avait conseillé de donner le gouvernement de cette province à un certain personnage dont le nom n'a pas été conservé ; apprenant que la fidélité de son protégé chancelait et redoutant de paraître son complice, le protecteur feignit d'être tombé en disgrâce, se rendit en Bretagne et, bien accueilli du gouverneur, le poignarda.

Toutes ces révoltes avaient misérablement échoué. Elles n'en étaient pas moins un fâcheux symptôme. Les mauvais instincts, qui avaient, un moment, cédé au sentiment des malheurs de l'État, se réveillaient. Probus devait sa fortune à la guerre; cependant il aurait voulu ne s'occuper que de travaux d'utilité publique, et il y condamnait ses soldats. Ceux-ci consentaient à relever les fortifications en ruine et à réparer les voies militaires, comme l'avaient fait tant de fois leurs prédécesseurs ; mais Probus leur fit construire des temples et des portiques, régulariser le cours des fleuves et dessécher des marais, défricher les terres et planter des vignes en Gaule, dans la Pannonie, en Mœsie, où ces vignobles, plus vivaces que l'empire, subsistent encore, et il courait de lui un mot dangereux : « Un jour viendra où Rome n'aura plus besoin d'armée. » Nous devons notre sym pathie à ce vaillant soldat qui ne méconnaissait pas la part due, dans une société régulière, à l'autorité civile ; qui, au milieu des armes, songeait aux œuvres de la paix et y employait ses légions, chez lesquelles il maintenait une sévère discipline. Il était jeune encore[2], aimé du sénat, redouté des barbares, et il aurait, s'il avait vécu, assuré de beaux jours à l'empire : mais on ne le

1. Vopisc., *Bonos.*, 15. — 2. Il avait cinquante ans. (Orelli, 1104.)

laissa pas vivre. L'armée romaine était composée d'éléments trop grossiers pour que les idées de dévouement à la chose publique, se produisant sous une autre forme que le courage dans les batailles, pussent être comprises par ces hommes qui n'avaient rien de romain. Un jour d'été, par une chaleur torride qui rendait la fatigue plus grande et les esprits plus exaltés, les soldats occupés au desséchement d'un marais aux environs de Sirmium jetèrent leurs outils, prirent leurs épées et, forçant l'entrée d'une tour d'où Probus surveillait les travaux, ils l'égorgèrent[1] (septembre ou octobre 282). Le coup fait, ils pleurèrent celui qu'ils venaient de frapper, et sur son tombeau ils écrivirent : « Ici repose l'empereur Probus, un véritable homme de bien, qui vainquit toutes les nations barbares et tous les tyrans. » Carus, qu'il avait comblé d'honneurs, vengea sa mort sur les meurtriers.

M. Aurelius Carus était encore un Illyrien[2], mais il avait été élevé dans la capitale, se disait Romain et avait exercé des charges militaires et civiles, le proconsulat de Cilicie, même un consulat substitué et la préfecture du prétoire. Il était donc sénateur; pourtant il eut moins d'égards pour le sénat que Probus, et se contenta de lui notifier son avénement en le félicitant de ce que le prince fût, cette fois, sorti de son ordre.

Il avait deux fils d'inclinations fort différentes : Carinus, violent et débauché; Numerianus, de mœurs douces et

1. Cette tour était garnie de fer, *turris ferrata*, d'où je conclus que déjà avaient éclaté des murmures et que Probus avait pris des précautions contre une surprise. Zonare fait précéder ce meurtre d'une révolte d'autres soldats qui auraient contraint Carus à prendre la pourpre et à marcher sur l'Italie. Cf. Vopisc., *Prob.*, 21; Aur. Vict., 37; Eutrope, IX, 17; Orose, VII, 24; le Syncelle, etc. L'autorité de tous ces écrivains n'étant pas grande, je m'en tiens à ce qui m'a paru le plus vraisemblable. — 2. Né du moins en Illyrie. Un de ses historiens le faisait fils d'un Carthaginois, *Pœnis parentibus* (Vopisc., *Carus*, 4); Zonare le dit Gaulois.

d'esprit cultivé. A en croire les flatteries du sénat, qui lui fit dresser une statue dans la bibliothèque Ulpienne[1], celui-ci aurait été un grand orateur; et on comparait ses vers à ceux du poëte le plus fameux du temps, Nemesianus. Le nouvel empereur nomma césars ses deux fils, et, partageant l'empire avec Carinus, il lui donna le gouvernement des provinces occidentales, non peut-être sans quelque hésitation. On prétend, du moins, que bientôt il s'en repentit et songea à lui retirer ses pouvoirs pour les donner à Constance Chlore[2]. Lui-même, reprenant le projet que Probus avait formé, de frapper un grand coup sur l'ennemi héréditaire, le Persan, se dirigea vers l'Orient, suivi d'une armée redoutable; son second fils l'accompagnait (janvier 283).

A la nouvelle de la mort de Probus, les Quades avaient franchi le Danube et couru toute la Pannonie[3] ; Carus en tua seize mille et en prit davantage, parmi lesquels bon nombre de femmes[4].

Il gagna ensuite rapidement la Mésopotamie. Vararam II, dont les principales forces guerroyaient alors à l'autre extrémité de l'empire, essaya, par une humble ambassade, de conjurer l'orage. Quand ses envoyés eurent franchi la porte du camp, on les conduisit vers un vieillard assis à terre, couvert d'une simple casaque de laine et mangeant quelques pois cuits avec un peu de salaison. Sans se lever, le vieillard leur dit qu'il était l'empereur, que si les Perses ne reconnaissaient plus la majesté romaine, il rendrait leur pays aussi nu que l'était sa tête, et en même temps, ôtant son bonnet, il leur montrait un

1. Cette statue portait cette inscription : *Numeriano Cæsari oratori temporibus suis potentissimo* (Vopisc., *Num.*, 12). — 2. Id., *Carin.*, 16. — 3. Eutrope (IX, 6) met les Quades dans les Carpathes orientales : ce doit être une erreur, nous les avons toujours trouvés au voisinage des Marcomans. — 4. Une monnaie frappée en souvenir de ce succès montre les deux empereurs sur un char triomphal et couronnés par la Victoire; mais ni le père ni le fils ne devaient rentrer dans Rome, et, de ce triomphe, les peuples ne virent jamais que les monnaies qui en portaient les emblèmes. (Eckhel, VII, 512.)

crâne tout chauve. « Avez-vous faim? ajouta-t-il, prenez dans le plat, sinon retirez-vous[1]. » Une victoire lui livra la route de Séleucie, où il entra sans peine; il franchit le Tigre, prit Ctésiphon et se disposait à exécuter ses menaces, quand un jour, à la suite d'un orage, on vit sa tente en flammes. Aper, son préfet du prétoire, prétendit que le tonnerre y avait mis le feu, après avoir tué l'empereur. Le tonnerre n'était sans doute pas si coupable. Carus était dur, et les soldats, les officiers, fatigués de cette campagne d'été sous un climat brûlant, se voyaient avec effroi entraînés par lui au fond de l'Asie. On fit courir une prophétie portant qu'aucun empereur romain ne pourrait dépasser Ctésiphon, et l'on profita de l'orage pour faire le coup. La foudre avait accompli l'oracle, et l'incendie faisait disparaître les traces du crime (dernier mois de 283). Le secrétaire du prince écrivit au préfet de la ville : « Carus, notre cher empereur, était dans son lit malade, lorsqu'il éclata sur le camp un furieux orage. Le ciel devint si obscur, que nous ne pouvions nous reconnaître les uns les autres, et les éclats continuels de la foudre nous ôtèrent la connaissance de tout ce qui se passait dans la confusion générale. Immédiatement après le plus violent coup de tonnerre, nous entendons crier que l'empereur n'est plus. Il paraît que les officiers de sa maison, dans les transports de leur douleur, ont mis le feu à la tente impériale : ce qui a donné lieu au bruit que Carus avait été tué de la foudre; mais, autant qu'il nous a été possible d'approfondir la chose, nous croyons que sa mort a été l'effet naturel de sa maladie[2]. »

Numérien hérita du titre d'auguste, que son frère Carinus prit aussi à Rome, et l'armée, abandonnant ses conquêtes, rentra dans les provinces. Le jeune empereur,

1. On attribue ces paroles à Probus; mais ses monnaies le montrent avec une épaisse chevelure, et Carus était chauve. — 2. Vopisc., *Car.*, 8.

nature douce et contemplative, aimait mieux rêver à ses vers qu'ajouter de nouveaux exploits à ceux de son père. Sa constitution était délicate ; il n'avait pu supporter les fatigues de cette expédition, et le soleil, le sable brûlant du désert, lui avaient donné une ophthalmie qui l'obligeait à vivre dans l'obscurité. Il ne sortait point de sa tente ou de sa litière; de sorte que les soldats s'habituèrent à ne le point voir. On traversa ainsi lentement la Mésopotamie, les provinces syriennes et l'Asie Mineure. Le préfet du prétoire, Aper, beau-père de Numérien, commandait. Au commencement de septembre, on arriva sur les rives du Bosphore. Une partie de l'armée avait déjà franchi le détroit, quand le bruit se répandit que Numérien était mort. Les soldats courent à sa tente et trouvent un cadavre que la vie avait abandonné depuis plusieurs jours. Ce secret, gardé si longtemps, tourne tous les soupçons contre celui dont le devoir était de le révéler dès la première heure : on entoure Aper, on l'accuse d'être le meurtrier de son gendre, on le charge de chaînes, et les généraux, réunis à Chalcédoine, sur la rive asiatique, se forment en tribunal pour juger le meurtrier, dont le crime n'est révoqué en doute par personne. Avant le jugement, ils choisissent un d'entre eux pour chef : c'est le fils d'un ancien esclave, un soldat de fortune, le comte des domestiques[1], Dioclétien, mais un homme aussi qui devait être un capitaine estimé, puisque, sans brigue ni intervention de la soldatesque, il était l'élu de ses compagnons d'armes. Il monte au tribunal, jure par le Soleil, par ce dieu qui voit tout, même les pensées secrètes, il jure qu'il n'a point trempé dans le meurtre ni désiré

1. *Domesticos regens* (Vopisc., *Numer.*, 13). Les *domestiques*, qu'on trouve déjà mentionnés au temps de Caracalla, étaient des compagnies de gardes du corps; leurs chefs prirent naturellement l'autorité et le rang que leur donnait la confiance du prince, dont la vie était entre leurs mains. Une inscription trouvée à Nicomédie mentionne un garde, du corps des Protecteurs, *protectores divini lateris*, sous Aurélien. Une autre nomme un chef de cette garde, qui fut consul en 261. (Perrot, *la Galatie*, t. I, p. 6.) C'est encore une institution dont Dioclétien héritera.

l'empire; puis, se tournant vers Aper : « Voilà l'assassin! » s'écrie-t-il, et il lui plonge son épée dans le cœur, comme le prêtre qui immole la victime dévouée aux dieux infernaux (sept. 284).

Dioclétien est empereur; une ère nouvelle va s'ouvrir : l'histoire de Rome républicaine et impériale est finie; celle du Bas-Empire commence.

SUR

UN PASSAGE D'HÉRODIEN.

Hérodien fait dire par Sévère à ses fils qu'il a quadruplé toutes les forces militaires qui se trouvaient à Rome [1]. Aucun commentateur, que je sache, n'a contesté ce texte; il est admis par Lange [2]; Marquardt, dans le volume qu'il vient de publier, paraît l'accepter encore [3], et le fait est passé dans les histoires.

Cette augmentation n'aurait pu s'exécuter que de deux manières : ou en portant de dix à quarante le nombre des cohortes prétoriennes, ou en mettant 4000 hommes au lieu de 1000 dans chaque cohorte; deux hypothèses également inadmissibles.

D'abord, on ne voit nulle part qu'il y ait jamais eu quarante cohortes prétoriennes. Leur nombre, sans doute, varia quelquefois. Tacite en compte dix-sept sous Othon, seize sous Vitellius; mais c'étaient des augmentations temporaires, nécessitées par des circonstances exceptionnelles, et l'on revint vite au chiffre normal. Sous Sévère

1. .... τῆς τε ἐν Ῥώμῃ δυνάμεως αὐτῆς τετραπλασιασθείσης, καὶ στρατοπέδου τοσούτου πρὸ τῆς πόλεως ἱδρυθέντος ὡς μηδεμίαν εἶναι δύναμιν ἔξωθεν ἐχέγγυον (III, 13). — 2. « Septimius.... quum se quadruplo numero custodum corporis circumdedisset » (*Historia mutationum rei milit. Roman.*, p. 94). — 3. « Nach Herodian (III, 13), standen unter Severus in Rom und Italien viermal so viel Truppen als früher » (*Rœm. Staatsv.*, II, p. 462). Ce n'est pas tout à fait ce que dit Hérodien : pour cet écrivain, ce sont les forces cantonnées à Rome qui furent quadruplées.

lui-même, en l'année 208, on trouve encore les dix anciennes cohortes [1].

Ainsi, le nombre des cohortes prétoriennes n'a pas changé. Leur effectif a-t-il été quadruplé? Lange le pense. Mais porter de 10 000 à 40 000 le nombre des soldats du prétoire, avec une augmentation proportionnelle des *turmes* de la cavalerie prétorienne, c'eût été une opération qui eût demandé beaucoup de temps. Elle n'aurait pu s'accomplir dans les trente jours que Sévère resta dans Rome entre la mort de Julianus et son départ pour l'expédition d'Asie contre Niger. A ce moment, toutes les légions dont il disposait étaient en marche vers l'Orient. Niger vaincu, il se rendit en Gaule, où, le 18 février 197, il gagna la bataille de Lyon. De retour à Rome, après quatre années passées en Orient et en Gaule, il y demeura encore fort peu de temps, car une invasion des Parthes le rappelait déjà sur l'Euphrate, et il arriva assez tôt en Mésopotamie pour y gagner, dans cette même année 197, sa dixième salutation impériale. Ce fut seulement en 202 qu'il rentra enfin dans sa capitale, où il s'arrêta, cette fois, cinq ou six ans. La réforme n'aurait donc pu être faite avant cette époque; mais, alors, Sévère avait trop bien affermi son autorité pour n'avoir pas besoin de désorganiser l'armée des frontières par cette formation de quarante cohortes prétoriennes ou d'une armée de 40 000 prétoriens.

Ces cohortes, en effet, ne pouvant être composées que de légionnaires, il aurait fallu demander, à chacune des trente légions qui existaient avant la guerre parthique, 1100 à 1200 de leurs meilleurs soldats pour former la nouvelle garde; l'armée de ligne en aurait été singulièrement affaiblie, et les préfets du prétoire, mis à la tête de ces 40 000 soldats d'élite, seraient devenus par trop dangereux. La garde avait été formée sur le modèle de la

1. Il y en eut neuf à l'origine, et bientôt après dix. C'est le chiffre qu'on trouve dans les *Diplômes militaires* de M. L. Renier, n[os] 1, 2, 5 et 6, pour les années 161, 208, 243 et 248.

légion, laquelle avait dix cohortes et comptait, avec ses auxiliaires, environ 10 000 hommes. Composer une cohorte de 4000 soldats eût été contraire à tous les principes militaires des Romains. Dion et Spartien ne connaissent pas cette colossale opération. La rhétorique d'Hérodien ne peut prévaloir contre leur silence [1].

Cet écrivain ne parle point de l'augmentation d'effectif des seuls prétoriens; pour lui, ce sont toutes les forces militaires de Rome qui furent quadruplées.

Or ces forces comprenaient 10000 prétoriens et leurs dix *turmes* de cavaliers, 6000 hommes des quatre cohortes urbaines [2], 7000 *vigiles*, les *equites singulares Augusti*, les *milites peregrini* et les *frumentarii*, probablement 25 000 hommes. Quadrupler ce chiffre, c'eût été mettre dans Rome 100000 soldats, qui, certainement, ne s'y trouvaient pas. Hérodien ajoute à ces troupes une armée de force égale, campée aux portes de la ville. Ici encore, nous le prenons en flagrant délit d'exagération, puisque nous savons que cette armée se composait d'une seule légion, la *II^a Parthica*, qui était cantonnée à Albano. D'ailleurs, que signifie cet établissement d'une légion aux portes de Rome, si ce n'est une garantie que l'empereur avait voulu se donner contre l'esprit séditieux des prétoriens? Cette pensée de défiance n'est-elle pas en contradiction avec une grande augmentation d'effectif de la redoutable milice qui, en trois mois, avait égorgé deux empereurs?

Dion se plaint, il est vrai, que le trésor fût chargé d'une dépense nouvelle. L'augmentation de la solde décrétée par Sévère et la création de trois nouvelles légions, dont deux restèrent cantonnées dans la nouvelle province de Mésopotamie, expliquent ses plaintes au sujet de la dépense. Quant à ce que dit l'historien-sénateur de

1. On se souvient des longs débats suscités dans la presse et au parlement par le projet de modifier le chiffre de l'effectif des compagnies dans nos régiments. — 2. On trouve encore ce chiffre en 216. (L. Renier, *Diplômes militaires.*)

l'encombrement de la ville par les soldats, il convient de se rappeler que le sénat, où Sévère n'était point aimé, voyait avec douleur tout ce qui augmentait à Rome la force de l'élément militaire. Or l'établissement d'une légion à Albano, aux portes de la ville, était une nouveauté qui devait singulièrement déplaire aux pères conscrits, et les soldats de la *legio IIa Parthica*, assez voisins de Rome pour s'y montrer souvent, irritaient par leur présence ceux qui n'avaient jamais vu de légionnaires dans la capitale de l'empire. En outre, le changement opéré par Sévère dans le recrutement des prétoriens, pris désormais, non plus en Italie, mais dans les légions, blessait de vieilles habitudes et causait un mécontentement dont Dion s'est rendu l'écho. Tout ce qu'il serait possible d'accorder à Hérodien et à Dion, c'est que la garde personnelle du prince et les corps détachés furent augmentés d'un certain nombre d'hommes.

Je crois par toutes ces raisons qu'il ne faut attacher aucune importance à un discours qui n'a rien d'officiel et qu'Hérodien a composé lui-même : il est donc nécessaire de rayer de l'histoire le fait qui est l'objet de cette note.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SIXIÈME

NEUVIÈME PÉRIODE : LES PRINCES AFRICAINS ET SYRIENS (180-225).

DIXIÈME PÉRIODE : L'ANARCHIE MILITAIRE (235-269).

Pages.

ONZIÈME PÉRIODE : RAFFERMISSEMENT DE L'EMPIRE PAR LES PRINCES ILLYRIENS (268-284).

FIN DE LA TABLE DU TOME SIXIÈME.

21843. — PARIS, TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

